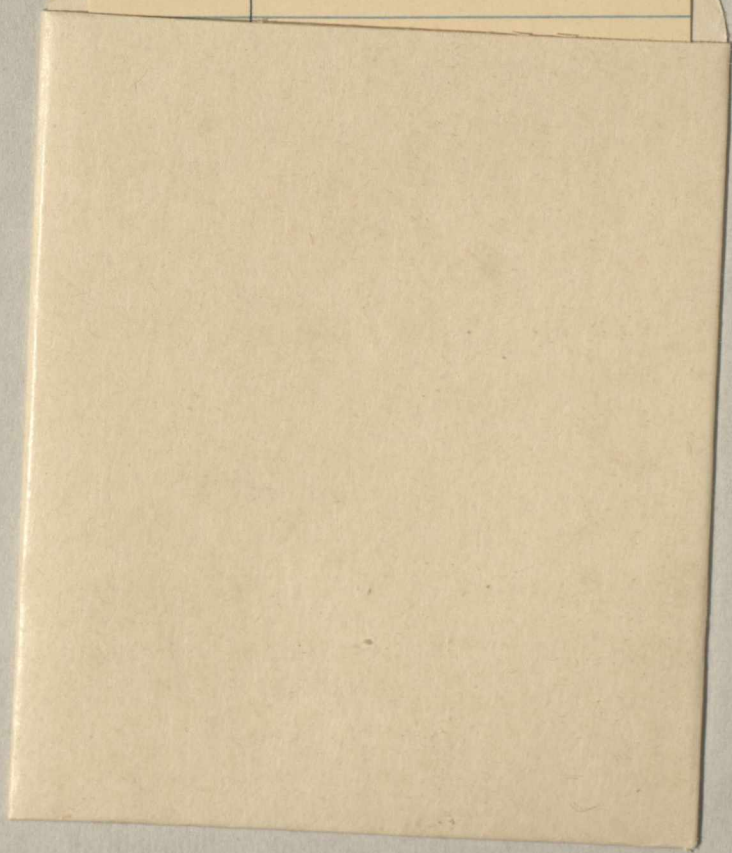


J CANADA. PARLEMENT. C. DES
103 C. COMITE SPECIAL DE LA
H72 RADIODIFFUSION, 1943/44.
1943/44 Procès-verbaux et témoi-
R3 gnages ...
A4

| DATE | NAME - NOM |
|------|------------|
| | |
| | |



J

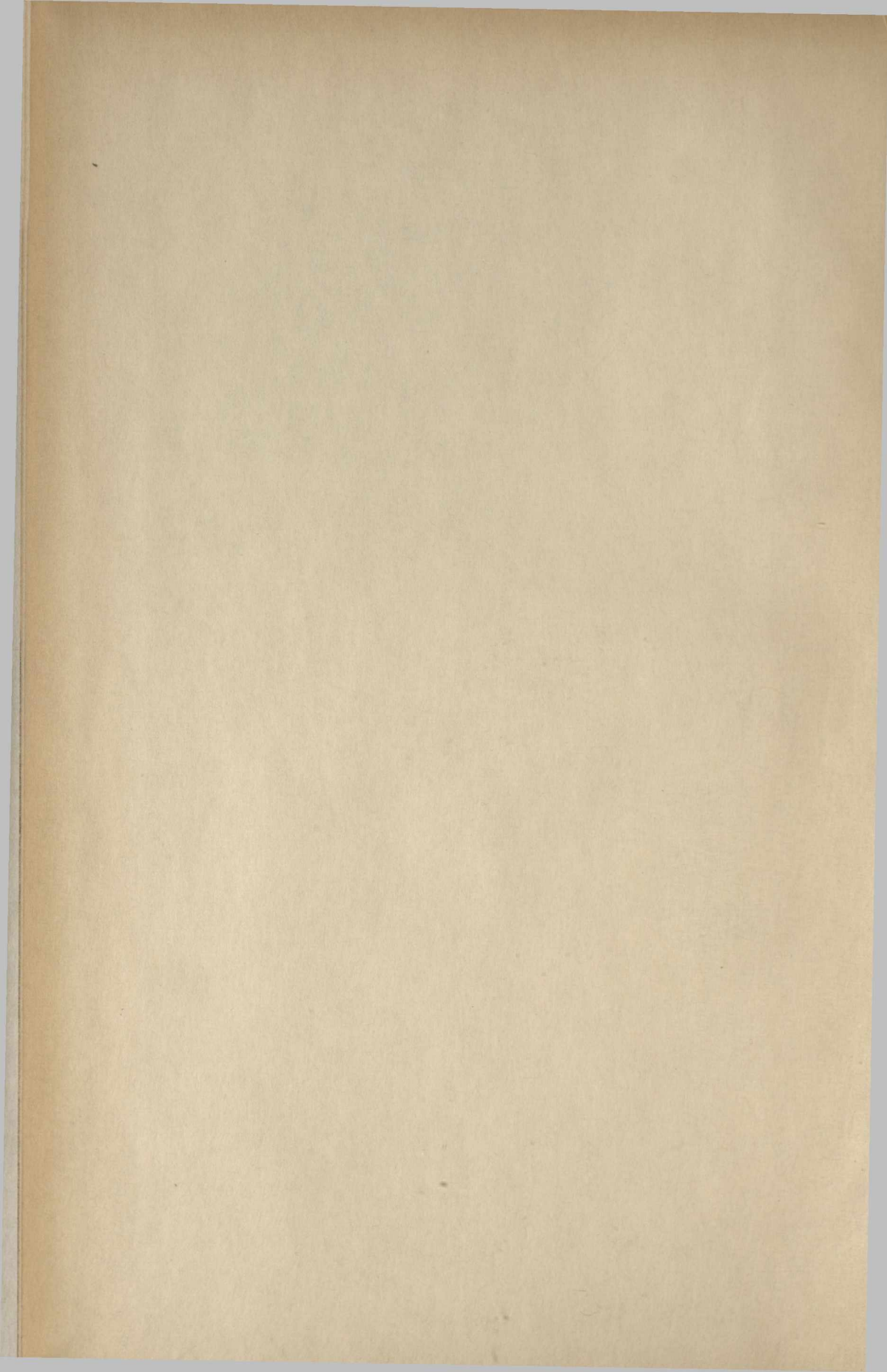
103

H72

1943/44

R3

A4



SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 1

SÉANCES DES MARDI 1^{er} JUIN ET MERCREDI

9 JUIN 1943

Déclaration du major-général, l'honorable L.-R. LaFlèche, ministre des
Services nationaux de guerre.

TÉMOIN:

M. René Morin, président du Bureau des gouverneurs de la Société
Radio-Canada.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 7 mai 1943.

Résolu.—Que soit institué un comité spécial de la radiodiffusion pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada, reviser les méthodes et les objets de la Société, ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son expansion, ce comité étant investi du pouvoir d'étudier et de scruter les sujets et les questions dont il vient d'être fait mention, de faire rapport, à l'occasion, de ses avis et observations, de convoquer témoins et d'envoyer quérir écrits et dossiers; et que ledit comité se compose des députés suivants: MM. Bertrand (*Prescott*), Boucher, Mme Casselman (*Edmonton-Est*), MM. Chevrier, Coldwell, Diefenbaker, Douglas (*Queen's*), Durocher, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Hansell, Hanson (*Skeena*), Hazen, Isnor, LaFlèche, Laflamme, McCann, Matthews, Mullins, Rennie, Ross (*St. Paul's*), Telford, Tripp et Veniot; que la présence d'au moins neuf députés constitue le quorum et que l'application de l'article 65 du Règlement soit suspendue au sujet de ce comité.

Copie conforme

Le Greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Le MARDI 1er juin 1943.

Ordonné: Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Ordonné: Que ledit Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Copie conforme

Le Greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Le MARDI 1er juin 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 20 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.
 2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.
- Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J. J. McCANN.

(Adopté le 1er juin 1943).

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 1er juin 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 10 h. 30 du matin.

Membres présents: Mme Casselman (*Edmonton-Est*), MM. Bertrand (*Prescott*), Chevrier, Coldwell, Diefenbaker, Douglas (*Queens*), Hansell, Hazen, Isnor, LaFlèche, Laflamme, Matthews, McCann, Mullins, Rennie, Ross (*St. Paul's*) et Tripp—16.

Le secrétaire procède à l'élection du président.

Sur la proposition de M. Isnor, le docteur J. J. McCann est élu à l'unanimité président du Comité.

En prenant le fauteuil, le docteur McCann évoque les relations cordiales entre les membres du Comité à la dernière session et il remercie ses membres de l'avoir choisi de nouveau pour présider ses délibérations cette année.

Sur la proposition de Mme Casselman (*Edmonton-est*), il est

Résolu,—Que le docteur C.-J. Veniot soit nommé vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Bertrand (*Prescott*), il est

Résolu,—Que le Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Sur la proposition de M. Mullins, il est

Résolu,—Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Isnor, il est

Résolu,—Que le président nomme six membres du Comité pour former avec lui le comité du programme.

Le Comité décide que Mme Casselman (*Edmonton-Est*), MM. Bertrand (*Prescott*), Coldwell, Hansell, Isnor et Ross (*St. Paul's*) composeront le comité du programme.

Un débat s'ensuit concernant les prochaines séances du Comité. Il est suggéré de tenir deux séances par semaine au lieu d'une séance tous les deux jours. La question, toutefois, est laissée à la discrétion du président.

Le secrétaire lit l'ordre de renvoi du vendredi 7 mai 1943.

Après discussion, le Comité décide d'entendre à la prochaine séance le ministre des Services nationaux de guerre. Le président du Bureau des gouverneurs ou le directeur général de Radio-Canada témoignera ensuite au Comité.

Les questions suivantes ont été posées relativement aux délibérations du Comité:

1. Dans quelle mesure les recommandations du Comité de l'an dernier ont-elles été exécutées par le gouvernement?
2. Le Comité va-t-il s'enquérir du statut juridique de Radio-Canada?

Sur la proposition de M. Isnor, il est

Résolu,—Que le directeur général de Radio-Canada fasse une déclaration concernant les initiatives prises au sujet de l'établissement d'un poste et d'un service de radiodiffusion sur ondes courtes tels que recommandés par le Comité dans son deuxième rapport à la Chambre le 7 juillet 1942. Le coût global y est indiqué.

La prochaine séance du Comité est provisoirement fixée pour le milieu de la semaine prochaine. Sur la proposition de M. Coldwell, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le MERCREDI 9 juin 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Membres présents: Mme Casselman (*Edmonton-Est*), MM. Bertrand (*Prescott*), Boucher, Chevrier, Coldwell, Diefenbaker, Durocher, Hanson (*Skeena*), Hazen, Isnor, LaFlèche, Laflamme, McCann, Rennie, Ross (*St. Paul's*) Telford et Tripp—17.

Sont aussi présents: M. René Morin, président du Bureau des gouverneurs; le rév. James S. Thompson, directeur général, et M. Augustin Frigon, directeur général adjoint de la Société Radio-Canada.

Tel que convenu à la dernière séance, le major-général, l'honorable L.-R. LaFlèche, ministre des Services nationaux de guerre, fait une déclaration concernant la situation, les buts et l'avenir de Radio-Canada.

Le ministre félicite M. Morin du titre qui lui a été décerné récemment par l'Université de Montréal. Il rend hommage à la mémoire de feu N. L. Nathanson, et de feu Edouard Beaudry, tué en Afrique du nord alors qu'il se rendait à la Conférence de Casablanca, en mission spéciale.

Le ministre dépose copie des modifications à la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, telles qu'approuvées par l'arrêté en conseil C.P. 9152 du 6 octobre 1942. Des textes de la loi et des règlements sont immédiatement distribués.

Le ministre est interrogé sur les nominations au Bureau des gouverneurs. Il en donne la composition actuelle.

Il est aussi interrogé sur le statut juridique de Radio-Canada.

Mention en ayant été faite, le président lit une lettre du sous-ministre de la Justice, adressée au directeur général à la date du 4 avril 1941.

M. René Morin est appelé et interrogé.

Il fait la revue des affaires de la Société à la lumière des recommandations du Comité de l'an dernier.

Le témoin dépose un extrait des procès-verbaux du Bureau des gouverneurs du 8 février 1943, relatif à l'établissement d'une caisse de pension pour les employés de Radio-Canada. Des copies de cet extrait sont distribuées.

A la demande de M. Coldwell, des copies des arrêtés en conseil C.P. 2102 et 2233 relatifs à la nomination de M. Chase et de Mme Sullivan au Bureau des gouverneurs seront à la disposition des membres du Comité. On obtiendra aussi copies des arrêtés en conseil C.P. 7933, 7934, 8168 et 9152.

Le témoin est congédié.

Le Comité s'ajourne au vendredi 11 juin, à 11 h. du matin, alors que l'on procédera à l'interrogatoire du directeur général de la Société Radio-Canada.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 9 juin 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence du docteur J. J. McCann.

Le PRÉSIDENT: Mme Casselman, messieurs du Comité de la radio, je regrette qu'il ait été nécessaire de nous réunir dans l'après-midi, mais des raisons de force majeure nous ont imposé cette réunion; et parce que des dispositions avaient été prises en vue d'une séance aujourd'hui même, nous avons jugé opportun de siéger dans l'après-midi, plutôt que de ne pas siéger du tout.

Je pense, néanmoins, que tous les membres du Comité seront d'avis que nous ne devrions pas en prendre l'habitude. Nous essaierons de faire en sorte que les réunions se tiennent dans la matinée, à une heure qui conviendra à tous les membres du Comité.

Nous suivrons pas mal le même ordre du jour que l'an dernier. Je propose de demander à M. le major-général LaFlèche, ministre chargé de la radio, de vouloir bien prendre la parole. Le général LaFlèche.

Le major-général L.-R. LAFLÈCHE, ministre des Services nationaux de guerre, est appelé.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Monsieur le président, madame Casselman, honorables messieurs, on m'a fait observer que je serais bien inspiré de consigner mes remarques par écrit. Je les ai dictées ce matin même; je comparais, monsieur le président, devant votre Comité, avec quelques pages seulement de mes brèves observations, dont la suite me parviendra un peu plus tard.

L'an dernier, exactement le 6 mai 1942, avait lieu la première réunion d'un Comité spécial de la radiodiffusion de la Chambre des communes. A quelques exceptions près, votre Comité se compose des mêmes honorables députés que l'année dernière. Nous avons le même distingué président et, d'une manière générale, les membres de ce Comité sont bien au courant de ce qui s'est fait jusqu'ici.

Mon prédécesseur, l'honorable et savant juge Thorson, a déposé l'an dernier de copieux documents. Grâce à son dévouement, les procès-verbaux du Comité spécial de l'an dernier renferment le texte de la Loi établissant la Société Radio-Canada ainsi que les arrêtés en conseil pertinents. Je n'aurai donc pas à revenir sur le sujet.

On se rappellera que, au début de la présente session du Parlement, le premier ministre avait déclaré qu'un comité spécial de la radiodiffusion au Canada serait constitué cette année. Pour des motifs indépendants de notre volonté, la création de ce Comité a été quelque peu retardée.

Le présent Comité reprend la tâche au point où le Comité de l'an dernier l'avait laissée.

Lors de la première réunion de ce Comité, tenue le 1er juin 1943, il a été convenu que je ferais moi-même une déclaration, et que je serais suivi soit par le président du Bureau des gouverneurs, soit par le directeur général de la Société Radio-Canada. Le premier de ces personnages a été choisi parmi le cortège des nouveaux docteurs du printemps; la semaine dernière, l'Université de Montréal conférait un doctorat honorifique à M. René Morin, et tous les honorables membres du Comité se joindront certainement à moi pour offrir à M. Morin de chaleureuses félicitations. A l'expiration de son terme comme membre et président du Bureau des gouverneurs de la C.B.C. l'an dernier, M. Morin a obligeamment consenti à accepter un nouveau terme. Je lui en suis reconnaissant.

Le révérend docteur J. S. Thomson comparaitra devant ce Comité en sa qualité de nouveau directeur général, et je suis sûr que tous lui souhaitent du succès dans son nouvel office où il rencontrera, je le crains bien, beaucoup de difficultés. Il convient de signaler que le docteur Thomson a assumé ses nouvelles fonctions à titre provisoire, et au même traitement qu'il recevait comme président de l'Université de la Saskatchewan. Le docteur Thomson succède au major Gladstone Murray qui, après s'être montré vaillant à la guerre, a déployé plus tard, aux jours de la paix, une brillante activité dans le domaine de la radio, tant à la British Broadcasting Corporation qu'à la Société Radio-Canada.

La Société Radio-Canada compte maintenant assez d'années d'existence pour regretter l'absence de plusieurs personnages qui ne sont plus liés à son activité mais qui, à leur heure, se sont consacrés à la création et au développement de cet organisme. Les uns sont morts, d'autres occupent de nouveaux postes, mais je suis sûr que tous ceux qui prennent intérêt aux travaux de la corporation seront toujours fiers d'avoir contribué à cette entreprise nationale. Et j'évoque en passant, avec un vif regret, le souvenir de M. Edouard Beaudry, qui a perdu la vie en Afrique du Nord—victime de la présente guerre.

Née pour répondre à tant de besoins pratiques, la radio a fait son apparition dans le monde civilisé et s'est développée du vivant même du plus jeune membre de cette assemblée. De fait, personne n'ignore que la radio a vu le jour au lendemain de la première grande guerre. Elle a assumé aussitôt une très grande importance et elle est devenue l'un des principaux moyens de communication. Pour parler en termes militaires, la radio est un engin de guerre, elle est une arme. Grâce à elle, une influence s'exerce sur les esprits et sur les cœurs. Cette influence peut servir à stimuler le courage d'un peuple belligérant, ou elle peut être utilisée pour démoraliser le front civil. Dans un conflit où tout ce que nous possédons est en jeu, comme à l'heure actuelle—depuis les biens temporels jusqu'à la liberté et à la vie même—en des moments comme ceux-là, il faut se rappeler que la radio est indispensable à la guerre totale. Nous sommes aux prises avec un ennemi puissant, et parce que la guerre n'est pas encore gagnée, cette arme devrait être mise le plus possible à contribution si nous voulons aider à la défaite de l'ennemi qui a attaqué les nations paisibles, contre qui, Dieu merci, nous sommes capables de lutter, et dont même, je le crois, nous obtiendrons à la fin la ruine complète.

Avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais parler brièvement de la Société Radio-Canada, de sa situation, de ses vues, et aussi, peut-être, de son avenir. Des dispositions ont été prises pour que le président du Bureau des gouverneurs, et aussi le directeur général et les autres officiers de la Société, puissent donner ensuite, sur l'activité de la société, les détails que le Comité jugera opportun de demander.

Radio-Canada, je le répète, existe en vertu d'une loi du Parlement—dont le titre abrégé est le suivant: *Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936*.

Le premier ministre et mon prédécesseur l'ont dit, la Société n'est pas un département de l'administration. Le 8 février 1943, le premier ministre faisait, en effet, la déclaration suivante: "Ce qui est certain, c'est que le gouvernement ne considère pas la Société Radio-Canada comme un département de l'administration. C'est une société autonome. Toutefois, c'est une société dont la gestion doit, à notre avis, être examinée par un comité. Voilà la distinction qu'il faut faire. Du fait qu'un comité a pour mission de faire enquête sur les affaires de la Société Radio-Canada, il devient évident que la situation de cette dernière vis-à-vis de la Chambre, diffère de celle dans laquelle se trouvent les autres corporations."

M. Thorson a fait, l'an dernier, devant ce Comité, une déclaration analogue. Sans contradiction, je pense que l'on pourrait dire en d'autres termes, et que, peut-être, le public comprendrait mieux si l'on disait, que la Société Radio-Canada, organisme de si grande valeur actuelle et de si grande valeur virtuelle, appartient

au public canadien, qu'elle est placée sous la direction d'un Bureau de gouverneurs qui répond de ses actes au ministre, et par lui est responsable envers le gouvernement, le Parlement, et ses vrais propriétaires, les citoyens du Canada.

A quelques exceptions près—et ces exceptions sont précisément énumérées dans la Loi,—la Société constitue, en somme, un corps indépendant. Comme je l'ai dit, il existe certaines exceptions peu nombreuses et évidentes, telles que la nécessité de faire rapport au ministre, et aussi d'obtenir l'approbation du gouverneur général en conseil avant de faire toute dépense qui excède \$10,000. Il y a aussi quelques autres exceptions. Il est bien établi que l'organisme est une société autonome, mais soumise aux dispositions de la Loi canadienne sur la radio-diffusion.

Depuis la session du Comité l'an dernier, une modification a été apportée aux statuts de la Société. De fait, cette modification est le résultat des délibérations du Comité l'année dernière. Vous vous rappellerez qu'en 1941 les statuts concernant la constitution générale du conseil d'administration—directeur général, directeur général adjoint et fonctionnaire exécutif en chef—avaient été révisés et modifiés. Je crois comprendre que, au sentiment du comité l'an dernier, cette révision se trouvait malheureusement à diviser l'autorité. En conséquence, le 6 octobre 1942, le gouverneur général en conseil, par C.P. 9512, approuvait l'annulation des modifications de 1941 et le rétablissement des statuts initiaux en vertu desquels le directeur général de la Société en est aussi le fonctionnaire exécutif en chef.

Parmi les honorables membres de ce Comité, personne n'ignore que c'est le gouverneur général en conseil qui nomme les membres du Bureau des gouverneurs. Depuis l'an dernier, Mme Nellie McClung a dû démissionner à cause du mauvais état de sa santé. Je suis certain que la Société est très obligée à Mme McClung des services rendus. Je tenais à ce que l'élément féminin, au Canada, continue d'être représenté au Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada. J'ai cru aussi qu'il convenait, et vous trouverez à votre tour qu'il était juste, que l'agriculture et l'industrie aient pour plaider leurs intérêts des représentants compétents au Bureau des gouverneurs. Il fallait, en outre, permettre autant que possible à toutes les parties du pays d'être représentées parmi nous. Je crois qu'en la personne de Mme Sutherland, le Bureau trouvera un digne successeur à Mme McClung, que la cause de ceux qui sont engagés dans l'agriculture sera fidèlement servie auprès du Bureau des gouverneurs, et qu'au moins la moitié de notre population totale—l'élément féminin—aura au Bureau quelqu'un pour rappeler à tous les intéressés que chaque homme est redevable à une femme de sa vie même, et que, au Canada, les femmes, avec la grâce de Dieu, sont une source constante d'inspiration et de courage, sans laquelle nous ne pourrions subsister comme nation, surtout en ces terribles années de guerre que nous traversons.

Je m'empresse d'ajouter que plus d'une femme pourrait bien siéger au Bureau des gouverneurs, mais que la composition du Bureau évoluera sûrement avec le temps—et que l'on ne peut remplir des vacances avant qu'elles se produisent.

La deuxième nomination faite récemment au Bureau des gouverneurs est celle de M. Howard B. Chase qui, à mon sens, aidera à consolider l'organisme. M. Chase est réputé pour son expérience en matières industrielles, il connaît à fond les multiples et graves problèmes du travail, les exigences respectives de la main-d'œuvre masculine et de la main-d'œuvre féminine, les besoins intellectuels, spirituels et moraux de l'ouvrier.

Mais tout dernièrement est survenue la mort de M. N. L. Nathanson, ci-devant membre et vice-président du Bureau des gouverneurs. En assumant la charge du ministère des Services nationaux de guerre, il y a quelques mois à peine, et parce que M. Nathanson était malade à cette époque, je n'ai pas eu le privilège de connaître ce regretté collègue, mais je sais de plusieurs sources qu'il s'est beaucoup dévoué à la Société. On m'a même affirmé que si, aujourd'hui,

l'état financier de la Société Radio-Canada est excellent, c'est en grande partie au savoir et à la persévérance de M. Nathanson que nous le devons. Je suis persuadé que toutes les voix s'uniront à la mienne pour offrir des condoléances à la famille Nathanson, à l'occasion de la mort de celui qui, récemment, se consacrait à la tâche même à laquelle nous nous consacrons aujourd'hui.

En déplorant le deuil laissé par M. Nathanson, me sera-t-il permis de dire que j'ai l'intention de lui nommer le plus tôt possible un successeur consciencieux, compétent et dévoué au fauteuil actuellement vacant dans le Bureau des gouverneurs. Et pendant que je suis sur le chapitre des nominations au Bureau des gouverneurs, il est sage de rappeler l'opinion exprimée l'an dernier par le Comité, qui disait que les gouverneurs devraient être "des hommes et des femmes doués d'aptitudes exceptionnelles et capables de gagner la confiance du peuple canadien, qui consentent à consacrer une grande partie de leur temps à la Société et seront en état d'apporter un précieux concours à titre d'intermédiaires de la corporation auprès de la nation en temps de paix et en temps de guerre". Je me permets de revenir, en outre, sur le serment d'office des gouverneurs qui, à mon sens, stipule certaines conditions importantes. Voici le texte de ce serment:

Je jure solennellement que, au mieux de mon jugement, de ma capacité et de mon habileté, j'exercerai et accomplirai fidèlement, sincèrement et impartialement les fonctions de gouverneur de la Société Radio-Canada, et que, pendant que je continuerai d'exercer ces fonctions, je n'accepterai ni occuperai aucun autre poste ou emploi ou n'aurai d'intérêt pécuniaire, direct ou indirect, individuellement ou en qualité d'actionnaire ou d'associé, ni autrement, dans la radiodiffusion ou dans la fabrication ou la distribution d'appareils radiophoniques.

Et le nouveau gouverneur ajoute: "Ainsi, Dieu me soit en aide."

J'ai raison de croire que vous serez satisfait des opérations financières de la Société au cours de l'année dernière. Il est agréable de constater que la dette envers le gouvernement fédéral a été liquidée, et que la Société n'a plus aujourd'hui à solder que des comptes courants. Si tout le monde pouvait en dire autant, n'est-ce pas, monsieur le président?

Je me suis informé à plusieurs reprises au sujet d'une station à ondes courtes. Au fait, j'ai eu l'occasion de faire enquête auprès des manufacturiers de matériel radiophonique, si difficile à se procurer en ces temps de priorités. Au meilleur de ma connaissance, la Société a agi avec aussi peu de délai que possible à l'égard de la nouvelle station à ondes courtes. Je pense même que le Canada bénéficiera de l'initiative déployée par ceux qui ont essayé d'obtenir les priorités plus vite qu'on n'était en droit de les attendre.

Peut-être l'un des aspects les plus satisfaisants des opérations de la Société l'an dernier est-il ce qu'on a fait pour donner suite aux opinions exprimées l'année dernière par le Comité. Quand vous aurez obtenu les détails que vous fourniront ceux qui les ont actuellement en leur possession, j'é pense que vous aurez lieu d'être satisfaits. Vous trouverez, je pense, que l'on a tenu soigneusement compte, au Bureau des gouverneurs, de toutes les questions, et qu'on a accordé à tous les points l'importance qu'ils méritaient.

Je n'ai pas encore mentionné le docteur Frigon, directeur général adjoint, dont je connais bien la compétence et qui, je le sais, est justement réputé comme l'un des principaux techniciens de la radio au Canada.

Je suis au regret de ne pouvoir parler en connaissance de cause des mérites de tous les membres du personnel de la Société. Force m'est d'abandonner ce devoir, pourtant agréable, au président du Bureau, au directeur général et au directeur général adjoint.

J'ai déjà souligné le fait que la Société Radio-Canada est une corporation à peu près aussi distincte et autonome qu'elle peut l'être, pour autant que le peuple canadien reste le propriétaire de la nation. Il est donc nécessaire que la

Société relève de l'autorité ministérielle. De fait, comme on l'a expliqué l'an dernier à ce Comité, l'autorité, pour tout ce qui a trait aux licences, repose dans mon collègue, le ministre des Munitions et des approvisionnements. On m'a signalé qu'il y a là une division du travail qui assure à la Société, en tout ce qui concerne les droits de licence, une précieuse continuité de savoir et de pratique. J'ai cru parfois que tout pourrait être centralisé sous un seul ministre, mais après réflexion et observation, je me suis rendu compte que la présente méthode fonctionne efficacement. Jusqu'à preuve du contraire, il ne me semblerait donc pas sage d'y rien changer, du moins pour le moment. Peut-être serons-nous plus tard d'un autre avis, mais on peut dire aujourd'hui que le système existant répond bien à ses fins.

Monsieur le président, je me permets de vous faire observer que je reçois assez souvent des observations qui devraient être adressées directement au président du Bureau des gouverneurs ou à la Société. Je leur transmets sur réception tout ce qui me parvient au sujet de la Société. Je n'ai qu'un intérêt: voir à ce que le Bureau des gouverneurs fasse un grand succès de la Société Radio-Canada, et aussi que ce programme s'accomplisse en rendant justice à tous les intéressés, en agissant sans crainte ni parti pris pour ou contre qui que ce soit, groupement ou individu, sauf une seule exception, qui est l'ennemi.

Cette propriété collective du peuple canadien qui s'appelle la Société Radio-Canada a déjà en soi une grande valeur—dans quelle mesure sa valeur se développera à l'avenir, le temps seul le dira. Quoi qu'il en soit, nous sommes en présence d'un bien précieux qui, à des degrés divers, dépend de chacun d'entre nous pour sa sauvegarde.

Pour continuer de jouer un rôle de premier ordre sur le plan national et même, nous l'espérons, sur le plan international, la Société doit pouvoir traverser en sécurité les temps difficiles, et donner suite aux nouveaux projets qui paraissent être d'une application pratique et raisonnable. Le matériel devra être le plus perfectionné possible; il faut, en outre, respecter la personne de tous ceux qui, depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle, sont à l'emploi de la Société, tant qu'ils consentiront à offrir loyalement et efficacement leurs services. Il serait bon d'étudier sérieusement la nature et la demande, au pays, de programmes convenables, puis de se tracer un idéal et de faire un choix sévère des programmes, parce qu'il n'est pas de meilleur instrument que la radio pour développer dans le public le désir général d'une information solide, et pour cultiver toujours davantage le goût de la nation. Aujourd'hui plus que jamais, la radio devrait se préoccuper avant tout d'être une école de vrai patriotisme. Les devoirs et la responsabilité de tous les loyaux sujets au Canada, et aussi l'amour de la décence et de l'honnêteté: autant d'objectifs qu'il ne faut pas perdre de vue.

Sous le rapport de la radiodiffusion comme sous tant d'autres, le Canada occupe une position mitoyenne entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. En Grande-Bretagne, la radiodiffusion est aux mains de la Couronne, tandis qu'aux Etats-Unis elle appartient à des particuliers. Au Canada, où les deux systèmes prévalent, je n'ai rien observé jusqu'ici qui soit de nature à me convaincre de l'opportunité d'abolir l'un ou l'autre de ces systèmes. On peut même se demander sérieusement s'il serait sage de prendre une décision sur le sujet tant que le Canada sera en guerre, ou même dès le lendemain des hostilités, bref, avant le jour de la victoire et tant que nous ne serons pas bien lancés dans la voie de la restauration qui suivra nécessairement le présent conflit.

Je prends la liberté, monsieur le président, d'inviter la collaboration de chaque honorable membre de ce Comité afin de favoriser et de servir les intérêts essentiels de la Société qui, après tout, sont les vrais intérêts de notre pays, le Canada. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT: Vous venez d'entendre le général LaFlèche; y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Coldwell:

D. Je voudrais savoir comment sont nommés les membres du Bureau des gouverneurs.—R. Par arrêté en conseil.

D. Par qui?—R. Sur ma recommandation.

D. Au sujet des nouveaux membres—M. Chase et Mme Sutherland—ont-ils été nommés parce qu'on les considérait respectivement comme des représentants de l'industrie et de l'agriculture, et aussi de l'élément féminin, dans le cas de Mme Sutherland?—R. Je connais M. Chase depuis un certain temps, depuis le début de la guerre; j'ai pu suivre de près le travail de M. Chase, et aussi juger de son habileté et de sa personnalité. Je le connaissais, je savais quel rang il occupait dans le monde industriel. J'étais donc extrêmement heureux, le connaissant, de le recommander. Oui, il a été nommé pour servir les intérêts du travail; mais il faudrait réfléchir avant de pouvoir décider si chaque gouverneur représente seulement une classe de la population. Pour ma part, j'aime à croire que tout gouverneur ou membre d'un bureau ou d'une commission ou de tout autre organe de cette nature détient telle ou telle spécialité, ce qui n'empêche pas d'ailleurs cette personne d'être large d'esprit, d'avoir l'intelligence et le sens d'observation très ouverts, et d'être ainsi en mesure d'embrasser l'ensemble d'une question, et non pas seulement telle ou telle partie; sous ce rapport, je pense que le choix de M. Chase est excellent.

D. Je ne dis pas que je diffère d'avec vous; mais je voulais savoir si, avant de nommer les personnes qui, à votre sens, incarnent tel ou tel intérêt particulier, vous avez consulté, en votre qualité de ministre, les unions ouvrières ou agricoles, afin de vous assurer que votre choix tombait vraiment sur ceux qui avaient l'approbation et la confiance des organismes que vous vouliez voir représentés au Bureau? Je ne voulais nullement critiquer la nomination.—R. Pour ma part, je n'ai consulté personne. Je le répète, je connaissais M. Chase depuis trois ans, et peut-être davantage. J'ai chargé quelqu'un de faire enquête à son sujet, et à la fin de cette enquête, on m'a proposé le nom de M. Chase.

D. Certains organismes agricoles ont-ils été invités à soumettre des noms, ou consultés au sujet des autres nominations?—R. Je crois avoir répondu à cette question. J'aimerais cependant revenir sur l'explication que j'ai donnée au sujet de la manière dont les choses se sont passées. J'ai rencontré plus d'une fois de très grandes difficultés en m'adressant aux personnes directement intéressées dans l'une ou l'autre de nos principales sphères d'action, parce qu'il arrive parfois que plusieurs personnes ou groupes de personnes se croient—ou peuvent se croire—en état de représenter toute une profession; de sorte que celui qui veut faire un choix se trouve dans une position très difficile.

Quant à Mme Sutherland, je n'ai jamais eu l'honneur d'être présenté à cette dame, tandis que, comme je l'ai dit, je connaissais M. Chase depuis le début de la guerre. Mme Sutherland m'a été recommandée—je voulais qu'il y eût au Bureau un membre féminin—M. Graydon et moi-même avons échangé amicalement quelques propos là-dessus en Chambre—je tenais absolument à ce qu'une dame siègeât au Bureau, et je répète qu'à mon sens l'élément féminin a droit d'être à l'honneur en l'occurrence. Il fallait que je fasse enquête pour trouver un candidat féminin au Bureau, je voulais que ce candidat vînt de l'Ouest, à cause du problème géographique en ce qui concerne la représentation, et je voulais quelqu'un qui fût au courant des questions agricoles; Mme Sutherland a été recommandée par des personnes qui ont ma confiance. Je l'ai recommandée sur la foi de ces recommandations.

M. Boucher:

D. Faut-il conclure que vous ne jugez pas sage de consulter les organes représentatifs de telle ou telle classe de la population au Canada avant de nommer un des leurs au Bureau des gouverneurs, mais que vous préférez que presque

toutes les nominations soient laissées au choix du ministère?—R. Loin de moi la pensée de vouloir dissimuler mes opinions. J'ai bien l'intention de répondre le mieux possible aux questions qui me sont posées.

M. HANSON: De toute façon, on ne peut obtenir l'unanimité chez les fermiers de tout le Canada.

L'hon. M. LaFLÈCHE: J'ai fait de mon mieux pour expliquer certains points difficiles lorsque M. Coldwell m'a interrogé tout à l'heure, au début de l'après-midi. Je n'ai aucune méthode particulière de recommander les candidats aux postes de gouverneurs de Radio-Canada ou d'autre chose; je cherche simplement la personne la mieux qualifiée.

M. Coldwell:

D. Lorsque le ministre recommande quelqu'un, ne présente-t-il qu'un seul nom, ou plusieurs?—R. J'ai précisé. Il faut dire que j'étais pressé.

D. Je pense à la Loi sur la radiodiffusion, qui fait nommer le Bureau des gouverneurs par l'ensemble du cabinet, non pas sur un ministre quelconque.—R. J'ai fait une recommandation et le Conseil l'a agréée.

D. Je comprends; mais y a-t-il eu plus d'un nom de présenté pour cette position?—R. Non, pas dans ma recommandation. J'ai entendu parler d'un bon nombre de candidats, mais ces deux-là tranchaient beaucoup sur les autres. Cela m'est désagréable à dire, mais c'était presque les seuls candidats sérieux, tant ils étaient supérieurement qualifiés pour cette position.

D. J'essaie de me représenter exactement de quelle manière la Loi sur la radiodiffusion a été administrée par le gouvernement et par le ministre qui en était responsable. C'est une loi étrange. L'an dernier, il nous a été exprimé plusieurs opinions différentes sur son interprétation. J'admets ce qu'a dit le général LaFlèche et ce que le premier ministre a déclaré à la Chambre en février: il s'agit d'une société indépendante du gouvernement. J'ai voulu savoir jusqu'à quel point le ministre lui-même la considère comme indépendante de tout contrôle ministériel; car il importe, je crois, de comprendre que cela relève du gouvernement, bien que le ministre, dans sa déclaration, ait parlé à la première personne; à ce que je comprends, le ministre n'a aucune autorité sur le Bureau ou sur la Société?—R. Je trouve que la déclaration versée tantôt, avec votre permission, au compte rendu était l'exposé de la situation le plus clair qu'il me soit possible de vous donner. Vous avez déjà obtenu d'excellents renseignements du premier ministre et de mon prédécesseur; je me présente à mon tour et je les confirme. J'ai encore ajouté, si vous vous rappelez, que je ne puis imaginer de manière de rendre la Société plus indépendante ou plus distincte du gouvernement tout en en laissant la propriété à la population du Canada.

M. Boucher:

D. Jusqu'à quel point va l'influence ou même l'action des membres du Bureau des gouverneurs lorsqu'il s'agit de recommander l'augmentation du nombre des gouverneurs?—R. Je puis dire seulement que, pour les deux nominations dont il s'agit, je n'ai pas consulté le Bureau des gouverneurs.

M. Hazen:

D. Pour combien de temps le Bureau des gouverneurs est-il nommé?—R. Normalement, il l'est pour trois ans. Mais, au début, les termes ont été échelonnés pour éviter le départ simultané de tous les gouverneurs.

D. A l'expiration de leurs termes, vous pouvez recommander le renouvellement de leur nomination, ou la nomination d'une autre personne?—R. Exactement. Ils ont le droit d'être nommés de nouveau.

D. Dans ces conditions, la Société peut difficilement être indépendante?—R. Je ne sais pas... J'ai déjà dit, cet après-midi,—et je parle en toute franchise—que je ne puis imaginer d'indépendance plus complète.

M. Boucher:

D. Le renouvellement de leurs nominations ne dépend pas d'un pouvoir ou d'une recommandation du Bureau des gouverneurs, mais uniquement d'une prérogative du ministre?—R. C'est ce que j'ai déjà expliqué.

D. Ou d'une recommandation qu'il fait au gouverneur général en Conseil?—

R. Exactement. Permettez-moi un mot en réponse. Je n'ai rien eu à voir à la rédaction de la Loi sur la radiodiffusion, en 1936, et, jusqu'à ces derniers mois, je n'ai rien eu à faire avec la Société autrement qu'à titre d'auditeur de ses programmes. J'ai réfléchi sur ce point, et je pense que c'est probablement pour cela que les gouverneurs doivent être nommés par le Conseil privé. Il faut quelqu'un pour veiller au succès de la tâche du Bureau des gouverneurs. La Loi sur la radiodiffusion prévoit la possibilité de destitutions motivées. Il faut certainement en appeler à une autorité supérieure capable de prendre ces mesures. Tout bien considéré, je ne trouve rien à reprendre à ce système. Il est d'ailleurs tout à fait normal.

D. En qualité de ministre, que feriez-vous si des fonctionnaires du Bureau, ou le Bureau lui-même, sur la recommandation de ses fonctionnaires, demandait la nomination de certaines personnes ou de représentants de certains intérêts?—

R. J'étudierais très sérieusement ces recommandations. Oui, certes.

D. Feriez-vous de même s'il s'agissait de renouveler la nomination de représentants au Bureau des gouverneurs, à l'occasion?—R. J'étudierais sérieusement ces recommandations, évidemment.

D. Il n'y a donc encore, en réalité, aucune méthode de classement des gouverneurs autrement que comme représentants des groupes géographiques, et aussi économiques et sociaux?—R. Les nominations que j'ai obtenues moi-même, ou que j'ai recommandées, donnent satisfaction, je crois, à tous les intéressés, y compris ceux du groupe de l'année dernière du Comité, c'est-à-dire M. Chase, qui est en mesure de parler avec autorité et compétence sur les questions ouvrières, et Mme Sutherland, qui a été choisie, il est vrai, d'abord parce que femme. Je n'aurais accepté rien d'autres. Mais, en la nommant, je lui ai imposé comme condition de représenter, et très bien, auprès de ses collègues, les intérêts et les problèmes, les goûts et les besoins de notre population agricole. J'ai voulu faire d'une pierre deux coups.

D. Il dépend donc purement et simplement, et absolument, du gouverneur général en conseil, sur la recommandation du ministre, de veiller à ce que le Bureau des gouverneurs soit ou non constitué de façon à représenter les sphères les plus intéressées du pays?—R. Voudriez-vous répéter cette question? Je regrette de ne l'avoir pas saisie.

D. Le fait que le Bureau des gouverneurs représente convenablement, ou non, les intérêts les plus indispensables au bien-être de Radio-Canada dépend entièrement du gouverneur général en conseil agissant sur la recommandation du ministre?—R. Dans son état actuel, le Bureau est formé de personnes nommées par le gouverneur général en conseil.

M. Tripp:

D. Le Bureau des gouverneurs étant limité à neuf membres, est-il possible d'y faire représenter toutes les professions?—R. Evidemment non. Il existe des douzaines, sinon des centaines d'occupations différentes. J'ai signalé tantôt le fait que nous avons rencontré cette même difficulté dans l'autres cas tout à fait distincts de la radio, soit dans le cas de commissions et de comités; il est impossible, sans grossir une assemblée jusqu'aux proportions de la Chambre des communes, d'y faire représenter toutes les occupations et tous les intérêts du pays. Même à la Chambre des communes, beaucoup d'occupations, je crois, ne sont pas représentées.

M. Ross:

D. Quels sont les noms et professions des membres du Bureau? En consigneriez-vous la liste au compte rendu?—R. J'ai déjà donné mon mémoire.

D. Avez-vous donné ces renseignements dans votre mémoire?—R. Non, je ne l'ai pas lu. Le voici. Vous trouverez cela sur la face intérieure de la couverture, ou du frontispice, plutôt, du rapport annuel de Radio-Canada, dont vous avez un exemplaire. M. René Morin est le président de la Société. Feu M. Nathanson en était vice-président; il n'y a pas actuellement d'autre vacance au Bureau que celle-ci. Mme Nellie McClung a été remplacée par Mme Sutherland. M. Godfrey, d'Halifax, est gouverneur, ainsi que le chanoine Fuller. Le major général Victor Odlum a été remplacé, je crois, par M. Holland, de Vancouver. M. Pouliot est membre du Bureau des gouverneurs. La vacance laissée par le docteur Thomson a été remplie, mais non pas par un gouverneur de la même région géographique, ce qui n'a pas été possible. Le chanoine Fuller représente la Saskatchewan. La vacance laissée par M. Thomson a été remplie par la nomination de M. Chase. Il y a ensuite M. Charleson, d'Ottawa.

D. Quelle est la profession de chacun de ces gouverneurs?—R. M. Morin est gérant général de la General Trust Company. M. Godfrey est avocat. Le chanoine Fuller, évidemment, est du clergé. M. Pouliot est doyen de la faculté des Sciences de l'université Laval de Québec. M. Holland est avocat et avoué. M. Charleson est avocat. M. Chase est dirigeant de l'une de nos grandes unions ouvrières. Mme Sutherland est maîtresse de maison, je suppose.

M. Isnor:

D. Si vous en avez fini avec le Bureau des gouverneurs, j'aimerais demander au ministre si je l'ai bien compris sur la question du remboursement des emprunts. Je vois dans le rapport, le dernier rapport, qu'il reste \$503,000 à payer. C'est bien un article du passif?—R. Je pense qu'en arrivant aux chiffres les plus récents vous constaterez que cette somme a été totalement remboursée.

Le PRÉSIDENT: C'est-à-dire à la fin de 1942. Le dernier rapport que nous possédions est de ce temps.

M. Isnor:

D. Cela a été remboursé durant l'exercice 1942-43?—R. Oui.

M. Ross:

D. Votre rapport de 1943 a-t-il été publié?—R. Il faudra que je m'informe. Je ne l'ai pas reçu encore.

M. Isnor:

D. J'allais poser une autre question.—R. J'aurais quelque chose à dire, ici. Les sociétés de ce genre ferment leurs comptes, d'ordinaire, le 31 mars. Mais il est d'usage universel de leur accorder un certain délai pour faire leurs calculs définitifs.

D. L'autre point de votre déclaration que je ne saisis pas est celui-ci. Vous avez parlé de la perception de revenus—je suppose qu'il s'agit de l'argent des permis—faite par le ministère des Munitions et approvisionnements. Je croyais que cette perception était faite par le ministère des Transports?—R. Vous avez raison. Je parlais des autorités qui accordent ou refusent des permis aux postes émetteurs.

D. Il y a donc, en fait, trois ministères qui s'occupent de Radio-Canada?—R. Si vous voulez, en ce sens que les fonds nécessaires à Radio-Canada proviennent des recettes de la vente des permis au public auditeur; je crois que cela coûte \$2.50 par année.

D. Je dirais que trois ministères s'en occupent. Les recettes de la vente des permis se sont élevées à \$3,000,000 durant l'année qui s'est terminée le 31 mars 1942; \$3,485,321.92, pour être exact. Il y a ensuite le ministère des Munitions et approvisionnements et le ministère des Services de guerre. Cela fait trois ministères.—R. Si vous voulez. Mais je pense que c'est le ministère des Transports qui se charge ordinairement de la perception. Cette fonction est confiée à sa division de la radio. C'est ce ministère qui est le perceuteur de l'argent des permis achetés par les propriétaires d'appareils récepteurs de radio. Il transmet ensuite l'argent.

M. Hanson:

D. Le ministère des Munitions et approvisionnements n'a rien à y voir, n'est-ce pas?—R. Oui, le ministre, à ce que je comprends.

M. COLDWELL: Je veux poser une question ou deux avant de passer au rapport financier. J'ai pensé que, peut-être, les questions allaient viser le Bureau des gouverneurs et le ministre.

Le PRÉSIDENT: Je pense que, pour l'instant, nous devrions limiter la discussion aux paroles du ministre. M. Isnor ne s'en est pas éloigné; il questionne sur des choses dont le ministre a parlé.

M. Coldwell:

D. Je voulais ensuite poser une question sur les statuts. Si j'ai bien compris, le ministre a dit que, durant l'intersession—en octobre, je crois—les statuts adoptés le 24 mars 1941 furent abrogés. A-t-on rétabli les statuts antérieurs, ou quoi?—R. On a rétabli le "statu quo".

D. Il y avait déjà des statuts, auparavant. J'ai ici la formule des modifications aux statuts; ces modifications furent adoptées à Ottawa le 24 mars 1941. Ils couvrent deux pages et demie sur la liste des statuts que voici. Je me demande de quoi parlait le ministre, et de quelle manière cela a été fait.—R. Monsieur le président, cela se trouve au dossier; c'est le supplément n° 2 (modifications aux articles 6, 7 et 8 des statuts de la Société Radio-Canada, approuvées par l'arrêté en conseil C.P. 9152 du 6 octobre 1942). Aimerez-vous voir cela?

D. Je l'ai trouvé, merci. En somme, c'est le rétablissement des statuts à leur état d'avant les modifications du 24 mars 1941. Voilà ce que je comprends.—R. J'ai dit cet après-midi, dans mes brèves remarques, que le gérant général s'en trouve rétabli dans sa position de principal membre du conseil exécutif.

D. A ce que je comprends, le conseil n'a pas de comité exécutif; la division que nous avons discutée l'année dernière a été abolie.—R. Je ne crois pas qu'il y ait de comité exécutif.

D. Nous pouvons interroger là-dessus le président du Bureau des gouverneurs.—R. J'hésite, car j'ai réfléchi là-dessus; je pense que je vais attendre et vous donner une autre fois mon opinion, si cela vous convient. C'est pour une raison bien simple. Il me semble qu'un Bureau de gouverneurs ou de directeurs peu nombreux, n'ayant que neuf membres, ne devrait pas, s'il est capable de bien fonctionner, concentrer trop de fonctions ou d'autres choses entre les mains d'un organisme plus petit. Mon opinion s'oppose jusqu'à un certain point à celles que le Comité a exprimées l'an dernier, mais vous savez, après tout, que ces questions sont encore nouvelles pour moi.

D. Nous avons étudié tout cela, l'an dernier, d'une manière assez complète.—R. Ce n'est qu'une opinion.

M. Hanson:

D. A ce que je puis voir, les changements effectués dans les modifications du 6 octobre 1942 sont à peu près conformes aux recommandations du Comité de l'année dernière.—R. J'ai dit cet après-midi, monsieur Hanson, que je m'at-

tends à ce que vous soyez satisfait lorsque vous apprendrez de quelle manière il a été donné suite à vos suggestions de l'an passé. J'ai plusieurs fois posé des questions à ce sujet, et je pense que le bureau des gouverneurs y a accordé une très grande attention.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser ou d'autres commentaires à faire à la suite des paroles du général LaFlèche?

M. Ross:

D. J'aimerais à poser une autre question, cette fois sur l'indépendance de la Société. C'est une société distincte, comme le ministre vient de le dire. Mais il y a deux facteurs à considérer. Si c'est une société distincte, pourquoi ne paie-t-elle pas d'impôts sur la propriété? Pourquoi ses employés n'ont-ils pas le droit de se syndiquer?—R. Je ne veux pas faire d'esprit, mais il ne me vient qu'une réponse à l'esprit: Grâce à Dieu et à l'indulgence du ministère du Revenu national.

D. Je ne parle pas des impôts fédéraux, mais municipaux.—R. Il faudra que j'examine cela; c'est une question qui me prends au dépourvu. Il en a peut-être été question déjà, mais je ne m'en souviens pas.

D. On n'y a jamais répondu.—R. La question a déjà été posée?

M. COLDWELL: Oui, quatre ou cinq fois, l'an dernier.

M. ROSS: Oui, elle a déjà été posée.

L'hon. M. LaFLÈCHE: Je croyais avoir lu en entier les procès-verbaux de l'année dernière, qui font une liasse de six pouces d'épais. J'ai dû passer là-dessus avec distraction. Nous pouvons examiner cela, si vous le désirez. Mais puis-je vous demander, à titre de collègue du Comité, si cela a quelque importance?

M. Ross:

D. J'aimerais bien à être renseigné. Nous pouvons retomber là-dessus un peu plus loin.—R. Est-ce que vous cherchez un précédent?

M. Boucher:

D. Je pense que c'est assez important, à ce point de vue. Si Radio-Canada est une société de l'Etat, ses propriétés sont sur le même pied que toute propriété d'Etat. Voilà l'un des aspects de la chose. Mais, si c'est une société indépendante, elle est sujette aux obligations et elle a droit aux privilèges de l'entreprise privée. La question est de savoir si nous allons, ou non, créer un troisième genre de société; ou dans lequel des deux autres nous allons placer la Société Radio-Canada, étant donné qu'elle a de nombreuses ramifications par rapport aux impôts municipaux, aux réglementations provinciales et aux lois fédérales.—R. Puis-je poser une question? Je ne comprends pas si M. Boucher demande que la société paye les taxes municipales, ou non.

D. Je n'ai pas d'opinion là-dessus, monsieur le ministre.—R. Très bien, monsieur.

D. Mais je dirais qu'en qualité de Comité examinant les opérations de Radio-Canada nous devons connaître parfaitement le statut juridique de cette société, sans qu'il ne subsiste un seul doute.

M. COLDWELL: Je pense que M. Boucher et M. Ross veulent dire ceci. En certaines occasions, on nous dit que cette société est une société indépendante plutôt qu'un organisme de l'Etat, et a droit, par conséquent, à une certaine protection. Et d'autres fois, par exemple, lorsque les employés ont voulu se syndiquer, on a dit qu'ils n'en avaient pas le droit, étant virtuellement des fonctionnaires de l'Etat.

M. BOUCHER: C'en est un aspect, un aspect important.

L'hon. M. LaFLÈCHE: Qu'on me permette un mot.

M. COLDWELL: Les deux réponses sont possibles.

M. ROSS: Un autre aspect important est celui des enquêtes. Je pense que notre mandat est assez largement conçu pour nous permettre d'examiner les comptes rendus de la Société, si elle est un service de l'Etat; or, on nous a toujours dit qu'il s'agit d'une société indépendante et que nous n'avons pas le droit d'examiner les comptes rendus d'assemblées du Bureau des gouverneurs. Il se peut que nous voulions un jour examiner ces comptes rendus, comme nous l'avons fait auparavant à diverses occasions. Voilà le point...

L'hon. M. LaFLÈCHE: J'aimerais dire un mot en réponse à M. Coldwell et à M. Ross, si vous me le permettez.

Le PRÉSIDENT: Allez.

M. ISNOR: Avez-vous fait consigner l'ordre de renvoi au compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Oui, nous l'avons fait à la première séance.

L'hon. M. LaFLÈCHE: Pour ce qui est de l'observation de M. Coldwell sur le cas des employés, le Comité sera peut-être heureux d'apprendre, monsieur le président, que j'ai conseillé à la Société, il n'y a pas longtemps, d'étudier de nouveau cette question. La tâche en a été confiée à M. Chase, qui connaît ces questions à fond. Je ne sais pas où l'étude en est rendue, cela est assez récent.

M. COLDWELL: C'est une question de loi.

M. ROSS: Il y a autre chose à déterminer, dans le cas des employés: sont-ils, ou non, fonctionnaires de l'Etat? Je crois comprendre qu'ils ne le sont pas au sens ordinaire du mot et qu'ils n'ont pas droit, par conséquent, à participer à la pension du service civil, etc. Mais nous pourrions examiner ce point plus tard.

L'hon. M. LaFLÈCHE: N'oubliez pas ce que j'ai dit il y a un instant. J'ai suggéré de revenir là-dessus et de s'y arrêter davantage. Je veux être au courant de tout.

M. COLDWELL: Ce n'est pas une question qui ressortit au Bureau des gouverneurs ni à M. Chase, du moins tel que je l'entends. Il s'agit d'une interprétation juridique donnée par le ministère de la Justice. Je la considère comme une interprétation étrange du statut de la Société vis-à-vis des syndicats ouvriers. Cela ne regarde pas M. Chase, mais bien le ministère de la Justice, qui doit revenir sur sa décision.

L'hon. M. LaFLÈCHE: Monsieur le président, je réponds que la meilleure chose à faire, à mon avis, c'est de reprendre à tête reposée l'étude du problème.

M. COLDWELL: Malheureusement, M. Chase n'est pas du ministère de la Justice.

L'hon. M. LaFLÈCHE: Non, mais les membres du Bureau des gouverneurs s'intéressent sûrement à cette question.

M. COLDWELL: Je le sais.

L'hon. M. LaFLÈCHE: Je ne vois rien de mieux à faire que de demander à la Société elle-même d'en reprendre l'étude.

M. ROSS: L'autre question...

L'hon. M. LaFLÈCHE: Il faut dire que je suis un peu déçu; je croyais faire une excellente suggestion.

M. ROSS: L'autre question qui vous a été posée portait sur les procès-verbaux. On nous a déjà dit que nous n'avons pas le droit d'étudier les procès-verbaux des assemblées du Bureau des gouverneurs, étant donné qu'il s'agissait d'une société indépendante. Il nous est déjà arrivé de vouloir étudier ces procès-verbaux; cela soulève un autre point.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Nous l'aborderons plus tard. Je veux dire maintenant que l'on devrait, à mon sens, tenir compte de l'intérêt public, et je suis sûr qu'on le ferait.

M. CHEVRIER: A-t-on demandé au ministère de la Justice un avis sur le statut juridique de la Société Radio-Canada?

M. COLDWELL: Dans ses rapports avec ses employés.

M. CHEVRIER: A-t-on consigné la chose au compte rendu?

L'hon. M. LAFLÈCHE: Je me rappelle l'avoir vu au compte rendu de l'année dernière. Le ministère de la Justice a-t-il donné une décision en ce qui concerne les employés?

M. CHEVRIER: Oui. Je voulais savoir si, l'année dernière, le ministre, ou un membre du Bureau des gouverneurs a demandé une opinion sur le statut de Radio-Canada quant au droit de ses employés de se syndiquer.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Oui, cette consultation a eu lieu.

M. CHEVRIER: A-t-elle été versée au compte rendu?

L'hon. M. LAFLÈCHE: Oui, vous la trouverez au compte rendu.

M. BOUCHER: Avec tout le respect dû à vos fonctions de ministre, je crois que la question a beaucoup d'influence sur l'autorité que le ministre peut avoir sur Radio-Canada ainsi que sur le droit des employés d'organiser des syndicats. Les relations entre Radio-Canada et le ministre qui la surveille et qui oblige le Bureau des gouverneurs à lui faire rapport ne seront pas claires tant que le statut de Radio-Canada n'aura pas été nettement défini comme celui d'un organisme privé ou d'un organisme de l'Etat. Beaucoup de complications peuvent se produire, et se produiront inévitablement si la question n'est pas clairement tranchée.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Monsieur le président, cette question n'a provoqué aucune difficulté depuis que j'occupe ce poste. Elle ne m'a causé aucune difficulté. J'ai voulu cet après-midi exposer brièvement au Comité le principe même de la position du ministre, telle que je la conçois. Et ce principe est que le ministre doit surveiller les opérations de la Société et veiller à ce que Radio-Canada réussisse, sous les soins du Bureau des gouverneurs.

M. Boucher:

D. Mais quelle autorité a-t-il pour agir ainsi, si la Société est une entreprise privée?—R. Les pouvoirs conférés au ministre se trouvent dans la Loi, et nulle part ailleurs.

D. Des pouvoirs de surveillance, seulement?—R. Oui, mais pour ma part je n'ai jamais entendu dire—peut-être ne serez-vous pas dans le même cas—qu'aucun de mes prédécesseurs se soit plaint de manquer d'autorité à cet égard.

D. Il pourrait se produire le contraire, un excès d'autorité du ministre.—R. Une telle plainte ne serait pas justifiée.

D. Je ne dis pas qu'il y a eu des plaintes.—R. Voilà ce que j'ai à dire.

M. CHEVRIER: Si cela se produit, le Comité a le devoir de faire des recommandations en conséquence.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Oui.

M. Coldwell:

D. D'après vous, comme d'après M. Thorson, le Bureau est bien un organisme autonome?—R. Sous réserve des quelques exceptions prévues par la Loi. Par exemple, les gouverneurs ne peuvent pas dépasser un certain montant de dépenses, ce qui est une sage mesure. Ils doivent faire rapport au ministre; leurs règlements doivent être approuvés par le Gouverneur en conseil; il y a un petit nombre d'autres obligations.

D. En dehors de ces limites, vous n'estimez pas avoir le devoir ou l'autorité d'intervenir dans les décisions du Bureau des gouverneurs?—R. Je n'aurais pas la conscience en paix si Radio-Canada ne réussissait pas dans sa grande entreprise.

D. Je ne parle pas de votre conscience, mais de votre autorité.—R. La conscience est parfois efficace; elle conduit les gens à agir.

D. Je parle de l'autorité. Vous n'estimez pas qu'il serait conforme à vos attributions ministérielles d'intervenir dans les décisions du Bureau, en dehors des cas délimités par la Loi?—R. Si j'avais une opinion, je la communiquerais au Bureau. Je ne pourrais dire aux gouverneurs: Faites ceci et ne faites pas cela, s'il ne s'agit pas d'une question prévue par les clauses de la Loi. On peut discuter dans les deux sens, et pour ma part j'ai examiné les deux faces de la question; je suis sûr que plusieurs autres ont fait de même. On peut soutenir qu'il y a trop d'autorité, ou qu'il n'y en a pas assez. La pierre de touche est le fonctionnement de la machine.

D. Voici à quoi je pensais: le désir du peuple, et aussi des comités qui ont siégé les années précédentes, est d'écarter les interventions politiques, de la part du gouvernement, dans le programme ou dans les décisions du Bureau des gouverneurs nommé pour diriger cet organisme autonome. C'est pourquoi j'ai posé cette question.—R. Je suis sûr que M. Coldwell désire une réponse à sa question.

D. Oui.—R. Je parle en mon seul nom, et voici ma réponse: aucune pression politique ne s'est exercée, aucune tentative de domination politique n'a été faite auprès du Bureau; et je crois que la situation a été la même sous mes prédécesseurs.

D. Je ne disais pas qu'il y a eu des interventions.—R. Je vous répons de mon mieux.

D. Je cherche simplement à m'assurer que le ministre considère le Bureau des gouverneurs comme un organisme autonome.—R. Oui, mais cet organisme a un devoir à remplir, et quelqu'un doit veiller à ce qu'il le remplisse.

D. Cette tâche incombe au cabinet, sur la recommandation du ministre.

M. HANSON: Je voudrais poser la question suivante. Si le Bureau des gouverneurs prend une décision qui est au détriment de la Société Radio-Canada, et du peuple canadien, propriétaire de cette Société, le gouvernement a naturellement le pouvoir de l'arrêter?

L'hon. M. LAFLÈCHE: La loi sur la radiodiffusion donne le pouvoir de prononcer la révocation motivée d'un membre du Bureau des gouverneurs.

M. DIEFENBAKER: Je voudrais poser une question relative à l'interprétation du statut de la Société. Vous avez dit que deux interprétations sont possibles. La question a-t-elle été soumise aux juristes de la Couronne?

L'hon. M. LAFLÈCHE: M. Chevrier a soulevé cette question tout à l'heure.

M. DIEFENBAKER: M. Chevrier a posé une question, mais je voudrais ce renseignement.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Le ministère a été consulté, comme vous le verrez dans le compte rendu de l'année dernière.

M. Diefenbaker:

D. Le ministère de la Justice?—R. Oui.

D. Quelle a été son opinion? je ne l'ai pas.—R. Je n'ai pas le compte rendu; lisons-le.

D. C'est pourquoi je n'ai pu comprendre. Si la question a été soumise, je ne comprends pas pourquoi vous dites que deux interprétations sont possibles.—R. J'ai dit que c'était discutable.

D. Cela ne peut être discutable, si la Couronne l'a déterminé par une loi.—R. Chacun peut, dans son esprit, le débattre; c'est ce que j'ai dit et ce que je fais.

M. Chevrier:

D. L'avis demandé au ministère de la Justice, si je le comprends bien, concernait le droit des employés de se syndiquer, et non le statut de la Société.— R. Je voudrais lire ce texte, car il éclaire directement le statut de la Société.

Le PRÉSIDENT: Nous ne le trouvons pas, en ce moment, dans le compte rendu de l'année dernière, mais nous le trouverons d'ici la prochaine séance, et nous le ferons lire.

M. COLDWELL: N'a-t-il pas été question du droit de la Société d'être poursuivie en justice, de payer des impôts, et le reste?

Mme CASSELMAN: Oui, nous en avons parlé l'année dernière.

M. COLDWELL: Des opinions ont été données. Je ne voudrais pas les citer de mémoire, bien que j'aie idée de ce qu'elles étaient. Pourrions-nous obtenir le texte de ces deux ou plus nombreuses opinions du ministre de la Justice, à la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité ont-ils d'autres questions ou observations à présenter au sujet de l'exposé du major général LaFlèche? Sinon, nous allons entendre le témoin suivant, et le ministre reviendra demain.

M. ROSS: Avant que le ministre parte, je voudrais lui demander quand le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada tient sa séance annuelle?

L'hon. M. LAFLÈCHE: Il ne laisse pas s'écouler plus de deux mois entre ses séances.

M. ROSS: Je posais cette question pour savoir quand nous aurions le rapport.

L'hon. M. LAFLÈCHE: On nous a dit cet après-midi que les comptes de la Société ne sont pas entièrement terminés. Cela ne devrait pas tarder maintenant. Je vous remercie, messieurs.

L'hon. M. LAFLÈCHE se retire.

Le PRÉSIDENT: Nous venons de trouver l'opinion que l'on demandait tout à l'heure. Elle figure à la page 334 du rapport de l'année dernière, appendice B. En voici le texte:

Ministère de la Justice,
Canada.
Veuillez adresser au
Sous-ministre de la Justice,
Ottawa.

J. R. 5698/41

OTTAWA, 4 avril 1941.

Cher monsieur,

J'ai examiné avec beaucoup d'attention la question que vous m'avez soumise, quant à savoir si votre Société est autorisée à passer un contrat avec l'Association des Techniciens, syndicat affilié au Congrès des métiers et du Travail du Canada, dans les termes du projet que vous m'avez fourni.

Votre Société, sous bien des rapports, se trouve dans la même situation qu'un ministère et je ne pense pas que le Bureau des gouverneurs ni le directeur général ait le droit de passer un tel contrat qui restreindrait l'autorité de la Société d'agir aussi librement que le gouvernement lui-même dans toutes les questions relatives à ses employés.

Votre tout dévoué,

(Signé) W. STUART EDWARDS,

Sous-ministre de la Justice.

Le directeur général de
Radio-Canada,
Ottawa.

Mme CASSELMAN: Quelle en est la date, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Le 4 avril 1941. C'est à la page 334 du fascicule N° 6 des témoignages.

M. RENÉ MORIN, président du Bureau des gouverneurs, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Morin, le Comité est très heureux de vous recevoir de nouveau, cette année. Vous savez quelle méthode nous avons suivie l'année dernière, et il serait superflu de vous rappeler le genre de renseignements que nous attendons de vous. Voulez-vous être assez bon de commencer?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, madame, messieurs, je commencerai par remercier le ministre de l'aimable allusion qu'il a faite à l'honneur qui m'a été conféré dernièrement par l'Université de Montréal. Je le dois probablement à la position que j'occupe à la tête de la Société plutôt qu'à mes mérites personnels.

Mon exposé ne sera pas très long. J'ai essayé de le faire aussi bref que possible, tout en vous fournissant les renseignements auxquels vous avez droit.

La Société Radio-Canada doit son existence à la Loi canadienne sur la radiodiffusion, de 1936, et elle a maintenant sept ans de fonctionnement sous le régime institué par cette Loi. A la lumière de cette loi et de l'expérience acquise, certains grands principes émergent. Le Comité parlementaire qui s'est réuni l'année dernière les a si bien exprimés que je ne puis mieux faire que de les citer, au début de mon exposé. Les voici:

- (a) L'importance considérable d'un contrôle de toute la radiodiffusion par une seule autorité nationale, dans l'intérêt public (1932);
- (b) La propriété d'Etat de toutes les stations à haute puissance, réunies dans un réseau national de radiodiffusion, tandis que les stations à faible puissance resteraient exploitées individuellement, ou seraient coordonnées par rapport au réseau dominant (1932);
- (c) La coordination de toute la radiodiffusion au Canada, en attribuant au réseau national le contrôle exclusif;
 - (i) du caractère de tous les programmes, politiques et autres, diffusés par des postes privés, et de la publicité qu'ils comportent; et
 - (ii) de tous les réseaux de fils utilisés pour la transmission de programmes radiodiffusés (1936);
- (d) La constitution de l'autorité chargée de la radiodiffusion nationale en corporation publique assurera l'indépendance et la souplesse de son administration. En vertu de cette constitution, les décisions de principe seront prises par le Bureau des gouverneurs, tandis que l'administration sera unifiée sous un directeur général et un directeur général adjoint, responsables devant le Bureau de la conduite de toutes les affaires de la Société (1934, 1936, 1938);
- (e) Les membres du Bureau des gouverneurs devront être des hommes aux vues larges, bien au fait des goûts et des préférences du public écouteur, et qui sachent contribuer de façon tangible à la solution du problème que doit résoudre la Société (1936);
- (f) La constitution de la Société assurera son indépendance de tout contrôle partisan. Mandataire du peuple du Canada et des titulaires de permis, le Bureau des gouverneurs doit rendre compte de sa gestion au Parlement, régulièrement, et être soumis au contrôle final du Parlement (1938);
- (g) L'importance de l'établissement, aussi prochain que possible, d'une station d'émission sur ondes courtes, à haute puissance, financée comme une entreprise nationale, mais exploitée et contrôlée par la Société, comme une partie intégrante de son réseau (1938, 1939);

(h) Les émissions politiques de réseau, pendant les élections fédérales et provinciales, se feront sur une base de continuité, et le temps sera réparti équitablement entre les partis politiques (1939).

L'année dernière, le Comité parlementaire a rédigé un rapport critiquant très sévèrement, à certains égards, les méthodes du Bureau et plus encore celles de la direction. Sur ces critiques fut fondée une série de recommandations en vue de la réorganisation de notre travail. Le Bureau des gouverneurs a étudié très sérieusement ces recommandations et les a appliquées dans la mesure du possible. J'en parlerai, le moment venu, et je dirai au Comité ce qui s'est fait à ce sujet.

Je rappellerai, en commençant, que la principale plainte exprimée contre le Bureau concernait une division de l'autorité et des fonctions dans la direction. Le Comité lui-même a reconnu les difficultés éprouvées par le Bureau dans ses rapports avec l'ancien directeur général. Le Comité déclare, dans son rapport: "M. Murray a rendu de grands services à la radiodiffusion canadienne. Mais, devant la perte de confiance du Bureau en ses aptitudes financières, devant son attitude au sujet de ses propres dépenses, et en tenant compte d'autres documents qui nous ont été soumis, votre Comité recommande que le Bureau des gouverneurs examine si les services de M. Murray ne pourraient être utilisés par la Société à un titre autre que celui de directeur général ou de fonctionnaire exécutif."

Le Comité a moins exprimé une censure qu'un "profond regret" de ce que "les expédients adoptés étaient insuffisants, et que la situation aurait dû être réglée, et doit l'être maintenant, d'une manière plus fondamentale."

Mon Bureau des gouverneurs partage le "profond regret" que les expédients adoptés aient été insuffisants, et proteste simplement qu'il a honnêtement et de bonne foi essayé de régler un problème difficile. Et cependant, malgré cette insuffisance particulière, les affaires de la Société ont toujours été conduites d'une manière efficace, au point de vue des programmes, de la technique et du reste. Les mesures permises par les circonstances ont été prises dans ce but.

Quand nous avons reçu le rapport du Comité, nous avons essayé d'appliquer ses recommandations relatives à la direction, en prenant les mesures suivantes:

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Bureau des gouverneurs a estimé qu'en raison de l'importance de la radiodiffusion publique en temps de guerre, et de la nécessité d'une action immédiate, il ne fallait pas confier la direction à quelqu'un d'absolument étranger à la Société. Il n'oubliait d'ailleurs pas l'énumération, faite par le Comité lui-même, des aptitudes requises pour cette nomination. Puis-je vous la citer:

Le Comité est d'avis que la charge de directeur général doit être remplie par une personne apte à exécuter toutes les fonctions de principal agent d'exécution de la Société. Le titulaire devrait être, de préférence, un Canadien d'une réputation et d'une intégrité propres à susciter la confiance du public et l'appui loyal du personnel. Il devra posséder des qualités d'administrateur et d'organisateur, et une expérience administrative, qui n'aura pas nécessairement été acquise dans le domaine des affaires. Comme on l'a dit dans les témoignages, il n'est pas indispensable que l'administrateur en chef soit un spécialiste en finances, ou en publicité; il faut qu'il puisse, s'il est nécessaire, recruter des spécialistes dans tous les domaines, considérer et peser leurs conseils et leurs recommandations, diriger leur activité, et, en dernière analyse, accepter la responsabilité de leurs actions. Son éducation et son expérience doivent le préparer à traiter les questions publiques dans un esprit large et créateur. Il doit être enthousiaste de son pays et de ses fonctions, et reconnaître la contribution apportée par la radiodiffusion à notre vie nationale.

Les gouverneurs, à l'unanimité, ont jugé qu'un d'entre eux, M. James S. Thomson, possédait exactement ces aptitudes, et ils l'ont prié d'accepter le poste de directeur général. M. Thomson est président de l'Université de la Saskatchewan, et ne désirait pas abandonner son bureau, à l'Université, d'une manière permanente. Toutefois, pour l'amour de la tâche accomplie par la Société, et à titre de contribution à l'effort du Canada en temps de guerre, il a accepté de demander au Bureau des gouverneurs de l'Université un congé d'un an, qui permette de devenir directeur général pendant une période de réorganisation.

RÉTABLISSEMENT DE LA RESPONSABILITÉ ET DU CONTRÔLE UNIQUES

Le Bureau des gouverneurs a abrogé les règlements qui divisaient l'autorité entre le directeur général et le directeur général adjoint. La situation est maintenant la suivante:

- (a) La loi canadienne sur la radiodiffusion décrète: "Il y aura un Directeur général, qui sera le fonctionnaire exécutif en chef de la Société", et "Il y aura un Directeur général adjoint."
- (b) Les statuts définissant les fonctions du directeur et directeur général sont les suivants:

6. (2) Le directeur général détermine l'emploi, le renvoi et la rémunération des fonctionnaires et autres employés de la Société; toutefois la nomination de fonctionnaires ou d'employés dont le traitement excède quatre mille dollars par année, est assujétie à la confirmation du Bureau des gouverneurs, lors de la première réunion qui suit cette nomination. Il est en outre prescrit que le directeur général peut en tout temps, pour cause valable, suspendre un fonctionnaire ou employé de la Société.

7 (1) Le directeur général de la Société est le principal agent d'exécution de celle-ci. Sous réserve des directives qu'il recevra du Bureau des gouverneurs, il est chargé de l'exécution des dispositions de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, ainsi que des règlements et statuts établis pour l'application de ladite loi.

(2) Il doit assister à toutes les réunions du Bureau des gouverneurs à moins d'en avoir été excusé par le président du Bureau ou de la réunion.

(3) Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, sauf ceux que lui confère l'article 6 des statuts, au directeur général adjoint ou à tout fonctionnaire ou employé de la Société.

(4) Il doit préparer les rapports sur les travaux et les finances de la Société que le Bureau des gouverneurs pourra de temps à autre lui demander.

(5) Le ou vers le 1er janvier 1937, et à toutes dates ultérieures qui pourront être fixées par une résolution du Bureau des gouverneurs, il doit soumettre à celui-ci un budget des recettes et dépenses estimatives de la Société pour l'année financière suivante, ainsi que ses propositions pour le développement des travaux de la Société. Ce budget doit comprendre un état détaillé de toute demande de fonds à présenter au Gouvernement.

(6) Le plus tôt possible après la clôture de chaque année financière, un rapport contenant les renseignements dont la Société devra disposer pour lui permettre de se conformer aux articles 20 et 26 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion doit être soumis au Bureau des gouverneurs à l'époque fixée par celui-ci.

(7) Le directeur général ne doit prendre aucun emploi, rémunéré ou non, sans avoir d'abord obtenu le consentement par écrit du Bureau des gouverneurs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

8 (1) Le directeur général adjoint doit, de façon générale, aider le directeur général dans l'exécution de ses fonctions, et, en l'absence de celui-ci, en exercer les pouvoirs.

(2) Le directeur général adjoint ne doit prendre aucun emploi, rémunéré ou non, sans avoir d'abord obtenu le consentement par écrit du Bureau des gouverneurs.

Comme vous le voyez, ce texte reproduit exactement et sans commentaire les statuts originaux déjà étudiés par le Comité.

LA NOMINATION DE M. MURRAY COMME DIRECTEUR DE LA RADIODIFFUSION

Le Bureau des gouverneurs a accepté la démission de M. Murray comme directeur général, et, conformément à la recommandation du Comité, il a conservé ses précieuses aptitudes au bénéfice de la radiodiffusion en lui confiant un poste où il aurait surtout à s'occuper des programmes. M. Murray a démissionné de ce dernier poste le 6 février 1943.

J'aborde maintenant les autres recommandations du Comité. Le Bureau s'est réuni neuf fois depuis le dépôt du rapport du Comité; il s'est donc réuni tous les deux mois en moyenne.

En ce qui concerne la nomination d'un comité exécutif, il y a eu quelque hésitation à appliquer cette recommandation, particulièrement chez les membres du Bureau qui représentent des régions si éloignées d'Ottawa qu'il est improbable qu'elles auraient été représentées au comité, et la décision a été ajournée.

Le Comité parlementaire a proposé d'étendre aux élections provinciales les principes posés dans le Livre blanc de 1939 au sujet des émissions sur des sujets politiques et controversables. Cette mesure a été prise.

Les comités parlementaires précédents ont recommandé de rechercher et de développer davantage les talents canadiens. Le Comité a recommandé que la Société ajoute à cette mesure un encouragement aux suggestions et aux critiques des auditeurs. Je ne traiterai pas ici de cette question, ni de la recommandation générale du Comité au sujet d'un bon équilibre des programmes récréatifs, des programmes d'information, des programmes instructifs, ni de celle qui concerne l'effectif et la valeur du personnel des programmes. Je laisserai au directeur général le soin de vous dire ce qui s'est fait et ce qui se fait à ces égards. Je dirai, cependant, qu'à sa dernière séance le Bureau des gouverneurs a autorisé la direction à établir des jurys d'audition partout où cela paraîtra opportun, afin de favoriser la recherche par tout le pays des artistes canadiens doués pour la radiodiffusion.

Le Comité a recommandé des conférences mensuelles entre le directeur général et les chefs de service qui lui font rapport directement, à lui ou à son adjoint, afin de discuter les problèmes communs et de mieux coordonner le travail.

Je puis vous assurer que cette recommandation a également été suivie. Tous les mois se tiennent des conférences, auxquelles assistent le directeur général, le directeur général adjoint, et de hauts fonctionnaires tels que le trésorier, l'ingénieur en chef, le surveillant général des programmes, le directeur commercial, les chefs des services de presse, des relations entre les stations, etc. Les procès-verbaux de ces réunions sont tenus à la disposition du Bureau des gouverneurs.

Le Comité avait encore recommandé que l'on prenne, à l'avenir, de plus grandes précautions dans le paiement des honoraires à des personnes étrangères à la Société.

Cette question a fait l'objet d'une attention particulière, et je crois que la situation est maintenant très satisfaisante. Certaines anomalies qui existaient l'année dernière ont été rectifiées, et le Bureau prend soin d'éviter qu'elles se reproduisent.

Le Comité avait recommandé l'institution d'un plan de pension ou de retraite pour les employés de Radio-Canada, sur une base de contribution.

Là encore le Bureau a fait tout son possible pour appliquer la recommandation du Comité. Il a approuvé un plan de pension, à sa séance des 8 et 9 février 1943. Le contrat final est en cours de rédaction, en vue d'être soumis au Gouverneur en conseil. Il n'a pas paru possible de faire englober ce plan dans l'application de la Loi de la pension du Service civil. Dans le projet actuel, la pension provient en partie d'annuités fournies par l'Etat, en partie d'annuités acquises auprès des compagnies d'assurance titulaires d'une charte. Ce projet côtoie le système de pension du service civil. Pour résumer très brièvement, il demande à tous les employés réguliers de Radio-Canada une contribution de 6 p. 100 de leur traitement annuel. La Société verse à la caisse un montant égal. Grâce à ces contributions, les employés du sexe masculin pourront prendre leur retraite à 65 ans et ceux du sexe féminin à 60 ans, et ils jouiront d'une allocation de 2 p. 100 de leur traitement moyen pour chaque année de service. Pour les vieux employés, la Société leur procure, sans frais, des prestations correspondant à leurs services anciens, en remontant jusqu'à l'établissement de la Commission canadienne de la radiodiffusion, en 1933. Le plan prévoit également des prestations au décès.

Je ne dispose pas d'assez de temps pour entrer dans les détails, mais je tiens à la disposition du Comité un document contenant un exposé complet du plan. Des exemplaires vous en seront remis.

LE STATUT DE RADIO-CANADA

Le dernier Comité a soulevé la question de notre statut juridique, qui devrait être clarifiée. Strictement parlant, je manque de compétence dans cette question juridique. Nous fonctionnaires en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, qui nous décrit comme "un corps constitué habile à passer des contrats et à ester en justice au nom de la Société". Nous avons d'autre part, nécessairement, des relations avec le parlement et le gouvernement. La nécessité d'autorisations du Gouverneur en conseil limite l'exercice de nos pouvoirs. Le ministre désigné à cette fin constitue notre intermédiaire avec le parlement et le gouvernement.

La question de notre statut juridique s'avère importante surtout quand surgissent des problèmes pratiques. Nous avons toujours revendiqué un sentiment d'indépendance par rapport à tout contrôle direct du gouvernement, et agi dans ce sens. Nous ne sommes pas un ministère, ni partie d'un ministère. Nos employés ne font pas partie du service civil. Nous sommes néanmoins une agence de la Couronne, ce qui nous impose certaines contraintes.

La question a été soulevée en particulier au sujet de la possibilité de négociations collectives entre la Société et ses employés. Comme on vient de vous le rappeler, le ministère de la Justice nous a dit que la Société est à bien des égards dans la situation d'un ministère et qu'elle ne doit pas, en conséquence, "passer un tel contrat qui restreindrait l'autorité de la Société d'agir aussi librement que le gouvernement lui-même dans toutes les questions relatives à ses employés".

Je tiens à bien indiquer que la Société, ni en théorie, ni en pratique, n'est opposée aux contrats collectifs avec ses employés. En un certain sens, et en fin de compte, il ne saurait y avoir de conflit d'intérêts entre le Bureau des gouverneurs, la direction et le personnel. Nous ne cherchons pas à réaliser des bénéfices, ce qui exclut les conflits d'intérêts ordinaires entre patrons et employés. Si un tel conflit surgissait, il se produirait entre nos employés et l'intérêt public tel que le Bureau le concevrait. Nous désirons d'autre part que nos employés soient largement consultés dans toutes les questions relatives à leur bien-être, à

leur statut, à leur traitement. Des conseils de personnel ont été établis en vue de permettre à nos employés de faire régulièrement des représentations à la direction, par l'intermédiaire de leurs délégués, et permettent à la direction de soumettre des questions aux employés. C'est ainsi que le plan de pension a été adopté dernièrement après étude du projet par les conseils de personnel, et vote de tous nos employés sur le principe de l'adhésion au fonds de pension.

Le Bureau des gouverneurs étudie depuis quelque temps la question de la création d'une puissante station à ondes courtes. Nous avons à plusieurs reprises signalé la nécessité d'entrer le plus tôt possible dans ce nouveau et important domaine radiophonique, pour donner au Canada une place dans le monde de la radiodiffusion internationale. Le dernier Comité a recommandé l'établissement dans le plus bref délai d'une station à ondes courtes. L'installation et le fonctionnement en seraient payés par l'Etat, et la responsabilité de l'exploitation serait attribuée à la Société Radio-Canada.

Je suis heureux de dire qu'un arrêté en conseil du 8 septembre 1942 a autorisé l'établissement d'une station à ondes courtes de grande puissance. La Société était chargée de procéder immédiatement à l'installation à Sackville, N.-B., de deux émetteurs à ondes courtes de 50 kilowatts, munis de trois antennes de direction et de tout l'outillage voulu. Le coût total ne devait pas dépasser \$800,000, y compris l'achat du terrain et la construction des locaux. Cette dépense devait être entièrement à la charge des crédits de guerre.

En vertu de cette autorisation, des mesures immédiates furent prises pour remplir la mission qui nous était assignée par l'arrêté en conseil. Les divers fabricants d'outillage d'émission furent invités à soumissionner, et la plus basse soumission fut acceptée. Les principales difficultés rencontrées au sujet de l'installation de cette station concernaient les priorités indispensables. Nous obtenons sans peine les priorités demandées au Canada, mais lorsqu'il faut demander des priorités aux Etats-Unis, nous avons à subir la plus rigoureuse concurrence. Le matériel de radiodiffusion sur ondes courtes est aujourd'hui un matériel de guerre des plus essentiels, et une vive concurrence se produit pour l'obtention de ce matériel, dont il n'existe que des quantités limitées. La direction a très activement soutenu nos requêtes auprès des autorités compétentes, et je suis heureux de dire qu'après de très longues négociations, nous avons obtenu l'autorisation de nous procurer le matériel nécessaire. Des commandes ont été données, et nous espérons recevoir les appareils le plus tôt possible. Il serait prématuré de fixer la date à laquelle nous comptons inaugurer la station, mais nous espérons que l'attente ne sera plus trop longue.

Une question importante qu'il nous faut examiner est celle des programmes de la station à ondes courtes. A ce sujet, nous avons instructions de consulter à loisir le ministère des Affaires extérieures, et cette consultation est en cours.

M. Frigon, directeur général adjoint, pourra vous faire un exposé complet sur toutes les questions techniques soulevées par cette nouvelle installation.

Je signale avec plaisir que, conformément aux recommandations du dernier Comité parlementaire, la Société s'est efforcée d'étendre ses services de manière à atteindre un rayonnement national.

Au cours de l'année dernière, le réseau de Radio-Canada a été étendu en Colombie-Britannique jusqu'au district de Kootenay-Est, et des relais ont été installés à Creston, Crambrook, Kimberley et Fernie, pour desservir une population estimée à 16,000 personnes. Un émetteur a été installé à North-Bend, C.-B., pour desservir une population de 1,000 personnes, et des circuits sont en cours de construction et des appareils émetteurs ont été reçus pour permettre l'installation de relais à faible puissance à Quesnel, William's Lake et Prince-George. La station CFPR, à Prince-Rupert, est maintenant louée à Radio-Canada, et des négociations se poursuivent en vue d'établir une extension de réseau entre Prince-George et Prince-Rupert. La population desservie à Prince-Rupert est en temps normal d'environ 8,000 personnes. Elle est beaucoup plus élevée actuellement en raison de la présence des troupes dans les

environs. En attendant l'extension du réseau dans ce territoire, le service de Radio-Canada consiste en nouvelles et en programmes enregistrés empruntés à Radio-Canada et aux réseaux américains.

Voici maintenant la situation dans l'Est du Canada. Nous préparons l'installation d'un relai à Sioux-Lookout, Ontario, pour desservir environ 2,800 personnes. Le réseau français de Radio-Canada a été étendu, au nord, jusqu'à Amos, Val d'Or et Rouyn, faisant ainsi bénéficier une population de 35.400 personnes des programmes du réseau français, en même temps que des programmes anglais. A Chicoutimi, la puissance de la station a été portée à 1,000 watts, et une nouvelle antenne a été installée. Ces perfectionnements ont étendu le rayonnement de Radio-Canada de manière à fournir des programmes à 86,300 auditeurs locaux. Un relai a été installé à Edmundston, N.-B., pour permettre au réseau français d'atteindre 10,300 personnes dans cette région. Les chiffres démographiques cités ci-dessus sont ceux du 1er janvier 1940. D'après les chiffres les plus récents, Radio-Canada dessert 92.4 p. 100 de la population soit 96.13 p. 100 des appareils récepteurs au Canada.

Devant le dernier Comité fut soulevée la question de l'utilisation des longueurs d'onde qui nous étaient attribuées par l'accord de la Havane. Cet accord a été signé le 13 décembre 1937; il attribuait au Canada la priorité pour l'usage de quatorze longueurs d'onde déterminées. Ces longueurs d'onde sont actuellement garanties au Canada, mais la question de leur utilisation à pleine puissance doit être considérée en fonction de l'ensemble de notre politique nationale. Il n'est pas possible, en ce moment, de se procurer du matériel neuf de radiodiffusion, de sorte que l'utilisation des longueurs à pleine puissance peut rester en suspens. Sur ce sujet, le directeur général adjoint pourra vous faire un exposé plus complet.

Le directeur général pourra vous décrire les efforts accomplis pour éviter le double emploi des programmes dans un même district. Ceci soulève la question des programmes auxiliaires. Tout ce que je puis dire, c'est que le Bureau des gouverneurs a autorisé la direction à fournir des programmes auxiliaires, lorsque c'est possible, en établissant des réseaux auxiliaires au réseau déjà existant. Ces réseaux auxiliaires se créent de temps à autre, et l'ensemble de la question fait actuellement l'objet d'une étude très attentive, bien que la pénurie de personnel rende toute expansion difficile.

Mme Casselman:

D. Il y a beaucoup d'Américains dans le Nord-Ouest, au nord d'Edmonton, à l'occasion de la construction de la route de l'Alaska, et d'autres travaux. Radio-Canada a-t-il essayé de leur fournir des émissions canadiennes, ou vous contentez-vous de relayer les programmes américains?—R. Parlez-vous d'Edmonton?

D. D'Edmonton, en Alberta, et du Nord-Ouest jusqu'au Yukon.

Le PRÉSIDENT: Le long de la nouvelle route.

Mme CASSELMAN: Oui, je voulais savoir si l'on fait quelque chose.

Le TÉMOIN: Il y a une station sur notre réseau, à Edmonton, qui dessert ce territoire.

Mme Casselman:

D. Les émissions atteignent-elles des points aussi éloignés, dans le nord?—R. On me dit qu'il y a aussi une station à Grande-Prairie. Celle-là n'est pas sur notre réseau, car il n'y a pas de ligne y conduisant. Ces stations d'Edmonton sont naturellement des stations privées. Leur puissance est par conséquent limitée à 1,000 watts. Mais je ne puis vous dire quelle région elles atteignent.

M. COLDWELL: CBK donne un assez bon rayonnement.

Le TÉMOIN: Est-ce que cela dépasse beaucoup Edmonton? Je ne le sais pas.

M. COLDWELL: On m'a dit que oui.

M. DIEFENBAKER: On ne peut pas l'entendre à White-Horse.

Mme Casselman:

D. Je voulais savoir si vous diffusez des programmes américains, spécialement pour les Américains qui sont occupés dans le district septentrional que je viens de mentionner.—R. Je répondrai: Non.

D. Vous n'en relayez pas?—R. Non. Des enregistrements canadiens et américains sont envoyés à la station de Grande-Prairie, pour desservir le district, ainsi qu'à Prince-Rupert, où il y a des troupes américaines.

M. COLDWELL: Quelle est la station d'Edmonton qui donne des programmes de continuité?

Mme CASSELMAN: CJCA.

M. Coldwell:

D. L'Université ne possède-t-elle pas une station qui pourrait s'utiliser plus qu'on ne le fait?—R. Je crois que nous avons conclu un arrangement avec cette station, à la dernière séance; nous l'autorisons à se transformer partiellement en poste commercial, pour lui permettre de poursuivre ses programmes éducatifs et d'améliorer son service.

D. Sur la même base que les autres stations de la ville?—R. Je crois que la station de l'Université a limité elle-même la quantité de programmes commerciaux dont elle a besoin. Elle pense avoir besoin d'un bénéfice de \$25,000 par an; elle se contenterait de cette somme, qui lui permettrait de couvrir ses frais, et elle accepte de limiter ainsi ses émissions commerciales.

D. Qui lui a imposé la limitation, et comment est-ce contrôlé?—R. Cette limitation a été adoptée à leur demande.

D. A leur demande. Les annonces de cette station ont-elles un rapport quelconque avec celles des autres postes privés à Edmonton?—R. Je crois qu'il y a une restriction à ce sujet, mais malheureusement je ne connais pas les conditions exactes de l'accord.

D. J'interrogerai peut-être le directeur général à ce sujet, quand il témoignera. Je voudrais en connaître les détails. Avant que nous levions la séance, je voudrais demander si les arrêtés en conseil nommant les nouveaux gouverneurs peuvent être déposés devant le Comité. Je voudrais les voir.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Certainement.

M. COLDWELL: Il y a parfois des écarts d'expression entre ces arrêtés en conseil relatifs à Radio-Canada. Comme le président du Bureau l'a bien dit, le Ministre est l'intermédiaire par lequel passe la Société. J'ai remarqué une différence entre le texte des statuts et celui de certains arrêtés en conseil. Je lis, par exemple: "Attendu que le ministre des Services nationaux de guerre expose que la Société Radio-Canada fait rapport", etc., plutôt que "recommande".

L'hon. M. LAFLÈCHE: L'expression n'est-elle pas employée à la fin?

M. COLDWELL: Non.

M. HANSON: Etes-vous avocat?

M. COLDWELL: Vous avez raison. Il y a: "Sur la recommandation de".

L'hon. M. LAFLÈCHE: La première partie est un préambule, une explication. Je me procurerai les deux arrêtés en conseil, monsieur le président.

M. HANSON: Pourquoi ne pas incorporer les arrêtés en conseil dans notre compte rendu, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il y a quatre arrêtés en conseil qui se rapportent à ce sujet, et que les membres du Comité devraient avoir. Ce sont: C.P. 9152, C.P. 7934, C.P. 8168 et C.P. 7933. Je les ai ici. Je me les suis procurés l'automne dernier.

M. HANSON: Ne pourrions-nous pas les faire insérer au compte rendu? Nous serions sûrs de les avoir.

Le PRÉSIDENT: Nous vous en procurerons des exemplaires. Il n'est pas bien nécessaire de les faire réimprimer. Nous veillerons à ce que des exemplaires en soient remis aux membres du Comité.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Combien d'exemplaires voudriez-vous avoir monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Il nous en faudrait environ vingt-cinq exemplaires de chacun. Y a-t-il d'autres questions ou observations au sujet de l'exposé général?

M. COLDWELL: Ne pourrions-nous pas ajourner les questions à la prochaine séance? Il est six heures moins cinq. Je ne veux pas retenir M. Morin. Je le remercie de son exposé de cet après-midi.

M. Isnor:

D. Je n'ai qu'une question à poser à M. Morin, et elle ne sera pas longue. Il a parlé de matériel de stations à ondes courtes, pour lequel il possède maintenant la permission ou la priorité voulue. J'avais compris l'année dernière que cette question était arrangée?—R. Je crois qu'un émetteur aurait été disponible l'année dernière, si la commande en avait été donnée à cette époque, mais elle ne l'a pas été.

D. Ma seconde question est du même ordre que la première. Combien de temps faudra-t-il pour équiper ou compléter la station à ondes courtes?—R. Je crains de ne pouvoir répondre. Nous faisons tous nos efforts pour qu'elle soit prête le plus tôt possible.

D. Avez-vous une idée de ce que représente ce "plus tôt possible"? Pouvez-vous nous en donner une idée?—R. Puis-je dire un an, monsieur Frigon?

M. FRIGON: Au mieux, quatorze mois.

M. BERTRAND: Quatorze mois à partir de maintenant?

M. FRIGON: Oui.

M. TRIPP: D'aujourd'hui?

M. BERTRAND: D'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Madame Casselman, messieurs, je propose de continuer la discussion de l'exposé de M. Morin à notre prochaine séance. A quelle date voulez-vous fixer la prochaine séance? Elle est prévue pour demain dans nos procès-verbaux, mais elle ne convient pas à plusieurs membres du Comité, qui préféreraient, par exemple, vendredi matin, parce qu'ils sont aussi membres du Comité de la sécurité sociale qui se réunit demain matin à onze heures, de sorte qu'ils ne pourraient assister à cette réunion.

Le TÉMOIN: Je le regrette, messieurs, mais ma Compagnie tient quatre séances par an, et l'une d'elles tombe vendredi.

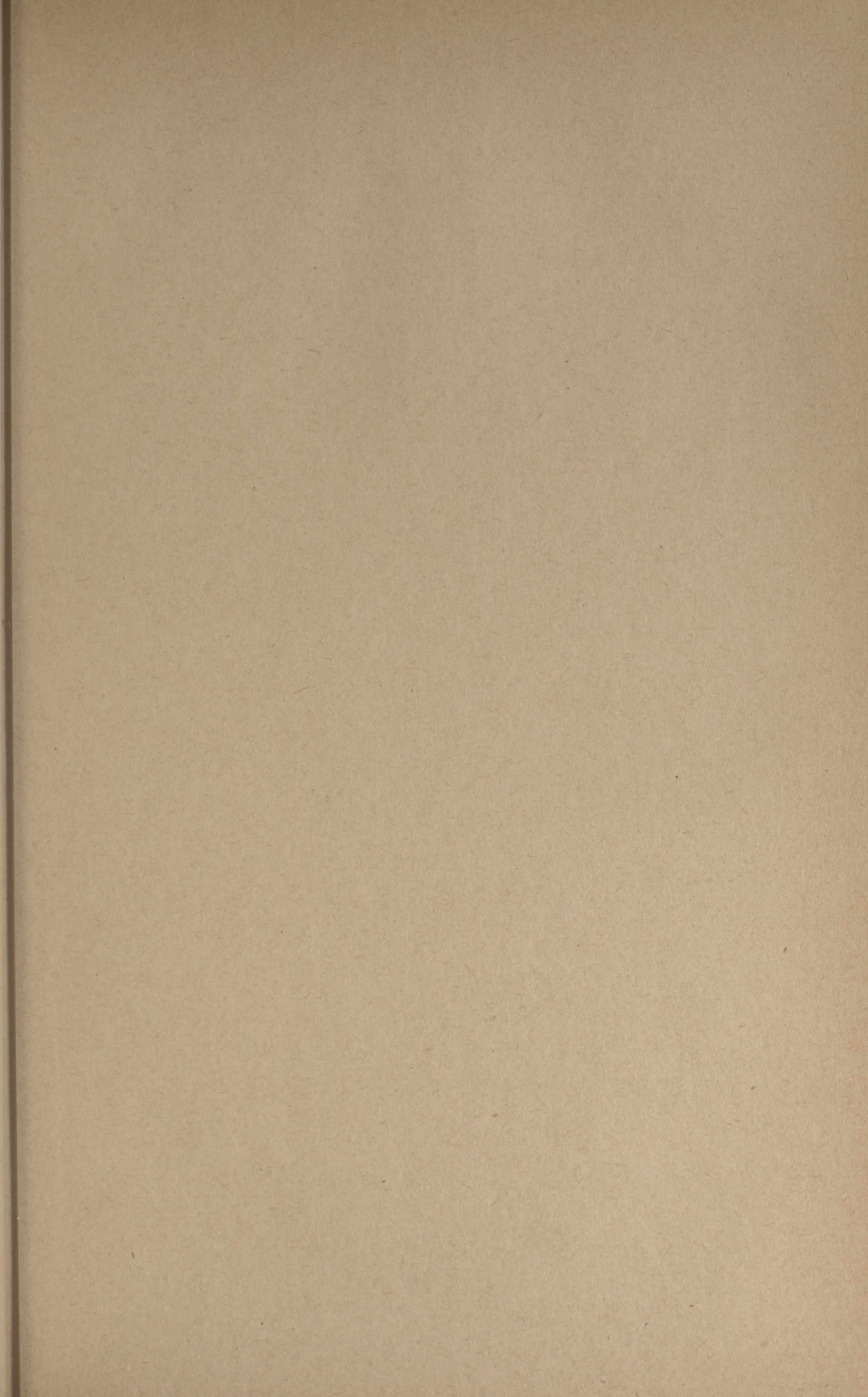
M. COLDWELL: Nous pourrions continuer avec M. Thomson, et nous arranger autrement si nous avons besoin de rappeler M. Morin.

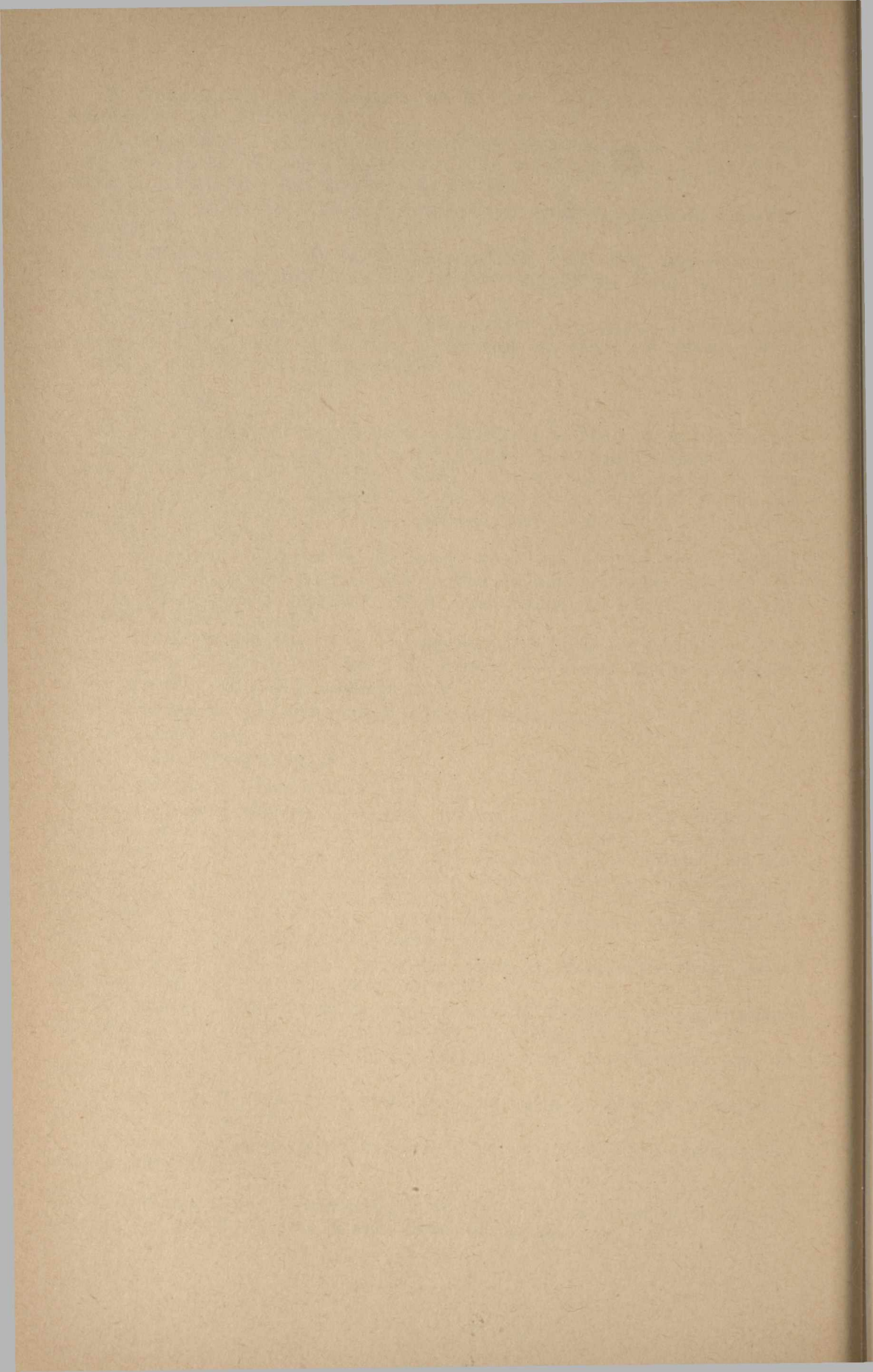
Le PRÉSIDENT: M. Thomson et M. Frigon sont ici, et cela suffira pour la prochaine séance.

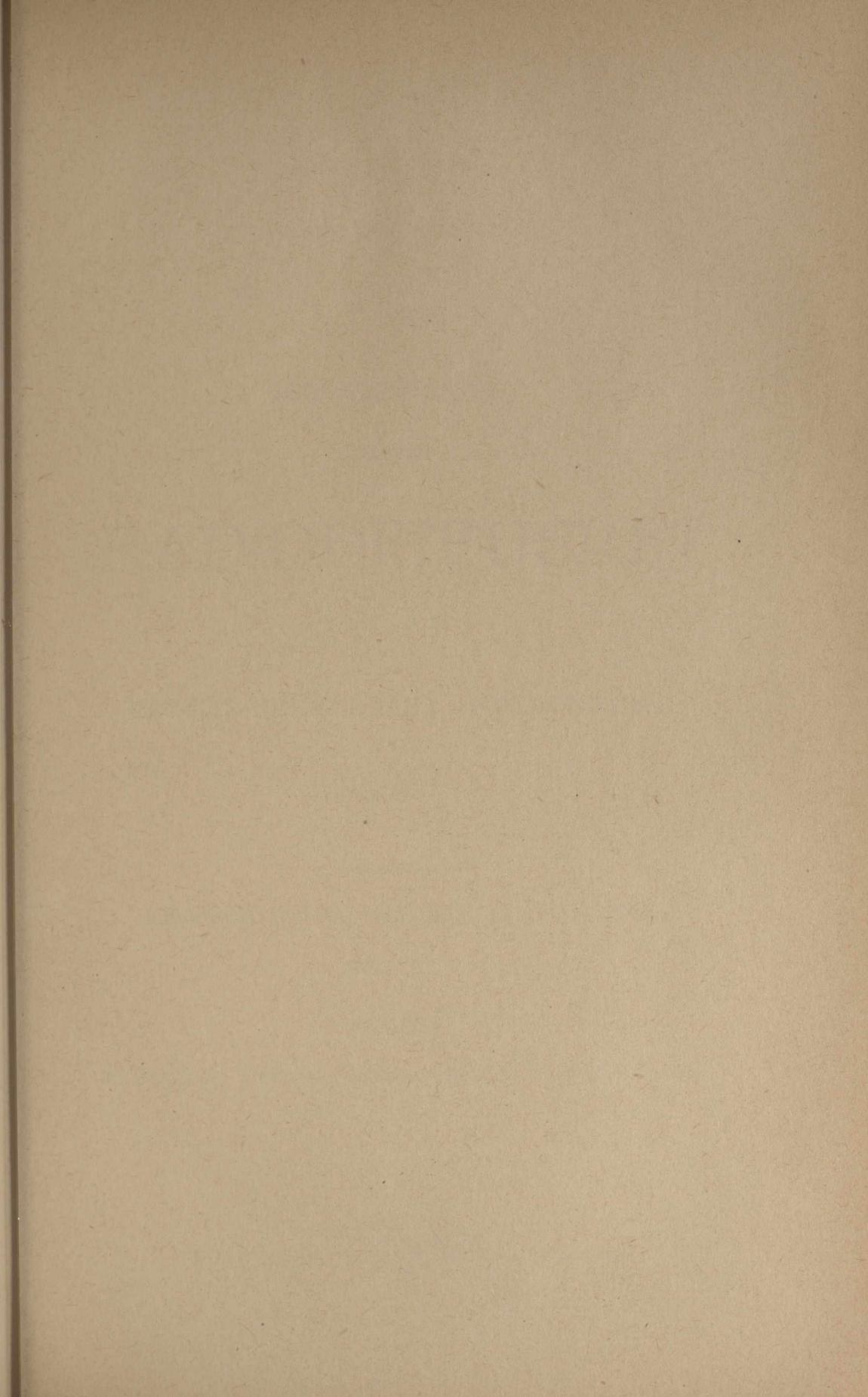
M. HANSON: Je crois que vendredi répondra mieux au désir de la majorité des membres du Comité.

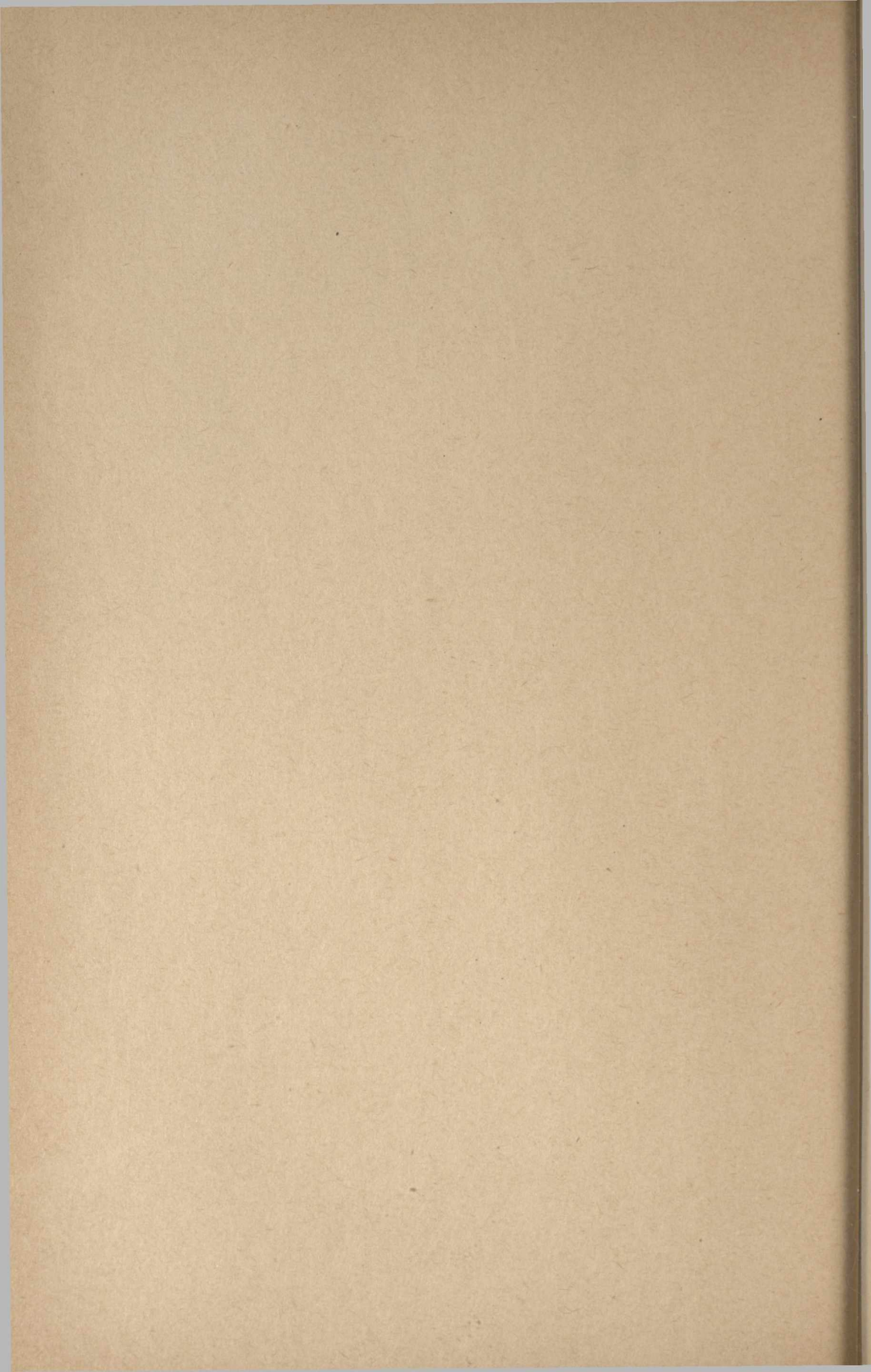
Le PRÉSIDENT: Nous allons donc nous ajourner à vendredi, à onze heures, dans la même salle.

A 5 heures 55 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le vendredi 11 juin, à onze heures du matin.









SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

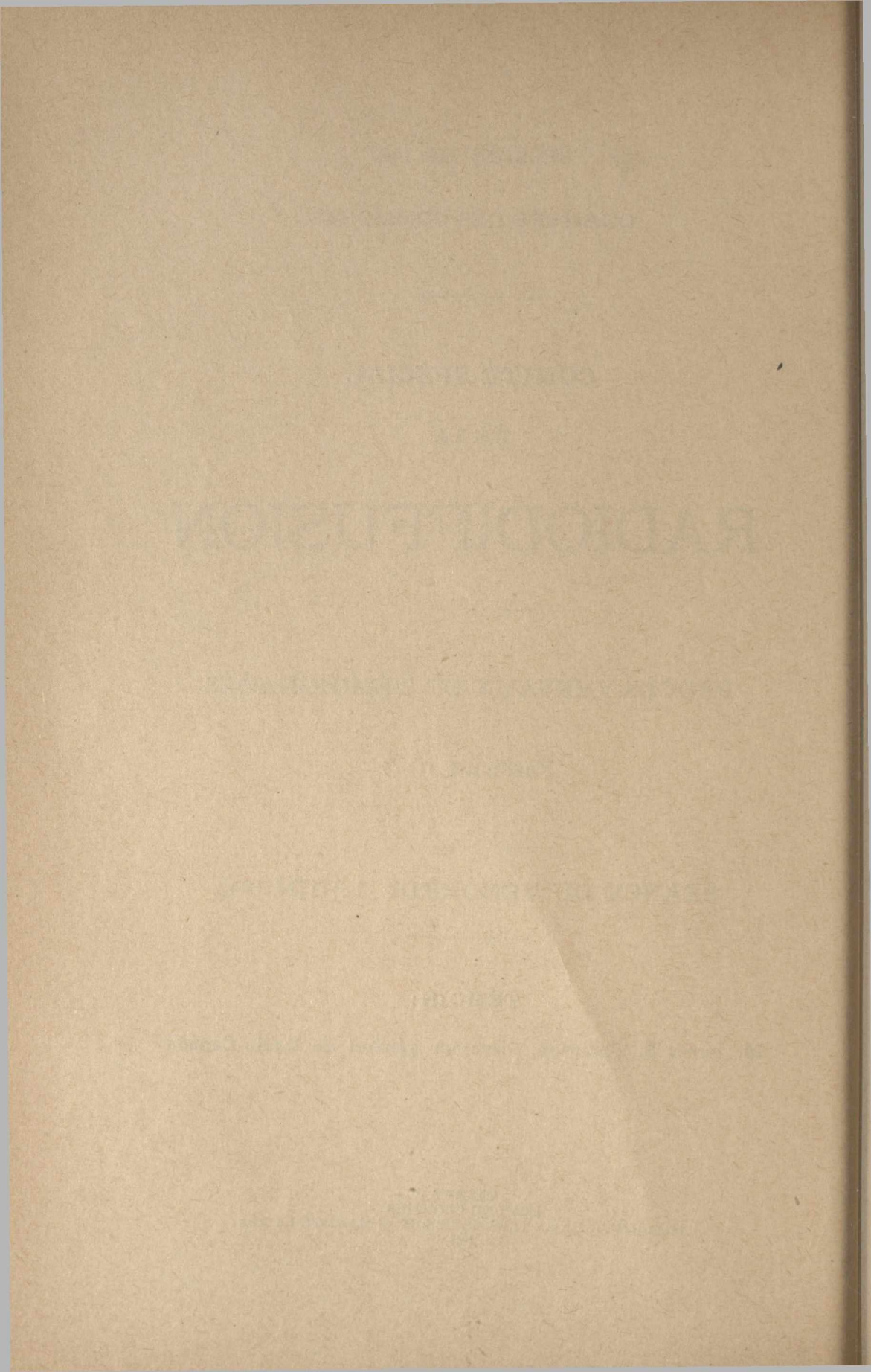
Fascicule n° 2

SÉANCE DU VENDREDI 11 JUIN 1943

TÉMOIN:

M. James S. Thomson, directeur général de Radio-Canada

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943



PROCÈS-VERBAUX

Le VENDREDI 11 juin 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Membres présents: Mme Casselman (*Edmonton-Est*), Bertrand (*Prescott*), Chevrier, Coldwell, Diefenbaker, Durocher, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Hanson (*Skeena*), Hazen, Isnor, LaFlèche, McCann, Rennie, Ross (*St. Paul's*), Telford et Tripp—16.

Est aussi présent: M. Augustin Frigon, directeur général adjoint de Radio-Canada.

Le président dépose les arrêtés en conseil suivants, dont plusieurs copies sont distribuées:

C.P. 2102: nomination de M. Howard B. Chase, en date du 16 mars 1943.

C.P. 2235: nomination de Mme T. W. (Mary) Sutherland, en date du 19 mars 1943.

C.P. 7933: nomination d'un directeur général de la radiodiffusion, en date du 30 septembre 1942, et démission de M. W. E. G. Murray.

C.P. 7934: nomination du Rév. James E. Thomson, en date du 30 septembre 1942.

C.P. 8168: établissement d'un poste à ondes courtes.

C.P. 9152: modifications aux règlements 6, 7 et 8, en date du 6 octobre 1942.

M. James S. Thomson, directeur général de la Société Radio-Canada est appelé et interrogé.

Le témoin passe en revue les sujets suivants:

(a) Les programmes

(b) L'organisation

(c) L'unité d'outre-mer de la Société Radio-Canada

(d) L'établissement d'un poste à ondes courtes.

A la demande de M. Bertrand (Prescott), il sera produit une liste des stations de radiodiffusion au Canada.

Ordonné: Que la liste susmentionnée soit imprimée aux témoignages d'aujourd'hui. (*Voir l'appendice n° 1*).

Le président dépose un état indiquant la composition actuelle du Bureau des gouverneurs avec les dates de nomination de ses membres, etc.

Ordonné: Que le tableau indiquant le personnel du Bureau des gouverneurs soit imprimé aux témoignages d'aujourd'hui. (*Voir l'appendice n° 2*).

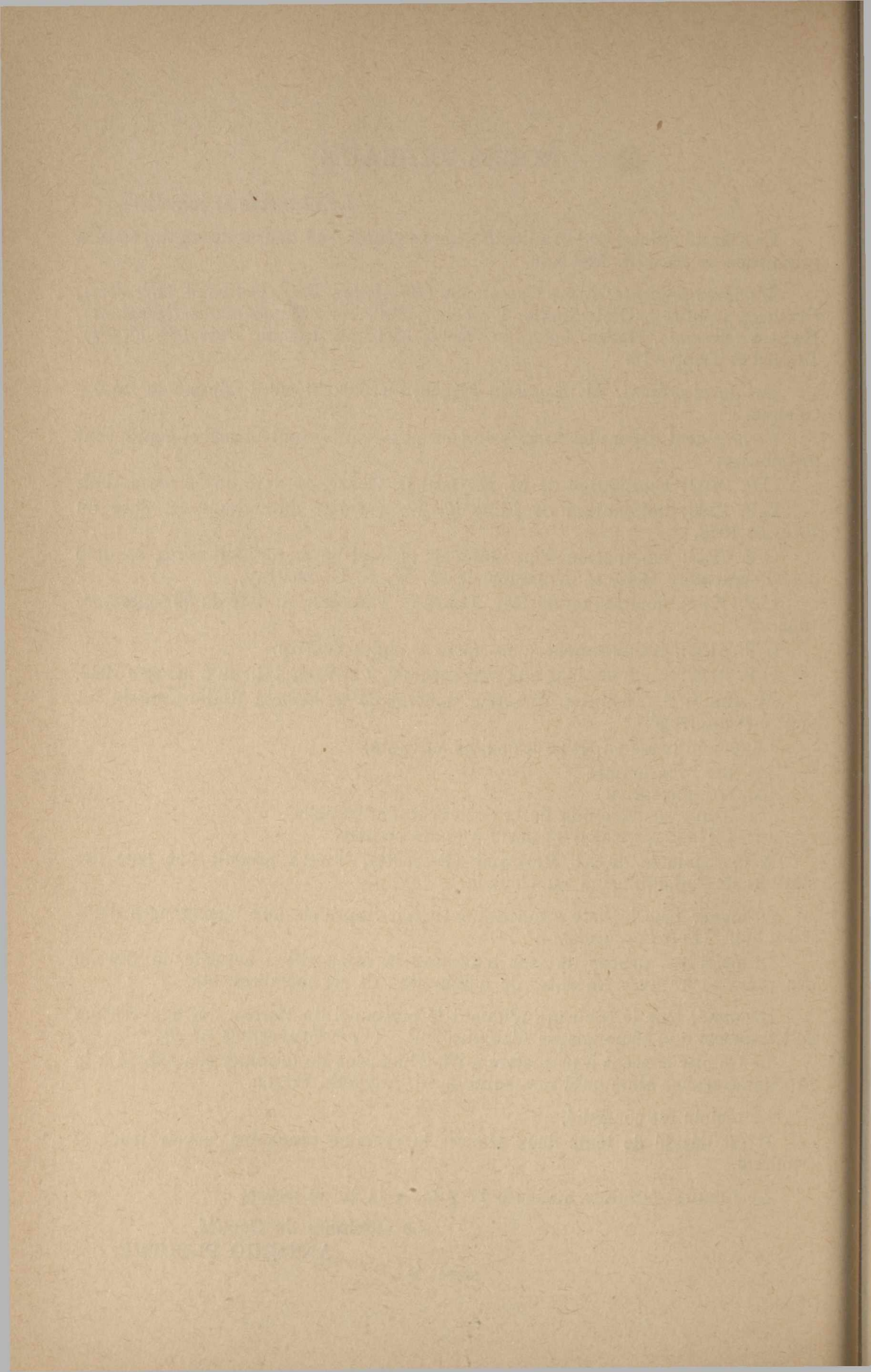
Le Comité consent à permettre à M. Thompson de terminer son exposé à la prochaine séance alors qu'il sera suivi de M. Augustin Frigon.

Le témoin est congédié.

Il est décidé de tenir deux séances la semaine prochaine, savoir jeudi et vendredi.

Le Comité s'ajourne au jeudi 17 juin, à 11 h. du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 11 juin 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures, sous la présidence du docteur J. J. McCann.

Le PRÉSIDENT: Le premier témoin que nous entendrons, ce matin, est le docteur Thomson, directeur général de la Société Radio-Canada.

Docteur Thompson, si vous le voulez bien, auriez-vous l'obligeance de présenter votre mémoire au Comité?

Le docteur JAMES S. THOMSON, directeur général de la Société Radio-Canada, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, madame et messieurs, j'ai été nommé directeur général de la Société Radio-Canada, pour une période d'un an, suivant les dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 7934 du 30 septembre 1942, et je suis entré en fonctions le 2 novembre 1942.

Programmes

Avec votre permission, je vais procéder par ordre, en exposant tout d'abord ce qui doit venir en premier lieu. En radiodiffusion, ce qui importe le plus, c'est l'épreuve finale de tout notre travail auquel toutes les organisations doivent être subordonnées, ce qui est transmis aux foyers canadiens par l'entremise des appareils récepteurs. Par conséquent, si cela vous convient, je traiterai tout d'abord des programmes.

Dans la préparation des programmes, il nous faut songer à satisfaire une grande diversité de goûts et d'intérêts. Il nous faut satisfaire les radiophiles qui n'ont pas tous les mêmes goûts et faire en sorte de les intéresser tous. Une des principales difficultés en radiodiffusion, c'est de fournir des programmes à un vaste auditoire invisible duquel nous ne recevons pas sur le champ une réaction tangible. Jusqu'à un certain point, les relevés sont utiles, mais même ceux-ci ne suffisent pas pour nous renseigner sur une section importante de notre auditoire qui bénéficie plus que toute autre de la radiodiffusion—savoir, les personnes qui vivent dans les districts éloignés et qui demeurent en contact avec le monde extérieur, grâce à la radio.

A l'heure actuelle, comme pour les autres services d'information, il faut donner la priorité à tout ce qui se rapporte à la guerre. La radio ayant une fonction importante à remplir et la responsabilité de diriger l'opinion publique de concert avec la presse, il nous faut continuellement être aux aguets à cause des changements constants. En ce qui concerne la guerre, nous avons un double devoir; le premier, celui d'apporter notre appui à l'entreprise gigantesque dans laquelle notre pays s'est engagé, en fournissant des nouvelles et en stimulant l'opinion publique et, le second, non moins important, celui de fournir à la population une sorte de relâche des tensions et de la préoccupation occasionnées par la guerre. Ces deux buts, quelque peu divergents, ne doivent pas nécessairement, en fin de compte, être contradictoires.

Nouvelles

Je mets au premier plan dans les programmes de nos jours la fourniture des nouvelles. Le meilleur service d'information publique est l'information elle-même. Le public actuellement se porte avec avidité vers la radio pour l'obtention

des nouvelles, plus particulièrement pour les changements d'aspect de la guerre. Au mieux, nos bulletins de nouvelles ne sont que des résumés, mais pour leur préparation et leur radiodiffusion, il nous faut apporter la plus haute intégrité et user d'un bon discernement.

Nous puisons nos nouvelles à trois sources. Les deux principales sont la Presse canadienne et la British United Press. La troisième, pour ainsi dire une filiale, mais qui a son importance, est le poste d'écoute de la Société Radio-Canada, par lequel, de temps à autre, nous captions les émissions de postes étrangers puissants et obtenons ainsi des nouvelles d'un caractère important et sortant de l'ordinaire.

Nous n'avons pas d'agence propre chargée de recueillir les nouvelles, mais nous avons établi des salles de dépêches à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. La salle centrale des dépêches pour les nouvelles anglaises est située à Toronto et la salle centrale des dépêches pour les nouvelles françaises, à Montréal. Nos bulletins de nouvelles se composent de trois genres principaux. Tout d'abord, le résumé des nouvelles nationales, à dix heures du soir, heure avancée de l'Est; ce résumé est en anglais et en français et radiodiffusé sur les deux réseaux. Ce bulletin de nouvelles soulève le plus haut intérêt et est écouté par une multitude de radiophiles. Pour les régions des Prairies et du Pacifique, un résumé semblable est radiodiffusé de 1 à 1 h. 15 du matin, heure avancée de l'Est. En deuxième lieu, nous avons les nouvelles régionales que nous nous efforçons d'incorporer aux nouvelles d'un caractère international et national, ces nouvelles intéressent particulièrement les districts auxquels elles sont données. Puis, de temps à autre, au cours de la journée, nous radiodiffusons de courts bulletins, de trois à cinq minutes, pour renseigner les auditeurs sur les plus récents événements.

En plus des émissions de nouvelles de la Société Radio-Canada, deux fois par jour, nous radiodiffusons en anglais et en français les bulletins de nouvelles de la British Broadcasting Corporation.

Des instructions très précises ont été données aux membres de notre personnel pour les guider dans la préparation des bulletins de nouvelles et nous croyons avoir atteint un niveau dont les radiophiles doivent nous être reconnaissants. Notre premier souci est de nous assurer de la véracité et de l'authenticité des nouvelles. Nous écartons soigneusement tout ce qui pourrait être d'un caractère sensationnel ou scabreux. Nous ne sommes pas intéressés à la publication de nouvelles se rapportant au crime, aux divorces ou d'autres nouvelles qui, dans leur ensemble, sont d'un intérêt purement sensationnel. Nous nous en tenons à de courts résumés de nouvelles et nos bulletins, tant pour la forme que pour le fond, peuvent être comparés avantageusement avec ceux des autres agences de radiodiffusion soit au pays, soit ailleurs.

En plus de la rédaction des nouvelles faite pour un public aux écoutes plutôt que pour des lecteurs, il nous faut penser à la manière dont ces nouvelles seront présentées par l'annonceur. Sous ce rapport, nous faisons en sorte d'éviter tout ce qui saurait exciter ou émouvoir. Nous choisissons des hommes ayant des voix canadiennes claires, au timbre mâle, qui, par leur diction, pourront forcer l'attention et l'intérêt des auditeurs en général. Sous ce rapport également nous croyons avoir atteint un niveau élevé.

Commentaires des nouvelles

Le public ne veut pas avoir seulement des nouvelles, il désire avoir une interprétation des tableaux toujours changeants qui se présentent en temps de guerre. Les nouvelles arrivent de tous les coins, et il est difficile de se faire une idée complète des événements que nous traversons. En français et en anglais, nous donnons des commentaires des nouvelles; cette tâche est extrêmement difficile. Dans le court espace de temps à leur disposition, les commentateurs

s'efforcent de résumer le sens principal des événements de la journée et d'insister davantage sur les faits importants. En fin de semaine, principalement le dimanche, une multitude de radiophiles écoutent nos commentateurs qui ont plus de temps à leur disposition. Il est de l'essence même de ces commentaires d'accorder de la liberté et du tact aux interprètes. Tant qu'il exercera cette liberté en tenant compte de sa responsabilité, l'interprète devrait être autorisé à faire des commentaires sur ce qu'il considère le plus important dans son vaste champ d'action. En fait de commentaires, le goût des auditoires varie, mais nous avons lieu de croire que les émissions de fin de semaine ont beaucoup contribué à renseigner le public sur les grands événements de la guerre.

Information publique

Radio-Canada a continué à remplir ses obligations envers ses auditeurs en les renseignant sur les divers champs d'action de notre pays, particulièrement en ce qui concerne l'effort de guerre. Nous avons coopéré avec les divers ministères et les divers services du gouvernement, pour faire connaître au public les besoins découlant des changements des conditions de guerre. Le Comité des finances de guerre a utilisé à pleine capacité nos réseaux pour inviter le public à souscrire aux emprunts qui ont été lancés de temps à autre. Les services de l'armée ont aussi trouvé des places dans nos programmes pour mettre le public au courant de leurs activités. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre participe régulièrement à nos programmes documentaires et elle a reconnu la valeur de la T.S.F. pour fournir au public des renseignements instructifs sur les responsabilités importantes dans le champ d'action économique. Nous sommes en contact constant avec la Commission d'information en temps de guerre, et par l'intermédiaire des agents de liaison, nous sommes au courant des programmes adoptés de temps à autre. D'autre part, la Commission d'information en temps de guerre a reconnu la position de notre Société comme ayant, selon la loi canadienne de radiodiffusion, la responsabilité et l'autorité non seulement de ses propres programmes mais aussi des émissions des postes émetteurs privés. Par conséquent, nous avons coopéré avec cette Commission en agissant comme agent coordinateur pour les divers appels et les programmes dont les ministères et services du gouvernement voulaient faire part au public.

De temps à autre, la Société a pu faire entendre à ses auditeurs des orateurs de renom traitant de questions d'importance internationale. Elle a non seulement permis aux membres du cabinet de faire des déclarations publiques sur la politique nationale, mais elle a aussi invité les chefs de parti, autres que les membres du gouvernement, à se servir de nos réseaux pour s'adresser au public. C'est à la radio que le premier ministre a fait sa déclaration touchant le rationnement des spiritueux. Immédiatement après son élection comme chef du parti progressiste conservateur, M. John Bracken fut invité à se servir de tout notre réseau pour s'adresser au peuple canadien et des dispositions furent prises pour la transmission simultanée de son discours en français. Plus tard, M. J. Coldwell accepta une invitation semblable pour faire l'exposé de son point de vue. Nous espérons à l'avenir étendre ce service public important pour permettre au peuple canadien d'entendre les discours de nos chefs politiques responsables.

Lorsque le très honorable Anthony Eden visita notre pays, il y a quelque temps, il accepta notre invitation d'utiliser notre réseau; des arrangements furent pris pour transmettre son discours par un réseau américain important et le radiodiffuser sur ondes courtes au Royaume-Uni. Tout récemment, lord Halifax s'adressa en anglais et en français au peuple canadien. Je suis heureux de dire que Mme Chiang Kai Shek a accepté une semblable invitation pour la semaine prochaine. Lorsque des personnages aussi éminents que M. Winston Churchill, M. Roosevelt, Mme Chiang Kai Shek, le général Giraud, le général deGaulle et

autres font des discours de temps à autre, le public est intéressé à les entendre et c'est un service de très haute valeur pour eux de pouvoir entendre la voix de telles personnes qui occupent un rang aussi élevé dans notre monde moderne.

Forums et discussions

Dans une guerre du peuple comme la présente, il est nécessaire non seulement de renseigner l'opinion publique, mais encore de fournir l'occasion à toutes les sections de la population d'exprimer son opinion. Nous avons pris des dispositions pour fournir cette occasion à deux groupes en particulier qui ont un intérêt spécial à l'effort de guerre. Il est admis que la classe ouvrière du pays occupe une place de tout premier plan. La production des munitions et des approvisionnements joue le premier rôle dans la contribution du Canada à la cause des nations unies. En vue de fournir à la classe ouvrière du pays l'occasion d'exprimer son point de vue, de discuter les programmes et, lorsqu'il est nécessaire, de faire connaître au public son point de vue particulier, nous avons établi un programme documentaire hebdomadaire appelé le "Forum du travail". Sous ce rapport, nous avons obtenu la coopération des grandes organisations ouvrières du pays et fourni aux représentants de la classe ouvrière l'occasion gratuite de discuter de l'administration conjointe, du contrat collectif et des conditions générales du travail. Nous sommes en voie d'établir un programme semblable pour les auditeurs de langue française.

Nous avons eu des succès signalés dans nos relations avec la classe agricole du pays. Le Forum agricole est un programme documentaire jouissant d'une multitude d'auditeurs. Les cultivateurs suivent ce programme pour entendre la discussion des problèmes qu'ils rencontrent au cours de leur travail important de la culture des denrées. En plus du Forum agricole, il y a aussi nos émissions agricoles quotidiennes, préparées sur place pour répondre aux besoins et aux intérêts des cultivateurs des diverses parties du pays. Pour les auditeurs de langue française, nous avons le programme intitulé *Le Réveil rural*. Ces deux programmes documentaires sont considérés comme très importants en ce qu'ils fournissent les plus récents renseignements concernant la culture, de nos jours d'une importance capitale pour toute la population agricole du pays.

L'intérêt porté actuellement aux questions de restauration nous a poussés à inaugurer une série spéciale de conférence, en français et en anglais, faites par des orateurs de marque, leur fournissant l'occasion de discuter les questions qui inévitablement surgiront de l'étude des problèmes touchant l'ordre social d'après-guerre. La série anglaise est intitulée "Of Things to Come" et la série française, "Opinions". Ces deux séries, bien qu'elles ne suivent pas des lignes parallèles, ont mené au micro des orateurs compétents et distingués qui ont traité divers sujets, comme, par exemple, l'avenir de l'organisation internationale, la place de l'argent dans l'ordre économique, la santé, la population, la sécurité sociale, l'agriculture et le développement industriel. Nous espérons pouvoir reprendre ces séries cet automne.

M. l'abbé Maheux, s'adressant à la population canadienne-française, a donné une intéressante série de causeries intitulées "Pourquoi sommes-nous divisés". Ces conférences concernaient l'unité nationale. Avec une grande franchise et faisant preuve de courage, il a développé le thème que comportait le titre, touchant aux causes du séparatisme et parfois de la défiance entre les deux principaux groupements de la population canadienne. La valeur de sa contribution nous a impressionnés au point que nous lui avons demandé de répéter en anglais la série de ses conférences sous le titre "What keeps us apart". Ces programmes furent très bien accueillis par le public.

Education

La radiophonie, étant un nouvel instrument de communication publique, a naturellement intéressé les éducateurs. De concert avec la pellicule cinématographique, elle fournit une nouvelle méthode pour faire appel à l'imagination des écoliers. Particulièrement dans les districts ruraux clairsemés où les moyens d'instruction font défaut, le nouvel appareil technique à notre disposition par suite des inventions modernes peut apporter le monde extérieur à l'école la plus éloignée. Nous nous sommes arrêtés à l'étude des moyens par lesquels la T.S.F. pourrait le mieux servir, sous ce rapport, les intérêts de l'éducation dans notre pays. Suivant la constitution du Canada, l'instruction est du domaine provincial. Nous nous sommes efforcés d'obtenir la coopération des autorités provinciales et de les intéresser à nos divers projets. Les réponses sont encourageantes. Il se peut que ce soit en Colombie-Britannique où nous avons fait le plus de progrès, ayant conclu des arrangements avec le ministère de l'instruction publique qui nous a accordé sa plus entière coopération pour l'émission régulière de programmes éducatifs. Dans les provinces Maritimes, principalement en Nouvelle-Ecosse, les progrès sont sensibles. Dans les provinces des Prairies, les services d'instruction publique semblent vouloir élaborer leurs programmes par l'intermédiaire de la radio. Nous suivons attentivement les développements qui se produisent dans le Québec. Nous constatons qu'en plusieurs endroits des appareils récepteurs sont mis à la disposition des étudiants par des organisations locales telles que les foyers et les clubs scolaires; en d'autres endroits, les étudiants, grâce à leurs efforts, ont réussi à se procurer des appareils récepteurs. Nous espérons qu'un jour viendra où la radio fera partie des fournitures ordinaires de classe.

Bien qu'importante, la place qu'occupe la radio dans l'instruction publique est limitée. Elle ne pourra jamais servir de substitut aux relations vivantes entre professeur et élève. Quoi qu'il en soit, elle peut servir d'arrière-plan à l'enseignement dans la vie scolaire. Elle peut compléter le travail du professeur de bien des manières; quelquefois en faisant des contributions que le professeur ne peut pas fournir personnellement. Par exemple, il est possible d'éveiller beaucoup d'intérêt pour la musique et l'art dramatique par les présentations faites à la radio. Un autre aspect du rôle éducateur de la radio, c'est qu'elle apporte directement à une partie du pays des voix venant d'une autre partie et du reste du monde. Par le fait même, l'horizon de l'étudiant se trouve agrandi par l'élargissement permanent de son champ d'intérêt.

Pour les écoles secondaires, on a donné sur le réseau français une très belle série de programmes éducatifs intitulés "Radio-College".

Nous avons coopéré avec la Columbia Broadcasting System et la National Broadcasting System des Etats-Unis dans leurs programmes d'éducation. Le programme "Columbia School of the Air" a été radiodiffusé par un grand nombre de postes canadiens et ainsi, a atteint les écoles canadiennes. Nous nous réjouissons à notre tour d'avoir fourni une série d'émissions à ce programme documentaire dont la radiodiffusion fut aussi vaste que les Amériques elles-mêmes. Ainsi la voix du Canada est entendue aux Etats-Unis et dans les autres parties du continent américain. La même chose s'applique à l'"Inter-American University of the Air", qui est un programme documentaire de la National Broadcasting Company. Ici encore, Radio-Canada a participé à cette série et je me réjouis à la pensée que ces programmes ont intéressé au plus haut point les radiophiles à l'écoute. Il me fait plaisir également de vous signaler qu'à la dernière assemblée annuelle de l'"Institute for Education by Radio", un institut international, tenue récemment à Columbus, Ohio, la Société Radio-Canada a obtenu plusieurs mentions et en certains cas la première place.

En ce qui concerne les émissions éducatives, nous n'en sommes qu'à nos débuts, et il est du devoir de la Société de s'intéresser à leur développement non seulement pour être à la portée des élèves, mais aussi pour instruire le public

adulte, instruction qui, comme on l'entend de nos jours, joue un rôle important dans notre vie démocratique. Nos forums devraient être incorporés sous cette rubrique. La méthode de discussion s'est acquise une place dans les méthodes d'instruction. Il y a également une place pour les causeries, et sous ce rapport tant pour la série qui s'adresse au public en général, que pour la série destinée au public féminin, nous donnons un service utile. Je puis faire mention aussi de la série intitulée "Science in the News" et des causeries pour le public féminin sur des sujets aussi importants que l'alimentation, l'orientation des enfants ou d'autres sujets semblables ayant trait particulièrement à la participation des femmes à l'effort de guerre.

Emissions religieuses

L'intérêt que l'on attache à la religion est toujours vivace. Bien que l'on prétende en certains milieux que les gens développent de plus en plus un esprit mondain, nous constatons néanmoins que le public attache un réel intérêt aux émissions religieuses fournies par Radio-Canada et les postes privés. Je puis ajouter, et le fait est admis généralement, que quel que soit le programme qu'un poste pourrait retrancher, il y aurait un tolle général de la part du public, si un poste omettait ses émissions religieuses. Il est malheureux qu'en matière de croyance religieuse, le genre humain soit encore aussi divisé et aussi, en ce qui concerne les émissions religieuses, devons-nous user de discernement et être, comme il est dit dans la Bible, "sages comme le serpent et inoffensifs comme la colombe". Fort heureusement, les Eglises canadiennes nous ont accordé leur coopération d'une manière admirable pour cette partie importante de notre travail. Nous avons pu former une commission consultative en matière religieuse et je me réjouis à la pensée que les catholiques et les protestants en font partie, travaillent côte à côte avec bonne volonté et nous aident, sans tracas de friction entre eux, dans la préparation des divers programmes. Pour ce qui a trait au dimanche matin, nous ne pouvons organiser que des émissions religieuses locales. L'horaire, qui varie par tout le Canada, ne nous permet pas d'autres arrangements. Le dimanche après-midi, nous avons deux programmes nationaux; l'un intéressant l'Eglise protestante, l'autre, l'Eglise catholique. Pour la présentation de ces programmes, la coopération est excellente. Le dimanche matin également, pour l'instruction religieuse de la jeunesse, nous avons un programme intitulé "Dramas from the Bible". En ce qui concerne ce programme, je puis dire que nous avons reçu un grand nombre de messages de félicitations de la part de corporations ecclésiastiques, d'Eglises individuelles et de particuliers. Non seulement les enfants et la jeunesse nous ont fait part de leur appréciation de ces programmes, mais encore les radiophiles adultes. Au cours de la semaine, Radio-Canada maintient la tradition en donnant un programme d'offices religieux, programme qui malheureusement a été abandonné par plusieurs Eglises. Au milieu de la semaine nous avons le programme intitulé "Mid-Week Devotions" qui reconforte et qui inspire les auditeurs. Si nous songeons au nombre des invalides et des personnes qui ne peuvent pas avoir les consolations de la religion parce qu'ils ne peuvent pas se rendre à l'église, il n'y a pas de doute que nous contribuons largement au développement et au maintien de la vie spirituelle.

Nous avons pu faire aussi des arrangements semblables pour nos auditeurs de langue française. L'"Heure dominicale" est un programme remarquable dans lequel la musique et les pièces théâtrales jouent un rôle important. Egalement pour le public de langue française, nous avons le programme du matin intitulé "Elévations matutinales".

J'ai donné, par ordre de priorité, les différentes phases de notre programme qui se rapportent directement à l'effort de guerre à cause des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Nous n'oublions pas que notre devoir n'est pas seulement de donner des nouvelles ou d'apporter de l'inspiration au foyer canadien, nous devons aussi apporter de la gaieté aux heures de loisir. Sous ce rapport

nous ne fournissons pas seulement ce qu'on pourrait appeler des divertissements, mais nous contribuons à enrichir la vie par la radiodiffusion de concerts et de pièces de théâtre. En temps de guerre, ces programmes prennent plus d'importance. Le public est susceptible de devenir morose et excédé par suite de la guerre. Les esprits surexcités et les nerfs rompus peuvent être calmés et ranimés par le rire franc et l'effet adoucissant de la musique. Ceci m'amène à d'autres aspects de notre programme.

La musique

La musique constitue la plus grande partie de nos programmes. On calcule que 55 p. 100 de nos programmes lui sont consacrés. Ici encore, nous avons à satisfaire une grande diversité de goûts. Je crois que nous avons contribué à faire connaître au foyer canadien des domaines encore inconnus de l'art. D'autre part, dans certains districts éloignés, il y a des foyers de raffinement qui, jusqu'au jour où Radio-Canada a inauguré ses émissions, ont eu, pendant de nombreuses années, à souffrir du manque de bonne musique. Le temps à ma disposition ne me permet pas de vous mentionner en détail tous ces programmes. Au cours de l'hiver et de l'été, nous irradiions de Toronto et du Chalet, à Montréal, des concerts alternatifs d'orchestres symphoniques. L'orchestre symphonique de Vancouver a aussi donné une courte série de concerts symphoniques. Des concerts de musique russe rendus par un orchestre sous la direction de sir Ernest McMillan, assisté de Kathleen Parlow comme soliste invitée, prennent une signification toute particulière de nos jours à cause de notre alliance avec la Russie. Pour commémorer le centenaire de Massenet, un concert spécial fut exécuté sous la direction de notre directeur de musique, M. J.-M. Beaudet. Il y eut aussi, le vendredi, des programmes réguliers de musique de chambre. Je tiens à mentionner aussi la réapparition sur le réseau, de l'orchestre à cordes de Radio-Canada sous la direction de M. Alexander Chuhaldin. Le caractère de distinction de ces programmes a été une source de réjouissance. Bien que pour aucune raison en particulier, les centres d'émissions de ces concerts de tout premier ordre doivent être Montréal et Toronto, nous avons radiodiffusé d'autres endroits des programmes remarquables. De Winnipeg, nous avons transmis "Impressions by Greene" ainsi qu'un concert hebdomadaire de violon et de piano; de Vancouver, "Classics for To-Day" et une série de sérénades. Sur le réseau français, nous avons donné deux séries; la première, consistant d'opérettes bien connues, "Le Soldat de chocolat", "La Veuve joyeuse", "Le Chant du désert"; la seconde, "Les Concerts Symphoniques" donnés par des artistes de renom.

Je désirerais mentionner d'une manière toute particulière ce qui, je crois, intéresserait le Comité et qui fut une représentation musicale unique pour le Canada. L'histoire qui entoure cette série est très romantique et je ne peux qu'en donner un aperçu. Elle a trait à la découverte de manuscrits de musique trouvés dans un tas de rebuts qu'on envoyait à un dépôt de l'Armée du Salut. Une Canadienne, amateur de musique, sauva un manuscrit qui fut par la suite offert en vente à une librairie qui refusa de l'acheter le considérant sans valeur. Après avoir traîné sur une tablette pendant trois ans, ce manuscrit tomba entre les mains d'un musicien amateur et bibliophile. Après examen, on s'aperçut qu'il s'agissait d'un manuscrit original d'une œuvre composée il y a deux cents ans, par Karl Philipp Emmanuel Bach, fils cadet du grand Johann Sebastian Bach. La musique représentait sept concertos écrits pour clavecin. Réalisant la découverte qui avait été faite, il fut convenu, que pour rendre justice à un événement d'un caractère aussi romantique et historique, d'inviter un artiste distingué pour exécuter l'œuvre sur l'instrument pour lequel elle avait été composée. On s'adressa donc à Mme Landowska, qui est une autorité sur la période de Bach. On se procura un clavecin pour lui permettre de donner une série de concerts très intéressants dont la direction fut confiée à Adolph Koldofsky, l'éminent violoniste canadien.

Il se peut que cette série de concerts n'ait intéressé qu'un petit nombre d'auditeurs, mais si nous tenons à développer la vraie vie culturelle au Canada, sûrement nous avons un devoir à remplir. Le samedi et le dimanche après-midi, nous avons continué de radiodiffuser les beaux concerts de New-York. Ces concerts sont devenus des vedettes qui réjouissent un grand nombre de foyers canadiens.

J'ai fait mention tout d'abord de la musique classique. Nous n'avons pas oublié ceux qui préfèrent la musique de danse, celle des "violoneux", la musique qui convient mieux au goût populaire. Ces programmes sont toujours bien écoutés et nous nous sommes efforcés également de satisfaire ceux qui préfèrent la musique vibrante des fanfares militaires.

Pièces de théâtre

Dans le domaine du théâtre, nous avons donné une série de programmes très intéressants. Pour les productions théâtrales, Vancouver a occupé un rang spécial. Nous avons donné une série comportant la version dramatisée des œuvres de Robert Louis Stevenson; du même endroit, on a radiodiffusé une série d'émissions intitulée "Baker's Dozen"; cette série a soulevé beaucoup d'intérêt. Il conviendrait de faire une mention spéciale du groupe de pièces russes qui ont été données, à cause de leur intérêt présent par suite de notre alliance avec les Russes dans la guerre actuelle. Une autre série d'œuvres théâtrales, dues en grande partie à la plume d'auteurs canadiens furent irradiées une fois par semaine de Winnipeg au réseau occidental; et le mardi après-midi, de Montréal, au réseau national. Sur le réseau français, le dimanche soir, nous avons radiodiffusé une série de tout premier ordre des chefs-d'œuvre classiques de la littérature française. Nous avons donné également des pièces d'un caractère plus populaire, y compris des traductions des succès anglais tels que "Victoria Regina". Cette série s'intitulait "Le Théâtre pour Tous".

Découverte et développement de talents canadiens

On nous signale de temps à autre qu'il est de notre devoir de découvrir et de développer les talents canadiens. Nous reconnaissons notre responsabilité sous ce rapport. Le progrès futur de la vie canadienne ne dépend pas seulement du développement industriel et économique. Nous devons fournir aux artistes canadiens l'occasion de se produire et nous devons encourager les talents indigènes. Il nous faut maintenir un certain degré d'excellence pour rivaliser avantageusement avec les énormes ressources artistiques des réseaux américains. Dans ce but, il nous faut garder à notre emploi, dans quelques centres, des groupes de musiciens professionnels. Si nous éparpillons notre effectif artistique par tout le Canada, en dernier ressort les résultats obtenus seront médiocres. D'autre part, je puis assurer le Comité qu'on ne refuse jamais à un jeune artiste de talent, l'occasion de se produire. A l'heure actuelle, sous la direction du Bureau des gouverneurs, nous sommes à former un jury spécial d'auditions qui voyagera dans l'ouest du Canada pour entendre les jeunes artistes de talent. Je puis ajouter que des membres de notre personnel, autant qu'ils le peuvent, se rendent à divers endroits du pays à la recherche des ressources artistiques.

Programmes pour les enfants

Il se peut que dans ses programmes, Radio-Canada ne se soit pas suffisamment intéressé aux enfants, car ils se classent parmi les radiophiles les plus recherchés et les plus fidèles. J'ai déjà fait mention de nos efforts en vue de mettre la radio à la disposition des autorités scolaires. Mais là ne s'arrête pas notre responsabilité à l'endroit des jeunes. Quoi qu'il en soit, nous avons fait des progrès sensibles. Deux programmes en particuliers furent pour eux un vrai régal: "Just Mary" et "Magic Carpet". J'ai déjà mentionné le programme du dimanche matin, "Dramas from the Bible".

Divertissements

J'ai gardé pour la fin ce que la plupart de nos auditeurs considèrent comme les programmes les plus populaires. Il n'est pas nécessaire de s'en rapporter aux cotes établies par le jury pour se rendre compte que les programmes reconnus comme divertissements légers sont des plus attrayants. Tout le continent nord-américain se tord de rire aux sarcasmes et aux fredaines de Charlie McCarthy, aux réparties de Fibber McGee et de Molly, de Jack Benny et aux aventures de la famille Aldrich. Au Canada, nous avons notre modeste contribution aux programmes entièrement consacrés au divertissement populaire,—The Happy Gang, Young Allan Show, John and Judy et Penny's Diary. Une mention spéciale doit être faite du Army Show, qui se compose entièrement de membres de l'armée canadienne et qui, depuis sa création, a eu sa place dans nos programmes. Sur le réseau français, nous sommes encore davantage laissés à nos propres ressources. Néanmoins, nous avons d'excellents programmes tels que "Quelles Nouvelles", et d'autres excessivement populaires comme "L'Homme et son péché", "La Fiancée du Commando", "La vie commence demain". Le directeur général adjoint, le docteur Frigon, est ici et en mesure de vous renseigner plus à fond, si vous le désirez, sur tous les programmes français.

Ces programmes de divertissement léger sont suivis par une multitude d'auditeurs et il convient d'ajouter que particulièrement en temps de guerre, le rire franc et sincère occupe une place prédominante dans la vie publique. Il est bon que le peuple rie; il se peut que si nous avions tous fait de même, nous nous trouverions plus heureux et que nous nous en porterions mieux.

Je n'ai donné qu'un aperçu de nos programmes. Le travail qu'exige la préparation et la présentation de ces programmes dans les deux langues, à tout le Canada, est formidable et requiert les services d'un personnel dévoué, nombreux et composé d'éléments divers. Je me plais à reconnaître ici au nom de Radio-Canada, le dévouement de notre personnel.

Monsieur le président, ceci constitue la première partie de mon mémoire. D'autres suivent. Je m'en remets au Comité et je suis à sa disposition si on désire me poser des questions ou si on préfère que j'en poursuive la lecture. La partie suivante est intitulé "Organisation"; une autre "Unité d'outre-mer" et une autre enfin, "Emissions sur ondes courtes". Je crois avoir prêté pour une audition ultérieure, si le Comité le désire, ce qui a été demandé hier, un rapport concernant les finances et le personnel. Je m'en remets au désir du Comité.

Le PRÉSIDENT: Quel est le désir du Comité? Désirez-vous poser des questions concernant la présentation du mémoire, ou la partie qui vient d'être lue, et faire des remarques? Ou désirez-vous que le docteur Thomson poursuive la lecture du reste de son mémoire?

M. DUROCHER: Je désirerais faire une observation, monsieur le président. Le docteur Thomson a déclaré qu'on fournissait l'occasion aux jeunes artistes...

Le PRÉSIDENT: Un moment, monsieur Durocher. Il serait mieux d'abord de décider si nous allons discuter ou si le docteur Thomson va poursuivre sa lecture.

M. HANSON: Je suggérerais qu'on laissât le directeur général terminer la lecture de son mémoire, de le faire imprimer et nous l'aurons ensuite devant nous plus tard. Il est difficile de bien discuter ce mémoire s'il n'est pas imprimé et si nous ne l'avons pas devant nous.

M. COLDWELL: C'est ce que je pensais. En permettant au docteur Thomson de continuer, nous pourrions avoir son mémoire imprimé pour la prochaine réunion du Comité.

Le TÉMOIN: Je suis prêt. Tout ce qui me manque, c'est le rapport financier. Je puis ajouter, étant donné que la demande n'a été faite qu'hier, que les rapports et les états financiers ne m'ont été remis que l'autre jour. Nous ne ferons nos livres que le 31 mars et il faut toujours un peu de temps avant que tous les états

soient prêts. On ne me les a remis que l'autre jour. Je tiendrais à avoir l'occasion de les étudier en fin de semaine afin de pouvoir les présenter convenablement aux membres du Comité. J'espère que cela vous convient.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela serait préférable, car alors nous pourrions étudier tout l'état financier en même temps; si vous le désirez vous pourrez appeler le trésorier en ce qui concerne toute déclaration que vous ferez relativement aux opérations financières. Si c'est le désir du Comité, je demanderais au docteur Thomson de poursuivre la lecture de son mémoire. Nous allons suspendre l'interrogatoire, monsieur Durocher, jusqu'à la fin de la lecture du mémoire ou à une séance ultérieure. Nous pourrions alors prendre le mémoire dans son ensemble, poser les questions et faire les remarques que les membres du Comité jugeront nécessaires.

M. HANSON: Monsieur le président, naturellement, nous aurons le mémoire imprimé avant la prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance de continuer, docteur Thomson?

Le TÉMOIN: Certainement. La seconde partie du mémoire s'intitule "Organisation".

Organisation

Dans la Loi canadienne sur la radiodiffusion, article 6, on définit le directeur général, le "fonctionnaire exécutif en chef de la Société". On y stipule également qu'il y aura "un directeur général adjoint de la Société."

Dans les règlements, les devoirs exécutifs sont définis plus clairement. Le directeur général relève du Bureau des gouverneurs et il est chargé de l'application des dispositions de la Loi canadienne sur la radiodiffusion de 1936, et des règlements s'y rapportant. Il peut déléguer chacun de ses pouvoirs, sauf ceux qui ont trait à l'engagement, à la destitution et à la rémunération des employés de la Société. En aucun cas, ces pouvoirs ne peuvent être délégués.

Parmi les devoirs les plus précis du directeur sont ceux qui concernent l'importante question des finances. Dans ce cas, il doit préparer pour le Bureau des gouverneurs des rapports réguliers et un budget annuel qui doit être soumis au Bureau des gouverneurs, avec des suggestions concernant le développement du travail de la Société et comprenant des prévisions des engagements financiers compris.

Les devoirs du directeur général adjoint sont donnés en termes généraux comme étant l'adjoint du directeur général.

A mon sens, le rapport du directeur général avec la Société et particulièrement avec le Bureau des gouverneurs peut être défini en termes généraux larges. Le Bureau des gouverneurs est responsable de la direction. Les gouverneurs s'intéressent à des questions importantes comme recommandations relatives à de nouveaux permis; ils ont la surveillance générale des finances et doivent autoriser les dépenses en plus de celles que comporte l'exécution du travail de la Société. Ils doivent autoriser tous les nouveaux engagements financiers et toutes les questions de politique générale qui découlent des décisions déjà arrêtées ou des questions de routine.

Tel que déjà dit, le directeur général est un fonctionnaire exécutif et bien que cela comporte une responsabilité considérable, il doit agir suivant les dispositions générales de la Loi canadienne sur la radiodiffusion et il est responsable de l'application des questions de principe décidées par le Bureau des gouverneurs.

L'organisation de la Société est subordonnée aux fins pour lesquelles elle a été constituée; suivant les dispositions de la loi, article 8, "La Société doit instituer un service radiophonique national dans les limites du Dominion du Canada." Il est bien évident que nous avons une responsabilité nationale pour donner aussi loin que possible un service radiophonique au peuple canadien tout entier.

Autant que nous pouvons le calculer, nous desservons 92.4 p. 100 de la population du Canada. Il nous faut maintenir deux réseaux, un réseau anglais et un réseau français. A certains endroits, le caractère bilingue de la population présente certaines difficultés et il nous faut donner un service radiophonique dans les deux langues au même district. Quiconque connaît le Canada sait très bien que tout en étant une seule nation, nous sommes une confédération de provinces et cela a plus qu'un sens purement politique. Les intérêts varient d'une section à l'autre du pays et, bien que la radiodiffusion puisse être un des moyens les plus puissants pour obtenir l'unité nationale, il nous faut pourvoir aux intérêts provinciaux et régionaux. Par conséquent, bien que nous ayons organisé deux réseaux, nous avons aussi divisé le pays en cinq régions radiophoniques correspondant aux cinq divisions géographiques, savoir: les provinces Maritimes, Québec, Ontario, les provinces des Prairies et la côte du Pacifique. Dans chacun de ces districts, nous nous sommes efforcés d'établir un organisme sous la direction des représentants régionaux, correspondant aux grandes lignes du travail. Notre travail se divise comme suit: programmes, mécanique, commerce, dépêches et nouvelles, relations entre les postes, finance et personnel.

La principale division est celle du programme qui est elle-même subdivisée comme suit: nouvelles, causeries, émissions religieuses et éducatives, pièces de théâtre, musique, vedettes; nous avons aussi un service qui s'occupe de la langue des émissions, celle qui doit servir aux émissions, et de l'étude du langage.

Vient ensuite la division de la mécanique qui voit aux affaires techniques qui sont très importantes en matière de radiophonie.

La division commerciale qui est chargée des relations qu'il faut maintenir avec le monde commercial qui utilise la radio pour fins de réclame.

La division des dépêches et des nouvelles de cette partie importante mais encore relativement peu développée de notre travail, qui doit voir à ce que la presse et le radio-journal soit intimement liés. C'est là la plus grande lacune de notre organisme qu'il nous faut combler.

La division des relations entre postes est chargée de maintenir des relations avec les postes privés au Canada et les réseaux américains.

En ce qui concerne la division des finances, j'en parlerai plus tard.

La division du personnel s'occupe des questions importantes touchant l'organisation et la classification de l'effectif.

Lorsque j'ai assumé les fonctions de directeur général, on effectua un retour aux règlements originaux par lesquels le directeur général était rétabli comme prenant le contrôle général et une responsabilité unique pour tout le travail de la Société, y compris le contrôle des finances, la direction, la nomination et la délégation des membres du personnel.

Le travail exécutif résultant d'une organisation aussi vaste et variée est laborieux et son efficacité dépend d'une délégation de responsabilité tout en maintenant le contrôle. C'est la ligne de conduite que je me suis efforcé de suivre. Quant aux relations entre le directeur général adjoint et le directeur général, je puis dire que la Société est particulièrement heureuse d'avoir à son service un homme de l'expérience du docteur Frigon, et ce pour deux raisons. D'abord parce qu'il est un savant, docteur de l'université de Paris, puis un expert en génie radiophonique. C'est un Canadien de langue française qui a une connaissance particulière des problèmes qui concernent la province de Québec, problèmes que je ne connais pas très bien moi-même. Il a en plus une connaissance approfondie des opérations financières de la Société et de l'utilisation du personnel. Aussi, depuis ma nomination, ai-je mis à profit les vastes connaissances du docteur Frigon. Nous nous consultons constamment et nous discutons régulièrement toutes les questions d'intérêt général. Je lui ai demandé de m'adresser régulièrement des rapports et d'assumer la responsabilité des questions techniques et mécaniques; de prendre la direction des programmes de langue française et, tout en retenant mon contrôle personnel, d'être responsable, jusqu'à un certain point,

de l'administration des finances et du personnel. Nonobstant cette délégation d'autorité, il a coopéré au plus haut point en m'adressant des rapports de la manière désirée. J'ai la surveillance générale de tous les services de la Société et je reçois des rapports réguliers des chefs de services. En outre, nous avons des réunions régulières mensuelles de tous les chefs de division. Je préside ces réunions au cours desquelles les questions importantes courantes d'un caractère exécutif, sont discutées à fond.

Avec votre permission, monsieur le président, je vais maintenant traiter de notre unité d'outre-mer.

Unité d'outre-mer

Une unité de la Société Radio-Canada accompagnait les troupes canadiennes lorsqu'elles se rendirent en Grande-Bretagne et elle y est demeurée depuis trois ans et demi. Cette unité s'est développée, a pris de l'ampleur au point de vue expérience, pour répondre aux besoins urgents. Le but original de cette unité était d'accompagner l'armée canadienne dans ses opérations et de nous envoyer des communiqués directs pour radiodiffusion. C'est encore notre but principal, mais avant de passer à une autre partie du mémoire, je tiendrais à donner quelques détails. Le séjour prolongé de l'armée canadienne en Grande-Bretagne a été cause que cette unité est demeurée dans ce pays avec nos troupes. Cependant, M. R. T. Bowman, accompagna les forces canadiennes qui prirent part aux opérations de Dieppe. A son retour en Grande-Bretagne, il radiodiffusa pour le Canada un compte rendu qui intéressa le public. C'est ce genre particulier d'émissions que nous espérons pouvoir donner aux auditeurs canadiens lorsque l'armée canadienne viendra en contact immédiat avec l'ennemi.

Dans l'intervalle, l'unité d'outre-mer a rendu de grands services en organisant des programmes canadiens tant pour les membres des troupes que pour ceux de l'aviation. Ces programmes leur ont permis d'entendre la voix de parents et d'amis et nous ne devons pas oublier qu'un très grand nombre ont quitté le Canada depuis longtemps. Je laisse à votre imagination le soin de se rendre compte de l'effet passionnant et tonifiant produit par des émissions de parties de hockey pour ceux qui aiment particulièrement ce genre d'émissions. Nous avons appris que ces programmes étaient très appréciés de nos troupes et incidemment, étant donné que ces programmes sont transmis par la British Broadcasting Corporation, que c'est une innovation pour les auditeurs britanniques—qu'y a-t-il de plus typiquement canadien qu'une émission de partie de hockey? Nous radiodiffusions aussi les nouvelles canadiennes à nos troupes et bien qu'elles leur soient tout d'abord destinées, elles sont écoutées attentivement par les auditeurs britanniques qui se rendent ainsi compte de ce qui se passe au Canada. Nos soldats tiennent à être au courant de ce qui se passe dans leur ville natale qu'ils ont quittée et ainsi nous avons inséré dans nos programmes à destination d'outre-mer "Neighbourly News". Pour fournir ce service à nos troupes outre-mer, service qui est très important, nous avons dû compter sur la coopération de ce vaste organisme qu'est la B.B.C. Tous les rapports que j'ai reçus confirment que cette coopération a été étroite et cordiale. Mes relations avec les autorités de la B.B.C. qui nous ont consultés de temps à autre ont été des plus heureuses et des plus utiles. La vigueur des relations publiques ne dépend pas seulement de leurs liens historiques. Nous maintenons des relations par un échange de programmes, non seulement des programmes de la B.B.C. qui sont transmis à l'Amérique du Nord, mais aussi des programmes canadiens qui sont radiodiffusés en Grande-Bretagne. Notre unité d'outre-mer remplit aussi les fonctions utiles d'agent de liaison pour la B.B.C. dans l'exécution de son travail. Les membres de ce personnel peuvent fournir des renseignements directs sur les intérêts et les besoins du peuple canadien et ainsi aider la B.B.C. dans la préparation des programmes qui nous sont destinés.

Cette unité est constamment au travail avec nos troupes. L'armée et l'aviation ont bien coopéré en fournissant les moyens de jouer notre rôle en maintenant nos liens avec le pays. En octobre dernier, nous avons abandonné un programme qui eut un succès considérable, savoir, l'enregistrement de messages personnels de membres des forces armées pour radiodiffusion au Canada. Il s'est produit des retards inévitables et même des incidents malheureux; comme la radiodiffusion de messages posthumes de membres des troupes déjà tombés au champ d'honneur. Le fait de poursuivre intensivement l'émission de ces programmes aurait sans doute pour effet de multiplier ces incidents malheureux et d'accroître la peine des parents endeuillés. Cette unité s'occupe actuellement de radiodiffuser les opérations de nos soldats. Nous avons créé des programmes remarquables; "A Canadien in Britain", un rapport hebdomadaire irradié le dimanche soir de 6 h. 30 à 6 h. 45, heure avancée de l'Est; "Sur le Qui Vive", compte rendu des activités de nos soldats canadiens-français et "Eyes Front", concernant les soldats de langue anglaise. Nous avons aussi des programmes-vedette spéciaux et récemment, nous avons pu insérer un bref commentaire de nos bulletins de nouvelles. Je puis ajouter que la B.B.C. irradie un programme de variétés des troupes canadiennes en Grande-Bretagne.

Tel que déjà dit, le but principal de notre unité d'outre-mer est de fournir au peuple canadien des renseignements sur nos troupes en opération. Tout ce que je peux dire pour le moment c'est que nous sommes prêts à effectuer ce service lorsque l'occasion se présentera. Ces jours derniers, j'ai eu un dernier entretien avec les représentants de la B.B.C., avec laquelle nous devons coopérer entièrement, dans le but de clarifier certains détails concernant l'accreditation des membres de notre personnel, la fourniture du matériel nécessaire, la méthode d'obtenir les renseignements des zones de bataille, la censure de ces renseignements et leur transmission au Canada. Nous avons actuellement outre-mer un effectif complet y compris un surveillant, monsieur J. Kannawin, des journalistes et des annonceurs d'expérience qui agiront comme correspondants et naturellement, le personnel technique nécessaire. Nous avons tenu compte des pertes possibles—prévision malheureuse mais nécessaire qui s'est imposée par suite du décès, dans l'exercice de ses fonctions, d'Edouard Beaudry, tué au cours d'une mission à Casablanca. Lorsque nos troupes se lanceront dans la mêlée, nous nous enorgueillissons à la pensée que Radio-Canada les accompagnera et nous croyons pouvoir rendre un service appréciable en irradiant les nouvelles aux auditeurs canadiens, directement du champ des opérations.

RADIODIFFUSION SUR ONDES COURTES

Au cours de leurs remarques devant le Comité, le ministre des Services nationaux de guerre et le président du Bureau des gouverneurs ont fait mention de la permission qui nous a été donnée de construire deux émetteurs de 50 K.W. à ondes courtes et trois antennes dirigées, et de nous procurer les appareils nécessaires, le tout devant être établi à Sackville, N.B. Le mémoire adressé au comité du Conseil privé par le ministre des Services nationaux de guerre le 9 septembre 1942 et reproduit dans l'arrêté en conseil C.P. 8168 du 18 septembre 1942, donne en détail les raisons qui ont motivé la permission de construire ce poste, et je n'ai que très peu à ajouter à ce qui est d'ailleurs très bien expliqué dans ce mémoire.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le rôle important que joue de nos jours les émissions sur ondes courtes dans nos relations humaines, surtout celles d'un caractère international. Il n'y a pas de frontières dans la guerre de la radio; maintenant une nation peut parler à une autre avec une franchise et une intimité impossibles auparavant. L'état de guerre mondial a largement contribué à augmenter l'importance de la radiophonie sur ondes courtes. Dans la bataille de

propagande quelquefois appelée politique ou plus communément "la guerre des nerfs" qui a précédé le début des présentes hostilités et dont l'intensité n'a certes pas diminué, ce moyen de communication a joué un rôle des plus essentiels. La radiophonie sur ondes courtes était une arme idéale entre les mains de la cinquième colonne; jusqu'à un certain point, elle servait d'avant-garde à cet organisme. Il n'était plus nécessaire d'envoyer à l'étranger une multitude d'espions quand, grâce aux ondes courtes, il était possible de pénétrer dans des dizaines de milliers de foyers. On s'est servi à cette fin de toutes les ruses de la propagande et une foule de livres intéressants ont été publiés traitant de cet aspect plutôt curieux mais très intéressant des relations internationales.

Les aspects plus sinistres concernant l'usage des ondes courtes en matière de propagande sont gravés dans nos esprits et nous ne devrions pas les oublier, mais je me réjouis à la pensée que les ondes courtes présentent aussi un autre aspect moins sombre. Les peuples des pays occupés par l'ennemi sont sans doute exposés à un tragique destin, mais ils n'ont pas été entièrement abandonnés. La voix de la radio a pu pénétrer dans ces pays occupés et même jusque derrière les lignes ennemies qui entourent les côtes et les frontières. Il est presque impossible de bien faire comprendre la consolation, l'encouragement et l'inspiration que la radio a dû apporter à ces peuples souffrants. Suivant les renseignements obtenus, en dépit de la vigilance exercée par l'ennemi dans ces pays occupés, les gens écoutent régulièrement les émissions venant de pays qui peuvent encore se proclamer libres.

La B.B.C. a fait sa large part en irradiant des nouvelles authentiques et des messages d'encouragement aux pays assiégés du continent européen et à d'autres parties du monde en une multitude de langues. Il ne serait pas outre mesure de dire que de nos jours la B.B.C. est devenue la voix de l'espérance pour des millions de gens persécutés, et à l'avenir l'effet moral de ses messages d'encouragement sera considérée comme un facteur important pour soutenir le courage de ces gens malheureux dans leurs jours sombres qui durent depuis des mois et même des années.

Les Etats-Unis ont aussi joué un rôle important et je suis fier, en songeant que la Société Radio-Canada a pu fournir des programmes mêlant ainsi sa voix à celle d'autres pays et adressant aussi des messages d'encouragement aux peuples des pays occupés.

Pour toutes ces raisons, particulièrement à l'heure actuelle, c'est un pas important fait par le Canada en envahissant le domaine des émissions sur ondes courtes. C'est sans doute un nouveau développement de nos relations culturelles entre notre pays et les autres. Actuellement, on peut envisager son usage comme un instrument non seulement pour contre-balancer la propagande ennemie dirigée contre nous, mais aussi comme un moyen de renseigner les peuples affectés par la propagande ennemie. Ce fait a été reconnu dans le mémoire qui a servi de base à l'arrêté en conseil autorisant la création d'un poste d'émissions sur ondes courtes. Il y avait aussi d'autres buts intimement liés à l'effort de guerre du Canada. Il y avait le besoin d'établir un contact plus intime avec les troupes canadiennes à l'étranger, de fournir au Royaume-Uni et aux autres pays du commonwealth des renseignements précis et opportuns concernant le Canada et l'effort de guerre national. On a dit aussi qu'un poste puissant d'émissions sur ondes courtes serait également utile à nos auditeurs de langue française des Provinces maritimes et de celles de l'Ouest, en nous permettant de leur donner des programmes dans leur propre langue.

On a reconnu également dans le mémoire qu'un poste d'émissions sur ondes courtes, important en temps de guerre, aurait une utilité permanente. Comme je l'ai déjà dit, c'est un nouveau développement des relations du Canada avec les autres pays. Tout en se rendant compte du rôle important joué par la radiophonie sur ondes courtes, il nous faut reconnaître qu'elle a permis au Canada de

joindre sa voix à celles des autres du monde. Il n'était que logique qu'au point de vue de fierté et de dignité comme peuple, nous puissions nous faire entendre des autres pays.

Pour ce qui a trait aux détails techniques du poste, le docteur Frigon, le directeur général adjoint, sera en mesure de répondre aux questions qui pourront lui être posées. Notre personnel d'ingénieurs a étudié le projet avec le plus grand soin et il a la satisfaction d'avoir appliqué leurs connaissances à un plan pour une construction d'un caractère aussi intéressant et hautement technique. Comme le président du Bureau des gouverneurs l'a laissé entendre, notre plus grande difficulté est de nous procurer le matériel nécessaire, mais les dispositions nécessaires ont été prises à cet effet. Je crois qu'il serait prématuré de dire la date à laquelle ce poste inaugurerait ses émissions. Des suggestions furent faites en réponse à des questions l'autre jour. Le travail progresse le plus rapidement possible et je puis assurer le comité qu'il n'y aura pas de retard de notre part.

La Société Radio-Canada est le corps autorisé pour l'établissement de ce poste et il est chargé de son fonctionnement. Une somme de \$800,000 a été votée pour la construction, comprenant l'achat du terrain et l'érection des édifices. Cette dépense est imputée aux crédits de guerre. On a fait une évaluation des frais d'opération et d'entretien et on s'est arrêté à une somme de \$150,000 par année. Le coût de la préparation et de la présentation des programmes serait de \$350,000. Pour la durée de la guerre, ces déboursés seront imputés aux crédits de guerre, et celle-ci une fois terminée, ils seront couverts par des crédits votés annuellement par le parlement.

On est à préparer actuellement le genre de programme qui sera radiodiffusé de Sackville. Le mémoire du ministre fait mention que dans ce domaine, nous devons travailler en consultation avec le ministère des Affaires extérieures. Par conséquent, il y a eu des pourparlers entre les autorités de ce dernier ministère, le directeur général et le directeur général adjoint de Radio-Canada. Nous en sommes venus à une entente sur la ligne générale de conduite à suivre et nous sommes à prendre des dispositions pour y donner suite. Ce sera une partie intéressante et responsable de nos devoirs de mettre ces plans à exécution. Nous espérons que les émissions sur ondes courtes aideront la cause de notre pays en temps de guerre et le développement des bonnes relations internationales dans les années à venir auxquelles le Canada pourra aussi prendre une part active par l'intermédiaire de ce moyen puissant.

Le tout humblement soumis, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Voilà un excellent mémoire, docteur Thomson.

M. TELFORD: Monsieur le président, le Comité a-t-il décidé à combien d'exemplaires ce compte rendu sera tiré?

Le PRÉSIDENT: Oui, à notre première réunion, nous avons décidé d'imprimer 500 exemplaires en anglais et 200 en français.

M. TELFORD: Vu l'excellence de l'exposé qu'on nous a présenté, je crois que nous devrions augmenter le nombre d'exemplaires dans l'espèce. Je crois que le mémoire du docteur Thomson devrait recevoir la plus large publicité possible.

Le PRÉSIDENT: C'est l'affaire du Comité...

M. COLDWELL: Je me demande si ce document devrait être imprimé à part des témoignages, sous la forme d'une brochure spéciale. Il me semble qu'on pourrait l'imprimer à part, en brochure spéciale, pour le faire circuler dans tout le pays. Je ne sais si cette publication pourrait s'entreprendre.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas au Comité mais à Radio-Canada d'en décider.

Le TÉMOIN: Je présume que ce mémoire appartient maintenant au Comité.

Le PRÉSIDENT: Non.

Le TÉMOIN: Il ne lui appartient pas, monsieur?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. COLDWELL: C'est le rapport du Dr Thomson au Comité.

Le PRÉSIDENT: Rien n'empêche Radio-Canada d'en faire une distribution additionnelle, si elle le juge à propos.

Le TÉMOIN: Eh bien, monsieur, le Comité fait-il une recommandation à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: C'est ce qu'il s'agit de régler. Y a-t-il d'autres observations sur la question soulevée par M. Telford?

M. ISNOR: Il serait peut-être bon, monsieur le président, de réserver toute décision jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles du directeur général adjoint, car il peut être à propos de publier les deux mémoires en une même brochure.

M. COLDWELL: Nous pouvons adresser une recommandation au Bureau des gouverneurs.

M. TELFORD: Je songeais à la possibilité de fournir aux journaux dans tout le pays, des exemplaires de notre compte rendu contenant l'exposé du docteur Thompson.

Le PRÉSIDENT: Vous comprenez, monsieur Telford, que dans les circonstances, le Comité n'a pas qualité pour prendre cette initiative sans adresser au parlement un rapport, qui aurait besoin d'être adopté.

M. COLDWELL: Nous pouvons recommander au Bureau des gouverneurs, qu'il entreprenne la plus grande distribution possible de ce mémoire, et peut-être aussi du mémoire de M. Frigon.

Le PRÉSIDENT: Il ne nous appartient pas d'adresser un rapport au Bureau des gouverneurs. D'après notre mandat, nous devons adresser un tel rapport au Parlement.

M. COLDWELL: C'est vrai.

Le TÉMOIN: Il n'y a pas de mal à ce que je fasse part au Bureau des gouverneurs de ce qui s'est dit ici.

M. COLDWELL: Aucun.

Mme CASSELMAN: Nous vous prions respectueusement de le faire.

Le TÉMOIN: Je suis à votre service.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres observations à faire?

M. BERTRAND: Il est entendu que nous examinerons cette question de nouveau après avoir entendu M. Frigon?

Le TÉMOIN: M. Frigon est ici et peut exprimer son opinion, si nous la lui demandons, mais il n'a pas de déclaration formelle à vous présenter; en tout cas, c'est ce que j'ai pu comprendre. Pourtant j'ai l'impression qu'il a quelque chose de prêt, à mon avis, il serait juste que son opinion figure dans une telle publication.

M. HANSON: M. Frigon a-t-il un rapport déjà préparé?

M. FRIGON: Je ne m'attendais pas qu'il en fût question ce matin. J'ai quelque pages concernant le réseau français.

M. COLDWELL: Nous pouvons ajourner l'exposé de M. Frigon à un autre jour. Nous aimerions tous, j'en suis sûr, lire ce qu'a dit le docteur Thomson, avant de faire des observations détaillées sur son mémoire.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions qu'on désire poser dès à présent?

M. COLDWELL: J'aimerais en poser une.

M. Coldwell:

D. Vous avez déclaré que le crédit affecté à la station d'ondes courtes était de \$800,000.—R. Oui, monsieur.

D. Dans un exemplaire des procès-verbaux d'une assemblée du Comité du Conseil privé, je remarque, à la page 4, que la somme de \$800,000 comprend un article de \$125,000 pour droits et taxes sur matériel. Je constate que l'inscription

dit ceci: "Transmetteurs (2) et appareil enregistreur de la parole. (Compris les droits et les taxes), \$430,000." Une autre inscription, plus bas, dit: Le coût de ces droits et taxes s'élèvent à quelque \$125,000. Je soulève ce point parce que j'ai entendu des critiques sur l'affectation de cette somme qui, aux yeux de certaines gens, est très considérable. Bien entendu, cela comprend la somme de \$125,000, qui revient au gouvernement sous la forme de droits et de taxes, et par conséquent la somme réelle n'est que de \$675,000 et non pas de \$800,000.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire par là, monsieur Coldwell, que le ministère fait consentir à la corporation un rabais au chiffre de la différence?

M. COLDWELL: Non, je ne veux dire un rabais; je crois que cette somme sera perçue par le ministère du Revenu national de la manière ordinaire et créditée au fonds consolidé du pays. Il y a une différence de \$125,000 dans les dépenses du Gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Cela ne réduit pas vos frais.

M. COLDWELL: Non.

Le PRÉSIDENT: Pas au point de vue de la situation financière de la compagnie.

M. COLDWELL: Il y a une différence quant au pays. C'est le point que je voulais faire remarquer. En vertu de la Loi des crédits de guerre, le Gouvernement attribue ces fonds à Radio-Canada, mais il reçoit de la corporation en droits et en taxes la somme de \$125,000.

Le PRÉSIDENT: Il y aura plusieurs cas semblables, dans le financement de la guerre, où de telles sommes ne sont pas inscrites comme un crédit.

M. COLDWELL: Non.

Le PRÉSIDENT: On ne pourrait suivre un autre système.

M. COLDWELL: Je ne dirai rien de la situation ridicule qui existe. Je ne suis pas de votre avis; je ne crois que ce soit ridicule. Cela fait un dossier permanent magnifique.

M. COLDWELL: Une taxe directe sur le matériel, versée au Gouvernement.

M. TRIPP: C'est une question de comptabilité.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Puis-je dire un mot? Il y a une situation générale à laquelle s'appliquent les remarques de M. Coldwell, qu'il ne faudrait pas interpréter comme se rapportant à ce point seulement.

M. COLDWELL: Non. J'ai dit très clairement qu'en général on perçoit des taxes sur le matériel qui entre dans le pays pour fins de guerre, mais sans doute la situation est plutôt absurde, à mon sens, mais il appartient à la Chambre plutôt qu'au Comité de discuter ce point.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Après enquête, vous verrez d'excellentes raisons à ce système. J'ai des années d'expérience à cet égard.

M. COLDWELL: Cela dépend du point de vue. A mon avis, la perception de ce droit est chose qui ne peut se justifier, mais c'est une question de point de vue.

M. Bertrand:

D. Monsieur Thomson, vous avez mentionné tantôt le fait que la musique occupait 55 p. 100 du temps de radiodiffusion. S'agit-il du temps complet?—
R. Non, monsieur, il s'agit des programmes de continuité.

M. BERTRAND: Monsieur le président, il serait très intéressant pour le Comité, je crois, d'inscrire dans nos comptes rendus la liste des stations de Radio-Canada. Cette liste donnerait un bon aperçu du service que nous avons. On est porté à croire que nous avons un service de radiodiffusion plus considérable que celui que nous possédons réellement. J'ai jeté un coup d'œil sur la carte que m'a laissée, tantôt, M. Frigon. Cette carte est un document très intéressant qui donne une excellente idée du service fourni par Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Sans aucun doute, M. Frigon produira volontiers cette carte devant le Comité, puis pourra soit la publier, soit la distribuer en même temps que son exposé. Dans les deux cas nous l'aurons en temps et lieu.

M. BERTRAND: J'ai cru devoir signaler la question au Comité.

Le TÉMOIN: Nous pouvons avoir de ces cartes pour tous les membres du Comité, si la chose est utile.

M. BERTRAND: Ce serait très utile, mais il m'a semblé que si nous versions la carte au compte rendu, elle serait plus utile.

Le TÉMOIN: Pourrions-nous faire reproduire cette carte, en petit, dans le compte rendu?

M. BERTRAND: Il ne me semble pas nécessaire d'imprimer la carte dans le compte rendu, mais il serait essentiel d'avoir, dans ce compte rendu, les explications qui figurent sur la carte.

Le TÉMOIN: Nous pouvons facilement déposer la liste entière de nos stations. Nous pourrions la produire à titre de document. Nous l'avons fait, je crois, l'an dernier et nous pouvons produire, de nouveau, une carte mise à jour.

M. ROSS: M. Thomson pourrait nous donner une liste des programmes comme celle que nous avons eue l'an dernier. Vous vous rappelez que, l'an dernier, on nous a fourni une liste des irradiations qui avaient eu lieu l'année précédente.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire les programmes?

M. ROSS: Oui, une liste des programmes.

Le TÉMOIN: Vous voulez dire un tableau synoptique?

M. ROSS: Un tableau concernant des noms de programmes et ainsi de suite.

Le TÉMOIN: Oui, il m'est parfois très difficile de calculer moi-même le grand nombre des programmes qui passent.

M. ROSS: M. Frigon se rappelle, je crois, ce que nous avons fait l'an dernier.

M. FRIGON: J'ai déposé, l'an dernier, un résumé des programmes de guerre du réseau français, si c'est de cela que vous voulez parler.

M. ISNOR: Vous trouverez cela dans le fascicule 5.

Le TÉMOIN: Nous pourrions produire prochainement un tableau des principaux programmes qui auront été donnés au cours de l'année.

M. TRIPP: Il nous reste un peu de temps. Pouvons-nous entendre l'exposé de M. Frigon pour avoir devant nous tous les renseignements jusqu'à ce jour?

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas prêt à le présenter. A-t-on d'autres questions à poser?

M. ISNOR: J'en ai une ou deux au sujet de...

Le PRÉSIDENT: Pardon. Pour répondre à votre question, monsieur Ross, vous trouverez dans le fascicule 5 des témoignages de l'an dernier, appendice 1, une liste des stations canadiennes de radiodiffusion, jusqu'au 2 novembre 1936. On la trouvera à la page 200. Le Comité désire-t-il que nous produisions une nouvelle liste à jour?

Le TÉMOIN: Je l'ai ici, monsieur, je puis vous la lire ou la déposer.

Le PRÉSIDENT: Si on nous la fournit, ce sera sous forme d'appendice. (Voir l'appendice 1 des témoignages d'aujourd'hui.)

Le TÉMOIN: Très bien, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Et elle sera mise à jour.

M. Coldwell:

D. Vous avez mentionné le programme "Just Mary" pour enfants. La jeune personne qui donne cette série réussit bien, je crois. Elle a écrit deux livres.

Savez-vous combien il s'en est vendu? Si nous avons ce renseignement, il nous indiquerait dans quelle mesure on les a appréciés.—R. Je crois pouvoir vous fournir les chiffres. Le livre a été très populaire et le tirage abondant.

D. Ces programmes sont excellents, j'en ai écouté moi-même.—R. Oui.

D. Le dimanche.

Mme CASSELMAN: C'est une sorte de détente, de passe-temps qui repose les adultes de leurs préoccupations du moment.

Le TÉMOIN: Le total des ventes peut vous intéresser. Nous avons vendu 2,188 exemplaires de "Just Mary", publié en février 1941, puis en novembre 1941 nous avons vendu 1,733 exemplaires de "Just Mary Again"; en avril 1942, nous avons publié "Just Mary Stories" et nous en avons vendu 775. Je ne suis pas sûr que nous ayons fait les calculs pour cette année. Mais c'est un programme qui continue. Il est peut-être intéressant pour le Comité de savoir qu'aux Etats-Unis d'Amérique et en Grande-Bretagne, on demande actuellement cette série. On m'apprend que la vente totale avoisine 10,000 exemplaires et il nous est venu une nouvelle demande des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, qui réclamaient cette délicieuse série de "Just Mary Stories".

Mme Casselman:

D. Qu'en demandez-vous?—R. Nous demandons un dollar; le premier livre s'est vendu 50 sous.

D. C'est une source de revenus pour Radio-Canada?—R. Nous faisons un peu plus que les frais mais pas énormément.

M. Coldwell:

D. Vous n'avez pas mentionné le service que vous rendiez aux jeunes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, en leur donnant des nouvelles de chez eux.—R. Je ne puis que vous donner un aperçu très général, monsieur. Nous ne nous désintéressons pas de nos hôtes. Nous sommes en relations étroites avec les sociétés de radiodiffusion des autres pays du Commonwealth. Il nous semble y avoir un sentiment de fraternité dans ce lien. Nous considérons la B.B.C. comme notre grande sœur. Nous avons reçu la visite des représentants des autres sociétés et nos plans comportent l'établissement d'une véritable solidarité impériale quant aux programmes que nous pouvons fournir à nos hôtes.

D. Je crois que votre autre observation comportait cela. Le fait que nous radiodiffusions des nouvelles canadiennes aux jeunes gens d'outre-mer porte les gens de la Grande-Bretagne à s'intéresser au Canada, parce que les programmes australiens et néo-zélandais que nous irradiions ici intéressent la population de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Je crois que c'est le trait principal de votre observation qui est tout à fait opportune.

Le président:

D. Monsieur Thomson, vous avez mentionné, dans votre déclaration, un nouvel arrangement conclu au sujet de la cueillette des nouvelles. La Société n'a pas d'agence à elle-même pour cette fin. Je crois comprendre qu'on a conclu un nouveau contrat avec les agences de nouvelles. Est-ce vrai?—R. Oui.

D. Voulez-vous nous indiquer la nature et les conditions du contrat?—R. Oui, jusqu'à présent, c'est-à-dire jusqu'à la fin de mars de cette année, nous avons reçu de la Presse canadienne et de la "British United Press" le service de leurs nouvelles, à titre gratuit. Nous n'avons eu qu'à faire certains paiements relativement à diverses dépenses. Pourtant l'organisation de la Presse canadienne, connue sous le nom de "Press News Limited", nous a représenté que vu l'accroissement des frais de ses services et le fait qu'elle s'occuperait maintenant de la radio, il ne lui paraissait pas tout à fait raisonnable de continuer plus longtemps à nous

fournir de nouvelles gratuitement. J'ai été de cet avis. En conséquence, on nous a demandé une entrevue et nous avons pu obtenir un service de nouvelles pour la somme de \$40,000 par année.

La B.U.P. souleva alors la question de savoir si nous devions la rémunérer, et nous avons conclu un arrangement pour qu'elle nous fournisse les nouvelles étrangères, qui sont sa spécialité, pour la somme de \$25,000. Le Bureau des gouverneurs a discuté et approuvé ces deux contrats et les a transmis au ministre pour qu'il les soumette à l'approbation du Conseil, car chacun d'eux comporte la dépense d'une somme dépassant \$10,000 et par conséquent nécessitant l'approbation du Conseil privé.

D. Sont-ce là tous les contrats que vous avez avec les services de nouvelles?
—R. Oui, monsieur.

D. Lorsque vous obtenez des nouvelles de la Commission des renseignements en temps de guerre, payez-vous la Commission pour vous les fournir ou vous paie-t-elle pour les répandre?—R. La Commission des renseignements en temps de guerre ne nous fournit pas de nouvelles. Je parle actuellement de nos bulletins de nouvelles que vous entendez tous les soirs à 10 heures et à d'autres temps de la journée. Ces nouvelles sont écrites par notre propre personnel de reporters, spécialement pour la radio et elles proviennent, comme je l'ai dit dans mon témoignage, de deux services et d'une source secondaire. Elles s'inspirent des dépêches qui nous sont fournies par la Presse canadienne et par la British United Press. Comme je l'ai donné à entendre, nous avons de temps à autre de nos propres nouvelles qui nous viennent de notre principale station ici à Ottawa, mais aucune autre agence ne nous fournit de nouvelles. Nous n'en recevons pas de la Commission des renseignements en temps de guerre.

M. Isnor:

D. Autrement dit, vos services de nouvelles vous coûtent \$65,000 par année?
—R. Oui, monsieur.

D. Pour la radiodiffusion?—R. Voilà pour la source de nouvelles, mais il nous en coûte beaucoup plus pour donner les nouvelles.

M. Tripp:

D. De quelles sources de renseignements recevez-vous les nouvelles du Parlement?—R. Elles nous viennent toutes des dépêches de journaux.

M. Isnor:

D. S'agit-il de Radio-Canada et d'autres services en même temps?—R. Je ne comprends pas très bien.

D. La Presse canadienne vous fournit les nouvelles?—R. La Presse canadienne et la B.U.P.

D. Vous dites que la Presse canadienne nous approvisionne?—R. La Presse canadienne est une grande agence des nouvelles du Canada. Tous les journaux y sont affiliés et elle leur fournit les dépêches. Ces dépêches nous arrivent tout comme elles viennent à un bureau de journaux. Le service complet est à notre disposition et il comprend les services de nouvelles étrangères qui sont reliés à la Presse canadienne. Ce que nous nous sommes engagés à prendre de la B.U.P., ce sont surtout des nouvelles étrangères.

D. Monsieur Thomson, depuis combien de temps irradiez-vous les programmes sur la Bible?—R. Ces programmes ont commencé l'automne dernier et ils viennent de finir; ils ont obtenu un merveilleux succès.

D. J'allais féliciter Radio-Canada sur ce service. Je n'ai entendu que des louanges au sujet des programmes irradiés au cours de l'hiver.—R. J'ai reçu des associations ecclésiastiques et des comités d'éducation religieuse un grand nombre de messages très encourageants. Avez-vous l'intention de reprendre ce programme

à l'automne?—R. Oh! oui, monsieur; il y aura quelque chose. Nous sommes à décider quelle sera la nature du programme; il y aura quelque chose pour nos jeunes gens.

D. Vous avez mentionné le "*Mid-Week Service*", sorte de réunion de prières. A quel temps donne-t-on ce programme?—R. Le mercredi soir.

D. A quelle heure?—R. De 9 h. 30 à 10 heures.

D. Heure normale de l'Est?—R. Heure avancée de l'Est.

D. C'est assez tard pour ceux auxquels vous avez dit que ce programme serait utile?—R. M. Isnor vient de soulever une question sur laquelle je suis très content de dire ma pensée. Vous avez un horaire qui embrasse tout le pays. Dans l'Est, vous avez l'heure de l'Atlantique puis l'heure de l'Est; vient ensuite l'heure centrale, après quoi vous avez l'heure des Montagnes, puis l'heure du Pacifique. Vous pouvez vous imaginer, monsieur, les problèmes qui surgissent lorsqu'on essaie d'exploiter un réseau dans lequel il y a une différence de 4 heures entre l'Atlantique et le Pacifique et qu'on essaie d'irradier un programme national. Si vous voulez faire entendre un concert à Vancouver à 8 heures du soir, à quelle heure vous faut-il le donner? Voilà des problèmes très difficiles et très compliqués.

D. Je comprends cela, mais vu que vous avez parlé d'atteindre une certaine catégorie d'âges, je crois que vous devriez considérer l'heure des futurs programmes du "*Mid-Week Service*" que vous avez en vue. Je crois qu'ils devraient être placés ou donnés à 7 h. 30, heure avancée de l'Est, au lieu de 8 h. 30.

Mme CASSELMAN: Alors il nous arriverait à 5 h. 30 de l'après-midi.

Le TÉMOIN: Et à 4 h. 30 sur la côte du Pacifique.

M. ISNOR: Mais les intéressés sont censés être à la maison à cette heure-là.

Mme CASSELMAN: Mais ils ne sont peut-être pas prêts pour leurs dévotions du soir.

M. Tripp:

D. A propos de cette réunion du mercredi soir, n'est-ce pas le jour où les églises ont des services? Votre programme rivalise-t-il avec ces services? Ne vaudrait-il pas mieux passer ce programme le jeudi soir?—R. J'imagine qu'une personne qui est allée à une assemblée de prières ne veut pas recommencer tout de suite.

D. Recevriez-vous des plaintes des ministres de certains endroits disant que ce programme empêche les gens de se rendre aux réunions locales?—Nous pouvons tenir compte de cela.

M. Isnor:

D. Vous avez dit que le programme de nouvelles de 10 heures du soir était un programme national?—R. Oui.

D. Les autres programmes de nouvelles se donnent vers 10 heures du soir, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Avez-vous une heure fixe pour les programmes de la B.B.C.?—R. Oh! oui. A 6 h. 45, heure avancée de l'Est, nous donnons le principal bulletin; il y en a un autre plus à bonne heure dans la journée.

D. Plus à bonne heure dans la journée et plus tard le soir?—R. Oui.

D. Mais le programme de 6h. 45 est un...—R. Les membres de ce Comité devraient comprendre, je crois, que vous avez une certaine période essentielle qui commence vers 6 h. 30 ou 7 heures du soir et qui finit un peu après 10 heures. Pensez, monsieur le président, à ce qu'il faut pour comprimer un tel programme dans cette période et aux intérêts qui sont en jeu. En y songeant, vous aurez une idée de nos difficultés dans l'agencement des programmes.

D. Vous considérez l'établissement d'un réseau d'ondes courtes comme étant un devoir national?—R. Je dirais certainement que c'en est un.

D. Vous songez aux déficits à combler plus tard par...—R. Eh! bien, sans doute, tous les frais du réseau d'ondes courtes seraient à la charge directe du

Parlement. On prétend, je suppose, que l'auditeur canadien achète et paie sa licence pour recevoir lui-même des programmes et non pas pour en envoyer dans les autres pays du monde.

D. Votre loi déclare précisément que Radio-Canada a été établie comme entreprise nationale?—R. Oui.

D. Pour irradier des nouvelles au Canada?

Le PRÉSIDENT: Plus ou moins.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas que cette définition soit exclusive. Si le gouvernement ou le pays veut utiliser le personnel qui a de l'expérience en ces matières et qui est probablement le seul pays qui puisse l'exploiter sans qu'il faille établir une autre organisation...

M. Isnor:

D. Je me demandais s'il était nécessaire de modifier la loi pour vous donner l'autorisation nécessaire.—R. La loi dit simplement: "Article 8. La Société doit instituer un service radiophonique national dans la limite du Dominion du Canada et à cette fin elle peut entretenir et exploiter des stations d'émissions..." et ainsi de suite. Je crains d'avoir soulevé une question que je ne suis pas capable de traiter. Tout ce que je puis dire pertinemment...

Le PRÉSIDENT: L'idée générale de la loi n'est-elle pas que les installations du réseau ne seront pas en dehors du Canada?

L'hon. M. LAFLÈCHE: Les opérations se font au Canada mais les émissions n'ont pas de bornes.

Le TÉMOIN: Nous savons qu'un nombre considérable de gens des Etats-Unis écoutent nos programmes.

M. Isnor:

D. La dépense du pays pour la première année sera, disons, de \$1,300,000. Là-dessus, on estime que les frais d'exploitation seront de \$350,000?—R. Voilà les dépenses approximatives de cette année et je ne suis pas prêt à dire quels seront les frais, si cette entreprise se développe.

M. Coldwell:

D. Je remarque, à la page 4 du document, les mots suivants: "D'après les renseignements disponibles, les frais annuels d'exploitation et d'entretien, y compris les lignes reliant les appareils transmetteurs aux studios intéressés ont été estimés à une somme annuelle de \$150,000.—R. Oui, et il faut ajouter \$350,000 pour les programmes.

M. Isnor:

D. Vous avez reçu, dites-vous, des soumissions pour la construction d'une telle station?—R. Oui, monsieur.

D. Etes-vous libre d'indiquer le chiffre du contrat?—R. Il y a eu un contrat, certes, pour une partie de l'installation.

D. Pour le matériel et la construction de la station?—R. Nous avons calculé approximativement le prix de la construction. Cette construction n'est pas complétée. En réalité, à cet égard, il y a des difficultés. Tout d'abord, il y a le matériel, l'appareil transmetteur, qui est d'une importance capitale dans l'entreprise. Puis il y a la question de monter la station. Jusqu'à présent, nous avons simplement envoyé nos devis. Nous sommes assez certains de pouvoir obtenir des appareils transmetteurs. Il était peu utile de construire une station si nous n'avions rien à mettre dedans. Nous avons maintenant une certaine assurance d'obtenir les transmetteurs et les appareils connexes. Nous venons de finir les devis et nous les enverrons à un groupe d'entrepreneurs intéressés qui seront invités à soumissionner.

D. Comment se comparent les frais actuels du matériel à ceux que vous avez indiqués dans votre estimation de l'an dernier?—R. Voilà un petit problème. Voyez-vous, nous traitons avec les Etats-Unis d'Amérique, où l'on n'a pas les mêmes plafonds de prix qu'ici, et les frais de main-d'œuvre ne sont pas entièrement stationnaires. Et si nous espérons pouvoir obtenir tout ce qu'il faudra au moyen du crédit actuel, et en effet c'est ce qu'il faudrait, le problème est difficile. Le gérant général adjoint m'a signalé certaines choses qui pourraient déranger un certain nombre de nos calculs mais ce n'est là qu'une partie du problème. Il faut envisager celui-ci dans son entier lorsqu'il s'agit des opérations financières d'une entreprise de ce genre.

D. Vous avez mentionné aujourd'hui que vous hésitez à indiquer le temps où cette station d'ondes courtes serait terminée. On a dit avant-hier qu'elle devrait fonctionner d'ici 14 mois. Avez-vous jamais songé à utiliser l'une des stations d'ondes courtes des Etats-Unis?—R. Nous nous en sommes servis de temps à autre et nous nous en servons encore très souvent pour irradier certains programmes. La question en jeu, c'est que le Canada doit être maître de ses propres affaires à cet égard.

D. Vous avez actuellement un contrat avec eux?—R. Non, monsieur, nous ne sommes pas autorisés à en conclure pour le présent.

Le président:

D. Monsieur Thomson, je voudrais vous poser une ou deux questions au sujet des annonces de l'Emprunt de la Victoire et des autres services que Radio-Canada rend aux divers organismes du Gouvernement, demandez-vous des redevances pour ce service?—R. Oui, monsieur.

D. Oui?—R. Oui.

D. A-t-il une certaine proportion?—R. Oh! oui.

D. Avez-vous les recettes provenant des autres services de l'administration?—R. Oh! oui, monsieur.

D. Je soulève cette question parce que je savais qu'il en était ainsi. Le fait que Radio-Canada perçoit de l'argent pour ses propres services, à mon avis, toute anomalie qu'il pourrait y avoir du fait que la Société doit payer des droits et des taxes à d'autres services de l'Administration. Désirez-vous maintenant exprimer votre avis sur la raison pour laquelle l'on n'a pas irradié le discours de M. Anthony Eden, à la Chambre des communes, lors de son passage ici?—R. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai déclaré au premier ministre que Radio-Canada était prêt, au besoin, à irradier les discours du Parlement. Après cela, j'ai cru que le Parlement ou le Gouvernement ou quiconque s'occupe des délibérations de la Chambre pouvait faire ses propres arrangements sur cette question.

D. Les agences de nouvelles ont-elles fait valoir certaines objections?—R. Non, monsieur.

D. Ont-elles prétendu que ce discours ne devait pas être irradié?—R. Non, monsieur.

M. Hanson:

D. Qui a empêché cette irradiation?—R. Je ne sais.

M. COLDWELL: En réalité, certaines gens, je crois, s'opposent à la radiodiffusion directe des délibérations de la Chambre des communes. Vous rappelez-vous la situation qui se développa en Grande-Bretagne lorsqu'on suggéra que M. Churchill parle devant le micro à la Chambre des communes? Il y eu de l'opposition là-bas et j'ai entendu ici les mêmes objections.

Mme Casselman:

D. Mme Chiang Kai Shek doit-elle parler à la radio?—R. Oui. Le département des Affaires extérieures nous a demandé de prendre des mesures pour irradier

le discours que Mme Chiang Kai Shek doit prononcer la semaine prochaine. Je ne sais de quel genre de séance il s'agira, si ce sera une vraie séance du Parlement ou non. Voilà une question que je ne connais pas.

L'hon. M. LAFLÈCHE: A quelle heure ce discours sera-t-il irradié?

Le TÉMOIN: A 11 h. 30.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Ce n'est pas dans les heures parlementaires ordinaires.

Le TÉMOIN: Voilà les instructions que nous avons reçues.

Le président:

D. Est-ce la semaine prochaine?—R. Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Alors il nous faudra arranger nos assemblées en conséquence.

M. Isnor:

D. En votre qualité de gérant général, assistez-vous aux réunions du Bureau des gouverneurs?—R. Oui, monsieur, je dois y assister.

D. Je remarque que, d'après les rapports, le Bureau a tenu 3 réunions en 1939, 5 en 1940 et 4 en 1941. L'an dernier, soit à la suggestion faite par le Comité dans son rapport, soit pour d'autres raisons, le Bureau a tenu 9 réunions?—R. Oui, monsieur, le dernier comité, il y a eu 7 réunions, mais l'année civile n'est pas finie. Vous parlez de l'année civile actuelle?

D. Le président du Bureau l'a déclaré dans son rapport?—R. Oui.

Mme Casselman:

D. Dois-je comprendre qu'il y a, la semaine prochaine, une assemblée du Bureau qui peut nuire à nos séances?—R. Le Bureau est censé se réunir lundi et, s'il suit la coutume, il siègera aussi mardi. Ces délibérations prennent habituellement 2 jours.

D. Voulez-vous nous dire où sera construite la station d'ondes courtes?—R. A Sackville, N.-B.

M. Isnor:

D. C'est l'endroit où se trouve la station CBA actuellement?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: On a distribué certains arrêtés en conseil et une liste des gouverneurs jusqu'à ce jour. S'il y a certains membres qui n'ont pas reçu d'exemplaires de ces documents, ils peuvent en obtenir en s'adressant au secrétaire. La liste des membres du Bureau des gouverneurs avec indication de la date de leur nomination et divers autres renseignements à leur sujet sera publiée dans le compte rendu.

(Voir l'appendice n° 2 du compte rendu d'aujourd'hui.)

(Suit un débat concernant la prochaine séance.)

Le PRÉSIDENT: Il est convenu que nous nous réunirons jeudi ou vendredi de la semaine prochaine. A ces deux séances, le docteur Thomson continuera son exposé, et M. Morin, le président du Bureau des gouverneurs, sera ici pour répondre aux questions, au besoin, après quoi nous continuerons à adresser des observations et des questions au docteur Thomson, si nous le jugeons à propos.

Le TÉMOIN: Il y a aussi le directeur général adjoint.

Le PRÉSIDENT: Il appartient au Comité de décider s'il veut entendre l'exposé de M. Frigon avant le débat sur les autres témoignages.

M. COLDWELL: Si nous entendons jusqu'au bout M. Thomson et M. Frigon jeudi et vendredi, nous n'aurons peut-être pas besoin de M. Morin la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT: Très bien, la semaine prochaine nous entendrons M. Thomson et M. Frigon, puis viendront les questions ou les observations que le Comité jugera à propos de faire à la suite de ces témoignages.

Nous allons maintenant ajourner pour nous réunir de nouveau jeudi à 11 heures.

A 1 heure le Comité s'ajourne pour se réunir le jeudi 17 juin, à 11 h. du matin.

APPENDICE N° 1

CANADA

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

OTTAWA

LISTE DES STATIONS DE RADIODIFFUSION AU CANADA

(au 1er avril 1943)

| Indicatif d'appel | Nom du porteur de licence et adresse du studio principal | Fréquence (KC/S) | Puissance (Watts) |
|-------------------|--|------------------|-------------------|
| CBA | Société Radio-Canada, Sackville, N.-B..... | 1070 | 50000 |
| CBF | Société Radio-Canada, 1231, rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, P.Q..... | 690 | 50000 |
| CBFW | Société Radio-Canada, 1231 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, P.Q..... | 6090 | 7500 |
| CBFX | Société Radio-Canada, 1231 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, P.Q..... | 9630 | 7500 |
| CBFY | Société Radio-Canada, 1231 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, P.Q..... | 11705 | 7500 |
| CBFZ | Société Radio-Canada, 1231 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, P.Q..... | 15190 | 7500 |
| CBJ | Société Radio-Canada, Chicoutimi, P.Q..... | 1580 | 1000 |
| CBK | Société Radio-Canada, Watrous, Sask..... | 540 | 50000 |
| CBL | Société Radio-Canada, 805 chemin Davenport, Toronto, Ont.... | 740 | 50000 |
| CBM | Société Radio-Canada, 1231 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, P.Q..... | 940 | 5000 |
| CBO | Société Radio-Canada, Château Laurier, Ottawa, Ont..... | 910 | 1000 |
| CBR | Société Radio-Canada, Hôtel Vancouver, Vancouver, C.-B..... | 1130 | 5000 |
| CBRX | Société Radio-Canada, Hôtel Vancouver, Vancouver, C.-B..... | 6160 | 150 |
| CBV | Société Radio-Canada, Château Frontenac, Québec, P.Q..... | 980 | 1000 |
| CBY | Société Radio-Canada, 805 chemin Davenport, Toronto, Ont.... | 1010 | 1000 DA |
| CFAC | The Southam Company Ltd., Edifice Southam, Calgary, Alb.... | 960 | 1000 |
| CFAR | Arctic Radio Corporation, 120 rue Main, Flin Flon, Man..... | 1400 | 100 |
| CFCF | Canadian Marconi Co. Ltd., 1231 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, P.Q..... | 600 | 500 |
| *CFCH | R. H. Thomson, 37 rue Main Est, Edifice du Théâtre Capitol, North Bay, Ont..... | 600 | 100 |
| CFCN | The Voice of the Prairies, Ltd., Edifice de la Toronto General Trusts, Calgary, Alb..... | 1010 | 10000 |
| CFCO | John Beardall, Hôtel William Pitt, Chatham, Ont..... | 630 | 100 |
| CFCX | Canadian Marconi Co. Ltd., 1231 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, P.Q..... | 6005 | 75 |
| CFCY | The Island Radio Broadcasting Co. Ltd., 85 rue Kent, Charlottetown, I.P.-E..... | 630 | 1000 |
| CFGP | Northern Broadcasting Corp., Ltd., Hôtel Donald, Grande-Prairie, Alb..... | 1340 | 250 |
| CFJC | Kamloops, Sentinel, Ltd., 310 rue St. Paul, Kamloops, C.-B..... | 910 | 1000 |
| CFLC | J. C. Whitby, Edifice Fulford, Brockville, Ont..... | 1450 | 100 |
| CFNB | James S. Neill & Sons, Ltd., rue York, Fredericton, N.-B..... | 550 | 1000 |
| CFOS | H. Fleming, 904-2e avenue Est, Owen-Sound, Ont..... | 1400 | 250 |
| CFPL | The London Free Press Printing Co. Ltd., 442-446 rue Richmond, London, Ont..... | 1570 | 1000 DA |
| CFPR | Northwest Broadcast & Service Co. Ltd., 336-2e avenue, Prince-Rupert, C.-B..... | 1240 | 50 |
| CFQC | A. A. Murphy & Sons, Ltd., Edifice Murphy, First Ave. S., Saskatoon, Sask..... | 600 | 1000 |
| CFRB | Rogers Radio Broadcasting Co. Ltd., 37 rue Bloor Ouest, Toronto, Ont..... | 860 | 10000 |
| CFRC | Queen's University, Fleming Hall, Kingston, Ont..... | 1490 | 100 |
| CFRN | G. R. A. Rice, Edifice C.P.R., 10012 avenue Jasper, Edmonton, Alb..... | 1260 | 1000 |
| CFRX | Rogers Radio Broadcasting Co. Ltd., 37 rue Bloor Ouest, Toronto, Ont..... | 6070 | 1000 |
| CFVP | The Voice of the Prairies, Ltd., Edifice de la Toronto General Trusts, Calgary, Alb..... | 6030 | 100 |

* Exploitation temporaire sur 1230 kc/s.

APPENDICE N° 1—Suite

| Indicatif d'appel | Nom du porteur de licence et adresse du studio principal | Fréquence (KC/S) | Puissance (Watts) |
|-------------------|---|------------------|----------------------|
| CHAB | C.H.A.B. Limited, Hôtel Grant Hall, Moose-Jaw, Sask..... | 800 | 1000 |
| CHAD | R. H. Thomson, (Northern Broadcasting & Publishing Ltd.), Amos, P.Q..... | 1340 | 250 |
| CHEX | Peterborough Broadcasting Co. Ltd., 7 rue Hunter & Water, Peterborough, Ont..... | 1430 | 1000 DA |
| CHGB | G. Thomas Desjardins, rue Main, Ste-Anne de la Pocatière, P.Q..... | 1230 | 250 |
| CHGS | R. T. Holman, Ltd., Edifice Holman, 190 rue Water, Summerside, I.P.-E..... | 1480 | 100 |
| CHLN | Le Nouvelliste Ltée, Hôtel Château de Blois, Trois-Rivières, P.Q..... | 1450 | 100 |
| CHLP | La Compagnie de publication de La Patrie, Ltée, Edifice Sun Life, Montréal, P.Q..... | 1490 | 250 |
| CHLT | La Tribune, Ltée, 3 rue Marquette, Sherbrooke, P.Q..... | 1240 | 250 |
| CHML | Maple Leaf Radio Co. Ltd., Edifice Pigott, rue James S., Hamilton, Ont..... | 900 | 1000 |
| CHNC | La compagnie gaspésienne de radiodiffusion Ltée, rue Main et Boul. Perron, New Carlisle, P.Q..... | 610 | 1000 |
| CHNS | The Maritime Broadcasting Co. Ltd., Station, 10 rue Tobin, Halifax, N.-E..... | 960 | 1000 |
| CHNX | The Maritime Broadcasting Co. Ltd., Station, 10 rue Tobin, Halifax, N.-E..... | 6130 | 500 |
| CHOV | D. A. Jones, Edifice de la Banque Provinciale, Pembroke, Ont..... | 1340 | 250 |
| CHPS | Gordon E. Smith, Parry-Sound, Ont..... | 1450 | 250 |
| CHRC | C.H.R.C. Limited, 34 avenue Begin, Québec, P.Q..... | 800 | 1000 DA |
| CHSJ | New Brunswick Broadcasting Co. Ltd., 14 rue Church, Saint-Jean, N.-B..... | 1150 | 1000 |
| CHWK | Chilliwack Broadcasting Co. Ltd., avenue Wellington, Chilliwack, C.-B..... | 1340 | 100 |
| CJAT | Kootenay Broadcasting Co. Ltd., 815 rue Victoria, Trail, C.-B..... | 610 | 1000 |
| CJBR | J. A. Brillant, 1 rue St-Jean, Rimouski, P.Q..... | 900 | 1000 |
| CJCA | The Southam Co. Ltd., 10113—104e rue, Edmonton, Alb..... | 930 | 1000 |
| CJCB | Eastern Broadcasters, Ltd., Edifice Radio, 318 rue Charlotte, Sydney, N.-E..... | 1270 | 1000 |
| CJ CJ | The Albertan Publishing Co. Ltd., 120—7e avenue Ouest, Calgary, Alb..... | 1230 | 100 |
| CJCS | Frank M. Squires, 23 rue Albert, Stratford, Ont..... | 1240 | 50 |
| CJ CX | Eastern Broadcasters, Ltd., Edifice Radio, 318 rue Charlotte, Sydney, N.-E..... | 6100 | 1000 |
| CJFX | Atlantic Broadcasters Ltd., Antigonish, N.-E..... | 580 | 1000 DA |
| CJGX | Yorkton Broadcasters Co. Ltd., avenue Broadway, Yorkton, Sask..... | 1460 | 1000 |
| CJJC | J. G. Hyland, Hôtel Windsor, Sault-Ste-Marie, Ont..... | 1490 | 250 |
| CJKL | Northern Broadcasting & Publishing Ltd., Edifice Arcade, Kirkland Lake, Ont..... | 560 | 1000 |
| CJLS | Laurie L. Smith, 529 rue Main, Yarmouth, N.-E..... | 1340 | 100 |
| CJOC | H. R. Carson, Ltd., Hôtel Marquis, Lethbridge, Alb..... | 1060 | 1000 |
| CJOR | C.J.O.R. Limited, Hôtel Grosvenor, 846 rue Howe, Vancouver, C.-B..... | 600 | 1000 |
| CJRC | Transcanada Communications Ltd., Edifice de la Free Press, 300 rue Carlton, Winnipeg, Man..... | 630 | 1000 |
| CJRM | Transcanada Communications Ltd., Edifice Saskatchewan Life, Regina, Sask..... | 980 | 1000 |
| CJRO | Transcanada Communications Ltd., Edifice de la Free Press, 300 rue Carlton, Winnipeg, Man..... | 6150 | 2000 |
| CJRX | Transcanada Communications Ltd., Edifice de la Free Press, 300 rue Carlton, Winnipeg, Man..... | 11720 | 2000 |
| CJVI | Island Broadcasting Co. Ltd., 620 rue View, Victoria, C.-B..... | 1480 | 500 |
| CKAC | La Compagnie de publication de La Presse, Ltée, 980 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, P.Q..... | 730 | 5000 |
| CKBI | Central Broadcasting System, Ltd., Edifice Sanderson, Prince-Albert, Sask..... | 900 | 1000 |
| CKCA | Kenora Broadcasting Co. Ltd., Hôtel Kenricia, Kenora, Ont..... | 1450 | 250-jour 100-soir |
| CKCH | La Compagnie de Radiodiffusion CKCH Le Droit, Limitée, 85 avenue Champlain, Hull, P.Q..... | 1240 | 250 |
| CKCK | Leader-Post Limited, 1853 rue Hamilton, Regina, Sask..... | 620 | 1000 |
| CKCL | Dominion Battery Co. Ltd., 444 avenue University, Toronto, Ont..... | 580 | 1000 DA |
| CKCO | Dr G. M. Geldert, 272 rue Somerset Ouest, Ottawa, Ont..... | 1310 | 1000 DA-N |
| CKCR | Wm. C. Mitchell & G. Liddle, Edifice Waterloo Trust, 31 rue Ontario S., Kitchener, Ont..... | 1490 | 250 |
| CKCV | C.K.C.V. Limited, 142 rue St-Jean, Québec, P.Q..... | 1340 | 100 |
| CKCW | Moncton Broadcasting Co. Ltd., Knights of Pythias Hall, Moncton, N.-B..... | 1400 | 250 |

APPENDICE N° 1—Suite

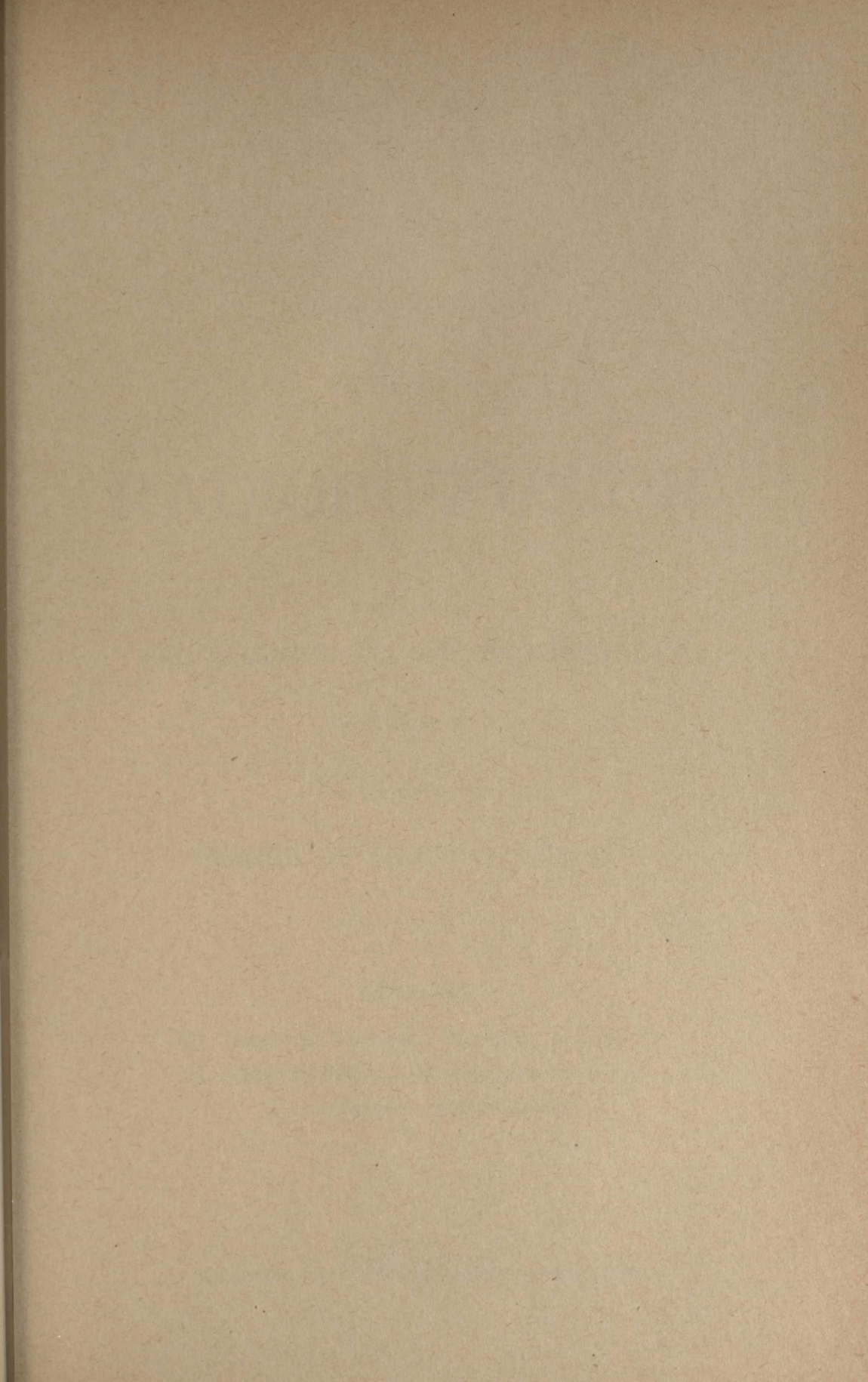
| Indicatif d'appel | Nom du porteur de licence et adresse du studio principal | Fréquence (KC/S) | Puissance (Watts) |
|-------------------|--|------------------|-----------------------|
| CKFX | Western Broadcasting Co. Ltd., 543 rue Seymour, Vancouver, C.-B..... | 6080 | 10 |
| CKGB | R. H. Thomson, Edifice Thomson, Timmins, Ont..... | 1470 | 1000 |
| CKLN | News Publishing Co. Ltd., 711 avenue Radio, Nelson, C.-B..... | 1240 | 250 |
| CKLW | Western Ontario Broadcasting Co. Ltd., Edifice de la Guaranty Trust, Windsor, Ont..... | 800 | 5000 |
| CKMO | Sprott-Shaw Radio Co., 812 rue Robson, Vancouver, C.-B..... | 1410 | 100 |
| CKNB | Restigouche Broadcasting Co., Ltd., Campbellton, N.-B..... | 950 | 1000 DA |
| CKNX | W. T. Cruikshank, rue Josephine, Wingham, Ont..... | 920 | 1000DA-N |
| CKOC | Wentworth Radio Broadcasting Co. Ltd., Edifice Wentworth, Hamilton, Ont..... | 1150 | 1000-jour 500-soir |
| CKOV | Okanagan Broadcasters Ltd., avenue Mill, Kelowna, C.-B..... | 630 | 1000 |
| CKPC | The Telephone City Broadcast Ltd., Edifice Arcade, 49 rue Colborne, Brantford, Ont..... | 1380 | 100 |
| CKPR | Dougall Motor Car Co. Ltd., Radio Hall, 104½ rue S. May, Fort-William, Ont..... | 580 | 1000 |
| CKRN | La Compagnie de Radiodiffusion Rouyn-Noranda Ltée, Edifice Riley Hardware, Rouyn, P.Q..... | 1400 | 250 |
| CKSO | W. E. Mason, 21 rue Elgin N., Sudbury, Ont..... | 790 | 1000 |
| CKTB | E. T. Sandell, rues St-Paul E. et Yates, St. Catharines, Ont..... | 1550 | 1000 |
| CKUA | University of Alberta, Edifice de la Electrical Engineering, Edmonton, Alb..... | 580 | 1000 |
| CKVD | La Voix d'Abitibi Limitée, 586-3e avenue, Val d'Or, P.Q..... | 1230 | 100 |
| CKWS | Allied Broadcasting Corporation, 306 rue King Est, Kingston, Ont..... | 960 | 1000 DA |
| CKWX | Western Broadcasting Co. Ltd., 543 rue Seymour, Vancouver, C.-B..... | 980 | 1000 |
| CKX | Manitoba Telephone System, rue Princess et 8e rue, Brandon, Man. | 1150 | 1000 |
| CKY | Manitoba Telephone System, Edifice Telephone, Winnipeg, Man.. | 999 | 15000 |

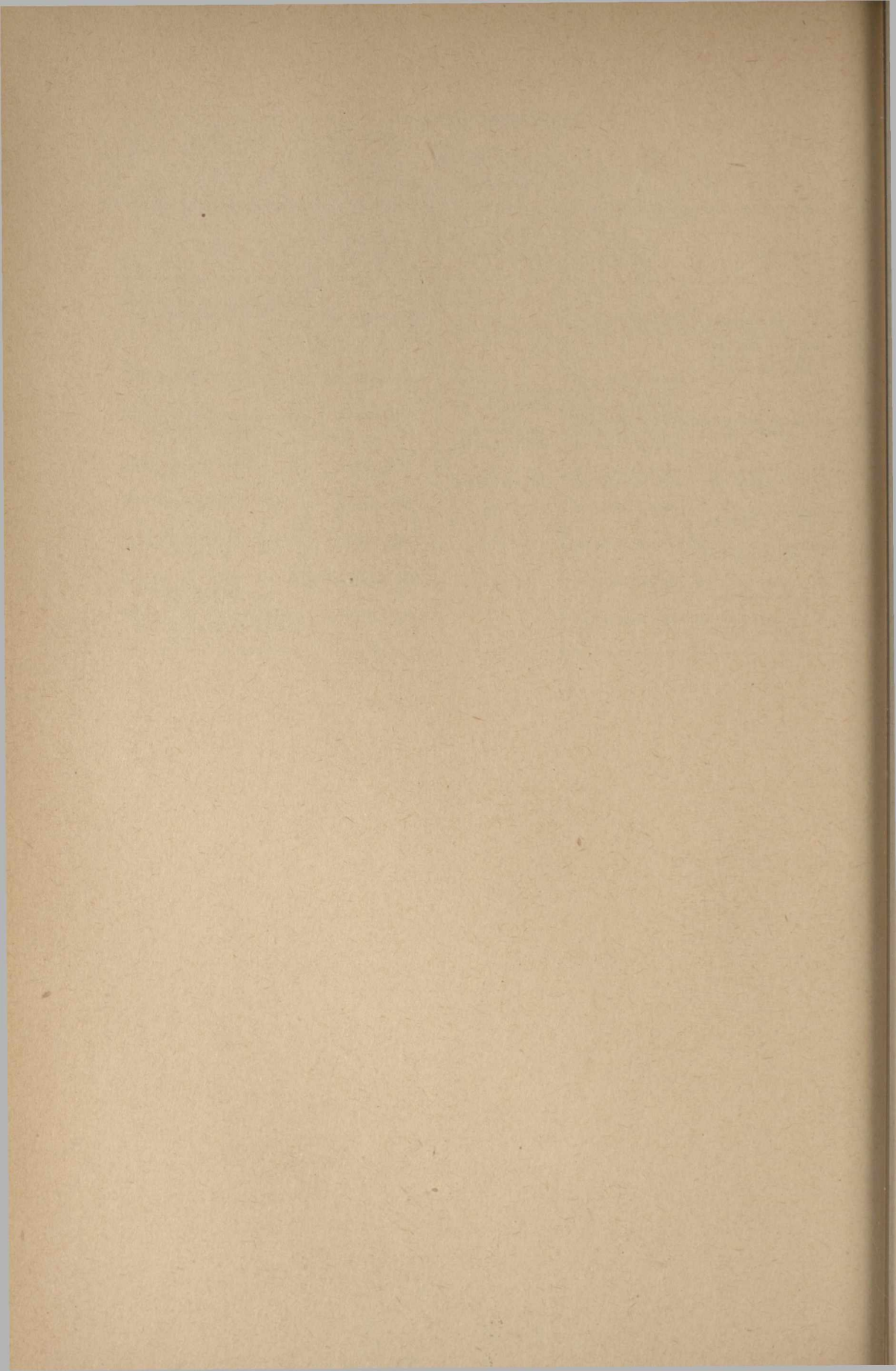
APENDICE N° 2

RADIO-CANADA

BUREAU DES GOUVERNEURS

| Nom | Date de nomination | Date de renomination | Date d'expiration | Remarques |
|--|--------------------|---|---|---|
| René Morin, gérant général de la General Trust Co..... | 2 novembre 1936 | — 2 novembre 1939 | 1er novembre 1939 1er novembre 1939 | Vice-président du 2 novembre 1936 au 22 janvier 1940. Nommé président le 23 janvier 1940 pour jusqu'au 1er novembre 1942. |
| J. Wilfrid Godfrey, avocat... | 2 novembre 1936 | — 2 novembre 1938 2 novembre 1941 | 1er novembre 1938 1er novembre 1941 1er novembre 1944 | |
| Rev. Canon Fuller, chanoine de l'Eglise d'Angleterre. | 30 mai 1937 | — 2 novembre 1938 2 novembre 1941 | 1er novembre 1938 1er novembre 1941 1er novembre 1944 | Nommé en remplacement du colonel Bovey. |
| Adrien Pouliot, ingénieur civil | 29 juin 1939 | — 2 novembre 1941 | 1er novembre 1941 1er novembre 1944 | Nommé en remplacement de Monseigneur Vachon. |
| R. Rowe Holland, avocat.... | 17 mars 1942 | — | 1er novembre 1943 | Nommé en remplacement du général V. W. Odium. |
| E. H. Charleson, avocat..... | 1er mai 1942 | — | 1er novembre 1943 | Nommé en remplacement de M. Alan B. Plaunt. |
| Howard B. Chase, chef de syndicats ouvriers. | 2 novembre 1942 | — | 2 novembre 1945 | En remplacement du Rev. J. S. Thomson. |
| Mme T. W. (Mary) Sutherland, maîtresse de maison. | 1er novembre 1942 | — | 1er novembre 1945 | En remplacement de Mme Nellie McClung. |





SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

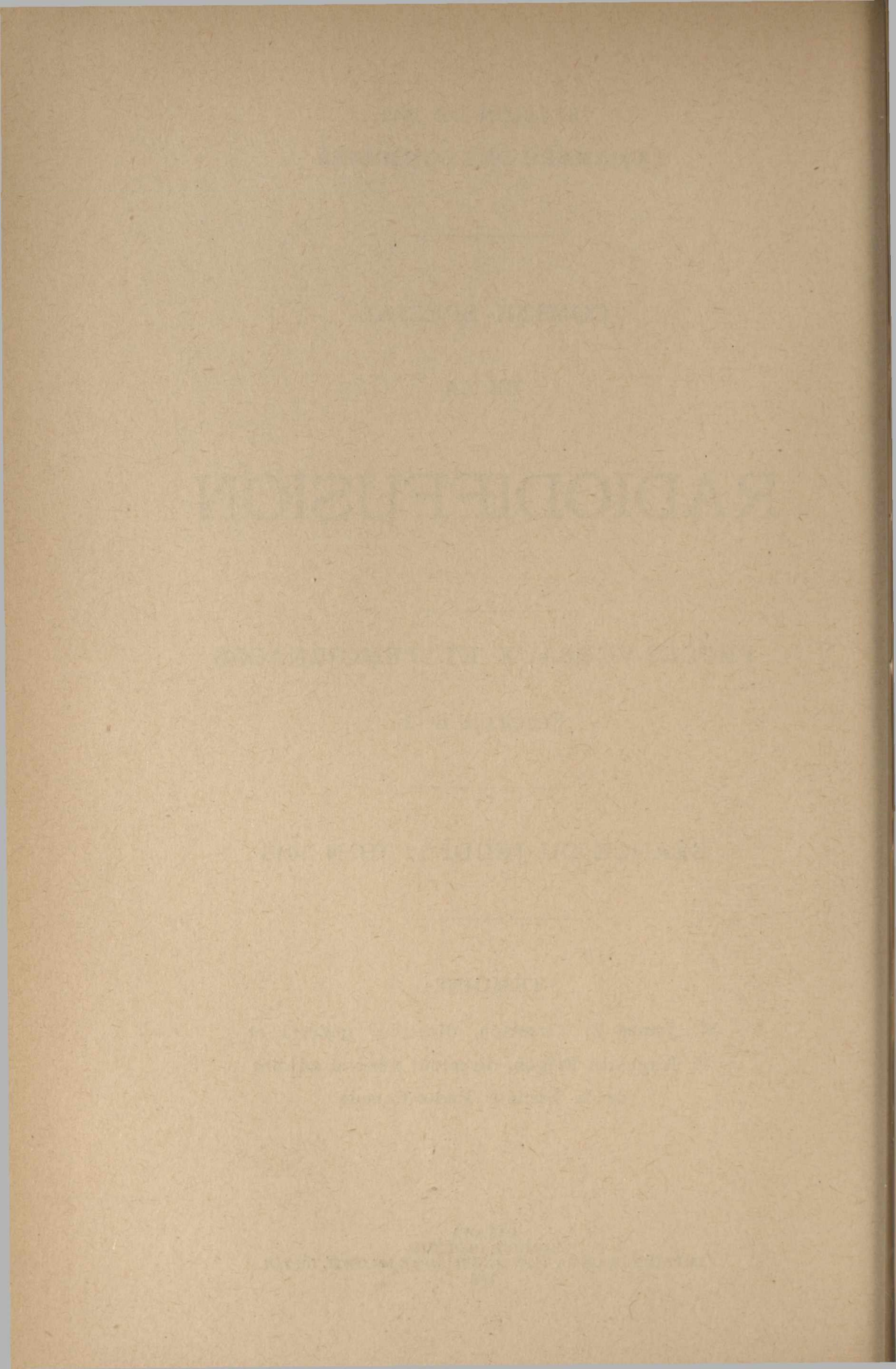
Fascicule n° 3

SÉANCE DU JEUDI 17 JUIN 1943

TÉMOINS:

M. James S. Thomson, directeur général et
M. Augustin Frigon, directeur général adjoint
de la Société Radio-Canada

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943



PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 17 juin 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Membres présents: Mme Casselman (*Edmonton-Est*), MM. Boucher, Bertrand (*Prescott*), Coldwell, Diefenbaker, Durocher, Hansell, Hanson (*Skeena*), Isnor, LaFlèche, Laflamme, Matthews, McCann, Mullins, Rennie, Telford et Tipp.—17.

M. James S. Thomson, directeur général de Radio-Canada est rappelé et interrogé.

Le témoin termine son exposé en produisant le rapport financier de Radio-Canada. Il dépose un bilan comparatif pour les années 1940, 1941, 1942 et 1943. Des copies en sont distribuées aux membres présents.

M. Harry Bramah, trésorier adjoint lui prête son concours.

Ordonné: Que le bilan ci-dessus soit imprimé aux témoignages d'aujourd'hui. (*Voir l'appendice n° 1*).

En terminant ses observations, M. Thomson mentionne le personnel de Radio-Canada, tant au Canada qu'outre-mer.

Le témoin est congédié.

M. Augustin Frigon, directeur général adjoint de Radio-Canada, est appelé et interrogé.

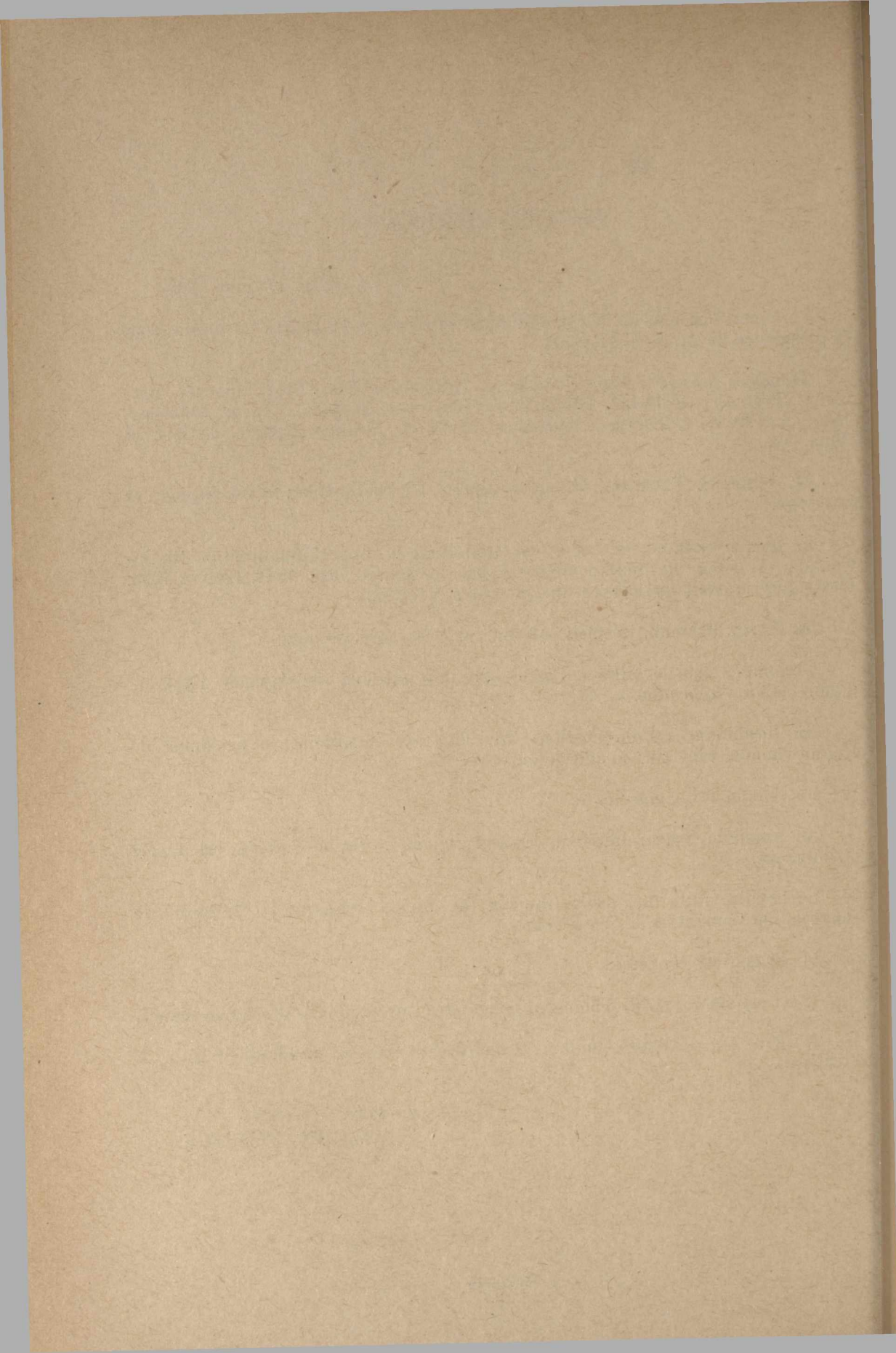
Le témoin traite du réseau français, du service technique et du projet de construction d'un poste à ondes courtes.

M. Frigon est congédié.

Il est convenu que M. Thomson pourra être interrogé à la prochaine séance.

A 12 h. 55, de l'après-midi, le Comité s'ajourne au vendredi 18 juin, à 11 heures.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, le 17 juin 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 11 h. du matin, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Le PRÉSIDENT: Lors de notre dernière réunion, je pense qu'il a été proposé que nous entendrions d'abord, aujourd'hui, la fin de la déclaration du docteur Thomson, et que le docteur Frigon prendrait ensuite la parole. Je prie donc le docteur Thomson de vouloir bien commencer.

Le Dr James S. THOMSON, directeur général de la Société Radio-Canada, est rappelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, honorables messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter maintenant le bilan et l'état des recettes et des dépenses pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1943, avec les états comparatifs des trois années précédentes.

Je pense que ces documents ont été distribués et sont maintenant à la disposition des membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Un moment s'il vous plaît. L'ordre de renvoi de notre Comité est ainsi conçu: "Que soit institué un comité spécial de la radiodiffusion pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada, reviser les méthodes et les objets de la Société, ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son expansion." Je me demande ce que le Comité se propose de faire au sujet du bilan pour l'année qui s'est terminée en mars 1943. Un rapport doit être soumis annuellement au parlement, et aucun rapport n'a été soumis au parlement pour l'année se terminant en mars 1943. Le dernier rapport que nous ayons est pour l'année qui a expiré en mars 1942. A mon avis, voilà le rapport financier que nous sommes censés examiner, à la demande du parlement, et non pas celui pour l'année qui a expiré en mars 1943.

Le TÉMOIN: Je crois comprendre, monsieur le président, que l'état financier de l'année 1942 a été examiné par ce Comité l'année dernière.

Le PRÉSIDENT: Non, je ne pense pas qu'il en soit ainsi; parce que, lors de notre dernière réunion, cet état n'avait pas encore été présenté.

Le TÉMOIN: Un délai quelconque est-il prescrit dans l'ordre de renvoi, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: L'ordre de renvoi est ainsi conçu: "Que soit institué un Comité spécial de la radiodiffusion pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada, reviser les méthodes et les objets de la Société, ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son expansion."

M. COLDWELL: Il est question des recettes, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. COLDWELL: Il semble donc que cette expression embrasse toutes les recettes sur lesquelles nous avons des questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Peut-être. Voilà justement un des points que je voulais élucider. Ce rapport de l'année expirant le 31 mars 1942 est présenté, je pense, en septembre, n'est-il pas vrai?

Le TÉMOIN: En effet.

Le PRÉSIDENT: En ce cas, le rapport financier que nous serions appelés aujourd'hui à discuter ne devrait être soumis que plus tard.

Le TÉMOIN: Je relève précisément ce point dans mon témoignage, monsieur le président. Avec votre permission je continue:

Dans un sens, les présentes pièces sont des rapports plutôt que des documents officiels. Elles m'ont été présentées par le trésorier, et elles ont reçu l'approbation du Bureau des gouverneurs; mais l'état financier officiel doit porter la signature de l'auditeur général et figurera dans le rapport annuel de la Société qui sera présenté au parlement par le ministre aux termes de la Loi canadienne sur la radiodiffusion de 1936, articles 20 et 26. Cependant, nos comptes sont soumis à une vérification courante par la division de l'auditeur général.

M. HANSON: Monsieur le président, le rapport annuel ne pourrait-il pas être soumis pour l'année qui expire le 31 mars? Dans le cas des chemins de fer Nationaux du Canada, l'année se termine le 31 mars et le comité d'administration des chemins de fer se réunit au cours du mois d'avril. Un rapport annuel est présenté lors de ces réunions. Le rapport de Radio-Canada ne pourrait-il pas être présenté lors des réunions du Comité de la radiodiffusion?

M. COLDWELL: Il me semble que si nous apprenions d'un déboursé effectué ou d'une recette encaissée durant les deux dernières semaines par la Société Radio-Canada, nous serions pas mal autorisés à interroger ce Comité sur le sujet. A mon sens, le mot "recettes" est très général et n'est modifié dans aucune mesure par la première phrase que vous avez lue au sujet du rapport.

M. HANSON: Il conviendrait, si possible, que le rapport annuel de la Société Radio-Canada soit présenté au Comité parlementaire de la même manière que les rapports des autres sociétés de propriété publique soumis annuellement aux Comités parlementaires.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois bien clair sur ce point, mais je pense que nous l'éclaircirions facilement à la lumière de la Loi. La Loi spécifie, n'est-ce pas, que le rapport sera présenté à telle date déterminée; je parle de la Loi sur la radiodiffusion. Voyons donc le texte de la Loi. Que dit la Loi, docteur Thomson, au sujet du rapport annuel?

Le TÉMOIN: Je pense que je sais où trouver le passage. Il s'agit d'un règlement. La Loi canadienne sur la radiodiffusion, à l'article 26, se lit ainsi:

La Société est tenue de soumettre au Parlement, par l'intermédiaire du Ministre, un rapport annuel selon la forme que le Ministre peut prescrire.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. HANSON: Mais aucune date n'est spécifiée. Je pense que, à l'ouverture de la séance, le Comité devrait recevoir le rapport.

M. ISNOR: Tous cela a-t-il beaucoup d'importance, monsieur le président? Nous avons ici un état qui, je pense, nous donne une assez bonne idée de la situation financière.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons, sans faire erreur, présumer que le rapport financier ne constitue qu'une partie du rapport annuel. Est-ce exact?

Le TÉMOIN: Oui monsieur.

Le PRÉSIDENT: Très bien; vous pouvez continuer, s'il n'y a pas d'objections.

Le TÉMOIN: Je continue:

Avant de passer au rapport financier de l'année, j'aimerais rappeler brièvement l'histoire financière de la Société depuis sa fondation, et faire quelques remarques sur les progrès accomplis dans l'ordre financier.

L'article 3 des statuts de la Société énonçait qu' "à compter du 2 novembre 1936 la Société prend expressément possession des biens et de l'actif et assume toutes les obligations et tous les engagements de la Commission canadienne de la radiodiffusion".

Pour les fins pratiques, cela voulait dire la prise de possession des propriétés immobilières de la Commission, y compris quatre transmetteurs situés à Charlebourg, Hawthorne, Richmond Road et Lulu Island, avec ses terrains, immeubles et outillage technique, ainsi qu'une collection de disques et de musique, des meubles et des fournitures de bureau. On a estimé à \$336,333.41 ces disponibilités. La Société a aussi hérité d'un certain montant de comptes à recevoir et d'engagements, y compris les frais d'installation des lignes. Mais à la date du 2 novembre 1936, la Société comptait surtout les propriétés immobilières dont j'ai parlé.

La Société fonctionne depuis six ans et demi, et durant ce temps ses propriétés immobilières et ses services au peuple canadien se sont développés, avec le résultat que le personnel a augmenté simultanément. De sorte que, maintenant, la Société n'est pas seulement dans l'heureuse situation de ne rien devoir à personne, mais que je suis même en état de vous fournir ce que vous appellerez certainement un bilan très satisfaisant.

Les sources de revenu restent les mêmes. Ce revenu provient des droits de licence et des recettes des irradiations commerciales. Depuis l'établissement de la Société, des emprunts avaient été avancés par le gouvernement—\$500,000 en février 1938, et \$750,000 en novembre et en décembre 1939, soit un total de \$1,250,000. Le revenu provenant des deux sources régulières a attesté une augmentation constante d'année en année.

Les dépenses obligatoires ont été de deux ordres—l'entretien des services de radiodiffusion et l'expansion de la propriété immobilière et de l'outillage technique. Sous ce dernier rapport, les emprunts ont aidé à défrayer les déboursés nécessaires, et maintenant qu'ils sont liquidés, la Société se trouve en possession de valeurs solides en bien-fonds.

Les dépenses courantes pour l'entretien des services de radiodiffusion embrassent (comme vous le verrez d'après les états fournis)—les programmes, le réseau (c'est-à-dire les frais d'installation des lignes), la construction mécanique, l'administration et les frais généraux, les services de presse et de renseignements, les irradiations commerciales. Il faut ajouter à cette liste l'intérêt sur les emprunts. Un item prévoit aussi la dépréciation.

Les déboursés ont été affectés à la construction de nouvelles stations et au perfectionnement de celles qui existent déjà. Les principales dépenses encourues l'ont été pour l'érection de quatre stations de grande puissance—CBA, à Sackville, N.-B., CBF, à Montréal, CBL, à Toronto, et CBK, à Watrous, Saskatchewan, le coût total de la construction et de l'outillage technique s'élevant à près de \$1,300,000. Un autre \$1,000,000 a pourvu à trois petits émetteurs et à d'autre matériel.

Chaque année, grâce à de sages opérations financières et à une direction éclairée, la Société a encaissé un surplus considérable d'exploitation. Ce surplus a mis les gouverneurs en mesure de faire face aux problèmes bien spéciaux que doit résoudre toute société publique indépendante. Il n'y a, strictement parlant, aucune immobilisation, de sorte qu'il faut pourvoir, à même le revenu courant, aux immobilisations aussi bien qu'aux dépenses courantes. Le seul secours reçu a pris la forme des emprunts dont j'ai parlé et qui ont été liquidés à même l'excédent des recettes sur les dépenses.

La situation actuelle peut se résumer en quelques mots. Il y a six ans et demi, la Société avait un actif d'environ \$336,000. Depuis qu'elle fonctionne, la Société a eu entre les mains plus de \$25,000,000, soit \$18,500,000 en droits de licence, et \$5,250,000 provenant des irradiations commerciales. En outre, les prêts consentis par le gouvernement se sont élevés à \$1,250,000.

De beaucoup, la plus grande partie de ce revenu a été restituée au peuple canadien sous la forme des services de radiodiffusion—pour être exact, \$20,345,000. Sur ce montant, la moitié a acquitté les frais des programmes—\$10,-

381,000 est allé au personnel, aux artistes, à l'annonceur, etc—\$8,036,000 la réalisation technique de ces services—(\$4,302,000 pour l'installation des lignes et \$3,734,000 pour la construction mécanique)—\$1,073,000 a acquitté les frais d'administration et \$855,000 ceux des irradiations commerciales et de la publicité. La somme de \$2,621,000 représente les immobilisations affectées à l'érection des stations, y compris les terrains, les immeubles, l'outillage, etc., mais vous remarquerez que ce montant a subi une hausse considérable dans le bilan par suite de la dépréciation. Je reviendrai plus loin sur ce point. Une fois liquidés nos emprunts et les intérêts, nous obtenons donc, au bout de 6½ ans d'activité, un record de progrès qui se mesure en termes de la jouissance procurée au public par cette activité, un réseau de stations qui, d'un bout à l'autre du Canada, dispensent des programmes à 95 p. 100 de notre population, et une encaisse ou des comptes à recevoir qui s'élèvent à \$1,337,000. Sur cette dernière somme, \$500,000 sont en obligations fédérales.

La Société n'existe cependant pas pour un but lucratif. La nature même de nos services exige un actif substantiel en disponibilité. Il nous passe annuellement près de cinq millions de dollars par les mains, et les fonds disponibles constituent donc vraiment notre capital d'exploitation. Ce capital est une garantie de liberté, et c'est à ce prix seulement que nous pouvons rendre les services que l'on attend de nous. Mais il y a plus: il faut prévoir, surtout dans une entreprise à ses débuts comme la radiodiffusion. Par ces années de guerre que nous traversons, une expansion considérable est impossible, et l'outillage ne peut même pas être renouvelé; mais à la fin des hostilités, la Société devra être en mesure de renouveler tout son matériel. Il paraît que les exigences du temps de guerre ont fait subir à la radio une transformation complète. La Société Radio-Canada devra être en état de faire bénéficier de cette transformation le peuple canadien.

Entre-temps, je me permets de vous présenter le rapport suivant, témoignage de la prévoyance, de la loyauté et de la sagesse qui ont présidé aux destinées de l'une des principales utilités publiques.

Le bilan et l'état des recettes et des dépenses pour l'année expirant le 31 mars 1943 sont maintenant sous vos yeux, et je suis prêt à répondre aux questions et à fournir tous les renseignements voulus.

Nos deux principales sources de revenu attestent une légère augmentation. Les recettes provenant des droits de licence ont subi une hausse d'un peu plus de \$216,000, et à en juger par le nombre de ces licences, le nombre total des radiophiles s'élève à 7,128,880. Le revenu des irradiations commerciales a aussi augmenté d'environ \$186,000, et il ne manque à nos recettes globales de l'année que \$30,000 pour qu'elles atteignent \$5,000,000. Les déboursés encourus pour l'entretien du service de radiodiffusion excèdent, de fait, le revenu provenant des licences, de sorte que chaque cent versé par le public canadien pour des droits de licence, et même davantage, profite à l'auditeur aux écoutes. En passant, je dois dire que les droits de \$2.50 pour une licence ne sont pas une taxe,—comme on le représente parfois—ils sont tout simplement le prix de services rendus et reçus. Le principal article de dépense est naturellement celui des programmes, qui coûtent près de \$2,350,000, mais il faut ajouter que cette somme acquitte la production des programmes au studio ou en tout autre endroit d'où ils proviennent. A ce déboursé doit être additionné le coût des services techniques nécessaires à l'irradiation du programme. A près de \$780,000 a été fixé, par exemple, le prix de ce qui s'appelle le réseau des postes, notamment le loyer des lignes par l'intermédiaire desquelles nos programmes sont entendus d'un bout à l'autre du Canada. Environ \$810,000 servent à acquitter les services techniques et l'outillage, \$208,000 les frais administratifs, c'est-à-dire 4 p. 100 des dépenses totales, ce qui n'est pas exorbitant quand on considère qu'il faut entretenir actuellement, non seulement un organisme transeontinental, mais même une unité

outré-mer. Le coût d'exploitation de la division commerciale s'est élevé à \$102,000, soit moins de 8 p. 100 du revenu encaissé. En outre, la somme déboursée pour la publicité, environ \$90,000, c'est-à-dire pas tout à fait 2 p. 100 de notre budget total, est relativement peu élevée; je la trouve même absolument insuffisante.

Un autre article de dépense est celui de la réserve annuelle en vue de la dépréciation, soit un peu plus de \$411,000. Le taux de dépréciation pour les immeubles est de 5 p. 100, et pour l'outillage technique, de 20 p. 100. Ce dernier chiffre résulte du fait que le matériel de la radio s'use rapidement. Mais, je le répète, on affirme qu'après la guerre, grâce aux progrès réalisés par la radio comme engin de guerre, les services techniques de la T.S.F. auront subi une transformation radicale.

Les recettes provenant de nos opérations commerciales nous permettent donc de servir dans une large mesure les intérêts du public. Une somme de \$124,000 a été affectée, par exemple, à l'entretien d'une unité outre-mer. Le revenu commercial découle en partie des programmes les plus populaires, dont quelques-uns sont réalisés aux États-Unis, où la radiodiffusion fonctionne presque entièrement sur un pied commercial. En passant, je dois dire que les stations privées conjuguées sur notre réseau tirent aussi un profit considérable de nos services commerciaux. L'an dernier, la Société Radio-Canada leur a procuré un revenu total de \$787,000.

A l'issue des opérations de l'année, nous avons donc un surplus net d'exploitation de \$230,261.56, porté comme surplus dans le bilan, et dont je ne dirai que quelques mots. Notre actif comprend l'argent en caisse, des comptes à recevoir, des valeurs, des immeubles et des magasins, et notre seul passif, de \$290,000, représente le montant des comptes échus.

J'ai déjà fait observer que notre état financier est si solide que la Société devrait être en mesure, sans diminuer en rien les services courants qu'elle dispense, de faire face aux problèmes de la restauration et de l'expansion.

L'article 7 (5) des statuts de la Société énonce que le directeur général "doit soumettre au Bureau des gouverneurs un budget des recettes et dépenses estimatives de la Société pour l'année financière suivante, ainsi que ses propositions pour le développement des travaux de la Société", et que "ce budget doit comprendre un état détaillé de toute demande de fonds à présenter au gouvernement". Ce budget a été fourni pour l'année en cours, et accepté par la commission. La principale dépense nouvellement autorisée, de \$128,000, représente le montant souscrit par la Société à la nouvelle caisse de pension, mais il reste à recevoir l'autorisation du gouverneur en conseil. Des réserves ont aussi été prévues pour les recherches et l'après-guerre. Sous tous les autres rapports, le budget ne prévoit aucune transformation importante dans nos services, et se contente d'assurer leur entretien.

Je termine ce rapport par quelques observations sur le compte du personnel. Le 31 mars 1943, on comptait 726 personnes à l'emploi de la Société; 472 hommes et 254 femmes. Ces personnes travaillent aux quatre coins du Canada, depuis Halifax jusqu'à Prince-Rupert, et 14 à notre unité d'outre-mer. Cent cinq hommes ont obtenu un congé pour s'enrôler dans l'armée canadienne; 10 se sont engagés dans d'autres services militaires connexes; 12 hommes et 3 femmes ont démissionné pour entrer aux services armés.

Une crise aiguë de la main-d'œuvre sévit naturellement chez nous. Nous subissons plus que personne peut-être le contre-coup de la guerre. La radiodiffusion, entreprise qui est à ses débuts, avait attiré dans ses services un grand nombre de jeunes gens. L'appel aux armes a donc creusé d'immenses vides dans notre personnel. Plusieurs d'entre ceux qui partaient ont été difficiles à remplacer. Des femmes ont été embauchées, et nous avons également élaboré un projet pour former des jeunes employés en vue de remplir les vacances éventuelles.

Je suis heureux de pouvoir affirmer devant le Comité que la population canadienne est bien desservie par le personnel de la Société Radio-Canada. Tous les membres de ce personnel se sont acquittés vaillamment de leurs fonctions en ces jours troublés. Depuis six mois, je fais la tournée de tous les centres d'un bout à l'autre du Canada; j'ai vu nos employés à l'œuvre et j'ai été impressionné par la qualité de leurs services et aussi par l'esprit dans lequel ils accomplissent leur travail. Nous avons des hommes compétents comme chefs de division et comme directeurs d'administration.

Et je dois dire en terminant que j'ai pu, à toute heure, compter sur la collaboration très précieuse de mon collègue, le docteur Augustin Frigon, directeur général adjoint.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions sur ce rapport ou le rapport précédent du docteur Thomson?

M. COLDWELL: Nous n'avons pas d'exemplaire du rapport précédent?

Le PRÉSIDENT: Oui. Le n° 2 est sorti ce matin.

M. COLDWELL: Je n'ai pas encore reçu mon exemplaire. J'ai le n° 1. Je me demandais justement si nous avions le n° 2.

Le PRÉSIDENT: Il est dans votre casier.

M. COLDWELL: Il est peut-être dans le casier, mais je ne l'ai pas vu. Il est assez difficile de poser des questions sur un long rapport du directeur général sans avoir eu accès au témoignage et l'avoir parcouru au préalable.

Le PRÉSIDENT: En effet.

M. COLDWELL: Il est assez difficile de le consulter immédiatement s'il est dans nos casiers postaux.

Le PRÉSIDENT: Malheureusement, il y a encombrement de besogne à l'Imprimerie nationale.

M. COLDWELL: Oui. Je comprends bien qu'il y ait encombrement à l'Imprimerie nationale.

Le PRÉSIDENT: Que diriez-vous M. Coldwell, si nous décidions immédiatement ou bien d'entendre d'abord les questions, ou bien d'écouter le rapport du docteur Frigon; d'ici à demain, nous aurons eu le temps de parcourir l'exemplaire du rapport du docteur Thomson et nous serions mieux en état de le discuter.

M. COLDWELL: Je pense que cela serait préférable.

Le PRÉSIDENT: Que désire le Comité?

M. DIEFENBAKER: Je crois qu'il conviendrait de procéder de cette façon.

M. BERTRAND: Je pense que nous devrions entendre maintenant le docteur Frigon.

M. COLDWELL: C'est je pense, ce qu'il vaut mieux faire.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Je vais appeler le docteur Frigon.

Le docteur AUGUSTIN FRIGON, directeur général adjoint de la Société Radio-Canada, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, madame Casselman, messieurs, le docteur Thomson a passé devant vous en revue l'activité de notre administration au cours des récents mois. Notre Société fonctionne en vertu des règlements en vigueur jusqu'au mois d'avril 1941. Au lieu de répondre directement au Bureau, comme je l'ai fait l'an dernier, je réponds maintenant au directeur général. Je puis vous dire que c'est un plaisir d'être le collègue d'un homme aussi droit, aussi large d'esprit et aussi compétent. Bien que j'eusse à diriger simultanément Ottawa, Montréal et Toronto, j'ai fait en sorte de me tenir en communication continue avec notre directeur général et, cette année, vous n'aurez pas besoin de vous inquiéter au sujet de la division de l'autorité.

Le général LaFlèche, M. René Morin et le docteur Thomson vous ont déjà fourni de précieux éclaircissements sur bon nombre de points qui sont de mon

ressort immédiat. Avec votre permission, monsieur le président, je me propose de vous présenter un rapport succinct sur le réseau français, les services techniques et le projet d'une station à ondes courtes. Ce rapport pourra servir de supplément aux importants mémoires qui vous ont été soumis lors des réunions précédentes.

On ne se rend généralement pas compte que, en ce qui concerne le réseau français, nous avons à faire face aux mêmes problèmes, aux mêmes difficultés et aux mêmes besoins que pour ce qui a trait au réseau anglais. Nous avons d'ailleurs adopté dans l'un et l'autre cas la même ligne de conduite, comme, par exemple, sous le rapport du choix des orateurs et de l'acceptation de toute émission qui prête à la controverse. En d'autres termes, nous n'avons pas deux manières d'agir, l'une pour le réseau anglais, l'autre pour le réseau français.

La Société Radio-Canada possède et dirige quatre stations dans la province de Québec; l'une d'entre elles, CBM, à Montréal, est consacrée à l'irradiation de programmes destinés à la population de langue anglaise de la région. Elle fait partie du réseau anglais.

Une autre station à Montréal, CBF, dessert la population de langue française de la plus grande partie de la province de Québec. Cette station irradie surtout des émissions françaises, et elle est la principale station de notre réseau français.

À Québec, la station CBV, qui fait partie du réseau français, irradie aussi un certain nombre de bulletins d'information en langue anglaise. Nous nous sommes entendu avec une station privée, CKCV, à Québec, pour faire accepter un certain nombre de programmes du réseau anglais, afin de mieux desservir la minorité de langue anglaise dans cette région.

Notre station de Chicoutimi, CBJ, est la seule station dans toute la région du lac Saint-Jean. Elle fait partie du réseau français et irradie également certains bulletins d'information en anglais.

À ces trois dernières stations, il faut ajouter, durant certaines heures de la journée, la liste des stations privées situées à New-Carlisle (CHNC), à Rimouski (CJBR), à Sainte-Anne de la Pocatière (CKGB), à Hull (CKCH), et parfois celle de Sherbrooke (CHLT). Ce groupe de neuf stations constitue notre réseau français.

Je dois expliquer que sur ce réseau sont irradiés plusieurs programmes musicaux annoncés en anglais.

Il importe aussi de signaler que, lorsque les stations privées ne sont pas conjuguées à notre réseau, elles sont entièrement responsables de leurs émissions. Quant à la censure, la Société Radio-Canada n'a rien à y voir. Tous les programmes doivent être conformes aux règlements adoptés par la censure en vertu des Règlements de la défense du Canada.

Durant l'année qui vient de s'écouler, une collaboration très étroite s'est établie entre le réseau français et le réseau national au sujet des programmes. Dans plus d'un cas, l'agencement était parfait. Deux exemples frappants sont ceux de la série de causeries prononcées par l'abbé Maheux et la discussion des problèmes d'après-guerre. M. l'abbé Maheux nous a fait l'honneur d'accepter notre invitation de parler sur le réseau français: cet historien réputé, qui se double d'un Canadien sans préjugés, a consenti à donner sur le réseau français, une série de 23 causeries intitulée: "Pourquoi sommes-nous divisés?" Il fut entendu avec l'abbé Maheux que ces causeries auraient pour objet direct d'interpréter au public canadien-français quelques-uns de nos problèmes nationaux les plus épineux. Elles ont tendu à prouver que, pour nul motif fondamental, les citoyens de langue anglaise et de langue française ne devraient être divisés ni en pensée ni en action, si l'on veut que le Canada devienne une grande nation. La Société n'assume pas la responsabilité des opinions personnelles énoncées par l'abbé Maheux, mais nous sommes fiers de lui avoir fourni l'occasion de les présenter à la population canadienne; nous savons que, si elles sont bien comprises,

elles seront utiles à tous les citoyens qui s'intéressent, chez nous, à la chose publique. Ces conférences ont obtenu un tel succès que, après mûre réflexion, notre directeur général a invité M. l'abbé Maheux à les répéter en anglais sur le réseau national. La série en est maintenant terminée, et nous avons tout lieu de croire qu'elles ont été d'un grand apport à l'unité canadienne.

En décidant qu'une discussion des problèmes d'après-guerre serait diffusée sur le réseau national, il a été convenu aussi que les mêmes sujets seraient discutés simultanément sur le réseau national et sur le réseau français. Des entretiens ont eu lieu entre M. Inch, préposé à l'organisation de la série sur le réseau national, et M. Raymond Tanghe, dont les services furent retenus pour la même raison à Québec. La méthode suivie sur le réseau français différait quelque peu de la méthode suivie sur le réseau anglais, mais le but était le même dans les deux cas. La série s'est ouverte sur une tribune où se sont succédés les représentants d'un certain nombre de mouvements de jeunesse, qui ont exprimé leurs opinions et ont même fait part de leur anxiété pour l'avenir. Elle s'est terminée par la comparution d'un groupe analogue de jeunes gens dont chacun a tiré ses conclusions personnelles des idées exprimées par les spécialistes qui avaient pris part aux émissions. La population du Québec a donc eu le privilège d'entendre les vues de plusieurs chefs de file sur des questions d'intérêt national qui appelleront, aussitôt après la guerre, autant de solutions importantes de la part de tous ceux qui sont liés à la vie publique.

Nous avons élaboré d'autres programmes, mais encore plus circonstanciés, pour la prochaine saison. Les uns seront consacrés à l'industrie, d'autres à l'agriculture. La série qui vient de se terminer embrassait un trop grand nombre de points pour que l'on pût s'appesantir sur tel ou tel problème en particulier. L'année prochaine, nous avons l'intention d'approfondir davantage les principaux sujets à l'étude.

Nous poursuivrons aussi, l'an prochain, les émissions de "Radio-Collège" et du "Réveil rural", qui ont remporté beaucoup de succès. La première de ces séries, destinée à tous ceux qui veulent s'instruire, a été abondamment utilisée dans les collèges classiques et d'autres institutions, même en classe; l'autre a été d'un grand secours pratique aux cultivateurs. La popularité de ces deux programmes est amplement démontrée par le fait que "Radio-Collège" a reçu plus de 10,000 demandes de renseignements sur ses programmes; le "Réveil rural" a même eu, à diverses reprises, un courrier relativement plus volumineux que celui de bon nombre de programmes analogues bien connus qui sont diffusés sur les réseaux nationaux des Etats-Unis.

Après une enquête même superficielle sur les émissions du réseau québécois, on constate qu'une importance toute spéciale a été accordée à l'effort de guerre, et aussi à la cause de l'unité canadienne, qui n'est pas autre chose qu'un effort pour aider le Canada à gagner la guerre. Non seulement nous avons monté nous-mêmes des programmes destinés à éveiller l'esprit national aux réalités de la guerre, mais nous avons irradié un très grand nombre de programmes et de bulletins-éclair pour plusieurs organismes du gouvernement fédéral. L'état de guerre, sous toutes ses formes et dans toutes ses ramifications, a trouvé des échos dans les programmes commerciaux commandités par les annonceurs. Je n'hésite pas à dire que, sous ce rapport, l'effort de guerre du réseau français n'a pas été moins général et moins important que celui du réseau anglais. On nous a même signalé souvent que notre activité dans ce sens était, en somme, exagérée. Je dois ajouter que nous avons pris beaucoup de soin pour éviter, sur nos réseaux, la diffusion d'opinions qui auraient pu nuire à l'effort de guerre du Canada.

Un programme mérite une mention spéciale: c'est "La Fiancée du commando", qui occupe, trois fois par semaine, une émission de quinze minutes. Ce programme raconte l'histoire de deux jeunes soldats canadiens-français qui ont été délibérément abandonnés au cours d'un raid de commandos et ont pris refuge dans une ferme bretonne. En faisant la connaissance du paysan et de sa

famille, l'un d'eux s'aperçoit qu'il porte le même nom qu'eux et que leur famille et la sienne descendent du même ancêtre. La scène se passe sur la ferme, au milieu des Bretons et des troupes d'occupations allemandes. Elle illustre de façon brillante le magnifique rôle clandestin joué par les "Bretons" invincibles. On insiste sur le vibrant patriotisme de ces Français énergiques, et aussi sur la sympathie qui se développe bientôt entre le jeune soldat réfugié et, par son intermédiaire, entre le Canada tout entier et la population française. Un intérêt sentimental unit comme d'habitude l'un à l'autre la fille du paysan et le jeune Canadien, et un officier allemand joue naturellement le rôle du traître.

Un fond de scène comme celui-là peut créer une grande impression. Le jour de l'invasion de l'Afrique par les troupes américaines, par exemple, nous nous étions entendus, au cours de la nuit, avec la Commission d'information en temps de guerre pour faire parler au microphone cinq Canadiens français de marque: l'honorable Louis Saint-Laurent, l'honorable Adélard Godbout, l'honorable Ernest Bertrand, le général Georges Vanier et l'honorable Alphonse Fournier. A 3 heures 20 du matin, ces orateurs adressaient de Montréal, de Québec et d'Ottawa au peuple de France un message qui fut diffusé par une station américaine à ondes courtes. Quelques jours plus tard, la causerie du général Vanier, enregistrée sur disque, prenait place dans "La Fiancée du commando". Comme cette causerie avait déjà été irradiée sur le réseau français, nos auditeurs ont eu l'expérience très saisissante d'écouter le message tel qu'il a dû frapper, en France, les oreilles du peuple français aux écoutes au radio récepteur sur ondes courtes. De fait, les Bretons étaient censés entendre pour la première fois parler de l'invasion de l'Afrique du Nord grâce à l'irradiation de cette émission canadienne sur le réseau de la B.B.C. La dramatisation eut un effet foudroyant et les acteurs tenaient admirablement leur rôle. C'est notre directeur commercial à Québec, M. J.-Arthur Dupont, qui a eu, le premier, l'idée du programme de "La Fiancée du commando", et, par pur hasard, ce programme s'est adonné, d'après l'horaire même, à être lancé deux jours après le raid sur Dieppe. On est à le mettre en anglais sous le titre de "Crusader in Brittany", et des demandes nous sont parvenues de Washington et des réseaux américains pour que ce programme soit irradié aux Etats-Unis.

Nous avons d'autres programmes très populaires et très utiles, comme "Un homme et son péché", "Radio-Collège", "Mélodies oubliées", "S.V.P.", "Serenade for Strings", "Le Théâtre pour tous", "Image de la Renaissance", "Questionnaire de la jeunesse", "Collège au micro", "Heure dominicale", etc., ainsi qu'un grand nombre de causeries sur les sujets les plus variés.

Sous le rapport des émissions récréatives, nous soutenons avec succès la concurrence de n'importe quelle société de radiodiffusion, si l'on tient compte, naturellement, de nos moyens relativement limités. Même si c'est là une opinion personnelle, je dirais que quelques-uns des programmes réalisés en français dans nos studios du Québec font honneur au Canada. Dans certains cas, ils ont été des réussites incontestables, et nous avons prouvé péremptoirement que, lorsqu'on met à sa disposition les moyens nécessaires, notre personnel peut réaliser les émissions les plus élaborées et les plus parfaites, en n'importe quel domaine et pour tous les goûts. Plusieurs ignorent peut-être dans les autres provinces du Canada que, durant la campagne de l'Emprunt de la Victoire, par exemple, la liste de nos programmes les plus réputés comportait, en collaboration avec le Metropolitan Opera, un concert au cours duquel se sont fait entendre MM. Johnson, Ezio Pinza, Wilfrid Pelletier, etc., qui ont soit parlé, soit chanté en langue française.

Ce concert n'a été possible que grâce à la générosité du directeur et des artistes de la compagnie du Metropolitan Opera qui ont offert gratuitement leurs services. Outre ce programme, qui a fait marque plus que tout autre dans nos annales de l'année, plusieurs autres ont été réalisés soit avec l'aide d'artistes

régionaux, soit avec celle d'artistes de la scène ou de l'écran français. Il faut regretter que nos compatriotes de langue anglaise ne puissent pas jouir des excellents programmes de notre réseau français.

Je dois ajouter que notre réseau français diffuse également un nombre considérable de programmes en langue anglaise, et l'on notera avec intérêt que la population française du Québec leur fait bon accueil.

Chaque semaine, le réseau français irradie des émissions réalisées à Londres par la division française de notre unité d'outre-mer. Presque toutes ces émissions portent sur un thème qui intéresse les troupes canadiennes en Grande-Bretagne.

Sauf pendant un certain temps où nous en avons été empêchés par des raisons absolument indépendantes de notre volonté, nous avons donné tous les jours, en français, un bulletin d'information de la B.B.C..

Monsieur le président, j'aimerais faire ici une déclaration qui ne devra pas paraître, si possible, dans le compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

(Le docteur Frigon fait une déclaration sur laquelle une brève discussion s'engage.)

Le PRÉSIDENT: Pour revenir au compte rendu, auriez-vous l'obligeance de poursuivre, docteur Frigon?

Le TÉMOIN: Je continue:

Dernièrement, ce bulletin a été rédigé et lu par des éditeurs et des annonceurs canadiens-français engagés à cet effet par la B.B.C. Des dispositions sont en voie d'être prises pour rendre cette émission quotidienne encore plus intéressante et plus impressionnante que par le passé. Nous avons eu le très grand malheur de perdre l'un de nos correspondants militaires de langue française, M. Edouard Beaudry, qui est tombé victime des opérations ennemies en Afrique, tandis qu'il se rendait à la conférence de Casablanca. Trois nouveaux correspondants militaires de notre bureau d'information de Montréal ont maintenant rejoint, en Angleterre, leurs collègues de langue anglaise. Ces hommes appartiennent à l'unité d'outre-mer de la Société Radio-Canada.

Les bulletins d'information que nous irradions sont les mêmes que ceux que diffuse le réseau anglais. De fait, deux bulletins quotidiens d'information venus d'Angleterre, et celui de la B.B.C. à 6 h. 45, sont transmis directement, en anglais, sur le réseau français. Quelques journalistes se sont vu confier la tâche de trier et de traduire en français les communiqués des agences de nouvelles, mais ils sont soumis aux mêmes règlements que nos commentateurs anglais, et obéissent aux mêmes rédacteurs en chef. Nos sources d'information sont les mêmes que celles du réseau national: la Presse canadienne et la British United Press exclusivement.

Le Docteur Thomson vous a fait part des projets que nous avons en vue pour découvrir de nouveaux talents. Me sera-t-il permis de vous signaler que nous n'avons jamais cessé de témoigner le plus vif intérêt à cette question.

Cette année, nous avons réalisé sur le réseau français 29 partitions musicales de composition récente. Dans ce nombre ne sont pas incluses les harmonisations, dont quelques-unes sont de véritables compositions, comme, par exemple, celles de M. Gratton, qui a doté notre répertoire de magnifiques pièces inspirées du folklore canadien-français.

Sans accumuler les chiffres, je suis sûr que vous apprendrez avec intérêt que la liste des *nouveaux talents* recrutés l'an dernier pour le réseau français comprend:

- 27 compositeurs; 40 chanteurs; 4 chœurs;
- 6 groupes de musiciens; 21 solistes;
- 21 acteurs; 18 écrivains.

Ce qui veut dire que, durant les douze derniers mois, 106 Canadiens et 10 groupes de musiciens ont eu l'occasion de se faire entendre pour la première fois

sur le réseau français de la Société Radio-Canada. Ces artistes avaient été, ou bien acceptés après audition, ou bien choisis par notre personnel lors de concerts tenus d'un bout à l'autre de la province.

Dans ces chiffres n'entrent ni les 66 jeunes gens qui ont pris part à un concours intercollégial, "Nos collègues au micro", ni les 31 spécialistes bien connus qui ont participé à l'émission "S.V.P.", notre version française du programme "Information Please".

Bon nombre d'artistes étrangers nous ont prêté leur concours. Nous avons eu le privilège de pouvoir faire entendre régulièrement au public canadien des acteurs de la qualité de Rozet, Catelain, Albani, Deschamps, et d'autres.

Jusqu'ici, je m'en suis tenu exclusivement à nos programmes essentiels. Les programmes commerciaux sont confiés à des agences et à des commanditaires, et un grand nombre de jeunes Canadiens ont eu l'occasion de figurer dans ces émissions.

Nous dressons annuellement la liste de ceux qui ont pris part à nos programmes. Le nombre de programmes où chaque artiste s'est fait entendre et le cachet accordé y sont consignés. Ces listes ont pour but de donner à tous les artistes l'occasion de figurer à nos émissions. Je serai heureux de discuter cette question avec quiconque pourra désirer des éclaircissements sur le sujet. Je sais que je n'aurai pas de peine à convaincre mon interlocuteur que les cachets sont équitablement répartis entre les artistes les plus doués.

Mais encourager les amateurs n'implique pas qu'il faille négliger les chanteurs, les musiciens ou les acteurs professionnels, ceux qui dépendent en grande partie de nous pour gagner leur vie. Souvent, c'est même pour nous un devoir de dire à l'amateur qu'il gaspillerait temps et énergie en se lançant dans telle ou telle carrière où il n'est pas appelé. Vous comprendrez que la tâche n'est pas toujours plaisante, et il faut que les autorités nous secondent dans notre effort à la recherche de la qualité plutôt que de la quantité.

Pour récapituler, je dois dire que nous avons continué, dans la région de Québec, à faire passer sur notre réseau des émissions qui sont de nature à divertir le public français de chez nous, à l'instruire et à lui inculquer des sentiments vraiment canadiens. Nous luttons, dans Québec comme dans les autres provinces, pour le triomphe de la cause canadienne. Je suis même persuadé que, sous ce rapport, personne n'a posé, au pays, un plus bel exemple d'unité canadienne que la Société Radio-Canada.

Aux pages 267-273 du compte rendu du Comité parlementaire de 1942 figurent un aperçu de la division technique de la Société Radio-Canada, de l'étendue de son activité et des problèmes techniques du temps de guerre, ainsi qu'un état des immobilisations et du coût d'exploitation des immeubles sous la régie des services techniques de 1938 à 1942 inclusivement.

Cet aperçu indique que la division technique comprend divers services: le bureau de l'ingénieur en chef, le service des immeubles, le service des accessoires, le service de transmission et d'expansion, le service d'achat et d'entreposage, et enfin, le service de la statistique du rayonnement. La tâche à faire peut se diviser en deux grandes parties. Il y a d'abord l'exploitation de nos dix stations, avec leur treize émetteurs, et les neuf centres d'émission, y compris 35 studios. On y travaille de 16 à 18 heures par jour, 365 jours par année. On y reçoit aussi, du dehors, des irradiations provenant, ou bien de salles, ou bien de réunions en plein air, ou bien de trois unités mobiles, dont l'une se trouve en Grande-Bretagne. Nous aurons sous peu quatre unités en Grande-Bretagne.

Pour accomplir cette tâche importante, nous avons, au bureau central de la division technique, des spécialistes qui voient à l'entretien et à la fabrication des appareils pour mesure l'audiofréquence et la radiofréquence, et aussi un service d'architectes qui est responsable de la construction des nouveaux immeubles ainsi que de l'entretien et de l'aménagement de tous les bureaux, studios et immeubles. Un petit groupe travaille à la mesure et aux plans d'antennes, et

s'occupe de toute la partie théorique de la radio. Tous les achats, qu'il s'agisse de simples crayons ou, au contraire, de lampes de grande puissance, s'effectuent par la voie de réquisitions transmises à un service d'achat. Nous avons aussi un service de la statistique du rayonnement.

La Société Radio-Canada est certainement privilégiée de pouvoir compter sur des trésors d'expérience et de science, en même temps que sur un personnel compétent, pour mener à bien la construction du nouveau centre à ondes courtes. De fait, nous tirons un immense profit, à l'heure actuelle, des connaissances acquises lors du dressage des plans de construction de la station de la France combattante à Brazzaville, dans l'Afrique équatoriale du Sud.

Il faut admettre que, en plus de l'opération quotidienne de nos émetteurs et de nos studios, et de la surintendance du réseau, la Société Radio-Canada est chargée de perfectionner sans cesse les services techniques de la T.S.F. d'un bout à l'autre du Canada. Nous sommes obligés de rivaliser avec les progrès de la science moderne, et ce devoir est d'autant plus important que, après la guerre, stations et réseau subiront sans doute un certain nombre de transformation. L'industrie est stabilisée pour quelques années encore; puis, le moment sera venu de renouveler notre installation actuelle et de nous lancer dans de nouvelles entreprises.

Notre division technique a aidé, à plusieurs reprises, les stations privées à installer leurs émetteurs et à aménager leurs studios. Nous avons, en outre, fait enquête sur les lieux afin de mesurer l'efficacité de leurs transmissions.

Depuis le 1er avril 1942, les problèmes suscités à notre division technique par la guerre se sont encore aggravés, si possible. La plupart des appareils nécessaires aux immeubles de la Société Radio-Canada, tels que les lampes à vide, par exemple, nous étaient fournis par les manufacturiers américains qui ont maintenant beaucoup à faire pour répondre aux besoins des services armés des Nations Unies.

La situation ouvrière ne s'est pas améliorée, mais la Société Radio-Canada a tout de même obtenu, à la demande de la division de placement du Service sélectif national, la création, auprès du Service sélectif, d'un Comité consultatif de la Radio et la préparation d'un mémoire sur les problèmes du temps de guerre et les besoins de main-d'œuvre de la Société Radio-Canada pour poursuivre avec succès son activité. Quarante employés de la division technique se sont enrôlés dans l'armée ou ont été assignés à des fonctions militaires importantes en dehors de la Société. Pour trouver des remplaçants à ceux qui font du service militaire un centre de formation des opérateurs a été constitué au sein même de la division technique, et les hommes et les femmes employés temporairement peuvent maintenant être appelés à y faire un stage. Jusqu'ici, cinq femmes ont été embauchées à titre d'opératrices dans des studios de Toronto, et une autre à Montréal. Grâce à une entente avec les bureaux régionaux du Service sélectif, les membres réformés de nos trois services armés peuvent, s'ils ont les aptitudes requises, se rendre à la division technique de la Société Radio-Canada, où ils ont la chance de remplir temporairement les absents pour la durée de la guerre.

Depuis avril 1942, des transmetteurs de faible puissance ont été installés à North-Bend, C.-B., ainsi qu'à Cranbrook, à Kimberley, à Fernie et à Creston dans la région d'East Kootenay, C.-B., et aussi à Edmundston, N.-B. D'autres transmetteurs seront installés sous peu à William-Lake, à Quesnel et à Prince-George, en Colombie-Britannique, et aussi à Sioux-Lookout, Ontario. Des dispositions ont été prises pour l'extension du réseau de la Société Radio-Canada à Prince-George, C.-B. Durant la même période, une autre extension au réseau a été faite de Québec à la région de l'Abitibi, pour relier Rouyn, Val d'Or et Amos.

De nouveaux studios se sont élevés à Halifax, N.-E., pour transmettre à cette région les programmes, sans cesse plus nombreux, de la Société, et un nouvel auditorium a été construit aux mêmes fins dans la région de Toronto.

Pour mieux faire face aux problèmes suscités par la guerre, un comité d'urgence de guerre, composé de représentants des principales divisions de la Société Radio-Canada, a été institué au même temps pour répondre aux problèmes d'économie, de protection d'urgence dans les immeubles et, de fait, à tous les problèmes d'exploitation auxquels la Société doit, en temps de guerre, apporter une solution d'urgence. Les membres de ce Comité ont voyagé par tout le pays et, à la suite de leurs efforts, un projet d'agencement des mesures d'urgence adoptées sur le plan local, régional ou national est en voie d'élaboration. Il importe surtout de se rappeler que même des pertes résultant d'une cause ordinaire comme un incendie dans l'un de nos principaux centres radiophoniques pourraient avoir sur toute l'activité de la Société en temps de guerre un effet désastreux, parce que l'outillage se remplace si difficilement de nos jours.

Durant ce temps, l'enquête technique ouverte au cours de l'été de 1941 pour la Division de la Radio du ministère des Transports a été terminée, et la plupart des renseignements recueillis dans cette enquête ont été transmis au ministère des Transports. L'enquête comprenait des mesures à effectuer dans les studios et les postes d'émission, et celles qui visent à déterminer la puissance d'irradiation de toute station de 1,000 watts ou davantage de puissance au Canada. Cette enquête a été rendue nécessaire par les changements de fréquence imposés aux stations canadiennes de radiodiffusion le 29 mars 1941, par les North American Regional Agreements conclus à La Havane le 13 décembre 1937.

Vous possédez déjà des renseignements intéressants sur le centre à ondes courtes que la Société Radio-Canada a été priée de construire pour le gouvernement canadien. De puis longtemps, ce projet est à l'étude dans notre Division technique. A la demande qui nous était faite, il y a près de deux ans, de fournir un estimé budgétaire, nous avons donné des chiffres fondés sur nos connaissances et notre expérience en ces problèmes.

En septembre dernier, l'arrêté en conseil C.P. 8168 approuvait la construction, pour le gouvernement du Canada, de deux stations d'émission à ondes courtes de 50 kw., ainsi que l'érection d'antennes et d'immeubles sur le terrain attenant à l'emplacement de l'émetteur de la Société Radio-Canada à Sackville, N.-B., selon les recommandations de la Société au gouvernement. Une fois obtenue l'approbation de cette importante entreprise, la Division technique de la Société Radio-Canada rédigeait le mémoire requis par le ministère des Munitions et des Approvisionnements et la Division des priorités à Ottawa et à Washington pour obtenir tout le matériel dont il y a pénurie, comme le cuivre, l'acier, les pièces d'émetteur, etc. A l'issue d'une discussion amicale du problème, nous avons obtenu le permis voulu pour nous procurer tous les matériaux disponibles au Canada. Nous avons ensuite adressé, par l'intermédiaire de la Division des priorités, une demande à la War Production Board des Etats-Unis. De longues discussions s'ensuivirent, et plusieurs modifications durent être apportées à nos projets afin de faciliter la production de l'outillage. Les insulateurs, par exemple, seront manufacturés au Canada avec des matériaux fournis par les Etats-Unis.

Il y a un peu plus d'un mois, nous avons eu le vif plaisir d'être officiellement avisés que les priorités voulues pour tout l'outillage venant des Etats-Unis, y compris les deux émetteurs, nous étaient accordées. De fait, on nous ouvrirait l'accès au plus rare matériel, si ce n'est aux produits mêmes devant servir effectivement sur la zone des hostilités. En prévision de ce résultat et comme mesure de protection, nous avons, de fait, commandé les deux émetteurs il y a quelques mois, et, étant donné la situation actuelle dans les usines, nous avons appris que la compagnie des approvisionnements en commencera d'ici à quelques semaines la construction. Dans toutes ces négociations, ouvertes en septembre dernier au Canada et en décembre dernier avec les autorités du gouvernement américain, nous avons reçu de tous les intéressés l'appui le plus sympathique. Il nous a été très agréable et très réconfortant de constater que les hauts personnages améri-

cains que nous avons consultés recevaient nos demandes avec une espèce d'enthousiasme. L'Office of War Information, la Federal Communications Commission, le Signal Corps, l'Office of Strategic Service, le Secrétariat d'Etat, le ministère de la Marine et tant d'autres ont été unanimes à déclarer que le Canada pourrait jouer un rôle très important dans la guerre radiophonique, et apporter une collaboration précieuse à la solution des problèmes d'après-guerre. Nous avons reçu l'appui effectif du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, et des autorités de la Législation canadienne à Washington. Il y a environ trois semaines, comme je traversais les villes de Washington et de Philadelphie, j'ai reçu de nouveau l'assurance que tous nous prêteraient main-forte et nous aideraient à obtenir, en temps voulu, le matériel dont nous avons besoin.

Nos ingénieurs ont fait, depuis plusieurs semaines, des heures supplémentaires de travail pour mettre au point les plans et devis dans tous les détails. Une copie de ces plans a été expédiée, le 7 juin, à un certain nombre d'entrepreneurs qui avaient exprimé le désir de faire des soumissions pour la construction, et les offres seront reçues le lundi 21 juin. Après l'adjudication, des dispositions analogues seront prises pour la construction des antennes et des autres parties du projet.

Mais nous ne sommes pas au bout des graves difficultés parce que, indépendamment des priorités obtenues aux Etats-Unis, nous savons fort bien que l'outillage disponible là-bas est insuffisant pour répondre à toutes les commandes autorisées. En outre, Sackville est un centre peu étendu, et le logement des équipes embauchées pour la construction offrira un problème assez sérieux. De toute façon, nous agirons le plus tôt possible et, si aucun retard ne survient, nous devons être prêts à ouvrir la série de nos émissions vers la fin de l'été 1944.

Une fois le centre terminé, nous serons en mesure d'irradier dans six directions différentes et de diffuser simultanément deux programmes dans différentes directions, ou un programme sur deux fréquences différentes dans la même direction. Même à ce titre, le centre de Sackville sera fort modeste en comparaison de celui de la B.B.C. et d'autres. Il devrait néanmoins opérer de façon très satisfaisante.

Comme le docteur Thomson l'a déjà déclaré, des mesures ont été prises au sujet du but et de la nature des programmes qui seront radiodiffusés. La plupart seront irradiés de Montréal et de Toronto, et des lignes permanentes de transmission relieront à Sackville ces deux centres. L'irradiation pourra naturellement se faire aussi d'Ottawa ou de n'importe quel autre point au Canada mais, pour des raisons d'économie, d'utilité et d'intérêt, l'activité devra se concentrer dans les villes de Montréal et de Toronto.

Je prévois que la division technique sera débordée de travail durant les quelques années qui vont suivre.

Il ne m'a pas été possible de vous dire tout ce que je voulais de la sphère d'activité de la Société qui m'est plus familière que les autres, mais je compléterai mes observations en répondant à toutes les questions que vous voudrez bien me poser.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions ou des observations sur ce mémoire?

M. Coldwell:

D. Je crois comprendre que le réseau français atteint maintenant toute la population du Québec?—R. Non, pas absolument toute la population; il y a certains points au nord du Saint-Laurent et dans la partie septentrionale de la province, ainsi que différents districts, qui n'ont pas encore été atteints.

D. Avez-vous des plans pour compléter le réseau?—R. Nous avons des plans, c'est-à-dire que nous savons ce qu'il reste à faire, et je dois avouer que les projets sont extrêmement coûteux.

D. Quelle fraction de la population ne serait pas atteinte par le réseau?—R. Une très faible proportion.

D. Une très faible proportion?—R. Oui, parce que, si les régions sont vastes, par contre, la population est clairsemée.

D. Je vois, la population est clairsemée?—R. Nous couvrons, par exemple, toute la région au nord du Saint-Laurent, à partir de Rimouski. En aval de là, les gens reçoivent un certain service, mais ce service ne saurait passer pour satisfaisant. Le nombre des personnes non atteintes ne représente donc qu'une très faible fraction de la population.

D. Je pensais justement au fait que la population est clairsemée; on ne peut naturellement s'attendre à ce qu'une région aussi vaste que le nord de la province de Québec puisse être complètement reliée.—R. Prenons, par exemple, le cas du nouveau district aux environs de Val d'Or et de Rouyn; une bonne partie de ce district est atteint, mais nous n'allons pas dans tout l'arrière-pays. Plusieurs foyer disséminés çà et là à la campagne ne jouissent pas, à nos yeux, d'un service satisfaisant mais, à tout prendre, la situation est assez favorable.

M. Bertrand:

D. Que dire de la région du lac Saint-Jean et du nord de cette région?—R. Nous couvrons d'une manière très satisfaisante la partie inférieure de la région du lac Saint-Jean, et je pense que cette fraction de la population est avantageusement desservie par le poste CBF, de Montréal.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Et il y a un poste dans cette région, n'est-ce pas?—R. Oui, un poste qui relie la partie inférieure de la région du lac Saint-Jean et la partie supérieure du Saguenay.

M. Bertrand:

D. Et que ce passe-t-il dans la région de Mistassini?—R. Nous desservons cette région—si vous passiez par là, vous trouveriez, presque dans chaque foyer, un appareil et des auditeurs à nos programmes. Cette question de l'expansion du réseau en est une extrêmement épineuse, et ne peut être envisagée que sous le rapport de la construction mécanique.

D. J'ai cru constater, d'après votre déclaration, qu'en parlant des programmes français dans la province de Québec, vous décriviez les soins particuliers que l'on avait mis pour obtenir que cinq différentes stations, sur les neuf qui existent, desservent la minorité anglaise; auriez-vous l'obligeance de nous dire quelles mesures ont été prises pour desservir la population de langue anglaise en dehors de la ville de Québec?—R. Le docteur Thomson est, je pense, mieux préparé que moi à répondre à cette question; mais je puis dire que nous irradiions à notre station CBK des programmes français enregistrés sur disque.

D. Pourriez-vous nous dire si, en dehors de la province de Québec, nos compatriotes de langue française se plaignent fréquemment à vous du service qu'ils reçoivent?—R. Des griefs nous sont parvenus de nos amis de langue française de l'Ouest et de nos amis de langue anglaise du Québec—c'est-à-dire des minorités qui ne reçoivent pas un service parfaitement satisfaisant.

D. Vous plairait-il de nous dire quelle différence vous mettez entre service satisfaisant et service parfaitement satisfaisant?—R. Je pense que le docteur Thomson vous répondrait mieux que moi.

Mme Casselman:

D. J'avais une question, monsieur le président; si les ondes courtes sont destinées à irradier nos programmes en Amérique latine et en Europe, quels pays atteindra notre station à ondes courtes quand elle fonctionnera?—R. Une antenne atteindra la Grande-Bretagne, la France, et suivra la direction de ces pays, et une autre antenne sera dirigée vers l'Amérique du Sud; l'irradiation se fera aussi en sens inverse de ces deux directions.

D. Nos programmes ne pourraient-ils atteindre l'Australie, par exemple?—R. Oui, en dirigeant une autre antenne vers cette partie du monde.

D. Donc, nos programmes rayonneront du Canada.—R. Cette station nous permettra d'envoyer des programmes sur ondes courtes dans le monde entier.

D. Dans le monde entier?—R. Oui.

D. Cela comprend-il la Russie d'Asie et la Chine?—R. Eh bien, vous pouvez entendre à la radio des programmes d'Italie, mais la réception n'en est pas parfaite parce que l'action des ondes courtes ne se produit pas dans ce sens.

M. BOUCHER: Elle est déjà trop bonne.

Le TÉMOIN: Comme je l'ai déjà dit, il n'est pas facile de discuter la question du rayonnement, si l'on n'utilise pas des données rigoureusement techniques et si l'on manque de base de comparaison. Dans une discussion entre individus, l'un déclare que la réception des programmes d'un pays éloigné est parfaite parce qu'il a fort bien entendu certains jours, alors que son voisin, qui n'a pu caper les mêmes émissions, soutient qu'il est impossible d'entendre ce pays.

M. Hanson (Skeena):

D. Je voudrais poser une question au sujet du rayonnement. Il y a quel-que temps, on m'a demandé des renseignements sur le rayonnement dans le nord et dans le centre de la Colombie-Britannique. J'ai essayé de les avoir par le bureau du ministre, et je n'ai pas obtenu grande satisfaction. Or, M. Frigon vient de décrire ce qui doit se faire en Colombie-Britannique, ainsi que la situation en Ontario et autres lieux. Que va-t-on faire dans la région avoisinant Prince-George, qui est à 700 milles à l'ouest et 300 milles au nord de Vancouver, c'est un district qui compte aujourd'hui des milliers et des milliers de radiophiles, mais où la réception est très mauvaise. Je voudrais que vous nous fassiez une déclaration à ce sujet, sur la situation actuelle et sur vos projets. Est-ce un secret que nous ne devons pas connaître? Je voudrais au moins une meilleure réponse que celle que j'ai obtenue au bureau du ministre.—R. La première réponse est que la partie montagneuse de la Colombie-Britannique est le territoire le plus difficile à atteindre par T.S.F. Dans ces montagnes, la conductivité est très faible, et la transmission ne va pas loin. Nous avons essayé, jusqu'à maintenant, d'atteindre les centres de population. Nous croyons que la situation sera très améliorée d'ici quelques semaines, quand nous aurons terminé les travaux en cours.

D. Sera-t-elle améliorée?—R. Pour atteindre toutes les parties de la Colombie-Britannique, il faudrait surmonter de graves difficultés techniques, et dépenser de très grosses sommes. La radio est un instrument merveilleux, mais encore imparfait. Dans ces régions difficiles, au lieu d'avoir une station qui essaierait d'atteindre tout le monde, nous installons des relais à faible puissance, c'est-à-dire des émetteurs à faible puissance, reliés à des lignes qui traversent le district, pour diffuser tout ce qui passe sur le fil. Ce n'est pas une station locale, en ce sens qu'elle ne peut servir à diffuser de l'extérieur. Mais ces petits relais desserviront la population concentrée à Prince-George, au lac Williams, à Revelstoke, à Edmundston et autres lieux.

D. C'est au sud. C'est à 1,000 milles de distance. Mais le relai de Prince-George, que vous avez mentionné, desservira-t-il la région septentrionale? Il y a probablement plus de 30,000 personnes, aujourd'hui, à Prince-George.—R. Il n'atteindra que les personnes vivant à Prince-George ou dans un rayon d'une dizaine de milles à peine.

D. Radio-Canada se propose-t-elle d'étendre la ligne de terre à l'Ouest de Prince-George, le long du Canadien-National, jusqu'à la côte? Ce projet a été discuté. Je ne sais pas quelle est l'intention du Bureau à cet égard. Je sais que nous exploitons actuellement une station à Prince-Rupert.

D. Voudriez-vous nous faire connaître la situation, telle que vous la connaissez, et l'intérêt que vous y portez?—R. Pour aller de Prince-George à

Prince-Rupert, il faut des lignes entre les deux points. A chaque extrémité, vous avez une petite station. Les points intermédiaires ne sont pas bien desservis. Vous pouvez avoir d'autres stations à chacun de ces points, entre lesquels la population éparpillée dans les montagnes n'entendra pas grande chose.

D. Environ 30,000 personnes à l'heure actuelle?—R. Il serait très coûteux de desservir cette population.

M. Coldwell:

D. Les ondes courtes seraient-elles d'un secours quelconque?—R. Oui. C'est pourquoi nous avons à Vancouver un émetteur à ondes courtes qui cherche à desservir l'intérieur.

D. Oui.—R. Il peut assurer un bon service à un point situé à 300 milles de Vancouver et ne pas atteindre un autre point à 200 milles. Il peut atteindre un point à 600 milles, et non pas les points intermédiaires.

D. Les ondes courtes sont préférables aux ondes ordinaires pour ce genre de territoire, n'est-ce pas?—R. Elles permettent la transmission sur de longues distances, avec une faible puissance.

M. Hanson (Skeena):

D. Nous sommes heureux du progrès réalisé à Prince-Rupert. Mais à l'intérieur de la Colombie-Britannique, la population capte Ketchikan plus facilement que Prince-Rupert.—R. C'est fort possible.

D. Et cependant ce poste est plus éloigné de cent milles.—R. C'est un des caractères des ondes courtes; elles sont capricieuses.

D. Je voudrais que le territoire du nord, dont la population augmente, soit aussi bien traité que Prince-Rupert. Ce territoire compte probablement 30,000 âmes aujourd'hui, et la réception y est très mauvaise.

M. Hansell:

D. Puis-je vous poser une question, monsieur Frigon, sur le modèle d'émetteur utilisé pour ces relais? Sont-ils du même modèle que ceux que l'on a installé dans le sud de la Colombie-Britannique? Vous avez parlé de Cranbrook et de Kimberley.—R. Oui.

D. Ces endroits ne sont pas très éloignés l'un de l'autre; il n'y a qu'une dizaine de milles, je crois, de Kimberley à Cranbrook. Quel serait le coût d'un de ces émetteurs?—R. Chacun?

D. Oui.—R. Je ne crois pas que vous puissiez vous en procurer maintenant. Quand nous en avons acheté, on en a fabriqué quatorze pour nous, et ils nous ont coûté \$1,000 chacun.

D. Leur installation répondrait-elle au dessein de M. Hanson?—R. Pas à mon sens; elle permettrait d'atteindre les localités où se concentre une petite population, mais non pas l'intérieur où la population est clairsemée.

D. Je comprends cela. Je m'imagine pas qu'il y ait beaucoup de terres en culture dans le territoire dont M. Hanson a parlé. Ce sont de petites agglomérations?

M. HANSON: Non. Il s'y est fait beaucoup de culture ces années-ci. La population est d'environ 30,000 âmes.

M. BOUCHER: Sur quelle superficie?

M. HANSON: De Prince-George, au nord et à l'ouest jusqu'à Prince-Rupert. Il y a 500 milles de Prince-George à Prince-Rupert, et encore 100 milles jusqu'aux Iles de la Reine-Charlotte.

M. BOUCHER: Même s'il y a 30,000 personnes, elles sont très éparpillées.

M. HANSON: Oui. Il y a 600 milles de l'est à l'ouest et probablement 400 milles du nord au sud.

Le TÉMOIN: Dans ces endroits éloignés des grands centres, la population se contente d'une faible réception. Des enquêteurs que nous avons envoyés pour

effectuer des mesurages dans ce territoire et le long du sentier Cariboo ont trouvé des récepteurs en usage, dans des conditions qui se trouveraient difficilement dans les villes. Les auditeurs se contentent d'une très faible réception, et s'installent auprès d'un haut parleur pour entendre. Ils peuvent aussi se contenter d'une réception plus faible que dans les villes parce qu'ils ne subissent pas d'interférences locales. Dans une ville comme Toronto ou Montréal, il nous faut, mettons, 25 millivolts, alors qu'une fraction de millivolt suffira dans ces territoires.

M. Tripp:

D. Nous entendons parler de nouvelles inventions, en matière de radiophonie. Savez-vous s'il s'effectue des inventions susceptibles de révolutionner la radiophonie? Je veux dire, qui obligeraient, par exemple, à changer les appareils récepteurs après la guerre.—R. Je crois que les nouveaux modèles que nous avons avant la guerre et qui ont été perfectionnés depuis seront mis en usage après la guerre. Je parle du système de transmission par modulation de fréquence, qui possède des caractéristiques techniques. On ne peut prédire l'avenir, mais ce système peut révolutionner, au moins partiellement, l'exploitation d'un réseau et la radiodiffusion en général. Cela prendra un certain nombre d'années, naturellement, mais ce changement est dans l'air. Tous ceux qui s'occupent de radiodiffusion sur le continent nord-américain accumulent les notes et les documents, pour être prêts en temps voulu. La radiodiffusion souffre encore beaucoup de l'encombrement des stations, des interférences mutuelles, et le reste. Il est probable que l'on prendra après la guerre toutes les mesures voulues pour y remédier. Et vous pouvez vous attendre à ce que les Etats-Unis y voient pour leur part sur une grande échelle. Mais il ne s'agit encore que de possibilités, dont les ingénieurs et les exploitants des grands réseaux prévoient l'application après la guerre.

D. Avez-vous l'impression nette que certains de ces perfectionnements se réaliseront après la guerre?—R. Sans aucun doute.

D. Des perfectionnements sur le système actuel qui nous obligeront à changer les appareils récepteurs et le reste?—R. Cela ne fait aucun doute. L'introduction de la modulation de fréquence est certaine; elle vous obligera, le temps venu, à changer vos appareils pour de nouveaux ou à les adapter, avec un matériel supplémentaire, pour pouvoir les utiliser avec la modulation de fréquence.

M. Isnor:

D. Dans quel sens s'effectueront les plus grands changements? Concernent-ils le matériel d'émission ou les appareils récepteurs?—R. Les deux.

D. Les deux?—R. Oui; et peut-être l'exploitation des réseaux.

D. Je me rappelle un livre intitulé "Looking Backward", écrit en 1885 ou 1887, et dont l'auteur, Edward Bellamy, prévoit des inventions semblables à ce que nous appelons aujourd'hui la radiodiffusion, mais où toutes les émissions se font d'une station, au lieu de plusieurs stations diffusant divers programmes. Est-ce possible dans un avenir prochain?—R. Je ne crois pas qu'il se prépare rien dans ce sens actuellement.

D. Vous avez parlé de l'encombrement des stations de radiodiffusion. C'est à cela que je pensais en vous posant cette question.—R. On résoudra probablement ce problème en permettant l'usage d'un plus grand nombre de stations.

D. Il y a un autre sujet sur lequel je voudrais vous interroger. Je vois dans votre liste des titulaires de permis et adresse du studio principal le nom de ceux qui sont autorisés à radiodiffuser. Je sais qu'à Halifax existe la Maritime Broadcasting Company, qui possède une fréquence de 960 et une autre de 6130. Cette compagnie a-t-elle deux permis?—R. Elle a un permis pour sa station de radiodiffusion et un permis pour l'exploitation d'une station de radiodiffusion sur ondes courtes. C'est une situation ancienne, antérieure à Radio-Canada, et qui permet à la station locale d'atteindre un territoire plus vaste. Je ne crois pas que cela puisse donner un service important.

D. Lequel?—R. Le service à Halifax est assuré sur la bande de fréquence ordinaire.

D. La situation est la même à Sydney, Nouvelle-Ecosse?—R. La même.

M. Hansell:

D. Pour en revenir à la question de M. Tripp, j'ai remarqué que M. Thomson, dans son mémoire, laisse entendre que la guerre a provoqué une transformation complète—je crois qu'il a employé cette expression—de la radiophonie. S'agit-il du matériel technique ou d'une autre transformation?—R. Du matériel technique.

D. C'est peut-être à cela que pensait M. Tripp?—R. De nombreux appareils, qui existaient avant la guerre, ont été développés et perfectionnés, d'autres ont été inventés. Nous ne savons pas grand chose sur ces nouveautés. Même en n'utilisant que les travaux d'avant-guerre, il y aurait un changement. Vous avez le facsimilé, la télévision, la modulation de fréquence. L'usage méthodique et efficace de ces nouveautés suffirait à provoquer un grand changement dans l'exploitation d'un réseau.

D. Puis-je poser une autre question à ce sujet? Radio-Canada possède-t-elle quelque bureau de recherches pour le développement de ces nouveautés, ou doit-elle se fier à notre Bureau national de recherches?—R. Nos recherches sont très limitées. Elles portent surtout sur l'essai du nouveau matériel ou la construction de nouveau matériel pour nos propres besoins.

D. J'ai posé cette question pour la raison suivante, à laquelle j'attache de l'importance. Il semble que les grandes compagnies privées—non pas spécialement les compagnies de radiodiffusion, mais les compagnies d'électricité telles que la General Electric—aient leurs laboratoires. Elles font des découvertes. Elles finissent par mettre au point un mode de télévision, et tout le progrès de la science est laissé à ces compagnies, lorsqu'elles peuvent en tirer quelques millions de bénéfice. Il me semble que le Canada est une nation. Pourquoi serions-nous arriérés dans les domaines artistiques ou scientifiques? Voici un grand organisme, avec de bons moyens financiers. Pourquoi rester en arrière dans ce domaine? Pourquoi ne pas marcher de l'avant, plus que nous ne faisons? Qu'en pensez-vous? Il me semble que nous nous en reposons sur les compagnies privées, qui subordonnent leurs recherches à leur avantage commercial, à leur bénéfice en dollars.—R. La réponse tient en un seul mot: "Argent". Ces grandes entreprises dépensent des millions en travaux de recherches, ce que nous ne pouvons pas nous permettre.

D. Oui. Elles le font parce qu'elles savent qu'une nouveauté peut leur rapporter quelques millions de plus. Il faudra que nous trouvions un moyen d'en faire autant.

L'hon. M. LAFLÈCHE: La question posée par M. Hansell est très intéressante. Mais n'avons-nous pas certaines réalisations, depuis quatre ans ou un peu plus? A ma connaissance, le Conseil national de recherches, que l'on a mentionné, s'est fort engagé dans ces travaux. J'insiste sur ce point, sans prétendre qu'il a travaillé directement et uniquement pour Radio-Canada. Mais je sais que les comités ont activement étudié ce problème. Autre chose: Supposez que vous vouliez inaugurer un service de ce genre, en ce moment; trouveriez-vous le personnel compétent?

Le TÉMOIN: Nous ne le trouverions pas, en ce moment. J'allais ajouter que nous collaborons étroitement avec le Conseil national de recherches. Il travaille pour nous et nous travaillons pour lui. Quelques-uns de nos hommes les plus compétents accomplissent, pour ce Conseil, d'importantes recherches techniques relatives à la guerre.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Ils font une splendide besogne, mais n'en parleront pas avant la fin de la guerre.

M. BOUCHER: M. Hansell voulait simplement vous demander si vous jugez bon que Radio-Canada ait son propre bureau de recherches radiophoniques, ou non. La question ne peut-elle se résumer ainsi?

M. HANSELL: Je soutiens que le Canada est une nation, et que le Canada, comme nation, représente quelque chose dans le monde. Ne soyons pas arriérés. Je comprends la situation du ministre, et je sais que les exigences de la guerre bouleversent tout. Néanmoins, ne pouvons-nous demander au Canada—au Conseil national de recherches collaborant avec Radio-Canada—de marcher de l'avant, dans ce domaine? On a parlé d'habileté technique. Nos universités forment sûrement des gens habiles. Si cette guerre a produit des effets, elle a produit, comme M. Thomson l'a dit, une complète transformation de la radio. Il est étrange qu'une guerre soit nécessaire pour obtenir ces résultats. Saisissons l'occasion, et plaçons le Canada en tête des nations, dans le domaine des recherches scientifiques. Voilà ma position. Naturellement, nous ne pouvons charger Radio-Canada de toute la tâche. Nous le savons bien.

M. Tripp:

D. Monsieur Frigon, en réponse à une question de M. Hanson, vous avez dit que c'était une question d'argent. Je doute que la réponse soit ainsi complète, car nous avons des exemples de découvertes accomplies par des individus. Par exemple, McCormack a inventé la moissonneuse; Bell, le téléphone. Ce ne sont pas de grandes compagnies qui ont fait ces inventions, mais des individus. Le Conseil de recherches peut avoir quelques hommes et jeunes gens compétents et entraînés aux travaux de recherches, mais d'autres personnes peuvent, individuellement, faire des découvertes. Je ne crois pas que l'argent puisse contrôler ou inventer toutes ces nouveautés. Je crois que la plupart de nos grandes inventions sont dues à des recherches individuelles.—R. La recherche vient, dans une grande mesure, après l'invention. M. Bell a inventé le téléphone, mais des millions de dollars ont été dépensés pour perfectionner le téléphone. C'est là qu'interviennent les recherches. Elles se poursuivent toujours. Les laboratoires de la Bell Telephone à New-York dépensent de fortes sommes pour perfectionner ces inventions. L'idée première est venue à l'esprit d'un homme, mais les recherches la développent, la font entrer dans le domaine pratique. J'ai moi-même été membre du Conseil de recherches pendant dix-sept ans. C'est le lieu où toutes les recherches doivent se concentrer. Nous collaborons avec ce Conseil. Quand je parle d'argent, il s'agit de notre participation. Même si nous le voulions, nous ne pourrions organiser un service de recherches, faute d'argent. Ce serait très coûteux. Puis, il y a autre chose. Les recherches s'effectuent beaucoup mieux en un endroit où l'on possède des installations de toute sorte, de vastes laboratoires, des appareils de mesure, un matériel varié, un personnel complet de physiciens, de chimistes et autres techniciens. Ce que nous faisons dans nos propres ateliers, c'est d'étudier les choses. Par exemple, avant la guerre, nous avions projeté d'installer sur le Mont Royal un émetteur de modulations de fréquence, qui aurait servi à faire des expériences dans cette catégorie d'émissions, pour indiquer à l'industrie de la radiodiffusion ce qui peut se faire. Telle est notre tâche. Nous avons fait des expériences pour le compte de l'armée, il y a quelques mois, au sujet des chars d'assaut, qui posaient un petit problème. Nous avons fait ce travail parce que nous avions le personnel et les installations nécessaires. Mais le gros des recherches au Canada doit s'effectuer, à mon avis, et particulièrement dans notre cas, en liaison avec le Conseil de recherches.

D. Vous leur indiquez vos besoins, et vous les laissez travailler. Est-ce bien cela?—R. Ou bien nous leur demandons de faire quelque chose pour nous, ou bien nous envoyons nos hommes travailler avec eux. Quand Radio-Canada a été créée en 1936, ils achevaient un travail de recherches sur l'efficacité des appareils récepteurs de radio au Canada. Ce travail s'effectuait à la requête

de l'ancienne commission. Notre meilleur spécialiste collabore aujourd'hui avec eux à l'étude d'un circuit très spécial utilisé dans la guerre. Ce fonctionnaire nous appartient, et nous reviendra, j'espère, après la guerre. Si nous avons un problème déterminé, nous pouvons envoyer nos spécialistes au Conseil de recherches, où ils travailleront pour nous, en collaboration. Les recherches sur une grande échelle ne sont pas possibles sans les installations voulues. Les universités en font parce qu'elles possèdent tout un ensemble de laboratoires, de matériel d'expériences, d'instruments de physique, de chimie et autres. Elles peuvent soumettre leurs problèmes à leurs laboratoires, et trouver une solution. Nous n'avons pas l'équivalent. De sorte qu'il est plus pratique et plus économique de confier nos recherches au Conseil national que de les faire nous-mêmes. Aux Etats-Unis, les grandes compagnies possèdent des locaux beaucoup plus vastes que notre Conseil de recherches, qui est le centre pour tout le Canada. Elles dépensent des millions tous les ans.

Mme Casselman:

D. Envoyez-vous de vos fonctionnaires aux Etats-Unis?—R. Oui.

D. Cela se fait également?—R. Oui. Nos employés vont aux Etats-Unis se renseigner sur les découvertes qui s'y sont faites.

D. Cela s'est fait?—R. Oui.

M. Tripp:

D. Reste la question de savoir s'il est plus avantageux de faire ces travaux vous-mêmes ou d'acheter le produit fini à quelque autre personne qui l'a imaginé.—R. Je ne crois pas que nous ayons jamais les installations voulues pour appliquer les idées nouvelles dans le domaine de la production, ce qui est, après tout, le grand problème. Nous avons imaginé un microphone et des circuits de contrôle pour la visite royale. Nous avons souvent pris de pareilles initiatives, qui sont, en un sens, du domaine de la recherche. Il a fallu ensuite mettre nos recherches en pratique, et construire. Prenez les petits relais, dans l'Ouest. Ils ont été imaginés chez nous, essayés par nous. Une compagnie de matériel en a d'abord fabriqué un. Nous l'avons pris, démonté, remonté, et finalement nous avons dit aux fabricants: "Voici ce qu'il nous faut."

D. Parce que la compagnie était outillée pour le fabriquer.

M. Hansell:

D. Vous avez parlé des programmes et des artistes. Je ne sais si cela relève de votre service. Mais avez-vous votre propre personnel d'auteurs de programmes, de pièces et ainsi de suite?—R. Nous retenons les services d'écrivains.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Vous avez des directeurs de programmes.

LE TÉMOIN: Oui. Il arrive à des membres de notre personnel de rédiger un manuscrit, mais le gros de ces travaux est fait à l'extérieur, par des spécialistes.

M. Hansell:

D. Je voudrais savoir quelles mesures ont été prises, le cas échéant,—peut-être estimez-vous que cela ne relève pas de vous, personnellement—pour encourager les auteurs de tout le pays à écrire pour la radiodiffusion.—R. Je voudrais me confiner au réseau français, et répondre de la manière suivante.

D. Peut-être quelqu'un d'autre traiterait-il ce sujet. Nous pouvons le réserver.—R. Je désire ajouter, si vous me le permettez, que nous sommes continuellement en quête de nouveaux artistes. La difficulté est de trouver la personne qui écrira le texte demandé dans le but que nous poursuivons. Certains auteurs ne peuvent pas écrire pour la radio. D'autres peuvent le faire, mais

sont si occupés qu'on ne peut les avoir quand on a besoin d'eux. D'autres encore sont spécialisés dans certains genres. La difficulté est de trouver la personne qui fera le travail quand et comme vous voulez qu'il soit fait.

Mme Casselman:

D. Les manuscrits sont-ils soumis par des individus et examinés par vous?—R. Beaucoup d'entre eux; pas par moi personnellement.

D. Je veux dire, par votre personnel?—R. Oui; quelquefois, et même assez souvent, ils arrivent à mon bureau.

D. De sorte qu'un jeune auteur pourrait soumettre un manuscrit?—R. Comme je l'ai déjà dit, cette année seulement, depuis douze mois, et sur le seul réseau français, nous avons utilisé les manuscrits de dix-huit nouveaux auteurs. Nous avons produit vingt-neuf nouvelles compositions musicales. Nous avons fait entendre vingt et un nouveaux musiciens—je veux dire des gens qui ne s'étaient pas encore produits à la radio. Nous leur avons fourni l'occasion de s'y faire entendre. Ce sont des choses que nous faisons constamment.

M. Hansell:

D. Je ne suis pas de ces radiophiles qui passent leur journée à écouter la T.S.F., mais il y a des programmes que j'écoute volontiers, entre les programmes bibliques du dimanche. Certains d'entre eux sont exceptionnellement bien écrits; je n'ai pas fait attention aux autres. Je désire féliciter Radio-Canada pour ceux d'entre eux qui sont exceptionnellement bien écrits et bien présentés. Tous n'appartiennent pas à cette catégorie. Il y a des distinctions à faire; mais il en est d'exceptionnellement bien écrits et présentés; s'il sont écrits au Canada, nous avons un génie parmi nous.—R. Dans cette recherche des nouveaux artistes, comme je l'ai dit dans mon mémoire, l'une des difficultés est de trouver des jeunes gens qui soient doués pour la radio nationale. Un pianiste peut être une étoile à Brownsville et faire piètre figure à Winnipeg.

M. TRIPP: Et l'inverse se produit aussi, je suppose.

Mme Casselman:

D. Ce serait une raison pour les employer dans des émissions locales, au lieu de les faire entendre sur le réseau tout entier.—R. Exactement. Ces artistes doivent s'employer aux stations de rayonnement restreint.

M. Tripp:

D. Impose-t-on à la Société des restrictions sur l'emploi des artistes, des orchestres, des musiciens et le reste?—R. M. Thomson répondra à cette question.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Je suppose qu'il y a encore une question d'argent.

Le président:

D. Dans quelle mesure la radio est-elle utilisée dans les maisons d'enseignement de la province de Québec?—R. Dans la province de Québec, nous ne suivons pas la même méthode que dans les autres parties du Canada. Au lieu d'organiser des émissions scolaires avec les autorités scolaires, nous avons des émissions des programmes de collège ou de cours artistiques qui nous paraissent les meilleurs, pour le grand public, mais à des heures où les écoles peuvent en bénéficier. Grâce à l'effort que nous avons accompli pour que ces émissions soient bonnes, au point de vue technique, les écoles ont, d'elles-mêmes, décidé de les utiliser. L'année dernière, par exemple, plus de 60 p. 100 des maisons d'enseignement qui pouvaient utiliser ces émissions l'ont fait. Ce n'est pas obligatoire. Il n'y a même pas de reconnaissance officielle. Ces émissions—et je parle surtout de Radio-Collège, dans l'après-midi—sont destinés

aux écoles, mais préparées par nous. Ce ne sont pas des émissions scolaires, au sens exact du mot, qui impliquerait un rapport direct entre les émissions et le programme scolaire. Ce sont des causeries, illustrées soit par des textes imprimés soit par des programmes radiophoniques. Ce sont des causeries à la portée des collégiens, mais qui ne font pas réellement partie du programme scolaire. Cette méthode a fort bien réussi. Si cela vous intéresse, je vous fournirai volontiers plus de détails, car Radio-Collège est probablement l'un des succès les plus remarquables dans la province de Québec.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Avant l'heure de l'ajournement, puis-je en revenir à la question soulevée par M. Hanson, sur Prince-Rupert. Je croyais la situation bien améliorée en cet endroit. M. Frigon pourra peut-être nous dire quels changements il a effectués.

M. HANSON: C'est ce que j'ai demandé à M. Frigon: de nous exposer la situation existant à Prince-Rupert et les projets du ministère ou de la Société pour atteindre ce district septentrional. Je voudrais ces renseignements. Quelque chose a été fait, mais le rayonnement n'est pas encore suffisant.

Le TÉMOIN: Je vous dirai ce qui s'est fait dans le passé. Nous avons une station louée à bail, et nous produisons des programmes avec notre personnel et à l'aide d'enregistrements.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Puis-je poser une question? Est-ce là ce que vous avez fait récemment? —R. Oui, depuis six mois, et l'effort se continue.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Je crois, monsieur le président, que la situation est ainsi très améliorée. Mais j'apprends ce matin qu'il y a encore du mécontentement. Je croyais la question réglée.

Le TÉMOIN: D'après nos renseignements, la population de Prince-Rupert jouit maintenant d'un service radiophonique satisfaisant, et elle en est très contente. Pour l'avenir, M. Thomson traitera ce sujet. Il a continuellement étudié le problème, alors que je ne puis parler que du point de vue de l'exploitation et du point de vue technique.

Le PRÉSIDENT: Notre séance de ce matin pourra s'arrêter là. Merci beaucoup, monsieur Frigon.

Le Comité désire-t-il que le rapport financier présenté par M. Thomson soit imprimé en appendice?

Quelques MEMBRES DU COMITÉ: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous y veillerons. (*Voir l'appendice N° 1, aux témoignages de ce jour.*) Notre prochaine séance est prévue pour demain, à onze heures, dans cette même salle. Nous nous occuperons du rapport du directeur général. J'engage les membres du Comité à lire attentivement le rapport de M. Thomson, pour être en mesure de le discuter. S'il n'y a pas d'autre chose, nous ajournerons à demain, à 11 heures du matin.

A 12 h. 55, le Comité s'ajourne au vendredi 18 juin, à 11 heures du matin.

APPENDICE N° 1

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU BUREAU DES GOUVERNEURS
BILAN COMPARATIF
ACTIF

| | 1940 | 1941 | 1942 | 1943 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Courant | | | | |
| Espèces en banque et en caisse.... | \$ 456,558 35 | \$ 760,786 07 | \$ 320,260 05 | \$ 205,114 48 |
| Effets à recevoir..... | 198,888 31 | 275,539 22 | 345,248 28 | 354,168 29 |
| Solde sur droits de permis..... | 31,605 28 | 59,152 10 | 75,331 92 | 231,690 24 |
| Placements | 506,722 23 | | 497,500 00 | 497,500 00 |
| Fixe | | | | |
| Immeubles, bâtiments, matériel technique, ameublement de studio et de bureau, etc..... | 1,380,558 03 | 1,302,506 40 | 1,090,105 02 | 798,118 06 |
| Dépenses préliminaires—Ondes courtes internationales | | | | 4,070 41 |
| Différé | 40,486 77 | 55,009 02 | 150,073 18 | 158,762 31 |
| Total | \$2,614,818 97 | \$2,452,992 81 | \$2,478,518 45 | \$2,249,423 79 |
| PASSIF | | | | |
| Courant | | | | |
| Effets à payer..... | \$ 221,823 24 | \$ 240,252 76 | \$ 249,217 67 | \$ 289,189 81 |
| Emprunts pour immobilisation..... | 1,150,000 00 | 786,159 40 | 503,398 77 | |
| Gouvernement fédéral—Ondes courtes internationales | | | | 4,070 41 |
| Réserve pour renouvellements..... | 400,000 00 | 400,000 00 | 400,000 00 | 400,000 00 |
| Excédent au compte du capital.... | 494,377 16 | 494,377 16 | 494,377 16 | 494,377 16 |
| Excédent d'exploitation reporté de l'année précédente..... | 94,628 42 | 348,618 57 | 532,203 49 | 831,524 85 |
| Excédent d'exploitation..... | 253,990 15 | 183,584 92 | 299,321 36 | 230,281 56 |
| Total | \$2,614,818 97 | \$2,452,992 81 | \$2,478,518 45 | \$2,249,423 79 |

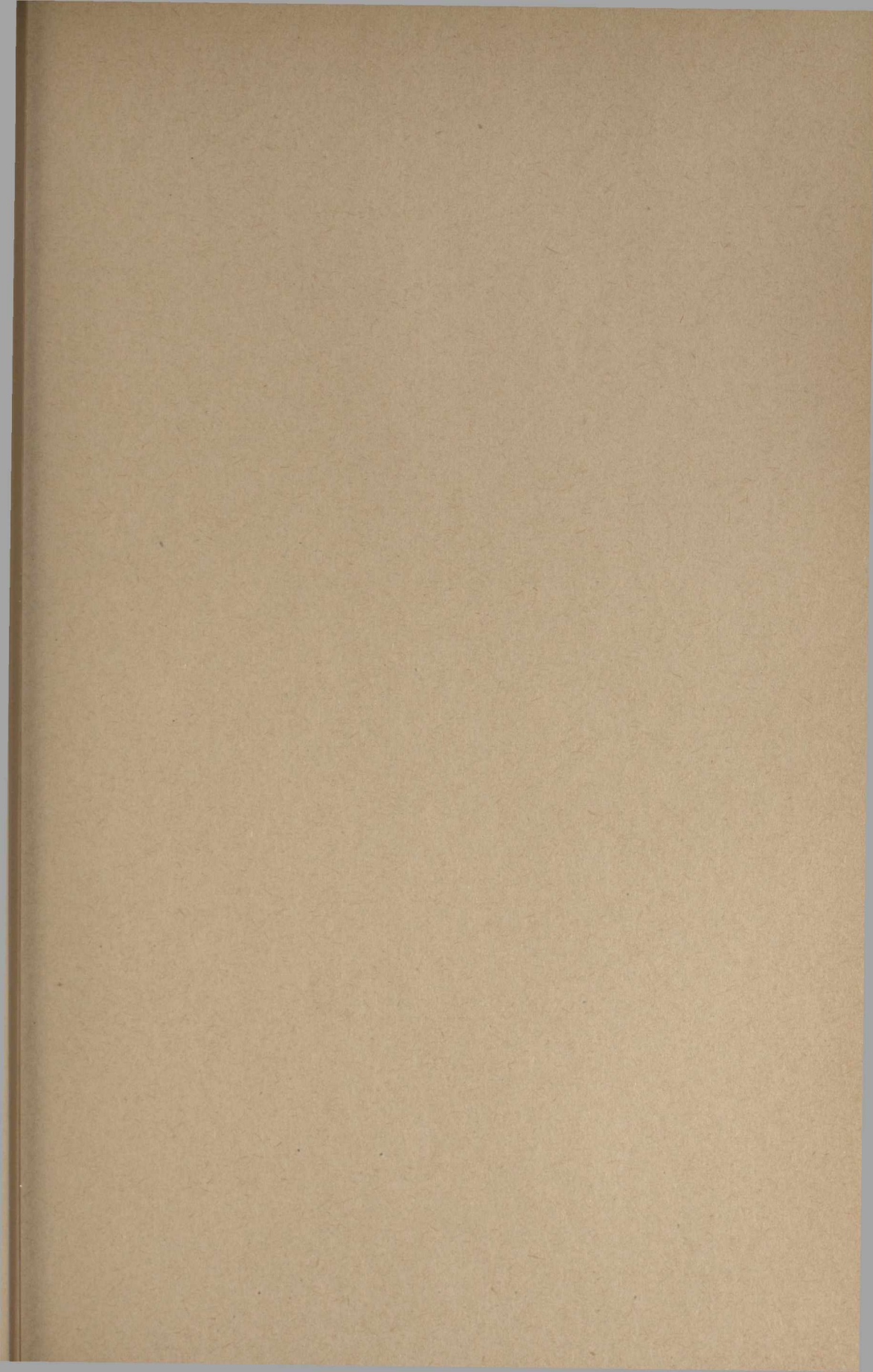
(Signé) HARRY BALDWIN, C.A.,
Trésorier.OTTAWA, ONTARIO,
15 juin 1943.

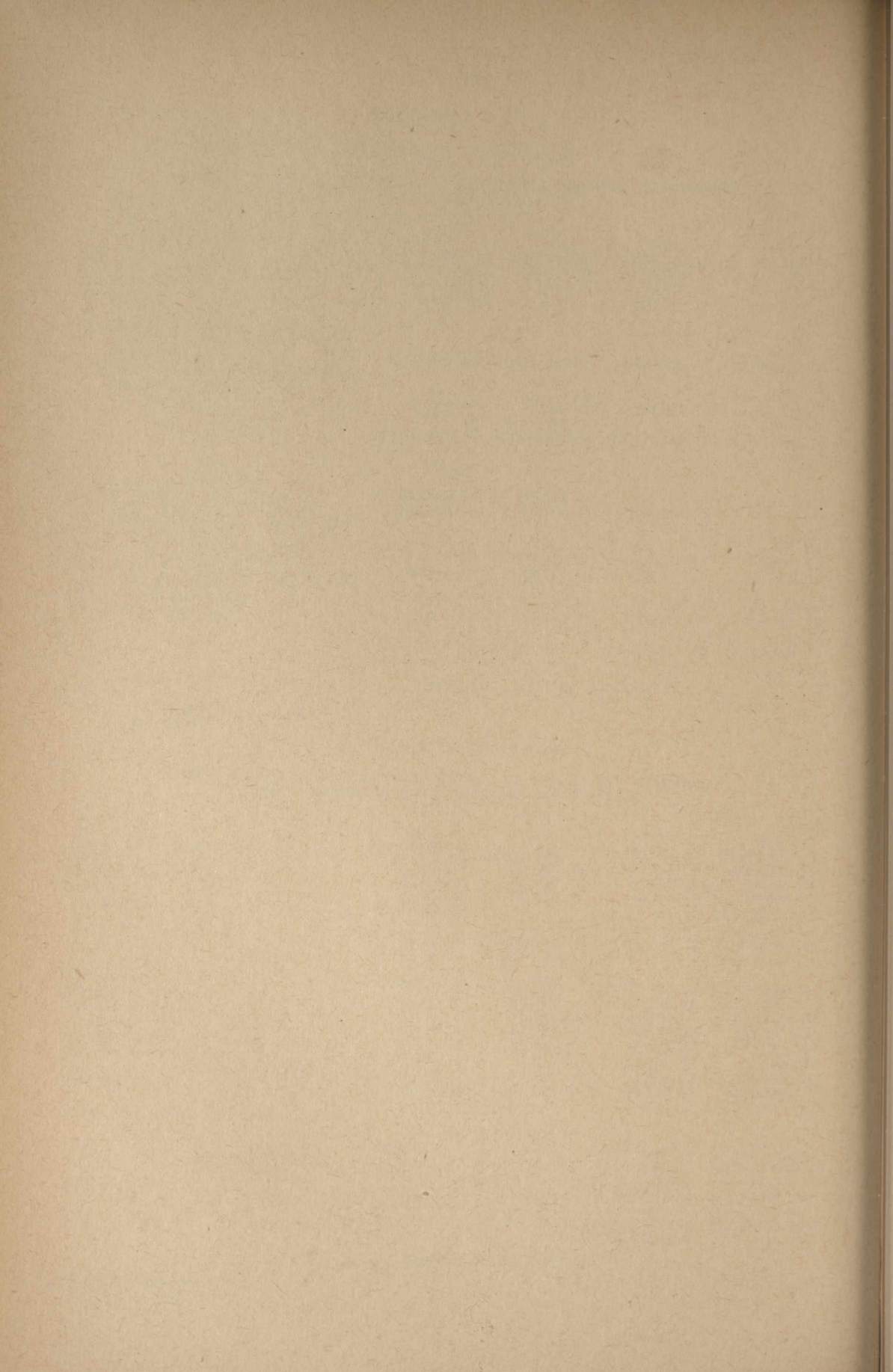
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

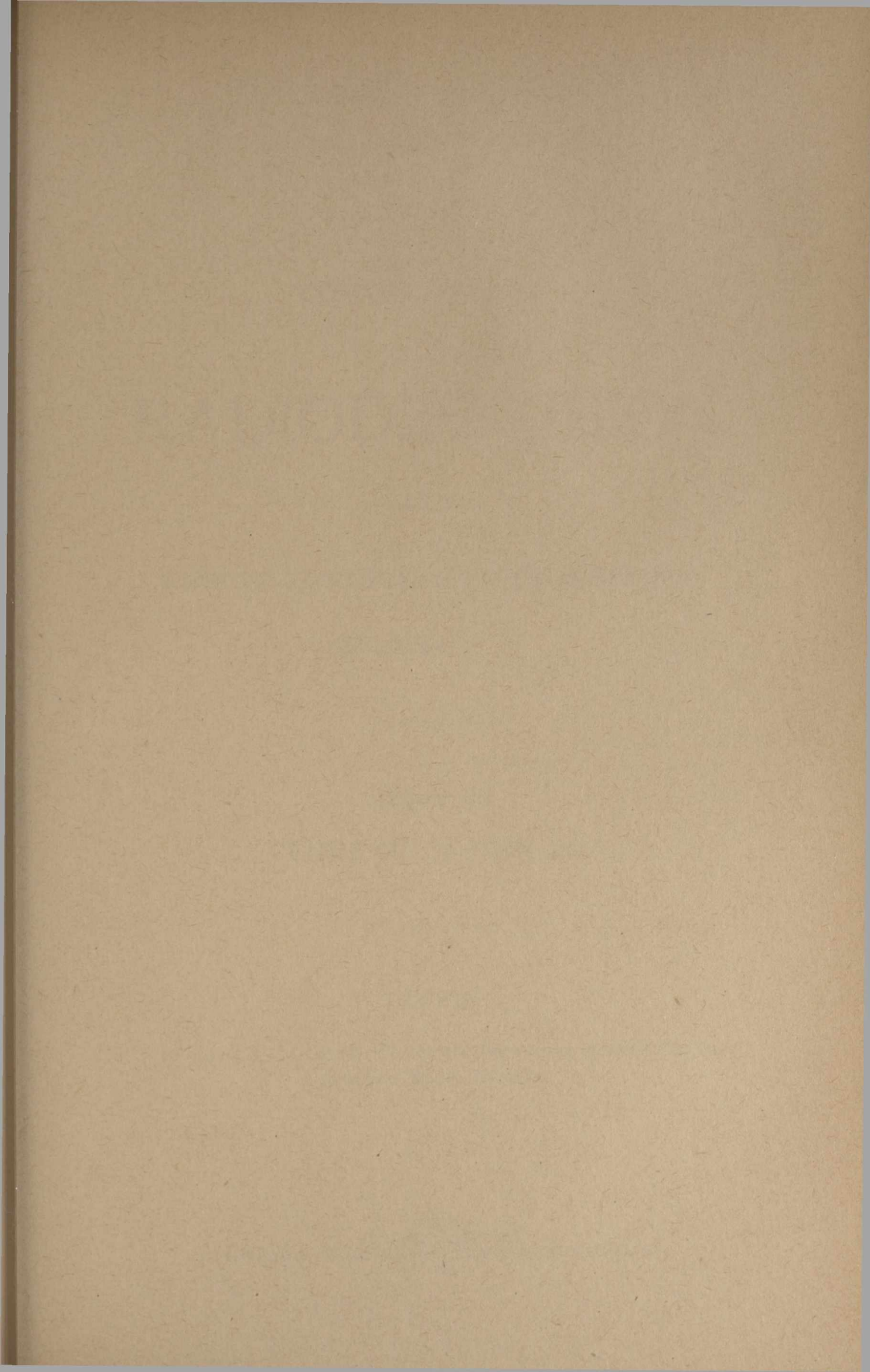
RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU BUREAU DES GOUVERNEURS
ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES
RECETTES

| | 1940 | 1941 | 1942 | 1943 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Droits de permis..... | \$2,906,605 28 | \$3,140,259 79 | \$3,485,331 92 | \$3,701,690 24 |
| Emissions commerciales..... | 700,867 92 | 895,066 39 | 1,019,654 14 | 1,204,644 72 |
| Réseaux auxiliaires..... | 72,653 97 | 44,647 60 | 38,010 17 | 38,908 36 |
| Divers | 24,485 34 | 12,820 80 | 19,043 90 | 25,026 27 |
| Subvention (visite royale)..... | 47,449 38 | | | |
| Total | \$3,752,061 89 | \$4,092,794 58 | \$4,562,050 13 | \$4,970,269 59 |
| DÉPENSES | | | | |
| Programmes | \$1,540,658 37 | \$1,721,755 65 | \$2,074,469 19 | \$2,329,648 94 |
| Réseau de stations..... | 685,308 68 | 725,969 74 | 742,123 44 | 777,307 60 |
| Service technique..... | 610,482 14 | 746,154 01 | 707,080 10 | 809,610 41 |
| Administration | 162,939 72 | 179,120 43 | 165,753 61 | 207,890 64 |
| Presse et renseignements..... | 63,539 56 | 60,669 11 | 65,069 66 | 89,982 75 |
| Intérêt sur emprunts..... | 23,837 13 | 32,071 01 | 24,501 99 | 12,307 06 |
| Dépenses commerciales..... | 108,119 99 | 97,806 11 | 94,139 42 | 102,015 80 |
| Dépréciation | 316,274 34 | 364,580 10 | 359,581 36 | 411,244 83 |
| Moins inventaire du matériel utilisable | \$ 13,088 19 | \$ 18,915 50 | | |
| Total | \$3,498,071 74 | \$3,909,209 66 | \$4,262,718 77 | \$4,740,008 03 |
| Excédent | \$ 253,990 15 | \$ 183,584 92 | \$ 299,321 36 | \$ 230,261 56 |
| Total général..... | \$3,752,061 89 | \$4,092,794 58 | \$4,562,040 13 | \$4,970,269 59 |

(Signé) HARRY BALDWIN, C.A.,
Trésorier.OTTAWA, ONTARIO,
15 juin 1943.









SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 4

Séance du
VENDREDI 18 JUIN 1943

TÉMOIN :

Le docteur James S. Thomson, Directeur général de la
Société Radio-Canada.

ERRATA

Fascicule n° 3, page 57, 3e paragraphe, 5e ligne, ajouter après les chiffres \$1,250,000, la phrase suivante: "Ces emprunts ont été remboursés en entier, la somme de \$503,398 au cours du dernier exercice financier.

Même fascicule, page 58, 1er paragraphe, 13e ligne, remplacer les chiffres \$1,337,000 par \$1,447,000.

Même page, 5e paragraphe, remplacer les chiffres 7,128,880 par 1,728,880.

PROCÈS-VERBAL

le VENDREDI, 18 juin 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à onze heures, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Boucher, Coldwell, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Hansell, Hanson (*Skeena*), Isnor, LaFlèche, McCann, Telford et Tripp—11.

Le président attire l'attention des membres du Comité sur une correction faite au fascicule N° 2, à la page 54 des procès-verbaux et témoignages du vendredi 11 juin 1943. Le 2 novembre 1942, M. René Morin a été de nouveau nommé président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 2 novembre 1945.

Le docteur James S. Thomson est appelé et interrogé.

Le témoin est secondé par le directeur général adjoint, M. Frigon, et M. W. H. Brodie, directeur du service des annonceurs.

Le docteur Thomson cite et dépose un exemplaire modifié à jour, de l'exposé de l'attitude de la Société Radio-Canada à propos des émissions radiophoniques portant sur des questions sujettes à controverse. Des exemplaires de cet exposé sont distribués.

Il est fait mention d'une liste de députés qui ont fait des discours irradiés par la Société Radio-Canada, en 1942. Cette liste a été déposée en Chambre, comme suite à un ordre de production de documents.

Le témoin se retire.

Le Comité convient qu'il n'y aura pas de séance la semaine prochaine, à cause des réunions de la Empire Parliamentary Association qui se tiendront à Ottawa.

A 1 heure, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine réunion qui sera convoquée par le président.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 18 juin 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures, sous la présidence de M. James J. McCann.

Le PRÉSIDENT: Avant d'aborder nos délibérations régulières, j'aimerais attirer votre attention sur une correction, à faire au compte rendu à l'appendice n° 2 des Procès-Verbaux et Témoignages, Fascicule n° 2, page 54.

En regard du nom de M. René Morin, des renseignements supplémentaires devraient être inscrits dans les troisième et quatrième colonnes. Il a été nommé de nouveau le 2 novembre 1942 pour une période de trois ans qui se termine le 2 novembre 1945.

Ce matin, je crois que nous nous proposons d'examiner la déclaration faite par le docteur Thomson, le directeur général. La séance est ouverte.

Le docteur JAMES THOMSON, directeur général de la Société Radio-Canada, est rappelé.

M. Coldwell:

D. Combien y a-t-il de commentateurs réguliers de nouvelles à la Société Radio-Canada?—R. Voulez-vous dire ceux qui font les commentaires de la semaine?

D. Oui.—R. Nous avons tous les soirs un commentaire des nouvelles, diffusé de Toronto de 8 heures à 8 h. 05 du soir, heure avancée de l'Est. Nous avons deux commentateurs qui se partagent cette fonction: MM. Wilson Woodside et Grattan O'Leary. De plus, à cause de la différence des zones horaires, particulièrement de ceux des montagnes Rocheuses et du Pacifique, notre personnel compte aussi un autre membre, M. Elmore Philpott, que nous entendons de 1 h. 10 à 1 h. 15, heure avancée de l'Est, c'est-à-dire, naturellement, de 10 h. à 10 h. 15 du soir, à l'heure avancée du Pacifique, lorsqu'il parle de Vancouver. Nous avons aussi, pour ce que nous appelons la Revue Hebdomadaire, un groupe composé des commentateurs suivants que nous employons à tour de rôle: MM. Percy Philip, G. V. Ferguson, H. L. Stewart, Watson Thompson et Elmore Philpott.

D. Ils continuent toujours tous de faire ces causeries?—R. Ils ont toujours la même fonction.

M. Bertrand:

D. N'y a-t-il aucun commentateur français?—R. Oui. J'aurais dû le dire. Je regrette de ne pas l'avoir fait.

D. J'ai cru qu'il serait nécessaire de consigner ce fait au compte rendu.—R. Certainement. Nous avons un commentaire quotidien des nouvelles, fait par le major René Garneau, et diffusé de Montréal, tous les soirs à 6 h. 30. Il n'y a pas de revue hebdomadaire régulière. Cependant, nous avons eu une série de causeries régulières données par différents commentateurs, dont M. R. A. Benoit, M. l'abbé Beaudin, et M. Jean-Louis Gagnon, qui ont traité de "L'Amérique en guerre", des "Indes en guerre" et de sujets de ce genre. M. Benoit fait maintenant un commentaire hebdomadaire régulier, et M. Gagnon aussi.

D. Le fait-il régulièrement?—R. Trois fois par semaine.

M. COLDWELL: Je crois que ces commentaires sont bons parce qu'ils expriment une variété de points de vue. Ils sont loin d'avoir le même point de vue. Parfois, on ne partage pas leur avis; mais je crois, qu'en général, c'est un excellent travail qu'ils font le dimanche soir.

M. BERTRAND: C'est là un louable effort.

M. Isnor:

D. Pendant quelque temps, les causeries de M. Stewart n'étaient pas périodiques, n'est-ce pas?—R. Tel que je l'ai expliqué, nous les faisons parler à tour de rôle.

D. Oui, je comprends.—R. Le maintien d'un programme de ce genre comporte toujours une tâche très difficile, en même temps qu'une grave responsabilité; et nous nous efforçons aussi, afin d'offrir cette variété dont parlait M. Coldwell, de changer de commentateurs de temps en temps, et voilà pourquoi ils font partie d'un groupe où chacun parle à tour de rôle.

D. Je comprends très bien cela. Ce que je voulais dire, c'est que pendant assez longtemps, nous n'avons pas entendu M. Stewart du tout.—R. Nous l'entendrons bientôt.

D. Vous dites qu'il revient?—R. Oui.

D. C'est ce que je désirais savoir. Merci.

M. Coldwell:

D. Naturellement, vous recevez des critiques de ces commentateurs?—R. Oui, c'est inévitable.

D. Je suis heureux d'apprendre que la direction n'écoute pas toujours les critiques. J'ai souvent eu envie de critiquer quelques-unes des choses qu'ils disaient, mais voici ce que j'éprouvais: Nous habitons un pays où il existe des opinions de toutes sortes, et elles doivent être exprimées même si on ne les partage pas. Je suis heureux de voir que l'on continue à les exprimer. Les commentateurs sont payés pour cela, n'est-ce pas?—R. Oui, ils le sont.

D. Que reçoivent-ils?—R. Le cachet hebdomadaire de M. Woodside qui a la tâche la plus lourde, celle du commentaire de tous les soirs, est de \$50.00. M. Gratton O'Leary reçoit \$15.00 par émission. M. Philpott reçoit \$35.00 par semaine pour sa causerie quotidienne. Enfin, en fin de semaine, chaque commentateur reçoit \$25.00 par émission. Si vous me permettez de le dire, monsieur le président, si l'on considère la préparation qu'exige un tel travail,—et cela m'intéresse d'autant plus que j'ai fait moi-même une causerie hebdomadaire qui me demandait un véritable effort,—je trouve cela une piètre rémunération.

D. Oui. Je suis de votre avis. Je l'ai faite pour rien.

Un hon. DÉPUTÉ: Et malgré cela, l'on vous a critiqué.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Monsieur le président, puis-je faire une comparaison? Je crois que le docteur Thomson possède les renseignements. Puis-je demander combien la B.B.C. paie ceux qui parlent sur ses réseaux, en Angleterre? J'ai cru comprendre que c'était tant par minute. Je crois que c'est une guinée par minute.—R. Je n'ai pas ce renseignement, mais c'est ce que j'ai reçu une fois.

M. COLDWELL: C'est aussi ce que l'on m'a offert.

Le TÉMOIN: Je sais que c'est ce que j'ai reçu une fois, lorsque j'ai parlé sur le réseau de la B.B.C.

L'hon. M. LAFLÈCHE: C'est soit une guinée soit une livre, je crois.

M. COLDWELL: Oui; c'est une guinée. Voilà ce que l'on m'a offert lorsque j'étais là-bas. Malheureusement, je ne pouvais pas accepter l'offre.

Le TÉMOIN: Eh bien, moi, j'ai pu le faire.

Le président:

D. Vous dites que c'est un prix dérisoire. Est-ce là ce qu'ils demandent ou bien est-ce là ce que vous offrez?—R. C'est ce que nous payons.

D. Alors c'est à vous de donner davantage.

M. Hanson:

D. Pour eux, il n'y a pas de cachet fixe. Ce n'est qu'une convention verbale?—R. Je crois que ces messieurs considèrent, jusqu'à un certain point, qu'il s'agit de rendre un grand service au public.

M. Bertrand:

D. Et comment vous arrangez-vous au sujet du cachet?—R. Nous leur offrons tant, et ils acceptent; ou s'ils ne veulent pas accepter, ils s'efforcent d'avoir davantage.

D. Mais il ne s'agit pas simplement d'une offre qu'ils sont tenus d'accepter?—R. Après tout, ce genre d'affaires se discute toujours.

D. Alors, même s'ils ne sont pas très bien payés, ils s'attendent à rendre un service, de toute façon.—R. Oui.

D. Dont le public profitera?—R. Oui.

M. Hanson:

D. En est-il de même pour l'autre personnel, tels que les ingénieurs ou les employés du poste? Y a-t-il une entente individuelle avec chacun?—R. Non, monsieur, nous avons une échelle d'appointements bien déterminée.

M. Hansell:

D. Me permettra-t-on de poser une question à laquelle il sera peut-être difficile de répondre? Quelles sont les raisons qui motivent votre choix des commentateurs? Voici ce que je veux dire: les choisissez-vous simplement parce que ce sont des personnalités marquantes, parce que vous êtes persuadé que l'on peut se fier assez bien à leur connaissance des choses, en général, comme les événements qui se passent dans le monde? Je remarque ici avec plaisir, une déclaration importante, en ce qui concerne les forums et les discussions. J'imagine qu'il en est de même pour les commentateurs. Voici la phrase: "Dans une guerre comme celle-ci, qui est celle du peuple, il est nécessaire, non seulement de renseigner le public, mais de fournir aux différentes sections du public, l'occasion d'exprimer leur opinion". Il s'agit là, bien entendu, des forums et des discussions.

Le PRÉSIDENT: Permettez. Nous avons entrepris, ou du moins c'est ce que je croyais, de discuter les nouvelles et les commentaires des nouvelles.

M. HANSELL: C'est ce que je discute.

Le PRÉSIDENT: Procédons logiquement.

M. HANSELL: C'est ce que je fais.

Le PRÉSIDENT: J'allais demander de reprendre ensuite la question des programmes et nous pourrions procéder avec ordre, jusqu'à un certain point, en discutant la déclaration du docteur Thomson.

M. HANSELL: C'est pourquoi je pose cette question.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. Hansell:

D. Je cite cette phrase uniquement comme exemple; c'est tout. Les commentateurs de nouvelles doivent exprimer leur opinion, et leur opinion touchant les nouvelles, peut ne pas être juste. Tout ce que je désire savoir, c'est ce qui motive le choix d'un commentateur?—R. Monsieur le président, la personne

souhaitée doit posséder un certain ensemble de qualités; et en dernier ressort, il y a un facteur personnel impondérable, qu'il est presque impossible de définir. Les qualités exigées d'un commentateur de nouvelles sont les suivantes: tout d'abord, il doit être parfaitement au courant des changements qui se produisent sur le théâtre de la guerre; deuxièmement, il lui faut une certaine compréhension intellectuelle et synoptique de ce théâtre où les changements sont si rapides. Une troisième qualité, extrêmement importante celle-là, c'est une parfaite intégrité et un haut sentiment de sa responsabilité envers le public, de façon qu'il soit impossible de le représenter comme faisant de la propagande en faveur d'un certain point de vue; de sorte que, bien qu'il soit inévitable qu'un homme reste lui-même et qu'il doive dire ce qu'il pense, et que ses opinions reflètent inévitablement son propre milieu et son point de vue, il ne se sert pas de ce moyen pour répandre ses opinions personnelles. La dernière qualité requise, et non la moindre, c'est ce don assez indéfinissable qui constitue sa manière au micro. Je crois, monsieur le président, que nous pourrions avoir beaucoup plus de ces commentateurs, et les choisir parmi un très grand nombre d'hommes, qui, dans ce pays, suivent les événements d'une manière intelligente, grâce à leurs vastes connaissances, et qui ont des opinions intéressantes à exprimer à ce sujet. Mais lorsqu'il s'agit d'un homme capable de parler au microphone, le nombre de ceux que l'on peut trouver est strictement limité. Je ne fais pas uniquement allusion à leurs qualités vocales proprement dites, à la facilité de leur débit, mais à quelque chose d'indéfinissable qui pourrait s'appeler une personnalité radiogénique. C'est une combinaison de ces qualités qui fait le commentateur utile et agréable.

M. Isnor:

D. Je ne me souviens pas de vous avoir entendu mentionner M. Philip.—
R. Si, je crois l'avoir mentionné.

M. HANSELL: Oui, vous l'avez nommé.

M. Coldwell:

D. J'allais vous poser une question, docteur Thomson. J'ai sauté la section des nouvelles. J'allais vous demander si vous avez consigné au compte rendu ce que les organismes américains de radio ont dit de nos bulletins de nouvelles. Je crois que nous avons reçu de grands éloges des bulletins de nouvelles qui ont été donnés sur les réseaux de la Société Radio-Canada.—
R. Nous avons reçu beaucoup d'éloges.

D. Est-ce qu'un prix n'a pas été décerné?—R. Un prix a été décerné à M. Lorne Green par un organisme qui s'occupait de juger les commentateurs de nouvelles du littoral de l'Est; M. Lorne Green a obtenu le premier prix comme annonceur des nouvelles. Je ne sais pas très bien si la chose a été consignée au compte rendu, mais je la tiens de bien des sources, l'intégrité et la qualité de nos nouvelles sont hautement appréciées. C'est avec un vif intérêt, monsieur le président, que, récemment, lors de mon passage à Yale, où je faisais une conférence, j'ai appris que plusieurs membres de la faculté à qui je parlais des nouvelles, écoutaient régulièrement les émissions de la Société Radio-Canada, qu'ils pouvaient entendre, je crois, à CBA. Ils assuraient en être venus à se fier beaucoup aux nouvelles entendues. Nous savons aussi, grâce aux enquêtes que nous avons faites, qu'au sud de la frontière, disons dans les Dakotas, le Montana, l'Idaho et jusqu'au Kansas même, un grand nombre de personnes écoutent régulièrement CBK tous les soirs afin d'entendre les nouvelles de la Société Radio-Canada. Elles leur plaisent à cause de la manière dont elles sont diffusées, à cause aussi de leur intégrité, et parce qu'elles ne sont pas offertes par une initiative privée.

M. COLDWELL: Oui, parce qu'il n'y a pas de publicité pour les déflorer.

M. HANSELL: Je trouve que les émissions de nouvelles sont dignes d'éloges, monsieur le président. Je dis cela des émissions de nouvelles. Je n'ai pas aussi souvent écouté les commentateurs, peut-être, mais leurs voix sont agréables. A la dernière session, j'ai parlé de Lorne Green. Je trouve que Terence O'Dell a une très belle voix, lui aussi. J'éprouve autant de plaisir à écouter parler ces hommes qu'à entendre les nouvelles; et je suis sûr que nos amis les Américains les trouvent agréables.

M. BERTRAND: Avant de quitter le sujet des programmes et des nouvelles, j'aimerais faire suite à la question que je posais hier à M. Frigon, si vous le jugez bon, maintenant. Ma question concernait les programmes français. Préférez-vous, monsieur le président, que nous la discutons maintenant ou plus tard?

Le PRÉSIDENT: C'est très bien maintenant.

Le TÉMOIN: J'avoue, monsieur le président, que je n'ai pas la même compétence en ce qui concerne les détails des programmes français.

Le PRÉSIDENT: Il vaudrait mieux demander cela à M. Frigon.

Le TÉMOIN: J'ai des connaissances générales de ce qui se passe et l'on me tient au courant des affaires. Mais j'avoue franchement que si je puis suivre ce qui se passe sur le réseau anglais, c'est là une tâche suffisante pour un homme.

M. BERTRAND: Monsieur le président, me permettra-t-on de dire ceci. Hier, lorsque j'ai posé une ou deux questions à M. Frigon, il me semble que l'on m'a répondu: "Vous feriez mieux de poser cette question au docteur Thomson". Voilà pourquoi c'est à lui que je m'adresse.

Le TÉMOIN: Oh! oui.

M. BERTRAND: J'ai remarqué hier qu'en faisant son rapport M. Frigon a pris la précaution de dire—et c'est là la raison du sens général de ma question, à ce moment—qu'à chacune des diverses stations françaises de la province de Québec, dont il a mentionné, je crois, cinq principales et neuf auxiliaires, on a fait une place à des programmes anglais. J'ai dit que cette façon d'agir était tout à fait satisfaisante et que nous désirions continuer ainsi. Il n'y a aucun doute là-dessus. Mais il y a 700.000 Canadiens français en dehors de la province de Québec. Puis-je demander ce que fait la Société Radio-Canada afin d'essayer de donner un service français à cette population française habitant en dehors de la province de Québec?

Le TÉMOIN: Nous avons fait des arrangements, monsieur le président, pour avoir des programmes à la station CBK; c'est-à-dire pour la région des Prairies. Ce système a été inauguré en juillet 1940. Les débuts ont été très modestes. Depuis, les programmes ont augmenté et quatre programmes par jour, en moyenne, ont passé et passent encore à la station CBK. Ils consistent, pour la partie récréative, en programmes émanant du réseau français et enregistrés sur disques. Puis, nous avons un annonceur français, et il est plus que cela. Il fait partie du personnel et il doit traduire en français les nouvelles anglaises. De sorte que nous donnons en ce moment une moyenne de quatre programmes par jour à la station CBK; ainsi que des nouvelles en français tous les jours pour la population de langue française. Ce qui rend surtout difficile, bien entendu, l'emploi de programmes de ce genre, c'est le fait que la station CBK est aussi sur notre réseau anglais. Par conséquent, il faut enlever certains éléments au réseau anglais pour y mettre les programmes français. Le problème qui se pose constamment à cet égard est celui de choisir ce que l'on enlèvera pour y mettre le français. Je crois avoir calculé que la proportion des programmes irradiés en français à CBK varie entre 7 et 10 p. 100.

M. Bertrand:

D. Quel pourcentage avez-vous donné?—R. Entre 7 et 10 p. 100, je crois, des programmes irradiés par CBK. Monsieur le président, il est assez difficile

et compliqué d'en arriver simplement à fixer une base pour l'émission de ces programmes à la station CBK. Ainsi, faut-il se baser sur le nombre de personnes de langue française? Eh bien, je crois que d'après nos calculs, la population de langue française dans les provinces des Prairies est d'environ 7 p. 100. Retrancherons-nous des programmes d'une grande importance nationale? En agissant ainsi, nous nous attirons des plaintes de la part de la population de langue anglaise. Nous avons, en effet, déjà eu des plaintes. Mais, naturellement, comme je le disais, quoi que nous fassions, il y aura des plaintes. Nous devons nous efforcer de maintenir un juste équilibre, de rendre justice à tous les intéressés; et je suis très heureux de penser que nous avons pu offrir pareil nombre de programmes français à notre population de langue française des provinces de l'Ouest. J'aimerais de plus, faire remarquer, que nous portons seuls cette responsabilité. Il y a un assez grand nombre de stations privées dans toute l'étendue de cette région des Prairies, dont pas une seule ne donne aucun programme français; de sorte que nous sommes seuls à remplir cette fonction.

L'hon. M. LaFlèche:

D. La station d'Edmonton ne donne-t-elle pas de programmes français?—
R. Je dois me rectifier. Oui, monsieur le président, elle en donne. Je suis heureux que le général LaFlèche me le rappelle.

D. J'ignore quelle en est l'importance.—R. Il s'agit de la station CKUA de l'université, où se donnent plusieurs programmes qui ont un but instructif. Des cours de français se donnent à la station CKUA, qui emploie à cet effet quelques-uns de nos programmes français, excellents moyens d'instruire.

M. Tripp:

D. J'aimerais poser une question au sujet des programmes français que vous mentionnez. S'ajoutent-ils à ceux qui sont diffusés par tout le Canada?—
R. Non. Et voilà le problème. Ils ne peuvent pas être rajoutés. Il n'y a qu'un certain nombre d'heures par jour; et si l'on met quelque chose il faut enlever quelque chose d'autre. Il s'agit d'établir une sorte d'équilibre.

D. Alors, si vous avez, par exemple, un programme de caractère national, diffusé dans tout le pays, ce jour-là vous n'en employez que trois autres?—
R. Ah! non monsieur.

D. Non?—R. L'horaire doit être fixé de façon régulière. Il est impossible de décider au dernier moment: "Nous allons placer un programme français ici, et un programme anglais là". Pour ce travail, il faut tenir compte de certains faits; c'est-à-dire, les Canadiens français doivent savoir quand ils pourront écouter les programmes français. Vous ne pouvez les avertir la veille qu'ils auront un programme français le lendemain matin ou le lendemain après-midi ou le lendemain soir. Il faut suivre un horaire régulier. Comme je le dis, il faut maintenir une sorte d'équilibre, il faut essayer de rendre justice à tous les intéressés, lorsqu'il s'agit de décider si tel programme sera remplacé par un programme français, et tenir compte des intérêts en jeu. Ce n'est pas très facile, mais c'est indispensable.

M. Boucher:

D. Existe-t-il une entente quelconque entre la Société Radio-Canada et les stations privées, en vertu de laquelle celles-ci puissent irradier ce que la Société Radio-Canada leur fournit, dans les régions où la population parle une autre langue que l'anglais—soit le français, l'italien ou l'allemand—afin qu'une localité de ce genre dont la population est assez nombreuse puisse avoir des émissions?—
R. Tel que je l'expliquais, monsieur le président, ce que nous faisons à la station CBK constitue notre plus grosse difficulté. Nous n'avons rien fait de

plus, sauf irradier, de temps en temps, des programmes bilingues sur tout le réseau. En ce qui concerne les langues autres que l'anglais et le français, rien n'a été fait dans ce domaine.

D. Ne serait-il pas possible de résoudre ce problème de façon pratique, en coopérant ou en obtenant le concours de stations privées, pour qu'elles fassent des émissions de programmes qui leur seraient fournis par la Société Radio-Canada, plutôt que de nuire à un arrangement d'une envergure nationale et de priver, disons, la majorité des auditeurs d'une émission dans leur langue, pour servir une minorité?—R. Eh bien, je puis répondre à cette question très simplement. Nous avons proposé de temps à autre de faire certaines avances. J'en ai même fait moi-même à plusieurs stations privées dans les régions de l'Ouest, et elles ont répondu qu'elles n'irradieraient que des programmes anglais. Comme je l'ai déjà expliqué, nous avons la responsabilité exclusive, grâce au poste CBK, de tous les services français de la région.

M. Bertrand:

D. Il serait très dangereux de dire que le service ne serait donné qu'à la majorité; car la question se présenterait dans la province de Québec, où toutes les stations, comme le disait M. Frigon, s'efforcent d'avoir des programmes anglais; non seulement elles s'efforcent d'en avoir, mais la question a été très soigneusement étudiée afin que des programmes anglais soient irradiés par toutes ces stations. Je suis persuadé que la population française veut que la minorité de l'endroit ait des programmes anglais. Il serait impossible de dire que cette ligne de conduite ne doit plus être suivie dans les autres parties du pays. Nous apprécions beaucoup les efforts de la Société Radio-Canada pour servir la population française. Cette station CBK est celle de Watrous?—R. Oui.

D. La station de Verchères pourrait-elle être employée?—R. C'est une station à ondes courtes.

D. Oh! oui.—R. Oui, monsieur. J'aurais dû ajouter cela à mon explication. Je me plaçais surtout au point de vue du programme national. Il y a à Verchères, une station à ondes courtes, qui irradie constamment les programmes du réseau français. Elle a été construite précisément afin de donner aux personnes de langue française résidant en dehors de la province de Québec, l'occasion d'entendre ces programmes. Je me suis informé à ce sujet; et bien qu'on puisse entendre Verchères, si je comprends bien, dans d'autres régions, il faut se rappeler que tout le monde ne possède pas un appareil récepteur à ondes courtes. Beaucoup de ces personnes de langue française continuent à habiter des fermes dans l'Ouest, et ils n'ont pas tous des appareils à ondes courtes. Cependant, c'est encore là un service que nous offrons.

D. Puis-je demander, docteur Thomson, si ces émissions de la station à ondes courtes de Verchères, passent pour satisfaisantes dans tout le pays?—R. Je ne suis pas expert en émissions sur ondes courtes. Je crois qu'il faut bien comprendre, monsieur le président, que la radiodiffusion sur ondes courtes n'est jamais, en général, aussi satisfaisante que la radiodiffusion sur les ondes ordinaires. Il surgit toutes sortes de difficultés. Je crois que tous ceux qui ont écouté des émissions sur ondes courtes, savent que la qualité n'est jamais la même. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la musique. La musique entendue d'une station émettrice sur ondes courtes n'a jamais la même qualité que lorsqu'on l'entend d'une station émettrice sur ondes ordinaires. S'il s'agit d'un discours, la réception même légèrement défectueuse est plus supportable. Je crois qu'il serait bon d'étudier la question.

D. Considère-t-on que cette station émettrice sur ondes courtes s'ajoutera aux stations locales qui peuvent être placées ici et là partout dans le pays, afin de donner un meilleur service, ou trouve-t-on qu'il importe à l'avenir de faire des émissions sur ondes courtes afin de donner une réception satisfaisante?—

R. C'est une question technique, monsieur le président, et je ne suis pas expert en matière de technique radiophonique. La question peut être étudiée. Je ne fais que vous dire en quoi consistent les dispositions que nous avons prises.

D. Puis-je résumer mes questions en disant ceci. La ligne de conduite de la Société Radio-Canada a été de faire, autant que possible, des émissions françaises dans tous les endroits du Canada habités par des Français. Le docteur Thomson aimerait peut-être à faire quelques commentaires à ce sujet. Puis-je demander si l'on poursuivra cette ligne de conduite à l'avenir, afin d'obtenir des résultats encore meilleurs pour cette partie de la population?—R. Dans la mesure où cette ligne de conduite dépend de moi, je dirais certainement que oui. Mon attitude personnelle est la suivante: je crois, en ce qui concerne le problème des deux langues de notre pays, que nous devrions avoir une place pour toutes deux, et nous efforcer de donner, autant que possible, des programmes français aux endroits où il y a un centre canadien-français de quelque importance au pays.

M. BERTRAND: Puis-je vous dire, monsieur le président, ainsi qu'au docteur Thomson, que nous apprécions hautement cet effort et que vous pouvez compter sur notre collaboration.

M. Boucher:

D. J'aimerais faire suite à la question que je posais il y a quelque temps, lorsque vous avez déclaré que vous aviez tenté d'obtenir que les stations privées de certaines régions irradiant des programmes fournis par la Société Radio-Canada, et que vous n'aviez pas réussi. Pourriez-vous nous dire quel est votre point de vue quant à l'utilité qu'il y aurait à faire faire de telles émissions, si possible, et aux raisons de votre échec? A mon avis, ce projet est extrêmement pratique et économique s'il peut se réaliser; et je crois qu'il faudrait faire tous les efforts pour le réaliser partout où il est possible de le mettre à exécution.—R. Je crois, monsieur, qu'il faut se rendre compte qu'une station privée fonctionne sur un pied commercial; et il est dans son intérêt de créer un auditoire qui l'aidera à se maintenir sur ce pied commercial. Vous trouvez ces stations privées dans les grands centres—villes ou petites villes importantes—et elles s'intéressent aux émissions commerciales. Leur intérêt primordial n'est pas de servir un groupe particulier de la société; bien qu'elles rendent de grands services, ce n'est qu'accidentellement, si je puis dire, comme résultats des fonctions commerciales qui leur sont propres et nécessaires. Un ou deux de ces directeurs de stations, à qui j'ai fait des avances, m'ont dit qu'ils croyaient que le fait de diffuser un programme s'adressant à une minorité, aurait pour effet de nuire à l'intérêt que la majorité porte à leur station. Je crois qu'ils parlent très franchement et qu'il faut en tenir compte.

D. L'argument est le même pour l'émission de la Société Radio-Canada, et je crois que la Société Radio-Canada devrait avoir le pouvoir de faire les arrangements nécessaires avec les stations privées à cet effet. Je crois que votre réponse en est la raison, mais je ne crois pas que ce soit un obstacle insurmontable.—R. Elles m'ont opposé de la résistance. J'ai entamé le sujet, non pas de façon officielle, mais dans une conversation ordinaire, lorsque j'étais, l'hiver dernier, dans les provinces de l'Ouest. Je leur ai demandé quelle était leur manière de voir touchant la diffusion de programmes français par leurs stations, et ils m'ont dit: "Nous croyons que ces programmes ne s'adressent pas à la majorité de nos auditeurs, et par conséquent cette proposition ne nous intéresse pas".

D. La simple vérité ne nous force-t-elle pas à dire que, si la diffusion de programmes destinés à une minorité ne peut s'effectuer qu'au détriment de la majorité des auditeurs, il incombe alors à la nation de faire en sorte que la minorité ne soit pas satisfaite aux dépens de la majorité.

M. COLDWELL: Je sais ce que vous voulez dire. En voyageant dans les provinces de l'Ouest, il m'a semblé comprendre que bien des gens disaient, tout en

se rendant compte de la nécessité de desservir la population française des provinces de l'Ouest: "Lorsque commence le programme français, nous cessons d'écouter le poste de Watrous; puis nous n'y revenons pas pendant quelque temps, et ainsi nous n'écoutons pas les programmes que nous comptions écouter, parce que nous avons fermé cette importante station". Je crois que M. Boucher a bien raison. Il me semble que toute la question se réduit à savoir ce que sera la radiodiffusion, soit un moyen de réclame ou bien un service rendu au public. Il me semble qu'il va nous falloir, de plus en plus, faire de la radio un organisme destiné à servir le public plutôt qu'un véhicule de réclame, car une agence de publicité recherche naturellement toujours le plus grand nombre d'auditeurs, et si la station peut retenir ce vaste auditoire aux écoutes de façon ininterrompue, elle en est d'autant plus précieuse aux agences de publicité.

M. BOUCHER: Je suis d'avis qu'en ce qui concerne la Société Radio-Canada, nous devons avoir un point de vue national. Pour être vraiment national, nous sommes tenus de nous occuper aussi bien de la situation locale. Il va nous falloir subvenir aux besoins d'un groupe qui ne parle pas la même langue que la majorité des auditeurs de cette station. Puis, il nous faut offrir un certain service sans nuire au service national de cette station locale.

M. ISNOR: Je ne sais si je suis d'accord avec M. Boucher ou M. Coldwell à cet égard. Je puis me tromper et je suis prêt à rectifier si j'interprète mal leur opinion. Je crois que la radiodiffusion de nouvelles, disons, en anglais et en français est une question totalement différente de celle dont parle M. Boucher. Il me semble que si la Société Radio-Canada changeait de ligne de conduite de façon à radiodiffuser des bulletins dans les diverses langues des minorités du Canada, nous créerions beaucoup de confusion sans rien ajouter à l'unité que nous nous efforçons d'obtenir dans tout le pays. A mon avis, nous changerions complètement notre ligne de conduite, et je considère que la Société Radio-Canada aurait tort d'agir de façon à dire aux stations privées: "Il faut que vous consacriez une certaine partie de votre temps dans telle ou telle localité à des émissions en telle ou telle langue". Il me semble que nous ferions une erreur, et que nous n'aiderions pas à l'unité du Canada, et de plus la Société Radio-Canada n'a pas le droit de s'ingérer dans les affaires des stations privées à ce sujet.

M. BOUCHER: Là-dessus, je dois dire que je ne puis partager votre avis parce que je puis me mettre à la place de ces personnes-là; disons qu'il y a une petite minorité anglaise dans la province de Québec, et une grande majorité anglaise dans une autre province, pourquoi...

M. ISNOR: Au début de mes remarques, j'ai dit qu'il s'agissait là d'une question différente. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord y pourvoit.

M. BOUCHER: La plupart des citoyens canadiens sont de langue française et de langue anglaise, mais il y a un grand nombre de personnes parlant d'autres langues au Canada qui ont tout autant droit de se dire canadiennes et de recevoir des bulletins de nouvelles de la Société Radio-Canada, que n'importe qui. Je ne crois pas que parce qu'une certaine partie du pays est habitée par 10 p. 100 de la population, elle a droit à la moitié des émissions radiophoniques ou même à 10 p. 100 du temps consacré à ces émissions, mais je dis qu'il faut la desservir et cela au moyen de programmes destinés à faire du Canada une nation, ce qui est le but des émissions de la Société Radio-Canada.

M. TRIPP: Monsieur le président, si vous voulez mettre de façon ininterrompue de tels programmes au service de la cause nationale canadienne, cela veut dire que dans la Saskatchewan il vous faudrait construire cinq ou six stations de plus pour la radiodiffusion.

M. COLDWELL: A moins que vous ne puissiez obtenir que d'autres stations se chargent de quelques-uns des programmes.

M. TRIPP: En d'autres termes, il faut payer les stations privées.

M. BOUCHER: Je crois que nous devrions les payer.

M. TRIPP: Je ne crois pas que l'on puisse régenter un organisme privé à ce point-là.

M. COLDWELL: Je n'en suis pas sûr. Nous permettons aux stations privées de se servir des ondes qui constituent un service public, un privilège public. Il me semble que l'on peut en attendre quelques services en échange. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les payer, et si leur bilan pouvait être déposé ici, comme il devrait l'être, et M. Bannerman nous l'a promis l'an dernier, il prouverait qu'elles pourraient bien rendre quelques services à la société.

M. BERTRAND: Il faut probablement tenir compte aussi du fait que les stations privées tirent leurs recettes des émissions commerciales.

M. BOUCHER: Ainsi que de la Société Radio-Canada.

M. BERTRAND: Oui, mais si vous consultez les recettes de la Société Radio-Canada, vous verrez que les droits de permis pour l'année 1943 s'élèvent à \$3,700,000, tandis que les recettes des émissions commerciales ne s'élèvent qu'à \$1,204,000. Ainsi la Société Radio-Canada dépend, financièrement, bien plus des droits de permis que de toute autre recette. C'est le peuple qui paie ces droits, et c'est à la Société Radio-Canada qu'incombe le devoir de servir le pays plutôt qu'aux stations privées. Voilà qui est fondamental, sans aucun doute. D'ici quelque temps, j'imagine qu'il y aura des difficultés quant aux langues, mais j'estime que les efforts de la Société ont actuellement du succès, et plus tard, à mesure que nous développerons, nous pourrions peut-être offrir des programmes en d'autres langues. Bien entendu, je ne plaide pas pour une seule minorité.

L'hon. M. LAFLÈCHE: En temps de guerre, monsieur le président, je crois qu'il serait bon de se rappeler que la plus grande partie de la population canadienne pourrait bien être bouleversée si l'on émettait tout à coup des programmes dans la langue de nos ennemis, mais ne serait-il pas possible, car je suis d'avis qu'il faut reconnaître la valeur d'un homme, s'il en a une, de choisir quelques chorales ou quelques groupes de musiciens, par exemple les Ukrainiens, reconnaissant ainsi ces nouveaux Canadiens, leur faisant sentir qu'ils sont ici chez eux, et qu'ils ne sont pas ignorés (que ce ne sont pas des parias) dans le pays où ils ont préféré vivre dès avant la guerre? J'ai l'impression que nous pourrions, dans une large mesure, nourrir de bons espoirs, mais je regrette d'ajouter, cependant, qu'en temps de guerre, à mon avis, nous ne saurions trop ménager les susceptibilités de notre peuple loyal qui combat. Nous devons aussi nous garder d'encourager en aucune façon un ennemi quelconque. Cependant, il me semble qu'il est possible de trouver un moyen de faire sentir à ces groupes d'origine étrangère qu'ils sont Canadiens, que nous comptons sur eux, et que nous les estimons dans la mesure où ils nous prouvent qu'ils sont Canadiens. En temps de guerre, cette ligne de conduite n'est pas des plus faciles, mais il me semble que la largeur de vue est la meilleure politique.

M. BOUCHER: Quant à moi...

Le PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît. Je crois que je vais proposer que nous profitons de la présence du témoin pour lui poser quelques questions plutôt que de continuer cette discussion des opinions des membres du Comité. Elle pourra avoir lieu une autre fois, mais profitons de la présence du docteur Thomson.

Le TÉMOIN: Me permettra-t-on, monsieur le président, de faire simplement une remarque sur le point important soulevé par le général LaFlèche, nous nous sommes fait une règle de fournir à chaque groupe ethnique l'occasion de se faire connaître par l'intermédiaire de nos programmes et nous sommes très heureux d'avoir entendu des chorales ukrainiennes et de la musique particulière à ces différents éléments venus au pays.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Puis-je poser une question? J'aimerais entendre, et peut-être est-ce aussi le désir de quelques autres membres du Comité d'entendre, une comparaison entre un programme enregistré sur disques et un programme où l'on entend directement la voix de la personne qui paraît devant le micro. Selon moi, cette question est comme le fil qui relie tous ces problèmes.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je ne suis pas expert en la matière. Je crois qu'il est très difficile quelquefois de distinguer entre la voix elle-même et le disque.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Le disque est-il quelquefois meilleur que la voix directe?—R. Il faut se rappeler que toute reproduction par microphone est mécanique. Cela dépend de la nature du mécanisme employé.

M. Coldwell:

D. Savez-vous distinguer entre le disque et la personne même au micro? Y a-t-il moyen de distinguer?

M. FRIGON: D'ordinaire, il est possible de percevoir la différence.

Le TÉMOIN: Je crois qu'une oreille bien exercée peut le percevoir.

M. HANSELL: Je crois que la seule indication est celle d'un léger grincement pour ce qui est du disque. J'ai essayé sans succès de faire cette distinction. Je suis persuadé que si on ne leur disait pas qu'il s'agit d'enregistrements sur disques, la moitié des gens ne le sauraient pas.

M. COLDWELL: Je le crois.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Puis-je poser une autre question? Je serai très bref. Qui prépare les programmes anglais radiodiffusés par les stations de la province de Québec, et qui décide de leur choix?—R. La section des programmes anglais pour la province de Québec relève du service général des programmes anglais. C'est-à-dire pour CBM.

D. Et qui choisit les programmes anglais donnés sur ce qu'on appelle le réseau français?—R. Ceci est une autre question. Cela devient une question de principe pour le réseau français, qui doit emprunter au réseau anglais, ou à la division des programmes anglais, les programmes qu'il désire. Ce choix doit évidemment être laissé aux soins de notre division des programmes français.

D. Mais les programmes anglais donnés sur le réseau français de la province de Québec sont préparés par la division des programmes anglais de Radio-Canada?—R. Oui.

D. La station CBK opère de la même manière, ou vice versa?—R. La station CBK fait partie du réseau de langue anglaise; mais une consultation se tient sur les programmes de langue française les plus goûtés et qui pourraient se donner à CBK. Il y a consultation à ce sujet.

D. La division des programmes français de Radio-Canada décide-t-elle des programmes qui seront donnés à CBK pendant le temps alloué aux programmes français?—R. Cela se décide en consultation.

D. Cela ne se passe pas tout à fait comme dans la province de Québec, où la division des programmes anglais décide des programmes, et laisse le choix au réseau français. A CBK, la division des programmes anglais choisit les programmes français?—R. La division des programmes anglais est chargée d'établir les programmes du poste. Une certaine proportion de ces programmes doit être en français. Comment la division des programmes anglais se procure-t-elle ces programmes en français? Elle s'adresse à la division française et lui demande: "Quels sont les meilleurs programmes que nous puissions offrir?"

D. Et la division française fournit les programmes?—R. Elle fournit les programmes.

D. Comme on fait pour les programmes anglais dans la province de Québec?—R. Oui.

M. Coldwell:

D. Donnez-vous des programmes anglais à CBF?—R. Dans une certaine mesure.

D. Je pensais aux deux stations analogues. CBM est une station beaucoup moins puissante, je crois?—R. Oui.

D. Y a-t-il d'autres stations qui donnent des programmes anglais, dans la province de Québec?—R. Il y a quelques programmes de langue anglaise à notre station de Québec, et aussi à Chicoutimi. Cette dernière donne un bulletin de nouvelles en anglais.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Depuis combien de temps les nouvelles en anglais sont-elles diffusées à Chicoutimi?—R. Je n'ai pas ce renseignement sous la main.

D. Est-ce nouveau?—R. Non, ce n'est pas nouveau, je ne saurais vous dire quand cette émission a commencé.

D. Si c'est tant soit peu ancien, cette situation est exactement comparable à celle de la Saskatchewan, en tenant compte de la proportion des populations de langue anglaise et de langue française. L'afflux des ouvriers à Arvida a pu augmenter la proportion de la population de langue anglaise, mais ce phénomène serait postérieur à l'époque où vous avez commencé de donner un programme anglais à la station de Chicoutimi. Merci, monsieur le président.

M. Boucher:

D. On a beaucoup discuté, l'automne dernier, le refus de Radio-Canada de diffuser le discours Meighen à la convention de Winnipeg. Pouvez-vous nous parler de cet incident?—R. Je puis rappeler les faits.

M. COLDWELL: Cela entre-t-il dans le sujet débattu?

M. BOUCHER: Question de programmes.

Le TÉMOIN: La première demande présentée à la Société Radio-Canada au nom, je crois, du parti conservateur, a été antérieure à mon accession au poste de directeur général. C'était sous le régime de M. Gladstone Murray. Le 7 octobre, M. R. B. Hanson a approché le directeur général, qui était alors M. Gladstone Murray, et lui a demandé quelque annonce pour la prochaine convention du parti conservateur. Il devait y avoir deux orateurs, le très hon. Arthur Meighen et M. Milner. A titre de directeur général en perspective, j'ai aussi été consulté. M. Murray et moi-même avons jugé la question importante, et résolu de laisser la décision au Bureau des gouverneurs. En conséquence, les gouverneurs furent consultés par lettre ou par télégramme, car le Bureau ne devait pas se réunir avant novembre. Les gouverneurs décidèrent que, malgré leur désir d'accéder à cette requête, ils ne pouvaient pas le faire, parce que cette innovation pouvait créer un précédent. Après ce refus, une communication me fut envoyée—j'étais devenu directeur général, à ce moment—demandant une demi-heure, payée, sur le réseau national, pour les discours prononcés par le très hon. Arthur Meighen et par M. Milner. Le Bureau des gouverneurs avait déjà décidé de ne pas accepter d'émissions politiques payées, entre les élections, pendant la période de guerre. Je devais donc repousser la requête pour deux raisons: (a) je ne pouvais guère accorder, à titre onéreux, ce qui avait été refusé en principe pour les émissions de continuité; (b) le Bureau des gouverneurs avait déjà décidé que ce serait une dérogation aux principes que d'accorder de la publicité à une convention politique en préparation.

M. Coldwell:

D. Me permettez-vous une question? Vous avez dit que le Bureau des gouverneurs avait décidé qu'il n'y aurait pas d'émissions politiques payées pendant la guerre. La décision n'était-elle pas de plus grande portée? Je croyais qu'elle avait été adoptée en juillet 1939, avant la guerre, et n'avait aucun rapport avec la guerre?—R. Non, monsieur.

D. Vous parlez de la brochure blanche?—R. Oui, mais il y a un article dans la brochure blanche.

D. Je parle de mémoire, naturellement. J'avais cette impression.—R. L'article (c) de la brochure blanche traite de cette question des émissions de partis politiques en dehors des périodes de campagnes électorales. Il dit, entre autres choses—il s'agit de l'article 33:

Au cours des intervalles séparant les élections, tout parti politique reconnu, fédéral ou provincial, peut acheter les services soit des réseaux, soit des postes individuels, y compris ceux de la Société. Cet achat est subordonné aux conditions suivantes: le parti assumera la responsabilité de l'émission et s'engagera à indemniser la Société advenant une poursuite pour libelle ou diffamation; chaque émission sera précédée et suivie d'une annonce appropriée indiquant clairement la nature et les commanditaires de l'émission; nulle émission de ce genre ne devra entraver indûment le cours normal des programmes.

D. Quand ce texte a-t-il été adopté?—R. Il a été émis le 8 juillet 1939. J'ai la résolution exacte du Bureau. Je l'ai fait transcrire. Le 22 janvier 1940, le Bureau des gouverneurs a adopté la résolution suivante:

La recommandation du directeur concernant la suspension des émissions politiques ou controversées aux stations de Radio-Canada a été prise en considération, et il a été décidé de suspendre les émissions payées ou controversées sur les stations, réseaux ou conjugaisons de postes de Radio-Canada, sauf pendant les élections, pour la durée de la guerre.

M. COLDWELL: Je croyais que cette résolution avait été adoptée avant la guerre.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. Boucher:

D. J'en conclus que Radio-Canada a adopté le principe de ne permettre aucune émission politique, ou aucune émission sur des sujets controversés, payée ou non, pendant la durée de la guerre. Est-ce bien exact?—R. C'est le sens de la résolution du Bureau des gouverneurs, que je vous ai lue.

M. BERTRAND: En dehors des périodes électorales.

M. BOUCHER: En dehors des périodes électorales.

M. Boucher:

D. Cette décision a-t-elle été observée?—R. Oui, monsieur.

D. Et c'est en application de la suspension décidée le 22 janvier 1940 que le Bureau des gouverneurs a repoussé la demande d'émission de la convention de Winnipeg?—R. J'ai expliqué, monsieur, que la première demande ne portait pas sur une émission payée. Il s'agissait d'un programme de continuité. C'était une question de principe, à faire trancher par le Bureau des gouverneurs, et j'ai dit quelle a été sa décision. C'était avant que j'assume la direction générale.

D. Mais vous étiez membre du Bureau, et vous avez été consulté?—R. Je ne suis qu'un membre du Bureau. La décision n'a pas été prise à l'unanimité.

D. Et l'attitude n'a pas changé, depuis?—R. Non, monsieur.

D. Vous soutenez donc qu'une requête commanditée par une association politique, sous les auspices d'un parti quelconque, doit être rejetée, qu'il s'agisse d'une émission payée ou non?—R. Pas nécessairement pour les émissions de continuité. Il ne s'agissait que des émissions politiques payées. J'ai saisi l'occasion de permettre à M. Bracken, nouvellement élu chef du parti progressif-conservateur, de se faire entendre aussitôt que possible après son élection à la convention de Winnipeg.

D. C'est là que je voulais en venir. Il a parlé?—R. Oui, et M. M. J. Coldwell, membre de ce Comité et chef du parti C.C.F., a également parlé, à une date postérieure.

D. Il n'est pas douteux que des émissions politiques aient été données, à Radio-Canada, sur une base de continuité?—R. Sur une base de continuité.

D. Il n'y a jamais eu d'émission sur une base commerciale?—R. C'est exact.

D. Et quelle autorité, qui décide si une émission politique peut ou non être faite sur une base de continuité?—R. C'est moi, je le crains. Je dois exercer ma responsabilité, et elle est très lourde, vis-à-vis du peuple canadien. Je crois que, de temps à autre, le peuple devrait entendre les expressions d'opinion de différents partis politiques, par l'organe de leurs chefs reconnus; et je dois exercer mon jugement et ma discrétion à ce sujet.

D. Vos décisions sont-elles prises suivant un principe ou un système?—R. Si je puis parler très franchement, je crois que toute cette question des émissions politiques est à la fois très importantes et hérissées des plus grandes difficultés, car l'attitude de Radio-Canada est toujours susceptible d'être mal comprise et critiquée. Notre ligne de conduite en cette matière a suivi ce que nous pourrions appeler une évolution, à la lumière de l'expérience pratique qui nous a révélé la manière la plus sage. Nous avons commencé par un exposé de principes, publié en 1939, et qui était accepté par tous les partis politiques intéressés. Notre but principal était de permettre au peuple canadien d'entendre les représentants de tous les partis politiques susceptibles de participer à des élections générales. Cette attitude a été maintenue depuis, et je ne crois pas qu'elle ait suscité de plaintes. Tout a très bien marché. Le dernier Comité parlementaire a fait une recommandation qui se trouvait en germe dans notre exposé, à l'article proposant d'étendre la même attitude aux campagnes provinciales. Permettez-moi de vous lire cet article 29:

La Société a l'intention d'étendre aux campagnes électorales provinciales le principe d'accorder gratuitement aux partis politiques l'usage des services du réseau national. L'application de ce principe aux élections provinciales sera toutefois remise jusqu'après la tenue des élections fédérales. Il est à souhaiter que ce projet soit mis à l'épreuve dans un seul domaine avant d'en tenter la réalisation dans tous les autres. Si le plan projeté réussit lors des élections fédérales, à la lumière de l'expérience acquise, une modification appropriée sera établie, pour des fins provinciales.

A la suite de la recommandation du dernier Comité parlementaire, et à la lumière de l'expérience acquise, le Bureau des gouverneurs a adopté une résolution étendant l'application du même principe aux campagnes électorales provinciales. Cette décision fut prise à la séance du 8 février de cette année. Jusqu'ici, l'occasion de l'appliquer ne s'est pas présentée, en pratique, mais d'après tous les symptômes, elle pourrait se présenter prochainement.

Ensuite se présente une autre question, peut-être la plus difficile. Dans quelle mesure devons-nous accorder aux chefs reconnus l'occasion d'exprimer leurs opinions politiques, dans l'intervalle des campagnes électorales. A ce sujet, monsieur le président, je parle sous ma responsabilité personnelle. Cette question ne relève pas du Bureau, alors qu'elle devrait relever du Bureau, et à

titre personnel je dirai que j'aimerais offrir au public de plus fréquentes occasions d'entendre exprimer les différentes opinions politiques. Je crois que cela devrait se faire après une sorte de consultation entre les partis eux-mêmes.

Personnellement—je ne parle encore qu'à titre personnel—je suis entièrement opposé à l'achat de temps par les partis politiques sur le réseau national, en toutes circonstances, parce que le parti le plus riche pourrait acheter le plus de temps, alors que nous existons, je crois, pour fournir à toutes les nuances d'opinion l'occasion de se faire connaître, quels que soient les fonds dont elles disposent. Comme je l'ai déjà dit, c'est une évolution qui doit, à la lumière de l'expérience, nous permettre de fournir au peuple canadien un service d'un genre très important.

Je dirai encore autre chose, toujours à la lumière de l'expérience: Radio-Canada sera placée dans une situation intolérable si, en exerçant ses fonctions de bonne foi, elle doit être entraînée dans l'arène des controverses politiques.

M. Coldwell:

D. Je voulais interroger dans le même sens le docteur Thomson. Je suis de l'avis du docteur Thomson. Je pense que, au point de vue de la confiance à inspirer à l'égard du Parlement, il est sage d'accorder du temps à ces émissions, mais je me demandais si l'idée d'étendre les discussions dans l'arène politique ne serait pas préférable à celle de faire parler différentes personnes dont les vues ne seront pas débattues ensuite. Nous savons comment se tiennent ces discussions. Lors d'une réunion préalable, il est plus ou moins convenu du sujet de l'émission. J'ai souvent songé que si les représentants des différents credo politiques étaient convoqués au microphone en tribune publique, ce débat aurait beaucoup plus de valeur qu'un simple discours prononcé par un représentant de tel ou tel parti qui se contente d'exposer sur les ondes l'attitude générale de son parti. Et voilà justement l'une des difficultés qui se présentent pour Radio-Canada. A mon sens, l'idée d'un forum public, si la discussion pouvait s'y étendre à l'arène politique, résoudrait mieux le problème que de simples émissions individuelles.—R. Me sera-t-il permis de revenir sur ce que j'ai dit, et d'insister sur ce qui a été fait dans le domaine qui intéresse M. Coldwell? Je l'ai dit dans le corps principal de ma déclaration, nous avons eu, au cours des deux derniers mois, deux séries parallèles de programmes très nourris sur la question de la restauration. La série "Things To Come" a passé sur le réseau anglais, et "Opinions" sur le réseau français. Monsieur le président, en préparant ces deux séries, j'ai eu la très vive satisfaction de constater que nous avons agi exactement selon les désirs exprimés ici même par M. Coldwell. La liste tout entière des sujets offrait beaucoup d'intérêt, mais je pense que nous avons été plus heureux encore dans le choix des orateurs qui ont pu répondre à notre invitation. Comme le proposait M. Coldwell, des représentants de tous les partis politiques à la Chambre des communes ont siégé en petit comité et ont discuté des questions d'actualité. Le gouverneur de la Banque du Canada nous a fait, entre autres, le privilège d'engager publiquement la discussion avec un représentant du Crédit social.

D. M. Quelch.—R. Sous la présidence du rédacteur d'un journal de Toronto; des membres d'associations ouvrières ont entamé la discussion avec des représentants de ce qu'on pourrait appeler le groupe des employeurs ou des commerçants canadiens; des cultivateurs ont siégé et discuté avec des représentants d'autres corps, de la nation. Je pense que cet événement fait marque, monsieur le président, dans les annales de notre réseau anglais aussi bien que dans celles de notre réseau français. Je viens justement de prendre des mesures pour que cette série soit publiée et rendue disponible à tout le public canadien, qui pourra ainsi se renseigner sur les discussions qui ont suivi.

M. Isnor:

D. Les discussions que vous proposez d'imprimer ne sont pas des forum, n'est-ce pas?—R. Pas nécessairement. Le mot "forum" ne les définit qu'improprement. Ce sont des discussions. Nous invitons différentes personnes qui représentent des points de vue opposés, plutôt que contradictoires; elles se réunissent sous un président et discutent le sujet à l'ordre du jour.

Le président:

D. Ne s'ensuit-il pas une espèce de compétition entre individus plutôt qu'entre les principes qu'ils invoquent, compétition d'où le meilleur avocat sort vainqueur? C'est comme un tournoi professionnel.—R. Chacun a au moins la chance de se défendre.

M. TRIPP: Ce programme peut donner lieu à une joute assez serrée.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. TRIPP: Je voulais dire qu'un parti peut poser une question à laquelle il est long de donner une réponse satisfaisante; en outre, la chose est impossible au cours d'une brève émission.

Le PRÉSIDENT: C'est du pugilat.

Le TÉMOIN: Je dois dire que le programme est soigneusement répété.

M. Tripp:

D. Le programme est répété à l'avance?—R. Oui. Rien n'est laissé au choix.

M. HANSELL: Je voulais pousser un peu plus avant dans la discussion des émissions politiques. Je me permets de renvoyer à la page 27 du compte rendu du vendredi 11 juin, où il est dit que:

Immédiatement après son élection comme chef du parti progressiste conservateur, M. John Bracken fut invité à se servir de tout notre réseau pour adresser la parole au peuple canadien et des dispositions furent prises pour la transmission simultanée de son discours en français. Plus tard, M. J. Coldwell accepta une invitation semblable pour faire l'exposé de son point de vue. Nous espérons à l'avenir étendre ce service public important pour permettre au peuple canadien d'entendre les discours de nos chefs politiques responsables.

Puis-je demander si les premiers ministres des provinces ont été invités à prendre la parole?

Le TÉMOIN: Pas par moi, monsieur.

M. HANSELL: Puis-je demander si M. John Blackmore, chef du Crédit social, a jamais été invité à parler?

Le TÉMOIN: Non, monsieur.

M. HANSELL: Quant aux partis politiques, me sera-t-il permis de signaler, pour le compte rendu seulement, que si M. Coldwell a été invité, et son nom figure tout particulièrement ici, par contre, en 1936, le Crédit social comptait en Chambre dix-sept députés; le parti C.C.F., au même moment, n'avait que la moitié de ce nombre, soit huit députés. En 1940, le Crédit social a été élu avec dix députés, le parti C.C.F. avec huit, et depuis, ce dernier parti a remporté un nouveau siège.

Par conséquent, je me demande s'il serait possible de nous procurer la liste de deux qui peuvent être considérés comme orateurs publics, qui ont parlé à Radio-Canada en 1942 et avant ce jour, et aussi la date et le nombre des discours prononcés par chacun au microphone. Le docteur Thomson n'a pas besoin de nous donner immédiatement ces détails. Il suffira qu'ils soient déposés au compte rendu une autre fois.

M. Coldwell:

D. J'aurais ici une question à poser au docteur Thomson. N'est-ce pas pour un motif bien spécial que M. Bracken et moi-même avons été invités à ce moment-là à parler au microphone? Je me permets d'avancer que c'est parce que M. Bracken venait justement d'être nommé chef national du parti progressiste conservateur, et que je venais d'être nommé chef national du parti de la Cooperative Commonwealth Federation?—R. En effet. Tel est certainement le motif pour lequel j'ai invité M. Bracken. Etant donné le vif intérêt qu'avait éveillé chez le public l'élection du chef du parti progressiste conservateur, je croyais rendre là un service au peuple canadien.

M. HANSELL: Je ne critique ni l'invitation à M. Bracken ni l'invitation à M. Coldwell. Que cela soit bien compris.

M. COLDWELL: Je le sais. Mais j'ai cru devoir insister sur ce point.

Le TÉMOIN: Je vous ai dit en toute franchise qu'il n'y a là qu'une question d'expérimentation afin de voir quelle méthode nous pourrions adopter. J'ai ici sous la main, si vous désirez la consulter, monsieur le président, la liste des députés qui se sont fait entendre à Radio-Canada l'année dernière. Cette liste vous paraît-elle intéressante?

M. HANSELL: Oui, certainement.

Le TÉMOIN: Au fait, cette liste a déjà été déposée en Chambre à la demande de M. Thomas Church, député; mais je puis vous la donner.

M. HANSON: Ce renseignement devra figurer au compte rendu.

M. HANSELL: Il serait certainement intéressant que cette liste figure au compte rendu.

M. Tripp:

D. Avant de répondre, le témoin pourrait-il nous dire le sujet de ces émissions, et aussi si le choix en a été laissé aux orateurs, ou si on leur avait demandé de traiter tel ou tel sujet?—R. Je n'ai pas sous la main tous les détails. Mais j'ai ici la liste des sujets, et cette liste pourra être imprimée sous forme de rapport.

D. Etaient-ce des sujets politiques ou non politiques?—R. Tout dépend de ce que vous entendez par un sujet politique.

M. BOUCHER: Que faut-il entendre par un sujet non politique?

L'hon. M. LAFLÈCHE: Par exemple, vous avez sur le même programme M. Bracken qui représentait son parti, et M. Coldwell qui représentait probablement un autre parti.

M. HANSELL: Oui. Je ne suis pas intéressé aux orateurs qui ont pu prendre part au programme "Things to Come". Je veux parler de ceux qui se sont adressés spécialement au peuple canadien.

M. COLDWELL: Vous voulez dire lors du plébiscite, de l'emprunt de la victoire, ou en une occasion analogue.

M. HANSELL: Oui, si le sujet était fixé d'avance. Je puis signaler en passant que M. Blackmore a été invité à parler de l'emprunt de la victoire.

Le TÉMOIN: Oui.

M. HANSELL: Mais je pense que M. Blackmore a fait exception. Quiconque prend la parole en faveur de l'emprunt de la victoire doit parler, je pense, de tous les motifs et de toutes les raisons à l'appui de la politique du gouvernement. Et il ne peut, certainement, s'en tenir qu'à cela.

M. ISNOR: M. Blackmore n'a-t-il pas parlé du plébiscite?

M. COLDWELL: M. Blackmore a parlé du plébiscite.

M. HANSELL: M. Blackmore a pu parler du plébiscite. Je pense qu'il l'a fait.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Pour vous montrer que la question posée par M. Hansell pourrait prêter à confusion et faire naître un doute dans notre esprit, je me permets de me citer comme exemple. J'ai parlé moi-même de la récupération. Y a-t-il, je vous le demande, un seul facteur qui soit plus essentiel à la poursuite efficace de la guerre que la récupération, et pourtant rien n'est moins politique. Je ne mentionne la récupération que pour vous montrer quelle confusion pourrait naître dans l'esprit de plusieurs si, par exemple, un orateur qui parle de sujets comme celui-là rentrait dans la catégorie générale des orateurs politiques; car, après tout, la question posée par M. Hansell découlait de celle de M. Boucher.

M. HANSELL: Précisément.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Mais le sens est entièrement différent.

Le PRÉSIDENT: Silence. Un moment, s'il vous plaît.

M. BOUCHER: Je pense que mon opinion personnelle devrait, en deux mots, figurer si possible au compte rendu, pour bien montrer les obstacles qui s'opposent, selon moi, à l'autonomie absolue du directeur de Radio-Canada en matière du choix des orateurs et de la date des émissions. Radio-Canada est au service du public canadien et des intérêts nationaux. La guerre est venue compliquer très singulièrement les choses. Nous avons ensuite les ministres responsables de la Couronne qui parlent de différents sujets, y compris la récupération, le plébiscite, et le reste, et chacun d'entre eux appuie, il va sans dire, la politique du parti au pouvoir—se doit d'appuyer la politique du gouvernement, qui est le parti au pouvoir.

M. TRIPP: Non, il s'agit d'appuyer l'effort de guerre.

M. BOUCHER: Je pense qu'il n'y a rien à changer à ce que j'ai dit.

M. TRIPP: Non. Je crois qu'il vaudrait mieux dire "l'effort de guerre", et non pas "le gouvernement".

M. BOUCHER: La politique du parti au pouvoir.

Le PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît. Veuillez donc poursuivre, monsieur Boucher.

M. BOUCHER: J'ai mesuré toutes mes paroles. Je dis que, de cet état de choses, il résulte que, si nous nous en tenons aux députés qui, sans appartenir au gouvernement ou au parti au pouvoir, sont invités à parler de la politique du gouvernement ou de l'effort de guerre—car l'effort de guerre entre bien, nous l'espérons, dans la politique du gouvernement,—le champ devient alors très limité.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Personne n'a besoin de douter de l'effort de guerre, monsieur Boucher.

M. BOUCHER: Les orateurs sont toujours très limités dans leurs paroles, à moins qu'ils ne profitent de l'occasion qui leur est fournie pour faire de la politique de parti, ce qui peut arriver. Voilà donc pourquoi il est injuste, tant à l'égard du directeur général de Radio-Canada qu'envers le peuple canadien, de s'en remettre au directeur de Radio-Canada du soin de choisir en toute liberté et impartialité, et sans s'exposer à des accusations de ce genre, d'inviter de son propre chef—si consciencieusement que ce choix s'exerce—les membres des autres partis à traiter des sujets politiques. A mon sentiment, une pareille situation a besoin d'être précisée, stabilisée et justifiée. Quant au congrès de Winnipeg, il est certain que les émissions avaient un caractère politique. Mais nous espérons, nous croyons et nous savons qu'elles ont aussi un caractère national; car, après tout, il faut qu'il soit bien entendu que Radio-Canada n'est pas seulement une agence de propagande. La Société est le véhicule des sentiments nationaux, des opinions et des idées nationales et collectives du peuple canadien, et elle doit servir à transmettre des directives. Par conséquent, j'engage expressément ce Comité, et je l'exhorte à définir, d'élucider et de

justifier les principes qui régissent les controverses politiques. Le directeur général de Radio-Canada nous a communiqué, ce matin, des vues avec lesquelles je suis entièrement d'accord. Je ne crois pas faire erreur en déclarant que, à son sentiment, il n'est pas sage de continuer de vendre du temps aux différents partis qui veulent louer le microphone; mais qu'il ne voit pas d'obstacles à permettre aux chefs de parti d'exprimer leurs idées politiques, et que c'est même une excellente ligne de conduite que d'autoriser les chefs de parti—et non seulement les chefs de parti, mais aussi les principaux organisateurs des partis et ceux qui sont responsables envers leur parti—à assumer la tâche d'exposer ou d'exprimer leurs propres théories politiques, ce qui constituerait autant d'excellentes épreuves à faire subir au peuple canadien. A mon avis, la censure radiophonique vaut dans certaines limites; mais la meilleure censure d'un discours, c'est, d'après moi, le public qui la fait par ses critiques impartiales. Par conséquent, j'engage, pour ma part, ce Comité à accorder la plus sérieuse considération à la chose; parce que je crois que nous avons gravement manqué—et il pourrait nous en coûter cher si nous continuons à manquer gravement—en refusant d'autoriser, au congrès de Winnipeg, les irradiations payées et en refusant comme question de principes puis, immédiatement après ce refus, en permettant au chef reconnu de parler d'un sujet politique qui prêtait à controverse. Cette manière d'agir n'a rendu justice ni au Bureau des gouverneurs, ni à la direction, ni à la Société Radio-Canada.

M. HANSELL: Monsieur le président, j'admets que toute cette question est des plus épineuses. Je n'irai pas jusqu'à dire que les orateurs du gouvernement sont des propagandistes. Je n'irais pas jusque-là. Je comprends que ceci découle de cela. Les gens veulent entendre parler de la récupération. Il est naturel que M. Ilsley s'adresse au public. Il est naturel que le premier ministre ou le ministre du Travail agisse de même. Peu importe qui est au pouvoir. Le parti de M. Boucher pourra être ou n'être pas au pouvoir la prochaine fois, mais les choses se passeront exactement comme par le passé. Je ne trouve aucun caractère politique à ces émissions. Elles sont toutes naturelles. Mais je suis bien de l'avis du docteur Thomson quand il parle de son désir de donner à tous l'occasion d'exprimer toutes les nuances de l'opinion publique. Je crois donc juste que toute opinion politique reconnue soit transmise sur les ondes. Au docteur Thomson maintenant de nous dire s'il juge devoir décider lui-même des sujets qui sont ou non matière à controverse.

Le TÉMOIN: La réponse à cette question est extrêmement difficile. Tout peut prêter à controverse, même un propos sur la température.

M. HANSELL: Certainement. Et voilà précisément où je voulais en venir. Je doute beaucoup s'il existe un seul genre d'émissions qui puisse être tenu pour non controversable. Ce n'est pas de la controverse en soi que j'ai peur, parce que je pense qu'il faut entendre le pour et le contre sur tous les sujets. Ce qui m'inquiète, ce sont les querelles interminables qui pourraient s'ensuivre. Voilà, pour moi, le danger de ces émissions. Et le danger n'est pas dans le fait de présenter, en toute impartialité et largeur de vues, deux ou trois opinions différentes.

M. Isnor:

D. La Société Radio-Canada n'exige-t-elle pas que l'on soumette à l'avance les manuscrits?—R. Oui.

D. Vingt-quatre heures à l'avance?—R. J'approuve entièrement l'orateur qui a dit que ce qui est à craindre, ce sont les discussions acrimonieuses, l'imputation de motifs et la manie de faire des personnalités.

M. HANSELL: Justement.

Le TÉMOIN: M. Coldwell se rappellera que, à la veille de son émission, j'ai pris la très grande liberté de lui adresser une lettre personnelle et confidentielle lui exposant sans ambages mes vues sur le sujet; et j'ai eu le vif plaisir de

savoir qu'il était d'accord avec moi sur le fait que, dans tout discours traitant un important problème public sous un angle politique, il y a certains canons oratoires de la tribune qui doivent prévaloir tout particulièrement à la radio, parce qu'au microphone l'orateur acquiert une puissance singulière, qu'il est très difficile, même pour les habitués, de décrire exactement. La puissance que confère la radio semble consister dans l'intimité singulière des paroles qui s'y prononcent, et cette puissance de la radiophonie confine presque à l'extraordinaire. Il importe donc absolument, monsieur le président—et je suis heureux que ce point ait été soulevé—que, pour réaliser les progrès que j'ai indiqués dans nos méthodes en ce qui concerne les émissions de caractère politique, les discours prononcés soient d'une haute qualité.

M. COLDWELL: Me sera-t-il permis de dire que j'ai été très heureux de recevoir la lettre dont parle le docteur Thomson. La teneur de cette lettre concorde parfaitement avec ma propre opinion. Si j'ai déclaré ce matin, monsieur le président, que l'idée d'une discussion serait préférable, c'est parce que, à mon sens, elle élimine, dans une très large mesure, les dangers dont parle le docteur Thomson. En réunissant trois ou quatre personnages autour d'une même table, et en répétant, comme nous le faisons, la discussion qui doit avoir lieu, il est probable que vous en aurez éliminé tout ce qui pourrait soulever des objections. Voilà l'un des motifs pour lesquels je penche en faveur des discussions.

Le président:

D. Docteur Thomson, vous avez dit que tout sujet pouvait prêter à controverse. D'accord. Avez-vous publié un exposé de principes sur les émissions radiophoniques qui prêtent à controverse, mais qui n'ont pas un caractère politique?—R. Non, monsieur. Rien, si ce n'est la brochure relative aux émissions radiophoniques portant sur des questions sujettes à controverse. Nous n'avons rien publié au delà.

D. Il convient donc de dire que, jusqu'à ce jour, vous ne considérez, comme émissions controversables, que celles qui ont un caractère politique?—R. Je me permets de vous renvoyer à l'article 44 de l'exposé de principes:

La radiodiffusion étant un art qui évolue et progresse constamment, c'est donc l'expérience acquise qui indiquera le meilleur moyen à prendre pour présenter les émissions de controverse. La Société Radio-Canada ne tient pas à se confiner à une seule méthode en particulier. Elle en utilise déjà plusieurs, entre autres les débats, les discussions publiques, les commentaires et les discussions en petit comité. Elle a toutefois l'intention de mettre d'autres méthodes à l'épreuve. Par exemple, on mettra bientôt à l'essai une série de causeries d'une demi-heure où, à chaque fois, un nouveau conférencier viendra exposer ses idées sur des questions vitales. L'équilibre et l'impartialité seront assurés par l'ensemble de la série plutôt que par le fait d'avoir deux ou trois orateurs lors de chaque émission. On espère que ce moyen permettra une discussion plus vigoureuse et plus libre sans sacrifier l'impartialité.

On lit ensuite, à l'article 46:

L'échange complet des opinions se range parmi les mesures qui sauvegardent la liberté des institutions. Dans toute démocratie le droit de réponse est acquis à tous. Loin de constituer une entrave à la liberté de parole, on est d'avis que l'attitude de la Société constitue une assurance que la liberté de discussion sera maintenue et que tous les principaux points de vue seront exposés avec impartialité. Le domaine des ondes radiophoniques appartient au public et Radio-Canada a pour objectif constant de faire entendre à tous, les principaux points de vue se rapportant à des questions de première importance. L'attitude décrite a été adoptée

afin que la nation conserve ce vaste moyen d'expression qu'est la radio, sans tenir compte des considérations de parti, de région, de classe ou de religion.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Je crois comprendre, monsieur le président, que, sauf avis contraire de sa part, le docteur Thomson a exprimé ce matin l'opinion collective de la Société Radio-Canada. Je me permets, en terminant, de rappeler aux membres du Comité que, dans toutes ces discussions sur les émissions controversables ou qui pourraient devenir sujettes à controverse, il ne faut pas perdre de vue que la radio peut soit servir, soit desservir les intérêts du pays; et que personne, en incarnant parfois un intérêt particulier aux yeux d'un certain groupe de nos concitoyens, ne doit oublier que nous sommes en guerre, et que toute division intestine est susceptible d'entraver notre effort de guerre national. Je devrais m'excuser de cette observation, mais j'espère que tous les membres du Comité la prendront en bonne part, parce qu'elle vous est faite en toute sincérité. Il y a tant de choses qui se produisent et qui ont parfois un caractère alarmant.

M. Coldwell:

D. J'avais une dernière question à poser au docteur Thomson. Nous avons discuté longuement, l'année dernière, le projet d'une collaboration entre les différentes agences du gouvernement—agences d'information, Commission d'information en temps de guerre, Société Radio-Canada, et le reste. Je me rappelle que nous avons aussi discuté longuement, l'an dernier, la possibilité de coordonner plus étroitement encore les efforts de ces organismes. Des mesures ont-elles été prises pour établir une meilleure collaboration entre les divers organismes d'information nationale—et je ne dis pas gouvernementale, parce que je pense que ces organismes appartiennent non pas au gouvernement, mais au pays?—R. De concert avec les autorités de la Commission d'information en temps de guerre, et à leur sus certainement, nous avons eu une réunion conjointe avec les représentants des différents groupes intéressés—ministère de l'Etat et commissions du temps de guerre. Nous leur avons demandé de nous adresser les requêtes particulières qu'ils pourraient avoir, de nous soumettre tout programme qu'ils désireraient faire irradier. Toujours et partout, c'est à la Société Radio-Canada d'assumer la tâche de fixer l'horaire des programmes, et d'agencer les diverses émissions qui y figurent. Comme je le signalais l'autre jour, le réseau ne dispose, en définitive, que d'un nombre d'heures plutôt limité. Des heures les plus populaires de la journée, soit entre 7 heures et 11 heures du soir environ, chacun veut avoir sa part. Chacun a des programmes importants à faire passer. Tantôt, les services féminins, à l'occasion d'une campagne de recrutement, veulent faire de la réclame en faveur d'une division particulière de leurs services. Tantôt, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a un message à adresser à la population. Tantôt, l'armée organise une kermesse militaire comme moyen de recrutement, et veut assurer à tout le monde des divertissements. En outre, un certain nombre de nos autres émissions sont extrêmement écoutées. Je pense sincèrement que le public se fatiguerait vite d'entendre, tous les soirs, programme sur programme en faveur de tel ou tel nouvel aspect de l'effort de guerre. On finirait tout simplement, de cette façon, par nuire à la cause que l'on veut servir. Il est même venu parfois à la pensée des autorités de Radio-Canada que, peut-être, nous avons déjà dépassé le point de saturation à cet égard.

M. HANSELL: Je crois qu'il y a du vrai dans ce que vous dites.

Le TÉMOIN: Il y a, de plus, la question des fuseaux horaires. Quand il est 6 heures à Ottawa, il n'est que 4 heures dans les Prairies. Il n'est que 3 heures de l'après-midi sur le Pacifique. En présence d'un problème aussi vaste, aussi complexe et aussi difficile, soucieux comme nous l'étions de servir toutes les causes, de rendre justice à toutes, et d'aider le peuple canadien, particulièrement

en ce qui a trait à l'effort de guerre, la Société Radio-Canada a demandé aux différentes personnes de lui adresser leurs requêtes, afin de les coordonner et d'assigner, autant que possible, une place favorable à chacune. La tâche est très difficile, monsieur le président, extrêmement difficile; et, en l'assumant, nous avons toujours cru devoir anticiper qu'il était impossible de plaire à tout le monde.

M. Coldwell:

D. Voilà ce que j'entends par le mot "collaboration". Je voulais savoir dans quelle mesure vous pouvez établir cette collaboration.—R. Nous avons demandé à tous les organismes de collaborer en nous faisant parvenir leurs requêtes. Ensuite, nous ferons la part entre ceci et cela, pour que tout cadre bien dans l'horaire des programmes. On déplace telle émission et on l'insère ailleurs. La tâche n'est pas facile.

Le PRÉSIDENT: Il est près d'une heure, et nous terminerons donc là la discussion de ce matin. M. Hansell a demandé que l'on publie la liste de ceux qui ont parlé à Radio-Canada. Tous ces renseignements sont contenus dans un rapport déjà soumis à la Chambre des communes.

M. HANSELL: Je me contenterai de ce rapport. Je le compulsurai au bureau.

Le PRÉSIDENT: Nous ne serions pas justifiables, je pense, d'assumer les frais d'une réimpression.

M. HANSELL: Le rapport a-t-il été déposé?

Le PRÉSIDENT: Le rapport a été déposé et vous pourrez le consulter à l'endroit voulu. Il ne sera donc pas nécessaire de le réimprimer.

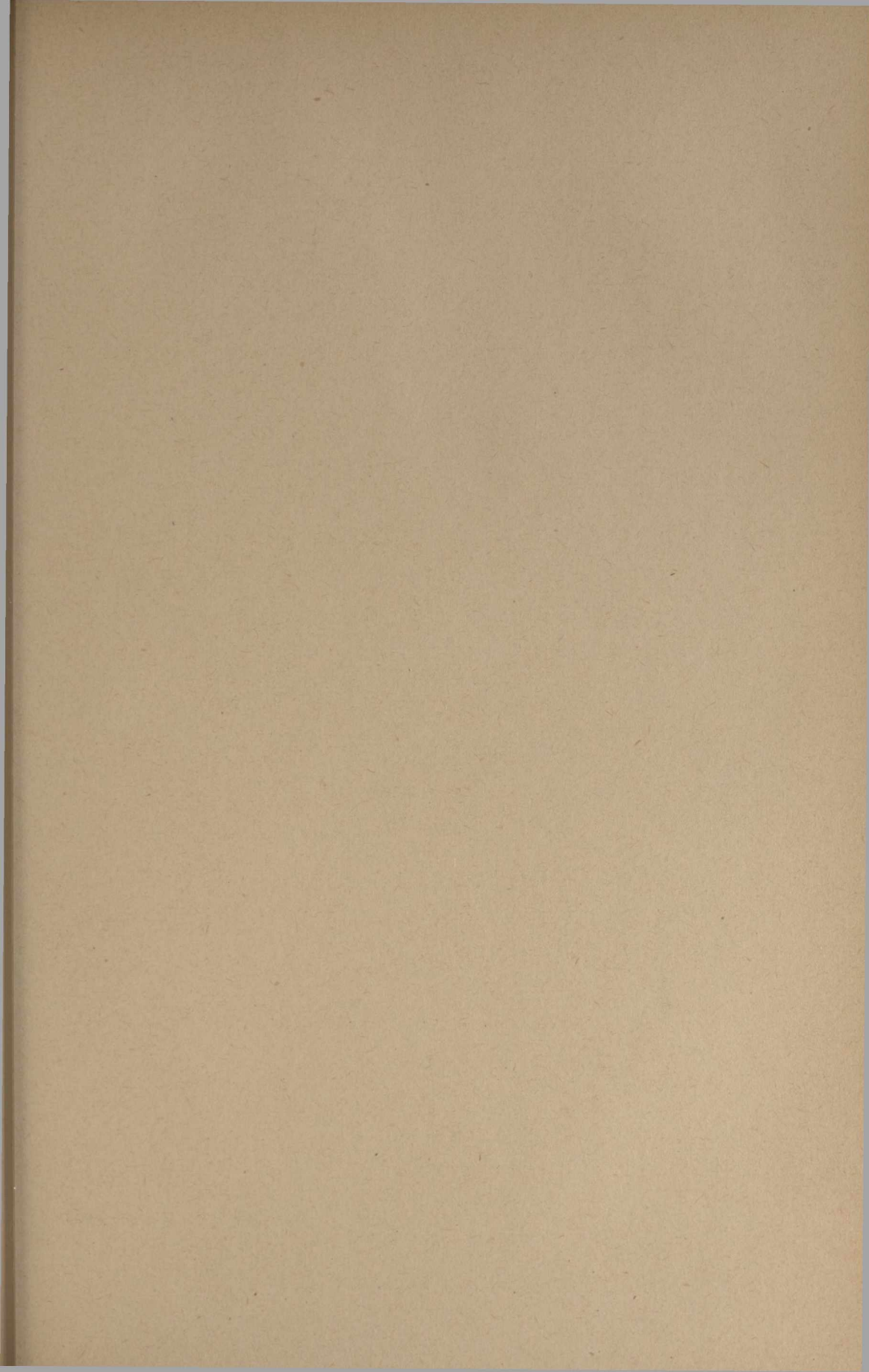
Je dois dire que des exemplaires d'une brochure blanche corrigée et intitulée: "Exposé de l'attitude de la Société Radio-Canada à propos des émissions radio-phoniques portant sur des questions sujettes à controverse", ont été distribués aux membres pour leur gouverne; chacun pourra le conserver dans ses dossiers.

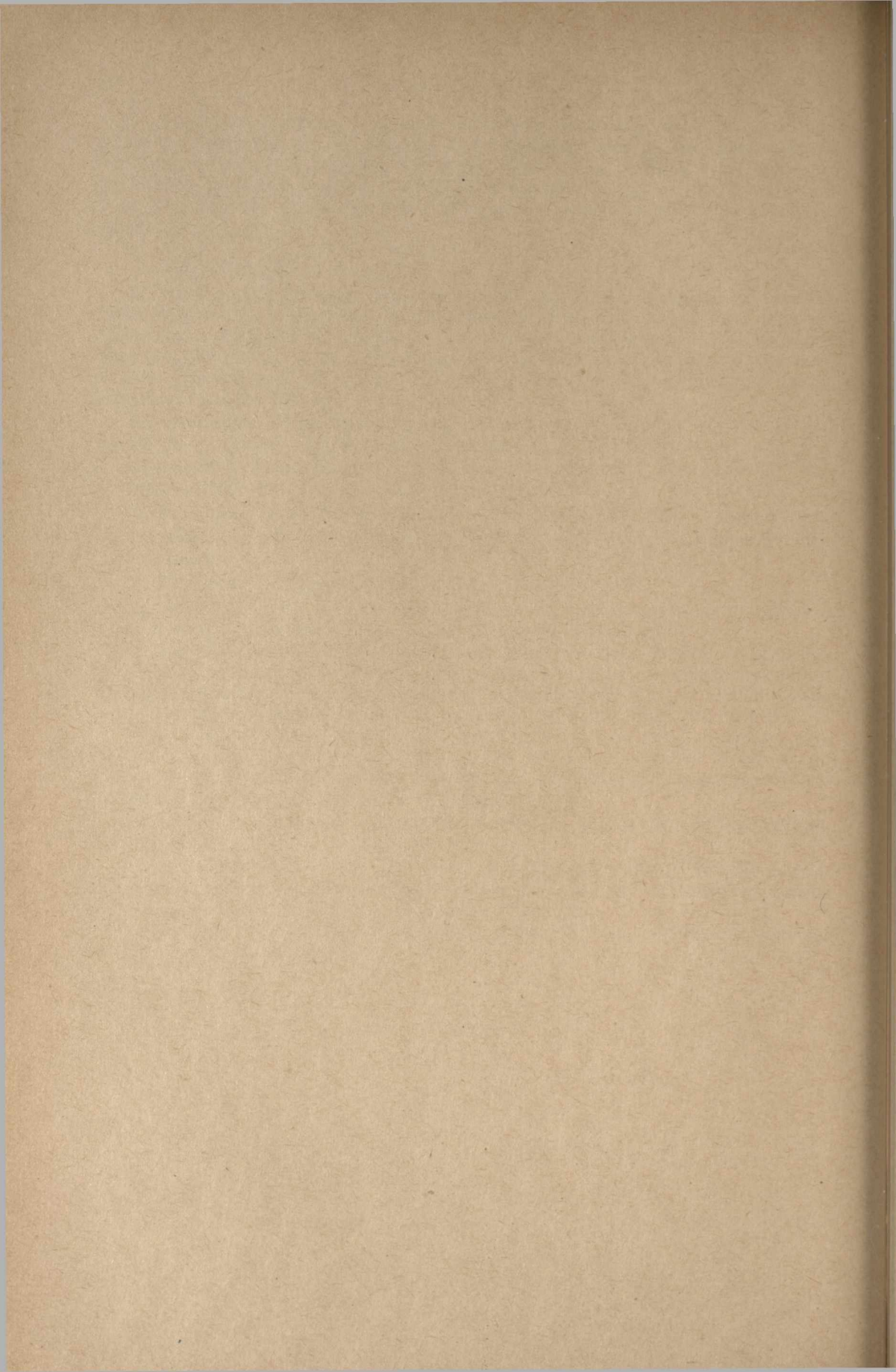
Il faudrait ensuite décider si nous nous réunirons ou non la semaine prochaine. L'Empire Parliamentary Association est parmi nous, et je sais qu'un grand nombre de membres voudront assister aux délibérations de cette association qui auront lieu tous les matins, la semaine prochaine.

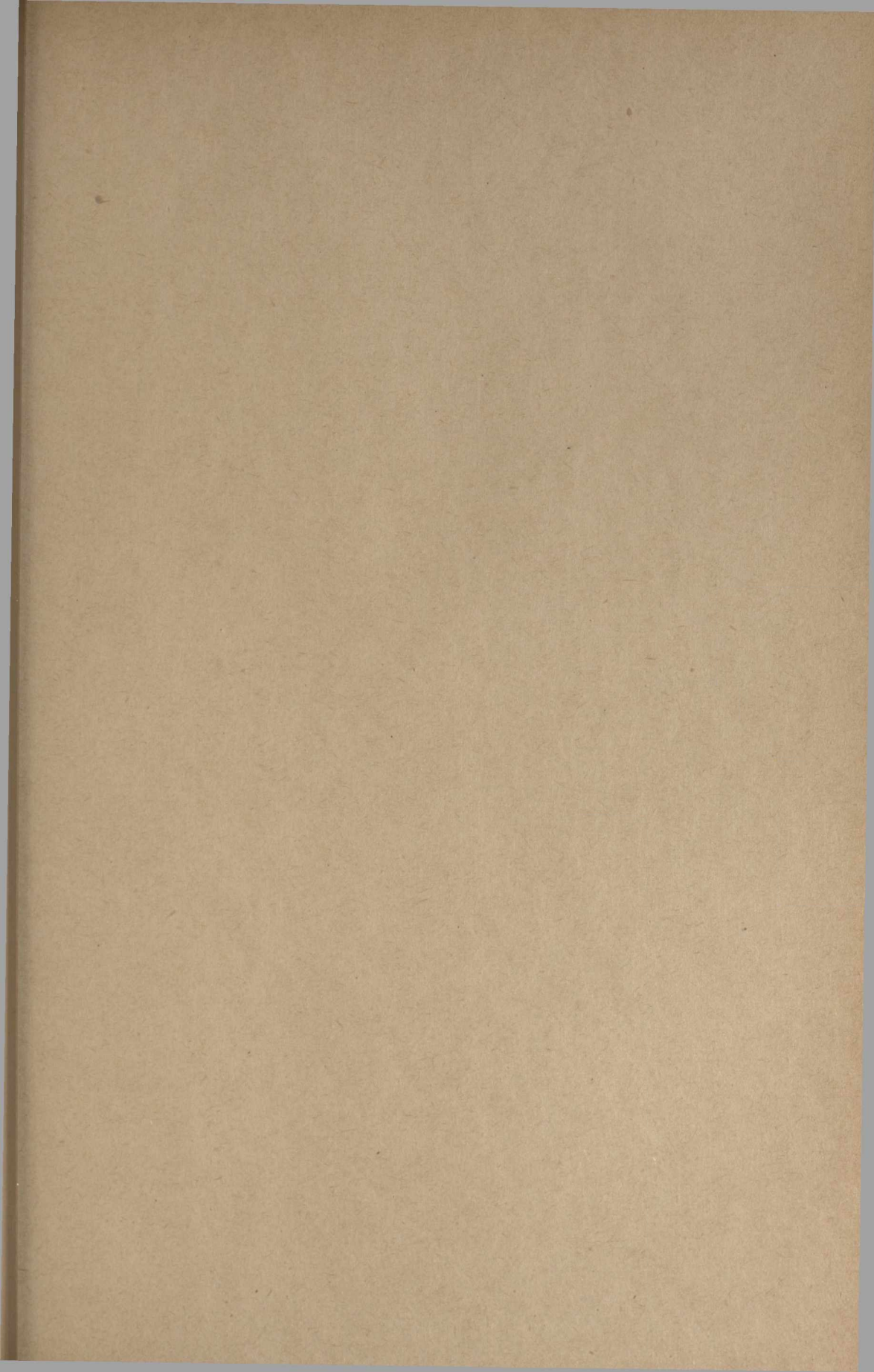
M. ISNOR: Je propose que nous nous réunissions de nouveau sur convocation du président.

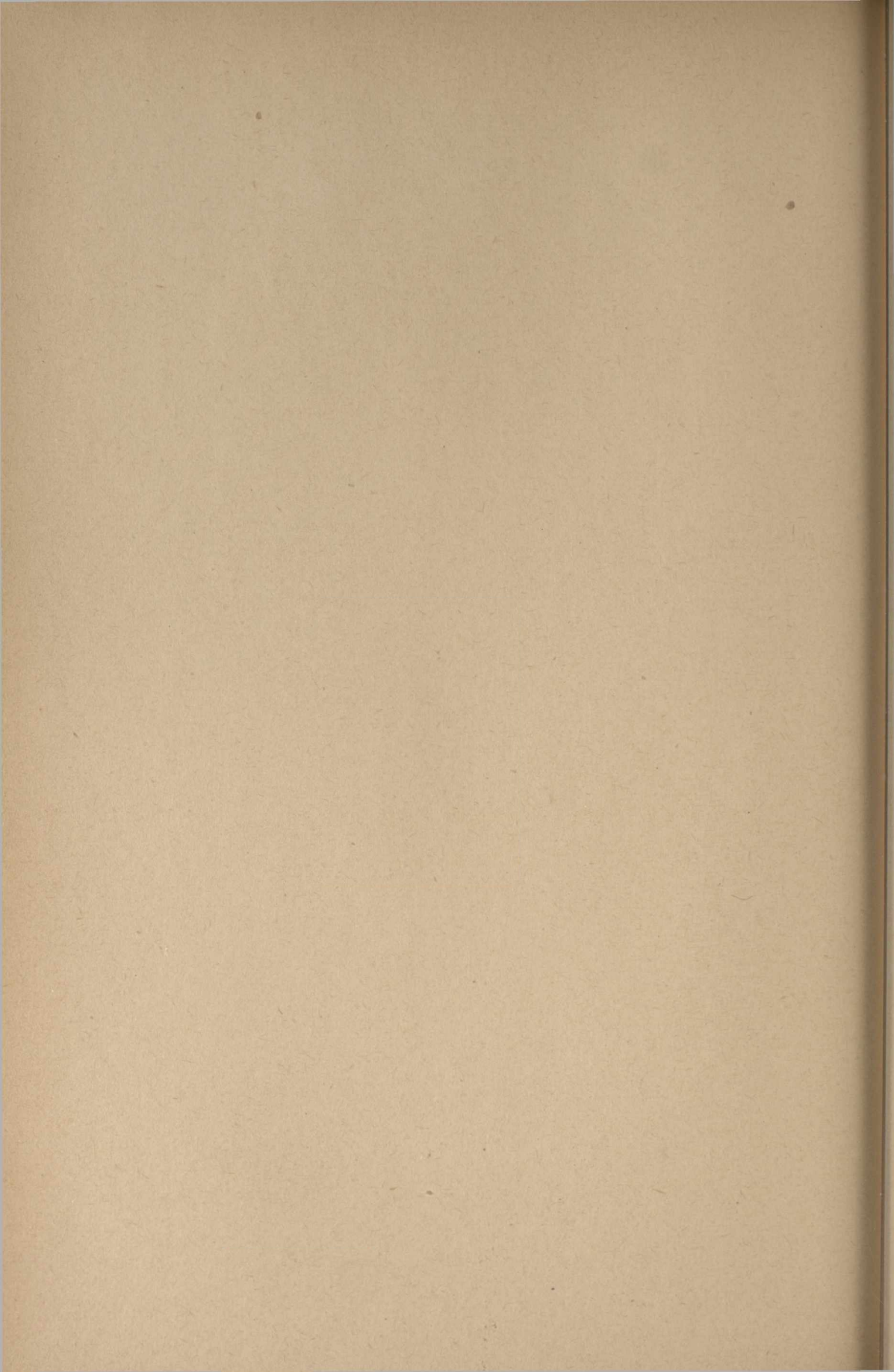
Le PRÉSIDENT: Très bien. En ce cas, la séance est donc levée. Nous nous réunirons, la prochaine fois, sur convocation du président, et nous entendrons alors la suite de l'interrogatoire du docteur Thomson.

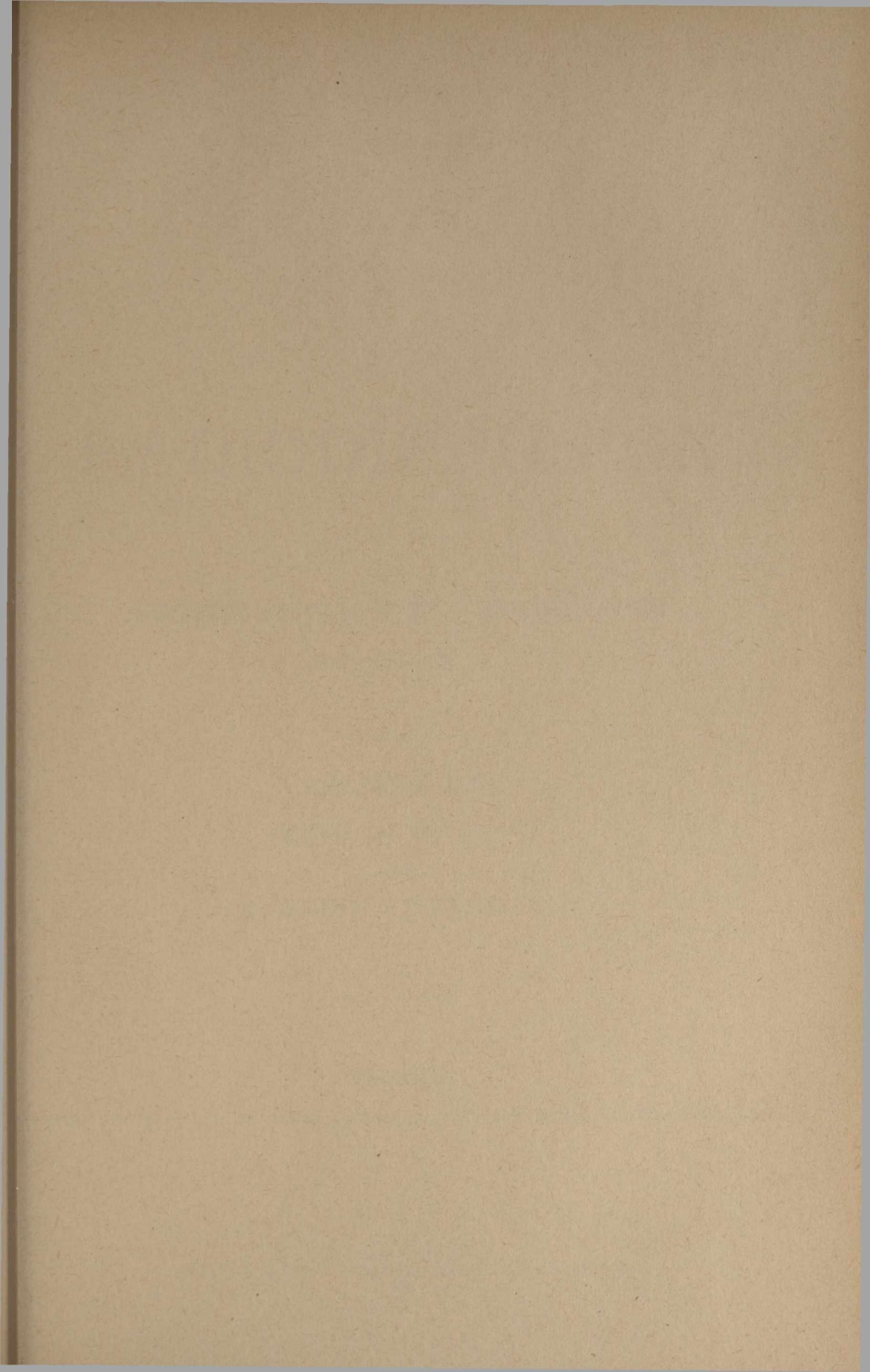
A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

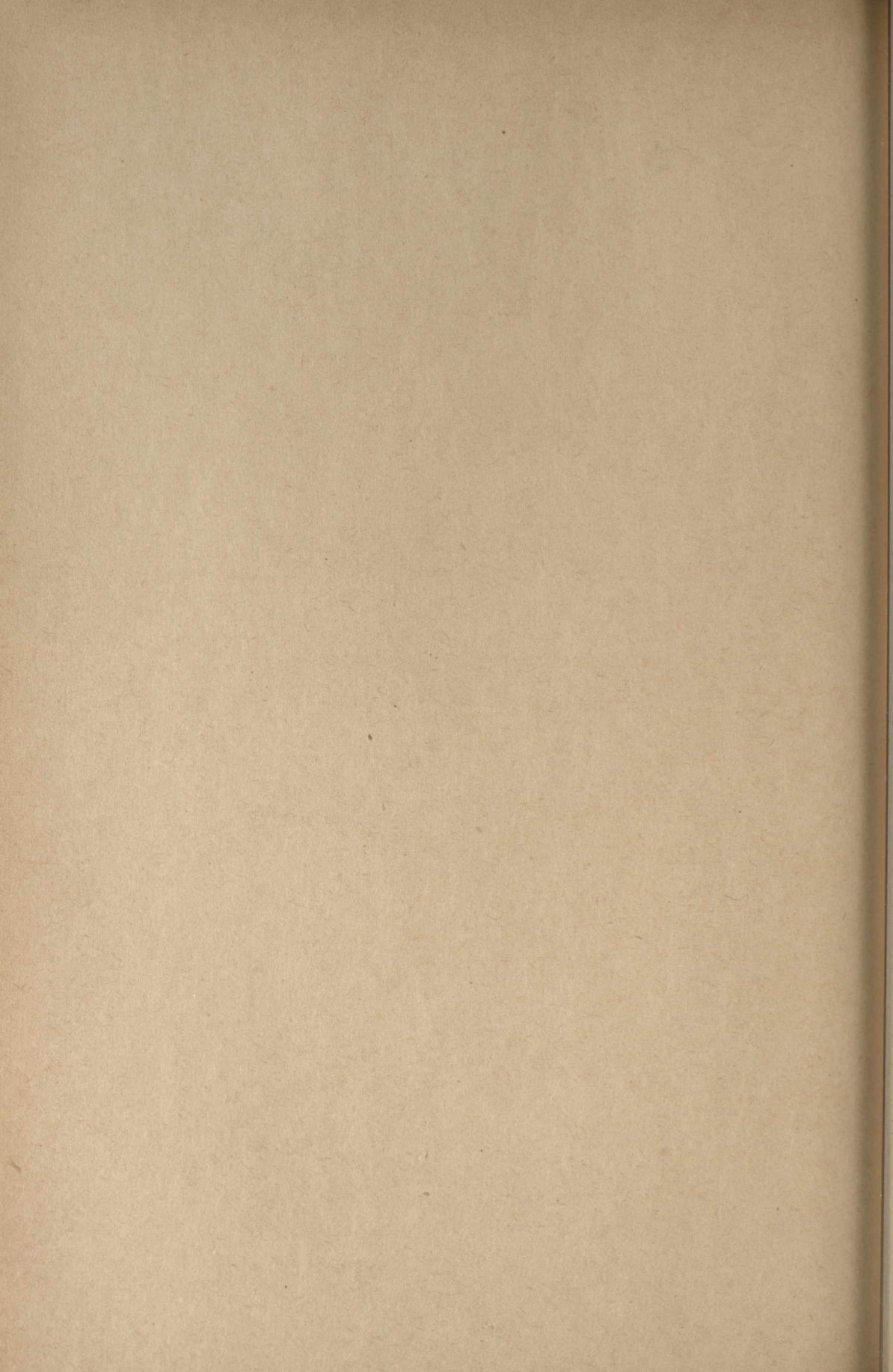












SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 5

SÉANCES DES

JEUDI 1^{er} JUILLET

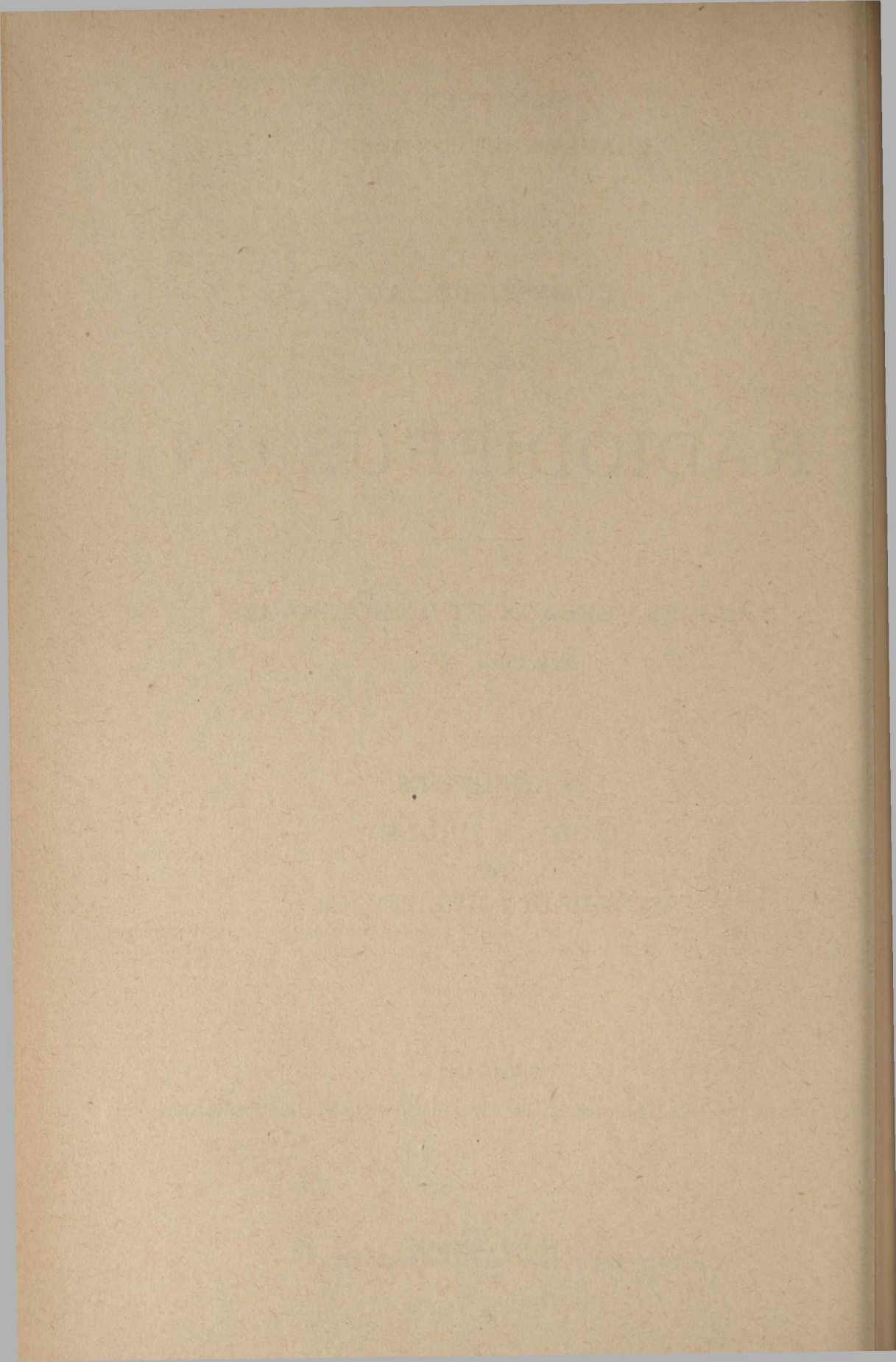
ET

VENDREDI 2 JUILLET 1943

TÉMOIN:

Le docteur James S. Thomson, directeur général de la Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943



PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 1er juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Présents: Mme Casselman (*Edmonton-Est*), MM. Bertrand (*Prescott*), Hansell, Hanson (*Skeena*), Isnor, LaFlèche, Laflamme, McCann, Ross (*St-Paul*), Telford et Tripp—11.

Le docteur James S. Thomson, directeur général de la Société Radio-Canada, est rappelé et interrogé sur son exposé du 11 juin au Comité. Il est assisté de MM. Frigon et Brodie.

Avec le consentement du Comité, le témoin apporte la correction suivante au compte rendu (version anglaise) :

A la page 60, 16e ligne, 4e paragraphe du fascicule n° 3, séance du 17 juin, le mot "wireless" doit être biffé et remplacé par le mot "wire lines".

Le témoin dépose pour distribution des exemplaires des documents suivants:

1. Cartes montrant les stations du réseau de la Société Radio-Canada.
2. Règlements concernant les postes de radiodiffusion, adoptés en vertu de la Loi canadienne sur la Radiodiffusion, révisés et modifiés le 24 mars 1941.

M. Bertrand (*Prescott*) demande des renseignements sur les programmes anglais et français irradiés par CBK et sur le réseau de la Société Radio-Canada dans la province de Québec.

M. Hanson (*Skeena*), demande un rapport établissant une comparaison entre les tableaux (1941-42 et 1942-43) par province, des permis de postes récepteurs privés.

En ce qui concerne les relevés au sujet des programmes, le président propose qu'un questionnaire soit préparé à l'usage des personnes qui demandent des permis de postes récepteurs privés.

Le témoin se retire.

A une heure, le Comité s'ajourne au vendredi 2 juillet, à 11 heures du matin.

Le VENDREDI 2 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Présents: Mme Casselman (*Edmonton-Est*), MM. Bertrand (*Prescott*), Hansell, Hanson (*Skeena*), Isnor, LaFlèche, McCann, Rennie, Telford et Tripp—10.

Le président donne lecture d'une lettre du 30 juin 1943 que lui a adressée le trésorier d'honneur du Canadian Council of Education for Citizenship, de Shawinigan-Falls, P.Q.

M. James S. Thomson, directeur général de la Société Radio-Canada est rappelé et l'interrogatoire est repris surtout relativement aux postes de radiodiffusion et aux droits de permis.

Le témoin dépose les exemplaires suivants qui sont distribués:

1. Tableau des permis des postes récepteurs privés pour les années financières 1941-42 et 1942-43.
2. Rapport statistique annuel se terminant le 31 mars 1943 (Emissions de continuité et programmes commerciaux sur le réseau national.)

Le témoin se retire.

Le président donne lecture d'une lettre du président de la Canadian Association of Broadcasters, en date du 26 mai 1943, qui demande de comparaître devant le Comité.

Sur la proposition de M. Isnor, appuyée par M. Hanson (*Skeena*), il est

Résolu: Que la Canadian Association of Broadcasters soit appelée à comparaître le jeudi 8 juillet prochain.

A 12 h. 55 de l'après-midi le Comité s'ajourne au mardi 6 juillet, à 10 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 1er juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Le PRÉSIDENT: Nous allons continuer aujourd'hui l'interrogatoire du docteur Thomson.

Le docteur JAMES S. THOMSON, directeur général de la Société Radio-Canada est rappelé.

Mme Casselman:

D. J'aimerais poser une question au docteur Thomson au sujet de l'un des postes de radio à Edmonton. Comme le Comité le sait, il y a, à Edmonton, trois postes de radio: CJCA, CKUA et CFRN. CKUA est le poste de radiodiffusion de l'université, celui dont elle s'est toujours servie pour irradier ses cours publics, et je crois qu'il a rendu de grands services non seulement à Edmonton mais aussi à l'Alberta parce que ses programmes se sont fait entendre dans toute la province, des programmes agricoles, des concerts et de la belle musique. Bien entendu, les autres postes ont fait de même. Ces autres postes sont privés et ils ont bien leur place là. Ils font les annonces et ont rempli cette fonction bien volontiers, et ils offrent aussi aux artistes locaux l'occasion de se faire connaître; mais CKUA n'était qu'un poste appartenant à l'université et pas du tout un poste commercial. Et puis, il y a quelque temps, l'université a dépensé \$30,000 afin d'élever la puissance du poste et de le rendre plus moderne, croyant pouvoir obtenir une licence commerciale. Je crois que l'université a fait une demande à cet effet et si je ne m'abuse, elle a reçu une licence qui comporte quelques conditions. Je me demande si l'on pourrait m'expliquer la raison pour laquelle on ne leur a pas accordé une véritable licence commerciale?—R. Monsieur le président, madame Casselman, messieurs, avant de répondre à Mme Casselman, me permettra-t-on de faire une correction au compte rendu? A la page 60 du fascicule n° 3, quatrième paragraphe, seizième ligne, le mot "wireless" (version anglaise) devrait être biffé et remplacé par le mot "wire lines"; de façon que le compte rendu se lise maintenant: pour la location des lignes qui transmettent nos programmes dans tout le Canada."

Puis-je ajouter, avant de répondre à la question, que les cartes demandées par le Comité sont disponibles et qu'on les distribue.

En réponse à la question, monsieur le président, je dirai que le poste CKUA est un poste privé à Edmonton, la propriété de l'Université de l'Alberta qui l'exploite. Il a été établi en 1927 et, comme le dit madame Casselman, ses états de service sont excellents. Les autorités de l'université en ont toujours considéré les émissions comme partie de l'œuvre des cours populaires. Je crois que nous tous qui sommes au courant de ce travail approuvons hautement l'excellent témoignage que lui rend madame Casselman. Il est vrai aussi que CKUA a dépensé une forte somme afin de moderniser l'installation. Au cours de l'année dernière, ils ont éprouvé des difficultés financières. Ils tiennent beaucoup à maintenir le lien qui existe entre l'université et le poste, mais ils ont découvert, en consultant le budget affecté à l'université, que les fonds ne

suffisaient pas à défrayer le coût de cette partie de leur programme. A deux reprises, j'ai conféré avec le bureau des directeurs afin de discuter leurs problèmes; et ils ont fini par décider que la meilleure méthode de maintenir leur indépendance et d'obtenir une stabilité financière était de demander une licence commerciale. Ils ont dûment fait cette demande, au ministère des Transports—l'an dernier, en mars, je crois—et conformément aux règlements, la question a été soumise au Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, et le 13 avril, le président de l'université, M. Newton, a comparu pour appuyer cette demande. Je dois dire qu'à cette même séance du Bureau des gouverneurs, M. G. R. A. Rice, directeur du poste CFRN à Edmonton, a comparu devant le Bureau afin de dire que si l'on accordait une troisième licence dans la ville d'Edmonton, cela pourrait nuire fortement au fonctionnement de leur propre poste. Il faut expliquer qu'il y a, à Edmonton, trois postes de radiodiffusion dont deux ont opéré jusqu'ici sur un pied commercial tandis que le poste CKUA de l'Université de l'Alberta s'en est entièrement tenu à des programmes éducatifs sans se livrer aucunement à la radiodiffusion des programmes commerciaux. A la lumière des faits exposés et usant de sagesse, le Bureau des gouverneurs a formulé à l'adresse du ministère des Transports la résolution suivante: "que l'on recommande l'octroi d'une licence commerciale pourvu que la recette brute provenant des agences de publicité ne dépasse pas \$25,000 par an, à l'exclusion des commissions déduites par ces agences, et que le chiffre de la recette brute soit l'objet d'une révision à des intervalles ne dépassant pas une année, et pourvu, en outre, que la licence commerciale de CKUA soit révoquée si ce poste enlève à CFRN une partie de sa clientèle actuelle."

Cette recommandation a été envoyée au ministère des Transports et je crois savoir que la licence soumise à ces conditions a été accordée. Le poste CKUA, par l'entremise de M. Newton, président de l'Université de l'Alberta, a protesté formellement contre cette décision, et sa lettre sera portée à l'attention du Bureau des gouverneurs, à la prochaine séance.

D. Avez-vous une idée de ce qui leur permet de savoir s'ils nuisent aux affaires de CFRN et jusqu'à quel point? J'imagine que l'autre poste pourrait toujours réclamer comme sienne toute affaire que ferait CKUA. Je ne dis pas que l'on ne doive pas autoriser CFRN à garder ses relations commerciales, car ce poste se rend très utile à Edmonton; je ne m'oppose pas à cela, mais je me demande comment on fixerait la limite permise à CKUA; comment dire de quelle façon devrait se faire le partage des contrats entre CKUA et CFRN. Est-ce pratique? Pourraient-ils en remplir les conditions?—R. Il m'est impossible de répondre à cette question, je ne fais que citer des faits.

M. Hansell:

D. Pour accorder des licences, on ne se base pas, n'est-ce pas, sur le fait que les affaires passent ou non d'un poste à un autre?—R. Le Bureau des gouverneurs a recommandé l'octroi de cette licence; je cite simplement le fait. Je ne saurais vous dire comment cela fonctionnera.

D. Une chose certaine, c'est que toute radiodiffusion par des postes privés est soumise à la concurrence, n'est-ce pas?—R. Oui.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Je ne puis rien ajouter à ce que le docteur Thomson a dit, mais je crois que le montant en question a été établi suivant les exigences de la situation.

Le TÉMOIN: Je suis heureux d'appuyer les paroles de l'honorable M. LaFlèche.

L'hon. M. LAFLÈCHE: C'est une supposition, mais c'est ainsi que je conçois nettement la question.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas une supposition, permettez, c'est parfaitement exact. Je ne traitais pas de cet aspect particulier. Pour revenir à la question,

le poste CKUA a, en fait, un bureau de directeurs qui dépend de l'Université de l'Alberta. Ils ne tiennent nullement à faire des affaires sur un pied commercial s'ils peuvent s'en dispenser, et s'il agissent ainsi c'est uniquement afin de payer les frais d'exploitation; ils ne cherchent pas à faire des profits, leur but principal est toujours de donner des émissions instructives. Quand le président Newton a comparu devant le Bureau des gouverneurs, on lui a demandé quelle somme il croyait nécessaire pour exploiter le poste, et il a mentionné \$25,000 environ, en chiffres ronds. Voilà comment cette somme a été fixée. Quant à la condition de ne pas enlever de clientèle au poste CFRN, je répète simplement les faits; je ne crois pas qu'il me soit loisible d'en dire davantage.

Mme Casselman:

D. Je tiens d'un membre du bureau d'administration, qui n'est pas M. Newton, qu'ils n'en sont pas satisfaits, et vous dites vous-même que M. Newton conteste encore la décision.—R. Il a écrit une lettre.

D. Sur quoi fonde-t-il ses objections?—R. Il dit que c'est sur deux raisons. C'est une question que je crois pouvoir révéler; elle est traitée dans une lettre adressée au Bureau des gouverneurs et qui leur sera présentée à la prochaine séance. Il s'y oppose pour deux raisons; premièrement, il est illégal d'émettre une telle licence, et deuxièmement, elle est impraticable.

D. Je ne vois pas comment elle pourrait être mise en pratique; il dit aussi qu'elle est illégale?—R. C'est ce qu'il dit dans sa lettre

M. Hansell:

D. Je ne puis comprendre pourquoi la question se rattache particulièrement aux affaires qui pourraient être enlevées à CFRN; pourquoi ne s'agirait-il pas aussi des affaires qui pourraient être enlevées à l'autre poste?—R. L'autre station est sur le réseau de la Société Radio-Canada et reçoit par conséquent, une grande partie de ses affaires grâce à cette entremise. Le poste CFRN n'est pas sur le réseau de la Société Radio-Canada et doit donc compter sur ses propres ressources directes pour négocier avec les entreprises commerciales.

Mme Casselman:

D. CKUA transmet des programmes de la Société Radio-Canada?—R. Oui.

D. C'est pour ce poste une source de revenus?—R. Non, le poste ne reçoit que les émissions de continuité et ne transmet pas d'émissions commerciales.

M. HANSELL: Monsieur le président, je fais partie de deux comités, et comme l'autre n'a pas le quorum, on demande mon concours. Je vous prie de m'excuser.

Mme Casselman:

D. J'aimerais personnellement voir CKUA poursuivre son œuvre. Je tiens beaucoup à ce qu'il puisse la poursuivre car elle a joué un grand rôle dans la province au point de vue de l'instruction et de la culture. J'espère qu'ils pourront régler leur différend à l'amiable. Je crois que je n'aimerais pas insister davantage, car je connais l'excellent travail que fait aussi CFRN dans la ville en y encourageant les artistes locaux. Le poste CKUA a fait son excellent travail, il a donné de magnifiques émissions instructives pendant plusieurs années et le poste CFRN donne aussi entière satisfaction et fait un excellent travail dans les milieux de la région.

D. Serait-il possible de donner à CFRN quelques-uns des programmes de la Société Radio-Canada, des programmes commerciaux?—R. Eh bien, cela fait naître des problèmes; nous n'aimons pas à avoir plus d'un poste pour nos émissions dans la même localité.

D. Il a été question d'un deuxième réseau. Est-ce probable qu'il y en ait un prochainement?—R. La question est à l'étude en ce moment.

D. C'est CFRN, en tant que poste commercial, qui en profiterait, plutôt que CKUA, n'est-ce pas, qu'en pensez-vous?—R. Voilà des questions qui doivent être réglées. Je n'aimerais pas me prononcer à ce sujet.

D. J'espère que M. Newton sera entendu équitablement et favorablement lorsqu'il viendra ici.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Docteur Thomson, quel poste a été établi le premier à Edmonton, CKUA ou CJCA? Je crois que c'est là un point intéressant.—R. Je n'ai pas ce renseignement sous la main.

Mme CASSELMAN: Je crois que CJCA, le poste commercial, a été établi le premier, et le poste de l'université ensuite.

Le TÉMOIN: On me dit que le poste CJCA a été établi le premier.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Le docteur Thomson pourrait-il nous dire si, à son avis, la ratification de ce montant de \$25,000, aux conditions que nous avons citées plus haut, répondait effectivement à la demande de M. Newton?—R. Je crois que cette somme de \$25,000 lui convenait; ce sont les conditions au sujet du poste CFRN qui l'ont embarrassé.

D. Est-ce que cet obstacle s'est présenté après la discussion devant le Bureau des gouverneurs?—R. Quel obstacle?

D. La condition de ne pas enlever une partie de la clientèle de l'autre poste.—R. La manière de procéder du Bureau des gouverneurs est d'entendre ceux qui ont des représentations à faire au sujet d'une affaire quelconque, y compris l'octroi des licences, puis de prendre une décision après les avoir tous entendus.

D. Lorsque j'en ai entendu parler, tout d'abord, n'ayant naturellement pas assisté à la séance du Bureau des gouverneurs, j'avais l'impression que la requête de l'Université avait reçu entière satisfaction. C'est une réflexion que je fais.

M. ROSS: Monsieur le président, j'ai lu avec intérêt...

Le PRÉSIDENT: Passez-vous à un autre sujet?

M. ROSS: C'est le même sujet, celui de la radiodiffusion. J'ai regretté de ne pas pouvoir assister à la dernière séance lorsque le directeur général a donné quelques-unes des raisons pour lesquelles on a refusé de laisser parler le très honorable M. Arthur Meighen à la radio.

Le PRÉSIDENT: Puis-je poser une question au sujet de cette affaire d'Edmonton?

M. ROSS: Je vous demande pardon.

Le président:

D. Docteur Thomson, en fait, n'y a-t-il que deux postes commerciaux à Edmonton?—R. En ce moment, oui.

D. Les affaires ne sont-elles pas assez considérables à Edmonton pour que CKUA et CFRN puisse se faire concurrence, sans poser de restrictions quant à la quantité d'affaires permises à un poste, laissant l'autre libre d'obtenir toutes les affaires commerciales qu'il pourra? Edmonton est une ville qui prend de l'essor et qui en prendra davantage avec les progrès de l'aviation; du moins, c'est là la prédiction de ses citoyens.

Mme CASSELMAN: Oui, nous en sommes persuadés.

Le TÉMOIN: Encore une fois, monsieur le président, je dis ce que le Bureau des gouverneurs a décidé avec sagesse. Les représentations ont été faites au Bureau des gouverneurs par le poste CFRN, le Bureau des gouverneurs a considéré tous les faits et voilà la décision qui a été prise. Je ne saurais dire s'il y a assez d'affaires dans la ville d'Edmonton pour y faire subsister trois postes ou non.

Le président:

D. N'est-ce pas un fait que les fonctionnaires de vos services devraient être capables de vous dire, sans tenir compte de l'opinion d'un poste privé, si ces affaires existent dans cette région particulière? De plus, je voudrais vous demander si c'est pour suivre une ligne de conduite adoptée lorsqu'il s'agit d'accorder des licences à de nouvelles stations privées, que la Société Radio-Canada n'enlève pas d'affaires à un poste déjà établi? S'il en est ainsi, c'est là, autant que je puis en juger, une restriction qui n'est pas courante dans tout autre genre d'affaires où il est censé y avoir concurrence.—R. Je ne puis que dire ce qui a été fait par le Bureau des gouverneurs; Je ne suis pas membre de ce Bureau, j'en suis l'agent d'exécution.

M. HANSON: C'est à M. Morin, président du Bureau des gouverneurs de répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: L'agent d'exécution est très souvent le conseiller du Bureau auquel il est attaché.

Mme CASSELMAN: J'ai cru devoir en parler.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'on puisse affirmer que c'est moi qui prends les décisions du Bureau des gouverneurs; je crois qu'il serait très regrettable d'en venir à cette conclusion.

Mme CASSELMAN: J'en ai parlé afin que le docteur Thomson puisse nous fournir des explications, et si d'autres membres du Comité partagent mes sentiments, et trouvent que la réclamation devrait être étudiée de nouveau, vu que M. Newton doit revenir, le docteur Thomson pourrait peut-être exposer notre avis, si c'est là l'avis du Comité, que la question soit étudiée davantage, car ce contrat ne me semble pas praticable.

Le PRÉSIDENT: Je proposerais que nous examinions la question plus tard, lorsque nous en viendrons à traiter des stations privées.

Maintenant, monsieur Ross, aimeriez-vous passer à une autre question?

M. Ross: J'ai quelques mots à dire. Malheureusement, je n'ai pu venir à la dernière séance, et je ne suis pas du tout satisfait des raisons données expliquant pourquoi M. Arthur Meighen s'est vu refuser l'usage de la radio. On a dit premièrement qu'il s'agissait d'un discours politique. Je suppose que c'en était un jusqu'à un certain point, mais tout discours qu'il pourrait faire critiquerait sans doute la politique du gouvernement, ce qui serait d'assez bonne guerre. Ce ne serait pas un discours de partisanerie politique, ni rien de semblable. Comme il était alors chef d'un grand parti, au Canada, je crois qu'il avait droit de se servir des ondes.

Prenons pour exemple le pays au sud du nôtre. Il y a eu dans ce pays-là, des élections qui ont été précédées d'un congrès du parti républicain. Les débats de ce congrès ont été irradiés et la population du pays a pu suivre sans que cela fasse grand mal. Le parti démocrate a agi de la même façon. Nous avons un important congrès du parti conservateur à Winnipeg, et beaucoup de personnes au Canada auraient aimé entendre les débats ainsi que le discours du très honorable M. Arthur Meighen.

M. ISNOR: Que voulez-vous dire par le discours prononcé par le très honorable M. Meighen? Parlez-vous du discours fait au congrès de Winnipeg?

M. Ross: Oui. Il a demandé la permission de se servir des ondes pour parler à un grand politique du Canada dont il abandonnait la direction.

M. ISNOR: Faites-vous allusion maintenant à ce qui a été dit au cours des délibérations du Comité de la radiodiffusion?

M. Ross: Oui, j'ai lu dans ces délibérations quelques-unes des choses qui ont été dites à la dernière séance.

M. ISNOR: Dans quel fascicule?

M. Ross: Dans le n° 4. Ma foi, c'est plutôt là affaire de principe. Je comprends que MM. Murray et Thomson trouvaient la question assez importante et ont résolu que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada en déciderait. Eh bien, sur quoi le Bureau des gouverneurs s'est-il fondé pour prendre une décision sur une pareille question? Après tout, nous sommes dans un pays libre. Cela veut-il dire que le simple fait, pour une personne qui va parler à la radio, d'avoir peut-être l'intention de critiquer le gouvernement, suffit à lui faire refuser l'usage de la radiodiffusion? Je crois que le droit de parler à la radio devrait lui être accordé si le peuple est d'avis que le gouvernement a omis de faire des choses qu'il aurait dû faire. Il n'y a absolument aucune raison d'empêcher de telles personnes de parler à la radio. Je n'en vois aucune raison pour refuser à M. Meighen l'usage des ondes. Maintenant, en ce qui concerne les émissions controversables et les émissions politiques, nous avons le livre blanc. Comment savons-nous qu'il s'agissait de ce qu'on pourrait appeler "une émission politique". D'autre part, j'aimerais attirer votre attention sur certaines paroles prononcées par le très honorable Arthur Meighen dans son discours. Je remarque que celui qui a fait le discours critiqué par M. Meighen continue à faire des discours. J'aimerais savoir ce qu'il est devenu. Je veux parler de M. Watson Thomson. Parlant au congrès de Winnipeg, M. Meighen a dit, en parlant de la radiodiffusion de matières sujettes à controverse: "Dans ce discours, le professeur Thomson a été jusqu'à couvrir de boue, en pleine guerre, le beau nom et l'honneur de la Grande-Bretagne; il n'a laissé entendre autres choses que ce qui suit, savoir, que la Grande-Bretagne exploitait et opprimait les populations de l'Inde, et que le Canada—le Canada—devrait se ranger parmi ceux qui forceront le Grande-Bretagne à rectifier sa conduite; qui obligeront cette main de fer de la Grande-Bretagne à lâcher, à cesser d'opprimer les populations indigènes de l'Inde et de les exploiter dans son propre intérêt! "Ah! dit-il, cette nation a trahi la Tchecoslovaquie; trahi l'Espagne; trahi la Chine", et il a continué de parler sur un réseau appartenant au gouvernement, sous les auspices d'une société gouvernementale qui le payait—il a continué à montrer du doigt des hommes qui, selon lui, ont trahi la Tchecoslovaquie, l'Espagne et la Chine, et à réprimander le peuple anglais pour avoir gardé quelques-uns d'entre eux au pouvoir jusqu'aujourd'hui!"

Maintenant, voilà une façon assez grave de s'exprimer, monsieur le président, et autant que je sache, elle est exceptionnelle. Je n'ai jamais réussi à me procurer moi-même une copie du discours. M. Meighen l'a, et je ne l'ai pas eu de lui. C'est une accusation très grave, de la part d'un homme tel que M. Meighen, et rien n'a été fait à ce sujet, que je sache. Est-ce un discours controversable? Je vous le demande, monsieur le président, est-ce là un discours controversable? Est-ce bien là le genre de discours à faire à la radio du Canada, lorsqu'un homme d'Etat important comme M. Meighen se voit refuser l'usage des ondes? Et pourtant nous voyons un homme payé par le gouvernement traitant d'un sujet aussi controversable que celui-là. Je ne trouve certainement pas bien que pareille chose se passe en pleine guerre. Puis-je dire davantage? Le danger que je vois, en ce qui concerne la liberté des ondes, pour le Canada, dépend des décisions que pourra faire de temps à autre le Bureau des gouverneurs, en ce pays. Comme nous le savons tous, le Bureau des gouverneurs de cette société de radiodiffusion, se compose de personnes partageant la même foi politique. Voilà ce qu'elles sont.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada?

M. ROSS: Oui. Ces hommes ont tous la même foi politique. Peu m'importe combien ils essaient de se montrer impartiaux, d'agir de façon impartiale, vous trouverez que quelques-uns d'entre eux sont des libéraux convaincus. Ainsi nous voyons l'un de ces messieurs, président de l'Association Libérale d'Ottawa. Je ne crois pas qu'un homme qui s'intéresse à ce point à la politique doive faire partie du Bureau des gouverneurs. Je propose, monsieur le président, que le Bureau des gouverneurs soit changé afin qu'il puisse être composé de membres de tous les partis politiques de ce pays, afin que, lorsque des questions de ce genre se présentent pour être jugées, les décisions prises soient impartiales. Je ne prétends qu'actuellement les décisions rendues ne soient pas tout à fait impartiales, mais que le peuple canadien sera tout de même plus assuré d'un jugement équitable.

Il y a deux choses que je voudrais exprimer. A la dernière séance, un des honorables membres a posé cette question: "Qu'est-ce qu'une émission controversable? Le docteur Thomson a répondu: "C'est très difficile à dire." Eh! bien, maintenant, qui va décider si un sujet est d'un caractère controversable, ou politique, ou s'il s'agit d'une chose que l'on devrait faire connaître? Je répète, ne doit-on dire que ce qui est favorable au gouvernement? Aucune critique n'est-elle tolérée sur les ondes, sur le réseau de radiodiffusion du peuple? Je crois qu'il faut que la question soit réglée mieux qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Le docteur Thomson, dans la déclaration qu'il a faite à une autre séance ici, a dit qu'à son avis, ces différentes discussions avaient leur importance. Je le crois aussi. Je crois que les Canadiens devraient être plus au courant de ce qui se passe. Les seules personnes qui actuellement peuvent se servir des ondes pour des fins politiques sont les ministres de la couronne et le premier ministre. Je crois qu'il n'est que juste que le premier ministre ait l'usage de la radio pour s'efforcer d'encourager le peuple du Canada à faire davantage. Je crois qu'il est bon aussi que les ministres aient ce droit, mais en réalité il est très difficile pour tout ministre de prononcer un discours à la radio, en ce moment, sans faire preuve d'esprit de parti. Il n'est que justice, à mon avis, que les représentants des autres partis politiques jouissent des mêmes avantages que les ministres, à la radio.

Un mot de plus à ce sujet auquel j'attache une très grande importance. Je veux parler maintenant de la question de la dissémination des nouvelles que nous nous procurons par l'entremise des agences de la Presse canadienne et de la British United Press, ainsi que de la dissémination à la radio des nouvelles politiques qui nous parviennent, je suppose, des mêmes sources. Qui choisit les nouvelles qui seront données à la radio? Est-ce que personne ne sait voir le grand danger qui pourrait résulter d'un choix de nouvelles politiques fait par quelqu'un qui serait fortement imbu de l'esprit de parti?

M. ISNOR: Où voulez-vous en venir? Dites vous qu'il y a trop de nouvelles touchant un certain parti politique?

M. ROSS: Non—mais cela pourrait arriver.

M. ISNOR: Quel parti politique, au Canada, en ce moment, est traité de cette façon, selon vous?

M. ROSS: Je ne fais aucune critique de...

M. ISNOR: Il est évidemment question de quelque chose.

M. ROSS: La question, c'est le danger que comporte cette façon de procéder.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre; ce n'est pas un débat. Posez vos questions au témoin.

M. ISNOR: Il me semble que vous devriez élucider pareille question.

Le PRÉSIDENT: Avec la permission de celui qui a la parole, vous pouvez poser la question, mais nous ne voulons pas que cela tourne en discussion acerbe. M. Ross s'adresse au docteur Thomson. Nous désirons profiter de la présence ici du docteur Thomson, et bien que M. Ross puisse ajouter de longs commentaires à ce qu'il dit, il pose de temps à autre des questions directes au témoin, et nous voulons ne pas les perdre de vue et voir à ce qu'elles aient des réponses.

M. Ross: Je ne critique pas la façon dont les nouvelles sont disséminées actuellement, je n'ai jamais songé à le faire. Jusqu'à présent, je crois qu'il y a eu un partage assez égal entre les différents partis, mais je signale le danger pour l'avenir. Selon moi, c'est là un point qu'il faudra surveiller bien attentivement, la manière dont ces nouvelles politiques seront données à la radio. Je crois que les autres membres partageront mon avis. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Isnor, avez-vous quelques commentaires à faire maintenant, relativement à la question?

M. ISNOR: Je ne vois pas grand'chose à dire quant aux nouvelles; je me demandais seulement pourquoi la question de critique est revenue sur le tapis concernant l'attitude de la Société Radio-Canada lorsqu'elle a refusé la demande de radiodiffuser les débats du congrès du parti conservateur et le discours du très honorable M. Arthur Meighen au congrès de Winnipeg. Je trouve que le directeur général avait bien répondu à cette question lors d'une autre occasion, nous donnant un aperçu de cette attitude et la raison du refus. La question a été ressassée à peu près de la même manière au Sénat, et il me semble, monsieur le président, puisque tout marchait si bien sans qu'on mêle la politique au travail de ce Comité, qu'il est regrettable de voir soulever la question maintenant.

La Société Radio-Canada n'est pas une société de radiodiffusion appartenant au gouvernement; c'est un corps indépendant établi par le gouvernement pour s'occuper de la radiodiffusion dans notre pays et la diriger. Mais les remarques de l'honorable membre pourraient faire croire que la politique y est pour quelque chose, et c'est pourquoi la Société Radio-Canada n'a pas permis que ce discours politique soit irradié dans un endroit public, ce qui va contre les principes, tels que je les comprends, de la Société Radio-Canada.

Mme CASSELMAN: Règles qui ont été fixées par tous les partis.

M. Ross: Comment savez-vous, monsieur Isnor, que c'était ou que ce devait être un discours politique? D'autre part, comme j'ai essayé de le faire comprendre, c'était un discours fait par un homme d'Etat qui quittait son poste de chef d'un grand parti politique, et j'ose dire qu'il avait droit de se servir de la radio.

M. ISNOR: Je crois qu'il a été congédié.

Le PRÉSIDENT: Docteur Thomson, voulez-vous la parole?

M. ISNOR: J'aurais un mot à dire. M. Ross m'a demandé comment je pouvais savoir qu'il s'agissait d'un discours politique. J'ai compris que c'était un congrès politique et il a dit que le discours aurait sans doute traité de politique, et voilà pourquoi j'en ai naturellement conclu que c'était un discours politique.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, il y a deux questions qui ont été soulevées et j'ai peu à ajouter à ce que j'ai dit à la dernière séance. Puis-je souligner une chose? Premièrement, j'ai été membre du Bureau des gouverneurs jusqu'en octobre dernier. M. Ross a laissé entendre que c'est un fait bien connu que tous les membres du Bureau des gouverneurs partagent les mêmes opinions politiques. Je n'ai pas été et je ne suis pas en ce moment membre d'aucun parti politique de ce pays, et jamais je ne me suis identifié à aucun parti politique ni ouvertement ni d'une autre manière. Je puis assurer cela seulement en ce qui me concerne.

M. ROSS: J'accepte votre déclaration.

M. HANSON: Pourquoi faire l'insinuation si vous acceptez la déclaration?

Le PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît. Permettez au docteur Thomson de continuer.

Le TÉMOIN: En ce qui concerne les séances mêmes du congrès de Winnipeg, je crois qu'il faut connaître exactement la nature de la demande qui a été faite. On n'a jamais demandé que les séances mêmes du congrès soient radiodiffusées. Si pareille demande avait été formulée, elle n'aurait pu être accordée à cause des règlements de la censure au Canada, défendant de radiodiffuser tout discours prononcé dans un endroit public où se tient une réunion politique. On demandait en l'espèce deux émissions préliminaires signalant le congrès et donnant aussi quelques renseignements au peuple canadien touchant les nouveaux principes adoptés par le parti conservateur à la réunion de Port-Hope. Nulle doute qu'il se serait agi d'un discours politique, je crois. Prononcé par un chef politique avant un congrès politique, le discours aurait été politique. Je n'ai rien de plus à dire; quant à la raison de la décision du Bureau des gouverneurs refusant de permettre la radiodiffusion, je n'ai rien à dire si ce n'est d'intimer la décision.

En ce qui concerne le deuxième point de cette question des nouvelles, je lis maintenant dans les directives adressées à notre personnel de la presse: "Directives 14, 17, Impartialité. Les nouvelles politiques du pays doivent être l'objet de l'impartialité la plus absolue. Lorsqu'il s'agit d'un fait sujet à controverse, les deux côtés de la question doivent être présentés en appuyant également sur l'un et sur l'autre." Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai une grande confiance dans le personnel de la presse et de l'information de la Société Radio-Canada. Nous avons un rédacteur en chef des nouvelles dont j'admire constamment le sentiment de profonde responsabilité. Nous nous efforçons d'apporter le plus grand soin à l'annonce de nouvelles de ce genre, et à moins que l'on ait une accusation précise à faire, je crois que j'aimerais à dire que nous remplissons ce devoir difficile avec un très haut sentiment de notre responsabilité et avec discrétion.

M. ROSS: J'ai précisé que je ne faisais aucune accusation particulière, mais j'ai dit qu'il y avait là un danger dont j'aimerais nous voir à l'abri, et je suis certain que les mesures nécessaires seront prises.

M. BERTRAND: Puis-je mentionner brièvement un point? Dans sa première réponse le docteur Thomson a dit que pendant la guerre il ne devrait pas y avoir de discours politiques, et il en est demeuré là. Peut-être devrions-nous dire: en dehors des périodes électorales.

Le TÉMOIN: A quoi faites-vous allusion?

M. BERTRAND: A la réponse que vous venez de faire à MM. Ross et Isnor. Vous avez dit qu'aucun discours politique ne devrait être radiodiffusé pendant la guerre. J'ajouterais à ceci: en dehors des périodes électorales.

Le TÉMOIN: Je vous remercie de la correction.

M. ROSS: L'autre question que j'ai traitée concernait le sujet d'un discours prononcé à la radio par M. Watson Thomson. Le passage que j'ai lu était tiré du discours du très honorable M. Meighen où il citait ou interprétait les paroles de M. Watson Thomson.

M. Ross:

D. Avez-vous lu le discours?—R. Oui; j'ai aussi lu ce qu'il a dit de moi.

D. Je demande si vous avez lu le discours que M. Watson Thomson a fait à la radio?—R. J'en ai lu le manuscrit.

D. Avez-vous quelques commentaires à faire?—R. Je ne puis que dire ce que j'ai déclaré dans ma présentation originale relativement aux commentateurs de nouvelles.

Le PRÉSIDENT: Le texte se trouve dans les procès-verbaux et témoignages du fascicule n° 2, en date du vendredi 11 juin 1943, à la page 27.

Le TÉMOIN: Je vous remercie de votre obligeance. Je lis en ce moment 27 des procès-verbaux et témoignages du fascicule n° 2: "Il est de l'essence même de ces commentaires d'accorder de la liberté et du tact aux interprètes. Tant qu'il exercera cette liberté en tenant compte de sa responsabilité, l'interprète devrait être autorisé à faire des commentaires sur ce qu'il considère le plus important dans son vaste champ d'action". Pourvu qu'un homme s'acquitte de ses fonctions de façon responsable, nous lui accordons une grande liberté d'expression.

M. Ross:

D. Le discours du très honorable M. Arthur Meighen interprète-t-il fidèlement ce qui a été dit dans le discours en question?—R. Je ne saurais répondre de l'interprétation que le très honorable M. Arthur Meighen a donnée du discours.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Puis-je poser une question si M. Ross a terminé? Je ne sais trop si le docteur Thomson a dit qu'aucune demande de radiodiffuser les séances du congrès de Winnipeg n'avait été faite.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. Ross: Je ne suis pas sûr d'avoir dit que toutes les séances devraient être radiodiffusées. Ce que j'ai dit, c'est que les séances des deux congrès qui se sont tenus aux Etats-Unis, le congrès démocrate et le congrès républicain, ont été radiodiffusées.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Puis-je dire, au sujet d'un point soulevé par M. Ross, qu'autant que je sache, je crois que les dames et les messieurs nommés membres du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, ne l'ont pas été à cause de leurs opinions politiques. Telle n'a pas été la raison du moins des nominations dont je suis responsable; et je désire ajouter que je ne saurais vraiment pas dire quel est le credo politique de tel ou tel membre du Bureau des gouverneurs, je n'en sais rien, je ne l'ai jamais demandé et je n'en ai nullement l'intention, si je puis m'exprimer ainsi. Me permettra-t-on de faire une observation au sujet des émissions de nouvelles de presse? M. Ross dit qu'un danger existait dans les arrangements qui ont été faits afin de fournir à la population du Canada les nouvelles authentiques au moment opportun. Il se peut qu'il y ait un danger, mais je ne sais trop comment il serait possible de faire des arrangements où il n'y aurait aucun danger qu'une personne peu digne de confiance n'abusât de son poste. Il y a ensuite la question de ce qui est irradié par l'intermédiaire des deux associations de presse. Je parle en mon nom personnel, et je crois que cela s'applique à tout le monde. C'est surtout une question d'opinion personnelle de la part de l'auditeur. Permettez que je donne un exemple. Je me rappelle, que lorsque la Société Radio-Canada a annoncé que l'honorable Humphrey Mitchell résignait ses fonctions de membre du Conseil national du travail en temps de guerre, j'ai pris des renseignements et j'ai été convaincu que l'impression que j'avais reçue en écoutant l'émission avait été causée par la nécessité d'être bref au microphone. D'après mon impression, la nouvelle semblait indiquer que M. Humphrey Mitchell aurait plutôt été forcé de démissionner, ce qui n'était pas le cas; et je savais très bien que M. Mitchell résignait de son propre gré pour la raison énoncée qu'il n'avait pas le temps de faire le travail et qu'il ne voulait pas occuper simultanément deux positions dont les fonctions pouvaient être incompatibles. Je cite cela comme un excellent exemple. A mon avis, la presse, en annonçant la nouvelle, aurait dû dire qu'il résignait de son propre gré plutôt que de laisser croire au public que le Conseil national du travail en temps de guerre l'avait prié de se retirer. Je donne cet exemple en toute bonne foi car j'ai eu connaissance de plusieurs cas de ce genre.

Comme M. Ross, j'ai entendu à la radio des nouvelles qui me semblaient à moi, probablement parce que je connaissais les faits, plus ou moins ou pas.

du tout satisfaisantes; mais je crains bien qu'il en soit toujours ainsi, et tout ce que nous pouvons faire, c'est d'insister pour que les nouvelles soient données aussi consciencieusement et aussi complètement que possible. Permettez que je le répète, je ne connais aucun autre arrangement qui puisse être juste du point de vue exprimé par M. Ross.

M. Ross: Je n'en ai pas parlé pour critiquer. Tel que je le disais, je suis d'avis que les nouvelles qui ont été irradiées dans ce pays l'ont été sans parti pris. Je me rappelle ce dont le ministre parlait à l'instant. J'ai eu la même impression que lui en entendant cette nouvelle, mais je tiens à bien faire sentir au docteur Thomson—sans doute est-ce inutile puisqu'il doit déjà le savoir—qu'il y a là un danger et qu'il s'agit d'un de ses départements qui exige une grande surveillance. Jusqu'à présent, celle-ci a été excellente.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Les nouvelles irradiées par la Société Radio-Canada viennent de rapports qui sont faits par les associations de presse, et je suis certain qu'elles continueront de se montrer impartiales.

M. Ross: Dans le court espace de temps dont elle dispose, la Société Radio-Canada ne peut pas, j'imagine, irradier toute la matière fournie par la Presse canadienne et la British United Press, et, par conséquent, il faut que quelqu'un y fasse un choix.

Le TÉMOIN: Ce choix n'est jamais fait par une seule personne, si je puis dire, mais toujours en collaboration; c'est un travail collectif qui est vérifié et contrôlé deux fois; nous faisons preuve d'un grand sentiment de responsabilité touchant ces émissions de nouvelles.

MME CASSELMAN: Qu'on me permette de dire que je trouve ces bulletins de nouvelles exceptionnellement bien faits. J'approuve leur impartialité. J'avoue avoir entendu certaines personnes dire qu'elles n'en étaient pas satisfaites; et lorsque l'on entend des membres des divers partis politiques se plaindre que telle ou telle émission leur a déplu, l'on peut alors être presque sûr que les nouvelles ont été impartiales. Naturellement, l'on a souvent l'impression que ce n'est pas complet, mais il en est de même pour tout ce que font les gens, c'est naturel à tout notre système démocratique. Lorsqu'il s'agit de la responsabilité de l'individu, l'on pourrait quelquefois souhaiter davantage.

M. Ross: Encore un mot; voici: si le discours prononcé par M. Thomson à la radio, cité et interprété jusqu'à un certain point par M. Meighen, est bien tel que le disait celui-ci, alors il faudrait y voir. On ne devrait certainement pas laisser passer une déclaration faite par un homme tel que M. Meighen, sans faire enquête sur ce qui a été dit à la radio. Je crois que des choses de ce genre en temps de guerre font énormément de mal.

M. Isnor:

D. J'aimerais poser une question au docteur Thomson concernant le National Labour Forum. J'ai devant moi quelques-unes des causeries qui ont été faites à diverses dates et dans les causeries ou discussions, le travail était toujours représenté; dans certains cas, des personnes représentant d'autres intérêts ont pris part à la réunion. Ma première question est la suivante: docteur Thomson, qui sert de conseil lorsqu'il s'agit de choisir le personnel du National Labour Forum et de décider si les membres représenteront tous le travail ou si quelques-uns représenteront d'autres intérêts?—R. Vous voulez dire le comité consultatif?

D. Oui.—R. Le comité consultatif se compose de deux grands organismes du travail; c'est-à-dire, le Congrès canadien du travail, et le Conseil des métiers et du travail. Jusqu'à dernièrement, The Workers Educational Association était associée avec nous. Ils ont eu un petit différend avec nous et ils sont toujours invités à revenir mais ils ne sont pas tout à fait d'accord avec quelques-uns de nos principes et par conséquent ils se tiennent à l'écart de nos travaux, temporairement, j'ose l'espérer. La Canadian Association for Adult Education est aussi représentée au comité consultatif.

D. Ainsi, il n'y a personne qui ait des rapports directs avec l'industrie, représentant le point de vue des patrons?—R. Non.

D. Je soulève la question, monsieur le président, parce que bien que je n'aie pas eu l'occasion de suivre toutes les discussions, j'en ai écouté plusieurs et, pour parler franchement, je dois dire que les opinions exprimées me semblaient presque uniquement celles du travail, et si nous voulons obtenir ou provoquer les résultats désirés, particulièrement pendant la guerre, ainsi qu'en temps de paix, il faudrait que les deux côtés soient représentés. J'ai remarqué que les discussions étaient suivies d'une annonce dans le genre de celle-ci: "Cette réunion des National Labour Forums est présentée sous les auspices de la Société Radio-Canada avec la coopération du Congrès des métiers et du travail du Canada et du Congrès canadien du travail. Voyez dans les journaux l'annonce du prochain National Labour Forum". Puis l'on donne le numéro du casier postal du National Labour Forum, Casier n° 500, à Toronto.

Or, après avoir vu récemment la revue intitulée: "Pull Together, Canada" où le travail était représenté par certains personnages dans une pièce ou une revue et l'industrie l'était de même, j'ai trouvé que l'on faisait là une œuvre utile, créant de bien meilleurs rapports entre le travail et l'industrie. Je crois que la même inspiration pourrait animer les discussions de votre National Labour Forum, aboutissant ainsi à une meilleure entente et il me semble que notre effort de guerre en bénéficierait beaucoup. C'est une idée que je vous soumets, docteur Thomson, et plus tard, après avoir eu l'occasion de lire plus attentivement les exemplaires que j'ai là, je reviendrai sur ce sujet. Je n'ai aucune critique à faire concernant le rôle que joue le travail, mais je crois vraiment qu'en associant l'industrie au travail, on créerait une atmosphère plus agréable et une meilleure entente, relativement aux conditions qui nous confrontent, actuellement.—R. Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que le point soulevé par M. Isnor n'a pas du tout été perdu de vue. Le but de ce Labour Forum est de donner aux organismes des travailleurs de ce pays l'occasion d'exprimer leurs opinions à la population canadienne; et je constate que les organismes des travailleurs apprécient vivement cette occasion qu'ils considèrent une preuve magnifique de l'attitude et du civisme de la Société Radio-Canada. Il est parfois assez difficile de trouver des représentants du patronat qui veuille parler à la radio. Nous avons réussi, cependant, de temps à autre, à obtenir ce dont parla M. Isnor. Ainsi, nous avons eu M. Wilmot de l'Association des producteurs de lait; des représentants du Bureau international du travail (le I.O.L. qui était affilié à la Société des Nations), nous avons eu un directeur d'usine, et le président de la Ontario Property Owners' Association of Ontario.

D. Il s'agit de M...—R. M. Manning. Nous avons eu aussi M. D. M. Young, le directeur du personnel de Lever Brothers, Limited, et enfin nous avons eu le ministre du Travail lui-même. Certains représentants de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ont aussi parlé, et de cette façon nous avons essayé de rendre les émissions intéressantes à un plus vaste auditoire.

Docteur Thomson, je ne critique pas, mais je puis voir un moyen de faire encore plus de bien; dans presque tous les cas que vous mentionnez, sauf un ou deux peut-être, il s'agit de personnes plus ou moins affiliées à des organismes du travail. Je ne suis pas chargé de défendre l'industrie, je n'en ai jamais parlé avec eux ni avec aucun représentant de l'Association des manufacturiers canadiens. En réalité, j'ai plus d'une fois critiqué cette association; mais je me demandais si vous l'aviez jamais invitée à envoyer des représentants pour prendre part à ces discussions à la radio?—R. Oui, monsieur.

M. Ross:

D. La Chambre de commerce?—R. Je ne crois pas qu'une demande directe ait été faite à la Chambre de commerce, mais j'ai demandé l'avis du personnel

du Labour Forum, "Pourquoi n'invitez-vous pas un patron pour discuter ceci?" Ils me disent que c'est extrêmement difficile d'obtenir que le patron parle de fait à la radio et discutent ces questions.

M. Isnor:

D. Vous avez mentionné M. Manning; je ne le connais pas; je n'ai jamais entendu parler de lui avant de l'entendre parler à la radio. C'est pourquoi j'ai demandé des exemplaires de ces causeries. Lorsque je l'ai entendu, il répondait à M. Williams, et ses mots, tels que les ai ici, étaient: "Vous dites donc, Williams, qu'après la guerre les ouvriers retrouveront leurs privilèges, auxquels s'ajouteront un grand nombre de nouveaux, tandis que la direction et les propriétaires en perdent sur tous les points". "Williams: C'est tout à fait ce que je dis. Il y a trop longtemps qu'ils en font à leur tête. Cependant, je donnerai aux propriétaires et aux directeurs d'aujourd'hui, les mêmes privilèges, exactement, qu'aux ouvriers, dans ma nouvelle société. S'ils se soumettent et travaillent pour le bien de tous, je suis prêt à garantir qu'ils auront du pain et un toit et le droit de vote!" Je ne vois pas comment des expressions de ce genre vont améliorer les rapports entre le travail et le capital en ce moment. J'admets volontiers que je puis avoir une opinion tout à fait opposée à celle des membres qui entourent cette table, et opposée sans doute à celle qui est exprimée dans les lettres que vous avez reçues. Soit! Mais je suis persuadé que si vous voulez atteindre le but que vous vous proposez, je crois, relativement au National Labour Forum, qu'il vous faudrait voir à ce que l'industrie soit représentée d'une manière beaucoup plus précise qu'elle ne l'est actuellement. C'est là tout ce que j'avais à dire à ce sujet, je crois.

M. Bertrand:

D. Avant d'aller plus loin, me permettra-t-on ces quelques mots? Je posais l'autre jour quelques questions au sujet des programmes anglais et français et afin de satisfaire, peut-être, ma propre curiosité, j'aimerais faire maintenant deux ou trois questions. Par exemple, serait-il possible de fournir des renseignements à ce Comité concernant les programmes anglais et français à CNK, donnant le nombre d'heures? Il est probablement impossible de répondre à cette question à la séance d'aujourd'hui, mais serait-ce possible à la prochaine séance?—R. On peut fournir ces renseignements.

D. J'aimerais aussi savoir quels changements ont été apportés aux programmes respectifs, aux heures, etc., au cours de l'année et depuis six mois.—R. C'est possible.

D. Quels sont les programmes respectifs, et les heures consacrées à ces programmes, en français et en anglais, aux diverses stations de la province de Québec?—R. Les programmes anglais?

D. Les programmes anglais et français dans la province de Québec.—R. Ces détails peuvent être fournis, mais je ne les ai pas ici.

D. Très bien, je puis attendre à la prochaine séance du Comité.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Ross:

D. A ce propos, j'ai une ou deux questions à faire. Tout d'abord, je remarque quelque chose au sujet du "Trumpet Call". J'ai lu un avis dans l'*Ottawa Journal* de samedi dernier annonçant que ce programme allait prendre fin.—R. Il va cesser d'être irradié de cette manière. Le programme auquel vous faites allusion se donnait surtout sous les auspices d'un comité local qui s'intéressait aux émissions destinées aux écoles, et la série de programme a eu un énorme succès ici dans la ville d'Ottawa pendant les premiers mois de cette année, sous le titre de: "Trumpet Call to Youth". Il faut, cependant, voir ces

choses à la lumière de l'intérêt national. Nous développons en ce moment un programme instructif d'une très grande envergure, intéressant le Canada entier. Naturellement, notre système est de travailler de concert avec les autorités constituées des provinces concernées; ce sont les autorités dûment constituées qui sont chargées de l'instruction dans les provinces, et naturellement nous désirons nous adapter à leurs programmes et voir nos émissions devenir vraiment une partie de leurs programmes d'études. Ce que j'ai dit quant à la ville d'Ottawa, c'est que les émissions éducatives ne peuvent plus devenir le plan d'un groupe vivement intéressé n'ayant aucun lien officiel particulier avec les autorités responsables de la ville.

D. Le Département de l'Education?—R. En ce qui concerne la ville d'Ottawa, il y a la commission scolaire. Il y a la commission scolaire officielle, puis il y a les autorités des écoles séparées. Nous avons eu ici, récemment, une réunion où nous avons passé en revue le travail de l'année qui vient de finir, nous efforçant de le mettre sur une base plus rationnelle et nous avons dit que, si cela est présenté aux corps enseignants régulièrement constitués, nous pouvons prendre la question en considération, mais je crois que nous réfléchirons aussi au fait que nous donnons des émissions instructives pour tout le Canada et c'est imposer un lourd fardeau à notre personnel si restreint que de prendre des dispositions particulières et spéciales pour une ville, même de l'importance d'Ottawa. Il nous fallait donner à ce projet particulier deux membres de notre personnel, vraiment, pendant les mois en question. Or, c'est beaucoup pour une seule ville du Canada quand on songe aux programmes qui doivent être diffusés en grande partie d'après un plan basé sur les besoins régionaux des provinces.

D. J'aimerais poser encore une question dans un autre ordre d'idées. On fait des relevés de la proportion d'auditeurs d'un poste ou d'un programme; j'ai oublié le nom de l'organisme qui s'en occupe.—R. La société Elliott Haynes.

D. Prenez-vous ces relevés?—R. Oui.

D. De sorte que vous avez à jour, constamment, le nombre d'auditeurs qui écoutent un certain programme?—R. Oui.

D. Il serait peut-être intéressant de savoir exactement ce que sont quelques-uns de vos programmes et la proportion d'auditeurs fidèles à chacun d'entre eux. Voilà où je veux en venir: quel pourcentage atteint, par exemple, certains de vos programmes instructifs?—R. Vous pouvez croire, à mon avis, que les programmes d'instruction générale n'ont pas un tantième bien élevé; le groupe qui s'y intéresse est assez restreint.

D. J'imagine que vos programmes religieux auraient à peu près le même pourcentage?—R. Le pourcentage est un peu plus élevé; là aussi l'on attire un certain groupe.

D. Je pense à vos programmes religieux, à vos programmes éducatifs et à vos programmes symphoniques.—R. Vous pouvez croire que les programmes de musique d'orchestres symphoniques n'ont pas un pourcentage très élevé.

D. Vraiment?—R. Pas très élevé. Si l'on ne donnait que les programmes les plus en vogue, il faudrait retrancher un grand nombre d'émissions excellentes.

D. Le problème qui se pose est de savoir garder quelques-uns de ces autres programmes afin de retenir l'attention de vos auditeurs?—R. Précisément.

D. Il serait intéressant, avant que le Comité ne s'ajourne, de vous entendre nous donner le classement de quelques programmes, comme celui qui s'intitule: "Charlie McCarthy?"—R. Très élevé. Bien entendu, ces programmes récréatifs très en vogue ont un auditoire considérable. J'aimerais dire que je ne sais trop s'il nous est permis de révéler à ce Comité des renseignements qui nous sont fournis par un service privé.

D. J'imagine que vous êtes sous contrat?—R. Nous sommes sous contrat et ces renseignements sont confidentiels. Mais je puis assurer les membres que nous suivons de près les relevés.

D. Comment ce service est-il payé?—R. C'est un service fourni par contrat, à titre onéreux.

D. Combien cela vous coûte-t-il par an?—R. Je n'ai pas les chiffres exacts.

D. Cela ne fait rien, ce sera pour une autre fois.—R. Je crois que c'est à peu près \$2,000.

D. C'est suffisant.

M. Isnor:

D. Docteur Thomson, je crois que la Société Radio-Canada doit considérer ses programmes sous un jour un peu différent de celui des réseaux américains. Vous servez une nation de façon à lui être utile du point de vue instructif et du point de vue religieux, tout en lui fournissant des programmes récréatifs, n'est-ce pas?—R. Je le crois.

D. Vous ne faites pas vos émissions d'après la valeur des programmes.—R. Naturellement, nous ne pourrions jamais poursuivre nos émissions uniquement avec des programmes considérés comme ayant le plus de vogue, mais nous devons en tenir compte.

M. Ross: Il en est de même jusqu'à un certain point, pour les postes privés. Ils ne font pas leur devoir à moins d'agir ainsi. Parce que ce sont des postes commerciaux, cela ne veut pas dire qu'ils ne servent pas les gens de leurs localités. Je crois qu'ils rendent un grand service.

D. Ils le font de la même façon qu'une maison d'affaires, quand ils arrivent à un certain point au-dessus du coût, ils font une certaine publicité pour s'attirer une clientèle.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Comme les médecins.

M. Bertrand:

D. Pour en revenir aux émissions éducatives, est-ce l'intention de la Société Radio-Canada d'organiser les programmes scolaires présentement interrompus?—

R. J'ai déclaré que nous nous efforçons, en collaborant avec toutes les autorités qui s'occupent d'éducation à travers le Canada, de les servir le mieux possible, en étendant notre champ d'action sur tout le Canada. Il nous sera difficile, particulièrement parce que notre personnel disponible est restreint, de choisir une ville particulière en lui disant que nous lui donnerons un service spécial. Vous pouvez bien penser que toutes les villes du Canada pourraient venir nous réclamer le même privilège. Après tout, nous avons été très généreux envers Ottawa en donnant ce programme depuis quelques années et nous croyons devoir peut-être nous occuper d'un autre endroit, mais si Ottawa—et cela dépend des départements de l'éducation de l'Ontario—peut s'adapter dans le plan général et si nous pouvons disposer du personnel nécessaire, nous ferons notre possible pour assurer le service.

D. Vous admettez que ces programmes ont une grande valeur?—R. Une très grande valeur.

D. Vous êtes d'avis aussi que si l'on en faisait profiter la jeunesse, ce serait de très grande valeur pour l'avenir?

Mme Casselman:

D. Pourquoi ne pourrait-on passer ce service de ville en ville?—R. Il nous faut penser aux provinces et non aux villes. Si nous allions songer à donner à chaque ville du pays en particulier à tour de rôle, nos programmes éducatifs, nous rencontrerions des difficultés extraordinaires. Quand vous songez à l'instruction du point de vue national, vous ne pouvez guère aller plus loin que les provinces. Ainsi, nous conférons en ce moment avec les trois provinces de l'Ouest; nous nous efforçons d'obtenir qu'elles collaborent. Pour ce qui est de la Colombie-

Britannique je suis heureux de dire que nous trouvons là une entière collaboration. Dans les Maritimes nous sommes en conférence avec les trois ministères provinciaux de l'Éducation; nous avons de la collaboration parce que nous avons CBA et pouvons aussi collaborer avec les postes privés. C'est dans la Colombie-Britannique que nous trouvons la plus entière collaboration de la part des autorités provinciales chargées de l'éducation.

M. Isnor:

D. Avez-vous communiqué avec le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Ecosse?—R. Oui; dans les Maritimes, nous essayons de combiner le travail des trois provinces.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Je suppose que vous n'avez pas reçu de plaintes au sujet de ces programmes?—R. Non, monsieur, nous n'avons eu que des éloges.

Le PRÉSIDENT: Nous essayons de suivre l'ordre de la déclaration du docteur Thomson, et nous en sommes au sujet de l'instruction. Quelqu'un désire-t-il poser d'autres questions au sujet de cette partie de la présentation du docteur Thomson relative à l'instruction? Sinon, nous passerons au sujet suivant, celui des émissions religieuses.

Monsieur Ross, en savez-vous quelque chose?

M. Ross: J'avais une idée, mais je ne sais pas si je devrais l'exprimer. J'ai remarqué un article dans le *Journal* de lundi, où on laissait entendre que quelques-unes des émissions religieuses avaient être retirées afin d'accommoder Jack Benny. Je me demandais si le docteur Thomson en était responsable. Je suppose que la question de temps y est pour quelque chose.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Vos programmes religieux ont-ils été bien reçus? Je ne cherche pas à vous inspirer la réponse.—R. J'ai reçu récemment, monsieur le président, d'un certain nombre de corps ecclésiastiques en ce pays, de conférences, d'assemblées, de synodes, et de comités, des communications flatteuses et des éloges de ce que fait la Société Radio-Canada dans l'intérêt religieux du peuple canadien.

D. Y a-t-il des plaintes? Je présume que non, mais le cas échéant, y a-t-il quelque point qui demande une attention particulière en vue de satisfaire ceux qui se plaignent? Je n'ai pas entendu parler de plaintes.—R. Il est impossible de plaire à tout le monde. Il n'y a pas de plaintes, mais des questions relativement aux heures des programmes. Comme je l'ai dit, l'horaire d'un bout à l'autre du Canada nous donne beaucoup de difficultés. Nous essayons d'arranger ces choses, mais de tous côtés nous avons eu beaucoup de succès avec nos programmes religieux, et comme j'étais heureux de le dire dans le premier rapport que j'ai soumis, ma plus grande joie a été de voir que les groupes religieux ont été si heureux de travailler ensemble; ce qui a été accompli est magnifique, le développement de l'esprit œcuménique; cela nous a beaucoup aidés dans notre travail, car si la controverse religieuse s'en mêle, cela deviendrait bien pénible.

Le président:

D. Il doit y avoir une grande démonstration religieuse ici dimanche prochain; sera-t-elle irradiée?—R. Non, monsieur. La difficulté vient de ce que nous n'avons pas d'appareil enregistreur que nous pourrions envoyer pour enregistrer la cérémonie de la procession, et lorsqu'ils m'en ont parlé, ils ne pouvaient me donner aucun temps précis; c'est-à-dire au sujet de la célébration religieuse qui aura lieu dimanche, et qui s'appelle, je crois: "Prières pour la victoire". Ils n'ont pu me

dire à quelle heure exactement la procession serait ici ou là. De plus, ils ont fait leur demande plutôt trop tard, car il faut faire des engagements précis et à l'avance pour les programmes.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Alors, il n'y aura aucune radiodiffusion à cette occasion?—R. Non, monsieur, en ce qui concerne la Société Radio-Canada, en tout cas.

D. Je n'ai pas entendu dire qu'ils en avaient fait la demande. Ce sera une très grande occasion pour la victoire. Je n'avais pas entendu dire, auparavant, que l'on s'occupait de radiodiffusion à ce sujet, mais j'oserais dire que cela vaudrait bien la peine de faire tous les efforts afin d'irradier cette cérémonie. Je me rappelle la Messe de la Victoire, dite par Son Eminence le 9 février 1941, à mon avis, une émission remarquable qui a donné beaucoup de satisfaction et qui était d'une valeur inestimable. Cette occasion en est une semblable.

Mme Casselman:

D. J'imagine que quelques-uns des services religieux qui sont irradiés le dimanche participeront à cette fête; quelques-unes des églises ont des émissions au poste local, n'est-ce pas?—R. Nous n'avons rien à voir aux arrangements mêmes dans aucune localité.

D. Je croirais que cette cérémonie sera portée, de cette façon, à l'attention du public.

Le PRÉSIDENT: Cela ne dépasse pas les limites d'Ottawa, je crois. Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet? Que pensez-vous de la musique du théâtre et du développement du talent chez les Canadiens? Voilà trois questions qui peuvent être étudiées ensemble. Je me reporte aux pages 33 et 34 du fascicule n° 2 des délibérations, au témoignage du docteur Thomson.

M. Hanson:

D. Et que dire du rayonnement? J'ai posé la question l'autre jour, et j'ai pensé que le docteur Thomson serait maintenant en état d'y répondre.—R. Je n'ai donné aucune réponse précise sur le rayonnement.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Vous avez fixé à 92 p. 100, je pense, la proportion du rayonnement au Canada.

Le TÉMOIN: Oui, mais je ne puis vous fournir plus de détails sur les différentes régions en particulier.

M. Hanson:

D. Est-il possible d'intensifier considérablement le rayonnement?—R. Je crois que M. Frigon a répondu à cette question, monsieur le président. Il a signalé que certaines parties du pays—assez importantes, car toutes les régions sont importantes—sont situées à une grande distance, et parfois leur conjugaison présente des difficultés extraordinaires. Je parle, par exemple, de l'intérieur de la Colombie-Britannique, où la configuration montagneuse du sol rend très difficile la tâche de relier toutes les parties de la province. M. Frigon a fait observer dans son témoignage que, grâce aux transmetteurs de relai installés le long de la voie, nous espérons venir à bout des difficultés d'ordre technique qui se présentent. Il y a ensuite le nord de l'Ontario, où la configuration du pays offre aussi des difficultés, probablement à cause de vastes gisements miniers. Impossible d'atteindre tous les endroits de cette région. Là encore, nous essayons de venir à bout des obstacles qui se présentent.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Au sujet de la Colombie-Britannique, du sud et de l'est de la baie James et du nord-est de la province de Québec, comme aussi de la

côte nord du Saint-Laurent, bien que je ne sois pas sûr en ce qui a trait à la péninsule de Gaspé, je rappellerai seulement la guerre en cours—je n'ajouterai rien d'autre à cette pensée de la guerre en cours, mais je voulais tout de même vous signaler en passant qu'il ne faut pas perdre de vue l'état de guerre, ni reculer devant les sacrifices qui s'imposent pour relier entre eux tous les groupes de la population.

M. Hanson:

D. La question que j'ai posée le 11 juin avait trait au rayonnement en Colombie-Britannique. En consultant la carte qui a été présentée ce matin, j'ai constaté que le sud de la Colombie-Britannique, jusqu'à Prince-George, est très bien partagé. Je voudrais savoir si l'on songe, en Colombie-Britannique, à relier les endroits au nord de ce point? Vous proposez-vous d'y aller vous-même? Vous êtes au courant des difficultés et vous savez comment en venir à bout. Quelqu'un doit-il se rendre là-bas pour faire enquête sur les lieux et trouver une solution au problème?—R. Monsieur le président, je n'ai rien d'un spécialiste, et la chose est plutôt du ressort de M. Frigon, mais nous nous proposons tous les deux, le docteur Frigon et moi, si, comme nous l'espérons, nous trouvons le loisir voulu, de nous rendre en Colombie-Britannique avant la fin de l'été, et de pénétrer le plus avant possible dans cette province pour voir de nos yeux où les choses en sont là-bas. Je pense que les difficultés que nous rencontrons ont été expliquées aux membres. Aucune ligne ne va jusqu'à Prince-Rupert pour conjuguer cet endroit à notre réseau.

D. La ligne construite de Vancouver à Prince-Rupert est maintenant terminée jusqu'à Prince-George, et c'est cette ligne qui va jusqu'au littoral?—R. Oui.

D. Et Radio-Canada a l'intention de faire usage de la ligne qui va de Prince-George à Prince-Rupert?—R. Si possible, oui. Il est difficile de nous procurer en ce moment l'outillage voulu. Le fil nécessaire à nos constructions est rare.

D. Puisque vous y songez et que vous vous rendez vous-même là-bas, je n'ai sans doute plus rien à dire. J'espère que vous trouverez sur les lieux une solution effective parce que, comme je le signalais la semaine dernière, il y a actuellement une population de 30,000 âmes dans cette région, et probablement deux fois autant dans le territoire. Je me contente d'exprimer le vœu que vous réussirez.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Me sera-t-il permis d'ajouter que si vous avez des projets pour la Colombie-Britannique, il y a mille raisons de les réaliser le plus vite possible, parce qu'il y a toujours risque de guerre là-bas, et je parle sérieusement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions sur les dramatisations radiophoniques, la chasse au talent et aux jeunes artistes les plus doués, les programmes pour les enfants et les émissions récréatives?

M. Hanson:

D. M. Farrell fait-il actuellement partie de votre personnel?—R. M. Farrell n'a jamais fait partie du personnel; il a parlé plusieurs fois, à venir jusqu'à la fin de l'année dernière, et comme M. Farrell se trouvait à avoir eu amplement l'occasion de communiquer ses vues au public canadien, nous avons cru qu'il serait bon, pour varier un peu nos programmes, d'inviter un autre orateur à prendre la parole; ce qui fut fait.

D. M. Farrell ne parle plus au microphone?

Le PRÉSIDENT: M. Farrell a été engagé par une station privée; il est à l'emploi d'une station privée.

M. HANSON: Je sais que les émissions de M. Farrell ont eu des échos l'an dernier, que certaines personnes les goûtaient, et que d'autres ne les aimaient pas.

M. Isnor:

D. Le nom de M. Farrell ne figure pas sur la liste?—R. Il n'a jamais figuré sur la liste des commentateurs de nouvelles qui se succèdent à tour de rôle; il a été invité à donner, pendant assez longtemps, des causeries qu'il prononçait le dimanche matin, et, à la fin de cette série, nous avons trouvé que le moment était venu de présenter à nos auditeurs une autre série d'émissions, ce qui fut fait.

M. Ross:

D. Comment les dramatisations canadiennes sont-elles accueillies par les auditeurs, je veux dire les dramatisations canadiennes telles qu'elles se développent sous les auspices de Radio-Canada?—R. Nous donnons un certain nombre d'émissions dramatiques, et elles sont bien accueillies; tout dépend naturellement du moment et de l'intérêt réel du drame, mais ces émissions sont, je pense, bien accueillies.

Le président:

D. Avez-vous perfectionné vos méthodes ou modifié votre système d'enquête depuis deux ans, au sujet des renseignements à vous procurer auprès du public radiophile?—R. Non, monsieur. Voilà probablement un domaine où il nous reste assez de progrès à faire. Nous comptons actuellement sur trois sources d'information: d'abord, les enquêtes menées par Elliott Haynes rendent un service considérable; c'est-à-dire qu'elles se font surtout par téléphone, mais de cette manière, le champ est naturellement limité, dans une large mesure, aux centres urbains et aux gens qui possèdent un téléphone. Il y a en second lieu le courrier, dont le volume est un indice approximatif de l'intérêt que suscitent nos programmes. Le procédé n'est pas très scientifique, parce que parfois les lettres ne nous apportent que des plaintes, parfois un mot d'appréciation, parfois une demande de renseignements.

M. ISNOR: Une bonne partie de cette correspondance peut avoir été fabriquée, je le suppose?

Le TÉMOIN: Une bonne partie est, je pense, de bonne foi. Nous éprouvons toujours un vif plaisir à recevoir cette correspondance, parce qu'elle est une preuve d'intérêt, même si les gens n'écrivent que pour porter plainte. En troisième lieu, notre personnel parcourt le pays, nos représentants interrogent un peu partout les gens pour tâter en quelque sorte le pouls du public et obtenir une espèce de réaction générale. Nous songeons justement à la possibilité de créer une division d'enquête. Tous les grands organismes des Etats-Unis possèdent un de ces services, qui s'efforce d'obtenir des renseignements sur la répercussion véritable des programmes radiophoniques. Il est difficile, actuellement, de penser à l'expansion de notre organisme. Les ressources en hommes manquent aujourd'hui chez nous, nous avons même de la peine à poursuivre notre activité ordinaire, et un nombre considérable de nos employés, étant d'âge militaire, s'enrôlent. Si nous nous maintenons seulement au niveau actuel, nous serons très satisfaits, mais nous songeons sérieusement à créer une espèce de division d'enquête au sein même de la Société.

Le président:

D. N'avez-vous jamais songé à utiliser le grand nombre de vos distributeurs de permis, d'un bout à l'autre du pays, et, lors du renouvellement des permis, à faire distribuer, par leur intermédiaire, un questionnaire interrogeant les gens sur leurs programmes préférés, ce qui vous donnerait plusieurs tranches de l'opinion

populaire. Je me permets de vous faire cette proposition, parce que la chose serait facultative et n'empêcherait en rien les gens de se procurer un permis. A ce moment-là, chaque année, les différentes agences de Radio-Canada entrent en contact avec la population. Les bureaux de poste et les banques pourraient rédiger, par exemple, la formule de demandes de renouvellement, et le requérant, sur réception de son permis, serait bien disposé, il me semble, à accueillir, sous enveloppe, le questionnaire auquel il pourrait répondre, puis, l'envoyer ensuite à la Société. N'oubliez pas que, chaque année, vous entrez en relations avec un million et demi de personnes, et même davantage, et je pense que le moment serait bien choisi pour vous renseigner sur les différents programmes, leur degré de popularité et la faveur publique qui leur est acquise. Peut-être pourriez-vous prendre en considération un projet de ce genre.—R. Je me permets une mise au point, monsieur le président. Vous avez dit que lors de la perception des droits de permis, les agences de la Société entraient en contact avec la population. Or, ce n'est pas la Société qui perçoit ces droits.

D. Si ces agents ne sont pas de la Société, ils communiquent du moins avec la Société en ce sens qu'ils perçoivent des deniers qui rentrent plus tard dans les coffres de la Société.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Les choses pourraient s'arranger si la Société rédigeait une proposition à cet effet.

Le TÉMOIN: Je pense que le projet est très intéressant, et je vous en remercie.

M. ISNOR: Les firmes commerciales procèdent à peu près de cette façon. Je pense que la proposition est excellente. Vous entrez dans un restaurant, vous renversez complètement l'ordre du menu, et voilà pour vous une excellente occasion de faire des propositions.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il faudrait saisir l'occasion par les cheveux.

M. ROSS: Un autre indice de la popularité toujours croissante des programmes, c'est l'augmentation du nombre de permis accordés. En 1942, ces droits de permis s'élevaient à \$1,019,000 et, cette année, ils ont atteint le chiffre de \$1,204,000. Vous avez là une hausse de \$200,000.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Ce chiffre ne couvre-t-il pas une partie seulement de l'année?

Le TÉMOIN: Non, monsieur.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Le nombre des permis accordés s'accroît sans cesse.

Le TÉMOIN: Oui, sans cesse.

M. ROSS: Je songeais aux recettes commerciales. Les chefs d'établissements commerciaux sont prêts à acheter les annonces radiophoniques nécessaires, ils sont prêts à payer \$200,000 de plus que l'an dernier; le public aux écoutes doit donc s'être agrandi pour justifier une pareille différence. Je pense que le projet de monsieur le président au sujet d'un questionnaire accompagnant la demande de permis est absolument excellente, et je proposerais que ce questionnaire ne soit pas trop long à répondre.

L'hon. M. LAFLÈCHE: M. Telford et moi-même avons consulté cette carte de la Société qu'ont publiée, le 8 janvier 1943, les autorités de la division technique. Nous avons remarqué que rien n'y figure sur Terre-Neuve. Je me demande si des dispositions ne pourraient pas être envisagées au sujet de Terre-Neuve, ce pays voisin du nôtre.

Le TÉMOIN: Naturellement, Terre-Neuve n'est pas située dans les limites de notre territoire.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Je vous l'accorde.—R. Et la loi ne nous autorise à irradier que dans les limites du Canada. Des représentations nous ont toutefois été adressées par le haut-commissaire de Terre-Neuve, pour savoir si notre service ne pourrait

pas s'étendre à la population de Terre-Neuve. Dans une certaine mesure, nos programmes sont entendus, mais la réception n'est pas absolument satisfaisante, et toute l'île ne peut certainement pas en bénéficier. Nous avons étudié avec les autorités attitrées la question d'un faisceau d'ondes dirigées qui diffuserait de temps à autre certains programmes d'un intérêt particulier. Les techniciens de la radio disent qu'ils ont rencontré de sérieuses difficultés dans l'exploitation de ce faisceau. Sur réception de la requête du haut-commissaire, qui m'est parvenue par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, je me suis enquis, et j'ai appris que ce faisceau n'avait pas donné complètement satisfaction, qu'il ne servait qu'imparfaitement à transmettre un programme soutenu; en outre, on m'informe que, par suite de la guerre, le réseau est mis lourdement à contribution et que le service que nous pourrions donner serait rigoureusement limité. Il ne reste alors qu'un moyen, ce serait par l'intermédiaire d'un câble sous-marin allant jusqu'à Terre-Neuve; or, on m'affirme que cette méthode de radiodiffusion n'est pas satisfaisante et, de toute façon, il serait impossible de nous procurer le câble en question.

D. Il n'est pas possible de le faire en ce moment.—R. Non.

D. Vos remarques s'appliquent-elles en tout ou en partie au Labrador?—

R. Je n'ai jamais reçu, monsieur, de demandes de desservir le Labrador. J' imagine que le projet serait hérissé de terribles difficultés.

Le PRÉSIDENT: Et sur ce, messieurs, nous levons la séance d'aujourd'hui. Je demanderais à tous les membres du Comité de vouloir bien étudier par eux-mêmes la suite du rapport du docteur Thomson, à partir de la page 33. Vous constaterez que ces pages traitent de l'organisation, des unités d'outre-mer, de la radiodiffusion sur ondes courtes, et le rapport se termine par ces considérations.

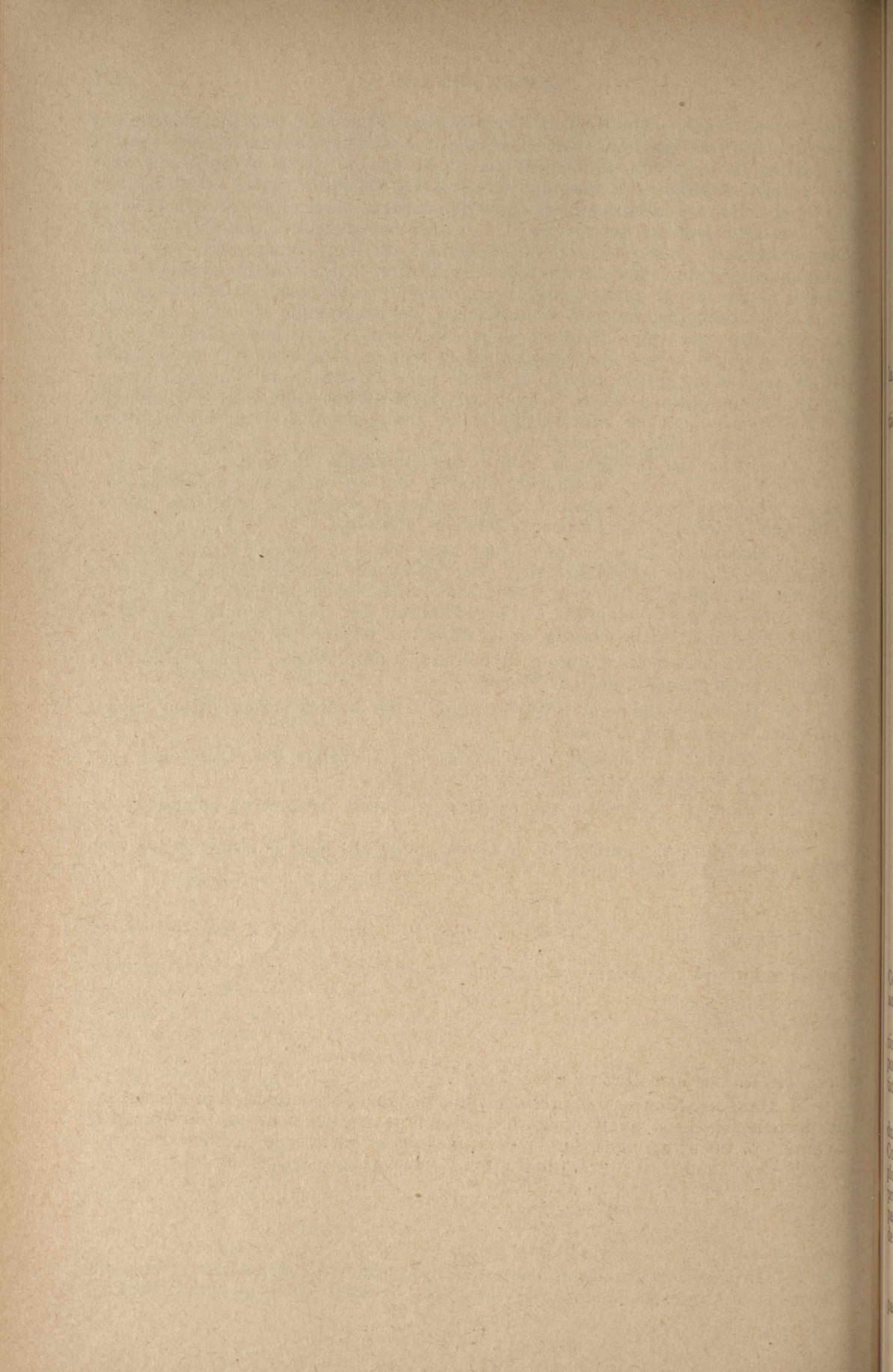
Demain, nous nous réunirons de nouveau à onze heures. Vous entendrez la suite du témoignage du docteur Thomson.

M. HANSON: J'aimerais avoir le nombre des permis accordés dans chaque province, comme l'an dernier.

Le TÉMOIN: Il faudrait vous adresser au ministère des Transports pour obtenir ces renseignements; la chose est possible.

M. HANSON: J'aimerais que ces renseignements figurent au compte rendu.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau demain matin, à onze heures.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 2 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de monsieur J. J. McCann.

Le PRÉSIDENT: Avant de commencer, je voudrais vous lire une communication du Canadian Council of Education for Citizenship, ainsi conçue:

SHAWINIGAN-FALLS, P.Q.

le 30 juin 1943.

Docteur J. J. McCANN, M.P.,
Président du Comité parlementaire de la radiodiffusion,
Ottawa, Ont.

CHER DOCTEUR,—A une réunion du bureau du Canadian Council of Education for Citizenship, organisme composé des représentants de tous les départements d'instruction publique et de tous les organismes nationaux directement ou indirectement liés à l'œuvre de l'enseignement, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité, et l'on me prie de la soumettre à votre considération:

Il est résolu que, conscient de l'importance de la radiophonie dans le domaine de l'instruction publique, et à la suite des excellents services rendus en la matière par la Société Radio-Canada, le Canadian Council of Education for Citizenship demande au gouvernement d'en accroître le plus possible le rayonnement.

Bien à vous,

C. N. CRUTCHFIELD,
Secrétaire-trésorier honoraire
du

CANADIAN COUNCIL OF EDUCATION FOR CITIZENSHIP

Cette résolution vous intéressera, j'en suis sûr, et j'ai pensé qu'elle devait figurer au compte rendu.

Nous pouvons maintenant entendre la suite des commentaires, des observations et de l'interrogatoire du docteur Thomson. D'après le plan de son rapport, nous passons maintenant au chapitre de l'organisation. Y a-t-il des questions sur les chapitres précédents?

M. HANSON: Monsieur le président, je crois que, l'an dernier, le prédécesseur du docteur Thomson avait récapitulé cette organisation pour la gouverne du Comité. Il nous renseigne sur le personnel de la Société, le nombre des employés, et le reste. Je crois qu'il décida cependant, l'an dernier, qu'il était préférable, dans l'intérêt du public, de ne pas donner le chiffre des traitements payés à ces fonctionnaires. Le Comité serait peut-être intéressé à avoir un état de tout le personnel de l'organisation.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous obtenir cet état maintenant ou plus tard?

M. HANSON: Cet état rentre bien sous la rubrique de l'organisation, n'est-il pas vrai?

Le PRÉSIDENT: Oui. Il peut rentrer ici même, ou encore au chapitre de la finance.

M. HANSON: A votre choix, monsieur le président.

M. ISNOR: Je voulais tout simplement reprendre les paroles de M. Hanson, s'il le permet. Le rapport soumis par le directeur général est à peu près complet et il embrasse une variété de sujets. A moins qu'il n'y ait des questions, nous pourrions examiner les différentes subdivisions, puis les adopter. Nous passerions ainsi au chapitre des ondes courtes, qui est le dernier, puis au rapport financier. Ce rapport comprendrait tout ce qui a trait à l'organisation et aux autres questions financières. Je pense que nous épargnerions, de cette façon, beaucoup de notre propre temps et de celui des personnages ici présents.

Le PRÉSIDENT: L'idée me paraît excellente.

M. HANSELL: Nous voici donc au chapitre de l'organisation? C'est là que nous en sommes, en ce moment?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le docteur JAMES S. THOMSON, directeur général de la Société Radio-Canada, est rappelé.

M. Hansell:

D. J'ai remarqué que le rapport du docteur Thomson dit peu de choses—et je pense qu'il ne dit rien du tout—de l'importante discussion tenue l'année dernière sur l'organisation générale de la Société Radio-Canada et son Bureau de gouverneurs. Il s'agit ici des rouages internes de l'organisme, qui fonctionnent, je pense, à merveille. Mais voici bien où je voulais en venir. Le docteur Thomson aura pris connaissance, je le présume, du débat soulevé par la nomination des membres du Comité. A ce moment-là, j'avais soulevé la question de savoir si, oui ou non, un autre genre d'organisation serait à désirer. Je signalais le cas de la Commission des chemins de fer, organisme créé pour la régie de tous les chemins de fer, et j'en proposais le modèle pour l'institution de l'organisme destiné à régir toute la radiodiffusion au Canada. Je trouve qu'une variété d'objections pourraient s'élever contre l'opportunité de confier au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, société d'État, la régie de toute la radiodiffusion au Canada. Ce serait là, à mon sens, agir exactement comme si, par exemple, National-Canadien régissait tous les chemins de fer au Canada. Je n'ai jamais pu comprendre qu'une organisation comme celle-là soit l'organisation idéale. Je me demande si le docteur Thomson aurait l'obligeance de nous dire son opinion sur le sujet?—R. Avant de répondre à la question, j'aurais deux points à signaler avec votre permission. Tout d'abord, je veux déposer le rapport, demandé hier, sur le nombre de permis délivrés dans chaque province; et aussi dans chacune des principales villes et des principaux centres des provinces. Je dépose donc ce rapport comme on me l'avait demandé. J'ai aussi avec moi le rapport statistique annuel pour l'année se terminant le 31 mars 1943, où vous trouverez un aperçu intéressant de nos programmes. Un exemplaire sera fourni aux membres du Comité qui voudront le consulter.

Quant à la question qui m'est posée, je ne suis pas sûr d'avoir qualité pour y répondre. La Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, a été le fruit des travaux d'une Commission royale qui avait fait une enquête sérieuse sur la question de la radiophonie au Canada. Sans aucun doute, la Loi préconise que l'unité de direction est le meilleur système pour le Canada. Je pense que la comparaison qui semblait bien venue entre le National-Canadien et le Pacifique-Canadien d'une part, et la Société Radio-Canada d'autre part, ne l'est que superficiellement, pour l'excellente raison que les liens unissant la Société Radio-Canada et les stations privées ne sont pas les mêmes que ceux des deux grandes compagnies transcontinentales qui se font concurrence. Il n'existe pas entre la Société Radio-

Canada et les postes privés de relations comme celles que l'on allègue souvent et qui se ramènent à l'état de concurrence. Il n'y a pas de concurrence entre la Société Radio-Canada et les stations privées. Il y a plutôt collaboration.

L'article 21 de la Loi stipule que "nulle station privée ne doit fonctionner au Canada comme partie d'un réseau de stations, sauf avec l'autorisation de la Société et conformément aux règlements qu'elle a établis". La vraie distinction qui existe entre la Société Radio-Canada et les stations privées, c'est que Radio-Canada est une institution nationale diffusant des programmes pour tout le peuple canadien, sur une base nationale. Les stations privées sont des stations locales, qui rendent au peuple canadien le très important et très essentiel service de constituer des stations locales de radiodiffusion. Il n'y a pas de concurrence entre les deux services. Je dirais qu'ils se complètent, qu'ils sont très importants et qu'ils existent tous les deux pour desservir toutes les causes d'intérêt national.

L'unité canadienne est pour nous un mot d'ordre, et sous plus d'un rapport la Société Radio-Canada incarne cette unité de façon très pratique, parce que, comme je l'ai dit, elle symbolise la voix du Canada s'adressant à toute la population canadienne, reflétant ses états d'âme, lui transmettant des directives, constituant, à titre d'organe bilingue, comme l'expression même de l'unité canadienne, et parlant à l'ensemble du peuple canadien. C'est, je pense, un phénomène social de haute signification, et un phénomène culturel de haute signification, que le Canada ait été pourvu, grâce à l'expansion de la radiophonie, d'une voix humaine par laquelle le pays peut maintenant manifester sa propre culture et ses propres états d'âmes. Tel est bien l'idéal de la Société Radio-Canada. Mais quiconque est au courant de ce qui se passe chez nous se rend compte que la manifestation régionale de la loyauté des citoyens, des nouvelles d'intérêt local et des renseignements de caractère particulier constitue autant d'éléments très importants de la vie canadienne. Les gens aiment à écouter les émissions locales. Ils aiment à entendre les nouvelles de la région qu'ils habitent. Ils aiment être mis au courant de ce qui se passe immédiatement autour d'eux. Il me semble que répondre simultanément à ces deux besoins, c'est donner à la radiophonie canadienne une organisation idéale. Il serait déplorable que les deux systèmes ne soient pas coordonnés. Notre Loi canadienne sur la radiodiffusion reconnaît officiellement que ces deux systèmes coïncident et se complètent. Si, comme on l'a quelquefois proposé, une autorité absolument distincte des intérêts de la radiodiffusion était constituée, il faudrait alors conclure, monsieur le président, mesdames et messieurs, que, sous tous les rapports, nous avons renié l'idéal de la Loi, abjuré les conclusions de la Commission royale qui a fait enquête en la matière et s'est, de fait, éloignée du système idéal de la radiophonie nationale.

D. Croyez-vous que cet idéal aurait plus à souffrir sous une commission que sous un Bureau des gouverneurs? Je pense que le docteur Thomson nous a brossé un excellent tableau; mais je ne vois pas bien comment un Bureau des gouverneurs a pu faire davantage pour la cause de la radiophonie qu'une commission.—

R. Tout ce que je puis dire, monsieur le président, c'est que le système actuel fonctionne admirablement bien; et, à mon sens, il est impossible d'abandonner ce système avant que l'on ait démontré que ce système a abouti à un échec.

D. C'est votre avis?—R. Sort pour sort, mieux vaut subir le sien que d'en souhaiter un autre qui serait peut-être pire.

D. Quant aux règlements, Radio-Canada administre et dirige toute la radiodiffusion. Les stations privées ou leur organisation centrale—c'est-à-dire l'organisation de M. Bannerman—sont-elles consultées en matière de règlements?—

R. La *Canadian Association of Broadcasters* adresse souvent des représentations au Bureau des gouverneurs; elle le fait chaque fois qu'une question lui paraît d'intérêt commun pour le Bureau et ses propres membres. Cette association a ses entrées au Bureau des gouverneurs. De fait, les membres de l'association font de fréquentes apparitions aux séances du bureau. Sur leurs représentations exami-

nées à la lumière intégrale des faits, le Bureau des gouverneurs rend ses décisions. A la dernière réunion, entre autres, l'association a soumis au Bureau des gouverneurs un certain nombre de questions, dont l'une avait trait à l'admission des commentaires de nouvelles de guerre provenant des Etats-Unis d'Amérique. Jusque-là, nous nous étions fait une règle de ne permettre, en aucune circonstance, de commentaires et de n'admettre au Canada aucun commentaire de l'extérieur. Une grande partie de ces commentaires provenant des Etats-Unis sont offerts par une initiative privée. Sur les représentations faites par les membres de la *Canadian Association of Broadcasters*, le Bureau des gouverneurs a étudié la question et décidé que, sous certaines réserves, bon nombre de ces commentaires devraient être autorisés. Voilà comment les choses se passent. Il s'agit d'un accord pratique en vertu duquel l'*Association of Broadcasters* peut faire, et fait à l'occasion, des représentations au Bureau des gouverneurs.

M. HANSELL: Voici où je veux en venir, monsieur le président, et je pense que vous me comprenez. Je suis d'avis qu'il faut nous protéger contre l'accaparement de la radiophonie. Je l'ai dit et je le répète, les monopoles gouvernementaux sont autant à craindre, et parfois davantage, que les autres. Il n'y a naturellement pas, je pense, de monopole de la radiophonie par le fait que des stations d'irradiation privée sont géographiquement disséminées aux quatre coins du pays. Mais je crois que l'irradiation privée a son objectif propre. Elle a ses fonctions à remplir; et tout monopole, de quelque nature qu'il soit, devrait être évité. Si une commission radiophonique est le meilleur préventif à cet effet, je préconise alors l'établissement d'une commission. Mais si, d'autre part, les précautions sont superflues, c'est peut-être parce que le système actuel fonctionne bien.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions?

M. ISNOR: J'aimerais avoir des éclaircissements, monsieur le président, sur un point soulevé par M. Hansell. Il s'agit du parallèle tracé entre la radiophonie et les chemins de fer au Canada. Je crois comprendre que les chemins de fer sont placés sous la direction d'une commission des transports.

M. TRIPP: La Commission des chemins de fer.

M. ISNOR: Oui, la Commission des chemins de fer. Cette commission régit tous les chemins de fer, publics et privés. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada est à peu près muni des mêmes pouvoirs. Sa juridiction s'étend à toute la radiodiffusion d'Etat. Il régit aussi, dans une certaine mesure du moins, l'activité des stations privées.

M. HANSELL: Si votre parallèle se soutient, cela veut dire que les directeurs des chemins de fer nationaux sont sur le même rang que les membres du Bureau des gouverneurs.

M. ISNOR: Précisément.

M. HANSELL: Et qu'ils régissent toute la circulation au Canada, ce qui serait certainement pas l'idéal. Cet inconvénient disparaît parce qu'une commission régit tous les chemins de fer, publics et privés.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Ce parallèle existe-t-il de fait, monsieur Hansell, je me permets de vous poser la question. Je ne crois pas qu'il y ait vraiment parallèle.

M. HANSELL: Je pense qu'il existe; bien que, comme le signalait le docteur Thomson, ce parallèle n'a pas autant de portée qu'on pourrait le croire. Le docteur Thomson a fait pertinemment observer que le parallèle n'est que superficiel.

M. Hanson:

D. N'est-il pas vrai que chaque demande individuelle ou collective de permis pour une station privée doit recevoir l'approbation des gouverneurs de Radio-Canada?—R. Voici la méthode suivie pour obtenir un permis. La demande est

d'abord adressée au ministère des Transports, qui est ensuite obligé de la transmettre au Bureau des gouverneurs pour savoir si, oui ou non, le permis doit être accordé. Le Bureau des gouverneurs fait une recommandation. Mais la Société Radio-Canada n'accorde pas les permis. Notre rôle se réduit à faire une recommandation.

Le président:

D. Combien de nouveaux permis ont été accordés l'an dernier à des stations d'irradiation privée?—R. Aucun permis n'a été accordé au cours de la dernière année civile.

M. Hansell:

D. Par quel nombre se chiffrent actuellement les permis privés dans tout le Canada?—R. Il y a actuellement quatre-vingt-neuf permis privés au Canada.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Puis-je savoir, monsieur le président, le nombre total de stations radiophoniques?

Le TÉMOIN: Je vous demande pardon. Permettez-moi ici une mise au point. Je m'excuse d'avoir interrompu la dernière question. Il y a soixante-dix-neuf permis privés et dix permis de la Société Radio-Canada.

Le président:

D. Combien de stations ces soixante-dix-neuf permis représentent-ils? Une par permis?—R. Oui, monsieur.

D. Si une seule institution possède cinq ou six permis...—R. Vous n'avez qu'une station pour chaque permis.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Combien de stations de radiodiffusion y a-t-il en Grande-Bretagne? Vous en souvenez-vous?—R. Je n'ai pas sous la main le renseignement. L'organisation là-bas est complètement différente de la nôtre. Il y a en Grande-Bretagne un système unique, et toute l'activité est organisée sur un pied régional, mais la guerre a changé bien des choses, et les autorités ont pris, par exemple, la décision de tolérer le moins possible d'émissions, parce que la radio est un si excellent moyen de guider les aéronefs.

D. Je sais fort bien que les choses au Canada et en Grande-Bretagne ne se comparent pas. Il n'est pas juste de les comparer, mais il y a tout de même un point de comparaison. La radiophonie anglaise dessert environ 45,000,000 de citoyens, et nous, de 11,000,000 à 12,000,000. La différence de superficie des deux continents est immense, mais voilà précisément un point qu'il ne faudrait pas perdre de vue, et par conséquent j'aimerais connaître le nombre de stations radiophoniques en Angleterre si vous pouvez le dire, ou combien il existait de stations avant la guerre? Je crois savoir que le nombre en était très limité?—R. Relativement limité.

D. Peut-être ce nombre représenterait-il le septième ou le huitième des nôtres?—R. Je n'ai pas de données exactes. Voilà pourquoi j'hésite à fixer un chiffre, mais, certainement, le chiffre est faible en comparaison de notre pays.

M. HANSELL: Naturellement, nous avons affaire là-bas à un pays très petit.

M. Tripp:

A l'heure actuelle, la Société Radio-Canada a le pouvoir d'annuler les permis, de les transférer, de régir les lignes, l'énergie et les émetteurs, de régir les programmes et aussi les réseaux qui viennent de l'extérieur. Si, en détendant cette autorité, l'on permettait à une aggrégation de stations de constituer ce que l'on

pourrait appeler un réseau rival du nôtre, qu'en résulterait-il pour l'organisme national? L'organisme national en souffrirait-il?—R. L'expérience seule pourrait le dire. Tout dépend naturellement de la nature de ce réseau qui serait, à ce que l'on suppose, de propriété privée. Qui le gouvernerait? Qui en serait le propriétaire? Quels en seraient les objectifs? Ce sont là des questions de première importance. Je pense qu'il faut admettre, monsieur le président, que quiconque, chez nous, serait à la tête d'un réseau comme celui-là se trouverait à brandir un pouvoir énorme, presque incalculable, dépassant de beaucoup le pouvoir de la presse canadienne, par exemple. Loin de moi l'intention de déprécier la presse, mais la presse s'est constamment appliquée à éviter toute centralisation de l'autorité au pays. L'accumulation des nouvelles se fait en vertu d'une entente à base de collaboration, mais s'il se pouvait qu'un seul journal, à rayonnement national et appartenant à une initiative privée, circule parmi toutes nos populations, quelle arme plus redoutable pour influencer l'opinion? Prêsumons qu'une association pourvue de vastes capitaux—j'ai calculé qu'il faudrait au moins une somme initiale de \$10,000,000—qu'une association ayant en main une somme initiale de \$10,000,000 se mette en tête d'acheter et d'opérer un réseau au Canada; nous aurions là une association plus influente sur l'opinion canadienne qu'aucune autre association au pays. Cette influence serait énorme. Je pense que la chose ne fait pas de doute.

En second lieu, nous avons au sud d'immenses et puissants organismes, les réseaux américains. Inévitablement, sembler-t-il, les opérateurs de réseaux privés au Canada se tourneraient vers les Etats-Unis pour obtenir une grande proportion de leurs programmes, et quant à nous, nous nous trouverions ainsi en face, non pas de deux réseaux canadiens, mais d'une part, d'un premier réseau appartenant au peuple canadien et exploité comme réseau d'Etat, et d'autre part, d'un deuxième réseau avec bureau central à New-York, probablement, ou obéissant, du moins, à des directives venues de New-York. On n'en sort pas.

Mme Casselman:

D. Vous prenez donc garde, en émettant les permis, qu'un système de cette nature ne s'organise pas, qu'aucune société n'obtienne sous une double raison sociale, ou par des moyens analogues, plusieurs permis, et qu'aucun trust de ce genre ne voie ni publiquement, ni secrètement le jour?—R. Le dernier comité a tranché cette question, et je pense que vous avez recommandé de n'accorder, désormais, de permis à aucune personne ou groupe de personnes possédant plus d'une station. Tout ce que je puis affirmer, c'est que le Bureau des gouverneurs s'est conformé scrupuleusement à ces instructions.—R. J'en suis heureuse.

M. Hansell:

D. Est-il permis, alors, de croire qu'un réseau d'Etat pourrait devenir aussi puissant sur l'opinion qu'un réseau de propriété privée?—R. Oui, mais nous comparaissons annuellement devant un comité parlementaire pour rendre compte de notre administration; nous répondons aussi à un grand nombre de questions et l'on nous remet dans le bon chemin si nous étions en voie de faire erreur. Je pense que le public exerce, par le Comité de la Chambre des communes, un excellent contrôle sur l'activité de la Société Radio-Canada.

M. Tripp:

D. Vous avez fait allusion aux réseaux américains. Il y a probablement trois ou quatre réseaux aux Etats-Unis. L'un est rouge, l'autre bleu. Pourriez-vous nous dire dans quelle mesure ces réseaux sont assujettis à un contrôle, qui les régit, et aussi s'ils subissent l'influence des partis?—R. Dans les Etats-Unis d'Amérique, c'est la Federal Communications Commission qui régit tout ce qui a trait à la radiodiffusion aux Etats-Unis, mais son domaine n'est pas le même que celui de la Société canadienne. Par exemple, la commission américaine n'a que peu à voir au caractère et à la nature des programmes.

M. Bertrand:

D. L'institution, au Canada, d'un second organisme ou système de réseaux ne dérangerait-elle pas, aussi, la répartition des longueurs d'ondes internationales?—R. Non, pas nécessairement, je pense. Les longueurs d'ondes ont été fixées par un accord international pour les deux continents de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud. Je ne crois pas que l'effet en serait considérable.

D. La répercussion ne s'en ferait sentir qu'à l'intérieur du pays?—R. Les longueurs d'ondes seraient réparties entre les stations. Les longueurs d'ondes sont assignées aux stations individuelles.

Le président:

D. L'autre jour, le premier ministre a fait en Chambre une déclaration relative à la conférence tenue depuis la conférence de La Havane. Pourriez-vous nous indiquer en quoi cette conférence affectera la situation canadienne?—R. Cette conférence n'a nullement porté sur le Canada.

D. Quel était alors le motif du rapport soumis au Parlement, si la situation de notre pays n'en était nullement affectée?—R. Il s'agissait vraiment d'une réunion provisoire du comité permanent de la conférence de La Havane, mais le Canada n'était pas représenté. Je ne suis pas bien au courant de l'affaire. Le docteur Frigon en sait beaucoup plus long que moi, mais je crois qu'il s'agissait d'une séance du comité permanent. Aucun nouvel accord ne pourra vraiment être conclu avant la fin des hostilités.

M. Tripp:

D. A l'heure actuelle, deux stations privées ou davantage peuvent-elles, par voie de conjugaison, diffuser le même programme au même moment?—R. A l'occasion, cette permission leur est accordée.

D. Il leur faut obtenir une permission spéciale à cet effet?—R. Oui.

M. Hansell:

D. Iriez-vous jusqu'à dire que des stations d'irradiation privées pour tout le Canada, et situées à un endroit stratégique pour embrasser tout le Canada, peuvent diffuser un programme qui passe sur le réseau?—R. Non, les émissions ne se font, pour une raison ou pour une autre, que sur une base régionale. Une ou deux fois, par exemple, on nous a représenté que, aux fins d'une émission de guerre, un certain nombre de stations, dans telle province ou dans telle région, voulaient transmettre elles-mêmes cette émission. Nous avons cru que ce serait là rendre au public un service signalé et nous avons accordé, en conséquence, la permission d'irradier le programme.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Le docteur Thomson nous parlait, tout à l'heure, de la possibilité de relations plus étroites avec la radiodiffusion américaine. Je lui serais obligé d'établir un parallèle entre les situations respectives de la radiophonie canadienne et de la radiophonie américaine, quant à leur rayonnement. Je serais heureux de savoir si, d'après lui, il y a danger que l'un des deux pays soit noyé dans l'autre, à moins que des précautions ne soient prises pour maintenir l'équilibre?—R. L'accord de La Havane a prévu exactement la chose, monsieur, et tout danger comme celui-là est impossible.

D. Je parle de conjugaisons de postes, dans tel pays, qui seraient affectées au service des intérêts de l'autre.—R. C'est nous qui régissons tout les programmes empruntés par toute station canadienne aux réseaux américains. Libre à nous, par conséquent, de faire la part entre les programmes canadiens et américains. Je ne voudrais pas, je le répète, et surtout à l'heure actuelle, que l'on aille croire que je suis opposé à la diffusion des émissions américaines au Canada.

Ce serait là une attitude insensée. Au fait, nous sommes redevables aux Etats-Unis d'Amérique de bon nombre d'excellents programmes, mais nous ne voulons pas être envahis par les programmes américains.

D. Et maintenant, quel que soit le système adopté à l'avenir, ne serons-nous pas toujours, au Canada, dans la nécessité d'exercer un certain contrôle?—R. Je le crois.

D. Voilà où je voulais en venir.—R. Si nous voulons qu'il y ait une radio-diffusion canadienne.

Le président:

D. Sous ce rapport le comité, l'an dernier, a recommandé entre autres choses à la Société de décider si le maintien de débouchés canadiens pour les réseaux des Etats-Unis au Canada était avantageux pour la radiodiffusion en général et pour la Société. La Société a-t-elle changé d'attitude sur ce point ou a-t-elle pris en considération la recommandation qui lui avait été faite à cet effet?—R. Le Bureau des gouverneurs accorde toujours la considération voulue aux recommandations du Comité, et il est d'avis—ou du moins il n'a pris aucune résolution contraire—que, sous certaines réserves, la population canadienne devrait pouvoir écouter un certain nombre de programmes américains, et ces débouchés ouverts chez nous aux réseaux américains le sont sur l'autorisation de la Société. Impossible de se dispenser de cette autorisation.

D. Je crois comprendre que leur principal débouché n'est autre que CFRB?—R. Il y a aussi CKCL, et puis CKAC, à Montréal.

D. Diriez-vous que vous jugez avantageux pour la radiodiffusion en général et la Société en particulier de continuer ces émissions? Les Américains vendent leurs programmes à ces stations canadiennes et les propagent chez nous. Considérez-vous que cette diffusion se fait au profit de notre population et de la Société?—R. Naturellement, je ne suis que le directeur général. Je ne suis pas le Bureau des gouverneurs, et j'ignore ce que j'ai le droit de faire connaître des projets de la Société aussi bien que de son administration. J'ose toutefois déclarer que, à mon sentiment, il y a un certain désir, chez un grand nombre de citoyens canadiens, de continuer à écouter les programmes américains. Ils les écouteront quand même.

D. Précisément, et je puis ajouter en passant que, pour ma part, je suis entièrement de leur avis.—R. Ils les écouteront quand même, parce qu'il suffit de tourner un bouton pour entendre la plupart de ces programmes. Certaines stations privées, au Canada, sont désireuses de dispenser à la population ce service, et de retirer les bénéfices commerciaux qui y sont attachés. Je pense même—à moins que le Bureau ne me contredise sur ce point—que le système fonctionne assez bien.

L'hon. M. LAFLECHE: Sans aucun doute, un grand nombre des émissions américaines sont hautement appréciées, et elles le méritent.

Le président:

D. Et que se passe-t-il en sens contraire? Y a-t-il de même, aux Etats-Unis, un débouché pour les programmes canadiens, et la demande de programmes réalisés au Canada est-elle en hausse dans les stations américaines?—R. La Société Radio-Canada n'a pas de débouché aux Etats-Unis si l'on entend par là que, sous réserve de certaines conditions bien déterminées, certaines stations américaines achèteraient des programmes canadiens. Mais j'ai le vif plaisir de pouvoir déclarer que la population américaine s'intéresse de plus en plus à nos émissions canadiennes; et nous avons été, à plusieurs reprises, très heureux de confier des programmes à l'un ou l'autre des grands réseaux américains.

D. Y a-t-il des accords commerciaux à cet égard?—R. Non, monsieur.

D. Vous ne procédez pas par voie d'échanges?—R. Non, monsieur.

Mme Casselman:

D. Il y a quelque temps—deux ou trois ans, je pense—on s'était plaint de ce que certains programmes du réseau de Radio-Canada n'étaient pas diffusés par les stations régionales. Quelques lettres renfermeraient de ces griefs. Personne ne s'est plaint récemment, je pense, de ce que certains programmes locaux fussent favorisés au détriment du réseau?—R. Je pense qu'il devrait être bien compris, monsieur le président, que nous avons nos propres stations. Puis, afin d'atteindre, si possible, l'ensemble de la population canadienne, nous avons un certain nombre de stations privées qui nous sont conjuguées et constituent avec nous le réseau. En outre, d'autres stations viennent parfois s'ajouter au réseau.

D. C'est-à-dire que ces stations sont libres d'accepter ou de ne pas accepter tous vos programmes?—R. Oui, madame. Mais la chose est également vraie même des stations qui nous sont conjuguées en permanence. Nous n'imposons à aucune des stations privées qui constituent le réseau de diffuser tous nos programmes. Nous retenons une partie du temps, en leur disant: "Durant ces heures-là, vous prendrez les programmes du réseau." Mais ces stations ont aussi leur activité privée et locale. Je sais qu'il peut se trouver des cas où il y a un conflit d'intérêts entre les stations locales et le réseau national, et parfois les gens s'en plaignent.

D. Je n'ai entendu aucun grief dernièrement, mais je sais qu'il y a deux ou trois ans, des gens s'étaient plaints de ce que certains réseaux en demande ne trouvaient pas de débouché dans les stations d'Edmonton. J'étais seulement curieuse de savoir si rien de semblable s'était produit en ces derniers temps.—R. Nous travaillons en collaboration avec les stations, et tout va à merveille; des griefs nous seront certainement adressés de temps à autre, mais, en somme, les résultats obtenus sont très satisfaisants.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, j'en aurais une.

Le président:

D. Docteur Thomson, j'allais vous poser une question. Il y a un an, une recommandation a été faite à l'effet que la Société devrait étendre ses services à toute la population et s'emparer, s'il le fallait, des stations privées pour atteindre un rayonnement vraiment national. A-t-on envisagé la possibilité de donner suite à cette recommandation, y a-t-on donné suite ou se propose-t-on d'y donner suite?—R. Nous n'y avons pas encore donné suite et, pour le moment du moins, nous ne songeons pas à y donner suite. J'aimerais, cependant, avec votre permission, insister ici sur un point.

D. Allez-y—R. Nous avons pris provisoirement en location la station de Prince-Rupert.

D. Qui était une station privée?—R. Qui était une station privée. Le fait est que, dans les environs immédiats de Prince-Rupert, était cantonné un corps de troupes considérable, et la station privée ne desservait ces hommes que de façon fort peu satisfaisante. Le service était très limité. On représenta avec instance à la Société Radio-Canada que les troupes voulaient des programmes et que nous devrions accéder à ce désir. Nous avons donc conclu avec les propriétaires de la station un accord en vertu duquel nous prenions, tout d'abord, la station en location pour six mois; et maintenant, à la fin des six mois, nous avons renouvelé le bail pour une autre période, afin d'avoir le temps d'étudier la situation. En grande partie, grâce à l'usage de disques, nous avons pu donner par cette station un excellent service. Des disques américains sont en disponibilité, un certain nombre de nos propres disques le sont également, de sorte que je crois pouvoir affirmer que la station de Prince-Rupert fournit un service d'une qualité plutôt rare à l'heure actuelle. Voilà la seule mesure que nous ayons prise.

D. Dans le cas d'un programme commercial pour la diffusion duquel vous recevez un bon prix, quand ce programme passe sur votre réseau national et qu'il est transmis par une station privée—c'est-à-dire que cette station se met en conjugaison avec le réseau national,—la station privée a-t-elle sa part du bénéfice encaissé par la Société pour avoir contribué à une plus vaste diffusion du programme?—R. Certainement.

D. Voici ce que je veux savoir. Sur quoi se base-t-on pour calculer la part des recettes ou de l'allocation qui revient aux stations privées?—R. Tout est compris dans l'accord conclu avec le commanditaire. Le commanditaire loue les stations et il fixe le prix qu'il juge convenable en retour de ce service.

D. En d'autres termes, si je vous comprends bien, votre déclaration se résume à ceci: le commanditaire loue le réseau. Il se rend à la Société Radio-Canada et conclut un contrat pour \$100,000, par exemple. C'est là le prix de location du réseau. Pouvez-vous louer le réseau à des stations privées—à une douzaine de stations privées, par exemple—et leur dire: "Vous recevrez tant, de cette somme de \$100,000 pour l'irradiation de ceci"?—R. Toutes les dispositions sont prises à l'avance.

D. Tout cela fait partie du contrat?—R. Tout cela fait partie du contrat.

M. WEIR: Vous avez une liste régulière de prix?

Le TÉMOIN: Oui. Il y a justement une liste régulière de prix établis à l'avance. Il ne s'agit que d'une entente commerciale ordinaire en vertu de laquelle un certain montant va aux stations privées, et un certain montant à la Société Radio-Canada. Les stations reçoivent leur part de la somme totale reçue par Radio-Canada.

Le président:

D. Je ne comprends pas encore parfaitement. Qui détermine si les stations privées auront leur part et fixe le montant qu'elles doivent recevoir?—R. Tout dépend du contrat entre Radio-Canada et l'agence commerciale intéressée.

D. Est-ce l'agence commerciale qui désigne les stations devant prendre part à l'irradiation?—R. Non.

D. Voilà le point. C'est vous qui décidez; et l'on vous a reproché plusieurs fois de favoriser telle station au détriment de telle autre.—R. Je ne vois pas très bien où vous voulez en venir, monsieur le président.

D. Supposons que, pour tel programme commercial, vous recevez annuellement \$100,000. Cette somme représente le prix de location de votre réseau. Parmi une vingtaine de stations privées, vous avez alors le privilège d'en choisir dix pour irradier ce programme. Ces stations se mettent ensuite en conjugaison avec vous et irradient le programme en question dans les différentes régions qu'elles desservent. Est-ce bien cela?—R. Les choses ne se passent pas ainsi.

D. Voilà précisément ce que je veux savoir. Comment les choses se passent-elles?—R. Tout est strictement prévu; supposons, par exemple, qu'un commanditaire nous dit: "Nous voulons un programme." Il faut que ce commanditaire ait déjà choisi les stations qui l'irradieront avant de s'entendre avec nous. Le commanditaire ne vient pas à Radio-Canada pour nous dire: "Voici un programme. Vous en confierez l'irradiation à qui vous voudrez." Pas le moins du monde. Tout le projet doit lui être soumis en détail avant la signature du contrat. Nous avons des prix établis. Lorsque quelqu'un se présente pour acheter du temps, il sait exactement ce qu'il achète, quelles stations il loue, en quelque sorte, et exactement où ses programmes seront irradiés. Tout est strictement prévu. Jamais la question ne se pose seulement, pour la Société Radio-Canada, de dire: "Nous donnerons le programme à telle ou telle station, mais nous ne le donnerons pas à telle ou telle autre."

M. Bertrand:

D. L'heure de la journée est fixée, et tout le reste?—R. Tout est fixé.

M. Isnor:

D. En d'autres termes, les commanditaires ont recours à vos services tout comme ils s'adresseraient à une agence nationale de publicité. Ils choisissent eux-mêmes le rayonnement, ou plutôt ils choisissent entre les stations qui les irradieront?—R. Non. Nous ne disons pas: "Pour tel programme, nous louerons six stations; pour tel programme, nous louerons dix stations, et pour tel autre nous louerons quinze stations." Nous disons: "Voici le réseau. Voici ce que vous achetez." La composition de notre réseau est strictement établie, et les commanditaires savent exactement à quoi s'en tenir.

Le président:

D. Je comprends. Voilà exactement en quoi consiste votre réseau.—R. Oui.

D. Cependant, certaines stations privées irradient quelques programmes commerciaux du réseau national?—R. Non, monsieur. Le réseau est établi. Il s'agit d'une chose fixe. Ce réseau comprend un certain nombre de nos stations et un certain nombre de stations privées. L'organisation en est plus ou moins fixe. Si vous voulez louer le réseau national, vous louez le réseau national, et rien d'autre.

M. Isnor:

D. Vous n'avez qu'un réseau?—R. Oui.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Peut-on louer une partie du réseau?—R. Oui, mais rarement. On loue ce qui pourrait s'appeler un réseau auxiliaire ou régional.

D. Supposons qu'un acheteur se présente. Il n'y a qu'une chose à lui offrir?—R. Oui.

D. Sauf s'il prend en location le réseau auxiliaire?—R. Oui.

D. Il s'agit bien d'une opération commerciale, n'est-ce pas?—R. Précisément; tout dépend de la somme dont dispose l'acheteur.

D. Supposons qu'un acheteur veuille annoncer tel ou tel produit ou service dont il dispose, et qu'il a besoin pour cela de la radio. Il se présente à Radio-Canada et dit, par exemple: "J'ai \$200,000 en main, je suis prêt à dépenser cette somme en frais de publicité, et je veux que Radio-Canada me fasse de la publicité". Que se passe-t-il après?—R. Ce n'est pas ainsi que l'acheteur se présente. Il ne vient pas à Radio-Canada avec \$200,000 et il ne nous parle pas en ces termes.

D. Fort bien. Supposons qu'il a \$20,000.—R. Non. L'acheteur ne vient pas pour nous dire: "Voici \$40,000. Je veux dépenser cette somme en frais de publicité radiophonique". Pas du tout. Il vient nous voir et nous dit: "Je veux acheter des programmes". Nous répondrons: "Très bien". Le contrat est conclu et il reçoit ses programmes.

D. Je me permets de poser ici une question. L'acheteur dit: "Je veux passer sur le réseau". Vous sortez alors une carte et vous lui dites: "Le réseau comprend ces stations". N'est-ce pas?—R. Oui.

D. Et l'acheteur reprend alors: "Je ne veux pas toutes ces stations. Je n'en veux que quelques-unes". Que pouvez-vous faire?—R. S'il loue le réseau national, il loue le réseau national, et il faut lui donner le réseau national. Autrement, nous ne pourrions subsister.

D. Je comprends qu'il est difficile de ne louer que quelques stations. Mais que faites-vous alors?—R. De temps à autre, un acheteur pourra se présenter et

nous dire: "Je veux louer, dans telle région, six stations qui irradieront tel programme". Nous répondons qu'il ne s'agit plus là du réseau national, et parfois la demande est accordée.

D. Je suppose qu'un acheteur peut louer une station s'il le désire?—R. Il irait alors aux autorités de la station privée et s'entendrait directement avec elles. Ce qui se passe dans les stations privées ne nous regarde pas. Il n'a qu'à s'y rendre et à conclure les marchés voulus.

D. Et si l'acheteur ne veut passer qu'à CBO?—R. Oui.

D. Voilà où je voulais en venir.

Le président:

D. Mais j'attends toujours mon renseignement. Certaines stations privées au Canada participent maintenant aux programmes commerciaux et à la publicité, et d'autres pas encore. Qui fait le choix?—R. Je vois où vous voulez en venir, monsieur le président.

D. Toutes les stations ont droit à ces programmes?—R. Oui.

D. Parce que plus une station privée fait d'irradiations commerciales, plus elle est en demande, plus ses recettes sont élevées. Il semble que certaines stations aient été favorisées au détriment d'autres stations lorsqu'il s'agissait de faire la part des émissions commerciales. Qui est responsable de ce choix? Qui est-ce qui décide: "Vous aurez telle émission", et "Vous n'aurez pas telle émission"?—R. Eh bien, en 1938, date de l'institution du réseau, un accord conclu avec certaines stations privées stipulait qu'elles feraient partie du réseau national, et elles font partie du réseau national. Il est vrai qu'un certain nombre de stations privées ne font pas partie du réseau national.

D. Que doivent faire ces stations pour être admises à participer du réseau national? C'est à elles de résoudre le problème?—R. Il faudrait qu'elles puissent donner à Société Radio-Canada, puis que la Société puisse donner aux commanditaires, l'assurance que le réseau fourni par ces stations privées est indispensable au rayonnement du réseau national.

M. Tripp:

D. Un acheteur peut-il, par exemple, prendre en location le réseau plus deux autres stations de son choix?—R. Ce n'est pas ainsi que l'on a l'habitude de procéder.

D. S'il le fait, la somme qu'implique le contrat initial augmente-t-elle d'autant?—R. L'acheteur doit payer pour ce qu'il reçoit.

D. Il doit assumer la différence des frais?—R. Oui.

D. Les deux stations supplémentaires ne figureraient pas au contrat initial, ou ne participeraient pas du contrat initial?—R. L'acheteur payerait pour ce qu'il reçoit. Mais la manière normale de répondre est la suivante: "Voici le réseau. Voici ce que nous avons à vous offrir. Il vous en coûtera tant".

D. Le commanditaire pourrait dire: "Je veux une station à Vancouver et une autre station à Halifax, en plus du réseau régulier", à condition qu'il assume les frais additionnels?—R. Pas dans les circonstances ordinaires. Nous avons conclu avec ces stations privées un contrat strictement établi, et elles savent à quoi s'en tenir. Elles disposent d'un certain temps qu'elles peuvent vendre avec bénéfice. Elles se contentent de ces recettes, et s'arrangent pour que les recettes leur suffisent.

Mme Casselman:

D. Un commanditaire pourrait louer le réseau, puis louer au dehors les stations additionnelles dont parle M. Tripp, et leur transmettre le programme?—R. Le commanditaire éprouve rarement le désir d'agir ainsi.

D. Je veux dire que c'est là une possibilité à envisager.

M. Hansell:

D. En d'autres termes, le commanditaire pourrait-il louer moins? Je me permets de poser la question en termes un peu différents. Prenons, entre autres, quatre programmes, le programme "Palmolive", le programme "Happy Gang", le programme "Ivory Soap" et le programme "Lux". De vastes conjuguaisons nationales de réseaux ont, par exemple, une émission pour l'emprunt de la victoire. Faut-il croire que, pour chacun de ces programmes, les mêmes stations voient toujours à l'irradiation?—R. S'il s'agit d'un programme sur le réseau national, oui.

D. Les stations privées, et votre réseau également?—R. Oui.

M. Tripp:

D. D'après les listes de prix établis, une compagnie peut-elle obtenir une réduction?—R. Les prix sont fixés d'avance. J'ai sur moi la liste de ces prix. Vous avez là ce qu'il en coûte dans chaque cas.

D. Voici où je voulais en venir. Supposons qu'une compagnie fusionnée veut annoncer quatre produits distincts. Ses représentants viennent à la Société et achètent, à titre de raison sociale unique, une heure d'irradiation. Or une émission d'une heure se vend moins cher, d'après votre liste, qu'une émission de quinze minutes?—R. En effet.

D. Si des compagnies se fusionnent, elles peuvent obtenir pour chacun de leurs produits, un quart d'heure qui coûte moins cher à chacune qu'à une compagnie indépendante qui ne fabriquerait qu'un produit?—R. Non, monsieur. Une compagnie se présente et achète un laps de temps pour lequel elle verse une somme fixée d'avance. Impossible que plusieurs compagnies se fusionnent et ne fassent qu'une offre à Radio-Canada.

D. Mais n'est-ce pas précisément ainsi que les choses se passent dans le cas des programmes de savon?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Il y a différents produits, mais une seule compagnie.

M. TELFORD: Y a-t-il des limites au temps qu'un commanditaire peut acheter?

M. Tripp:

D. Au sujet des programmes de savon, je croyais qu'une seule compagnie entrait en scène et fabriquait, par exemple, quatre différentes marques de savon. Chacun de ces savons fait l'objet d'une annonce de quinze minutes. C'est la compagnie en question qui conclut le marché. Puis cette compagnie assigne à chaque marque de savon le quart d'heure qui lui revient.—R. Oui. Mais toutes sont des produits de la même compagnie.

D. Toutes sont des produits de la même compagnie?—R. Oui.

D. Cependant, voilà une compagnie qui accapare une heure de votre temps. Une compagnie indépendante, un manufacturier qui n'a qu'une marque de savon, par exemple, ne paie pas la même somme, il paie plus cher pour annoncer son produit. Il lui en coûte davantage pour annoncer son produit unique qu'il n'en coûte à l'autre compagnie pour annoncer quatre produits.—R. Je ne crois pas que nous ayons eu jusqu'ici à faire face à ce problème.

D. Il est temps d'y songer.

Le PRÉSIDENT: Vous vendez du temps, et non pas des produits.

M. Tripp:

D. Je le sais. Mais prenons, par exemple, votre unité de temps. Apparemment, il y a différents prix. Vous louez le réseau pour un quart d'heure et vous le louez pour une heure.—R. Oui.

D. Et les prix varient?—R. Oui.

D. Telle compagnie, qui fabrique quatre produits différents pourrait obtenir du temps à plus bas prix, pour chacun de ces produits qui sortent d'une compagnie fonctionnant, en réalité, comme une compagnie unique. Il lui en coûte meilleur marché qu'à un manufacturier qui ne fabrique qu'un seul produit.—R. Tout se ramène à savoir si vous achetez une heure ou un quart d'heure.

D. Je le sais. Je me demande seulement s'il est sage de maintenir ces différents prix. Je pense qu'il serait beaucoup préférable de n'avoir qu'une unité, l'unité d'un quart d'heure, par exemple, que d'avoir un prix réduit—car il s'agit de fait d'une réduction—pour celui qui achète une heure. Si je me rappelle bien, les réseaux américains ont à résoudre le même problème.

M. Isnor:

D. Il y a une différence entre une période de quinze minutes, une autre de trente minutes et une autre de soixante?—R. Tout dépend du moment dans la journée.

M. WEIR: Le problème a surgi aussi chez les Américains.

Le TÉMOIN: Notre manière d'agir ressemble de très près à la manière américaine, parce que des agences comme la nôtre sont internationales.

M. Isnor:

D. La différence de prix est-elle considérable?—R. Pas très considérable.

D. Quelle est la différence? Disons pour une heure.—R. Je n'ai pas sous la main le renseignement.

M. WEIR: Pour une demi-heure, 60 p. 100 de l'heure; pour un quart d'heure, 40 p. 100 de l'heure.

M. Tripp:

D. Il y a ainsi tendance à favoriser sur vos réseaux les institutions plus importantes au détriment des petites compagnies indépendantes.—R. Eh! bien, les affaires sont les affaires, et ces opérations commerciales doivent s'effectuer sur une base commerciale. Je suppose que la critique est, dans une certaine mesure, bien fondée. Nous songeons moins à la publicité qu'à nous procurer des programmes et à récréer nos auditeurs.

M. Bertrand:

D. Vous en coûte-t-il davantage pour vendre un programme d'un quart d'heure que pour en vendre un d'une demi-heure ou d'une heure?—R. De quelle manière?

D. Pour les frais d'organisation.—R. L'organisation se fait naturellement par l'intermédiaire d'agences commerciales et de notre propre division commerciale. J'imagine que la commission varie selon les frais de réalisation du programme.

D. Voici à quoi je songeais. Je suis moi-même marchand, et il en coûte toujours plus cher, d'une manière générale, pour vendre en petite quantité qu'en grande. Dans les affaires, la différence de prix est inévitable. Nous aimerions naturellement donner suite aux excellentes propositions de mon honorable collègue, et faire en sorte que chacun puisse acheter au même prix n'importe quelle denrée ou n'importe quel service. Mais la quantité a tellement à voir avec le coût de la production et les frais de vente, qu'il est impossible de n'en pas tenir compte. Celui qui achète plus paie meilleur marché. On n'échappe pas à cette règle. Voilà un principe qui prévaudra toujours dans les affaires.

M. TRIPP: D'autre part, pour prévenir le plus possible les réductions désavantageuses de prix...

M. BERTRAND: Il ne s'agit pas de réductions. Les affaires sont les affaires.

M. TRIPP: Si vous voulez, mais...

M. Hansell:

D. J'aurais une question supplémentaire pour faire suite à la discussion sur les réseaux. Plusieurs stations peuvent-elles, dans la même ville, donner sur votre réseau le même programme en même temps?—R. Pas au point de vue commercial.

D. Prenons, par exemple, le programme "Lux". Plus d'une station ne peuvent-elles le diffuser en même temps dans une ville comme Winnipeg?—R. Non. Il n'y a qu'une station. Les commerçants prennent bien garde qu'il n'y en ait qu'une.

D. Je les comprends. Mais tout n'est pas clair encore dans mon esprit. A la suite des débats précédents, j'aurais cru que dans telle ville—supposons qu'il y a trois stations dans telle ville—toutes les stations de cette même ville avaient leur part du réseau.—R. Mais il n'en est pas ainsi. Il y a généralement dans telle ville une station qui utilise le réseau à des fins commerciales. Parfois, nous transmettons nos programmes de continuité à plus d'une station dans la même ville, mais non pas à des fins commerciales.

D. J'apprécie le renseignement.

Le président:

D. Ni la compagnie ni l'annonceur commercial ne retireraient beaucoup d'avantages de la chose?—R. Ils ne cherchent pas à atteindre les mêmes populations sur deux réseaux.

M. BERTRAND: Les commanditaires n'assureraient pas ces dépenses.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. HANSELL: Je me fie uniquement à ma propre expérience. Je puis me tromper, mais j'ai la quasi-certitude de pouvoir écouter tel programme national à telle station, à telle heure, puis d'écouter à une autre heure une station commerciale.

Le PRÉSIDENT: En effet.

Le TÉMOIN: Il s'agit partout de programmes commerciaux.

M. HANSELL: Il faudra que je relise les témoignages et que j'éclaircisse toutes ces choses dans mon esprit. Je dois avouer que j'éprouve actuellement quelque confusion.

Le TÉMOIN: Si vous aimez discuter la chose avec notre division commerciale, peut-être pourrions-nous résoudre quelques-unes de vos difficultés. Mais dans toutes les villes, les stations fonctionnent sur une base commerciale, ce qui explique comment il se fait que vous pouvez écouter des émissions commerciales à différentes stations dans la même localité.

Mme Casselman:

D. Le même programme commercial?—R. Non, pas le même programme commercial.

D. A la même heure?—R. Non, pas à la même heure, non, non—à moins que les commanditaires n'aient perdu la tête.

M. Hansell:

D. Je ne veux pas prolonger outre-mesure la discussion. Il s'agit seulement de jeter un peu de lumière. J'avais cru comprendre, tout à l'heure, que si une compagnie commerciale voulait acheter du temps sur votre réseau, vous répondiez

simplement: "Voici le réseau. Il faut que vous achetiez cela." N'est-ce pas le même réseau durant une heure que durant l'autre heure?—R. A tout prendre, vous avez raison.

M. TRIPP: Les commanditaires de ces différentes marques de savon n'appartiennent-ils pas à la même compagnie?

M. HANSELL: Me permettez-vous de discuter un peu ce point avant que vous posiez votre question?

M. TRIPP: Certainement. Je m'excuse de vous avoir interrompu.

M. Hansell:

D. Alors comment se fait-il qu'à six heures, je communique, à telle station, avec un réseau commercial, et qu'à huit heures, à telle autre station, je communique encore avec un réseau commercial?—R. Je pense que vous parlez de la ville de Calgary.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'atteindre différents auditoires.

M. HANSELL: Mais peu importe en somme, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Certainement. Plus les commanditaires atteignent de populations, mieux ils s'en trouvent. C'est le secret de toute l'affaire.

Le TÉMOIN: La ville de Calgary fait exception, parce qu'elle possède trois stations commerciales; et je pense que d'eux d'entre elles nous sont conjuguées, puisque la question du réseau vous intéresse. C'est là un état de choses assez anormal.

M. HANSELL: Voilà peut-être la source de ma confusion. La situation à Calgary ne doit donc pas entrer dans la discussion.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. HANSELL: J'en laisse donc la responsabilité aux autorités, mais il s'agissait de tirer la chose au clair pour le compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Cela termine-t-il la discussion? En ce cas, j'avais un point à reprendre ici même.

M. TRIPP: Je vous demande pardon, mais pourrais-je demander une réponse à cette question?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. Tripp:

D. A une heure, dans la région que j'habite, quatre différents programmes de savon, d'un quart d'heure chacun, se succèdent durant une heure. N'y a-t-il pas, derrière ces quatre programmes différents, un même commanditaire?—R. Oui.

M. WEIR: Vous avez raison.

M. Tripp:

D. Vous avez raison. De cette façon, le commanditaire obtient à meilleur marché ses quinze minutes qu'un commanditaire ordinaire qui ne fabrique, par exemple, qu'un seul produit?—R. Précisément.

D. Par conséquent, quiconque veut obtenir à bon marché des programmes procède par combinaisons pour acheter du temps; il divise ensuite ce temps et le répartit entre ses différentes compagnies.—R. Non, non, monsieur. Nous traitons avec telle firme. Si le commanditaire veut acheter une heure, il la paye le prix d'une heure, comme tout autre commanditaire.

M. ISNOR: C'est exactement la même chose que dans les journaux, où les colonnes sont mises en vente.

M. Tripp:

D. Je sais. Mais le principe n'est-il pas, en somme, au désavantage de la compagnie ordinaire, par rapport à la compagnie plus importante qui fabrique quatre produits, et même cinq ou six?—R. Probablement.

D. Je pense que oui. Or est-il sage pour une institution d'Etat de tolérer cet état de choses? Vous dites que vous ne favorisez pas les sociétés puissantes, les grosses compagnies et tout ce qui ressemble, de près ou de loin, à des sociétés puissantes ou à de grosses compagnies, et pourtant, voici que vos propres tarifs se trouvent à être en faveur du gros client contre le petit. Je me demande seulement si c'est une manière d'agir bien orthodoxe de la part du gouvernement?—R. Il ne s'agit pas d'une institution d'Etat.

D. Est-ce sage, alors, pour une compagnie autonome qui est censée desservir l'intérêt public et qui a pleins pouvoirs dans ce domaine particulier?—R. J'imagine qu'au National-Canadien, vous aurez de meilleurs prix en louant tout une voiture qu'en n'envoyant qu'un simple colis.

D. Cependant, vous venez de dire à M. Bertrand qu'il n'en coûte pas davantage pour un quart d'heure que pour une heure, que vos frais d'exploitation ne sont pas plus élevés. Alors, pourquoi accorder dans tel cas une réduction qui nuit au petit commanditaire, et ne pas l'accorder dans tel autre cas?—R. Tout ce que je puis dire, c'est que la chose se fait couramment dans le commerce.

D. Mais la chose devrait-elle se faire?—R. Je ne m'y connais pas beaucoup sur ces questions.

Le président:

D. Si vous êtes bon négociant, dites-nous donc où en sont les négociations entamées par le ministère des Transports et la Société pour voir si, à même les recettes des droits de permis, plus d'argent ne pourrait pas être accordé à la Société pour défrayer les dépenses des programmes? Où en êtes-vous?—R. La chose est à l'étude et la discussion se poursuit actuellement.

D. Une décision a-t-elle été prise?—R. Non, monsieur, aucune décision n'a encore été prise, ou du moins formulée.

M. HANSON: Peu de gens se plaignent des programmes. Vous donnez, je pense, assez de satisfaction à l'ensemble de la population canadienne.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de tout autre chose. L'an dernier, le Comité était d'avis que, en rémunération de ses services, le ministère des Transports prélevait une trop grande part des droits de permis radiophoniques et, en outre, je crois comprendre qu'il encaisse les droits de permis versés par les stations privées.

Le président:

D. Est-ce exact?—R. Oui.

D. Ces droits de permis des stations privées sont-ils les mêmes? Ont-ils monté ou sont-ils restés ce qu'ils étaient?—R. Je crois qu'ils ont monté.

D. Ils ont monté?—R. La chose n'est pas du ressort de la Société.

M. Isnor:

D. Mais pas le droit même?—R. Non. Je veux dire que la somme totale des droits a monté. Mais le droit exigé, de fait, des stations privées n'a pas changé.

M. ISNOR: Ce droit s'appelle droit de permis commercial.

Le PRÉSIDENT: Non, les radiorécepteurs privés n'entrent pas dans la catégorie visée; je ne songeais qu'aux droits des stations privées.

M. ISNOR: Ces droits-là s'appellent droits de permis commerciaux.

Le président:

D. Au sujet de l'avenir de Radio-Canada, la Société se considère-t-elle suffisamment rémunérée de ses services à la population? Ce n'est pas elle qui est rétribuée, mais c'est elle qui dessert la population?—R. Ce n'est pas nous qui fixons les droits.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Je vous demande pardon?—R. Ce n'est pas nous qui fixons les droits.

Le PRÉSIDENT: Et voilà précisément ce qui surprend. Un autre ministère, le ministère des Transports, fixe les droits et ce ministère dit alors à Radio-Canada: "Vous dispenserez à ces gens tous les services qu'ils sont autorisés à recevoir, et voici le montant de la rétribution". Voilà qui n'est pas normal. Votre Société est censée être indépendante du gouvernement, et cependant, un ministère du gouvernement se présente et vous dit: "Vous ferez telle ou telle chose, pour tant d'argent, et vous n'aurez pas un cent de plus". Si je faisais moi-même partie du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, je m'opposerais avec énergie à servir aveuglement les fins de qui que ce soit.

M. BERTRAND: Le docteur Thomson consentira-t-il à se déclarer là-dessus.

Le PRÉSIDENT: J'étais précisément désireux de savoir si le docteur Thomson nous soumettra une déclaration.

Le TÉMOIN: Je crois que votre Comité doit rédiger un rapport. C'est à lui qu'il appartient de faire une recommandation.

Le président:

D. Nous avons fait cette recommandation l'an dernier. Des discussions, disions-nous, devraient s'engager entre la Société et le ministère des Transports pour savoir si la somme prélevée par le ministère sur les droits de permis ne pourrait pas être réduite afin d'allouer plus d'argent à la Société, et cet argent pourrait être affecté à la réalisation des programmes, mais peu nous importe l'usage que vous en ferez.—R. Il y a deux points en litige, monsieur le président. Vous avez, d'une part, les droits de permis exigibles de toute personne qui a un appareil à la maison. Ce droit s'élève, naturellement, à \$2.50. Nous avons entamé avec le ministère des Transports des discussions, mais pas assez instamment peut-être, pour décider si la proportion retenue par ce ministère afin de défrayer les dépenses de la perception n'est pas excessive. Les discussions sont encore en cours. Sur l'autre point...

D. Et quelle est, exactement, cette proportion? Avez-vous ces chiffres sous la main?—R. Sur une somme de \$3,682,808.44, les frais de perception ont monté à \$197,476.52, et cela pour l'année 1941-42. Pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1943, les frais encourus pour la perception d'une somme globale de \$3,925,028.31 se chiffrent par \$223,338.07. Vous vouliez aussi savoir, monsieur le président, quel droit était prélevé sur les stations privées. Le chiffre en est naturellement fixé par le ministère des Transports.

D. Oui, mais le fait est que le ministère des Transports encaisse annuellement une commission de \$225,000 pour les permis radiophoniques individuels. Il vend en outre, moyennant un certain droit, aux stations privées, le privilège d'exploitation. Ensuite, car à cela se résume toute la tâche du ministère des Transports, ce ministère fait dire à la Société: "Fournissez maintenant à ces gens des émissions de continuité", et le reste, et vous ne recevez pas un cent en retour. N'est-ce pas exact?—R. Absolument.

D. Je soutiens que vous avez droit à une proportion plus grande de cet argent à cause des services que vous dispensez.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Avant de rendre une décision, ne pensez-vous pas que nous pourrions nous assurer de la somme que représentent les frais de perception du ministère des Transports.

Le PRÉSIDENT: Nous avons obtenu tous ces renseignements l'année dernière.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Revenons-y donc, si vous voulez bien, parce que nous parlons du ministère des Transports dans ses relations avec le Bureau des gouverneurs. Que reçoit le percepteur, celui qui prélève le droit et vend le permis de radiorécepteur au propriétaire? Quel est le montant de sa rétribution. Reçoit-il 25 cents?

Le PRÉSIDENT: Il reçoit 25 cents.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Or voilà déjà un dixième du droit perçu. Voyons immédiatement dans quels rapports se trouve ce chiffre vis-à-vis des chiffres fournis par le docteur Thomson.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais d'abord connaître l'autre chiffre, celui de la somme prélevée sur les stations d'irradiation privée comme droit annuel de permis. Nous les additionnerons ensuite, et nous aurons ainsi le total des recettes du ministère, du moins en ce qui a trait à la radio. Il faudra voir plus tard l'autre côté de la médaille, les frais d'exploitation, mais je crois me rappeler que le ministère des Transports dépense beaucoup moins qu'il n'encaisse, et qu'une plus grande part des fonds perçus devrait être cédée à la Société que par le passé.

M. BERTRAND: Ce comité peut appeler un témoin du ministère des Transports.

Le PRÉSIDENT: Je le crois.

M. BERTRAND: Ne devrions-nous pas le faire?

Le PRÉSIDENT: Oui, mais ce témoignage est vraiment contenu dans l'état financier de la Société. Partiellement, du moins.

M. BERTRAND: Je comprends que les questions soient embarrassantes pour le témoin d'aujourd'hui et qu'elles sont même injustes, dans une certaine mesure.

Le PRÉSIDENT: La question n'était pas injuste, parce qu'il s'agissait de savoir dans quelle mesure on a donné suite à la recommandation de l'an dernier à l'effet qu'une plus grande partie des recettes fût consacrée à la réalisation des programmes.

M. TRIPP: Pour bien juger, je pense qu'il faudrait obtenir le chiffre de la somme fournie par le ministère des Transports à la Société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Y a-t-il d'autres questions à poser au docteur Thomson?

M. HANSON: Monsieur le président, nous avons déjà eu pour témoin un représentant du ministère. Pourquoi ne pas appeler quelqu'un qui nous procurera ce renseignement?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions le faire.

M. HANSON: Je pense que nous devrions le faire dès notre prochaine séance. Nous pourrions appeler un témoin, lui poser la question et lui faire préparer une réponse, afin de savoir le montant total des droits de permis perçus, des frais de perception, et aussi celui des permis de stations privées. Cela se fera en peu de mots.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de l'organisation, des unités d'outre-mer ou des ondes courtes?

M. BERTRAND:

D. Au sujet de l'unité d'outre-mer, pourrais-je savoir combien il en coûte pour irradier ici les programmes provenant d'outre-mer?—R. Vous voulez parler des frais encourus, de fait, pour leur irradiation au Canada?

D. Oui.—R. Il y a peu de frais.

D. Et combien coûte, par ailleurs, la préparation des programmes outre-mer?—R. J'ai dit au Comité combien nous coûtait notre unité d'outre-mer. Nous avons dépensé \$124,000 à son maintien. Vous trouverez ces chiffres au n° 3, page 59, au 3e paragraphe.

D. Et avez-vous fait là la part des programmes anglais et des émissions françaises. Dans quelle proportion se trouvent ces deux catégories d'émissions?—R. Il est difficile de préciser sur ce point. La Société forme un tout. Il n'y a pas d'allocations déterminées.

D. En tout cas, il n'y a pas d'hésitation. La population tient à ce que ces émissions continuent.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur le sujet débattu?

M. Isnor:

D. Pour faire suite à votre question sur les droits de permis, pourriez-vous nous dire si, dans votre état financier, les chiffres qui figurent sous la rubrique des droits de permis et sous la rubrique commerciale indiquent bien les sommes nettes que vous avez reçues? Je parle de la page 78. Sont-ce bien là les sommes nettes reçues du ministère des Transports?—R. Dans nos comptes, oui.

D. En 1943, les droits de permis s'élèvent à \$3,701,690.24, contre \$2,906,605.28 en 1940. Cela voudrait dire que le nombre des radiophiles s'est accru?—R. Oui, monsieur.

D. En gros, vos recettes se sont accrues d'environ \$800,000. Il s'agit là des détenteurs de permis individuels?—R. Oui.

D. La seconde ligne est celle de la rubrique commerciale, à laquelle le président faisait tout à l'heure allusion. Vos recettes commerciales ont beaucoup monté cette année, puisqu'elles atteignent, en 1943, \$1,204,644.72, contre \$700,867.92 en 1940.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit des émissions commerciales.

Le TÉMOIN: Il ne s'agit pas des permis commerciaux, mais des opérations commerciales.

Le PRÉSIDENT: Je veux surtout souligner le fait que nous n'en retirons pas un cent. La Société sur laquelle nous faisons enquête ne retire pas un cent des droits de permis des stations commerciales. N'est-ce pas exact?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

M. ISNOR: Je suis heureux de voir enfin clair dans cette affaire.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Pourrais-je faire consigner au compte rendu...

M. ISNOR: J'aimerais que l'on réponde d'abord à ma question, afin de tirer les choses au clair?

M. Isnor:

D. Ces chiffres sont exacts, n'est-ce pas?—R. Il faut m'excuser si je rends très imparfaitement témoignage devant vous. Mais je n'ai assumé mes fonctions que depuis six mois, et je ne suis pas encore bien au courant. Je demande pardon au Comité de mon ignorance. On m'apprend que nous encaissons les droits de permis commerciaux des stations privées.

D. Où figure ce renseignement dans votre rapport?—R. Tout est compris dans le total brut des droits de permis. Pour l'année 1942-1943, les droits de permis de réception radiophonique se sont élevés à \$3,890,678.31, et ceux des droits de permis d'irradiation commerciale à \$34,350, ce qui fait un total de \$3,925,028.31. Une déduction de \$223,338.07 pour frais de perception ramène ce total à un revenu net qui se chiffre par \$3,701,690.24, y compris les droits de permis de réception et les droits de permis d'irradiation commerciale.

D. Voilà votre réponse. Je vous avais d'abord demandé si c'était là la somme nette obtenue du ministère des Transports. Vous venez de nous donner le montant brut que vous recevez, moins les déductions?—R. Oui.

D. Voilà la réponse à la question du président. La Société Radio-Canada verse \$223,338.07 au ministère des Transports pour la perception des droits de permis individuels et de permis commerciaux?—R. Oui, monsieur.

D. Qu'y a-t-il encore?—R. Où sont les chiffres?

Le docteur FRIGON: Dans les frais de perception des permis rentrent la commission versée aux percepteurs plus une somme prélevée par le ministère des Transports pour la perception. Nous sommes fort loin d'encaisser les \$2.50 que verse chaque détenteur particulier. Il y a une double déduction, la somme versée au percepteur, plus les frais de perception prélevés par le ministère des Transports. En d'autres termes, les frais de perception dans le cas des détenteurs de permis individuels nous coûtent environ 14 p. 100.

L'hon. M. LAFLÈCHE: C'est-à-dire que 10 p. 100 va au vendeur du permis, et 4 p. 100 pour d'autres frais?

M. BERTRAND: Il s'agit de rétribuer le ministère, et de payer les frais d'émission des permis.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Ce n'est certainement pas cher.

Le PRÉSIDENT: Il sera bientôt une heure. Y a-t-il d'autres questions au sujet de la radiodiffusion sur ondes courtes? En élucidant ce point aujourd'hui, nous pourrions passer dès demain au rapport financier.

Le président:

D. Il y a environ un mois, docteur Thomson, que le rapport a été soumis. Avez-vous du nouveau à nous apprendre, après un mois, au sujet des négociations entamées pour vous procurer le matériel nécessaire à la station d'irradiation sur ondes courtes?—R. Les commandes ont été placées. Vous voulez parler de l'outillage technique?

D. Précisément, puisque là réside la difficulté; ces négociations ont-elles obtenu des résultats?—R. M. Frigon est vraiment beaucoup mieux que moi en mesure de répondre à ces questions. Je n'ai plus de renseignements à vous donner.

D. Je présume que le Bureau nous les aurait communiqués s'il en avait.

Le PRÉSIDENT: Et cela terminera probablement la discussion, pour aujourd'hui. La *Canadian Association of Broadcasters* demande à comparaître devant le Comité. Voici la teneur de la lettre qu'elle nous a adressée:

Certains faits consignés dans le compte rendu de votre Comité pour l'année dernière ainsi que les débats qui ont suivi, en Chambre, sur ce rapport semblent indiquer que le présent Comité sera heureux de recueillir le témoignage des représentants des sociétés radiophoniques indépendantes. Pour notre part, nous serions désireux de comparaître devant le Comité afin de lui fournir toute l'assistance et les renseignements qu'il est en notre pouvoir de lui fournir.

Les stations indépendantes sont disséminées aux quatre coins du pays et, comme nous aimerions qu'un groupe restreint, mais bien autorisé, assiste à vos séances et à cause surtout des difficultés de transport en temps de guerre, nous vous serions obligés de fixer assez longtemps à l'avance la date de convocation.

M. ISNOR: Je propose que la date de convocation soit fixée au 8 juillet.

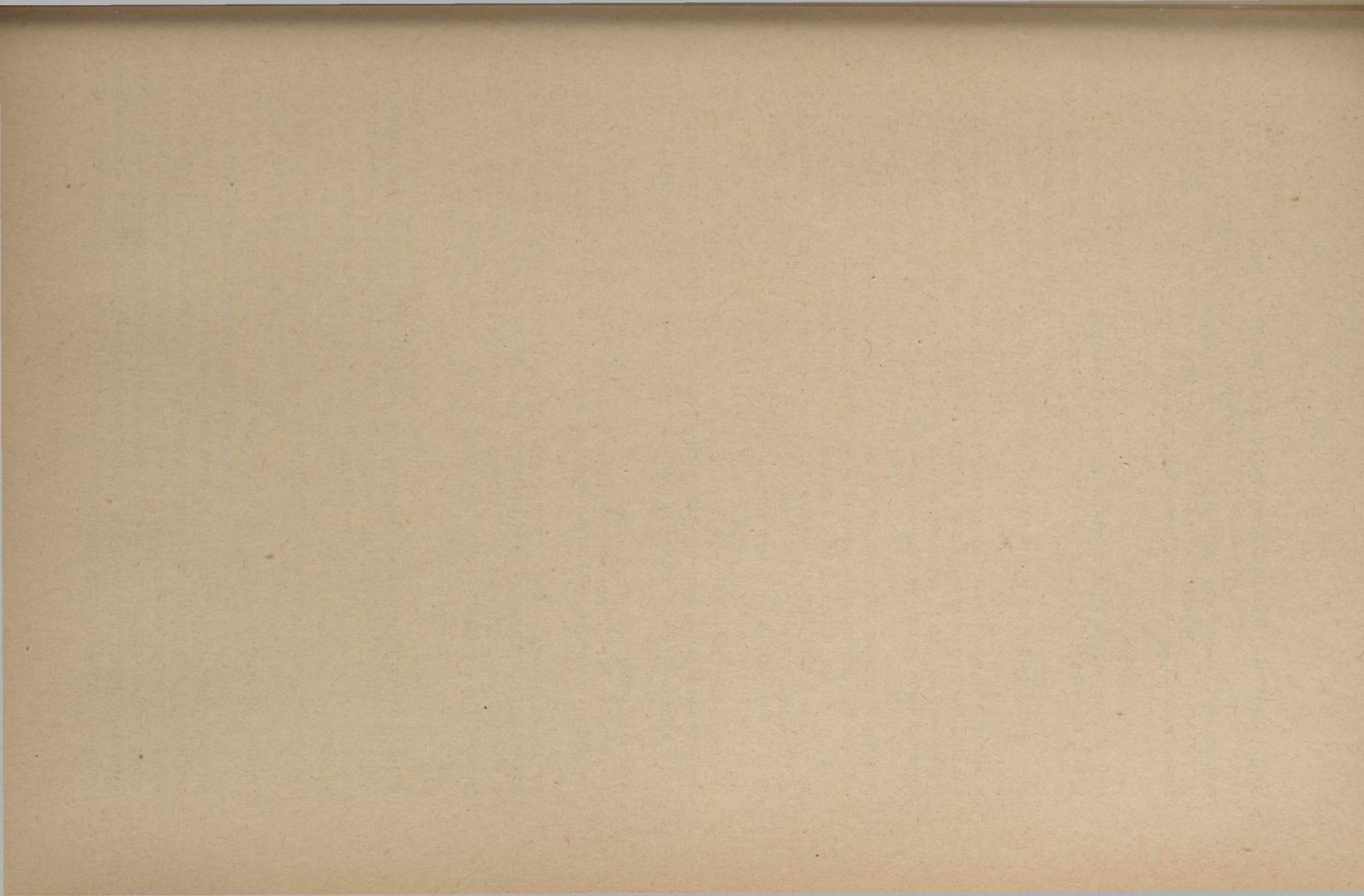
M. HANSON: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Isnor et appuyé par M. Hanson que la *Canadian Association of Broadcasters* soit convoquée à notre séance du 8 juillet. Tous les membres sont-ils d'accord?

(Adopté.)

Le PRÉSIDENT: Nous nous ajournons donc jusqu'à mardi. Nous avancerons un peu l'heure de la séance, cependant; en nous réunissant à 10 h. 30, il sera plus facile pour les membres du Comité d'être présents, parce que plusieurs autres comités se réunissent à 11 heures.

A 12 h. 55, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 6 juillet, à 10 h. 30 du matin.



SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 6

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 1943

TÉMOIN:

Le docteur James S. Thompson, directeur général de la Société
Radio-Canada

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,

le mardi 6 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 10 h. 30, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Présents: Mme Casselman (*Edmonton-est*), MM. Bertrand (*Prescott*), Boucher, Chevrier, Coldwell, Durocher, Hansell, Hanson (*Skeena*), LaFlèche, Laflamme, McCann, Mullins, Rennie, Ross (*St-Paul's*) et Telford—15.

Sont aussi présents: M. Augustin Frigon, directeur général adjoint.

Le président dépose, pour distribution, des exemplaires d'un état comparatif des permis de postes récepteurs privés par provinces (y compris les recettes brutes et les dépenses). Cet état avait été demandé par la division de la radio du ministère des Transports.

Le docteur James S. Thomson est rappelé et interrogé sur l'état financier qu'il a présenté le 17 juin. Il est assisté de MM. Bramah et Brodie.

Le témoin est aussi interrogé sur les émissions éducatives, le personnel et la publication de la Société Radio-Canada.

La différence entre les chiffres fournis par le ministère des Transports et ceux du directeur général, au sujet des permis de postes récepteurs, est expliquée.

La correction suivante est faite aux témoignages du 17 juin: page 58, paragraphe 4, 4e ligne, le chiffre \$1,728,880 doit se lire 1,728,880.

Le témoin dépose les documents suivants, tel que demandé:

1. Arrêt des paiements aux postes de radio privés.
2. Document indiquant l'augmentation du personnel de la Société Radio-Canada depuis 1942.

Résolu: Que les documents ci-dessus soient imprimés en appendices au compte rendu de ce jour. (Voir appendices 1 et 2.)

Mme Casselman parle de nouveau du poste CKUA à Edmonton et une discussion s'ensuit.

Le docteur Thomson est congédié.

Le Comité décide de rappeler M. Frigon et d'entendre des représentants du ministère des Transports à la prochaine séance.

A 12 h. 55, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 8 juillet à 11 heures.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 6 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de M. J. J. McCann.

Le PRÉSIDENT: Avant de commencer, je tiens à dire que nous avons des exemplaires de documents sur les permis de postes récepteurs privés, qui seront distribués.

Au sujet de la *Canadian Association of Broadcasters*, nous l'avons prévenue par télégramme qu'elle pourrait comparaître le 8 juillet. C'est-à-dire jeudi prochain. Elle a télégraphié ce qui suit:

Concernant télégramme de M. Plouffe fixant date à laquelle l'Association canadienne des radiodiffuseurs comparaitra devant votre Comité au 8 juillet, nous comptons, tel qu'indiqué dans notre lettre 26 mai, sur présence de représentants de Vancouver et d'autres endroits Stop Vu conditions de voyage, il ne semble pas possible de les faire venir à Ottawa pour le huit Stop Malgré désir de ne pas déranger votre Comité, vous serions obligés de nous permettre de comparaître à toute date subséquente au mardi qui suit le 8 et de nous en prévenir par télégramme immédiatement, assurant ainsi la présence de nos représentants.

Le secrétaire du Comité a répondu par le télégramme suivant:

En réponse votre télégramme Stop Le président me charge vous dire vos représentants ne pourront comparaître après mardi 13 juillet.

Je n'ai pas encore reçu de réponse à cette communication.

Nous allons maintenant reprendre là où nous nous sommes arrêtés à la dernière séance. Le témoin était le docteur Thomson. On me permettra peut-être de proposer que nous terminions l'interrogatoire du docteur Thomson, si nous voulons en finir avec le travail du Comité. Nous avons terminé la discussion de l'organisation, et nous en étions au personnel du poste ambulant outre-mer.

Mme CASSELMAN: A quelle page, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: A la page 38, madame. Nous avons encore la radiodiffusion sur ondes courtes et les rapports financiers à étudier. Nous sommes prêts à accueillir toute autre proposition que pourrait faire un membre du Comité quant à l'ordre à suivre. Mais je crois que nous aurons presque tout vu, si nous procédons de cette façon.

Le docteur JAMES S. THOMSON, directeur général de la Société Radio-Canada est rappelé.

M. HANSELL: Je n'ai aucune question à poser à ce sujet, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des membres qui voudraient faire quelques questions touchant l'équipe d'outre-mer? Je crois que le docteur Thomson a déclaré l'autre jour qu'il n'y avait rien de plus à dire au sujet de la radiodiffusion sur ondes courtes.

Si vous voulez bien, alors, consulter le Procès-Verbal et les Témoignages du fascicule n° 3, vous y verrez un aperçu de la situation financière. C'est à la page 56.

Mme Casselman:

D. Toutes vos dépenses, je le vois, sont beaucoup plus élevées en 1943 qu'en 1942. C'est-à-dire celles des programmes, des réseaux, etc. Est-ce dû au développement des réseaux de la Société, ou à une plus grande difficulté lorsqu'il s'agit de trouver un personnel ou à toute autre raison? Presque tous les items de votre état financier sont plus élevés.—R. Oui, monsieur le président, il y a diverses causes. Il y a une extension des services, mais il y a aussi une légère inflation outre-mer. En général, les frais ont augmenté dans presque toutes les sphères d'activité. Ainsi, en ce qui concerne les programmes, nous avons dépensé davantage pour les artistes; puis, quant au réseau, cela représente simplement la location de quelques lignes supplémentaires. Il en est de même au sujet du service technique; et cela comprend en grande partie le coût des matériaux. Une certaine quantité de matériaux proviennent nécessairement des Etats-Unis où il n'y a pas le même plafonnement des prix que dans ce pays-ci. C'est une des causes, et il en est de même pour toute la liste. Les frais ont augmenté pour tout, généralement, sauf ceux de l'intérêt sur les emprunts.

M. Boucher:

D. Je remarque que les frais d'administration ont augmenté de \$25,000 environ, bien que le chiffre donné pour les postes récepteurs ne soit plus élevé que de 1,000. Probablement pourriez-vous expliquer cela brièvement?—R. L'explication en est légèrement compliquée. Nous étions engagés dans un procès avec Gooderham and Worts au sujet d'un bail signé par l'ancienne Commission canadienne de la radio. Nous avons dû assumer les obligations de cette commission; une action a été intentée contre nous et la Société Radio-Canada a été condamnée à \$25,000 de dommages-intérêts. Or, cette décision du tribunal a donné lieu à un appel et l'appel a été jugé. En réalité, nous avons simplement formé opposition, étant donné que le poursuivant ne trouvait pas suffisant le montant des dommages-intérêts accordés, et réclamait contre le jugement de \$25,000. Nous avons donc formé opposition, contestant le sujet de l'action. Cet appel et notre appel viennent d'être entendus et la cour d'appel rendra son jugement. Par conséquent, nous avons dû réserver une somme de \$25,000 pour faire face à ces dommages-intérêts.

D. Cette réserve de \$25,000 ne figurerait pas dans les frais d'administration pour l'exercice 1942-43, n'est-ce pas?—R. C'est aux "frais généraux et administration". Il faut l'inscrire comme somme dont nous devons rendre compte de toute façon. Nous avons vraiment réservé cette somme, bien qu'elle n'ait pas encore été dépensée.

D. C'est compris dans les \$223,000?—R. Oui.

D. Les commissions ont augmenté de \$279,000 à \$296,000, soit de \$18,000 environ, et les permis seulement de 1,000. Je constate que le total des permis accordés n'a augmenté que de 1,000 et les commissions qui s'élevaient à \$279,540 se montent à \$296,989. Le taux a-t-il augmenté?

M. HANSON: Cent mille, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas saisi, monsieur.

M. Boucher:

D. Si vous voulez bien consulter l'état que vous nous avez soumis; vous y indiquez que vos commissions pour l'exercice 1941-42 se chiffrent à \$279,540.70. Les commissions en 1942-43 s'élèvent à \$296,989.50, une différence de \$17,000 environ, ou une augmentation des commissions qui se monte à \$17,000. Puis vous verrez que le nombre total des permis accordés a augmenté d'à peu près 1,000 seulement.—R. Cet état n'a pas été déposé par moi, monsieur le président. C'est un état déposé ce matin par le ministre des Transports.

D. Ceci est déposé ou émis par le ministère des Transports?—R. Oui. Je ne l'ai pas encore reçu.

Mme CASSELMAN: Ce sont les permis de postes récepteurs privés.

M. BOUCHER: Le texte dit: "nombre total des permis accordés."

Le TÉMOIN: Je remarque qu'il ne s'agit pas de mon document. Le nombre des permis a augmenté de 100,000, et la commission des percepteurs de \$279,000 qu'elle était, se chiffre maintenant à \$296,000; le coût de l'administration s'est accru de \$109,000 à \$222,000. Bien entendu, ce sont là les chiffres du ministère des Transports et je n'ai rien à y voir.

M. Boucher:

D. Alors vous ne sauriez expliquer cette augmentation des commissions?—R. C'est une question qui ne me concerne pas, monsieur.

M. Ross:

D. Je constate que ces chiffres ne s'accordent pas. Dans votre état de l'année 1943, les droits de permis s'élèvent à \$3,701,690.24 et les chiffres fournis par le ministère des Transports indiquent que le revenu total, le revenu brut de 1942-43, était de \$4,187,667.81. Si les frais de perception s'élevant à \$520,327.57 en 1942-43, sont déduits de cette somme, il reste \$3,667,340.24, ce qui n'est pas la même chose. J'ignore quelle est la cause de cette différence.—R. Ce ne sont pas mes chiffres, bien entendu. Je ne puis vous donner que les renseignements que nous avons reçus d'eux.

D. Vous avez reçu l'argent; ils vous ont remis plus d'argent qu'ils n'en ont reçu.—R. Selon l'état...

D. \$34,000 de plus.—R. Selon l'état, nous avons davantage. Je ne saurais vous donner ce matin aucune explication, je l'avoue franchement; nous pouvons prendre des renseignements.

D. J'imagine que cela ne relève pas de vous, du tout. Je parle maintenant du coût de l'administration. Pourquoi l'administration de la perception de ces fonds ainsi que les commissions que vous avez payées coûteraient-elles \$223.-338.07?—R. C'est ce que demande le ministère.

D. Avez-vous quelque autorité là-dessus?—R. Non.

D. Ils disent simplement que c'est ce que vous allez recevoir et c'est tout ce que vous recevez?—R. C'est ce que nous recevons.

M. Hanson:

D. Je demandais l'autre jour une liste détaillée du personnel et un état comparant cette année à l'an dernier. Si nous avions cela, il serait possible de savoir à peu près où se trouve l'augmentation, s'il s'agit du personnel, des programmes, des réseaux, de l'exploitation technique ou de l'administration. J'imagine que cela comprend tous les membres du personnel. J'aimerais savoir combien il y en avait l'an dernier, et combien il y en a cette année. J'ai appris l'autre jour que ces renseignements se trouveraient dans l'état financier.—R. Du 31 mars 1942 ou 30 juin 1943, le personnel a augmenté de 657 à 734.

D. De combien?—R. Le personnel comptait 657 membres le 31 mars 1942 et 734 le 30 juin 1943. J'ignore quel état plus détaillé vous désirez. Je puis vous dire comment le personnel se répartit.

D. Dans quelle division le personnel a-t-il été augmenté? Il y a une augmentation de 18 personnes environ.—R. Je ne connais pas le nombre des personnes ajoutées au personnel de chaque service, monsieur le président, mais il serait possible de fournir ce renseignement. J'ai la liste détaillée donnant le nombre de personnes dans chaque service cette année, mais je n'ai rien qui indique l'augmentation générale.

D. Vous révélez aussi que les frais généraux d'administration ont augmenté. Certaines rumeurs, fausses ou fondées, veulent qu'il y ait eu une forte augmentation des dépenses de voyage de quelques-uns des directeurs. Pouvons-nous avoir ces détails?—R. De quel état s'agit-il, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Veuillez répéter, je vous prie.

Le TÉMOIN: De quel état parlez-vous, monsieur Hanson?

M. HANSON: Je parle de l'état financier.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Hanson:

D. Ce que j'aimerais connaître, c'est l'accroissement du personnel dont nous n'avons pas reçu une liste détaillée, ainsi que l'augmentation des frais d'administration, des frais généraux, tels que les frais de voyage, etc., frais d'hôtel, etc.—R. Oui. "Par but"—c'est-à-dire le détail des dépenses comparées de 1941-42, et de 1942-43. Les frais d'annonce ont diminué de \$147; les cachets aux artistes ont augmenté de \$89,872; les frais des annonceurs et des réalisateurs ont diminué de \$176; les frais d'automobile de \$1,631; les allocations de réception ont augmenté de \$1,220; le change marque une augmentation de \$161; les dons et les prix en argent, de \$1,172; les frais de transport en petite vitesse, de \$1,883; le combustible de \$493; les honoraires de \$1,033.

Le président:

D. Quel est la somme totale des honoraires?—R. La somme totale des honoraires est de \$7,225.

M. Coldwell:

D. A qui sont-ils accordés?—R. A des membres spéciaux du personnel. Je comprends que cette somme sert à payer des personnes qui ne font pas vraiment partie du personnel mais qui remplissent temporairement des fonctions spéciales. Je puis vous en donner le détail, monsieur le président. Le montant comprend aussi les traitements statutaires des membres du Bureau des gouverneurs.

D. Je me demande à qui et comment ces sommes ont été distribuées.—R. Pour des services rendus et sous le titre général: "honoraires". C'est un mot imposant, je crois, pour indiquer qu'il s'agit de rémunération.

D. Oui, c'est cela.—R. Mais c'est toujours en paiement de services. Nous pouvons obtenir un aperçu détaillé.

D. Ce n'est pas une forte somme.—R. Non.

D. Je me demandais quels honoraires avaient été payés et pourquoi?—R. Les assurances accusent une augmentation de \$4,388; les dépenses imprévues, de \$165; les intérêts accusent une diminution de \$12,194; l'électricité, de \$791; les centres locaux de tension ou de courant, une augmentation de \$2,662; le transport local, de \$729; l'entretien de l'outillage technique, de \$8,849; l'entretien des bâtiments et des terrains, de \$325; l'entretien général, une diminution de \$1,227; l'entretien des lampes, une diminution de \$23,162; les souscriptions une diminution de \$164; la musique une augmentation de \$1,498; les manuscrits et le théâtre, une augmentation de \$25,304; les périodiques et les revues ainsi que les journaux, une augmentation de \$1,402; les droits de représentation, une augmentation de \$1,910.

M. Boucher:

D. Qu'avez-vous payé en tout pour les droits de représentation?—R. \$72,960. Les photographies et les photo-copies bleues ont augmenté de \$6,548; les frais de port et les droits de régie ont diminué de \$68; les frais d'imprimerie et les fournitures de bureau sont plus élevés de \$5,101; les honoraires professionnels et les frais juridiques de \$669; les enquêtes auprès des auditeurs ont coûté \$88 de moins; les cartes géographiques et les jeux, \$11,551 de plus. Ceci demande

peut-être une explication. C'est, en réalité, de la réclame. Vous vous souvenez que nous avons offert une carte des théâtres de guerre, généralement considérée excellente, qui était à la disposition de nos auditeurs, et c'est ce qui explique assez bien cette dépense, qui doit probablement, à mon avis, être mise au compte de la publicité.

M. Coldwell:

D. Combien avez-vous vendu de ces cartes?

M. WEIR: Environ 100,000.

M. COLDWELL: C'est un bon moyen, n'est-ce pas, de connaître vos auditeurs?

M. WEIR: Oui, nous avons deux buts en employant ce moyen: vérifier le rayonnement du poste, et faire de la publicité, le même procédé faisant double service.

LE TÉMOIN: Les disques ont augmenté de \$5,281; les disques de cire pour l'enregistrement, de \$3,275; les fonds de réserve pour mauvaises dettes ont diminué de \$2,278; les frais de déplacement ont augmenté de \$4,288; le loyer des bâtiments pour espace requis a augmenté de \$10,433; celui de l'outillage, de l'installation, de \$44; celui de salles ou de studios de \$2,336; d'instruments de musique de \$502; les dépenses pour le personnel, c'est-à-dire les salaires, ont augmenté de \$184,092; les salaires des secrétaires et des employés intermittents ont augmenté de \$7,064; les paiements faits aux postes où sont dressés les programmes, ont augmenté de \$2,388—les programmes émis par des postes privés puis relayés.

M. Coldwell:

D. Quel est le total de cet item?—R. Le total de cet item est de \$8,270; pour les lignes de réseaux, transmettant les programmes, une augmentation de \$855; pour les services de télétype, de \$738, pour les taxes, services et taxes d'eau, de \$372; pour les télégraphes et les câblogrammes, de \$7,631. Ceci est surtout rendu nécessaire par le genre de travail que nous faisons actuellement et nos nombreux contacts avec les postes d'outre-mer. Les téléphones ont augmenté de \$3,459; les frais des lignes de transmission, de \$35,204; les frais de voyage, de \$4,640; puis les travaux d'amélioration des immeubles loués, \$32,823; et enfin la dépense éventuelle de \$25,000, dommages-intérêts accordés à la compagnie Gooderham and Worts.

M. Coldwell:

D. Quelle a été l'augmentation des salaires?—R. L'augmentation est de \$184,092. La somme dépensée en salaires en 1941-42 était de \$1,233,888; et en 1942-43, de \$1,417,981.

D. Cela signifie-t-il que le personnel a été augmenté?—R. Il y a deux raisons à cela. Tel que je l'ai dit, le personnel a été augmenté, et il y a eu, en outre, une augmentation naturelle, si l'on peut dire, des salaires, car nous avons une échelle des salaires et aussi un jeune personnel, dont les membres sont payés selon cette échelle des salaires.

D. Les salaires qui ont été payés, autant que je puis juger, ne peuvent se comparer aux salaires payés ailleurs. Ils ne sont pas élevés.—R. Je crains que nous constatons souvent que c'est à notre désavantage; car dans certains cas de radiodiffusion privée, particulièrement en ce qui concerne les programmes récréatifs, la rémunération peut être très forte. Notre personnel est payé selon une échelle de salaires et naturellement d'après les règlements de guerre, ces salaires sont stabilisés.

D. Oui.—R. Et, par conséquent, nous ne pouvons soutenir une concurrence quant aux salaires. Il a été parfois très difficile de retenir les services de quelques-uns de nos employés à qui des organismes privés font des propositions alléchantes.

D. Peut-être ceci a-t-il été discuté la semaine dernière. Je regrette d'avoir été absent. J'allais vous demander si vous éprouviez quelque difficulté à garder à votre emploi vos techniciens, etc. Le service sélectif vous donne-t-il quelque liberté à cet égard?—R. Pas beaucoup.

D. Cette question a-t-elle jamais été posée? Peut-être que oui.—R. Non, monsieur.

D. Bien.—R. Peut-être avons-nous d'énormes désavantages. Notre genre de travail est nouveau; il est naturel que la radio ait attiré des hommes jeunes. Par conséquent, je dis cela sans avoir là des chiffres précis, mais simplement d'après ce que j'ai observé, les personnes que nous avons eues à notre emploi, en général, étaient plus jeunes qu'elles ne le sont dans la plupart des organismes. Nous existons depuis peu et naturellement ce sont des jeunes qui sont venus chez nous. Je suis heureux de songer que plusieurs de ces jeunes gens se sont enrôlés volontairement afin d'aider leur pays, dans les divers services de l'armée. D'autres se sont mis à la disposition des autorités militaires, tout comme les autres jeunes gens. Nous avons fait faire des représentations auprès du Service sélectif et il est reconnu que dans le cas de certains membres essentiels du personnel technique, il devrait y avoir exemption ou sursis. Cependant, les jeunes gens sont plutôt mal à l'aise parce qu'il n'y a de sursis définitif pour personne.

D. Ici il n'en est pas de même qu'à la B.B.C. où presque tous leurs techniciens ont été immobilisés.—R. Ah, non. Ils ne le sont pas, bien au contraire. Même lorsque ces jeunes gens, dis-je, obtiennent un sursis pour un temps déterminé, plusieurs d'entre eux sont embarrassés car ils ont envie de partir et pourtant ils veulent faire leur devoir de la meilleure façon possible. Nous avons engagé un grand nombre de jeunes femmes, dont quelques-unes sont des opératrices, au panneau des instruments qui font différents travaux habituellement confiés à des hommes. Ainsi nous avons pris dans nos services un certain nombre de femmes pour annoncer les programmes. Nous recevons beaucoup de plaintes du public à ce sujet, mais je crois qu'il est bon de laisser entendre au public, même par ce moyen, qu'après tout il y a des tâches plus importantes à remplir, en ce moment, pour quelques hommes, que celle de l'annonceur. Nous éprouvons beaucoup de difficulté à poursuivre notre travail, mais nous persistons néanmoins.

D. Je songeais surtout aux techniciens. A mon avis, la radiodiffusion est essentiellement un service de guerre. C'est un travail de guerre essentiel et il me semble que l'on devrait tenir compte de ce fait. On me dit qu'en Angleterre, par exemple, dans certains domaines comme celui-ci, le travail est considéré essentiel à la poursuite de la guerre, et les employés y sont généralement immobilisés en tant qu'absolument nécessaires au fonctionnement de la B.B.C.; et ce sont des jeunes gens.—R. Eh bien, cela est vrai d'un nombre limité d'hommes employés par la Société Radio-Canada. Bien entendu, personne ne peut obtenir de sursis définitif, comme vous le dira le ministre.

D. Ah, non.

L'hon. M. LAFLÈCHE: Et cela ne changera pas.

Le TÉMOIN: Oui. Mais nous avons une entente avec le Service sélectif concernant certains hommes qui sont les pivots de nos services techniques.

M. Coldwell:

D. C'est là où je voulais en venir.—R. Il est compris qu'ils seront maintenus à notre emploi.

D. Et en ce qui concerne le changement d'emploi, de la Société Radio-Canada aux compagnies? Il n'y a aucun accord à cet effet, n'est-ce pas?—R. Les compagnies ont aussi, je crois, fait des représentations au Service sélectif et ont conclu un accord. Cet arrangement est à peu près le même que le nôtre.

D. Ce n'est pas tout à fait ce que je voulais dire. Je parlais des employés qui vous auraient quitté pour des organismes privés.—R. Ah, oui.

D. Les hommes cessent-ils de jouir d'un sursis lorsqu'ils quittent leur position actuelle afin d'en occuper une autre dans un organisme semblable?—R. Non, pas que je sache. Cela dépend surtout de la rémunération. Je songe en ce moment à quelques-uns de ceux qui reçoivent de forts traitements. Je crois, monsieur le président, qu'il faut bien comprendre que dans le domaine de la radiodiffusion, particulièrement dans celui des émissions commerciales, il y a des traitements élevés qui dépassent de beaucoup ceux que nous payons à la Société Radio-Canada. C'est pourquoi il est parfois difficile de garder à notre service des employés qui se montrent très compétents et qui reçoivent des offres extrêmement avantageuses.

D. Il vous faudrait en venir à une entente.

Mme Casselman:

D. Ces offres sont-elles faites par des compagnies canadiennes ou américaines?—R. Par les deux, mais surtout par des compagnies canadiennes privées. La radiodiffusion, surtout dans le domaine commercial, est devenue une affaire très lucrative; et parfois les artistes ou ceux qui participent à certains programmes reçoivent des cachets fabuleux.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre un instant. Puis-je revenir à la question soulevée par M. Ross, et faire remarquer que la différence entre les chiffres fournis par le ministère des Transports et les chiffres qui nous ont été donnés, était de \$34,350.

M. Ross: C'est bien cela.

Le PRÉSIDENT: Le ministère des Transports, dans ce document qui nous a été remis ce matin, ne donne que les chiffres des permis accordés aux postes récepteurs privés, et cela ne comprend pas les recettes des émissions commerciales. C'est ce qui fait cette différence de \$34,350.

M. COLDWELL: Il va falloir discuter la question avec le ministre des Transports, dans ce cas. Il s'agit de droits de permis.

Le PRÉSIDENT: Si vous le désirez. Je ne fais que signaler l'écart entre les chiffres de ces deux rapports, et le fait que la somme de \$34,350 pour les émissions commerciales parfait la différence.

M. Hansell:

D. A ce propos, monsieur le président—et je ne cherche pas les erreurs—Je ne comprends pas très bien certains chiffres de ce rapport. Vers le milieu de la page 58 des témoignages, je lis "Nos deux principales sources de revenus indiquent une légère augmentation. . . Le nombre total des radiophiles, représenté par les droits de permis, et de \$1,728,880". Dans cet état soumis au bureau des directeurs, la recette des droits de permis s'élève à \$3,701,690.24. Il doit y avoir deux séries de chiffres,—du moins il est impossible que ce soit les mêmes?—R. Dans l'un des cas, il s'agit du nombre des permis.

Le PRÉSIDENT: L'un de ces chiffres indique des dollars, l'autre le nombre de permis.

M. HANSELL: Ah, oui, je vois. Merci.

M. Hansell:

D. Au sujet des frais de voyage, quel en était le total pour l'exercice 1941-42? Il a augmenté cette année de \$4,600, avez-vous dit. Quel est ce total?—R. En 1941-1942, les frais de voyage se montaient à \$111,715; et en 1942-1943, de \$116,356.

D. Pouvez-vous nous dire pourquoi il y a eu une augmentation de \$4,600?—R. Il y a plusieurs raisons. Ainsi, des membres du bureau doivent venir à quatre ou cinq assemblées, quelquefois à six. Puis nous avons voulu faire une place aux radio-reportages, nous efforçant de donner des tableaux de toute la vie canadienne, comme en comportait l'an dernier, notre meilleure série de pro-

grammes, intitulée: "Notre Canada". Il faut pour cela envoyer certaines personnes à l'autre bout du pays. Et dans nos séries "Things to Come" nous avons cherché à présenter des discussions tenues dans diverses parties du pays. Cela coûte très cher. Et enfin, il y a aussi les dépenses causées par l'envoi d'un personnel en Grande-Bretagne.

D. C'est compris dans cette somme?—R. Oui, c'est aussi compris dans cette somme. Tout cela contribue à l'augmentation de \$4,640.

D. Il y a une autre question dont je voudrais parler. Le personnel a augmenté de 77. C'est environ 10 p. 100. Pourriez-vous nous donner quelques renseignements là-dessus, ou du service dont il s'agit? J'imagine que vous avez ces détails sous la main. C'est une forte augmentation, 10 p. 100 en une année, surtout lorsque la main-d'œuvre manque.—R. Je n'ai pas ces renseignements à ma disposition, monsieur le président. Je n'ai pas la liste détaillée des services. Je puis l'obtenir.

D. Où cette augmentation se serait-elle produite, à votre avis, dans le service technique ou celui des programmes?—R. Dans le service des programmes sans doute, il me semble.

M. HANSELL: Monsieur le président, je me demande si l'erreur typographique que je mentionnais tout à l'heure a été signalée?

Le PRÉSIDENT: A quelle page

M. HANSELL: A la page 58. Il y a là (édition anglaise) un signe de dollar qui ne devrait pas y être.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est une erreur.

M. HANSELL: Au milieu de la page 58. il y a un signe de dollar précédant 1,728,000.

Le PRÉSIDENT: Oui, "nombre total de radiophiles représenté par les droits de permis."

Le TÉMOIN: Ce devrait être 1,728,880.

M. HANSELL: Le signe de dollar ne devrait pas y être.

Le PRÉSIDENT: Parfaitement. C'est là ce qui a causé la méprise de M. Hansell.

Le TÉMOIN: Oui, c'est ce qui l'explique.

M. Hanson:

D. Quels sont ces revenus divers? D'où vient cette somme?

Le PRÉSIDENT: C'est à la page 78 de l'état financier—\$25,026, revenus divers.

Le TÉMOIN: Ce divers se compose de ce qui suit: intérêts des placements, \$12,500; loyers, \$6,241; intérêts des fonds en banque, \$3,983; et divers, \$2,800.

M. HANSELL: Puis-je demander que l'épithète commerciale soit brièvement expliquée? Je parle de nouveau de cet état, docteur Thomson.

Le PRÉSIDENT: C'est le même que celui qui est inscrit à la page 78.

M. HANSELL: Oh, je ne le savais pas.

Le PRÉSIDENT: Dans l'appendice.

M. Hansell:

D. Sous la rubrique "revenu", il y a "émissions commerciales", \$1,204,000?—R. Oui.

D. Puis sous la rubrique "dépenses", qui suit, il y a "dépenses commerciales", \$102,000.—R. Oui. La somme de \$1,204,644 est la recette de nos émissions commerciales.

D. Oui.—R. Ce sont les recettes de nos programmes commerciaux; tandis que le montant de \$102,015 représente les frais de notre service commercial.

D. Ah, je vois.

M. Coldwell:

D. J'allais vous poser une question au sujet des dépenses. Sur quelle base vos dépenses sont-elles payées?—R. Mes dépenses?

D. Oui.—R. Mes dépenses sont payées lorsque je présente mes pièces justificatives.

D. Je sais. Mais y a-t-il une allocation quotidienne de dépenses, ou quelque chose de semblable?—R. Non, je n'ai pas d'allocation de dépenses.

D. Vous remettez vos pièces justificatives?—R. Je les remets. Si je descends à l'hôtel, je remets ma note. Ceci lorsque je ne suis pas chez moi, à Ottawa.

D. Oui?—R. Et c'est tout.

D. C'est tout?—R. Oui.

Mme Casselman:

D. Lorsque les membres du bureau des directeurs viennent ici, puis-je savoir si la durée de leur séjour ici est limitée? Remettent-ils des pièces justificatives comme vous le faites?—R. Ils remettent des pièces justificatives touchant leurs dépenses, et leurs frais sont payés lorsqu'ils présentent ces pièces. Il y en a quelques-uns qui profitent de leur passage ici pour étudier l'activité de la Société. Ils observent le travail des divers services et vont ensuite à Toronto voir ce que fait le service des programmes et c'est ainsi qu'ils se tiennent au courant. Par conséquent, leur voyage dépasse la durée des périodes de réunions.

D. Il n'y a pas de limites au nombre de jours?—R. Non. Il n'a jamais été question de cela.

D. J'imagine que c'est une excellente chose que de leur permettre de se familiariser avec le centre d'exploitation, si l'on peut dire, à moins qu'il n'y ait quelque abus.

M. Coldwell:

D. Quelles sont les honoraires des directeurs?—R. Une somme fixe de \$50 par séance.

Mme CASSELMAN: Comme l'an dernier.

Le président:

D. Et les frais?—R. Et les frais de voyage.

M. Hanson:

D. Et ces dépenses, sont-elles vérifiées par quelqu'un? Est-ce vous qui les contrôlez en tant que directeur général?—R. Elles sont dûment soumises au bureau de notre trésorier et je tiens à signaler que chaque pièce justificative est vérifiée au département de l'auditeur général, comme le sont constamment tous nos comptes. Les frais autorisés sont les notes d'hôtel, de logement, les repas et de petites sommes telles que pourboires pour les porteurs, etc.

M. Hansell:

D. Qu'est-ce qui constitue une réunion du Bureau des gouverneurs—une journée ou quoi?—R. Une assemblée dûment tenue à la demande du président, constitue une réunion.

D. Et si elle dure une semaine.—R. Je ne crois pas que cette éventualité se soit présentée.

D. Je ne veux pas dire être en session jour et nuit pendant huit jours. Si, par exemple, ils sont appelés ici pour trois jours. Recevraient-ils seulement \$50.—R. Ils reçoivent seulement \$50.

Mme CASSELMAN: Et leurs frais

M. HANSELL: Oui. A mon avis, ce n'est pas suffisant.

Mme CASSELMAN: Non. Ce n'est certainement pas un traitement élevé.

M. Coldwell:

D. L'an dernier, nous avons longuement discuté des relations qui existent entre l'auditeur général et le bureau du trésorier. Sont-elles les mêmes cette année ou y a-t-il eu quelque changement?—R. J'ignore ce qu'étaient ces relations l'an dernier.

D. Eh! bien, je me souviens que l'an dernier le trésorier croyait que son devoir consistait à soumettre certaines pièces justificatives à l'auditeur général; et les employés de l'auditeur général considéraient que leurs fonctions se bornaient plus ou moins à s'assurer que les dépenses étaient conformes à la Loi, aux règlements, etc. L'an dernier, nous avons discuté afin de savoir si le trésorier devait vérifier minutieusement les comptes et si l'auditeur général devait renvoyer au Bureau des gouverneurs toute liste de dépenses que la Société ou ses membres n'avaient pas, à son avis, le droit de faire.—R. Il me semble que ce qui regarde tout d'abord l'auditeur c'est la bonne vérification des comptes.

D. Oui.—R. C'est-à-dire que toutes les dépenses soient autorisées, justifiées et comprises dans le budget. Il peut arriver ce qui est arrivé quelquefois que des comptes lui semblent dépasser ce qu'on pourrait raisonnablement regarder comme des dépenses. Mais il doit tout d'abord voir à ce que toute dépense soit autorisée. Puis, dans notre Société, si le trésorier doute qu'une certaine dépense puisse raisonnablement être considérée comme telle, il vient me consulter. Si, à mon tour, je ne suis pas sûr qu'il s'agisse là de ce qui pourrait s'appeler raisonnablement une affaire d'administration, je sou mets la question aux membres de mon comité financier afin qu'ils l'étudient et qu'ils en disposent.

D. C'est maintenant devenu une règle?—R. Oui.

D. C'est très bien.

Le président:

D. Qu'est-ce qui constitue vos placements, docteur Thomson?—R. Des obligations du Dominion du Canada.

D. Ils ne varient guère?—R. Non.

D. Lorsque vous recevez les droits de permis du ministère des Transports, cette somme vous est-elle payée en entier ou par mensualités ou de toute autre façon?—R. Cette somme est déposée à la Banque du Canada à notre crédit et chaque mois, par l'entremise du ministre, nous demandons à la banque les montants dont nous avons besoin.

M. Hanson:

D. C'est le ministre des Services nationaux de guerre?—R. Le ministre des Services nationaux de guerre.

D. En ce qui concerne les sommes réquisitionnées. Mais l'argent est déposé à la banque par l'entremise du ministre des Approvisionnements, n'est-ce pas?—R. Non monsieur. Il n'a rien à voir à cela.

M. BOUCHER: Le ministre des Transports.

Le TÉMOIN: Il s'occupe des droits de permis.

M. HANSON: Oui.

Le TÉMOIN: Il les perçoit. Notre argent est déposé à la Banque du Canada à notre crédit. Nous faisons par l'entremise du ministre, chaque mois, des réquisitions demandant les sommes dont nous croyons avoir besoin.

M. HANSON: Je ne comprends pas encore. Le ministre des Munitions et des Approvisionnements perçoit les droits de permis.

Mme CASSELMAN: Non.

M. HANSELL: C'est le ministre des Transports.

M. HANSON: Le ministre des Transports, dis-je. Il dépose l'argent à votre crédit à la banque. Quand vous désirez de l'argent, c'est par l'entremise du ministre des Services nationaux de guerre que vous la retirez. Est-ce cela?

Le TÉMOIN: C'est bien cela.

M. DUROCHER: A la fin de l'année, la somme, quelle qu'elle soit, qui reste en dépôt à la Banque du Canada ou à une autre banque, est comprise dans ce bilan-ce; ainsi, pour 1943, elle est de \$205,114.48. C'est le solde que vous avez à votre banque?

Le PRÉSIDENT: Non. L'autre est le "fonds de caisse".

Le TÉMOIN: C'est la somme à notre crédit à la Banque Royale du Canada.

M. Durocher:

D. C'est à la fois à la Banque du Canada et à votre compte?—R. Notre banque privée, ou plutôt non pas privée mais la banque de notre société est la Banque Royale du Canada. C'est là que nous faisons toutes nos affaires comme le paiement par chèques des cachets aux artistes, et autres choses de ce genre. C'est par la Banque Royale du Canada que nous gérons nos affaires. Mais le dépôt des sommes perçues comme droits de permis se fait à la Banque du Canada.

D. Mais vous considérez ces fonds comme vôtres, également.

M. Chevrier:

D. Vous séparez ces deux comptes. N'est-ce pas cette balance des droits de permis qui constitue le dernier article de la Banque du Canada?—R. Oui. C'est à notre crédit, à la Banque du Canada; et l'autre, naturellement, représente la somme que nous avons en caisse à la Banque Royale.

Le président:

D. Qu'est-ce qui constitue vos dettes actives? S'agit-il de paiements différés pour des annonces commerciales?—R. Il y a toujours des dettes actives. A la fin de notre exercice, lorsque nous arrêtons nos comptes le 31 mars, il y a inévitablement un nombre considérable de dettes actives. Il y a aussi un certain nombre de paiements dus. Le simple fait est que vous terminez l'exercice un certain jour, et voilà la somme qui reste à percevoir. Vous verrez également qu'il y a un item à payer qui s'élèvent à \$289,000.

D. Oui. A qui devez-vous cela? C'est de l'argent que vous devez?—R. Eh bien, il s'agit de paiements courants.

D. Ce que je désire savoir au sujet de vos comptes à recevoir est ceci: Ce sont de bons comptes et vous êtes d'avis qu'ils seront payés?—R. Oui.

D. S'agit-il de paiements de contrats différés pour la réclame commerciale?—R. Il y en a de toutes sortes.

D. Des annonces et des choses de ce genre?—R. Il y a toutes sortes de comptes dans l'exploitation compliquée d'une affaire comme la nôtre. Ainsi, au bureau principal, on calcule que les dettes actives au 31 mars 1943—c'est-à-dire au siège social de notre organisme—s'élèvent à \$329,863; à CBL, Toronto, \$2,541; à CBR, Vancouver, \$152; à CBJ, Chicoutimi, \$1,484; à CBM, Montréal, \$4,335; à CBO, Ottawa, \$357; divers, \$890. Il s'agit de terminer l'exercice à une certaine date. Il y a encore bien des sommes dues à percevoir.

M. Chevrier:

D. Quel pourcentage de cette somme est recouvrable?—R. Tout est recouvrable.

D. Ainsi, en 1940, les dettes actives étaient de \$198,888.31. Combien ont été recouvrées ou payées?—R. Nous n'avons jamais beaucoup de ces mauvaises dettes.

Le président:

D. Voilà ce que nous désirons savoir, si ces dettes actives sont véritablement recouvrables.—R. Certainement. Je crois que voici le renseignement que vous désirez: De ces dettes actives du bureau principal au montant de \$329,863, la somme de \$321,266 représente des dettes contractées à trois mois; \$7,706 des dettes contractées à six mois et \$890 des dettes contractées pour une période plus longue, ce qui n'est pas mal, il me semble.

M. COLDWELL: C'est bien.

Le président:

D. Oui, c'est très bien. Au sujet des immobilisations indiquées ici, qui s'élèvent à \$800,000 approximativement, puis-je demander si cette somme est en plus du fonds de réserve?—R. Oui.

D. Ceci ne tient pas compte de votre réserve?—R. Non, il s'agit des immobilisations, bâtiments, outillages, studios, fournitures de bureau; ce sont littéralement des capitaux immobilisés.

D. Vous avez une réserve?—R. C'est ce qui reste lorsque le fonds de réserve est mis de côté.

D. C'est le montant net?—R. Oui.

M. Hanson:

D. Vous avez maintenant un million de dollars de moins qu'en 1940?—R. Comme je l'ai expliqué dans mon relevé original, monsieur le président, une somme considérable est allouée pour la dépréciation. En effet, nous allouons un taux de 20 p. 100 pour la dépréciation de l'outillage technique et de 5 p. 100 lorsqu'il s'agit des bâtiments.

D. Après déduction de la somme allouée pour dépréciation, vous avez à peu près le même montant qu'en 1940?—R. Oui.

Le président:

D. Votre réserve pour les immeubles est-elle comprise dans les \$400,000 ainsi que les renouvellements?—R. Non.

D. Où est portée cette réserve pour immeubles, ou avez-vous...—R. Nous n'avons pas de compte spécial pour cela; nous n'avons pas constitué de réserve pour dépréciation, nous avons tout simplement mis de côté un certain montant.

M. Hanson:

D. Nous ne devons rien à personne en 1943; tous les emprunts ont été remboursés?—R. Comme je vous l'ai expliqué, monsieur, nous pouvons lever la tête sans crainte, nous ne devons rien à personne.

D. J'espère qu'il en sera toujours ainsi.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Comment expliquer que le montant des placements soit un peu moins élevé?—R. C'est le même montant, monsieur, que de 1942 à 1943.

D. Je remarque en 1940.—R. Nous avons vendu ces valeurs de placements et nous en avons acheté d'autres. Les \$506,722 que nous avons placés en 1940 ont été réalisés et vous verrez par conséquent qu'en 1941 il n'y a aucun placement, mais en 1942 nous en avons fait de nouveaux.

Le PRÉSIDENT: C'est l'article, que nous avons discuté l'an dernier, vous vous en souvenez.

L'hon. M. LaFlèche:

D. La valeur attribuée des immeubles, bâtiments, outillage, studios, fournitures de bureaux, etc., a fortement diminué. Est-ce parce qu'on en a déduit un montant pour dépréciation?—R. J'ai expliqué, monsieur, que l'on amortit 20 p. 100 pour l'outillage technique et 5 p. 100 pour les bâtiments.

D. Merci. Me permettriez-vous de soulever la question des femmes annonceurs sur laquelle nous avons glissé tout à l'heure. Pourrions-nous avoir quelques détails des plaintes, s'il y en a, à leur sujet? C'est un aspect intéressant de la question. Nous approchons peut-être du moment le plus difficile de la guerre, mais de toute façon ce sera l'usage encore pendant quelque temps, combien de temps, nous l'ignorons. Y a-t-il de bonnes raisons de s'opposer à l'emploi de femmes annonceurs?—R. Non, monsieur. J'ai reçu une lettre cette semaine—trois lettres furieuses, en réalité, que l'on avait très soigneusement adressées à ma personne, demandant de ne plus permettre à ces femmes de parler au micro.

M. Coldwell:

D. Etaient-elles toutes écrites par des hommes?—R. Non, chose étrange, elles ne l'étaient pas toutes. Je fais toujours remarquer, dans mes réponses, que les hommes qui, en temps normal, feraient ces annonces, ont des occupations plus importantes en ce moment.

L'hon. M. LaFlèche:

D. Voilà la raison. Et c'est pourquoi nous devrions être reconnaissants envers les femmes. Avez-vous adopté une ligne de conduite concernant les anciens combattants?—R. Nous n'avons pas une ligne de conduite déterminée, monsieur le président.

D. Quelle est votre habitude?—R. Nous avons une règle suivant laquelle un ancien combattant disponible recevra naturellement la préférence lorsqu'il s'agit de remplir un poste, et j'espère que nous pourrons employer quelques-uns de ces anciens combattants à mesure qu'ils reviendront.

Mme CASSELMAN: Avez-vous terminé l'état financier?

M. ROSS: J'ai quelque chose à ajouter concernant l'état financier.

Mme CASSELMAN: J'aurais une question à poser au docteur Thomson, avant son départ, mais cela ne concerne pas les finances.

M. Ross:

D. J'ai le rapport préparé, il y a quelques années, par Clarkson, Gordon et Dilworth, lequel renferme la recommandation suivante: "Le trésorier sera désigné comme contrôleur financier; il aura de plus grandes attributions, de plus grandes responsabilités". Les raisons furent données plus loin dans le rapport. Je fus toujours d'avis que certaines des difficultés que le trésorier eut à rencontrer, ainsi que la critique dont il fut l'objet l'an dernier, étaient dues au fait qu'il occupait plus ou moins le poste de contrôleur; ses attributions n'étaient pas difficiles à définir. Il y a quelques instants, le directeur général a déclaré que les comptes étaient vérifiés par l'auditeur général. Je me demandais jusqu'à quel point se faisait cette vérification, étant donné, si je comprends bien, que l'auditeur général est subordonné à la Loi du revenu et de la vérification. J'ai toujours cru qu'il devrait y avoir un contrôleur financier; je crois que le Bureau des gouverneurs devrait faire quelque chose sous ce rapport. En premier lieu, il y eut un comité de finances, ce qui n'était pas légal. Je crois qu'au cours de son terme d'office M. Nathanson s'occupa activement du contrôle financier. La suggestion de Clarkson, Gordon et Dilworth comportait l'établissement de la division du contrôleur des finances, une comptabilité financière, le budget, l'administration du bureau, l'étude des revenus. Je ne sais si, à l'heure actuelle, tout cela relève du trésorier, et j'ignore qui doit en assumer la responsabilité. Le rapport en question a été préparé par une des plus importantes maisons de comptabilité au pays. Je me suis toujours demandé pourquoi on n'avait jamais donné suite à cette partie du rapport. Il se peut qu'on l'ait fait. Le directeur général voudrait-il nous renseigner à ce sujet, car je ne suis pas certain si la vérification faite par

l'auditeur général serait la même que celle qui pourrait être faite par une société privée de comptables vérificateurs? Le réseau des Chemins de fer Nationaux a jugé à propos, par exemple, de recourir aux services d'un vérificateur de l'extérieur; la vérification n'est pas faite par l'auditeur général. Je me demande si le directeur général pourrait nous donner des renseignements à ce sujet?—R. Nous nous en tenons à la Loi canadienne sur la radiodiffusion et aux règlements. Selon l'article 19 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion:

19. La Société doit établir et tenir un système de comptabilité que le Ministre juge satisfaisant, et, lorsqu'elle en est requise par ce dernier, elle doit soumettre des comptes détaillés de ses recettes et dépenses pour telle période et jusqu'à tel jour que le Ministre désigne, et tous les livres de compte, archives, livres de banque et documents de la Société doivent être constamment accessibles à l'inspection du Ministre ou de la personne qu'il peut désigner.

Puis-je également citer l'article 20:

20. L'Auditeur général du Canada doit vérifier les comptes de la Société, et un relevé de ces comptes doit être inclus dans le rapport annuel de la Société.

Puis, dans les statuts, sous la rubrique "Le Directeur Général" nous lisons ce qui suit, 7 (4):

Il doit préparer les rapports sur les travaux et les finances de la Société que le Bureau des gouverneurs pourra de temps à autre lui demander.

et (5):

Le ou vers le 1er janvier 1937, et à toutes dates ultérieures qui pourront être fixées par une résolution du Bureau des gouverneurs, il doit soumettre à celui-ci un budget des recettes et dépenses estimatives de la Société pour l'année financière suivante, ainsi que ses propositions pour le développement des travaux de la Société. Ce budget doit comprendre un état détaillé de toute demande de fonds à présenter au Gouvernement.

(6)

Le plus tôt possible après la clôture de chaque année financière, un rapport contenant les renseignements dont la Société devra disposer pour lui permettre de se conformer aux articles 20 et 26 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion doit être soumis au Bureau des gouverneurs à l'époque fixée par celui-ci.

Cette disposition est statutaire et conforme aux règlements.

L'an dernier, monsieur le président, il y eut beaucoup de critique devant un comité analogue au sujet de ce qu'on a appelé "division de direction et division de contrôle". Lorsque je suis devenu directeur général, mon premier soin fut de mettre fin à la division de contrôle. Bien que je crois avoir agi sagement en déléguant certaines de mes attributions, j'ai fait en sorte de conserver tout mon contrôle sur l'organisation, y compris le contrôle financier. Si je puis ainsi dire, monsieur, je crois que c'était vital. Suivant moi, les attributions du trésorier sont bien clairement définies. Il est le trésorier; c'est-à-dire, il paie, parce qu'il est autorisé; il reçoit les fonds parce qu'il est autorisé; il est responsable envers moi pour toutes ces transactions. Ses livres sont dûment vérifiés, conformément aux dispositions de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, par le bureau de l'auditeur général et cette vérification me suffit.

D. Est-ce une vérification courante?—R. Une vérification courante. Le trésorier agit suivant une autorisation bien définie pour le paiement des comptes, et il me fait des rapports mensuels de la manière que je lui demande. Ce rapport comprend un état général, un état détaillé de tous les budgets, des dépenses et des sommes reçues. Je les questionne sur le détail de ces sommes et si j'ai besoin de plus amples renseignements, il me les fournit. C'est le système en vigueur à l'heure actuelle.

D. Je ne veux pas dire qu'il devrait y avoir une division de contrôle ou rien de la sorte, car suivant le tableau hiérarchique suggéré par la maison Clarkson, Gordon et Dilworth au Bureau des gouverneurs, on mentionne le directeur général comme directeur général et sous lui divers fonctionnaires jusqu'au contrôleur. Je suppose que vous avez fait ce qui suit: vous avez défini les attributions du trésorier et vous les avez établies définitivement à l'heure actuelle?—R. Oui.

D. Lors de l'interrogatoire du trésorier, l'an dernier, j'eus l'impression qu'il était en quelque sorte victime d'une injustice. Je ne crois pas que ses attributions étaient assez clairement définies, et il m'a fait plaisir d'entendre ce que vous avez dit il y a un instant.—R. Si vous me le permettez, je puis dire que nous avons un contrôle général. Le docteur Frigon possède une vaste expérience et j'ai eu recours à lui en ce qui concerne les détails de l'administration; le docteur Frigon a fait montre d'un grand soin et de la plus entière coopération en me fournissant des rapports détaillés sur tout ce que je lui demandé.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions à poser?

Le président:

D. On a dit que l'an dernier, les stations privées avaient reçu, par l'entremise de Radio-Canada, une somme de \$787,000 provenant de programmes commerciaux; pourriez-vous nous donner un détail sommaire des stations qui ont ainsi bénéficié?—R. Je puis vous lire les noms de ces postes, monsieur, cette liste est assez longue.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que cette liste soit versée au compte rendu?

Le TÉMOIN: Cette liste peut être versée au compte rendu.

Adopté (voir l'appendice n° 1).

M. Coldwell:

D. Suivez-vous la même base de paiement que l'an dernier; la station reçoit un certain montant pour le programme?—R. Sur tout réseau émetteur.

D. Est-ce la même base?—R. Nous suivons la même échelle.

D. Quels sont vos propres taux?—R. La même échelle, les taux n'ont pas été révisés.

Mme Casselman:

D. Je désirerais me reporter au poste CKUA et poser une question ou deux à son sujet.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions à poser concernant les états financiers?

M. HANSON: J'ai posé une question au sujet de la répartition du personnel. Versera-t-on les renseignements au compte rendu? Nous avons les renseignements et je tiendrais à ce qu'ils soient versés au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Très bien, il en sera fait ainsi.

Le TÉMOIN: Vous désirez que ces renseignements soient versés au compte rendu?

M. HANSON: Ils sont à notre disposition.

Le PRÉSIDENT: Vous ne désirez pas avoir le détail sur chaque employé.

M. HANSON: Non, simplement le pourcentage pour les divers services. Il y a une augmentation de 10 p. 100 et je tiendrai à savoir comment les divers services sont affectés.

Le PRÉSIDENT: Tiendriez-vous à savoir où l'augmentation s'est produite?

Le TÉMOIN: Vous aurez le tout pour la prochaine assemblée.

M. HANSON: Du moment que ces renseignements seront versés au compte rendu, cela me satisfait.

Adopté (voir l'appendice n° 2).

Mme Casselman:

D. La question du poste CKUA me préoccupe encore. Vous vous rappelez que je vous ai posé des questions à son sujet, il y a quelque temps. Comme vous le savez, les autorités de ce poste croient que le contrat qui leur a été accordé par la Société Radio-Canada n'est pas pratique. A mon avis, le poste CKUA est important à plus d'un point de vue et je regretterais de voir ses émissions restreintes. A la dernière assemblée, le docteur Thomson a déclaré que ce poste, rattaché au réseau d'Edmonton, ne radiodiffusait pas tous les programmes. Tous les programmes radiodiffusés par CJCA sont-ils de nature, disons, éducative, ou y a-t-il des programmes qui pourraient être relayés par CKUA afin d'augmenter les recettes de ce dernier poste et de ne pas le forcer à envahir le domaine commercial? Serait-il possible que des programmes éducatifs, si tels programmes sont irradiés par CJCA, soient irradiés par CKUA afin de lui permettre d'augmenter ses revenus, sans qu'il ait à se lancer dans le domaine commercial, si la chose n'est pas possible? Je sais qu'on est encore à la période des pourparlers, mais j'ignore les progrès qui ont été faits.—R. Monsieur le président, l'exposé de Mme Casselman est exact. Les postes qui sont rattachés au réseau n'irradient pas nécessairement tous les programmes de la Société Radio-Canada; ils irradient des programmes commerciaux et, jusqu'à un certain point, les programmes dits émissions de continuité; de fait, l'an dernier, dans la ville d'Edmonton, notre poste du réseau n'irradia pas un ou deux de nos importants programmes éducatifs.

D. C'est là la raison de mes questions.—R. Toutefois, je suis heureux de pouvoir dire que vu l'intérêt porté aux émissions radiophoniques par le président de l'université lequel était président de notre comité de restauration, il nous fut possible de présenter ces programmes au public dans le voisinage d'Edmonton, parce que ces programmes furent relayés par le poste CKUA. Aucun poste n'est rémunéré par la Société Radio-Canada pour les émissions de continuité. Nous offrons les services, mais nous n'avons jamais rémunéré les postes intéressés. La question de savoir jusqu'à quel point nous devrions rembourser le poste CKUA ou lui accorder une subvention, si vous voulez l'appeler ainsi, fut discutée à fond, et le Bureau des gouverneurs a conclu que le meilleur moyen pour le poste CKUA de sortir de l'impasse financière dans laquelle il se trouvait et de poursuivre ses opérations, était de demander un permis commercial. Lorsque ce permis fut demandé, le Bureau des gouverneurs imposa la restriction dont il a été fait mention à la dernière assemblée. Les autorités du poste ont considéré que cet arrangement n'était pas acceptable et je comprends, c'est à regret que je le dis, que le poste a suspendu ses émissions; il a suivi la coutume ordinaire de fermer durant l'été et il ne reprendra pas ses émissions en septembre.

D. En dehors d'Edmonton, y a-t-il d'autres postes qui irradient les programmes éducatifs? Je ne voudrais pas que le public d'Edmonton ne bénéficiât pas de cette partie importante du travail de la Société Radio-Canada. Je tiens à ce que ces programmes éducatifs soient répandus le plus possible. Y a-t-il une autre province au Canada où les programmes éducatifs ne sont pas radiodiffusés? —R. Madame Casselman, vous voulez faire allusion, je crois, aux émissions de continuité d'un caractère éducatif.

D. Oui.—R. Ils ne sont pas nécessairement radiodiffusés par nos postes du réseau de base et si des radiophiles ne se trouvent pas dans le rayon desservi par l'un de nos poste à haute puissance, ils ne peuvent pas écouter ces programmes. Le poste CBK n'atteint pas toujours la ville d'Edmonton.

D. Watrous?—R. A Watrous, les émissions ne sont pas très claires durant le jour. Certains postes récepteurs puissants peuvent peut-être brancher sur CBK, mais le résultat n'est pas très satisfaisant. C'est donc pour cette raison que dans certaines Provinces des Prairies, il ne nous est pas possible de fournir toute la plénitude que nous désirerions.

D. Vous êtes-vous renseignés dans d'autres districts pour savoir combien de radiophiles écoutaient les programmes éducatifs, dans ce district-ci, par exemple, où il n'y a pas de brouillage, comment ces programmes sont-ils reçus du public? —R. Cela dépend de ce que vous choisissez comme point de comparaison. Personne ne va jusqu'à prétendre que les programmes éducatifs sont écoutés par un aussi grand nombre d'auditeurs que d'autres émissions plus populaires. Il y a toujours des radiophiles aux écoutes pour ces émissions, mais comme on l'a dit lors de la dernière assemblée, nous ne nous laissons pas influencer par des enquêtes sur la popularité des programmes. Nous avons des programmes pour les différentes catégories d'auditeurs. Par exemple, un nombre plutôt restreint de radiophiles apprécie nos émissions de grande musique. Qu'il me soit permis de relater deux incidents qui se sont produits au même poste. A cinq minutes d'intervalle, deux appels téléphoniques furent reçus. Le premier appel venait d'une ferme. "Quand allez-vous terminer cette émission de partie de hockey? Devons-nous écouter tout le temps les émissions de hockey?" Au deuxième appel, l'interlocuteur s'exprima ainsi: "Allez-vous continuer à nous donner les émissions d'opéra que personne n'écoute" Vous avez les auditeurs qui aiment les émissions de hockey et ceux qui préfèrent l'opéra.

M. Coldwell:

D. N'est-ce pas une bonne chose que ce poste soit fermé durant l'été?—R. Je le déplore.

Mme CASSELMAN: Ce poste a toujours suspendu ses émissions durant l'été.

Mme Casselman:

D. Ce que j'avais en vue est ceci. Si ce poste ne doit pas radiodiffuser les émissions de continuité, les programmes éducatifs par exemple, si les auditeurs doivent être privés de ces programmes, ne vaudrait-il pas la peine d'insister pour que les postes du réseau radiodiffusent ces émissions, ou de subventionner des postes privés pour que ces programmes parviennent aux radiophiles qui les désirent?—R. Il s'agit de deux questions. La première de rendre un programme obligatoire. Nous avons une certaine réserve de temps pour nos postes du réseau de base, et durant ce temps, ces postes sont tenus de radiodiffuser les programmes de Radio-Canada. D'autre part, nous savons que ces postes sont des stations privées, qu'elles appartiennent au domaine commercial, qu'elles doivent avoir des recettes pour pouvoir fonctionner et conséquemment durant un certain temps, elles ne sont pas tenues de relayer les programmes de Radio-Canada. C'est une question d'arrangement et il semble que c'est le meilleur arrangement qui puisse être fait.

La deuxième question a trait à la rémunération des postes pour la radiodiffusion de nos programmes. Cette pratique ne fut jamais adoptée. Pour une raison quelconque, probablement bonne, nous n'avons jamais rémunéré les postes privés pour relayer nos programmes, du moins nous ne le faisons pas maintenant, et je crois que probablement le Bureau des gouverneurs a conclu, que règle générale, ce ne serait pas de bonne politique de rémunérer les postes privés.

D. Je crois, en effet.

M. Durocher:

D. Radiodiffusez-vous quelquefois, par l'entremise du poste CKAC, des programmes aux environs de Montréal.—R. Je suppose que les événements d'importance nationale, comme par exemple, un discours du premier ministre, de M. Winston Churchill ou de M. Roosevelt, seraient diffusés par ce poste.

D. Ces émissions seraient-elles faites conjointement avec celles de vos propres postes ou séparément?—R. En pareil cas, ces émissions sont à la disposition de tous les postes au Canada.

D. En même temps?—R. Oui, s'il s'agit d'une émission d'un discours d'un haut personnage.

D. Ce ne serait pas une retransmission par d'autres postes d'un programme déjà radiodiffusé par l'une de vos stations?—R. Il arrive qu'on donne une retransmission plus tard d'un événement national d'un caractère international.

M. Chevrier:

D. C'est ce qui s'est produit dans le cas de Mme Chiang Kai-Shek?—R. Oui.

M. Durocher:

D. En pareil cas, rémunérez-vous les postes?—R. Non.

D. Ils le font de leur propre chef?—R. Nous leur fournissons le programme comme service.

M. Ross:

D. Les postes privés vous paient-ils quelquefois pour des programmes?—R. Non, c'est un service.

M. Coldwell:

D. Je comprends la difficulté de rémunérer les postes non commerciaux comme les postes d'université. Combien y en a-t-il au Canada?—R. Il n'existe qu'un seul poste qui est définitivement poste d'université.

D. Et c'est le poste CKUA?—R. C'est le poste CKUA qui a un bureau de gouverneurs sous le contrôle de l'université. Il y a un poste à Antigonish qui se rattache quelque peu à l'université, mais pas directement.

D. Voici ce que j'avais en vue; serait-il possible qu'un poste d'université sous le contrôle direct des autorités universitaires soit considéré sur une base différente d'un poste radiodiffusant des programmes commerciaux, et qu'il reçoive ainsi de l'aide de la part de la Société Radio-Canada comme Mme Casselman l'a suggéré?—R. Cette question relève du Bureau des gouverneurs, monsieur le président, et après avoir étudié tous les faits et avoir pris la décision que le bureau a prise...

Mme Casselman:

D. Le permis commercial, par exemple.—R. Ayant recommandé que la demande du poste CKUA pour un permis commercial soit accordée et le ministre ayant donné son assentiment...

D. A certaines conditions toutefois.—R. Avec la restriction mentionnée la semaine dernière...

D. Ce qui m'intéresse et ce que je désire, c'est que le poste puisse continuer à opérer sur une base profitable.

M. Coldwell:

D. Ne serait-il pas possible qu'il y ait un permis pour les programmes purement éducatifs et que la Société aide financièrement le poste pour la transmission des programmes éducatifs et pour le travail éducatif.—R. Je crois que la chose serait possible; mais cette question devrait être étudiée par le Bureau des gouverneurs.

D. Ne pourriez-vous pas la soumettre au Bureau des gouverneurs et la faire décider?—R. Cette question pourrait être soumise.

Mme CASSELMAN: Nous pourrions discuter l'affaire entre nous et faire nos recommandations.

Le TÉMOIN: Je crois que cela aurait plus de poids venant de la part du Comité, si le Comité décide d'agir ainsi.

Le président:

D. Combien d'universités ont des postes de radio?—R. J'ai dit précédemment que l'université d'Alberta est la seule université qui est en relation directe avec un poste de radio. Autrefois, l'université Queen's était en relation avec un poste de Kingston. Je crois qu'elle a rompu ses relations. Un nouveau poste a été établi à Antigonish qui est plus ou moins en relation avec l'université St-François-Xavier. Une organisation auxiliaire a été établie et elle est indépendante de l'université.

M. Coldwell:

D. Cela n'est-il pas dû au fait qu'il n'existe pas d'autre arrangement possible pour financer le poste de l'université.—R. C'est exact.

D. Ne devrions-nous pas encourager les universités à établir des postes radiodiffusant des programmes éducatifs que le public qui se trouverait dans le rayon desservi par l'université, pourrait écouter?—R. Votre remarque est bien fondée. Naturellement, je suis préjugé en faveur des programmes éducatifs.

D. Je songe aux écoles. Je crois que le moment viendra où on fera dans les écoles un plus grand usage de la radio que dans le passé, et si nous avons dans les universités, des postes émettant des programmes éducatifs, ils pourraient remplacer une somme considérable du travail scolaire?—R. La seule objection qui se présente—et je crois que le Bureau des gouverneurs l'a considérée lorsqu'il a rendu sa décision—c'est que nous avons au Canada un grand nombre d'universités, et si nous commençons à rémunérer les universités pour les programmes éducatifs, ce serait une chose plus facile à entreprendre qu'à propager. Je crois que c'est surtout ce qui a préoccupé le Bureau des gouverneurs lorsqu'il a rendu sa décision.

D. A mon avis, c'est un service qui est essentiel dans l'intérêt du public.

Le président:

D. N'est-il pas vrai que l'université Queen's fut heureuse de se départir de son poste?—R. Il survient des difficultés, surtout dans les opérations commerciales; les autorités de l'université se sont rendu compte que bien que certaines opérations commerciales pouvaient être entreprises par un poste non-académique, cela ne convenait guère à un poste universitaire, par exemple, les programmes des remèdes brevetés.

Mme Casselman:

D. Je sais que la chose serait difficile pour le poste CKUA car si je comprends bien—et je sais que le fait existait il y a quelques années,—aucune des personnes qui ont porté la parole au poste CKUA, ne fut rémunérée. Aucun des participants au forum de l'université ne fut rémunéré. Je suppose que si l'on accorde un octroi, il s'en trouverait pour demander si l'octroi est suffisant pour payer les artistes qui figurent aux programmes. Néanmoins, je tiendrais à ce que la question soit soumise au Bureau des gouverneurs.—R. J'admets qu'il est désirable que les services de ce poste soient fournis au public, car cette station a donné un excellent service.

D. Je crois que c'est exact.

M. Durocher:

D. Je crois qu'actuellement, il y a vingt-cinq universités au Canada?—R. Pour le moins.

D. Elles devraient toutes bénéficier de cet octroi.

M. COLDWELL: Si des postes radiodiffusant des programmes éducatifs y étaient établis, elles en bénéficieraient.

M. DUROCHER: Elles devraient être rémunérées par la Société Radio-Canada.

Mme CASSELMAN: Pas nécessairement.

M. COLDWELL: Elles pourraient recevoir des octrois de la province pour fins éducatives. Néanmoins, il pourrait surgir des difficultés.

Mme CASSELMAN: C'est ce qui se produit. Notre université reçoit un octroi provincial. Une bonne partie des fonds de l'université provient d'octroi du gouvernement provincial.

M. COLDWELL: Oui.

M. DUROCHER: Il devrait y avoir une limite en ce qui concerne l'octroi. Il pourrait être très difficile d'obtenir suffisamment de la province.

Mme CASSELMAN: En effet.

M. Coldwell:

D. Si nous en avons terminé avec ce sujet, j'aurais une question à poser et je crois qu'elle a déjà été discutée devant le Comité. On m'a dit qu'il y avait des lacunes dans le district—je crois en avoir déjà parlé—dans le voisinage de Kenora. Je crois qu'un petit poste à cet endroit a demandé de l'aide afin de lui permettre de donner un meilleur service. Je ne sais pas exactement quelles sont les conditions. Je n'ai pas eu le temps de les étudier. J'ai des documents ici, ce matin. Je ne les ai reçus qu'hier. Je me demandais si vous pourriez me renseigner à ce sujet?—R. Oui, monsieur Coldwell, vous avez raison. Du point de vue technique, les difficultés qui existent dans cette partie du nord de l'Ontario sont considérables. Tel que je crois comprendre la situation, le caractère du terrain empêche les émissions à longue portée; et, très souvent, comme M. Coldwell l'a dit, il y a des lacunes. Le propriétaire du poste de Kenora s'est adressé à nous afin de pouvoir utiliser un plus grand nombre de watts et nous lui avons accordé la permission.

D. Combien de watts utilise-t-on maintenant?—R. On utilisait 100 watts. Cent watts le soir et 250 watts, le jour. On nous a demandé d'utiliser 1,000 watts jour et nuit. Cette permission fut accordée. Toutefois, la plus grande difficulté que ce poste a rencontrée provenait du côté des finances. Il est assez difficile de maintenir un poste à cet endroit et il désirent se joindre à notre réseau afin de bénéficier de nos programmes commerciaux. Nous lui fournissons maintenant nos émissions de continuité, mais le grand problème pour nous, c'est de vendre ce poste. Le nombre des radiophiles est limité. Le champ d'action de ce poste n'est pas de nature à attirer les grandes maisons de publicité qui sont les commanditaires de ces programmes. Je crois que c'est là où se trouve la difficulté, monsieur le président. J'ai beaucoup de sympathie pour ce poste. Je crois qu'il a rendu un excellent service et il est situé dans un bel endroit du pays. Je l'ai visité personnellement. J'ai causé avec les autorités du poste et elles désirent rendre service. Mais il est très difficile de maintenir le poste sur une base commerciale et d'utiliser en même temps 1,000 watts. Nous sommes à étudier cette question afin de savoir si l'on ne pourrait pas faire davantage.

D. Alors la difficulté réside chez les commanditaires?—R. Jusqu'à un certain point.

D. Ne pourriez-vous pas ajouter un poste de ce genre aux programmes commerciaux?—R. Voici, il faut présenter toute la question comme proposition

entière aux personnes qui sont dans les affaires; cela veut dire l'achat des lignes, voyez-vous, et ces gens ne désirent pas faire des déboursés pour l'achat des lignes, surtout si la proposition n'est pas très avantageuse au point de vue commercial. Toutefois, les gens qui habitent ce district envisagent la question du point de vue service.

D. Est-ce que ce poste de 1,000 watts pénètre profondément dans le district minier?—R. Il faudrait faire des expériences pratiques. Comme je l'ai dit précédemment, les difficultés techniques sont considérables dans cette région; du moins c'est ce que je comprends. Sans doute, le fait de porter la puissance du poste à 1,000 watts aurait pour effet d'étendre le champ d'action, et ainsi de rendre le poste plus utile.

D. La population est assez dense dans ce district; ces gens achètent leur permis, et ainsi de suite; ils ne peuvent pas se brancher sur une station; si nous sommes d'avis—et que c'est l'avis du Comité et de la Société, bien que nous ne soyions pas d'accord—que nous devons avoir de la réclame commerciale et le reste sur le réseau national, alors ne devrions-nous pas avoir le droit de dire aux gens des affaires: "Vous avez une splendide réclame par tel ou tel poste, celle que vous avez à ce poste-ci, n'est pas aussi bonne, mais il nous faut prendre la moyenne, car c'est la base que nous suivons ici, et cette station devrait être ajoutée sous ce rapport".—R. Jusqu'à un certain point, c'est vrai, vu l'état actuel des choses. Mais voici où est la ligne de démarcation, ils accepteront tant et pas plus. Comme je l'ai dit précédemment, ils s'en tiennent à la question du paiement des lignes et des résultats qu'ils peuvent obtenir.

D. Dans certains cas, les résultats sont considérables par rapport au peu d'étendue des lignes. Par conséquent, pour égaliser, ils devraient payer pour une grande étendue de lignes et des résultats moindres.—R. En transigeant avec les maisons de commerce, il nous faut être plus concret.

D. C'est ce que je vous demande de faire.

M. WEIR: On ne peut pas dorer la pilule outre mesure.

M. Hansell:

D. Avant de terminer avec le docteur Thomson, il y a une autre question qui a été soulevée l'an dernier et qui pourrait nous intéresser. Je ne sais si la Société Radio-Canada s'est intéressée davantage à la question de la publication d'un périodique hebdomadaire ou mensuel?—R. Oui, monsieur. Nous nous y sommes beaucoup intéressés. Peu après avoir assumé le poste de directeur général et une fois que nous avons commencé à tenir nos réunions des divers services, on m'a représenté que notre travail ne serait pas complet tant que nous n'aurions pas une publication qui renseignerait le public mieux que les journaux et qui donnerait une forme plus permanente aux conférences et aux causeries qui sont radiodiffusées. La question fut étudiée à fond au cours de l'hiver dernier et un rapport très élaboré me fut soumis comme directeur général, et à mon tour, j'ai présenté le rapport au Bureau des gouverneurs. Le Bureau est convaincu que tôt ou tard, une telle publication sera une partie essentielle de notre travail. Nous nous inspirons de la pratique suivie par la British Broadcasting Corporation qui fait grand usage d'un périodique. Je ne sais si, au Canada, il y aurait place pour un périodique du genre du *Listener*. Ce n'est pas que je veuille déprécier l'intelligence du peuple canadien à l'endroit d'un tel magazine; notre chiffre de population est beaucoup moindre que celui de la Grande-Bretagne où depuis longtemps, le public a été préparé à ce genre de publication. Nous avons pensé à un magazine d'un genre plus populaire.

Toutefois, il y a une foule de choses qu'il ne faut pas perdre de vue et c'est ce que le Bureau des gouverneurs a fait en étudiant cette question. La publication d'un magazine entraînera tout d'abord des dépenses considérables. Une telle dépense ne serait pas seulement passagère, mais elle se continuerait.

Il nous faudrait aussi un gros personnel et il est difficile de nos jours, d'avoir le personnel voulu pour une entreprise journalistique de ce genre. Le troisième point considéré se rattache à ce qui précède. Nous nous sommes demandé s'il serait sage, dans les circonstances actuelles, d'étendre notre champ d'action dans cette direction. Néanmoins, le bureau des gouverneurs est convaincu que tôt ou tard, une publication de ce genre sera une nécessité au Canada. Dans l'intervalle, voici ce que nous faisons en matière de publicité: tout d'abord, nos programmes sont annoncés à la radio. Cette méthode est bonne et les résultats obtenus sont satisfaisants. Néanmoins, l'oreille n'enregistre pas tous les détails aussi bien que nous le voudrions. Lorsqu'on écoute le résumé des programmes, on oublie facilement à quel moment tel programme sera radiodiffusé. Pour cette raison, il nous faut publier la liste de nos programmes dans les journaux quotidiens. C'est de la bonne copie pour les journaux. Les journaux tiennent à avoir cette liste, à cause de l'intérêt grandissant qu'on apporte à la radio. C'est ce à quoi l'éditeur pense et c'est pour cette raison que le public achète le journal. D'autre part, nous croyons que la publication de la liste des programmes dans les journaux ne renseigne pas suffisamment le public. En troisième lieu, nous avons un bulletin qui a une circulation privée assez considérable. Ce bulletin est publié en grande partie à l'intention des journaux quotidiens et hebdomadaires. C'est dans ce bulletin que les journaux puisent les programmes quotidiens. Nous avons songé récemment à étendre ce service de façon à pouvoir le fournir au public. Nous sommes à étudier cette question.

D. Bien que cette question soit classée pour le moment, il est admis que c'est une bonne proposition qui finalement produira des fruits?—R. Le Bureau des gouverneurs en a admis le principe. Il s'agit de savoir si le moment est propice pour sa mise en exécution.

D. Je sais qu'on trouve plusieurs magazines de radio dans les étalages de journaux et j'apprécie ce que vous avez dit au sujet des journaux quotidiens. De fait, j'achète fréquemment le journal du samedi soir afin d'avoir les programmes de fin de semaine.

M. COLDWELL: J'aimerais à ce que la Société Radio-Canada publie un magazine comme *The Listener*.

Le TÉMOIN: Il faudrait un magazine qui se classerait entre *The Listener* et *The Radio Times*. *The Listener* n'aurait probablement pas une circulation suffisante pour en faire une proposition payante.

M. Coldwell:

D. Les entreprises privées publient maintenant un magazine, n'est-ce pas?—R. Je ne saurais vous dire, monsieur.

D. J'aurais des questions à poser sur un autre sujet. Avez-vous fini, monsieur Hansell?

M. HANSELL: Oui.

Le TÉMOIN: Il y a une excellente publication pour les radiophiles de langue française, *Radio-Monde*. Cette publication est presque unique dans son genre.

M. Coldwell:

D. J'aurais une question à vous poser au sujet du poste de Saskatoon. J'ai reçu un grand nombre de lettres de gens de Saskatoon et même de mes électeurs, contenant des requêtes et le reste, que je vous ai déjà fait parvenir. Il y a environ quinze mois, on a refusé les privilèges de la radio à M. Bradley et l'été dernier, M. Radford s'est rendu à cet endroit, mais on n'en est pas encore arrivé à une solution satisfaisante bien que nous ayons cru, l'été dernier, que la rencontre de M. Radford, à Saskatoon, avec les gens qui s'intéressaient à l'église, aurait pour effet de produire une entente amicale. Suivant ce qu'on m'a dit, le poste de Saskatoon blâme Ottawa, et Ottawa prétend que toute la question est entre les mains du poste local et on n'en est pas arrivé à une solution.

M. Bradley déclare qu'il est prêt à soumettre ses textes à la censure et que les services du dimanche seront conformes à la procédure ordinaire. Je tiendrais à être renseigné, car comme je l'ai déjà dit, j'ai un dossier volumineux à ce sujet, et d'autres lettres me sont même parvenues, ces jours derniers, alors que j'étais absent.—R. Monsieur le président, l'incident s'est produit bien avant mon arrivée de directeur général. Suivant que je puisse me rappeler, le révérend M. Bradley, qui est ministre d'une église indépendante dans la ville de Saskatoon, a consacré son temps non pas exactement à conduire les services, mais à donner des causeries à la radio, le dimanche matin. Certains de ses textes étaient de telle nature qu'ils enfreignaient nos règlements. Les règlements de la Société Radio-Canada stipulent, entre autres choses, qu'il est interdit d'irradier des propos offensants contre toute race, religion ou croyance; tout langage obscène, indécent ou profane; toute matière malicieuse, scandaleuse ou diffamatoire.

M. Hansell:

D. Quel est cet article?—R. C'est l'article 7. On m'a fait savoir que certains manuscrits de M. Bradley tombaient sous le coup de cet article et que certaines de ses causeries calomniaient ses confrères, ministres du culte, et, jusqu'à un certain point, critiquaient la religion en général. Il en arriva à un point où M. Murphy, le propriétaire du poste CFQC, soumit les textes à notre service des relations avec les postes qui décida que ce n'était pas le genre de causeries qui devaient être irradiées, surtout sous le patronage religieux. A ma connaissance, M. Radford rencontra M. Bradley et les autorités du poste CFQC; mais M. Murphy m'a déclaré qu'il avait eu tant de trouble à cause de M. Bradley qu'il ne lui permettrait pas de parler à la radio sans l'autorisation de Radio-Canada. Naturellement, cela ne nous concerne pas; il ne nous appartient pas de donner notre autorisation à qui que ce soit. Nous disons simplement "Si vous parlez à la radio"—Cela ne s'applique pas seulement aux émissions religieuses mais à toute émission—"il y a certains règlements que vous devez observer". En ce qui concerne la Société Radio-Canada, M. Bradley peut radiodiffuser demain, s'il le désire. Il peut faire des émissions tous les jours et pendant toute la journée. Il lui faut tout d'abord s'entendre avec le poste CFQC qui peut lui vendre ou refuser de lui vendre du temps. Ce qui nous intéresse, c'est que s'il irradie, il doit se conformer aux règlements.

M. Coldwell:

D. Il dit ici:

Lorsqu'on m'a refusé les privilèges de la radio en avril 1942..."
C'est une lettre que j'ai reçue, il y a environ trois semaines,

... nous avons écrit au poste CFQC pour en connaître la raison. Le poste nous a répondu qu'il n'avait rien à y voir, que les textes avaient été défendus en vertu de l'article 7c. Nous avons écrit à Radford qui nous a fait savoir qu'il n'en connaissait rien.

Une autre lettre m'est parvenue alors que j'étais absent. Dans cette lettre, il fait la déclaration suivante:

Depuis plus d'un an, mes textes ont été envoyés à Ottawa, et pas un seul mot n'a été censuré.

R. Quelle date porte cette lettre?

D. Elle est datée du 17 juin 1943.—R. Depuis plus d'un an, je n'ai jamais vu un texte de M. Bradley, ni depuis que je suis directeur général.

D. Il dit ensuite que ses textes ont été envoyés à Toronto et...

Puis on m'a dit que j'enfreignais l'article 7c des Règlements. Il se peut qu'il y ait déjà quelque temps que les textes aient été envoyés à Ottawa, je ne le sais pas, mais c'est lorsque le trouble a commencé, apparemment. Si j'avais été ici lorsque la lettre est arrivée, j'aurais écrit immédiatement afin de connaître les

dates que je n'ai pas. Il semble y avoir conflit entre les versions, principalement la déclaration du poste CFQC n'est pas conforme à celle de M. Radford.—R. Telle que je la comprends, la situation est très claire et elle doit demeurer ainsi.

D. Je ne crois pas qu'un ministre du culte devrait avoir la permission d'injurier qui que ce soit à la radio. Je vous dirais, monsieur Coldwell, et à vous tous, messieurs du Comité, que nous entendons dire quelquefois que l'on a refusé à Un Tel les privilèges de la radio. Radio-Canada ne refuse pas les privilèges de la radio à qui que ce soit, à un poste privé, tant que la personne intéressée se conforme aux règlements de Radio-Canada. C'est notre seul intérêt à la question.

D. Dois-je comprendre que le poste a le droit de limiter le nombre des gens qui peuvent faire des émissions à ce poste?—R. Nous ne rendons aucun programme obligatoire à aucun poste.

D. Voici ce que je veux dire: si un manuscrit est soumis à la censure et qu'il est conforme aux règlements, le poste a-t-il le droit de dire à la personne intéressée: "Nous vous donnerons pas le temps", même si ce temps était disponible? S'il en était ainsi, les postes privés auraient le droit de restreindre la liberté de l'air, la liberté de parole, de limiter la discussion, ce qui serait un principe tout à fait faux. C'est ce que je veux démontrer.—R. Naturellement, la Société a des pouvoirs de mandataire. Si nous le voulions, nous pourrions forcer tout poste à irradier tout programme, mais nous ne nous sommes jamais prévalu de ces pouvoirs et je crois que nous devrions hésiter avant de nous en prévaloir.

D. Il faudrait prendre grand soin.—R. Et très grand soin. C'est le seul pouvoir dont nous puissions nous prévaloir pour forcer le poste CFQC à laisser M. Bradley ou toute autre personne, à faire des émissions, et jusqu'à présent on ne m'a rien soumis pour rendre ces pouvoirs impérieux dans aucun cas particulier.

D. Venant de la Saskatchewan, je crois que vous êtes au courant de la critique dont la Société Radio-Canada est le sujet dans cette partie du pays à ce sujet.—R. Je m'en rends compte toutes les semaines.

D. Cette critique est très répandue; je reçois nombre de lettres dans lesquelles on dit que c'est de la persécution, que l'on fait de la politique, qu'on enfreint la liberté de parole et le reste. Je crois que cette question devrait être tirée au clair.—R. Je regrette de dire, monsieur le président, que d'après les lettres que je reçois et celles qui sont publiées dans les journaux de Saskatoon, on s'empresse de répandre à l'extérieur que la Société Radio-Canada empêche M. Bradley d'utiliser les services de la radio. C'est faux. En ce qui concerne la Société Radio-Canada, M. Bradley peut parler à la radio, demain, pendant douze heures, pourvu qu'il se conforme à nos règlements et que le poste CFQC lui vende le temps.

D. Alors on en revient encore au poste CFQC?—R. Oui, monsieur.

Mme CASSELMAN: Non, on en revient à la personne qui enfreint les règlements.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il est raisonnable de dire que le poste CFQC a éprouvé beaucoup de difficultés avec cette personne et qu'il en est venu à la conclusion que c'est un homme intraitable et qu'il est plus facile de traiter avec d'autres.

M. Hansell:

D. Je suppose que les postes privés ont le droit de refuser des affaires s'ils le désirent?—R. Je ne les ai jamais forcés à accepter des affaires.

D. Je comprends très bien que vos pouvoirs de mandataire peuvent difficilement être appliqués; on pourrait accuser la Société Radio-Canada de faire de la propagande à la radio. Je suis d'accord avec le principe de liberté de parole émis par M. Coldwell. J'ai échangé de la correspondance avec M. Bradley bien que je ne sois pas entré dans tous les détails. Mon impression est qu'il appar-

tient aux stations privées de se gouverner comme elles l'entendent. N'existe-t-il pas des relations entre la Société Radio-Canada et les postes privés concernant la responsabilité d'irradier des programmes qui peuvent venir en conflit avec les règlements?—R. Si l'on veut bien me le permettre, monsieur le président, je puis dire que je connais très bien la situation qui existe à Saskatoon vu que j'y habite. M. Murphy est très bien disposé à l'endroit du public. Tous les dimanches matin, il fournit l'occasion d'irradier des programmes religieux et il a sagement établi des relations avec les ministres du culte. Il en est résulté une association dont font partie les ministres du culte. L'association établit un horaire et M. Murphy fournit le temps gratuitement, ce qui est un excellent service pour le public.

Maintenant, M. Bradley qui est ministre d'une église indépendante, bénéficiait du temps, le dimanche matin, à part celui mentionné ci-haut, et, comme je l'ai déjà dit, M. Bradley est un homme qui ne mâche pas ses mots et en maintes occasions, ses manuscrits étaient d'un caractère tel qu'ils enfreignaient les règlements. M. Murphy a eu beaucoup de difficultés sous ce rapport. A maintes reprises, il a dû le faire venir à son bureau pour lui dire "Vous devriez corriger ceci, corriger cela", et franchement, je sympathise avec M. Murphy pour les difficultés dont il a été l'objet en pareil cas. Je suppose qu'on pourrait dire de M. Murphy qu'il a des vues radicales, qu'il ne mâche pas ses mots. Mais je n'ai rien à y voir. Un homme peut avoir le droit d'exprimer ses vues, tout avancées ou radicales qu'elles soient, mais je crois que M. Murphy a eu tellement de difficultés qu'il a décidé d'abandonner la partie.

M. HANSELL: Je ne crois pas que le docteur Thompson ait dit quoi que ce soit en dehors de la question. C'est un simple exposé de faits. Je me trouvais dans un poste de radio, il y a quelques mois, non pas pour un programme religieux mais pour faire une causerie sur un sujet économique et j'ai soumis mon texte. Je parlais au gérant et je lui ai demandé quels étaient les règlements sous ce rapport. Voici ce qu'il m'a dit: "Le poste, en vertu des Règlements de la défense du Canada, doit voir à ce que rien ne sera irradié qui enfreigne ces règlements". Il a ajouté qu'à part cela il ne leur importait peu. Je lui ai parlé des règlements, et voici qu'elle fut sa réponse: "Pour ce qui concerne ces règlements, c'est une question de jugement de la part de la personne qui fait l'émission". J'ai cru que c'était une excellente réponse car quiconque fait une émission et a du jugement, ne se servira jamais d'un langage injurieux. Il doit réaliser qu'il s'adresse à un auditoire immense à travers le pays et qu'on trouvera à redire s'il ne fait pas ce qu'il doit faire.

Je ne suis pas très au courant du cas de M. Bradley, mais je comprends très bien, étant moi-même ministre du culte, qu'on peut, à certains moments, être porté à être exubérant et à vouloir dire des choses qu'on dirait du haut de la chaire, en s'adressant aux fidèles, mais qu'on ne peut pas dire à la radio.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions ou d'autres remarques? Sinon, désirez-vous poursuivre l'interrogatoire du docteur Thompson ou avez-vous fini avec lui?

M. HANSELL: Je crois que le docteur a donné un excellent témoignage. Il a été ici pendant plusieurs jours et, pour ma part, je n'ai pas d'autres questions à lui poser.

Le PRÉSIDENT: Si c'est le désir du Comité, je crois que nous nous réunirons jeudi pour entendre le docteur Frigon et un représentant du ministère des Transports.

M. COLDWELL: J'ignore la quantité de travail qui reste encore au Comité avant que la Chambre ne commence ses séances de la matinée, lundi, je crois.

Le PRÉSIDENT: Il nous reste peu de choses à faire. Comme je l'ai dit, nous entendrons le 13, jeudi prochain, les représentants des postes privés. Nous

pourrons finir l'interrogatoire du docteur Frigon et du représentant du ministère des Transports. Il nous restera alors les représentants des postes privés qui ont demandé d'être entendus le 13 et dont la demande a été accordée.

M. COLDWELL: Vous vous rappellerez que l'an dernier M. Bannerman a promis de nous donner un état financier venant des postes privés. Si nous voulons étudier leur cas d'une manière intelligente, je crois que nous devrions lui demander de soumettre cet état au Comité.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous n'êtes pas au courant d'un récent arrêté en conseil à ce sujet. En vertu de cet arrêté, le ministre a maintenant le droit de demander de tels états, s'il le désire. Cet arrêté en conseil a été adopté il y a quelques jours et il a été publié dans la *Gazette* de samedi dernier.

M. COLDWELL: J'ai été absent.

Le PRÉSIDENT: Vous pourrez le consulter. Il y a des changements importants concernant les postes privés.

Est-ce le désir du Comité que M. Morin, le président du Bureau des gouverneurs, soit rappelé?

Des MEMBRES: Non.

Le PRÉSIDENT: Nous allons alors ajourner à jeudi, le 8 juillet, à 11 heures du matin, alors que nous entendrons le docteur Frigon et un représentant du ministère des Transports.

Le Comité s'ajourne à une heure pour se réunir de nouveau le jeudi 8 juillet à onze heures du matin.

APPENDICE N° 1
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PAIEMENTS EFFECTUÉS AUX POSTES PRIVÉS POUR PROGRAMMES COMMERCIAUX DU RÉSEAU ET CONJUGAISONS
AUXILIAIRES DE POSTE

1er avril 1942 au 31 mars 1943

| | Réseaux | | Conjugaisons auxiliaires | | Total | | |
|------|--------------------------------|--------|-----------------------------|--------|-------|--------|----|
| | \$ | c | \$ | c | \$ | c | |
| CFAC | Calgary, Alta. | 20,123 | 71 | 78 | 80 | 20,202 | 51 |
| CFAR | Flin-Flon, Man. | 1,148 | 06 | | | 1,148 | 06 |
| CFCF | Montréal, P.Q. | 6,004 | 59 | 6,813 | 75 | 12,818 | 34 |
| CFCN | Calgary, Alta. | 19,769 | 91 | | | 19,769 | 91 |
| CFCO | Chatham, Ont. | 2,958 | 96 | 1,260 | 65 | 4,219 | 61 |
| CFCY | Charlottetown, I.P.-E. | 18,912 | 27 | | | 18,912 | 27 |
| CFCP | Grande-Prairie, Alta. | 2,372 | 75 | | | 2,372 | 75 |
| CFJC | Kamloops, C-B. | 8,432 | 90 | | | 8,432 | 90 |
| CFLC | Brockville, Ont. | 1,283 | 52 | 184 | 87 | 1,468 | 39 |
| CFNB | Fredericton, N.-B. | 19,079 | 42 | | | 19,079 | 42 |
| CFOS | Owen-Sound, Ont. | 1,586 | 89 | 850 | 18 | 2,437 | 07 |
| CFPL | London, Ont. | 19,010 | 37 | 2,124 | 23 | 21,134 | 60 |
| CFPR | Prince-Rupert, C.-B. | 636 | 40 | | | 636 | 40 |
| CFQC | Saskatoon, Sask. | 26,008 | 27 | 195 | 84 | 26,204 | 11 |
| CFRB | Toronto, Ont. | 18,583 | 80 | 18,437 | 75 | 37,021 | 55 |
| CFRC | Kingston, Ont. | 3,648 | 10 | 517 | 44 | 4,165 | 54 |
| CFRN | Edmonton, Alta. | 2,817 | 63 | | | 2,817 | 63 |
| CHAB | Moose-Jaw, Sask. | 10,896 | 08 | 146 | 88 | 11,042 | 96 |
| CHEX | Peterborough, Ont. | 2,659 | 76 | 152 | 00 | 2,811 | 76 |
| CHGB | Ste-Anne-de-la-Pocatière, P.Q. | 1,258 | 07 | 140 | 00 | 1,398 | 07 |
| CHGS | Summerside, I.P.-E. | 402 | 90 | | | 402 | 90 |
| CHLN | Trois-Rivières, P.Q. | 2,070 | 66 | 649 | 29 | 2,719 | 95 |
| CHLP | Montréal, P.Q. | 2,629 | 01 | | | 2,629 | 01 |
| CHLT | Sherbrooke, P.Q. | 5,012 | 80 | 658 | 96 | 5,671 | 76 |
| CHML | Hamilton, Ont. | 3,109 | 00 | 3,989 | 97 | 7,098 | 97 |
| CHNC | New-Carlisle, P.Q. | 6,698 | 56 | 331 | 25 | 7,029 | 81 |
| CHNS | Halifax, N.-E. | 21,257 | 01 | | | 21,257 | 01 |
| CHOV | Pembroke, Ont. | 1,698 | 68 | | | 1,698 | 68 |
| CHRC | Québec, P.Q. | 2,447 | 25 | 14,607 | 99 | 17,055 | 24 |
| CHSJ | St-Jean, N.B. | 21,131 | 87 | | | 21,131 | 87 |
| CHWK | Chilliwack, C.-B. | 1,443 | 89 | | | 1,443 | 89 |
| CJAT | Trail, C.-B. | 9,863 | 25 | | | 9,863 | 24 |
| CJBR | Rimouski, P.Q. | 10,086 | 09 | 1,220 | 44 | 11,306 | 53 |
| CJCA | Edmonton, Alta. | 35,402 | 19 | 36 | 00 | 35,438 | 19 |
| CJCX | Sydney, N.-E. | 18,922 | 74 | 51 | 00 | 18,973 | 74 |
| CJCJ | Calgary, Alta. | 652 | 80 | | | 652 | 80 |
| CJCS | Stratford, Ont. | 1,470 | 54 | 123 | 00 | 1,593 | 54 |
| CJCX | Winnipeg, Man. | 4,215 | 38 | 122 | 40 | 4,337 | 78 |
| CJIC | Sault-Ste-Marie, Ont. | 5,863 | 86 | | | 5,863 | 86 |
| CJLS | Yarmouth, N.-E. | 4,452 | 41 | | | 4,452 | 41 |
| CJOC | Lethbridge, Alta. | 13,277 | 57 | 12 | 60 | 13,290 | 17 |
| CJOR | Vancouver, C.-B. | 3,660 | 15 | | | 3,660 | 15 |
| CJRC | Winnipeg, Man. | 6,300 | 99 | | | 6,300 | 99 |
| CJRM | Regina, Sask. | 4,761 | 64 | 171 | 36 | 4,933 | 00 |
| CJVL | Victoria, C.-B. | 2,934 | 64 | | | 2,934 | 64 |
| CKAC | Montréal, P.Q. | 12,259 | 59 | 43,532 | 15 | 55,791 | 74 |
| CKBI | Prince-Albert, Sask. | 13,274 | 43 | 122 | 40 | 13,396 | 83 |
| CKCA | Kenora, Ont. | 2,703 | 71 | | | 2,703 | 71 |
| CKCH | Hull, P.Q. | 2,913 | 71 | 1,762 | 69 | 4,676 | 40 |
| CKCK | Regina, Sask. | 30,563 | 18 | 195 | 84 | 30,759 | 02 |
| CKCL | Toronto, Ont. | 2,865 | 25 | 1,931 | 37 | 4,796 | 62 |
| CKCO | Ottawa, Ont. | 3,284 | 97 | 4,071 | 64 | 7,356 | 61 |
| CKCR | Kitchener, Ont. | 1,569 | 14 | 189 | 95 | 1,759 | 09 |
| CKCV | Québec, P.Q. | 1,979 | 39 | | | 1,979 | 39 |
| CKCW | Moncton, N.B. | 10,614 | 46 | | | 10,614 | 46 |
| CKGB | Timmins, Ont. | | | | | | |
| CKKL | Kirkland-Lake, Ont. | 46,733 | 55 | 30 | 34 | 46,763 | 89 |
| CFCH | North-Bay, Ont. | | | | | | |
| CKLN | Nelson, C.-B. | 2,132 | 94 | | | 2,132 | 94 |
| CKLW | Windsor, Ont. | 15,533 | 23 | 878 | 00 | 16,411 | 23 |
| CKMO | Vancouver, C.-B. | 590 | 87 | | | 590 | 87 |
| CKNB | Campbellton, N.-B. | 2,077 | 93 | | | 2,077 | 93 |
| CKNX | Wingham, Ont. | 2,623 | 64 | 267 | 90 | 2,891 | 54 |
| CKOC | Hamilton, Ont. | 12,183 | 72 | 1,778 | 50 | 13,962 | 22 |
| CKOV | Kelowna, C.-B. | 9,824 | 56 | | | 9,824 | 56 |
| CKPC | Brantford, Ont. | 1,887 | 02 | 178 | 78 | 2,065 | 80 |

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PAIEMENTS EFFECTUÉS AUX POSTES PRIVÉS POUR PROGRAMMES COMMERCIAUX DU RÉSEAU ET
CONJUGAISONS AUXILIAIRES DE POSTE

1 er avril 1942 au 31 mars 1943

| | Réseaux | | Conjugaisons auxiliaires | | Total | |
|-------------------------------|---------|----|-----------------------------|----|---------|----|
| | \$ | c | \$ | c | \$ | c |
| CKPR Fort-William, Ont..... | 20,008 | 99 | | | 20,008 | 99 |
| CKRN Rouyn, P.Q..... | 2,786 | 64 | | | 2,786 | 64 |
| CKSO Sudbury, Ont..... | 22,306 | 91 | | | 22,306 | 91 |
| CKTB Ste-Catharines, Ont..... | 3,315 | 00 | 675 | 75 | 3,990 | 75 |
| CKVD Val d'Or, P.Q..... | 221 | 34 | | | 221 | 34 |
| CKWS Kingston, Ont..... | 9,521 | 87 | 295 | 44 | 9,817 | 31 |
| CKWX Vancouver, C.-B..... | 1,231 | 65 | | | 1,231 | 65 |
| CKX Brandon, Man..... | 14,975 | 29 | | | 14,975 | 29 |
| CKY Winnipeg, Man..... | 51,962 | 76 | | | 51,962 | 76 |
| Totaux..... | 678,903 | 08 | 108,787 | 40 | 787,690 | 48 |

| | \$ | c. |
|--|---------|----|
| Programmes d'origine canadienne..... | 371,180 | 15 |
| Programmes d'origine américaine (Réseau de base)..... | 274,494 | 64 |
| Programmes d'origine américaine (Réseau auxiliaire)..... | 33,228 | 29 |
| Conjugaisons auxiliaires..... | 108,787 | 40 |
| Totaux..... | 787,690 | 48 |

HARRY BALDWIN, C.A.,

Trésorier

Immeuble Victoria, Ottawa,
le 5 juin 1943

APPENDICE N° 2

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Statistiques du personnel au 31 mars 1942 et 30 juin 1943

| | mars 1942 | juin 1943 |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Comptabilité..... | 43 | 45 |
| Administration..... | 97 | 104 |
| Services techniques..... | 208 | 246 |
| Programmes..... | 255 | 284 |
| Presse et information..... | 17 | 21 |
| Relations entre les postes..... | 11 | 10 |
| Emissions commerciales..... | 26 | 24 |
| Total..... | 657 | 734 |

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 7

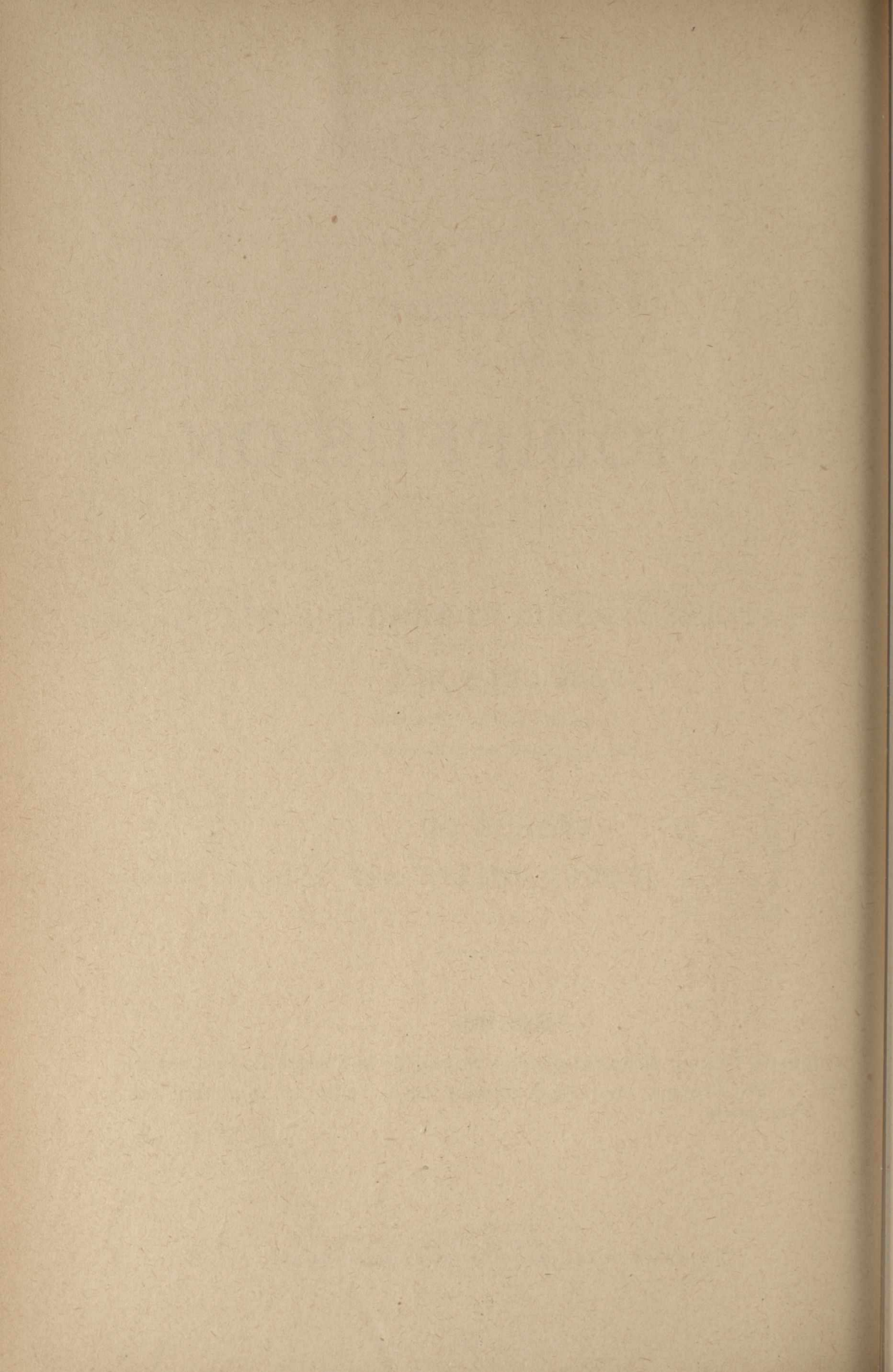
SÉANCE DU

JEUDI 8 JUILLET 1943

TÉMOINS:

M. Augustin Frigon, directeur général adjoint de la Société Radio-Canada.
M. G. C. W. Browne, contrôleur adjoint de la radio au ministère des
Transports

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943



PROCÈS-VERBAUX

Le jeudi 8 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Présents: Mme Casselman (*Edmonton-est*), MM. Chevrier, Coldwell, Hansell, (*Skeena*), Isnor, Laflamme, McCann, Rennie, Ross (*St. Paul's*), Telford et Tripp—12.

Est aussi présent: le docteur James S. Thomson, directeur général de la Société Radio-Canada.

Le président donne lecture d'une lettre du ministre des Services nationaux de guerre exprimant son regret de ne pouvoir assister à la séance.

M. Frigon, directeur général adjoint de la Société Radio-Canada, est rappelé et interrogé sur sa déclaration du 17 juin et sur d'autres questions se rapportant à la radiodiffusion. Il est assisté de M. W. H. Brodie.

Un nouveau règlement portant sur le contrôle des stations privées est fourni par le ministère des Transports et distribué.

Sur la proposition de M. Hansell, appuyé par M. Hanson,—

Résolu: Que la modification ci-dessus mentionnée du règlement 31 de la radio soit imprimée aux Témoignages de ce jour (Voir l'appendice n° 1).

Le témoin se retire.

M. G. C. Browne, contrôleur adjoint de la radio au ministère des Transports, est appelé et interrogé.

Le témoin est assisté de M. W. A. Caton, surintendant de la division de la radio au ministère des Transports.

M. Browne donne lecture d'une déclaration préparée laquelle est distribuée.

Le témoin est aussi interrogé sur le coût de la perception des permis et sur le brouillage à la radio.

M. Browne se retire.

Le Comité convient d'entendre les représentants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs le jeudi 13 juillet.

A 1 h. 25, le Comité s'ajourne au mardi 13 juillet.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 8 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Le PRÉSIDENT: Je désire tout simplement dire aux membres du Comité que le ministre des Services nationaux de guerre, le général LaFlèche, me prie d'exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce matin.

Notre premier témoin est M. Frigon. La déclaration de M. Frigon paraît au compte rendu, fascicule n° 3, page 60. C'est maintenant le moment de faire des questions ou des observations concernant la déclaration de M. Frigon ou la situation qu'il occupe dans l'organisme.

M. Augustin Frigon, directeur général adjoint de la Société Radio-Canada, est rappelé:

M. Coldwell:

D. Il y a bon nombre de questions à poser et j'aimerais commencer par celle-ci. Depuis que le Comité a déposé un rapport à ce sujet, l'an dernier, a-t-on accordé un débouché à la Mutual Broadcasting Company?—R. Oui.

D. Depuis que le Comité a déposé son rapport?—R. Oui.

D. Le Comité, je me souviens, recommandait de ne plus accorder de débouchés. Quand ce permis a-t-il été donné?—R. Selon les renseignements que j'ai, c'est le 18 août 1942.

D. Je me demande pourquoi cette décision a été prise surtout lorsque le Comité s'y était si vivement opposé l'an dernier? Pouvez-vous me l'expliquer, monsieur Frigon?—R. Je ne sais pas si je suis autorisé à le faire, mais il s'agit d'une décision de la majorité des membres du Bureau, qui a été prise après une discussion. Sans doute est-ce parce que nous collaborons constamment avec la Mutual en échangeant des programmes. Ils relayent quelques-uns des nôtres et nous relayons quelques-uns des leurs. Ils voulaient un débouché dans la région de Toronto. L'accord exigeait certaines conditions. La question a été longuement étudiée et le Bureau a fini par convenir qu'il valait mieux ne pas refuser à CKCL la permission de devenir un débouché pour la Mutual.

D. Dois-je comprendre que la ligne de conduite adoptée par le Bureau serait d'accorder définitivement ces débouchés à des compagnies américaines de radiodiffusion? Je veux dire que c'est là une expansion puisque le Comité avait nettement exprimé l'opinion qu'il était indésirable d'avoir des débouchés pour les sociétés américaines de radiodiffusion.—R. Je ne crois pas qu'une décision définitive ait été prise en ce qui concerne les débouchés américains au Canada. Le cas qui nous occupe, je l'ai déjà dit, a été étudié à fond. Je puis vous lire quelques-unes des conditions imposées.

D. Oui; je vous en prie.—R. Très bien. Les voici:

1. Que CKCL assume tous les risques et toutes les responsabilités que comporte l'accord, et que la Société Radio-Canada n'ait aucune obligation;
2. Que la Société Radio-Canada ait le premier choix pour ses propres stations de tous les programmes de continuité offerts par la Mutual;
3. Que CKCL transmette gratuitement ces programmes à la Société;

4. Que la Société Radio-Canada retienne entièrement le contrôle de tous les programmes de la Mutual en général, relayés par CKCL;

5. Que tous les programmes que la Mutual fournit à Toronto, y compris les programmes relayés par CKCL, soient contrôlés par le poste de commande de la Société Radio-Canada;

6. Qu'il existe des arrangements financiers pour sauvegarder les intérêts de la Société Radio-Canada;

7. Qu'il soit entendu que les intérêts de la Société Radio-Canada du point de vue des responsabilités légales sont pleinement sauvegardés;

8. Que l'accord puisse être annulé, la Société Radio-Canada donnant trente jour d'avis, pour toute raison, quelle qu'elle soit, comme par exemple pour transférer un débouché de la Mutual de CKCL à une station de la Société Radio-Canada dans le région de Toronto. La direction doit voir à ce que les décisions de la Société Radio-Canada, stipulant que les débouchés américains au Canada peuvent éventuellement tous se trouver entre les mains de la Société Radio-Canada, soient garanties et que les intérêts des stations CBL et CBY comme stations-mères, l'une du réseau national et l'autre du réseau auxiliaire soient tout à fait sauvegardés en ce qui concerne l'exploitation de ces réseaux. En d'autres termes, ce débouché a été accordé à la Mutual à condition que les programmes émanant des Etats-Unis soient physiquement contrôlés à notre propre poste de commande à Toronto; et que le permis soit annulé après trente jours d'avis pour n'importe quelle raison jugée légitime par la Société. Telles étaient les deux conditions les plus importantes.

D. Vous avez très bien fait comprendre qu'aucun droit n'était dévolu.—
R. Absolument aucun. Il a fallu quelque temps pour discuter ce point avec la Mutual et avec les gens de Toronto; parce que, tout naturellement, le réseau américain n'était guère satisfait de ce que l'on pourrait appeler un arrangement peu solide.

D. Vous ne croyez pas que cette entente soit en contradiction avec la ligne de conduite adoptée plus tard par un arrêté en conseil du 23 juin 1943, limitant l'emploi des stations, l'émission de permis à un seul propriétaire, et la détermination évidente de la Société de ne pas permettre l'établissement de succursales au Canada? N'est-ce pas incompatible?—R. Je ne le crois pas, car les propriétaires de CKCL, à ma connaissance, n'ont que cette station et la Mutual ne possédait pas la station. Ils ne font que transmettre leurs programmes à CKCL.

D. Qui sont les directeurs de la Mutual? Le savez-vous? Qui en est le président? Ont-ils quelques rapports avec le Chicago Tribune?—R. Je ne crois pas connaître la direction actuelle.

D. Vous ne la connaissez-pas?—R. Non.

D. Alors je ne devrais pas vous poser ces questions. J'allais vous demander si vous pouviez nous dire quelque chose concernant les progrès de la radio susceptibles d'influer sur la radiodiffusion en ce pays, particulièrement le développement de la modulation de fréquence qui, je crois, agira puissamment sur l'avenir de la radio en ce pays et dans le monde et résoudra peut-être pour nous certaines difficultés présentées par les stations privées ou les stations locales. Ne pourriez-vous pas exposer à ce Comité les grandes lignes des découvertes et des conséquences qui peuvent en résulter?—R. Eh bien, il est difficile de prédire ce qui arrivera après la guerre. Après tout, notre exploitation dépend beaucoup de la ligne de conduite adoptée par les Etats-Unis puisque c'est le pays du continent nord-américain qui emploie le plus de fréquences. Il est possible que d'autres systèmes, comme la modulation de fréquence, soient établis dans le but d'offrir de plus grandes facilités de radiodiffusion à travers le continent, dans le sens que s'ils emploient la modulation de fréquence, ils se serviront de fréquences autres

que celles dont il est fait usage actuellement. Comme vous le savez, ce qui limite la modulation de fréquence c'est le fait que la transmission se borne à l'horizon ou à peu près.

D. Oui.—R. De sorte que toute station fonctionnant sur une modulation de fréquence a un rayonnement bien limité, selon la puissance employée et la hauteur de l'antenne. Mais ce sont là des résultats qui regardent plutôt le ministère des Transports que nous. Je parle simplement comme ingénieur et non pas comme une autorité responsable d'une ligne de conduite.

D. Mais vous êtes tout de même un expert de la technique de la radio.—R. Mes observations sont celles d'un ingénieur et non d'une personne chargée d'adopter des plans. Cependant la méthode de modulation de fréquence peut être allouée à des stations qui doivent servir une certaine région limitée, tandis que la bande normale actuellement en usage peut être laissée aux stations destinées à atteindre des centres plus éloignés. Ceci faciliterait certainement le travail des stations. L'introduction du système de modulation de fréquence peut aussi influencer sensiblement sur la transmission du progrès d'un endroit à l'autre. C'est ce qui s'est produit aux Etats-Unis. Il y a là une station-mère qui alimente, d'un certain point, plusieurs autres stations, sans faire usage de fils télégraphiques ou téléphoniques.

D. C'est ce à quoi je pensais.—R. Ceci simplifie l'exploitation du réseau et c'est aussi, à un certain point de vue, plus économique.

D. Nous ne possédons pas, actuellement, les fils qui transmettent les programmes, n'est-ce pas?—R. Non.

D. Combien cela nous coûte-t-il par an?—R. L'an dernier cela nous a coûté \$780,000. C'est-à-dire pour l'usage des lignes reliant toutes les stations qui peuvent être groupées pour la radiodiffusion au Canada. Cela comprend notre propre réseau et toutes les stations qui peuvent être ajoutées au réseau lorsque nous en avons besoin.

D. Vous servez-vous actuellement au Canada d'une transmission de ce genre?—R. La modulation de fréquence?

D. Oui.—R. Nous n'en avons pas à la Société Radio-Canada.

D. Est-ce que quelqu'un d'autre s'en sert?—R. Je crois que quelques-uns des ministères de guerre font usage de cette modulation de fréquence actuellement, mais le fait n'est pas connu, naturellement.

D. J'allais vous demander le coût des émetteurs du système de modulation de fréquence comparativement à celui des émetteurs employés actuellement. Sont-ils plus chers ou moins chers?—R. En général, ils sont moins chers.

D. Et les émetteurs que possèdent les stations privées au Canada? Sont-ils des plus modernes?—R. La plupart sont relativement modernes. Les systèmes d'antenne, qui ne sont pas toujours les meilleurs, ont besoin d'être améliorés, mais en général, l'outillage est bon.

D. Je comprends que le développement de la modulation de fréquence permettrait aux stations locales de fonctionner comme telles et résoudrait le problème des continuelles demandes de forte puissance nécessaire, paraît-il, par les stations locales?—R. Exactement.

D. Les stations privées n'auront donc plus les mêmes raisons d'insister sur une augmentation continue de puissance afin d'atteindre certains endroits car les stations locales munies d'appareils de modulation de fréquence pourraient desservir les centres de la région. Est-ce bien cela?—R. Certainement, mais il y a deux motifs pour désirer une puissance plus forte. Il y a d'abord l'intention d'avoir un plus grand rayonnement et puis aussi la nécessité d'avoir un signal plus intense qui puisse étouffer les parasites. Ainsi, vous pouvez, à la campagne, vous contenter d'un signal très faible qui serait tout simplement inutile à la ville où nous sommes entourées de perturbations électriques. Une autre opinion veut qu'une station à forte puissance jouisse d'un prestige qui influe sur les taux

commerciaux s'appliquant à cette station. Le désir de faire surélever la puissance n'est pas uniquement une question de rayonnement. C'est une question de prestige ainsi qu'une question du niveau de brouillage des grands centres.

D. Peut-être en est-il ainsi du point de vue des propriétaires de stations privées de radiodiffusion, mais le développement de la modulation de fréquence et des émetteurs de faible puissance résoudreait le problème du point de vue de ceux qui désirent servir les centres locaux et garder les stations de forte puissance pour radiodiffuser à travers le pays?—R. Précisément; tel serait le résultat de l'emploi de la modulation de fréquence. Cela limiterait le rayonnement assigné aux stations privées, à un certain territoire, et cela ne nuirait à aucune station, quelle qu'en soit la distance. Les restrictions ou les limitations techniques restreindraient le rayonnement de la station à la localité.

D. Cela empêcherait l'émission d'une station d'interférer avec celle d'une autre station?—R. Oui.

D. Vous venez de dire, si j'ai bien saisi, qu'à votre avis, l'outillage des stations privées est assez bon. Je croyais, d'après les renseignements obtenus des propriétaires des stations privées et des autres radiodiffuseurs, que l'on avait grand besoin de pièces de rechange, que plusieurs des stations avaient un outillage très peu moderne?—R. Ce que je veux dire, c'est que l'émetteur, en général, est ordinairement de marque courante et ce genre d'émetteur est toujours excellent. Bon nombre de stations ont des émetteurs construits sur place et qui ne sont pas aussi bons, mais la difficulté actuelle provient du rendement de l'antenne. Quelques stations peuvent avoir un excellent émetteur et une mauvaise antenne pour transmettre leur signal. Une mauvaise antenne peut très bien diminuer le rendement de 50 p. 100. Voilà pourquoi nous avons fait l'an dernier une inspection de toutes les stations d'un kilowatt ou davantage, afin de déterminer s'il y avait lieu de faire des améliorations à certains endroits et nous avons constaté qu'en effet il y avait lieu d'en faire. En changeant l'antenne de notre poste de Chicoutimi, nous avons ainsi amélioré la transmission de 50 p. 100.

D. Voici ce que je voulais dire: j'ai souvent entendu affirmer que dès la fin de la guerre, telle ou telle station fera installer un nouvel outillage. Je pensais que si ces stations privées obtenaient un nouvel outillage, il pourrait consister en appareils du genre de modulation de fréquence, ce qui réduirait considérablement leurs dépenses, remplirait le but qu'elles prétendent toujours être le leur, celui de servir les intérêts de la communauté, et feraient disparaître un grand nombre de difficultés du point de vue de la Société même?—R. Je crois que chaque fois qu'elles expriment le désir d'acquérir de l'outillage c'est parce qu'elles veulent élever leur puissance de 100 à 1,000 ou de 50 à 1,000. Il devra y avoir une période de transition entre la méthode actuelle de radiodiffusion et l'emploi général d'une méthode de modulation de fréquence. Et cela prendra plusieurs années.

D. Pourriez-vous me dire quel en sera le résultat quant aux postes-récepteurs?—R. Il y aurait de nouveaux postes-récepteurs sur le marché, et certains postes pourraient être munis d'adapteurs destinés à la modulation de fréquence.

D. Il n'y a donc aucune difficulté insurmontable en ce qui concerne les postes-récepteurs?—R. Il faudra un certain temps pour s'adapter au changement.

D. Mais les postes-récepteurs peuvent être adaptés?—R. Oui, c'est possible. En d'autres mots, pendant quelque temps les deux systèmes, celui de la modulation de fréquence et la transmission courante, seront employés tant que durera cette adaptation.

D. Puis-je poser une autre question touchant les stations puissantes, afin de savoir s'il vout faut de plus grandes facilités pour que leur rayonnement atteigne toutes les parties du pays?—R. Dans une certaine mesure, oui, mais il rour faut

surtout un plus grand nombre de stations de puissance moyenne à des endroits stratégiques. Si nous avons l'argent nécessaire et si la chose était économiquement possible, nous pourrions employer plus de stations puissantes.

D. Comme CKAC à Montréal?—R. CKAC fait son travail en ce moment avec ce qu'elle a, c'est-à-dire un émetteur d'une puissance de cinq kilowatts. Si CKAC devient une station de 50 kilowatts, le rayonnement sera plus grand et nous atteindrions un plus grand nombre de personnes.

D. Naturellement, si cette station avait 50 kilowatts, la Société Radio-Canada en prendrait la direction?—R. Je ne serais pas prêt à le dire.

D. Mais n'est-il pas entendu qu'une puissance aussi élevée ne saurait être accordée à une station privée?—R. La seule entente qui existe, en ce moment, c'est qu'aucune station ne peut obtenir la permission d'irradier en se servant d'une puissance qui dépasse un kilowatt, et que les stations dont la puissance actuelle est plus élevée, doivent en rester où elles sont.

D. C'est très bien. S'il vout fallait surélever la puissance de cette station, vous devriez prendre possession de celle-ci?—R. Cela soulèvera la question de l'attitude à prendre dans toute cette affaire. Jusqu'à présent, rien n'indique que la Société Radio-Canada prendrait possession des stations ou que la façon d'agir différerait de celle du passé. En d'autres termes, la Société Radio-Canada ne recommanderait pas, actuellement, de surélever la puissance à 50 kilowatts. D'autre part, nous avons reçu un bon nombre de demandes de stations désireuses de surélever leur puissance à 5 kilowatts; c'est une question très compliquée et très difficile.

D. J'ai compris que la Société avait besoin d'un plus grand nombre de stations à puissance moyenne pour que le rayonnement soit complet, et vous avez à Toronto CFRB qui est avantageux, n'est-ce pas, du point de vue de la Société?—R. Mais nous avons deux stations CBY et CBL. Si nous avons une autre station puissante à Toronto, ce serait sans doute pour remplacer CBY.

D. C'est le point que je désirais mettre en évidence. Je voulais savoir quel rôle jouaient les stations; si elles étaient avantageuses au point de vue national.—R. Eh! bien, c'est une question d'ordre économique, dis-je, qui est aussi difficile et très compliquée; il est impossible de résoudre le problème en prenant une décision applicable à tous les cas, car chacun doit être étudié séparément et il faut tenir compte des restrictions physiques et de la ligne de conduite de la Société.

D. Il y a encore une question que j'aimerais à faire; que vaut le rayonnement en Nouvelle-Ecosse actuellement? est-il bon maintenant?—R. En Nouvelle-Ecosse, nous faisons, en ce moment, tout notre possible avec les stations disponibles; cette année nous avons beaucoup ajouté au réseau. Nous avons fait des arrangements cette année afin que Yarmouth fasse encore partie du réseau. La population de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et des provinces Maritimes en général, ne peut supporter les frais de stations puissantes, au point de vue commercial.

D. Et la modulation de fréquence réglerait une situation de ce genre?—R. Non, pas très bien, à cet endroit. La population est si faible qu'elle ne saurait maintenir commercialement des stations de ce genre, des stations susceptibles de donner un rayonnement suffisant et meilleur que celui que nous y avons actuellement. Dans les Maritimes, en ce moment, nous donnons un excellent service à certains endroits où la réception est très satisfaisante.

D. Et aux environs de Windsor?—R. Windsor—nous y avons une station locale qui transmet quelques-uns de nos programmes.

D. Le rayonnement est-il bon?—R. Le rayonnement est bon et si vous y ajoutez celui de CBL, j'imagine que vous obtenez un service assez satisfaisant; mais dans le district de Windsor notre rayonnement n'est pas aussi étendu qu'ailleurs parce que nous devons compter exclusivement sur la station locale.

D. Le rayonnement à cet endroit n'est pas aussi bon?—R. Cette station est un débouché de la Mutual et celle-ci a des engagements qui peuvent quelquefois gêner notre activité.

D. Et maintenant, pourriez-vous nous dire si un rayonnement insuffisant influe sur la perception des droits de permis—sans doute ce renseignement relève-t-il d'un autre service. Je me souviens d'un exemple en Saskatchewan après l'inauguration de la station CBK grâce à laquelle nous atteignons la région entière. Les recettes des droits de permis se sont élevées d'une façon incroyable. Il semblerait qu'il y a un véritable rapport entre le rayonnement et la perception des droits de permis.—R. Eh bien, prenons Prince-Rupert, nous y avons perçu 1,200 droits de permis dès l'inauguration de la nouvelle station.

Mme Casselman:

D. Voulez-vous dire des permis pour de nouveaux postes récepteurs?—R. De nouveaux droits de permis.

D. Cela veut dire tout simplement que certaines personnes n'ont pas payé leurs droits de permis auparavant.—R. Eh! bien...

M. TRIPP: Vous ne pourriez attribuer cette augmentation de la perception des droits de permis dans la Saskatchewan à une amélioration du rayonnement des émissions. Je crois absolument que la cause en était l'amélioration de la situation financière des gens.

Le TÉMOIN: Dans une forte mesure.

M. COLDWELL: Je me rends compte de cela.

M. TRIPP: En ce qui concerne la Saskatchewan, le fait est que vous ne pouvez attribuer ce changement à un meilleur rayonnement; pendant de longues années, bon nombre de fermiers de la province n'ont pas eu de postes récepteurs.

M. Isnor:

D. Je crois que la même chose s'applique assez généralement à toutes les régions de la Nouvelle-Ecosse; que si un meilleur système était établi fournissant un meilleur rayonnement, le résultat serait d'augmenter les recettes des droits de permis. Au sujet de cette question du rayonnement en Nouvelle-Ecosse, la station de Yarmouth a probablement amélioré la situation?—R. Je le crois.

D. Il y a eu beaucoup de progrès à Yarmouth depuis deux ans; si je me souviens bien, il y a deux ans environ que vous avez apporté l'aide qui a eu comme résultat un meilleur rendement?—R. Il y a environ trois ans que nous avons ajouté cette station de Yarmouth à notre réseau et récemment nous avons aidé la station à se tirer de certaines difficultés financières.

D. Touchant la situation, en général, de la Nouvelle-Ecosse et des Maritimes il faudrait des améliorations considérables pour obtenir un rayonnement suffisant, n'est-ce pas?—R. La condition des Maritimes, en général, si on la compare à celle du reste du Canada, est probablement la moins satisfaisante, car il y a un nombre insuffisant de stations. Dans les Prairies, en Ontario ou dans le Québec, il y a toujours, ou presque toujours, deux stations ou davantage dont les émissions atteignent le même territoire. En ce moment, il y a dans les Maritimes une station située à Yarmouth, une à Saint-Jean et une autre à Fredericton; il est donc impossible de donner deux réseaux complets dans les Maritimes car on n'y trouve pas les facilités voulues.

D. Vous avez en ce moment par devers vous, une demande qui vous a été adressée, je crois, par une personne de la Nouvelle-Ecosse qui est disposée à établir une nouvelle station si la permission lui en est accordée; je crois qu'il y a environ trois ans qu'elle est prête à le faire.—R. Je ne connais aucune demande de ce genre qui soit entre nos mains actuellement.

D. J'ai compris qu'il y en avait une?—R. Elle ne nous est pas parvenue.

D. Je sais que cela ajouterait au rayonnement en ce qui concerne cette partie de Yarmouth, cela vous donnerait deux services dans la région atteinte par la station CHNS.—R. Vous voyez, Yarmouth et Halifax sont deux cas différents. Notre station CBA atteint tous les points, mais non pas de façon vraiment satisfaisante; je veux dire que le service est loin d'être excellent; de sorte que nous n'avons, ni à Halifax ni dans la région de Yarmouth, le rayonnement complet que nous désirons.

D. Oui.—R. En d'autres mots, vous pouvez entendre le programme de CBA à un endroit près d'Halifax, à la campagne, mais vous ne pouvez l'entendre en ville à cause du brouillage—pour servir, de façon satisfaisante, la ville d'Halifax, CBA aurait besoin d'un signal beaucoup plus puissant. Il en est de même pour Yarmouth; on entend CBA à Yarmouth mais il faudrait que le signal soit un peu plus fort pour que l'on puisse jouir du programme.

D. De même pour CHNS et la station de Charlottetown beaucoup mieux qu'à Halifax même.—R. Oui, il n'y a aucun doute là-dessus.

M. Coldwell:

D. Il y a deux stations à Charlottetown?—R. Un seul fonctionne maintenant. Il y en avait deux.

D. Il y a là une petite station dont vous avez entendu parler, je crois, appartenant à un homme, et je comprends que le but de cette station était de donner des programmes plus ou moins locaux aux gens de l'endroit au moyen d'un émetteur de faible puissance; je crois que ce service a été plus ou moins interrompu depuis l'érection d'une station plus puissante.—R. Actuellement ils entendent leur station locale de Charlottetown ainsi que le puissant poste CBA.

D. Ils obtiennent un bon service de CBA?—R. Naturellement, ils captent avec facilité les ondes de CBA. Mais le problème de la radiodiffusion dans les Maritimes est très difficile.

M. Isnor:

D. N'est-ce pas un fait que la station de Yarmouth a failli être fermée à cause d'un opérateur appelé au service actif?—R. Nous y avons vu.

D. Vous y avez vu?—R. Oui.

M. Coldwell:

D. Au début de la guerre, le Service sélectif a-t-il accordé des privilèges spéciaux aux techniciens de la Société Radio-Canada?—R. Il n'y a pas pour nous d'exception d'une portée générale, mais dans certains cas nous avons demandé un sursis et nous avons aussi préparé une liste d'hommes, selon leur travail et d'après la qualité indispensable de leurs services à la Société Radio-Canada. Je ne crois pas que jusqu'à présent nous ayons eu des cas bien difficiles.

D. Y a-t-il jamais eu un accord à l'effet que les employés de la Société Radio-Canada ne seraient pas appelés?—R. Non, pas que je sache.

D. Vous le sauriez certainement.

M. ISNOR: Nous avons soulevé la question à une séance du Comité l'an dernier, et l'un des témoins ou le ministre lui-même a dit que le travail de la Société Radio-Canada était considéré comme un effort de guerre, si je me souviens bien.

M. COLDWELL: Il me semble que c'est bien vrai. Je ne crois pas que cette décision ait jamais été mise en pratique.

Le TÉMOIN: Au début de la guerre, il a été décidé que nous étions un organisme de guerre, mais depuis nous avons passé dans une catégorie inférieure. Chaque cas particulier est étudié selon ses propres mérites, et nous avons obtenu des sursis de temps en temps pour des hommes que nous désirons garder, mais nous n'avons pas d'exemption générale.

M. Coldwell:

D. Avez-vous été vraiment gêné?—R. Oui, beaucoup; nous avons eu beaucoup de changements dans le personnel de nos services techniques et de nos autres services.

D. Je ne crois pas que nous désirions entraver la mobilisation en aucune façon, mais il me semble qu'il s'agit là d'un service de guerre essentiel et la Société ne devrait pas être gênée dans ses services techniques.—R. Nous nous tirons d'affaire.

D. Je crois que nous avons dit cela l'an dernier.—R. Jusqu'à présent, nous avons réussi à nous débrouiller, mais non sans de grandes difficultés. Le service n'est pas 100 p. 100 ce qu'il était avant la guerre; mais bien qu'il ait plus d'erreurs, plus de lacunes et plus de difficultés, il s'est maintenu.

D. Voilà qui est sérieux pendant la guerre lorsque nos ennemis font un si grand usage de la radiodiffusion. Il me semble que nous devrions nous-mêmes l'employer davantage comme moyen de défense.

Mme Casselman:

D. J'imagine que les services de l'armée où la radio joue un rôle important, ont un grand besoin de ces techniciens?—R. Oui, l'aviation les réclame.

D. Il faut de ces techniciens dans l'aviation et dans la marine aussi, je crois, pour la détection des sous-marins.

M. COLDWELL: Il doit en être de même pour la Grande-Bretagne où la B.B.C. a reçu l'assurance, ou à peu près, que vu l'importance de la radiodiffusion dans la poursuite de la guerre, les techniciens ne seraient pas appelés.

Le TÉMOIN: Nous éprouvons des difficultés mais nous nous arrangeons tant bien que mal. Je ne crois pas que ces difficultés aient atteint leur limite mais notre activité en souffre de plus en plus.

M. Coldwell:

D. J'aimerais à faire une autre question touchant la modulation de fréquence. Vous semble-t-il que ce nouveau système puisse avoir de sérieuses conséquences pour les stations tout près de la frontière? Pourriez-vous me dire quelles seraient les conséquences si le rayonnement de ces stations était limité, si je puis dire, en comparaison des stations américaines voisines? Les nôtres auraient-elles de ce fait une valeur moindre et verraient-elles diminuer leurs recettes, ce qui les empêcherait de poursuivre leurs émissions?—R. Comme je l'ai dit, ce qui se fera aux Etats-Unis influera beaucoup sur l'exploitation de ces stations, car c'est aux Etats-Unis que se fait la plus grande partie de la radiodiffusion et sans doute y aura-t-il une autre conférence comme celle qui s'est réunie à la Havane, afin de discuter tous les aspects du problème. Tout le continent devra adopter le même système.

D. Je prévois une menace à bon nombre de nos stations appelées locales, à moins qu'il n'y ait une entente.—R. Il est impossible de prédire maintenant ce qui va se produire, mais tous les intéressés croient sincèrement qu'il peut y avoir beaucoup de changements. A mon avis, il faudra attendre après la guerre pour prendre des décisions, car on est en train d'apporter bien des perfectionnements dont nous ne savons rien encore.

D. Voilà une raison, il me semble, de ne pas changer sensiblement de ligne de conduite en ce moment. Je suis d'avis que nous devrions nous en tenir à notre attitude actuelle et décider de ce que nous ferons après la guerre.—R. La Jamaïque a demandé mon avis, il y a quelques temps, et je leur ai conseillé de garder ce qu'ils avaient maintenant et d'attendre la fin de la guerre pour faire des changements. Il est probable que le changement se fera dans ce sens, mais nous ne le savons pas.

M. Ross:

D. Cette question a-t-elle été discutée à la conférence de Santiago?—R. Non.

D. D'abord à la Havane; y a-t-il eu une autre conférence à Santiago?—R. Il y a eu une conférence intérimaire, mais ces questions n'y ont pas été soulevées, du tout.

D. Vous n'avez pas du tout discuté cela?—R. Non.

D. J'imagine qu'à la conférence de La Havane, cette question n'a pas été discutée parce que l'invention était trop nouvelle.—R. La conférence de La Havane s'est occupée de la situation qui existait auparavant, adoptant un plan d'ensemble, des perfectionnements, des règlements, etc. Il est bien probable, à mon avis, qu'il faudra une autre conférence pour refaire ce travail à la lumière des nouvelles améliorations.

M. Hanson:

D. Peut-être aurons-nous la télévision.—R. La télévision et le reste.

M. Coldwell:

D. Des permis ont-ils été accordés aux stations, depuis un an, les autorisant d'élever leur puissance?—R. Eh bien, le ministre des Transports accorde aux stations dont les émetteurs ne dépassent pas un kilowatt la permission d'augmenter légèrement leur puissance. Ainsi, je connais même des cas où il a été impossible de profiter du permis accordé parce qu'on ne peut se procurer l'outillage nécessaire.

D. Des permis ont été accordés?—R. Oui, d'élever la puissance à un kilowatt. En général, nous encourageons toutes les stations, lorsque leurs moyens le leur permettent, de s'élever à un kilowatt. Ainsi, notre propre station à Chicoutimi a été élevée de 250 à 1,000; Nelson de 100 à 250.

D. A qui appartient cette station?—R. Nelson? CHLP de Montréal a été élevée de 100 à 250; malgré leur désir d'avoir une puissance de 1,000 ils n'ont pas réussi à obtenir l'outillage.

D. Cette station n'est pas à vous?—R. Non, la seule de ce groupe qui soit à nous est la station CBJ de Chicoutimi. Nous avons un émetteur que nous avons installé à Chicoutimi et nous avons élevé la puissance de 150 à 1,000 et en améliorant l'antenne nous avons obtenu une étendue du rayonnement et une force du signal six ou sept fois plus grandes.

D. Votre rayonnement dans cette région est bon maintenant?—R. Le terrain n'est pas favorable, il est bon à cet endroit, mais il est limité. En réponse à votre question au sujet de Nelson, cette station est la propriété de la News Publishing Company Limited.

D. Une station appartenant à un journal?—R. Oui.

M. Ross:

D. Combien cela vous coûte-t-il pour perfectionner votre transmission au moyen d'une antenne dirigée, etc. Prenez Ottawa, par exemple, si nous avons eu une antenne dirigée, cela nous aurait-il coûté bien cher?—R. C'est assez cher, en effet; tout dépend du sol, de l'emplacement, de la fréquence, de nombre de facteurs divers dans chaque cas, et il est impossible de donner une réponse qui convienne à tous les cas; c'est relativement cher.

D. Le terrain y est pour quelque chose?—R. Le terrain et la fréquence y sont pour quelque chose et l'emplacement aussi. Il en coûte davantage pour équiper une station avec antenne dirigée à Rouyn qu'à Toronto, et ainsi de suite.

M. Coldwell:

D. A-t-on fait quelque chose depuis un an afin d'améliorer les facilités des stations? Quelques-unes des facilités de nos stations ne peuvent se comparer à certaines stations privées.—R. En quoi, voulez-vous dire?

D. Prenons Winnipeg, par exemple; y a-t-on apporté quelque perfectionnement?—R. Non, Winnipeg est dans le même état que l'an dernier et l'année précédente, il n'y a eu là aucun changement.

D. Aucune amélioration pendant l'année dernière?—R. Pas que je sache.

D. Alors, il ne peut y en avoir beaucoup?—R. Non, cela n'a pas été général. Il a pu y avoir de légères améliorations à divers endroits, mais le changement n'avait guère d'importance.

M. Hansell:

D. Vous avez mentionné dans votre témoignage, il y a quelques jours, que vous aviez trois postes ambulants, dont l'un en Grande-Bretagne; pourriez-vous nous donner quelques détails supplémentaires. Qu'est-ce que c'est qu'un poste ambulant?—R. Eh! bien, les postes ambulants que nous avons au Canada actuellement sont munis d'appareils enregistreurs ainsi que de l'outillage nécessaire à la réception et à l'émission. En d'autres mots, si nous nous servons de notre poste ambulant le plus complet, un message peut être envoyé par l'émetteur et capté à un autre endroit d'où il est transmis au réseau; ou bien un message peut être reçu d'ailleurs et transmis au poste ambulant. Ils servent à réaliser l'émission de programmes exécutés à des endroits isolés afin de les transmettre à un poste central. Ainsi, il peut s'agir d'un événement qui se passe dans un champ, comme d'un tournoi de golf ou de quelque émission de ce genre, et le narrateur s'y rend avec un appareil portatif, (c'est-à-dire un émetteur à ondes courtes) puis l'émission est captée par le poste ambulant qui la transmet au poste central d'où elle est diffusée sur le réseau. C'est le genre de poste ambulant le plus complet. Nous n'avons en Europe que des postes enregistreurs qui permettent d'envoyer au front un homme, soit un ingénieur, soit un narrateur, qui enregistre sur disque un interview ou le message du narrateur lui-même. Cet enregistrement est envoyé au poste central qui s'en occupe et le fait parvenir, disons, à Londres ou au Canada.

D. Où se trouvent ceux que vous avez au Canada?—R. Nous en avons un à Montréal et un autre à Toronto. Nous en avons un à Londres dont nous sommes tellement servis qu'il est joliment usagé maintenant. Il circule depuis trois ans et il a été constamment employé, et nous en aurons bientôt trois autres.

Le PRÉSIDENT: Ces postes ambulants sont-ils très coûteux?

Le TÉMOIN: Oui, ils le sont. Les postes les plus complets coûtent de \$15,000 à \$17,000; les autres valent environ \$8,000.

M. Coldwell:

D. L'ennemi vous a-t-il infligé quelques pertes?—R. Aucune. Notre poste ambulant n° 3 a été atteint par un éclat d'obus qui n'a pas causé beaucoup de dommage.

Mme CASSELMAN: Les trois nouveaux postes ambulants seront employés en Angleterre, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, deux avec l'armée et l'autre comme réserve.

M. Coldwell:

D. Pendant que ces postes ambulants faisaient leur besogne, avez-vous perdu quelque membre de votre personnel?—R. Nous avons perdu un de nos employés. Qu'il ait été ou non un membre régulier de notre personnel, voilà un point que je ne tiens pas à discuter ici; mais M. Edouard Beaudry était en Afrique où il préparait des émissions pour la Société Radio-Canada, et en volant d'Alger à Casablanca, il a été tué par une balle tirée du territoire du Maroc espagnol.

D. Oui, nous avons appris cela et nous l'avons vivement regretté; mais je veux dire quelqu'un a-t-il été blessé alors qu'il travaillait dans un de ces postes ambulants? Je me demandais si nous avions eu des pertes?—R. Nous avons eu celle-là; mais c'est un travail qui comporte parfois de grands dangers. Au plus fort des bombardements notre équipe a obtenu des enregistrements en s'exposant au danger.

D. A Hyde-Park?—R. Oui; à Hyde-Park, par exemple. Nous nous proposons d'envoyer deux postes ambulants à la suite des troupes, et d'en garder un en réserve en Angleterre.

M. Ross:

D. S'occupe-t-on beaucoup de la télévision actuellement?—R. On ne s'en occupe pas au Canada sauf pour faire des essais sur une très petite échelle.

D. Je voulais poser une question à ce sujet. Je me demandais où en seraient toutes les stations locales par rapport à la télévision, si celle-ci était exploitée; ces stations seraient-elles employées? Ou bien la télévision doit-elle provenir d'une source—sera-t-elle enregistrée, en d'autres mots, à un certain lieu d'origine?—R. Jusqu'à présent la télévision n'a été diffusée que sur place, d'un seul studio et au moyen d'un seul émetteur; il n'y a pas eu d'irradiations sur un réseau. Tout indique qu'après la guerre cela pourrait se produire.

D. Ce sera possible?—R. Cela se pourrait.

D. Quelle distance une émission de télévision peut-elle atteindre?—R. Cela dépend de la hauteur de l'antenne et de la puissance qu'elle rayonne. Dans le cas de la station de New-York, je crois que les régions desservies couvrent une étendue de soixante à soixante-dix milles.

D. Donc, plus nous aurons de stations de télévisions après la guerre, mieux cela vaudra,—si l'on en fait un usage général—n'est-ce pas?—R. Naturellement, l'inconvénient de la télévision, c'est le coût; il est très élevé.

D. C'est très cher?—R. Oui, cher à produire et à diffuser. Actuellement, un programme de télévision est réalisé dans un studio et irradié par un seul émetteur; le coût doit donc en être défrayé par une seule station. En ce qui concerne la radiodiffusion, les frais d'un programme sont partagés par plusieurs stations, à cause de l'exploitation des réseaux. Une autre raison du coût très élevé de la télévision, c'est la nécessité d'employer un plus grand nombre de personnes à la réalisation d'un programme de ce genre dans un studio. Pour un programme de radiodiffusion, à part les acteurs et le réalisateur, il n'y a qu'un ou deux assistants; mais pour la télévision, en plus de tous ceux-là, il y a les opérateurs de l'appareil photographique, deux ou trois probablement, deux opérateurs pour chaque appareil, ainsi que ceux qui ajustent l'éclairage. Et puis le réglage est plus compliqué. Alors qu'un programme ordinaire de radiodiffusion nécessite la collaboration de deux ou trois personnes, il en faut douze ou quinze pour un programme de télévision.

D. Je songeais aux progrès qui pourraient se faire touchant l'irradiation de films cinématographiques. Je comprends en quoi consisterait la difficulté; mais je me demandais si de tels programmes seraient relayés sur un réseau.—R. Ce qui serait difficile, ce serait de trouver les films. Ils passent dans un théâtre pendant une, deux ou trois semaines. En télévision, ils seraient employés pendant quinze ou trente minutes. Si l'on désire répéter le même programme de télévision en se servant du même émetteur, le même film peut de nouveau être employé. Le nombre de films produits à Ottawa, actuellement, ne donnera pas la variété de programmes que vous avez l'habitude d'entendre à la radio, en Ontario.

D. C'est un problème que l'avenir résoudra.

M. COLDWELL: Seul un organisme national exploitant le tout pourrait venir à bout de ce que propose M. Frigon.

Le TÉMOIN: Nous irradiions seize heures par jour et nous nous efforçons de donner, nous donnons vraiment, un programme varié; nous ne répétons jamais le même, du moins très rarement. Or, avec les films, cela est impossible.

M. Hanson:

D. L'outillage sera tout à fait différent, n'est-ce pas?—R. Toute la situation changera.

D. Les postes récepteurs et tout le reste?—R. J'ai eu l'occasion de discuter cette question à Washington où l'on est d'avis que les conditions nouvelles imposeront un changement complet de toute l'exploitation, technique et autre. Jusqu'à quel point ce changement sera-t-il soudain et radical, ou bien, au contraire, se produira-t-il graduellement au cours de longues années? Personne ne le sait. Mais après la guerre, la situation différera entièrement de celle qui existait lors de la convention de La Havane, du point de vue technique.

M. Tripp:

D. La Société Radio-Canada crée-t-elle un fond de réserve pour parer à ces éventualités?—R. Cette année, nous avons mis de côté une somme de \$150,000 destinée aux recherches et aux expériences ainsi qu'au réajustement du personnel après la guerre. Ceux qui se sont enrôlés reviendront à notre service et nous aurons probablement besoin d'argent pendant quelque temps afin de régulariser la situation.

M. HANSON: Combien de membres de votre personnel se sont enrôlés que vous êtes tenus de reprendre à votre service?

Le TÉMOIN: On me dit qu'il y en a 108, environ.

Mme NIELSEN: Cela représente environ un sixième de votre personnel?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Hanson:

D. Les personnes nommées pour remplacer ceux qui s'enrôlent, le sont-elles temporairement, à la condition expresse de quitter leur poste dès le retour de ceux-ci?—R. En général, tous ceux que nous employons actuellement, sont des employés temporaires pour la durée de la guerre.

M. Hansell:

D. Monsieur Frigon, vous avez dit que les travaux de construction de l'émetteur à ondes courtes avait été mis en adjudication. Ils l'ont été le 21 juin. Cette proposition a-t-elle eu des suites?—R. Nous avons reçu des soumissions et nous sommes aux prises avec l'étude des prix et des conditions que nous nous efforçons d'ajuster. Le prix du bâtiment et de la partie électrique du travail nous a été donné.

M. Coldwell:

D. Puis-je poser encore une question au sujet de la radiodiffusion en facsimilé. Quels progrès ont été accomplis dans cette voie? On m'a dit que le résultat n'avait pas été très heureux.—R. Voilà encore une invention susceptible de grands changements après la guerre, mais qui, pour le moment, se trouve immobilisée. On ne s'en est pas servi davantage dernièrement, mais c'est là une possibilité qu'il faudra envisager après la guerre.

D. Vous avez fait des travaux de ce genre à la Société Radio-Canada, n'est-ce pas? Je veux dire que vous avez fait des essais.—R. Non; presque rien.

D. Je me souviens d'une occasion où l'on avait placé un émetteur dans la salle du Comité des chemins de fer afin d'en donner une démonstration aux membres.—R. En effet, mais cette simple démonstration ne saurait être considérée comme une expérimentation.

D. Ce n'était qu'une démonstration?—R. Oui.

D. Vous ne tentiez pas une expérience?—R. Non.

Le président:

D. Où recrutez-vous la plupart de vos techniciens?—R. Quelques-uns viennent d'autres stations; il y en a qui viennent de groupements d'amateurs; d'autres des universités, des gradués qui travaillent peut-être pour nous pendant les vacances et nous reviennent plus tard lorsqu'ils ont reçu leurs diplômes.

D. Combien d'universités donnent des cours spéciaux de technique radiophonique ou autre chose du genre? Est-ce que la plupart de vos employés sont des techniciens ou se sont-ils simplement spécialisés dans la radio?—R. Ce sont des techniciens-spécialisés dans la technique électrique, pour la plupart.

D. Cela devient donc une spécialité?—R. Oui.

D. La Société Radio-Canada, par principe, subventionne-t-elle d'aucune façon ce genre d'instruction?—R. Nous avons fait des arrangements avec les cours par correspondance les mieux connus aux Etats-Unis, afin de faciliter l'instruction de nos employés. Je crois que nous avons 130 hommes qui suivent ces cours afin de se qualifier.

D. Je comprends.—R. Naturellement, dans le service technique, nous avons deux genres d'employés. Il y a les opérateurs aux studios et aux points d'émission, et puis les techniciens proprement dits, qui s'occupent des plans de l'entretien et du réglage. Un grand nombre de ces hommes sont des ingénieurs diplômés. Mais les autres, les opérateurs des émissions, etc., ne sont pas généralement des ingénieurs diplômés, mais ils étudient afin de devenir des ingénieurs en radiophonie.

D. Appelleriez-vous l'opérateur de l'émission, un technicien?—R. Oui, un technicien. C'est le meilleur mot.

D. C'est un genre de technicien?—R. Oui, ils se spécialisent dans ce travail. Je dirais qu'il y a entre eux la même différence qu'entre un électricien et un ingénieur électricien.

M. Hansell:

D. Ai-je bien compris que les radiodiffuseurs amateurs ne pratiqueront plus jusqu'à la fin de la guerre?—R. Oui, ils ne pratiquent plus.

Le président:

D. Avez-vous beaucoup de difficulté à obtenir le nombre nécessaire d'employés de ce genre, ou bien est-ce un service qui est en train de se développer?—R. Il est très difficile de trouver des hommes qui ont reçu la formation requise. A la vérité, nous avons pourvu à la formation des employés.

D. C'est ce que je désirais savoir. Où vous adressez-vous à cet effet, puisque vous dites que vous pourvoyez à l'instruction des employés? Est-ce aux universités ou aux écoles particulières que vous demandez de former certains hommes?—R. Non. Nous employons simplement dans nos services des hommes qui ne sont pas tout à fait qualifiés et nous leur donnons l'occasion d'acquérir de l'expérience sur place et de se qualifier.

D. Autrement dit, vous formez quelques-uns de vos propres employés?—R. Précisément. Et c'est dans ce but que nous avons ajouté à notre liste de paye certains postes qui nous permettent de prendre des employés supplémentaires.

M. Hanson:

D. Où se fait l'entraînement? Est-ce à Montréal?—R. Non, dans tout le pays, dans les divers studios et postes émetteurs.

D. Ils sont tous dans votre service?—R. Ils sont tous dans le service technique, oui.

M. Coldwell:

D. Après la guerre, vous pourrez choisir parmi un très grand nombre de techniciens, vu l'instruction considérable qui a été donnée par l'aviation, par exemple?—R. Oui.

Le président:

D. La Société Radio-Canada est-elle propriétaire de ses lignes?—R. Non.

D. Vous proposez-vous d'avoir vos propres lignes de Toronto et Montréal jusqu'à Sackville, lorsque la station à ondes courtes sera construite?—R. Non.

D. Vous louerez ces lignes?—R. Oui. Autrement, il n'y aurait pas d'économie possible.

D. Je comprends.—R. Comme vous le savez, lorsque nous utilisons une ligne, nous utilisons celle qui se trouve déjà à l'endroit de transmission. Nous avons le même droit de passage, les mêmes poteaux, les mêmes points translateurs. Nous pouvons utiliser une partie du service.

M. Hanson:

D. De qui louez-vous vos lignes de terre? Est-ce du Pacifique-Canadien?—R. En grande partie du Pacifique-Canadien et du Canadien-National; dans certains cas, nous louons celles du Téléphone Bell pour nos raccordements locaux.

D. Du téléphone Bell?—R. Oui, mais la transmission est faite par les compagnies de télégraphe Pacifique-Canadien et Canadien-National.

M. Coldwell:

D. J'allais vous poser une question au sujet du nouvel arrêté en conseil du 23 juin 1943 concernant les permis et le reste. Cette pratique sera-t-elle en vigueur dorénavant pour tous les postes de radio au Canada?—R. Votre question est vaste. Si l'on s'en tient à la lettre de l'arrêté en conseil, c'est ce qu'il signifie.

D. Oui, c'est ce qu'il signifie.—R. Je ne saurais dire encore quelle pratique nous suivrons. Je ne crois pas que cette question ait été discutée à fond.

D. Selon moi, l'arrêté en conseil est très clair. Il est conforme à la recommandation faite par le Comité l'an dernier. Je me demandais si la question avait été discutée et si l'arrêté en conseil résultait d'une recommandation faite par le Bureau des gouverneurs?—R. Non. La teneur de l'arrêté en conseil est claire, mais la question n'a pas été discutée par le Bureau des gouverneurs.

D. Alors le Bureau des gouverneurs n'a pas recommandé l'adoption de cet arrêté en conseil?—R. Non.

D. Non. C'est donc un arrêté en conseil adopté par le gouvernement sur la recommandation du ministre?—R. C'est exact.

D. Il est général dans son ensemble et il incorpore les recommandations de l'an dernier.

M. ISNOR: C'est le résultat des suggestions faites par le Comité.

Mme CASSELMAN: Le Comité a-t-il encore beaucoup de besogne à abattre, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Non.

Mme CASSELMAN: Pouvez-vous nous dire quand nous terminerons?

M. HANSON: La semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT: Il nous reste encore à entendre les représentants du ministère des Transports et à faire des arrangements pour la *Canadian Broadcasters Association*.

Mme CASSELMAN: Pour mardi prochain?

Le PRÉSIDENT: Oui. Je crois que lorsque le Comité aura fini avec ces représentants, nous aurons terminé nos délibérations.

Mme CASSELMAN: Vous prévoyez alors que nous terminerons la semaine prochaine?

Le PRÉSIDENT: Oui, je le crois. Si nous poursuivions. D'autres questions à poser à M. Frigon, particulièrement sur ce qui a trait à la situation dans la province de Québec ou du moins sur ce qui concerne le réseau français?

M. COLDWELL: Je ne serai pas long. Je crois que M. Frigon a fait un exposé très général en premier lieu.

Le TÉMOIN: Il est difficile de discuter le côté technique de la question, car c'est très compliqué. Nous ne savons pas où nous en sommes actuellement, sauf que nous nous attendons à de grandes choses.

M. HANSON: Et le Comité ne comprend guère toute cette technicité.

Le PRÉSIDENT: Des questions concernant les programmes du réseau français. Epuisons ce sujet d'abord.

M. Ross:

D. Ma question ne porte pas sur les programmes du réseau français; je tiendrais à poser une question sur les dépenses des services techniques. Je constate qu'il y a une augmentation de \$102,000 l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Plus fort, s'il vous plaît, monsieur Ross.

M. Ross:

D. Je vous demande pardon. Je constate une augmentation de \$102,000, l'an dernier, pour les services techniques. Je voulais savoir si cela représentait seulement l'achat de matériel ou si cette augmentation comprenait les salaires et le travail ou que sais-je?—R. Tout d'abord, il y a l'augmentation des salaires; vous avez l'addition au fonds de pension. De plus, le personnel des services techniques a été porté de 208 à 246.

D. Ce que je veux savoir, c'est si cette somme comprend les traitements et salaires qui sont payés. Est-ce la réponse?—R. Oui, elle les comprend.

M. Hanson:

D. J'aurais une question à poser à M. Frigon. Pourriez-vous nous dire à quel point nous en sommes rendus avec le plan de pension et si une somme a été mise de côté à cet effet? Je crois que nous avons quelque chose l'an dernier, mais cette année il n'y a rien.—R. Je crois que je pourrais apporter une correction à ce que j'ai dit au sujet du chiffre des dépenses de l'an dernier. Nous n'avons aucun montant l'an dernier pour la pension. Cette dernière n'a débuté que le 1er avril 1943. Voici comment nous procédons: chaque mois, nous mettons de côté une certaine somme, égale au montant versé par les employés au fonds de pension, afin que, une fois adoptée définitivement, elle soit rétroactive au 1er avril 1943. Cela a pris du temps. Je crois que nous aurons un très bon plan de pension. Nous sommes à étudier soigneusement les aspects juridiques des contrats qui seront passés entre les compagnies et le gouvernement. A mon avis, notre plan couvrira tous les cas. Nous sommes à mettre la dernière main à la rédaction de l'arrêté en conseil, aux rapports au conseil, et le reste.

D. Est-ce un système contributoire? Les employés contribuent une certaine somme et il en est de même pour vous et pour le gouvernement?—R. Les employés contribuent 6 p. 100 de leur salaire et la Société Radio-Canada contribue la somme nécessaire à l'achat de rentes sur la base ordinaire pour service passé et pour assurer une rente minimum à tous les membres du personnel lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante-cinq ans.

M. Coldwell:

D. Quelle est la rente minimum qui sera payée en vertu de ce plan?—R. Règle général, elle représente 2 p. 100 par année de service.

M. Isnor:

D. Est-ce à compter du début de l'engagement?—R. A dater du moment où l'employé a atteint l'âge de trente-cinq ans, peu importe que ce soit l'an dernier ou il y a cinq ans.

D. Ce n'était pas ma question.—R. La rente est rétroactive au moment où l'employé a atteint l'âge de trente-cinq ans, peu importe qu'il ait été un employé de la Commission canadienne de la radiodiffusion ou de la Société Radio-Canada.

D. Est-ce pour cette raison que vous exigez 6 p. 100?—R. Non, la Société assume tous les frais. L'effet rétroactif est entièrement à la charge de la Société Radio-Canada.

M. Coldwell:

D. Ce plan s'applique-il exclusivement aux employés ou les veuves reçoivent-elles une certaine protection?—R. Nous achetons des rentes viagères, des contrats de rentes viagères et l'employé peut avoir le choix d'acheter un certain nombre d'options. Le plan original est qu'il aura une rente jusqu'à sa mort, mais il peut changer son option pour que la rente soit payable à sa veuve pendant un certain temps et ainsi de suite. Naturellement, la rente est ajustée en conséquence. Le montant est ajusté en conséquence.

D. Vous transigez avec la division des rentes viagères du gouvernement?—R. Oui.

D. Les sociétés d'assurances sont aussi intéressées à votre plan, n'est-ce pas?—R. Oni, pour toute rente dont la somme dépasse \$1,200.

D. Pourquoi intéresser les sociétés d'assurance-vie, lorsque nous avons notre propre division des rentes?—R. Parce que la somme des rentes de notre division est limitée à \$1,200 par année. La société d'assurance fournit alors toute rente pour un montant supérieur.

D. Si je comprends bien, toute rente d'un montant supérieur à \$1,200.

Le président:

D. Je suppose qu'il s'agit de deux polices distinctes?—R. Deux polices distinctes, mais un contrat original. Automatiquement, chaque fois que le montant de la rente atteint \$1,200 par année, le reste va à la société d'assurance.

M. Isnor:

D. Ma question au sujet du 6 p. 100 était sur le fait que j'avais compris que la contribution des employés de l'Etat était de 5 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Non, 6 p. 100.

Le TÉMOIN: Six pour cent pour les employés.

Le PRÉSIDENT: Le comité de la pension a recommandé il y a quatre ans que la contribution soit portée à 6 p. 100 pour les employés. Les employés déjà dans le service continuèrent à verser 5 p. 100.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. Ross:

D. L'employé contribue 6 p. 100 de son salaire. Qu'arrive-t-il si un employé quitte le service? A-t-il droit à la somme qu'il a contribué ou celle-ci demeure-t-elle dans le fonds?—R. S'il quitte le service, cet argent est à son crédit et il a une pension lorsqu'il atteint l'âge de soixante-cinq ans et sa pension est basée sur le montant qu'il a contribué.

D. Le montant de sa pension sera celui que produira la somme se trouvant dans le fonds, même s'il n'est pas dans le service?—R. Oui, ce sont les conditions de la division des contrats de rentes.

M. Coldwell:

D. Cette division ne fait pas de remise et vous ne retenez aucune partie de la rente?—R. Si un employé meurt, ses bénéficiaires retirent l'argent qui est à son crédit plus l'intérêt.

M. Hanson:

D. Si un employé quitte le service, a-t-il droit de retirer l'argent qu'il a versé?—R. Non, l'argent doit rester dans le fonds. Il reçoit une rente à l'âge de soixante-cinq ans. Il peut commencer à contribuer à l'âge de soixante ans, s'il le désire; il peut commencer à contribuer au fonds de pension à l'âge de soixante ans, mais il faudra faire les ajustements nécessaires.

D. S'il meurt avant d'atteindre soixante-cinq ans, ses parents ou son plus proche-parent bénéficient-ils de la rente?—R. Ils ont droit à l'argent qui a été versé sur la rente.

M. Ross:

D. La pension qui serait achetée à l'âge de soixante-cinq ans proviendrait de l'épargne déposée au fonds par l'individu, ou d'une partie du fonds établi et payé par la Société Radio-Canada?—R. Des deux.

D. Des deux?—R. Oui.

M. Chevrier:

D. Me serait-il permis de revenir pour un instant à la modification apportée à l'article 31 des règlements? Vous avez dit que cette recommandation a été faite à la recommandation du ministre. Le ministre des Services nationaux de guerre?

M. HANSELL: On lit, la division de la radio du ministère des Transports.

Le TÉMOIN: Tout ce que j'ai, c'est ce que je lis sur la feuille que vous avez en main.

M. Chevrier:

D. Ce que je voulais savoir, c'est si avant de préparer l'ordonnance celle-ci a été discutée par la Société Radio-Canada?—R. Pas à ma connaissance.

Le PRÉSIDENT: A la page 2759 de la *Gazette du Canada* (version anglaise) se trouve la rubrique suivante dont voici la traduction: "Modification aux Règlements de la Radio, partie II, faite par le ministre des Munitions et Approvisionnements conformément à l'article 4 de la Loi sur la radiodiffusion".

M. HANSELL: Pourquoi par le ministre des Munitions et Approvisionnements?

M. CHEVRIER: La question des permis relèverait du ministre des Munitions et Approvisionnements, mais j'avais cru qu'une recommandation étant faite par le Comité, il appartenait au ministre des Services nationaux de guerre de préparer l'arrêté en conseil. Evidemment, j'avais tort.

Le PRÉSIDENT: La raison de ceci est que la délivrance de permis aux postes privés relève encore du ministre des Munitions et Approvisionnements.

M. CHEVRIER: C'est ce que je voulais dire.

M. Coldwell:

D. Existe-t-il une organisation ouvrière parmi vos employés?—R. Non. Quelques-uns peuvent appartenir à des syndicats, mais nous n'en savons rien.

D. Se sont-ils adressés à vous cette année, pour faire reconnaître le syndicat?—R. Non.

M. HANSELL: Les modifications apportées aux règlements pourraient-ils être imprimés en appendice aux témoignages?

Le PRÉSIDENT: C'est possible, si vous tenez à les faire imprimer de nouveau. Tous les députés peuvent consulter *La Gazette*.

M. HANSELL: Nous avons *La Gazette*, mais un grand nombre lisent les comptes rendus des enquêtes et ne lisent pas *La Gazette*.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire ceux qui ont été distribués ce matin?

M. HANSELL: Oui. C'est l'arrêté en conseil qui a été publié dans *La Gazette*. C'est celui qui nous a été distribué. C'est la même chose, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui, mais il n'y en a qu'une partie.

M. HANSELL: C'est la partie qui importe.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous qu'il soit versé au compte rendu?

M. HANSELL: Je crois qu'il devrait l'être. Un grand nombre de gens lisent le compte rendu des enquêtes, mais elles ne reçoivent pas *La Gazette*.

Le PRÉSIDENT: Alors si vous voulez bien proposer une résolution à cet effet...

M. HANSELL: Je propose.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Hansell, appuyé par M. Hanson, que la copie qui se rapporte aux nouveaux règlements concernant les postes émetteurs privés, soit versée au compte rendu.

(Résolution adoptée—Voir l'appendice n° 1 dans le compte rendu des témoignages de ce jour.)

M. Isnor:

D. Je désirais poser une question ou deux au sujet des transmetteurs à ondes courtes. Je ne sais si le compte rendu en fait déjà mention. Le cas échéant, je m'en excuse. Quelle est la situation actuelle au sujet des soumissions qui ont été demandées?

M. HANSON: Cette question a déjà été posée et la réponse figure au compte rendu.

Le TÉMOIN: Nous avons demandé des soumissions pour la construction de l'édifice et pour la pose des fils électriques. Ces soumissions ont été reçues et nous sommes à les étudier.

M. Isnor:

D. Etes-vous en mesure de rendre public les prix soumis?—R. Voici, comme je l'ai dit précédemment, nous sommes à les discuter avec les entrepreneurs et des changements peuvent être effectués. Je ne crois qu'il y ait beaucoup maintenant...

D. Avec l'entrepreneur ou les entrepreneurs?—R. L'entrepreneur.

D. Dans ce cas, vous avez dû les accepter?—R. Nous ne les avons pas acceptés. Nous sommes en pourparlers avec l'entrepreneur, c'est-à-dire, vu qu'il est celui qui a envoyé la plus basse soumission.

D. Oui.—R. Nous sommes en pourparlers avec lui. Aucune décision n'a encore été prise.

D. Pouvez-vous nous divulguer le prix; je suppose que vous devez avoir une bonne idée du prix maintenant?—R. Voici, cette soumission n'est que pour une partie du projet; la construction de l'édifice et la canalisation électrique dans l'édifice lui-même.

D. Simplement pour la construction de l'édifice?—R. Oui.

D. Quel est votre prix estimatif pour ces travaux—quel montant avez-vous prévu, quelle estimation avez-vous faite?—R. Vous voulez dire dans l'arrêté en conseil?

D. Vous avez fait une estimation l'an dernier ou l'année précédente.—R. J'ai dit que tout le projet coûterait \$800,000 au gouvernement. Nous faisons en sorte de nous en tenir à ce chiffre. Voici les chiffres qui figuraient dans l'arrêté en conseil: ameublement, \$102,500; installations électriques: \$26,500,—les autres frais sont frais de déplacement, mécanique et divers.

D. Alors il n'y aurait que ces deux items, construction et installations électriques—le premier, \$102,000 et le second, \$26,500, soit \$128,500. Quelle est la comparaison avec votre estimation? Est-ce que cela la dépasse?—R. C'est beaucoup plus que cela.

D. Beaucoup plus?—R. Oui, parce que nous avons fait des changements dans la division des contrats indiqués ici et aussi parce que le coût de la construction est plus élevé, ce coût étant augmenté depuis lors.

D. Serait-il de 50 p. 100 plus élevé?—R. Je ne saurais vous le dire sur-le-champ; il me faudrait me reporter aux chiffres et les détailler.

D. Je veux simplement savoir si ces chiffres se rapprochent beaucoup de votre première idée de \$800,000 ou est-ce que ces travaux vont coûter beaucoup plus cher que votre estimation?—R. Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous faisons en sorte de résoudre le problème afin d'en arriver au même chiffre, soit \$800,000; comment allons-nous pouvoir le faire, je ne saurais vous le dire.

M. Hansell:

D. Je suppose que la plupart de ces entrepreneurs sont des Canadiens?—R. Ils sont tous des Canadiens.

Le PRÉSIDENT: Ils sont tous canadiens, pour les travaux de construction.

M. HANSON: Pour la construction, oui.

Le TÉMOIN: Les seules maisons américaines sont celles qui s'occupent de la fourniture du matériel.

M. HANSELL: Oh! oui.

Le TÉMOIN: Nous nous occupons de l'édifice seulement, maintenant.

M. Hansell:

D. Ces chiffres ne donneraient qu'une vague idée, parce qu'il ne s'agit que d'une faible partie du projet.—R. Je tiens à répéter que ces chiffres n'indiqueraient rien, car nous ne le savons pas nous-mêmes.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions à poser à M. Frigon?

M. ROSS: Je ne sais si le docteur Thomson a versé au compte rendu le coût des publications de la Société Radio-Canada; s'il ne l'a pas fait, pourrions-nous l'avoir pour la prochaine assemblée?

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici des représentants du ministère des Transports et si nous désirons hâter notre travail, nous devrions les entendre aujourd'hui. Ils seront brefs, car alors il nous faudra siéger demain.

M. COLDWELL: J'ai pris un engagement pour une heure.

Le PRÉSIDENT: L'autre jour, vous avez demandé des rapports du ministère des Transports. Est-ce le désir du Comité de recevoir ces rapports maintenant; ce ne sera pas long à moins que l'on ne pose une foule de questions? Ces rapports ont trait à la perception des droits de permis et aux déboursés qui s'y rapportent.

M. HANSELL: Ces rapports ne pourraient-ils pas être versés au compte rendu?

Le PRÉSIDENT: La lecture du rapport prendra environ cinq minutes. Il y a des copies miméographiées qui seront distribuées.

M. HANSELL: S'il y a des copies miméographiées, pourquoi ne pas les distribuer et verser le rapport au compte rendu?

M. COLDWELL: Dans ce cas, nous pourrions prendre ces copies et le témoin pourrait être présent la semaine prochaine dans le cas où nous désirerions l'interroger.

Le PRÉSIDENT: C'est la difficulté. Nous avons fait des arrangements avec les postes privés pour les entendre mardi et ils occuperont toute la séance. C'est pourquoi je veux en finir avec ce rapport. Le Comité serait-il disposé à siéger demain matin?

M. HANSELL: Pourquoi pas cet après-midi?

Le PRÉSIDENT: Il est une heure. Dix minutes suffiront.

M. G. C. W. BROWNE, contrôleur adjoint de la division de la radio au ministère des Transports, est appelé.

Le TÉMOIN: La division de la radio au ministère des Transports est chargée de l'application de la Loi sur la radiodiffusion, 1938, et des règlements qui se rapportent. La Loi établit le contrôle sur toutes les formes de communication par radio au Canada, y compris les postes récepteurs privés et les opérations techniques des postes émetteurs. Elle confère également au gouverneur en conseil le pouvoir d'établir le tarif des droits pour toutes les classes de permis.

La loi donne au ministère des Munitions et Approvisionnements le pouvoir de faire des règlements établissant le genre de permis qui peuvent être émis, leurs formes respectives, les périodes durant lesquelles ces permis seront en vigueur, ainsi que les conditions et les restrictions auxquelles les permis seront soumis. Elle décrète de plus que le ministre pourra ordonner d'instituer des procédures légales contre quiconque établira un poste récepteur privé, installera, opérera ou aura en sa possession des appareils de radio en tout endroit du Canada sans s'être procuré un permis.

L'article 14 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, décrète en partie ce qui suit:

14. (1) Le ministre des Finances doit au besoin verser à la Banque du Canada ou à une banque à charte qu'il désigne, au crédit de la Société:
- (a) les deniers provenant des droits de licence pour les postes récepteurs privés et les stations d'irradiation privées, après avoir déduit des recettes brutes, les frais de perception et d'administration, lesdits frais étant déterminés au besoin par le Ministre;

M. ISNOR: Ne pourrions-nous pas considérer ceci comme ayant été lu?

M. HANSELL: C'est ce que je suggérerais.

Le PRÉSIDENT: Cela ne va prendre que cinq minutes.

Le TÉMOIN (poursuivant): Il est à remarquer qu'en vertu de cet article de la Loi sur la radiodiffusion, 1936, le coût de la perception et de l'administration doit être déduit des sommes qui sont à la disposition de la Société Radio-Canada.

Au cours de l'exercice financier de 1942-43, qui s'est terminé le 31 mars dernier, 1,728,880 licences furent émises représentant une recette brute de \$4,187,667.81. De cette somme, il faut déduire les commissions payées, soit \$296,989.50 et le coût de l'administration, \$223,338.07 laissant un solde, remis à la Société, de \$3,667,340.24 provenant des licences émises pour les postes récepteurs. En établissant une comparaison avec les chiffres de l'année précédente, on constate que 105,391 licences de plus furent émises et que les recettes totales encaissées ont augmenté de \$258,468.67 produisant pour la Société Radio-Canada une augmentation de recettes nettes de \$215,158.32. En plus des sommes provenant de l'émission de licences pour postes récepteurs privés, un montant de \$34,350 provenant des droits de licences pour postes d'irradiation privés, fut aussi remis à la Société Radio-Canada, formant un total de \$3,701,690.24.

Egalement, les commissions payées aux émetteurs de licences ont été augmentées de \$17,448.80 et les frais d'administration, de \$25,861.55.

Je puis aussi mentionner que la commission moyenne par licence pour l'année précédente fut de 17.22 cents, tandis que pour l'exercice financier 1942-43, elle fut de 17.18 cents, soit une légère diminution.

L'augmentation des frais d'administration requièrent une explication spéciale. Ces frais peuvent se diviser en deux parties—frais de la division de la radio, ministère des Transports, et autres frais crédités au service de la trésorerie pour les salaires des membres du personnel de la trésorerie occupés au travail des licences et les locations de locaux occupés par le personnel s'occupant des licences à Ottawa et par tout le pays.

L'augmentation des frais d'administration de \$25,861.55 comprend une somme de \$21,830.26 pour la division de la radio au ministère des Transports.

Cette dernière augmentation faut causée en grande partie par l'augmentation des salaires payés. Les indemnités de vie chère furent portées de 11 à 17 p. 100 représentant une augmentation de \$9,578.20. Vinrent ensuite les cotnributions à l'assurance-chômage, soit une somme additionnelle de \$718.14. Les augmentations statutaires pour le personnel permanent se chiffèrent à \$1,170.

Les membres du Comité se souviendront qu'en donnant suite aux recommandations du Comité de 1939, les règlements de la radio furent modifiés de façon à ce que les vendeurs d'appareils récepteurs fassent rapport au ministère, chaque mois, des noms et adresses de chaque acheteur d'appareils récepteurs. Ces rapports ont été fournis depuis 1940. Nous recevons aussi des renseignements de la division des douanes du ministère du Revenu national, nous fournissant les noms et adresses des importateurs d'appareils récepteurs. Certains gouvernements provinciaux nous ont aussi donné les noms et adresses de propriétaires d'automobiles qui ont des appareils récepteurs dans leurs voitures. Nous avons établi la pratique de comparer ces renseignements avec nos listes, et s'il arrive qu'une licence n'a pas été achetée, on adresse une lettre circulaire aux particuliers intéressés pour leur demander des détails sur la licence pour cet appareil. Pendant un certain temps, nous nous sommes efforcés d'effectuer le travail sans augmenter le personnel, mais il nous a fallu nous rendre compte que la chose n'était pas possible et au cours de 1941, 18 nouveaux employés furent engagés, un grand nombre d'entre eux n'ayant pas six mois de service avec nous au cours de ladite année. Si nous prenons en considération les douze mois de service de ce personnel supplémentaire au cours de 1942-43, cela représente une augmentation de \$6,998.07.

Je crois que les membres du Comité seront intéressés à savoir que pour faire suite aux ventes et aux importations d'appareils récepteurs, et aux renseignements fournis concernant les automobiles munies d'appareils récepteurs, la Société a émis 18,785 nouvelles licences en 1942-43, ceci nécessitant le pointage de près de 150,000 noms sur nos listes.

Au cours de 1943, cinq nouveaux employés furent engagés par suite du surplus de travail pour l'émission des licences et pour compenser la perte de temps provenant des employés appelés en activité de service ou à d'autres emplois au service de l'Etat. L'engagement de ces nouveaux employés représente une augmentation de \$3,100.

A titre de renseignement pour le Comité, je puis ajouter qu'au cours de l'année civile 1942, 41 employés du service des licences ont ou abandonné leur emploi, ou été appelés au service militaire ou ont accepté des emplois plus rémunérateurs dans d'autres services de l'Etat. Je sais que vous êtes à même de vous rendre compte de la perte de temps provenant du fait qu'il faut remplacer ces employés et en former de nouveaux.

Une augmentation de \$1,260 provient du fait que la position de dix commis et sténographes du grade I a été reclassifiée, ces employés ayant été affectés à des emplois de préposés aux machines de bureaux du grade II ou à des emplois de commis ou de sténographes du grade II, au cours de 1941-42. Il s'agit d'employés qui avaient droit à un poste plus élevé, et lorsqu'ils furent appelés à des emplois dans d'autres ministères, des dispositions furent prises pour les garder à notre service en reclassifiant leur emploi.

En plus de l'augmentation des salaires, il a fallu déboursier une somme de \$222 pour une machine poinçonneuse et \$38 de surtemps pour travail sur les machines.

Il me fait plaisir de vous signaler que quelques-uns de nos frais ont été réduits; entre autres, la diminution du coût d'impression des licences se chiffrent à \$521.28, diminution du coût des impressions et de la papeterie, \$335.03, diminution de frais divers, livraisons, timbres-poste, etc., représentant une somme de \$397.84.

Comme il est dit plus haut, il en est résulté une augmentation nette de \$21,830.26 des frais d'administration de la division de la radio.

Les autres frais accrédités au service de la trésorerie furent augmentés de \$4,031.29 par suite de la location d'espace additionnel dans l'édifice Rideau, où il nous fut nécessaire d'occuper un autre étage de 6,200 pieds carrés.

Avant de terminer, je tiendrais à ajouter quelques remarques sur les dispositions prises par le ministère des Transports pour donner suite aux recommandations du Comité de l'an dernier, concernant le contrôle des postes d'irradiation commerciaux privés. Après une discussion complète et un échange de vues entre la division de la radio, le conseiller juridique du ministère des Transports, le ministère de la Justice et la Société Radio-Canada, un nouveau règlement 31A a été rédigé; des copies sont entre les mains des membres du Comité. Ce règlement a été signé récemment par le ministre et aura force de loi le 13 du présent mois.

Les licences suivantes ont été émises aux stations commerciales privées au cours du présent exercice financier:

| | |
|--|-----|
| Licences des postes de la Société Radio-Canada..... | 27 |
| Ce chiffre comprend cinq licences pour émissions sur ondes courtes et douze licences pour postes translateurs. | |
| Licences de stations d'université (éducatives) à un droit de \$50..... | 2 |
| Licences de stations commerciales privées..... | 85 |
| Ce chiffre comprend huit licences pour émissions sur ondes courtes. | |
| Total..... | 114 |

Monsieur le président, je tiendrais à observer que ce que je viens de citer ne fait pas partie d'un arrêté en conseil; il s'agit d'un règlement édicté par le ministre.

Le président:

D. Il a été rendu effectif par un arrêté en conseil?—R. Non, pardon, monsieur, il n'a pas été rendu effectif par un arrêté en conseil. La Loi prescrit que pour qu'il aient force de loi, les règlements du ministre doivent être publiés dans la *Gazette du Canada*. L'arrêté en conseil a trait à autre chose. Il traite de l'exemption diplomatique. Le règlement n'est pas un arrêté en conseil. La Loi sur la radiodiffusion requiert la publication des règlements. Il y a deux séries de règlements édictés en vertu de la Loi sur la radiodiffusion: la première partie concernant l'établissement des droits des permis et des droits d'examens des préposés. La deuxième série, qui est incorporée dans la deuxième partie, est édictée par le ministre lui-même, et la Loi exige que ces deux séries de règlements soient publiées dans la *Gazette du Canada*.

D. Ce numéro 5020, n'est-ce pas un arrêté en conseil? Est-ce un règlement? "Doit établir les droits exigibles pour les permis....."?—R. Il est nécessaire que le gouverneur en conseil prescrive qu'aucun droit ne sera perçu pour les permis du service diplomatique.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que la déclaration de M. Browne, le représentant de la division de la radio du ministère des Transports, fournit au Comité tous les renseignements qui ont été demandés l'autre jour. Le Comité est-il d'avis que M. Browne devrait être appelé de nouveau ou croyez-vous que nous avons suffisamment de renseignements—que ce mémoire répond aux questions posées au cours de nos réunions et concernant le ministère des Transports? Personnellement, je crois que si nous étudions ce mémoire, nous y trouverons tous les renseignements dont nous avons besoin.

M. HANSON: Le mémoire répond bien aux questions qui ont été posées lors de la dernière assemblée.

M. Hansell:

D. Quelle est la fonction particulière de la division de la radio? Vous dites: "Les frais d'administration peuvent être divisés en deux item principaux: les frais de la division de la radio, ministère des Transports. . . ." Cela me paraît un montant énorme pour des frais d'administration, complètement à part de la Société. En quoi concerne le travail de la division de la radio du ministère des Transports?—R. Naturellement, il nous faut percevoir les droits de permis et faire l'inscription des noms des personnes à qui un permis a été émis. Notre système est très élaboré—machines, système de classement, avis adressés à ceux qui négligent de renouveler leur permis chaque année. Nous avons des machines tabulatrices et des poinçonneuses. Je n'ai pas bien saisi votre question, monsieur, je puis vous fournir le détail.

D. Je ne prendrai pas grand temps, la chose n'est pas nécessaire. Les commissions payées s'élevèrent à près de \$300,000 et en plus de cela, une fois les commissions payées—le droit fut perçu—et il y a encore des frais d'administration s'élevant à plus de \$223,000. Voici ce que je tiendrais à savoir: je tiendrais à avoir le détail de ces montants, mais je ne veux pas prendre beaucoup de temps. Cela me paraît un montant énorme, une fois le droit de licence perçu.

M. HANSON: Il en coûte \$600,000 pour percevoir \$4,000,000, commissions et frais d'administration compris.

Le TÉMOIN: Voici le détail: salaires, \$147,831.80; location et service des machines enregistreuses, \$10,700; coût d'impression des licences, \$6,211.44; autres impressions diverses et papeterie, \$15,180.47. Il y a une foule d'autres item qui se chiffrent à \$9,971.67, item qui sont trop petits pour être énumérés ici, frais de messagerie, timbres-poste.

M. HANSELL: Est-ce que tout cela se chiffre à environ \$223,000?

Le TÉMOIN: Il s'agit de notre propre division; le total est de \$189,895.38. Il y a aussi un autre item qui se rapporte aux frais d'administration de la trésorerie qui s'élève à \$14,482.68, et location d'espace de bureau, à \$18,960.01.

M. HANSELL: Très bien.

M. Tripp:

D. Votre division croit-elle émettre des licences à toutes les personnes qui sont en possession d'un appareil récepteur.—R. Voici, nous avons calculé qu'environ de 90 à 92 p. 100 de ces personnes détiennent une licence. Nos inspecteurs font un pointage constant à travers le pays. Notre campagne d'inspection de cette année est commencée—l'inspection se fait actuellement—beaucoup plus tôt que d'ordinaire. Nous la commençons habituellement au mois de septembre. Par suite de l'amélioration de notre système d'enregistrement et de l'augmentation de notre personnel, nous avons pu terminer notre enregistrement beaucoup plus tôt cette année, et nos inspecteurs ont déjà commencé leur pointage.

Le président:

D. Le ministère des Transports s'occupe-t-il du brouillage dans les différentes localités?—R. Oui, mais il y a un crédit spécial à cette fin.

D. A combien s'élève ce crédit?—R. Au début, il était de \$250,000 ou \$260,000, mais au cours des dernières années, il a été réduit à \$150,000.

D. Sous quelle rubrique se trouve ce crédit? Fait-il partie des crédits du ministère des Transports?—R. Oui.

D. Sous quelle rubrique se trouve-t-il?—R. Sous la rubrique: Suppression du brouillage inductif.

D. Ce service est-il l'objet de beaucoup de critique?—R. Non, monsieur.

D. Je ne veux pas parler du ministère, mais des résultats?—R. Des résultats? Nous nous attendons à recevoir des critiques. Car, comme je viens de le dire, le crédit a été réduit de \$250,000 à \$150,000. Nous avons dû laisser partir un grand nombre d'employés occupés à ce genre de travail et qui sont passés aux services de guerre essentiels. Nous pouvons toujours dire au public que nous regrettons beaucoup que dans certains cas il nous faille retarder l'étude des plaintes. Il peut alors en résulter des critiques.

D. Je suppose que ce service est fourni par différents centres?—R. Oui.

D. Combien avez-vous de centres?—R. Nous avons environ vingt-deux centres—ou à peu près—je veux dire environ vingt centres. Nous en avons fermé deux. Par exemple, nous avons un bureau à Kingston, d'où nous avons retiré l'inspecteur. A ce bureau, se trouve maintenant une jeune fille qui fait l'émission des licences.

D. Quelle coopération existe-t-il entre le service qui s'occupe du brouillage inductif et le service technique de la Société Radio-Canada? En existe-t-il une, ou s'agit-il de problèmes distincts?—R. Ils sont distincts.

D. Je sais qu'ils tombent sous deux services séparés, mais s'agit-il de problèmes corrélatifs?—R. Oui, car très souvent nous recevons des plaintes de la Société Radio-Canada au sujet de brouillage qui leur ont été signalés. Nous nous occupons de ces cas. La Société nous les transmet.

M. HANSON: Pour ce qui concerne ce genre de travail, recevez-vous vos renseignements du service de la mécanique de Radio-Canada ou bien du public?

Le TÉMOIN: En grande partie du public, mais très souvent nous en recevons de Radio-Canada.

M. HANSELL: Il se peut que la Société Radio-Canada reçoive un grand nombre de plaintes de la part de particuliers.

Le PRÉSIDENT: Non seulement de la part des particuliers. Je sais qu'un grand nombre de municipalités ont adopté des résolutions par l'entremise de leur conseil municipal pour demander au ministère des Transports de s'occuper de la question du brouillage. Je me demande quelle attention on donne à ces résolutions et quels résultats elles produisent?

Le TÉMOIN: Dans la mesure du possible, nous nous occupons de ces plaintes.

Le président:

D. Vous comprenez que lorsque le public paie des droits de licence, il s'attend à recevoir un bon service non seulement en ce qui concerne le service des programmes et des nouvelles, mais également au sujet du service technique, notamment les instruments.—R. Oui, monsieur le président, mais nous éprouvons beaucoup de difficulté à faire comprendre au public que les frais du service du brouillage ne sont plus payés à même les sommes perçues pour les licences; de fait, il n'en a jamais été ainsi.

D. Mais ces frais sont payés à même les sommes provenant des taxes?—R. Oui, à même les sommes provenant des taxes.

D. Avez-vous un crédit supplémentaire pour cela?—R. Oui.

M. HANSON: A ce sujet, monsieur le président, je désirerais poser une question à M. Frigon. Estimez-vous qu'une coopération existe entre les deux services en ce qui concerne votre travail pour résoudre le problème du brouillage? Est-ce que cela nuit à la coopération entre ces deux services?

Le TÉMOIN: Oh! non, il n'existe pas de conflit, monsieur.

M. HANSON: Je demande à M. Frigon s'il est satisfait.

Dr FRIGON: Ce sont deux problèmes bien différents. S'il arrive à notre connaissance qu'une localité a à se plaindre de brouillage, nous notifions les gens de la radio pour qu'ils s'en occupent. Nous sommes intéressés à ce problème, mais nous ne sommes pas chargés de sa solution.

M. HANSON: Mais le travail est satisfaisant, n'est-ce pas?

Dr FRIGON: Oui.

M. HANSON: Ce n'est pas votre problème.

Dr FRIGON: Ce n'est pas notre problème.

Le TÉMOIN: De la même manière, nous recevons des rapports et des commentaires sur les programmes de la Société Radio-Canada et nous les transmettons à qui de droit.

Le PRÉSIDENT: Naturellement, je comprends bien cela car le public ne connaît pas le rouage et il se demande pourquoi il y a tant de services.

M. ROSS: Monsieur Browne, je suppose que les plaintes sont adressées à la Société Radio-Canada qui à son tour vous les transmet?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur, c'est ce qui se fait.

M. ROSS: Je crois que dans la plupart des cas les gens connaissent l'existence de la Société Radio-Canada, mais non celle du ministère des Transports.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons ajourner à mardi matin.

Le Comité s'ajourne pour se réunir le mardi 13 juillet 1943.

APPENDICE

Modification au règlement de la radio

Conformément à la recommandation formulée par le Comité spécial de la radiodiffusion qui a siégé en 1942, et concernant le contrôle des stations privées, des conférences furent tenues entre les fonctionnaires de la division de la radio du ministère des Transports, le conseiller juridique du ministère et le ministère de la Justice.

Le nouveau règlement ci-dessous fut subséquemment approuvé et signé par le ministre des Munitions et Approvisionnements, et publié dans *La Gazette du Canada*, le samedi, 3 juillet 1943. En conformité de l'article 4 de la Loi sur la radiodiffusion, 1938, ce règlement a pris force de loi dix jours après sa publication, le 13 juillet 1943.

Le règlement 31 de la radio est par les présentes modifié en insérant ce qui suit:

31A. La délivrance des licences de stations commerciales privées de radiodiffusion est soumise aux conditions suivantes en ce qui concerne leur possession et leur exploitation:

- (a) La licence sera émise à condition que le titulaire soit le propriétaire de la station autorisée et que la possession ou le contrôle de ladite station ne soit pas transféré, soit directement, soit indirectement, par le transfert de capital-actions du titulaire à qui que ce soit sans la permission du Ministre.
- (b) Sauf avec la permission du Ministre, donnée à la recommandation de la Société Radio-Canada, nul ne sera autorisé à exploiter plus d'une station et aucune licence ne devra être émise à une entreprise possédée ou contrôlée par une compagnie titulaire d'une licence.
- (c) La licence sera émise à condition que la station soit exploitée de fait par le titulaire lui-même ou par des employés véritables du titulaire; il est prévu, cependant, que cette condition peut être omise ou annulée par le Ministre à la recommandation de la Société Radio-Canada.
- (d) Le Ministre peut exiger que le titulaire de la licence lui soumette, périodiquement ou autrement, un état périodique ou autre, des recettes, profits et dépenses de la station, et tous autres renseignements que le Ministre pourrait désirer aux fins du présent règlement et pour assurer que la station est exploitée dans l'intérêt national et pour le bénéfice de la population du territoire où elle est située.

SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
FASCICULE N° 8

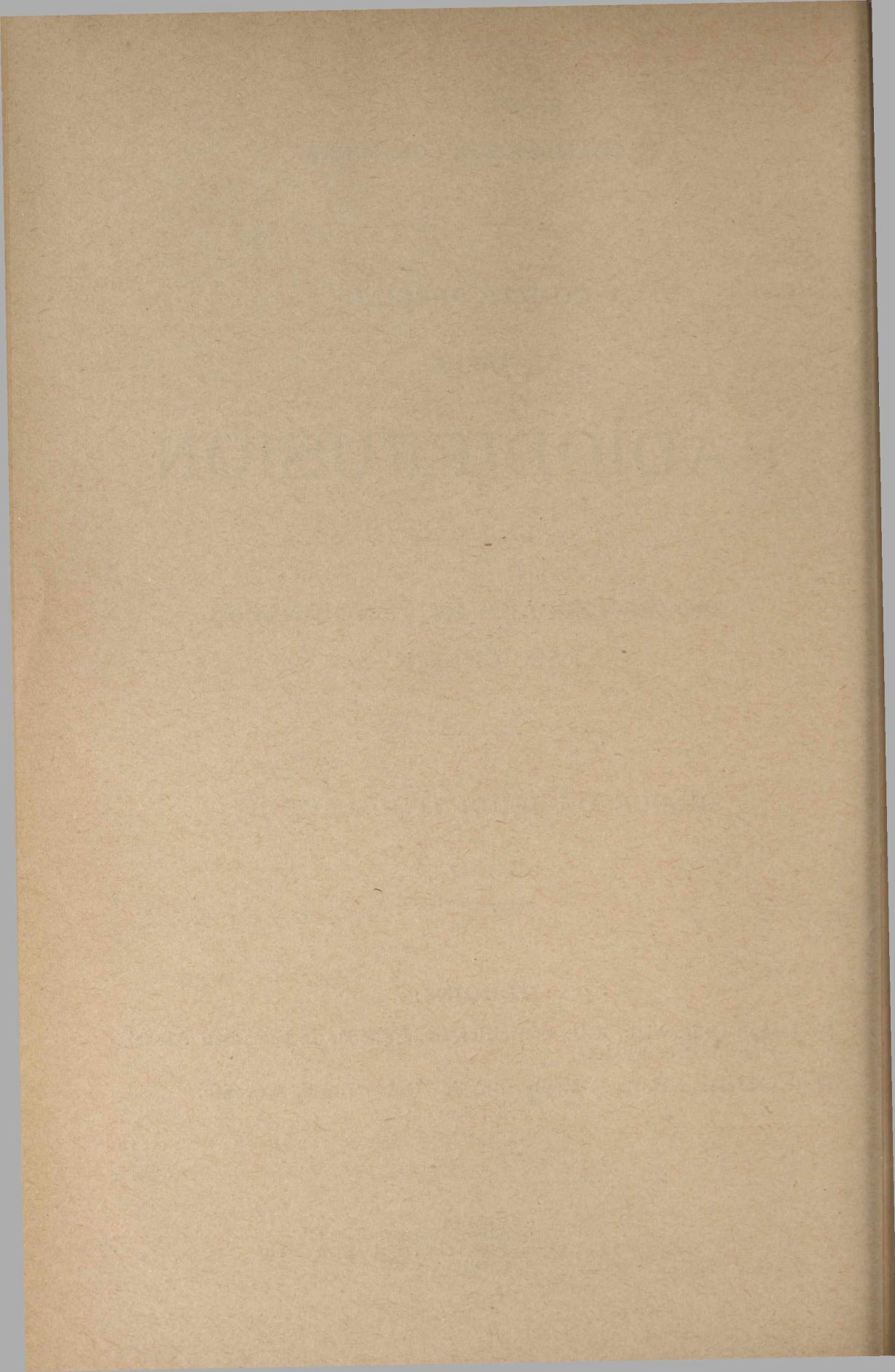
SÉANCE DU JEUDI 13 JUILLET 1943

TÉMOINS :

M. Joseph Sedgewick, K.C., conseiller juridique de la Canadian Association of Broadcasters.

M. le professeur B. de F. Bayly, B.A.Sc., Université de Toronto.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943



PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 13 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. McCann.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Boucher, Mme Casselman (*Edmonton-est*), MM. Coldwell, Durocher, Hansell, Hanson (*Skeena*), LaFlèche, McCann, Rennie, Ross (*St-Paul*), Telford—12.

Sont aussi présents: M. James S. Thomson, directeur général et M. Augustin Frigon, directeur général adjoint de la Société Radio-Canada; M. Glen Bannerman, président, et M. J. Sedgewick, K.C., conseiller juridique, ainsi que d'autres représentants de la Canadian Association of Broadcasters; et M. le professeur B. de Bayly, B.A.Sc., de l'Université de Toronto.

M. Sedgewick est appelé. Il soumet un mémoire au nom de la Canadian Association of Broadcasters et il est interrogé.

Avant de terminer, M. Sedgewick cède la place à M. le professeur Bayly, qui est appelé, et interrogé après avoir fait une brève déclaration.

A une heure le témoin se retire et le Comité s'ajourne à 4 heures de l'après-midi pour entendre de nouveau M. Sedgewick.

Le secrétaire suppléant du Comité,
R. ARSENAULT.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 4 heures.

Présents: MM. Boucher, Coldwell, Douglas (*Queens*), Durocher, Hansell, Isnor, LaFlèche, McCann, Mullins, Rennie, Ross (*St-Paul*), Telford et Tripp—13.

Est aussi présent: M. J. A. Bradette, orateur suppléant de la Chambre des communes.

M. Joseph Sedgewick, K.C., poursuit la lecture de son mémoire et est de nouveau interrogé.

Le témoin dépose les documents suivants:

1. Un état financier indiquant les résultats combinés de l'exploitation de quelques stations privées, en date du 10 juillet 1943.
2. Questionnaire envoyé aux stations par la Canadian Association of Broadcasters. (Des exemplaires en sont distribués.)

M. Sedgewick termine son rapport en faisant trois recommandations au nom de la Canadian Association of Broadcasters, et il est congédié.

M. Coldwell cite un passage d'un discours de M. James R. Angell.

Ordonné: Que le discours de M. Angell soit imprimé aux Témoignages de ce jour (Voir l'appendice n° 1).

Le président dépose une déclaration relative à CKGB, Timmins, Ont., préparée par M. J. A. Bradette, député, orateur suppléant de la Chambre des communes.

Ordonné: Que la déclaration de M. Bradette soit imprimée aux Témoignages de ce jour (Voir l'appendice n° 2).

Dans le but d'examiner les témoignages, à 6 h. 25 le Comité s'ajourne au mercredi 14 juillet à 11 h. 30.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

13 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Le PRÉSIDENT: Madame Casselman et messieurs, les représentants de la Canadian Association of Broadcasters sont ici ce matin par convocation. Nous sommes heureux d'entendre maintenant leur représentant.

M. JOSEPH SEDGEWICK, conseiller juridique de la Canadian Association of Broadcasters est appelé.

Le TÉMOIN: J'ai été prié d'ouvrir la discussion au nom de cette association.

Le président:

D. Quel est votre nom?—R. Joseph Sedgewick.

D. Quelle est votre position?—R. Je suis le conseiller juridique de la Canadian Association of Broadcasters.

D. Et vous demeurez à Toronto?—R. Oui.

Monsieur le président, madame Casselman et messieurs, je dois dire, en commençant, sans doute, que je suis depuis environ six ans le conseiller juridique de la Canadian Association of Broadcasters. Le Comité se rappelle que l'an dernier, M. Glen Bannerman, président de l'Association, a comparu et témoigné surtout en ce qui concerne l'organisation actuelle de la radiodiffusion au Canada et la position qu'y occupent les stations privées. Il a déposé un mémoire et je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'il a dit. Mais étant donné les recommandations faites par le Comité l'an dernier et quelques-unes des déclarations faites en Chambre lorsque le rapport a été le sujet d'un débat, j'aimerais traiter brièvement l'aspect historique du sujet.

Les membres du Comité se rappellent que le rapport de 1942 a plutôt réaffirmé certains principes posés par les comités précédents, et il y a ajouté ses propres recommandations. Je compte en parler explicitement plus tard, dans mon témoignage, mais je voudrais tout d'abord dire quelques mots de l'évolution du système de la radiodiffusion au Canada, de la façon dont les stations privées ont réussi à continuer à fonctionner, bien qu'elles aient été menacées d'extinction à un certain moment, de l'assurance qui devrait leur être donnée, à mon avis, de pouvoir détenir leur licence sans crainte de la perdre, afin qu'elles puissent mieux servir l'intérêt public. Quelques-unes des choses dites dans le rapport de l'an dernier et d'autres, sous-entendues, ont causé des inquiétudes aux personnes intéressées aux stations privées de radiodiffusion, en affaiblissant le sentiment de sécurité dont jouissaient les stations, du moins depuis 1939.

Le Comité sait sans doute que la base de la radiodiffusion au Canada, telle que nous la connaissons, date du rapport Aird en 1929. Ce rapport a suivi une étude de la radiodiffusion dans le monde entier, et au cours de cette étude, les membres de la commission en sont venus à la conclusion que les deux meilleurs systèmes, ou les deux meilleurs à imiter, étaient les systèmes anglais et allemand. Voici leur déclaration:

"Nous avons trouvé que la radiodiffusion était particulièrement bien organisée en Grande-Bretagne sous la direction de la British Broadcasting Corporation, ainsi qu'en Allemagne, où la radio est aussi un service appartenant au public, qui le dirige et l'exploite." La Commission Aird recommandait ensuite au

Canada d'imiter ces systèmes, toutes les stations de radiodiffusion devant appartenir à une compagnie nationale chargée d'en faire l'exploitation, et autorisée à s'emparer des stations déjà exploitées et nécessaires à un rayonnement national, en fermant les autres. Voilà leur recommandation précise. De plus, ils recommandaient qu'en dépit du caractère national de l'exploitation, il y eût une régie provinciale des programmes par l'entremise d'un directeur provincial de la radio et un conseil consultatif provincial, et qu'aucune réclame directe ne fût permise sur les ondes. Le coût du système devait être défrayé par les droits payés par les propriétaires de postes récepteurs, par quelque faible revenu espéré provenant de réclame indirecte ainsi que par des subventions du gouvernement fédéral. Je ne fais cet historique que pour indiquer le chemin parcouru depuis que ce projet a été énoncé dans le rapport Aird. Naturellement, il n'a pas été donné suite à ce rapport par législation avant 1932, à cause de difficultés constitutionnelles. La question a été soumise au Conseil privé—j'ai comparu dans ce cas en litige—afin de décider qui avait autorité sur la radio au Canada; certains aspects, au moins, touchant le contrôle de la radio n'ont pas été réglés par ce renvoi. Cependant, en 1932, à la suite de la décision du Conseil privé, en 1931, la première loi sur la radiodiffusion—c'est-à-dire la loi de 1932—a été adoptée donnant à la Commission canadienne de la radiodiffusion, alors établie, le pouvoir de mettre en vigueur le projet du rapport Aird, en général. Il semblerait raisonnable de croire qu'à ce moment-là les stations privées, qui avaient été au Canada les pionniers de la radiodiffusion, n'étaient pas très solidement établies. Au contraire, car la C.C.R.—c'est-à-dire la Commission canadienne de la radiodiffusion—a constaté que c'est une chose de faire des rapports et des recommandations, tandis que c'est une toute autre chose de s'occuper de la radiodiffusion de façon pratique, d'exploiter les stations, d'obtenir des gens qu'ils en écoutent les programmes, de trouver un auditoire. La Commission a donc établi ses propres stations dans certains centres, elle a préparé et radiodiffusé ses propres programmes tandis que les stations qui existaient déjà ont continué d'accroître leurs services au public. Cet état de choses a duré jusqu'en 1936, alors que la première loi a été abrogée et que la loi actuelle, Loi canadienne sur la radiodiffusion, a été adoptée. Cette loi, bien entendu, a établi la Société Radio-Canada actuelle. Il est inutile de parler de l'activité de cette société; le Comité la connaît bien. Cependant, je désire souligner le fait que, pendant ces années—c'est-à-dire de 1929, l'année du rapport Aird, à 1936, l'année où le régime actuel a été adopté—l'idée maîtresse du rapport Aird a persisté; c'est-à-dire que le but était d'étatiser toutes les facilités de radiodiffusion, donner à une autorité centrale le contrôle de tous les programmes, d'éliminer virtuellement ce qui s'appelle le commercialisme. Le commercialisme est ainsi appelé lorsqu'on désire le déprécier, mais de toute façon il a été proposé de l'éliminer. Pendant ce temps-là, les stations privées ont continué de fonctionner. Elles étaient continuellement menacées, mais elles ont continué quand même. En fait, elles n'ont pas été forcées de cesser leurs émissions; et dans une atmosphère d'incertitude elles se sont développées dans la mesure où on le leur a permis. Elles ont accru leur puissance. Elles ont préparé et radiodiffusé de meilleurs programmes sachant plaire à un nombre toujours croissant d'auditeurs, et pendant toutes ces années elles ont collaboré avec leurs compétiteurs et leur bourreau, la Commission canadienne de la radiodiffusion; et je crois que l'on peut dire en toute justice que pendant ces années de grande incertitude, elles ont collaboré afin de donner au Canada un service de radiodiffusion assez convenable et de portée nationale. Naturellement, elles ont constamment vécu un peu comme l'homme qui se trouve au bord d'un précipice, car l'idée dominante de la loi et de la Commission était toujours celle du rapport Aird; c'est-à-dire l'élimination de tout commercialisme ou de tout profit de la radiodiffusion indépendante, peu importe le nom qu'on lui donne.

Mes mandants, les stations privées, n'ont guère été encouragées par le rapport de l'année dernière où se trouve la répétition de l'idée de nationaliser la radiodiffusion, puisque le rapport dit assez crûment:

Les stations privées n'ont aucun droit acquis dans les zones sonores qu'elles sont autorisées à employer. Le gouvernement et la Société ne devraient pas hésiter à annuler une licence quand l'intérêt public l'exige.

Plus loin dans le rapport, au sujet de quelques-unes des stations les plus puissantes et les plus influentes qui irradient directement des programmes américains, le Comité s'exprimait ainsi:

Votre Comité recommande à la Société d'étudier si la continuation de ces débouchés est dans son intérêt et celui de la radiodiffusion.

Je désire tout d'abord dire au Comité que cette atmosphère n'est guère propre à encourager les stations "à accroître leurs services à la cause nationale en même temps qu'aux localités qu'elles desservent, au moyen de la réalisation et de la distribution de programmes et du développement et de l'emploi d'artistes locaux". Je cite encore le rapport.

Cette attitude est tout particulièrement inquiétante si l'on considère ce qui s'est passé en 1939. Cette année-là, et c'est la dernière année où un comité parlementaire a siégé, les postes privés avaient eu l'intention de comparaître devant le Comité. Et par l'entremise de M. Aimé Geoffrion, qui nous représentait alors, nous avons demandé à être entendus. Cependant, alors que le Comité siégeait, les représentants des stations privées ont rencontré les membres du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, à Montréal, et l'on peut déduire ce qui s'est passé à cette réunion et les assurances données à ce moment en consultant les Procès-verbaux et Témoignages de cette année-là. A la page 235 de ces témoignages paraît une lettre de celui qui était alors président de l'Association que je représente actuellement, retirant la demande qui avait été faite de comparaître, et se lisant comme suit:

Le président du Bureau nous a assurés que notre droit de continuer nos activités était reconnu comme faisant partie inérente du système canadien de radiodiffusion, et on nous a affirmé que toutes les mesures qui paraissent raisonnablement nécessaires pour nous permettre de compléter le service de la Société et d'améliorer comme d'augmenter notre service dans l'intérêt des radiophiles, nous seraient permises.

Le président:

D. Qui était président du Bureau à cette époque?—R. Le président du Bureau était alors M. Leonard W. Brockington; et c'était avec M. Brockington et les membres de son bureau que la réunion avait été tenue à Montréal.

M. Coldwell:

D. Avez-vous une réponse à cette lettre?—R. J'allais dire que, bien qu'il n'y ait pas de réponse, le compte rendu du Comité indique, je crois, que les propositions faites étaient acceptées. Je vais lire, si on le permet, la fin de la lettre, qui est comme suit:

Nous avons soumis plusieurs propositions au Bureau des gouverneurs et on nous assure qu'elles sont étudiées avec une sympathie et une bonne volonté réelles. Il est trop tôt pour pouvoir dire comment les choses vont se passer, mais nous sommes inquiets au sujet de l'avenir de la radiodiffusion au Canada et désirons contribuer dans la plus large mesure possible à son progrès. Le Bureau comprend maintenant cette situation, et nous croyons que l'intérêt public exige que nous ne soyons pas inquiétés actuellement et qu'on nous permette de résoudre nos problèmes mutuels

sans ingérence de qui que ce soit. Il n'y aurait aucune utilité à vous présenter des griefs qui, nous le croyons, sont sur le point d'être ajustés et, pour cette raison, nous demandons à votre Comité la permission de retirer la requête que nous avons faite à l'effet d'être entendus.

Comme je l'ai fait remarquer, cette lettre a été lue. Je n'en connais pas la date, mais elle figure aux Témoignages, page 235. Deux ou trois jours plus tard, M. W. E. Gladstone Murray, alors directeur général, témoignait; et à la page 324 des Témoignages de cette année-là, faisant allusion à la réunion tenue à Montréal avec les représentants des stations privées, il a dit:

L'atmosphère fut toute de parfaite cordialité, tous les points obscurs et prêtant aux malentendus disparaissant les uns après les autres.

D'un côté, on a admis la situation particulière de Radio-Canada et ses devoirs envers le public; par ailleurs, on a reconnu la place que doit occuper la station particulière dans l'ensemble de l'organisation de la radiodiffusion au Canada et reconnu la légitimité de son désir de sécurité dans la mesure et l'esprit de compagnonnage qui conviennent à une interprétation équitable de l'intérêt public. Je suis plein d'espoir pour l'avenir. La première initiative en vue de donner effet à la nouvelle entente aurait déjà eu lieu n'eût été le travail occasionné par cette enquête.

Pour répondre à M. Coldwell, je crois pouvoir dire, en toute justice que bien qu'il ne s'agisse pas là d'une réponse à la lettre que nous avons écrite, le directeur général d'alors reconnaît, dans ce témoignage, la position telle que nous l'avions représentée à la réunion.

D. J'aimerais vous demander seulement ceci. M. Gladstone Murray a-t-il, quelque part dans son témoignage, expliqué quelles places occuperaient les stations privées de radiodiffusion dans l'ensemble de l'organisation de la radiodiffusion au Canada? C'est là le point, il me semble.—R. Je traiterai cette question tout à l'heure.

D. Je crois que M. Gladstone Murray l'a traitée l'année dernière.—R. Non, je ne crois pas qu'il l'ait traitée explicitement ou pas à ce moment-là. Mais il me semble, après avoir parcouru les volumineux témoignages du Comité de cette année-là et de l'année dernière, que vous trouverez des déclarations faites par les représentants de la Société, de temps en temps, de la place qu'elles devraient occuper.

D. En effet.—R. J'aimerais traiter cet aspect tout à l'heure, si on le permet. Puis, en ce qui concerne l'attitude du Comité envers ce qui, à mon avis, constitue une entente dans le rapport de 1939, le Comité s'exprimait ainsi:

Votre Comité reconnaît que la responsabilité du contrôle et de l'organisation de la radiodiffusion dans l'intérêt public incombe à la Société. A ce sujet, votre Comité désire exprimer sa satisfaction de l'entente plus complète qui fut réalisée dernièrement entre les stations particulières et la Société.

Les stations privées ont cru que ce témoignage et cette déclaration du Comité, en 1939, les autorisant dès lors à penser que le premier projet du rapport Aird — c'est-à-dire le projet de nationalisation complète — avait été modifié en faveur d'un projet plus pratique, vu notre position géographique, et qu'on avait généralement reconnu la valeur d'une organisation appartenant au gouvernement, organisation dont le soutien ne serait pas entièrement commercial, en réalité pas surtout commercial, et qui ferait quelquefois concurrence—je n'insiste pas sur le mot, mais je soulignerai tout à l'heure la concurrence véritable existant jusqu'à un certain point entre les stations privées et les stations de la Société pour le plus grand bien de toutes—au système de stations indépendantes, au courant des besoins de leurs diverses localités, mais en général y collaborerait.

En résumé, monsieur, tout ce que les stations privées demandent au Comité, c'est de déclarer de nouveau, sans y ajouter de réserves inquiétantes, ce qui nous semblait être le point de vue du Comité de 1939; et selon les paroles mêmes de M. Murray, de "reconnaître la légitimité de notre désir de sécurité dans la mesure et l'esprit de compagnonnage qui conviennent à une interprétation équitable de l'intérêt public". Bien entendu, si les stations sont privées de cette sécurité, il ne faut pas s'attendre à ce que la radiodiffusion privée puisse faire le travail qu'elle désire et que demande l'intérêt public. Me permettra-t-on de dire que ce n'est pas tout à fait juste de critiquer, d'une part, la radio privée de ses insuffisances tout en laissant entendre que, bonne ou mauvaise, efficace ou non, elle ne saurait être assurée d'une existence continue. Si le Comité est en faveur de la complète nationalisation de la radio, de l'abolition de la réclame, et de la suppression presque complète du système de compétition sous lequel nous avons jusqu'ici vécu et prospéré en ce pays, je propose alors qu'il le dise sans équivoque. S'il ne l'est pas, et si le Comité au contraire est en faveur de la continuation du système de compétition, alors pour ma part je ne vois pas très bien pourquoi, de préférence à toutes les entreprises qui ont particulièrement besoin de l'esprit de concurrence, nous devrions étatiser la radio ou l'en menacer constamment. Comme M. J. B. Priestley le faisait remarquer dans une brochure que vous connaissez tous, je crois, tout ce qui se rapporte au divertissement du public devrait être nationalisé non pas avant mais après les autres entreprises.

J'aimerais faire une déclaration d'ordre général que l'observation vérifiera. Un système de radio complètement nationalisé tend presque invariablement à devenir uniquement un instrument de propagande dans le but de régimenter et j'ose dire avilir la population plutôt que de l'éclairer, l'amuser et la faire progresser.

M. Coldwell:

D. Diriez-vous qu'il en est ainsi de la British Broadcasting Corporation?— R. Je désire vous faire remarquer qu'avant la déclaration de la guerre la British Broadcasting Corporation n'avait pas le monopole dans ce domaine, pas du tout; loin de là. Je compte traiter cette question pendant quelques minutes. J'insiste donc, comme je l'ai fait remarquer, sur l'enthousiasme de la commission Aird pour la B.B.C. et la radio allemande. La suite du rapport Aird se lisait ainsi:

Partout en Europe, nous avons constaté que des enquêtes se faisaient sous les auspices du gouvernement, afin d'organiser la radiodiffusion sur une base nationale dans l'intérêt public.

J'aimerais demander à quoi ces enquêtes ont abouti. Désirons-nous avoir au Canada quelque chose de semblable à la radio allemande ou à la radio de Vichy; à la radio italienne ou à n'importe lequel des systèmes de radio complètement étatisés, en Europe? Presque tous, du moins dans les pays totalitaires ou dans ceux qui ne sont pas démocratiques, sont organisés sur une base nationale sous la régie du gouvernement; et quelle qu'en ait été le but, ces systèmes sont maintenant employés dans un but de propagande.

Monsieur Coldwell a soulevé la question de la B.B.C., système, naturellement, qui n'est pas commercial et qui se trouve sous la régie du gouvernement. Le rapport Aird laissait entendre que ce système satisfaisait complètement la population de la Grande-Bretagne et que c'était un modèle que nous devons nous efforcer d'imiter. Bien entendu, tant que l'Angleterre sera une île à la limite de l'Europe et tant que la population ne pourra entendre dans sa propre langue que des programmes de la B.B.C. il sera assez difficile de dire si ce système lui fournit un service satisfaisant ou non. Mais avant la guerre les Anglais avaient le choix. Il y avait sur le continent européen deux ou trois stations. Le livre que je tiens à la main est une brochure publiée par l'une d'elles en 1939, et ces stations avaient une très forte puissance, l'une d'elles, en effet, étant de 200,000 watts, il me semble; il s'agit de Radio Luxembourg. Cette

brochure-ci était publiée par Radio Normandie. Ces stations, bien qu'établies sur le continent parce qu'elles ne pouvaient l'être en Angleterre, à cause des lois, s'adressaient exclusivement à la population de l'Angleterre. Je ne saurais donner les chiffres exacts, mais on me dit que le revenu annuel était de £1,000,000 ou £2,000,000 de revenu commercial provenant des annonceurs. Les représentants d'une agence très considérable m'ont dit avoir dépensé environ \$3,000,000 pour une seule de ces stations—et ils engageaient les artistes en Angleterre. Il y a des illustrations dans cette brochure intéressante que je prêterai avec plaisir aux membres du Comité désireux de la voir. Ces stations ont dû être établies parce que le système national non commercial ne leur donnait pas entière satisfaction. Elles n'auraient pu obtenir un auditoire si toute la population avait été complètement satisfaite et pourtant elles avaient un immense auditoire. Elles se faisaient entendre en Angleterre jusque dans les Midlands, presque jusqu'aux Lancashire, je crois. A certains moments leur auditoire était plus grand que celui des stations mêmes de la B.B.C. Je cite ce fait, pour indiquer que si l'on peut dire en ce moment que la B.B.C. donne entière satisfaction, une fois la guerre finie ces stations reprendront leur activité, sans doute, et nous pouvons conclure, il me semble, quelles auront un auditoire très considérable. Je crois même pouvoir aller plus loin, et dire au Comité que la valeur de la radio commerciale est dûment appréciée en Angleterre et qu'il y existe un mouvement assez fort et encouragé par des gens importants dans le but d'établir quelques stations commerciales dès la fin de la guerre. Jusqu'où cela ira, je ne saurais le dire. Je sais que des personnes influentes sont l'âme de ce mouvement. Il me semble bien probable que l'on mettra fin à la farce de faire radiodiffuser de France les programmes destinés aux personnes de langue anglaise et que l'on accordera des licences commerciales en Angleterre, une fois la guerre finie.

Le président :

D. Vous dites qu'elles font venir leurs artistes d'Angleterre?—R. Tous. Elles n'emploient aucun programme français. En effet, il est intéressant de regarder, comme je l'ai fait, les portraits des artistes qu'elles emploient. Il est difficile de penser à une vedette anglaise qui n'ait pas été engagée. Il est vrai que les artistes n'allaient pas toujours au Luxembourg ou en Normandie, car ils enregistraient leurs programmes. Mais il n'existe pas une personne qui puisse distinguer un bon enregistrement d'une émission par l'artiste lui-même. En réalité, au point de vue technique c'est l'enregistrement qui peut être le meilleur des deux. De sorte que les artistes que ces stations employaient étaient exclusivement anglais et que les programmes irradiés ne s'adressaient qu'à un auditoire anglais. Il me semble, monsieur, qu'il est raisonnable de dire que notre population comme toutes les autres, préfère, lorsqu'on lui donne le choix, la radio commerciale. Je ne dis pas cela pour déprécier les programmes de continuité de la B.B.C. ou de la Société Radio-Canada. Mais le fait est que les programmes offerts par les entreprises commerciales sont plus à point et plus divertissants que ne le semblent les programmes de continuité; est-ce parce que celui qui finance le programme soutient l'enthousiasme professionnel des artistes ou est-ce que chaque personne qui achète ces produits considère qu'une partie de ce programme lui appartient et qu'elle a le droit de faire des critiques ou des suggestions, je ne sais pas. Est-ce parce que les programmes commerciaux ou les artistes sont meilleurs...

M. COLDWELL: Peut-être cette personne a-t-elle mal à l'estomac et achète-t-elle des médicaments brevetés.

Le TÉMOIN: Non les programmes prônant les médicaments brevetés ne sont pas nombreux. Je vais vous lire une liste des quinze premiers.

M. COLDWELL: Il s'agit peut-être d'un nouveau savon.

Le TÉMOIN: Et bien après tout, la propreté est une vertu et il se peut que nous pratiquions la vertu lorsque nous écoutons un programme offert par un fabricant de savon. Dans son témoignage le docteur Thompson a parlé des enquêtes Elliott-Haynes, qui sont classiques et dont tout le monde étudie les résultats. Je vais maintenant lire une liste des programmes les plus populaires en 1942 en vous nommant les quinze premiers pour le Canada. Si je donne lecture de cette liste c'est qu'à mon avis, vous tous les écoutez. Voici les premiers programmes anglais:

Programme du soir:

| | |
|------------------------|-------------------------|
| Charlie McCarthy | All Star Varieties |
| Jack Benny | NHL Hockey Broadcasts |
| Fibber McGee and Molly | Fred Allen |
| Aldrich Family | Inner Sanctum Mysteries |
| Lux Radio Theatre | Silver Theatre |
| Nazi Eyes on Canada | Vox Pop |
| Treasure Trail | Amos 'n' Andy. |
| Kraft Music Hall | |

je vais maintenant lire les 15 premiers programmes, irradiés pendant la journée. Les voici:

Programme du jour:

| | |
|-----------------------|------------------------|
| They tell Me | Lucy Linton |
| The Happy Gang | Soldier's Wife |
| Big Sister | Ma Perkins |
| Road of Life | Right to Happiness |
| Dr. Susan | The Bartons |
| Refreshment Time | Vic and Sade |
| Pepper Young's Family | Life Can Be Beautiful. |
| Mary Marlin | |

Vous remarquerez dans cette dernière liste un certain nombre de programmes d'une qualité littéraire et artistique moindre appelés quelquefois "soap operas" ou plus correctement des épisodes mélodramatiques offerts durant la journée. Un de mes collègues n'aime pas l'expression "soap operas" et il soutient que ce sont des épisodes mélodramatiques offerts durant la journée.

M. Ross:

D. Quel est l'auditoire aux écoutes pour ces programmes si on le compare à celui qui écoute un discours du premier ministre du Canada ou de l'un des ministres?—R. Cela dépend, monsieur Ross, du moment et de l'endroit où parle le premier ministre du Canada. Si le premier ministre parle au moment où se donne un programme semblable à celui du Lux Radio Theatre, c'est bien dommage—et je critique ici notre population—mais il se peut qu'il ne soit pas aussi bien écouté que le Lux Radio Theatre. Tout dépend du moment où il parle. Si c'est au moment d'une crise alors que toute la population est aux écoutes et désire une déclaration officielle, bien entendu il a un auditoire très considérable qui comprend presque tout le monde; d'un autre côté, s'il fait ce que je pourrais appeler un discours de routine,—si les hommes d'Etat font des discours de routine,—s'il fait concurrence à un programme tel que celui du Lux Radio Theatre, il peut avoir un auditoire très restreint. Je ne vous dirai pas à quel point cet auditoire est restreint quelquefois, en vous donnant des chiffres, mais je vous dirai que l'heure à laquelle il parle peut être quelquefois très mal choisie.

Le président:

D. Quelle preuve y a-t-il, s'il y en a, que des enquêtes de ce genre reflètent vraiment l'opinion publique?—R. Eh bien, monsieur, nous croyons en avoir la meilleure preuve. Depuis environ vingt-cinq ans la radio au Canada et aux Etats-Unis a dépensé des millions de dollars—je n'exagère pas en disant cela—afin de savoir ce que veut le public et ce qu'il écoute. L'évaluation Elliott-Haynes est étudiée par la Société Radio-Canada, toutes les stations indépendantes et tous les annonceurs s'en servent. Je ne crois pas que dans l'ensemble, tous ces gens puissent être trompés. Cette évaluation est indépendamment contrôlée. Une grande savonnerie a dépensé entre \$300,000 et \$400,000 par an afin de la contrôler et d'en étudier les résultats. Tout ce que je puis dire, c'est que jusqu'à présent on n'a pas trouvé de meilleur système pour évaluer l'opinion publique. Ce système ressemble aux enquêtes Gallup, qui ont réussi à prédire les résultats des élections avec un certain degré de précision.

M. COLDWELL: Nous verrons.

Le TÉMOIN: Tout ce que je puis dire, monsieur, c'est que ces enquêtes ne se font pas au petit bonheur, mais elles sont le résultat d'un travail exigeant beaucoup de temps et d'argent et elles semblent réussir. Des vérifications indépendantes confirment les résultats obtenus par les représentants de Elliott-Haynes; en réalité, vous pouvez les vérifier vous-mêmes. M. Coldwell parlant à la Chambre a nommé les programmes qu'il préférerait et je constate que ce sont les mêmes programmes que ceux qui agrément à la population du pays, d'après l'enquête Elliott-Haynes; je considère monsieur, que vous représentez bien la population.

Le PRÉSIDENT: Je ne suis pas tout à fait d'accord. Voulez-vous continuer la lecture de votre mémoire, tout simplement?

M. COLDWELL: Je parlais des divertissements.

Le TÉMOIN: Je regrette.

Le PRÉSIDENT: Il faut nous hâter.

Le TÉMOIN: Je sais. Cependant, je désire vous faire remarquer une chose concernant la liste. Dans toute la liste il n'y a pas un seul programme de continuité. Parmi les trente programmes qui ont le plus grand auditoire au Canada, le jour et le soir, il n'y a pas un programme de continuité. Il y a quatre programmes financés par le gouvernement; c'est-à-dire c'est le gouvernement qui est l'annonceur et ces programmes sont: Nazi Eyes on Canada, They tell me, Soldier's wife, et All Star Varieties. Les programmes sont tous des programmes commerciaux et ils agrément à un auditoire des plus considérables. Je pourrais citer d'autres statistiques, se rapportant peut-être à cette question, car le succès de la radio dépend dans une certaine mesure du nombre de propriétaires de postes récepteurs. Je souligne en ce moment que les postes récepteurs sont plus nombreux aux Etats-Unis que dans tout le reste du monde. Il y a 57,000,000 de postes récepteurs aux Etats-Unis, et, bien entendu, le système américain est complètement commercial.

M. COLDWELL: Ils sont moins chers aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne.

Le TÉMOIN: Ils ne payent pas de droit d'audition?

M. COLDWELL: Les postes récepteurs mêmes ont été infiniment moins chers aux Etats-Unis qu'au Canada ou qu'en Grande-Bretagne.

Le TÉMOIN: Je crois que ce sont aussi de meilleurs postes. A mon avis, ils sont un peu moins chers, c'est vrai, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y en a 57,000,000. Au Canada le pourcentage est élevé, mais pas aussi élevé qu'aux Etats-Unis. Je crois qu'il y a ici environ 200 postes récepteurs pour 1,000 personnes.

M. COLDWELL: Les gens ont plus d'argent aux Etats-Unis.

Le TÉMOIN: Je crois qu'au pire moment d'une crise ils en ont moins et en pleine prospérité, si l'on peut dire, ils en ont davantage. Le niveau peut être plus élevé; j'imagine qu'il l'est. En tous cas, la radio semble avoir eu beaucoup plus de succès aux Etats-Unis, infiniment plus que partout ailleurs. Elle semble avoir les programmes les plus attrayants. Tous ceux qui les écoutent à l'étranger en font des éloges. Depuis la guerre, un grand nombre d'artistes américains sont allés en Angleterre, où ils ont été extrêmement bien accueillis. Les commentateurs ont dit qu'ils avaient infusé une vie nouvelle à la B.B.C. Je crois que nous pouvons dire que le système américain a réussi, si le critère du succès est—"donne-t-il satisfaction à sa propre population".

M. Boucher:

D. J'aimerais soulever un autre point. Depuis cinq ans nous voyons diminuer un peu l'auditoire des réunions où les orateurs s'adressent au public. C'est probablement parce que ces discours peuvent être entendus à la radio?—R. Je le crois, monsieur. A vous, messieurs qui êtes dans la politique, la radio a donné un auditoire de quelques millions, alors qu'autrefois votre auditoire n'aurait pu compter que quelques milliers de personnes. Bien entendu, vous ne pouvez avoir le même auditoire au même moment—à la maison et dans la salle.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes toujours assez optimistes pour penser qu'ils nous écoutent.

Le TÉMOIN: Nous essayons de vérifier et de vous laisser savoir s'ils vous écoutent ou non.

M. BOUCHER: Il y a beaucoup d'orateurs qui désirent l'émission comme moyen de stimuler l'assistance à d'autres réunions, et alors c'est tout le contraire.

Le TÉMOIN: Vous pouvez stimuler l'assistance à une réunion, sans aucun doute, en annonçant la réunion d'avance et en annonçant que vous allez parler.

M. HANSELL: Je connais un peu les émissions religieuses et je sais qu'une Eglise qui irradie ses offices verra augmenter le nombre des personnes qui assistent à l'office.

Le TÉMOIN: Je crois que nous avons des statistiques prouvant que nous attirons les gens vers cet auditoire vivant, s'il m'est permis de le décrire ainsi sans être irrespectueux. Puis-je continuer maintenant de lire mon mémoire? Bien entendu, la radio canadienne dépend beaucoup de la radio américaine en ce qui concerne les programmes qui attirent de nombreux auditeurs. Vous aurez remarqué que les cinq programmes canadiens favoris venaient du réseau américain et j'ai remarqué que lorsqu'on a discuté des programmes à la Chambre, les programmes mentionnés, que la population préfère, sont les programmes américains importants. J'ai des preuves récentes que la population est assez satisfaite de notre système actuel. Elle ne désire pas de radio non commerciale sur ce continent. Il se peut que l'on parle de nombreuses plaintes au sujet de la réclame à la radio. Les représentants de la radio étudient constamment cette question. Nous savons qu'il y a un genre de réclame qui ne déplaît pas du tout; et un autre genre de réclame qui déplaît, mais nous essayons d'éliminer la réclame désagréable, parce que ce n'est pas la réclame elle-même qui déplaît mais c'est un certain genre de réclame. Je crois que personne ne s'oppose au genre de réclame entendu aux programmes de Fibber McGee and Molly et de Jack Benny; si cela déplaît je n'en ai guère entendu parler. Il y en a que je n'aime pas, je dois dire, mais cette réclame s'améliorera avec le temps. Assez récemment, et j'avoue que nous pensions alors au Comité, nous avons fait faire une enquête par les représentants de Elliott-Haynes afin d'essayer de connaître l'opinion des Canadiens au sujet du système actuel, et je vais lire, si on me le permet, les questions qui, à mon avis, se rapportent à notre discussion. La deuxième question posée par les représentants Elliott-Haynes est la suivante: "Sous quel système de direction préféreriez-vous voir les stations de la radio

canadienne? Toutes sous la direction du gouvernement; toutes sous la direction de propriétaires privés; quelques-unes sous la direction du gouvernement, et d'autres sous la direction de particuliers; toutes sous la direction des propriétaires, soumis à la surveillance du gouvernement; pas d'opinion". Nous leur avons aussi demandé leurs raisons. Les réponses aux questions donnaient les pourcentages suivants: Toutes sous la direction du gouvernement=16 p. 100 des questionnaires; toutes sous la direction de propriétaires privée=20.5 p. 100; sous les deux systèmes=32.3 p. 100; direction des propriétaires, soumise à la surveillance du gouvernement=12.9 p. 100; ceux qui n'avaient aucune opinion=18.3 p. 100. A propos, cette enquête est à la disposition de ceux qui désirent la lire. On remarquera que les deux tiers des personnes qui répondent sont en faveur du système actuel de radiodiffusion.

Mme Casselman:

D. Les gens étaient-ils renseignés sur ces questions? Leur a-t-on donné une idée du sens de chacune de ces questions? Je me rappelle avoir fait une enquête de ce genre il y a environ douze ans, et j'ai constaté que bien des gens ne savaient pas du tout de quoi il s'agissait.—R. Cela nous tracassait nous aussi, madame Casselman. Je n'ai pas lu la première question parce que je savais que j'avais peu de temps, comme vous-mêmes, d'ailleurs. Voici la première question: "Les stations de radiodiffusion au Canada—appartiennent-elles toutes au gouvernement qui les exploite; appartiennent-elles toutes à des entreprises privées ou à des particuliers qui les exploitent; quelques-unes appartiennent-elles au gouvernement et d'autres à des entreprises privées; je ne sais pas". Les réponses à ces questions semblent indiquer que 7.3 p. 100 pensaient qu'elles appartenaient toutes au gouvernement; 5 p. 100 pensaient qu'elles appartenaient toutes à des entreprises privées; 74.7 p. 100 pensaient qu'il existait un système double, et 13 p. 100 ne le savaient pas; ainsi la majorité savait par quel système nos stations de radiodiffusion sont exploitées. Ils ne savaient pas tous parfaitement cela, mais nous méritons probablement d'être blâmés si nous ne leur avons pas mieux fait connaître la situation. Cependant, ces chiffres nous donnent le résultat suivant; tandis qu'un tiers des personnes qui ont répondu étaient en faveur du système actuel de radiodiffusion, 20 p. 100 étaient en faveur des entreprises privées uniquement, et 16 p. 100 étaient en faveur d'une direction complète du gouvernement. 65.7 p. 100 de ceux qui ont répondu désiraient que les entreprises privées de quelque sorte continuent de diriger la radiodiffusion; c'est-à-dire ils désiraient que les stations commerciales privées continuent à exister, et les tables suivantes donnent les raisons de leur choix. Je n'ennuierai pas le Comité par cette lecture, mais l'enquête est à la disposition de tous.

Ainsi se termine mon mémoire. Etant donné ce que nous savons, et les réponses que je viens de lire, et ceci peut être confirmé par autant d'enquêtes qu'il vous plaira de faire, nous pouvons présumer que la grande majorité du public canadien trouve le système actuel satisfaisant, et je crois que la majorité du public canadien approuvera la déclaration si censée du major-général LaFlèche lorsqu'il a dit à ce Comité lors de sa première réunion:

Sous le rapport de la radiodiffusion comme sous tant d'autres, le Canada occupe une position mitoyenne entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. En Grande-Bretagne, la radiodiffusion est aux mains de la Couronne, tandis qu'aux Etats-Unis elle appartient à des particuliers. Au Canada, où les deux systèmes prévalent, je n'ai rien observé jusqu'ici qui soit de nature à me convaincre de l'opportunité d'abolir l'un ou l'autre de ces systèmes.

Puis-je ajouter à cela une brève citation du rapport fait par un comité parlementaire australien l'année dernière? Il a siégé quelque mois, étudiant le système australien, qui ressemble au nôtre, sauf que le système de radiodiffusion, en Australie, ne donne pas d'émissions de programmes commerciaux; la division est

plus marquée. Les stations du gouvernement ne donnent véritablement que des programmes de continuité, aucune annonce, et les programmes commerciaux donnent ce qui leur plaît et ce qu'ils peuvent vendre commercialement; il y a une division plus marquée, mais en étudiant ce système qui ressemble assez au nôtre, dis-je, le comité s'exprimait ainsi:

On a dit—et c'est assez vrai—que les stations nationales de l'Australie ont élevé le niveau des stations commerciales tandis que c'est grâce aux stations commerciales si le système national est resté humain.

Je crois que nous pouvons dire la même chose en ce cas. On a souvent dit que le niveau culturel des programmes irradiés par les stations commerciales n'est pas aussi élevé qu'il devrait l'être. Bien entendu, il se peut que ce soit parce que le niveau culturel de la population, en général, ne soit pas aussi élevé qu'il devrait l'être, et nous ne pouvons pas trop devancer le système d'éducation. Je crois sincèrement que les stations commerciales s'efforcent d'apprécier leur auditoire à sa juste valeur, raisonnablement, mais ils ne peuvent pas lui donner des programmes trop avancés; ils s'efforcent de lui donner ce qu'il désire, autant que possible, et en toute justice on peut dire ici, comme en Australie, que les stations nationales ont élevé le niveau des stations commerciales, mais que grâce aux stations commerciales le système national est resté humain.

Monsieur le président, j'ai dit en commençant que je désirais faire ensuite quelques observations concernant la question de puissance.

M. BOUCHER: Je crois que le Comité serait en faveur de développer le talent canadien et aimerait entendre des explications au sujet de l'emploi des artistes canadiens.

M. Boucher:

D. Pouvez-vous faire quelques comparaisons quant à l'efficacité des stations privées par rapport à celles de la Société Radio-Canada?—R. Eh! bien, monsieur, lorsque je préparais mon discours pour cette réunion de votre Comité, je l'ai divisé en plusieurs parties et l'une d'elles se trouvait sous la rubrique: talent. On me permettra d'en parler plus tard. Je ne cherche pas à éluder une question puisque je suis venu ici afin de vous donner tous les renseignements que j'ai pu obtenir, mais je voudrais traiter la question talent séparément, et je préférerais que ce soit tout à l'heure lorsque j'en arriverai à ce point de mon discours. Je crois pouvoir répondre aux questions que vous me posez de façon à vous aider, si le président et le Comité me le permettent. Il semble à propos de dire quelques mots au sujet de la puissance des stations, comme je suis accompagné aujourd'hui de M. le professeur Bayly, de l'université de Toronto, reconnu comme expert en la matière. Il s'est dérangé pour venir de New-York, et il a fait ce voyage très coûteux afin de dire quelques mots concernant la puissance. Voulez-vous me permettre d'appeler M. le professeur Bayly pour qu'il fasse sa déclaration, comme il doit retourner aussitôt que possible à New-York où il fait un travail pour le gouvernement.

M. COLDWELL: Je crois qu'il n'y a guère de divergence d'opinions à ce sujet. La plupart des gens croient, et, à mon avis, il en est ainsi de plusieurs membres du Comité, que la station locale a sa place dans l'organisation de la radiodiffusion en ce pays. Il me semble que nous avons admis cela, l'année dernière, dans notre rapport. Les observations que vous avez faites ce matin me semblent basées sur la supposition que le Comité désire éliminer complètement la station privée, desservant une localité. A mon avis, ce n'est pas ainsi qu'il faut comprendre le rapport du Comité de l'année dernière.

Le TÉMOIN: Ah! non; monsieur Coldwell, je ne crois pas que vous puissiez, en disant le mot localité, parler d'un centre d'une certaine étendue. Montréal est une localité, Toronto est une localité, Vancouver et Winnipeg sont des localités.

Il est bien vrai que dans une toute petite localité, comme Chilliwack ou Trail, une station de 250 watts suffit. Mais, dis-je, Montréal est une localité tout comme Trail en est une, et je ne crois pas que vous puissiez servir une localité de plus de 1,000,000 d'habitants, comme Montréal, avec une station de 250 watts. S'il faut admettre que la station locale, la station de la localité a une valeur, nous ne pouvons pas, il me semble, limiter arbitrairement la puissance de cette station. J'ai parlé tout à l'heure de la question de compétition. Il est vrai naturellement que la station à Chilliwack ou Trail ne fait pas concurrence à la Société Radio-Canada. A Montréal, à Vancouver, à Winnipeg et à Toronto les stations privées lui font concurrence. Elles lui font concurrence jusqu'à un certain point en ce qui concerne les artistes. M. Thomson a mentionné ce fait. C'est une bonne chose. Elles luttent afin d'obtenir un auditoire, qui est la clef de la radio. Elles luttent certainement afin d'obtenir un auditoire, tout le temps, et cela veut dire qu'elles donnent de meilleurs programmes. Si la Société Radio-Canada a un excellent programme de 6 h. à 6. 30 et si les stations privées désirent lui faire concurrence, elles doivent aussi avoir un programme d'égale qualité, parce qu'elles ne peuvent pas offrir un programme musical joué par deux pianistes pour faire concurrence à un autre offert par Fred Allen. Vous ne pouvez donc avoir une véritable concurrence que si vous avez quelque chose de semblable quant à la qualité, la puissance, la force et les facilités; parce que, comme je vous l'ai déjà dit, c'est un désavantage pour une station de 250 watts, qui a certaines facilités, de faire concurrence à la radio du gouvernement.

M. Coldwell:

D. Plusieurs stations locales ont une puissance dépassant 250?—R. Oui, monsieur.

D. Elles ne sont pas limitées à 250?—R. Elles sont limitées à 1,000.

D. Ceci donne un très grand rayonnement?—R. Ce n'est pas une très grande puissance évaluée en rendement. J'aimerais vous lire ce que j'ai écrit, discutant chaque partie de mon mémoire et je vais traiter maintenant de la puissance de la station. J'ai dit que je ne voulais éluder aucune question. Je serai ravi de répondre à n'importe quelle question que les membres du Comité désireront me poser, si je le puis. Mais j'aimerais d'abord lire ceci avec votre permission.

Dans son rapport l'année dernière, le Comité, traitant le sujet de la puissance d'une station, a dit: "Toute augmentation de puissance considérée nécessaire et désirable afin d'occuper les canaux qui nous ont été donnés par l'accord de la Havane, devrait se faire dans les stations appartenant à la Société ou dont celle-ci s'est emparée." En commentant ce passage à la Chambre, monsieur Coldwell a dit: "Il y a eu l'année dernière, et je crois que cela continue cette année, une véritable campagne afin d'obtenir le contrôle de ces canaux et d'étendre la puissance de quelques-unes des stations commerciales de radiodiffusion dont la puissance est déjà élevée. Si nous laissons faire cela l'usage de ces canaux sera perdu pour le Canada." Puis-je dire au Comité que les postes privés ne font pas, n'ont jamais fait, d'effort pour accaparer aucune gamme de fréquences autre que celles qui leur sont présentement assignées. Mais, j'estime que, quant à la puissance, nous devons d'abord nous rendre compte des conditions et ensuite adopter une attitude pratique appuyée sur ces conditions.

L'accord de la Havane attribua au Canada l'usage de certains canaux, les uns de la classe 1A, les autres de la classe 1B, d'autres de la classe II ou IIIA, ou encore IIIB et, je crois, de la classe IV. Dans son témoignage de l'an dernier, M. Frigon explique de façon précise comment ces canaux étaient utilisés et quels résultats produisait leur attribution. Des canaux de la classe 1A, c'est-à-dire les canaux libres de l'Amérique du Nord, six ont été attribués au Canada, trois étant utilisés par des stations de Radio-Canada, nommément, CBL, Toronto; CBK, Watrous, et CBF, Montréal. Ces stations opèrent sur une fréquence de

50,000 watts. Les autres canaux IA sont pris par CFRB, Toronto, une station de 10,000 watts; CKY (la station du gouvernement du Manitoba), 15,000 watts, et CFCN, Calgary, 10,000 watts. Quiconque est familier avec les aspects techniques de la situation se rendra compte qu'à moins que ces trois dernières stations n'obtiennent la permission d'accroître leur puissance à 50,000 watts, ce droit sera enlevé au Canada indépendamment de qui utilise la fréquence, que ce soit Radio-Canada ou une station privée.

Je ne demande pas, comme M. Coldwell l'a laissé entendre, la mainmise sur certains canaux utilisés présentement par Radio-Canada, mais je recommande avec instance que chaque station au Canada soit admise et encouragée à tirer le plus grand avantage de la fréquence qui lui est attribuée dans l'intérêt du public; ce n'est que par l'usage entier de la fréquence que le public à l'écoute bénéficiera de la meilleure sonorité et, partant, la meilleure réception.

Il a été dit récemment, dans un éditorial paru dans le *Canadian Forum*, que les stations demandent une augmentation de puissance afin d'accroître leurs profits. M. Frigon a répondu à cette allégation dans son témoignage du dernier jour, témoignage dont j'ai obtenu un exemplaire hier soir seulement. Comme il l'a fait remarquer, augmentation de pouvoir n'est pas synonyme d'augmentation de bénéfices et comporte parfois une diminution de profits. Une augmentation de puissance entraîne tout d'abord une recrudescence du coût d'opération. Si vous portez votre station de 5,000 à 50,000 watts, la seule chose dont vous soyez certain est que le coût de fonctionnement sera plus élevé et vos émissions seront meilleures. Vous ne pouvez être absolument certain de réaliser plus ou moins de profits. Si vous réussissez à augmenter vos tarifs d'annonce et si vous amenez les commanditaires à accepter cette hausse des tarifs, il est évident que vous ferez de meilleures affaires, mais nul ne peut affirmer que les commanditaires voudront payer davantage. Ils accepteront peut-être cette hausse et peut-être la refuseront-ils; chose certaine, il n'y a pas de certitude que l'accroissement de la puissance entraînera de plus gros profits. Si la station obtient la permission d'augmenter sa puissance, voici le résultat: la station donnera un meilleur service; ainsi que l'a fait remarquer M. Frigon, une forte sonorité produit moins de statique et porte un peu plus loin en raison de son augmentation de puissance; c'est-à-dire qu'une station de 5,000 watts n'aura pas dix fois plus de rayonnement si elle est portée à 50,000 watts, mais elle aura un rayonnement meilleur et une plus forte sonorité à l'intérieur de sa zone de rayonnement.

Je désirerais convaincre le Comité du fait que la vraie règle à suivre n'est pas de limiter arbitrairement les stations à 1,000 watts; c'est de voir à ce que chacune puisse mettre à profit, dans l'intérêt du public, les avantages de l'accord de la Havane et utiliser le canal qu'elle occupe à la limite fixée par cet accord. C'est là la règle, je crois, dans tous les autres pays qui ont signé ce traité. Les canaux ont été attribués à tel pays, puis les diverses stations ont reçu leur part; en certains pays, il s'agissait de stations nationales ou privées, comme ici, et chaque station, après l'attribution, était libre d'utiliser son canal au maximum. Voilà tout ce que je recommande de faire ici. Je ne demande à personne de sacrifier ses prérogatives. Je demande seulement de protéger les intérêts du Canada, voilà tout. J'ai entendu dire que les canaux attribués au Canada par l'accord de la Havane appartiennent à la radiodiffusion nationale et que Radio-Canada doit les utiliser ou les perdre. Tel n'est pas le cas. Les canaux sont alloués aux stations radiophoniques canadiennes, et c'est aux autorités locales compétentes de décider de leur partage. La vérité est que ces canaux doivent être utilisés, mais il n'est pas nécessaire, pour les conserver, que Radio-Canada seulement les utilise. Radio-Canada devra garder un certain nombre de canaux pour son propre usage afin de s'assurer un rayonnement national, et je crois que, selon les chiffres présentés à ce Comité et aux précédents, la Société dispose d'un rayonnement presque complet en ce qui regarde ses programmes. Dans ce cas, les autres canaux devraient être mis à la disposition des stations privées et être utilisés à la limite de la puissance prévue par l'accord de la Havane.

Il existe une autre affirmation erronée concernant la puissance radiophonique, et c'est cette remarque au sujet des ondes (portant sur l'usage que la radiodiffusion en fait) qui veut qu'elles relèvent nécessairement du domaine public et qu'elles fassent partie de la richesse nationale, comme les mines, les forêts, les pêcheries, etc. Il y a toutefois cette différence que les mines, les forêts, les pêcheries représentent quelque chose de matériel qui diminue à mesure qu'on l'exploite, et il est donc logique d'exiger une rétribution de ceux qui affaiblissent la richesse publique. Mais les radiodiffuseurs ne suppriment rien par l'utilisation des ondes.

Le PRÉSIDENT: Ils les corrompent.

Le TÉMOIN: Après avoir utilisé les ondes, celles-ci demeurent intactes. En tous cas, elles ne sont pas corrompues pour ce qui est de la respiration; elles ne sont pas polluées quant à l'usage ordinaire et elles ne sont pas réduites en quantité. Et, naturellement, le gouvernement n'a inventé ni les ondes, ni la radiodiffusion. La science qui a pour objet de projeter des sons sur les vagues aériennes a été développée par des particuliers dont les efforts n'étaient pas soutenus ou subventionnés par le gouvernement. L'art de la radiodiffusion doit beaucoup en ce pays à Marconi et à Rogers, sans oublier les humbles travailleurs qui ont poursuivi leurs recherches dans ce domaine depuis les premiers jours. Soit dit en passant, les gens de Marconi et de Rogers dirigent encore des stations de radio. Ceux qui ont bâti les premières stations rudimentaires et qui ont travaillé à établir cette industrie ont droit à notre reconnaissance. Le gouvernement est intervenu lorsque la radiodiffusion était lancée et s'est emparé du travail d'autrui.

Il est vrai que les règlements sont nécessaires. Le nombre des canaux n'est pas inépuisable et le gouvernement doit en régler l'usage, tout comme on règle la circulation. Mais je ne crois pas qu'il doive s'emparer de tous les canaux, grands ou petits. Je suis d'avis que Radio-Canada est assez bien servi maintenant pour assurer son fonctionnement. Elle possède un nombre suffisant de canaux pour lui permettre un rayonnement national. Ce serait prendre une attitude égoïste que de prétendre conserver les canaux dont il ne se sert pas parce qu'un jour peut-être il aura à s'en servir. Ce qui pourrait arriver alors, c'est que le jour où il voudra s'en servir, à leur maximum de puissance, le Canada, dont je suis l'un des fils, aura perdu le droit d'en disposer, à moins que les usagers ne s'en servent dès maintenant au maximum. A moins de cela, le Canada est exposé à les perdre.

Donc, monsieur le président, c'est tout ce que j'ai à dire sur le sujet, et avant de répondre aux questions, s'il y en a, j'aimerais bien que vous entendiez l'exposé du professeur Bayly. Permettez-moi de le présenter au Comité. Il est professeur de génie électrique à l'Université de Toronto, et il est un des spécialistes reconnus en technique de la radio. Il est présentement employé par le gouvernement britannique à New-York et son travail se rapporte quelque peu à notre débat. Il pourra peut-être renseigner le Comité sur la portée de l'accord de la Havane.

M. B. de F. BAYLY, professeur de génie électrique à l'Université de Toronto, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, madame Casselman, messieurs, je dois d'abord vous dire que je ne m'adresserai pas à vous en ma qualité de technicien, car ce dont j'ai à vous faire part n'a rien de technique. Les ramifications de l'accord de la Havane sont très compliquées. En effet, la question de savoir quel genre et quelle puissance de station il convient d'établir dans telle localité, exige une somme formidable d'étude détaillée pour déterminer jusqu'à quel point notre utilisation des ondes hertziennes à l'heure actuelle est efficace et combien d'autres stations pourraient être utilisées sur la bande actuelle de radiodiffusion. Cette étude ne sera probablement entreprise que par le personnel de la Société Radio-Canada, par le ministre des Transports ou par une personne

comme moi qui, en temps de paix, gagne largement sa vie à chercher de nouveaux canaux pour les stations de radiodiffusion munies d'antennes dirigées. Voilà qui requiert une somme formidable d'étude détaillée de la situation et en particulier de l'accord. J'ai fait cette étude. Le Comité voudra bien m'excuser de ne pouvoir parler que de mémoire, pour cette raison que je n'ai pas touché à la question depuis deux ans, et tous mes documents sont en lieu sûr et je ne puis les obtenir.

Si j'avais à rédiger un rapport sur les stations de radiodiffusion au Canada, j'exposerais mes conclusions très brièvement et je donnerais ensuite mes explications sous forme d'annexes; c'est ce que je me propose de faire ici même. Voici donc, brièvement, mes constatations: A cause des présentes restrictions sur l'augmentation de la puissance, sans compter celles déjà contenues dans l'accord de la Havane, le Canada a déjà perdu à jamais beaucoup de rayonnement radiophonique possible et, à moins que les augmentations possibles de puissance permises par l'accord ne soient mises à profit dès que les conditions le permettront, le Canada perdra encore davantage de son rayonnement radiophonique potentiel. Bien entendu, peu m'importe qui bénéficiera de ces augmentations de puissance et quelles stations les mettront à profit; l'essentiel est de savoir que si le Canada ne tire pas profit des canaux qui lui sont accordés par l'accord de la Havane, il est bien possible qu'il perde quelques-uns de ses droits dans le domaine de la radio.

Le PRÉSIDENT: Les intérêts canadiens ne sont-ils pas également protégés par l'accord de Santiago, survenu après celui de la Havane?

Le TÉMOIN: Je ne crois pas que cet accord s'applique à la situation. Franchement, je préfère laisser la réponse à quelqu'un de plus au courant des récents développements.

La bande de radiodiffusion étant presque totalement remplie à l'heure actuelle, aucun changement ne peut être apporté à l'accord de la Havane sans porter atteinte aux droits acquis, dans une mesure que les co-signataires de l'accord ne voudront sans doute pas envisager. Si je ne me trompe, l'accord actuel prendra fin en 1946 alors qu'il s'agira de le renouveler. Ceux parmi vous qui ont suivi le développement de la radiodiffusion aux Etats-Unis se rendent compte de la difficulté d'éliminer le moindre privilège, et cela en raison de l'agitation politique qui s'ensuivrait. Je n'ai pas l'intention de m'étendre plus longuement sur ce point pour le moment. Si le Comité désire obtenir ce genre d'information, il ferait mieux de retenir les services d'un ingénieur de confiance pour rédiger un rapport sur la question, et je me ferai un plaisir, au besoin, de soumettre à cet ingénieur ou au Comité un rapport complet et détaillé, mais un tel rapport serait à la fois long et coûteux.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder à citer des exemples, mais je crois qu'un court aperçu serait opportun. Suivant cet accord, deux types de canaux ont été attribués. Tout d'abord il y a les canaux libres, que les autres stations ne peuvent utiliser dans certaines régions. Un canal libre offre une certaine particularité: Que vous ayez un canal libre au Canada, cela ne veut pas dire que le Mexique ne doive pas occuper ce canal, mais cela signifie que le Mexique n'a pas le droit de brouiller ce canal au Canada; il doit maintenir la sonorité à un niveau tel qui, normalement, ne nuira pas à l'usage de ce canal au Canada. Ces canaux sont classés 1-A et 1-B, et si vous lisez la clause 8(d) de l'accord de la Havane, vous y trouverez la disposition suivante:

"Si pendant la durée du présent accord, un pays à qui une voie libre a été attribuée, a utilisé cette voie mais non de la manière prescrite, ou sans en faire usage complet aux termes du présent accord, ce pays sera considéré avoir abandonné la partie de ses droits qu'il n'a pas utilisée, et à l'expiration du présent accord, les autres pays participants auront le droit, s'ils le jugent bon, de retirer à tel pays les privilèges non utilisés et de les attribuer à l'un des pays intéressés ou à tous les autres".

D'après le témoignage de M. Sedgewick, il n'y a aucun doute que présentement nous ne faisons pas plein usage de tous nos canaux libres. N'oubliez pas qu'en temps normal vous disposez d'une période de six mois, après avoir fait connaître votre intention pour occuper un canal, ce qui signifie que vous n'avez que six mois avant l'expiration de cet accord pour augmenter votre puissance, pour satisfaire aux exigences de l'accord.

M. Ross: Quelle est la date d'expiration?

Le TÉMOIN: 1946. Je ne me souviens pas au juste à quel mois. Vous pouvez occuper ces canaux jusqu'à une certaine date en 1945. Cela peut paraître encore loin, mais quiconque a déjà construit une station de 50-kilowatts sait que cela prend un an. Il faudra six mois pour rédiger une demande correctement et l'adresser au ministre des Transports; cette demande doit être soumise au gouvernement intéressé, et vous devez en aviser les autres gouvernements. C'est une entreprise de longue haleine et il n'est pas trop tôt pour étudier la question. Si nous venions à perdre nos droits sous ce rapport, il faudrait exercer une pression bien forte dans l'avenir pour amener les gens à nous céder ces canaux, et ce n'est pas facile.

Il y a ensuite les canaux partagés, et il y en a plusieurs types, mais, pour l'instant, nous ne nous arrêtons pas à la distinction. Ce sont des canaux utilisés par des stations du Canada, des Etats-Unis et du Mexique, peut-être même de Cuba et de Terre-Neuve; et c'est précisément sur ces canaux que nous subissons, sans nous en apercevoir, une perte sérieuse de puissance.

Certaines restrictions ont été imposées sur ces canaux au sujet du brouillage qu'une nouvelle station peut causer aux stations existantes.

Nous n'insistons pas sur ce point pour l'instant. L'organisation initiale prévue par l'accord a été, de façon générale, menée à bien, mais elle n'est pas du tout complète; un grand nombre de stations ont été établies depuis et il en viendra d'autres, jusqu'à ce qu'il ne reste plus de canaux disponibles. Avant d'avoir interrompu la construction des stations, à cause des nécessités de la guerre, il y eut une évolution marquée dans la puissance, la dimension et la situation des stations.

M. Ross: A supposer que quelqu'un, disons au Mexique, occupe un canal et érige une station de 50,000 ou de 60,000 kilowatts—et cela à l'heure actuelle—qu'arriverait-il? Continuerait-il d'occuper ce canal?

Le TÉMOIN: On n'a pas le droit de l'occuper en ce moment à nos dépens, tant que l'accord n'aura pas pris fin. On pourrait faire une demande lors du renouvellement de l'accord, en 1946, en démontrant que le Canada n'utilise pas pleinement ce canal et qu'on pourrait y établir une station de 50-kilowatts sans brouiller les autres stations, qu'on se propose même de le faire, et aux termes de l'accord, nul ne pourrait s'y opposer.

M. Ross: Dans l'intervalle, il ne peut rien faire?

Le TÉMOIN: Non, pas dans l'intervalle, mais, encore une fois, n'oubliez pas qu'il reste peu de temps pour l'empêcher d'agir en 1946. Mais je parle d'un canal partagé, non d'un canal exclusif. Je le répète, premier arrivé, premier servi. Nous n'avons pas réussi dans le passé à empêcher d'autres stations d'utiliser ces canaux parce que leurs stations se sont développées, ont augmenté leur puissance et ont occupé une partie de ce territoire.

Permettez que je développe davantage ma pensée. Je crois que vous savez tous pour quelle raison une station désire augmenter sa puissance. L'accord de la Havane nous protège jusqu'à une certaine ligne imaginaire, un espace autour de votre station où sa sonorité peut atteindre un certain niveau. La sonorité d'une station faiblit avec la distance, lorsque vous arrivez aux confins de votre rayonnement. Dans des conditions normales, le degré de brouillage par une autre station est très restreint dans ces limites. Or, je ne crois pas qu'on se rende pleinement compte du peu d'étendue de cette zone. Mais si vous examinez

l'étendue du rayonnement aux termes de l'accord de la Havane, vous serez étonnés de sa petitesse. Par exemple, le propriétaire d'une station à 1-kilowatt est fort déçu d'apprendre que son poste n'a qu'un rayonnement de six milles. Cela varie naturellement suivant la fréquence de la station et de la conductivité du sol. Je crois qu'une station d'un kilowatt pourrait avoir une zone protégée de trois à trente milles. A mesure que la zone de transmission s'agrandit, la sonorité s'affaiblit, et à mesure que vous approchez de la station interférente et que vous vous éloignez de votre propre station, la réception devient de plus en plus mauvaise. Je crois qu'en dehors des zones de service établies par l'accord de la Havane, la réception ne donnera aucune satisfaction au public à l'écoute. Vous vous rappelez qu'aux débuts de la radio, vous croyiez avoir une excellente réception si vous parveniez, après deux tentatives infructueuses, à saisir l'indicatif de la station. A présent, nous fermons notre appareil s'il y a le moindre bruit ou brouillage. Il n'y a pas de limite sûre où il n'existe pas de brouillage. Il y a quelques instants, vous entendiez deux coups de tonnerre. J'oserais dire que même le radiorécepteur le plus rapproché de la station de radiodiffusion aurait enregistré ces deux coups de tonnerre. Il faudrait que votre radiorécepteur soit à moins de 200 pieds de l'antenne de la station pour que la sonorité de la station soit plus forte que la statique causée par le tonnerre. Vous ne pouvez prétendre que l'émission sera assez forte pour qu'il n'y ait pas de brouillage. L'accord prévoit certaines limites et nous acceptons un certain montant de brouillage, mais nul ne peut empêcher la mauvaise réception s'il y a dans les environs un ascenseur défectueux ou un moteur d'auto aux bougies d'allumage non pourvues d'un dispositif d'amortissement.

Tous les intéressés désirent augmenter leur puissance et améliorer les émissions dans leur zone, mais je ferai remarquer que les chiffres des techniciens sur ces zones sont très bas, et je crois qu'après la guerre, lorsque l'accord de la Havane aura complété la distribution des fréquences, nous serons étonnés de constater combien notre rayonnement est peu considérable, surtout le soir. Je dis le soir parce qu'alors il faut baser les interférences sur les données de la statistique, sur la façon dont elles se propagent dans l'atmosphère supérieure. Ces données statistiques valent ce qu'elles valent. Par exemple, elles nous disent que le brouillage ne durera pas plus que 10 p. 100 du temps. Or, cela ne veut pas dire 10 p. 100 de, disons, cinq minutes de temps, mais plutôt 10 p. 100 du temps total. Cela peut vouloir dire que durant une période de trois jours, étant donné certaines conditions, le brouillage rendra l'audition impossible. Encore une fois, c'est pour cette raison qu'on veut augmenter la puissance, croyant ainsi améliorer la réception dans la région.

Si les stations des Etats-Unis augmentent leur puissance, nous ne pourrons pas, comme autrefois, lancer dans leur direction des émissions aussi fortes, car alors nous occasionnerions du brouillage dans leur zone de service. En voici un exemple fictif: supposons que nous ayons à Ottawa une station de même fréquence qu'une autre station à Rochester, dans l'état de New-York. Supposons, à titre de démonstration, que c'est une station de 1,000 kilocycles et que la station de Rochester prétend pouvoir augmenter sa puissance à 5 kilowatts sans nous occasionner trop de brouillage; aux termes de l'accord, ces gens peuvent le faire sans brouiller notre zone de service. Ils installent donc une station de 5-kilowatts pour remplacer leur station d'un kilowatt. Cela augmentera leur zone de service, qui était d'environ 10 milles, à 40 milles ou à peu près. J'exagère pour les besoins de mon argumentation. Nous devons donc les protéger contre le brouillage à trente milles plus près d'Ottawa. Donc, si nous voulions augmenter notre puissance, nous nous trouverions dans une situation plus difficile qu'auparavant. Il nous faudrait construire une antenne dirigée. Voilà une situation qui se répète souvent. Il y a quelque temps, j'étais à ébaucher les plans d'une antenne pour une station de radiodiffusion de cette localité. Tout allait à merveille quand, en plein milieu de nos démarches auprès du

ministère des Transports en vue d'obtenir un permis, et après avoir fait enregistrer le plan d'antenne dirigée, une station des Etats-Unis enregistra un permis de construction à 300 milles plus près de nous qu'aucune autre station existante. J'ai été forcé de changer les plans et de réduire considérablement le rayonnement de la station dans cette direction. Les ondes ne sont pas toutes prises, mais elles s'enlèvent rapidement et, dès que les présentes restrictions sur l'équipement seront levées, elles seront toutes prises. Il n'en restera plus, croyez-moi.

N'oubliez pas que la limite n'est pas la date de l'ouverture de la station, mais celle de l'avis à l'administration annonçant que vous avez un permis de construction, l'autorisation de commencer, et il vous faudra encore six mois pour en exécuter les termes. Je ne suis pas au courant de la pratique, mais il y a une station qui a dû interrompre sa construction par suite de la pénurie de matériaux; sans aucun doute une station pourrait recevoir instruction du gouvernement de retarder la mise à exécution de son permis de construction de six autres mois ou même d'un an, parce que la station en souffrirait si elle devait abandonner cette construction parce qu'elle ne l'a pas fait dans les six mois qui ont suivi cette demande. Je suis convaincu que le gouvernement maintiendrait la validité du permis et, dans ce cas, la restriction relative au rayonnement projeté s'applique à l'heure présente. Il se peut que la station fictive de Rochester ait enregistré une demande à la F.C.C. afin d'augmenter sa puissance à 5 kilowatts, ce qui, par le fait même, interdit à la station fictive de London d'augmenter sa puissance dans l'avenir.

Le président:

D. N'est-il pas vrai que leurs restrictions et priorités sont comparables aux nôtres, et qu'ils éprouvent les mêmes difficultés à se procurer les matériaux?—
R. Oui. Mais je répète que rien ne peut les empêcher de déposer un permis de construction. Ce qui compte, c'est la date de réception de votre permis de construire, non pas celle de l'inauguration de la station. L'essentiel est d'avoir enregistré un permis. Si un permis est accordé à une certaine date pour la construction d'une station de 5 kilowatts, alors toutes les stations à venir devront tenir compte de cette nouvelle construction. Permettez-moi de vous citer le cas d'une station avec laquelle j'ai déjà eu affaire. Si je vous en parle, c'est afin de mieux illustrer ma pensée. Je n'ai pas demandé au propriétaire de cette station la permission d'utiliser son nom, mais cela n'a aucune conséquence. Il s'agit de la station CFPL à London, qui était une station de 1,000 watts possédant une antenne dirigée sur un canal mexicain libre. C'est ce qu'on appelle une station de deuxième classe. Nous pouvons avoir une station pourvu qu'elle soit à plus de 650 milles de la frontière mexicaine et qu'elle ne cause pas plus qu'un certain minimum de brouillage au Mexique. Il ne s'agit pas de savoir si une station plus puissante leur ferait plaisir; mon unique but pour le moment est de discuter le principe fondamental de la protection des droits canadiens relativement à l'usage des ondes. Lorsque cette station fut construite, il était possible de bâtir une station de 50 kilowatts. D'après l'accord, cela n'aurait pas dépassé les limites qui nous étaient prescrites. Mais on n'a construit qu'une station d'un kilowatt. Supposons que demain, ou même la semaine dernière—la chose s'est peut-être produite pour tout ce que j'en sais—une station décide ou a décidé de bâtir un nouveau poste. Supposons que l'endroit idéal pour une telle station serait le nord de l'Etat de New-York. Admettons d'autre part qu'une autre station située au nord de la rivière Hudson veuille obtenir une puissance de 250 watts. Nous prendrons comme exemple la plus petite station qu'ils veulent construire pour démontrer combien grave est la question de la limitation. Disons qu'à cet endroit du nord de New-York on veuille une station de 250 watts et que les points de rayonnement disponibles sur la bande pour cette localité soient tous utilisés. Les propriétaires de la station pourraient très bien obtenir légalement un permis en vertu de l'accord de la Havane pour

la construction d'une station de 250 watts sur la même fréquence que la station de London, pourvu qu'ils protègent London jusqu'à sa frontière de service, leur zone de protection qui est, si je ne m'abuse, dans un rayon de quatre milles de la station. Une station quelque part à Albany pourra accorder cette protection assez facilement avec une puissance de 250 watts. Mais au même instant, elle empêcherait les gens de London d'accroître leur puissance, car si London augmentait sa puissance, il en résulterait un trop fort brouillage à la station de 250 watts à Albany, à moins d'une antenne dirigée fort compliquée et fort coûteuse; et puis, cela empêcherait de donner à St. Thomas une meilleure réception que présentement, car St. Thomas serait tout à fait dans la direction de cette station protégée. Je vous donne cet exemple à seule fin de démontrer combien il serait facile de perdre nos droits à tout jamais dans le domaine des ondes (à moins que l'accord ne soit complètement modifié) par des actes parfaitement légaux de l'un ou de l'autre gouvernement.

Je vous ai démontré par un exemple comment une station qui est présentement de 1,000 watts et peut s'élever à 50,000 watts en vertu de l'accord, peut être limitée demain à ses 1,000 watts ou, au plus, à peut-être 2,000 ou 3,000 watts moyennant une antenne dirigée, et cela pour toujours, par le seul fait de placer une station de 250 watts à, disons, Albany; et nous n'avons aucune assurance qu'il ne se trouvera pas de station de 250 watts à Albany. Comme je le disais précédemment, le premier arrivé, le premier servi. Voilà, messieurs, c'est tout ce que j'ai à vous dire. Si vous avez des questions à me poser, je me ferai un plaisir d'y répondre. Je m'excuse encore une fois de mon imprécision, mais ma mémoire me fait défaut après ces deux années.

M. Ross:

D. Votre station de London aurait un rayonnement de combien de milles?—R. A vrai dire cette station d'un kilowatt fut construite avec une antenne dirigée afin de servir St. Thomas et London, ce qui n'est pas facile avec une station d'un kilowatt. Ces deux villes sont séparées par une distance de 14 milles et la force d'émission prescrite pour le centre des affaires était à peine réalisée. L'antenne est seulement à quelque sept milles de London mais la réception était à peine perceptible avec une station d'un kilowatt dont les antennes dirigées étaient disposées en direction du nord et du sud afin de desservir St. Thomas et London. Même avec une antenne dirigée, la station d'un kilowatt pouvait difficilement atteindre le centre des affaires de London. Je puis vous le dire en toute franchise, dans les appartements de la basse ville de London le brouillage causé par les bruits d'ascenseurs ou autres est trop considérable; dans le district des affaires à London, le bruit des tramways cause trop de brouillage. En d'autres termes, c'est la réception la moins acceptable qui soit. A seule fin d'illustrer ma démonstration, et sans entrer dans les détails concernant cette station, je peux certifier que si cette station avait une puissance de 10 kilowatts, elle donnerait un meilleur rendement.

D. Vous dites qu'une station de 250 watts à Albany produirait trop de brouillage et nuirait à celle de London?—R. Non, une telle station ne nuirait pas à London, à cause de sa zone actuelle; mais si la station de London augmentait sa puissance de 10 kilowatts, elle causerait à Albany plus de brouillage qu'il n'est permis.

D. Ah! je vois.—R. Et il faudrait que la station de London construisse des antennes dirigées empêchant cette puissance d'atteindre Albany, ce qui, en même temps, dirigerait plus de puissance d'émission vers St. Thomas. Cela augmenterait le rayonnement à St. Thomas, mais ne serait pas suffisant pour servir le district commercial de London.

M. Coldwell:

D. Je déduis de votre témoignage, professeur Bayly, que vous préconisez notre usage maximum des canaux qui nous ont été accordés par l'accord de la Havane?—R. Précisément.

D. C'est là votre témoignage?—R. Oui.

D. Peu importe qui s'en sert?—R. Oui, peu importe qui s'en sert. Le Canada doit conserver ces canaux.

M. Ross:

D. Et le pays ne doit perdre aucun temps, n'est-ce pas?—R. Nous ne devons perdre aucun temps à tirer profit de ce droit. Je puis ajouter que si vous étiez, comme moi, un ingénieur conseil cherchant de nouveaux canaux pour les stations, vous seriez fort déçus de constater que vous ne pouvez pas utiliser les canaux que vous croyiez avoir trouvés et que, depuis la signature de l'accord, nos possibilités ont été tellement réduites qu'il est devenu presque impossible de trouver de l'espace au Canada pour une station de 1,000 watts. Bref, je peux aller jusqu'à dire qu'à moins d'aller à l'extrême nord de la Saskatchewan ou dans les régions avoisinantes, vous n'y parviendrez pas. Je ne connais pas d'endroit où vous puissiez installer une station de 1,000 watts de nos jours sans construire une antenne dirigée fort compliquée.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Bayly.

Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser à M. Sedgewick?

M. JOSEPH SEDGEWICK est rappelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, puis-je maintenant vous entretenir de questions posées dans le rapport et dans les Débats de l'an dernier?

M. COLDWELL: S'agit-il de quelque chose de nouveau?

Le TÉMOIN: Oui.

M. COLDWELL: Il est une heure moins deux minutes.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons commencé qu'à midi moins quart; je crois que nous pouvons continuer jusqu'à 1 h. 15.

M. COLDWELL: J'ai un rendez-vous à 1 h. 15; je suis arrivé à l'heure.

Le PRÉSIDENT: Combien de temps vous faudrait-il, monsieur Sedgewick, pour exposer votre sujet?

Le TÉMOIN: J'aurais besoin d'une heure ou plus; naturellement, je suis à la disposition du Comité, quelles que soient les questions et les interruptions.

Le PRÉSIDENT: Je propose l'ajournement; nous nous rencontrerons dans cette salle-ci à 4 heures.

M. Ross: Cela convient-il à M. Sedgewick?

Le TÉMOIN: Cela me convient, je suis à votre entière disposition.

A une heure, la séance est interrompue pour être reprise à 4 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 4 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Un mot avant la reprise de la séance. Les membres du Comité peuvent enlever leurs vestons s'ils ont trop chaud. M. Sedgewick va continuer son exposé.

M. JOSEPH SEDGEWICK, conseiller juridique de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, est rappelé.

Le TÉMOIN: Sur la question de puissance, j'ai omis un point et je ne crois pas que le professeur Bayly en ait parlé non plus. Ce n'est qu'une observation. Il a parlé des stations de la classe 3-A qui se partagent naturellement des canaux communs. Je dois vous signaler que ces stations de la classe 3-A—je crois qu'il y en a à peu près dix-sept ou dix-huit au Canada—ont une puissance d'un kilowatt; soit 1,000 watts. Bien entendu, l'accord de la Havane les autoriserait

à accroître leur puissance jusqu'à 5,000 watts. Ce qui les empêche est le règlement actuel. Il n'y a aucune difficulté d'ordre technique qui les empêcherait de l'accroître jusqu'aux 5,000 watts permis par l'accord. C'est tout là-dessus.

M. Boucher:

D. Dois-je comprendre, monsieur Sedgewick, que vous avez dit que ces stations ne peuvent accroître leur puissance d'après les règlements actuels; entendez-vous ceux du temps de guerre ou s'agit-il de la pratique?—R. C'est la pratique de Radio-Canada établie longtemps avant l'accord de la Havane. Ainsi que je l'ai souvent reconnu, elle s'imposait alors, mais plus maintenant, à mon sens, vu les conditions de l'accord et le profit qu'en ont tiré les autres nations qui y ont été parties. Je ne crois pas que la limitation de la puissance des stations émettrices soit encore dans les intérêts de la population canadienne.

Monsieur le président, si vous voulez me le permettre, je voudrais aborder une autre question dont il a été question au Comité et à la Chambre et c'est celle des redevances payées par les stations privées et aussi de la cotisation payée par ces dernières à leur association, la *Canadian Association of Broadcasters*. Au cours du débat à la Chambre on a mentionné ces redevances, et malgré que je ne sois pas certain du rapport qui existe entre la redevance et la cotisation payée à ce qui est en fait un organisme commercial, il ne me paraît que juste d'exposer les faits au Comité pour qu'il en vienne à la conclusion qu'il voudra quant à ces redevances.

Jusqu'en 1939 toutes les stations commerciales au Canada, sans égard à leur importance, puissance ou rayonnement versaient uniformément \$50 au gouvernement pour leurs licences. Le Comité de 1939 a fait une recommandation, la treizième dans son rapport de cette année-là. La voici:

Votre Comité recommande que le droit de licence des stations d'émission particulières soit modifié en regard de leur puissance et de la population qu'elles desservent et que le nouveau tarif s'applique à la présente année financière.

A la suite de cette recommandation, il y a eu échange d'opinions entre les représentants du ministère des Transport et ceux des stations privées—j'y ai pris une part importante—et on en est venu à une formule d'après laquelle les stations acquittent une redevance annuelle d'après leur puissance et la population qu'elles desservent; c'est-à-dire d'après la recommandation du Comité. Ces redevances varient de \$50 pour les stations de 50 et de 100 watts jusqu'au maximum de \$4,000 par année pour les stations très importantes comme CKAC à Montréal et CFRB à Toronto. Comme cela a déjà été signalé au Comité, au cours de l'année courante, les stations commerciales ont versé un total de \$34,750 en redevances. Ces fonds—j'ignore si ce point a été finalement élucidé, mais il semble qu'il ait donné lieu à quelque doute au cours de la discussion—bien qu'ils soient versés au ministère des Transports, ce dernier les remet à la Société Radio-Canada. Dans cette mesure, ils lui aident à défrayer le coût de ses programmes, etc.

M. Coldwell:

D. Le coût de ses services?—R. Non. J'aborderai ce point plus tard. Cela n'a rien à voir aux services, comme je vous le démontrerai.

Le président:

D. Une correction s'impose. Ces fonds ne sont pas nécessairement remis à Radio-Canada.—R. J'ignore s'il en est nécessairement ainsi, mais je crois qu'il en est ainsi dans la pratique.

D. Non, pas même dans la pratique. Ils ne sont pas effectués à cette fin. Le ministère des Transports, après avoir défalqué les frais des services de commissions pour la perception des redevances, remet le reliquat à la Société Radio-Canada.—R. Oui. Et je crois que celle-ci les fait figurer comme poste séparé. En tout cas, quel qu'en soit le bénéficiaire, je puis vous assurer, messieurs, que les stations privées acquittent ces redevances. Le produit en échoit à quelque ministère qui en dispose à son gré. Nous ne pouvons aucunement en décider l'emploi.

M. Boucher:

D. Et tous les revenus, directs ou indirects, vont à la Société Radio-Canada; est-ce exact?—R. Je le crois. Il me semble que cela a été dit au Comité. Le ministère dresse un état qui indique les droits perçus des particuliers. Il retranche un pour-cent fixe. J'ignore si ce pour-cent représente les frais de perception ou non. Il retranche un taux fixe. Il reste un solde auquel il ajoute les quelque \$34,000 qu'il a perçus des stations privées. Il en résulte donc un solde accru qu'il cède à Radio-Canada. Cela ne comporte aucune irrégularité. C'est ainsi que les choses se passent, je crois.

M. Coldwell:

D. Je pensais à des services comme la suppression du brouillage.—R. Je me propose d'aborder ce point. Cependant, je veux simplement souligner que pour ce qui est des droits actuels de licences, bien qu'ils se soient élevés annuellement, cela doit être imputé au fait que les stations ont accru leur puissance ou que leur rayonnement atteint une population plus dense; telle est la base de cet accroissement des droits. La formule n'a pas changé depuis 1939. Je ne vois pas la raison de la changer. Je vous ferai remarquer, cependant, que le droit est payable sans égard à la recette de la station. Une station qui fait de mauvaises affaires—il y en a—acquitte encore cette redevance. C'est un droit fixe payable au début de l'année de radiodiffusion. Bien entendu, les stations de Radio-Canada ne l'acquittent pas, ni ne versent aucune taxe, d'après ce que j'en sais. Quant à cette question des droits de licence, il m'incombe, je crois, de donner au Comité le plus de renseignements comparatifs possible. Les deux réseaux de radiodiffusion que je connaisse et qu'on peut raisonnablement comparer au nôtre sont ceux d'Australie et des Etats-Unis. En Australie—je vous ai expliqué le fonctionnement de ce réseau ce matin—tous les postes acquittent une redevance uniforme de £25, environ \$100. J'aimerais que les membres du Comité comparent cette somme aux \$4,000 versés par nos stations commerciales les plus importantes. Aux Etats-Unis ces stations ne paient aucune redevance.

M. Boucher:

D. A ce sujet, quelqu'un a parlé des frais de services. Ne croyez-vous pas que pour l'avantage de la population canadienne, si les stations indépendantes doivent verser quelque chose à la Société Radio-Canada pour services rendus ou autres, qu'il vaudrait mieux que ce soit sous forme de droit plutôt qu'un paiement pour services rendus, dans la mesure où la Société Radio-Canada aurait alors l'obligation et le privilège d'étendre ses services non pas aux stations indépendantes pour leur avantage, mais pour celui des collectivités qu'elles desservent, sans en supputer les frais?—R. Je voulais aborder ce point dans quelques instants, le Comité ayant été laissé sous le coup d'un malentendu—non pas intentionnellement, sans doute—quant aux rapports entre la Société Radio-Canada et les stations privées. Je veux simplement dire pour l'instant qu'à mon sens le droit de licence, qui n'est qu'une licence pour l'exploitation d'une station, est raisonnablement élevé. Il ne le serait ni plus moins en l'élevant ou en le diminuant de 50 p. 100. Nous ne pouvons parler en termes d'un demi-million de dollars ou rien de la sorte. La somme de \$34,000 me paraît raisonnable et elle va certainement

assez de pair aux services accomplis pour les stations. J'exposerai un point à ce sujet dans un instant, mais je voudrais d'abord étudier l'autre aspect de la discussion, parce qu'on a posé une question concernant la *Canadian Association of Broadcasters*. Si nous percevons tous les droits de ses membres pour l'année courante, ceux-ci s'élèveront à \$41,820, ce qui diffère guère du chiffre des droits de licence.

M. Coldwell:

D. Y a-t-il des répartitions spéciales pour quelque fin?—R. Je vais vous expliquer cela. Non, il n'y en a pas eu depuis des années. Je vais vous expliquer la base de la cotisation. J'ai une liste détaillée. Elle est dans ma serviette. Je la remettrai au Comité s'il la veut. Elle ne comporte rien de secret. La station acquitte une cotisation mensuelle le double de son tarif le plus élevé pour une irradiation d'une demi-heure; c'est-à-dire que la station fixe ses propres tarifs. Si une station demande \$20 pour une demi-heure d'irradiation le soir, temps le plus coûteux, alors la cotisation versée à l'association serait de \$40 par mois ou \$480 par année. Les cotisations versées par les membres vont d'un minimum de \$136 par année à un maximum de \$2,640. C'est-à-dire qu'aucune station ne verse autant à cette association que le droit maximum de licence. Certaines versent davantage, mais du moins le maximum est moindre. Le maximum de \$2,640 doit être comparé à la redevance maximum payée de \$4,000.

D. De sorte que vous exigez davantage des stations dont la recette est la moins élevée?—R. Non, monsieur; parce que ce ne sont pas elles qui fixent elles-mêmes le chiffre de la population qu'elles desservent ainsi que leur rayonnement, alors qu'elles établissent elles-mêmes leurs cartes de tarifs, les tarifs de leurs irradiations. Ils sont basés sur la valeur commerciale des stations d'après leurs propriétaires. Je suppose que je devrais dire, cela figurant au tableau que j'ai préparé, que les stations commerciales acquittent aussi des droits d'exécution; j'entends pour avoir le droit d'irradier de la musique, pour le simple droit de choisir le morceau de musique. Les stations de radiodiffusion versent un total de \$90,000 par année pour ce droit. Les sommes varient d'un chiffre insignifiant pour une très petite station jusqu'à environ \$11,000 par année pour les stations importantes. Il s'agit ici d'un paiement pour le droit d'utiliser la musique. Naturellement, la Société Radio-Canada acquitte aussi des droits d'exécution, lesquels s'élèvent au total de \$56,000 par année. Quant au chiffre que touchent les propriétaires des stations sur ces versements considérables, parce qu'ils le sont...

Le président:

D. C'est \$65,000, non pas \$56,000.—R. Je vous ai peut-être cité le total de l'an dernier, malgré que je me présente chaque année devant le Bureau des gouverneurs. Je croyais que c'était \$56,000. Mais quel que soit le chiffre, ces propriétaires versent environ 60 p. 100 du total versé par les stations privées. Je répète qu'ils obtiennent en retour du versement pour le droit d'exécution le droit d'irradier de la musique qui n'est pas dans le domaine public. En retour du versement de la redevance, les stations peuvent bénéficier de quelque surveillance technique et de suppression du brouillage. Mais je crois vraiment que le droit payé va de pair avec les services rendus. La meilleure autorité est le ministère. Le président du Comité a dit à la Chambre que les redevances avaient été insuffisantes pour compenser les services rendus aux stations privées par la population du pays et par le gouvernement. Mais le Comité se rappellera peut-être que l'an l'an dernier M. Rush, du ministère des Transports, a témoigné au sujet des redevances, et M. Coldwell l'a interrogé sur ce que le ministère faisait pour les stations privées. Cela figure à la page 639. M. Coldwell avait demandé: "Quel genre de services rendez-vous à ces stations?" M. Rush avait répondu: "Quels

services?" (Il semble qu'il ait été légèrement surpris.) M. Coldwell avait dit "oui". M. Rush de répondre: "Nous ne rendons aucun service. Nous veillons à l'observation des règlements. Nous les inspectons périodiquement; nous les contrôlons." C'est à peu près cela. Nous ne rendons aucun service aux stations. Nous ne leur demandons pas si nous pouvons les aider à améliorer leurs aménagements; nous ne faisons rien de la sorte. La surprise éprouvée par M. Rush à l'énoncé de cette question est peut-être justifiable, parce que le ministère des Transports n'estime pas rendre le moindre service.

Je puis aborder maintenant la question des paiements à la Société Radio-Canada; c'est un sujet qui, à mon sens, n'a guère été élucidé. Il y a trois classes générales de stations—je crois pouvoir les diviser ainsi—c'est-à-dire, les stations affiliées, soit celles qui ensemble avec les stations appartenant à Radio-Canada forment ce qu'on appelle le réseau national. Il y a aussi les stations qui reçoivent des programmes de continuité sans aucune restriction; puis les stations qui reçoivent certains programmes de continuité et qui de temps à autre peuvent obtenir des programmes commerciaux; et en dernier lieu les stations qui ne reçoivent aucun programme de Radio-Canada. En en faisant le partage—c'est un point qui d'après moi n'a pas été tiré au clair jusqu'ici, pour ce qui est des stations formant le réseau précité, leur relation avec Radio-Canada fait le sujet d'un contrat. Je crois que M. Frigon a dit que lorsque Radio-Canada a établi son réseau un grand nombre de stations ne voulaient pas en faire partie. Cette Société a conclu un contrat avec les stations qui lui sont affiliées, et la transaction est bien simple—elle a été expliquée au Comité—lorsqu'un annonceur veut utiliser le réseau, le temps lui est vendu selon le tarif des stations qui forment le réseau. Prenons un exemple concret. Supposons que la station XYZ ait un tarif fixe de \$100 par heure. Si un annonceur veut que cette station soit raccordée au réseau il paie ces \$100 à Radio-Canada. Sur ce chiffre Radio-Canada reçoit \$50, sur lesquels elle paie les escomptes de fréquence et les escomptes de l'agence. Une fois ces escomptes défalqués, il ne reste pas grand'chose. La station en question reçoit \$50. Je ne prétends pas que Radio-Canada réalise des profits élevés de ce chef, parce qu'il n'en est rien.

M. Isnor:

D. Puis-je poser une question, monsieur le président? Ce n'est pas ce que j'ai entendu M. Frigon dire.

Le TÉMOIN: Si celui-ci est présent, il peut me reprendre si je fais erreur. Je sais que c'est ainsi que le réseau fonctionne.

D. Il a parlé de rayonnement complet, plus complet que celui du réseau. . .—

R. C'est très vrai, mais le réseau se compose de neuf stations qui appartiennent à Radio-Canada et de 26, je crois,—on me reprendra si ce chiffre est erroné,—26 stations qui ne lui appartiennent pas. Si un annonceur achète le temps du réseau de Radio-Canada, ce qu'il paie en fait est une demi-heure pour les neuf postes de la Société et les 26 stations privées affiliées avec Radio-Canada qui forment son réseau. Il en est de même s'il achète le temps de la N.B.C., de la Columbia ou de la Mutual. Il paie les tarifs de ces stations additionnés ensemble.

D. Mais celui qui offre un programme n'est pas en mesure d'indiquer ou de choisir les stations par lesquelles il veut irradier son programme?—R. Non, il lui faut accepter le réseau entier.

D. Très bien, mais je comprenais qu'il pouvait acheter le temps d'autres stations.—R. Exactement. Il lui est loisible de demander que d'autres l'irradient. Il y en a 35; s'il veut en ajouter 10 il peut dire qu'il veut ajouter telle et telle station. Dans ce cas, il paie naturellement leur temps. Mais je veux insister d'abord sur ceci: le rapport qui a été produit mentionne une somme globale de quelque sept cent mille dollars payés par Radio-Canada aux stations privées, mais cet argent ne lui appartient pas, elle en est seulement la dépositaire.

C'est-à-dire, que 50 p. 100 des fonds payés directement aux stations commerciales pour le temps d'irradiation par le réseau des diverses stations. Radio-Canada retient 50 p. 100 de ces fonds et en remet l'autre 50 p. 100 aux autres stations qui irradient le programme.

Je vais vous lire ce qu'en a dit M. Frigon dans son témoignage l'an dernier.

D. La Société Radio-Canada rapporte-t-elle un bénéfice sur les annonces données aux stations privées?—R. Oui, nous faisons un profit. Il existe une différence entre les sommes reçues et les montants que nous remettons aux stations. Les stations sont payées à un taux déterminé de 50 p. 100 du prix indiqué sur la carte. Cette différence de 50 p. 100 compense des commissions et autres frais. Il y a les commissions, les escomptes régionaux et les escomptes de fréquence. Disons, pour les fins de la discussion, que le taux d'une station est de \$100 et que cette station est louée 13 fois, il y a escompte; si elle est louée 50 fois, il y a nouvel escompte; quand une station diffuse sur un réseau régional, il y a escompte, et si elle diffuse sur cinq réseaux, il y a encore escompte. Et puis, il y a une commission à payer à l'agence et au réseau américain, s'il s'agit d'un programme américain. Il y a donc un certain nombre de choses payées à même la marge de 50 p. 100; la moitié du montant qui apparaît sur la carte de tarif est remis au poste privé et nous payons les autres dépenses à même la différence. Je dois dire que nous ne perdons pas d'argent avec cet arrangement mais que nous n'en faisons pas beaucoup non plus.

Le président:

D. Puis-je vous poser une question ici même?—R. Oui, monsieur; très volontiers.

D. Veuillez m'expliquer ceci: en 1943 d'après un état de la recette des postes commerciaux \$1,204,000, selon un rapport produit ici, ont été payés aux stations privées en outre des programmes commerciaux du réseau et des conjugués secondaires de postes; et \$780,000 de cette somme—environ \$800,000... —R. Ce n'est pas exactement 50 p. 100?

D. Si ce partage est de part à demi, comment se fait-il qu'il y ait une différence de deux cent mille dollars?—R. En toute déférence pour ce qu'un autre ait pu dire, voici comment se répartit cette somme: le propriétaire de la station de radiodiffusion acquitte tout à très bon droit à Radio-Canada. Disons qu'un poste comme CKAC inaugure un programme non irradié par un réseau, alors il n'obtient aucunement de programmes non plus que de service de cette Société. Supposons encore que ce soit un programme isolé comme dans le cas auquel je pense—alors toute la somme versée par l'annonceur va à cette station parce qu'elle n'obtient aucun service de Radio-Canada. Cet argent lui appartient, non pas à Radio-Canada—et si l'annonceur veut que son programme soit irradié par d'autres stations et que la Société se rend à son désir, il débourse de ce chef...

M. Isnor:

D. A qui paie-t-il cette somme?—R. A Radio-Canada. Le droit est basé sur la carte de tarif pour cette station. Il verse l'argent et ainsi il clot la transaction. Mais Radio-Canada ne s'intéresse aucunement à cet argent et l'annonceur ne lui verse rien de ce chef.

M. Coldwell:

D. Agirait-elle comme un bon avocat et se ferait-elle payer ce service?—R. Parfois je le fais; parfois je ne le fais pas.

D. Non, je demande si Radio-Canada le fait?—R. Excusez-moi. Elle peut parfois en retirer un certain bénéfice. Dans le cas d'une station sur cette liste non raccordée à Radio-Canada et à laquelle on demande d'accepter un programme commercial, station ajoutée au réseau pour cette occasion et qui est rétribuée,

je ne crois pas que Radio-Canada puisse réclamer un droit de ce chef. Une station pourrait refuser de transmettre ce programme, une autre y consentir.

M. Boucher:

D. En fait le service de transmission d'une émission à une station privée est gratuit?—R. Oui. Parfois une station est jointe au réseau parce que l'annonceur avait insisté là-dessus. Il sait pouvoir l'utiliser à tout événement, soit en la raccordant au réseau ou en utilisant des stations isolées, mais cela ne coûte rien à Radio-Canada. Je veux faire comprendre que bien que ces \$787,000 paraissent être une forte somme, Radio-Canada ne touche pas même les 48 cents. Le commanditaire a payé chaque dollar et chaque cent de ces fonds et Radio-Canada les a versés aux stations comme location de leur temps basée sur leurs cartes officielles de tarifs. Je ne voudrais pas que l'impression se répande que les stations privées obtiennent quelque trois quarts de million de dollars de Radio-Canada. Il n'en est rien. Elles n'en reçoivent pas d'argent. Je répète que les stations qui forment le réseau national obtiennent la moitié du tarif de leur carte, ainsi que les programmes de continuité de Radio-Canada de temps à autre. En définitive, elles obtiennent le droit à ces programmes.

D. Arrive-t-il parfois que Radio-Canada émette un programme qu'elle veut faire irradier par un réseau particulier dont elle rémunère le propriétaire?—R. Jamais; je ne crois pas qu'elle ait jamais versé quoi que ce soit aux stations privées pour l'irradiation de l'un de ses programmes. Je n'en connais pas d'exemple, et je veux que cela soit bien compris; Radio-Canada ne verse jamais un sou de ses fonds à une station privée.

D. Ne croyez-vous pas que Radio-Canada pourrait faire quelque chose à ce sujet pour rendre service à la population canadienne, qu'elle devrait adopter cette pratique?—R. Vous entendez payer les stations privées; je crois que ce serait une erreur. Je ne veux pas que la recette de Radio-Canada soit entamée. Elle en a besoin. Je crois qu'elle fait d'excellent travail.

D. Ma foi, je pense aux programmes de Radio-Canada qui n'offrent qu'un intérêt local. Les stations privées pourraient alors donner un meilleur service que le réseau entier; bon nombre de ces programmes, du moins une grande partie d'entre eux, n'offrent aucun intérêt en dehors de certaines localités.—R. Vous avez tout à fait raison sur ce point, monsieur. J'ose dire qu'alors le réseau ne devrait nullement transmettre ces programmes. Par exemple, un programme qui intéresse particulièrement la ville d'Ottawa, ou bien Halifax ou Moose-Jaw, et non pas le reste du pays, ne devrait pas être transmis par le réseau, mais seulement par une station privée. Ce serait le moyen profitable et sensé de s'y prendre, à mon sens. Il ne serait pas avantageux de l'irradier sur le réseau, vu qu'on ne saurait le considérer de portée nationale; et ainsi il faudrait l'exclure du réseau.

D. Je pensais à un programme d'aucune valeur commerciale, mais nationale. Supposons que Radio-Canada serait prête à le transmettre, qu'il serait avantageux pour le Canada entier et qu'il faudrait l'irradier dans une certaine région où le service n'est pas efficace et où sa transmission par les stations privées en assureraient la bonne réception dans cette région seulement.—R. Cela se présente quelquefois, monsieur.

D. Cela n'exige-t-il pas une explication qui mérite d'être étudiée par le Comité?—R. Oui, il se peut que la chose se soit produite de temps à autre. Il arrive parfois que Radio-Canada estime que son rayonnement dans une certaine région doit être accru par l'emploi de postes privés. Mais c'est l'annonceur qui choisit les programmes commerciaux. Quant aux programmes de continuité, les dispositions à prendre sont celles que j'ai exposées.

Je demande simplement qu'on laisse les stations privées plutôt libres de se tirer d'affaire elles-mêmes. Nous ne voulons pas que cela se fasse aux dépens de Radio-Canada et des contribuables. Telles sont mes instructions.

D. J'envisage la question au point de vue de l'utilisation par Radio-Canada des stations privées dans la mesure où cela s'impose pour le bien-être de toute collectivité.—R. Je crois que les stations privées donnent maintenant et ont toujours donné des programmes de cette sorte. Lorsque Radio-Canada croit qu'un programme doit être transmis dans une région par un poste n'appartenant pas à son réseau, cette station y est raccordée afin de le transmettre.

M. Ross (St-Paul) :

D. Est-ce que les stations privées ont un réseau?—R. Non, monsieur, malgré que naturellement de nombreuses stations privées sont raccordées au réseau de Radio-Canada.

D. Par exemple, vous connaissez le nombre des émissions de CFRB—ses programmes sont-ils transmis également dans d'autres parties du pays?—R. Oui, puis ils sont transmis par le réseau de Radio-Canada.

D. Ces stations n'ont qu'un réseau au Canada?—R. Oui—celui de Radio-Canada.

D. Je crois que lorsqu'il a comparu devant le Comité le docteur Thomson a déclaré que la construction d'un réseau secondaire serait assez coûteuse; il a estimé son coût à \$10,000,000 pour les stations privées. Avez-vous étudié la question du coût?—R. Oui, nous croyons que nous pourrions établir un réseau pour beaucoup moins que \$10,000,000.

M. Coldwell :

D. Cela ne concorde pas tout fait avec le témoignage de M. Bannerman, d'après le souvenir que j'en ai. Je crois qu'il a déclaré que cela ne serait pas économiquement praticable ou profitable d'avoir un deuxième réseau privé au Canada—je crois qu'il l'a déclaré en 1936.—R. Il avait alors raison de le dire—je ne me rappelle pas ses paroles exactes, bien que je pense avoir le mémoire qu'il a soumis cette année-là. J'ai dû le laisser à ma chambre—en tout cas je crois qu'il a dit cela. Cependant, pour ce qui est d'un réseau secondaire et de ses possibilités, l'utilisation commerciale de la radio a beaucoup augmenté. Son opinion se basait sur la situation de 1936, mais je pense que cela serait réalisable en 1943.

D. Je crois que M. Bannerman avait dit ce qui suit:

L'emploi de réseaux doubles au Canada serait peut-être pratique dans quelques-unes des régions plus peuplées. Cependant, si le Canada essayait d'établir des réseaux doubles de lignes et de postes destinés à servir 90 p. 100 de la population, il ne resterait guère d'argent pour les programmes. Et le problème se compliquerait davantage en raison des programmes concurrents que chaque réseau serait appelé à diffuser.

R. C'était alors vrai, mais la recette commerciale de la radio s'est accrue énormément depuis 1936. Comme il y a plus d'argent à dépenser, on peut en tirer un plus grand parti. Je ne me suis pas documenté sur cette question d'un deuxième réseau, de sorte que je ne saurais en parler maintenant d'une façon intelligente. Le docteur Thomson a dit, je crois, que cette question devrait être longuement étudiée, mais je crois vraiment que les stations privées pourraient établir des réseaux régionaux dans certaines zones—par exemple, séparer nos réseaux régionaux dans les Prairies. A mon sens, les stations qui n'appartiennent pas au réseau de Radio-Canada pourraient probablement établir des réseaux régionaux en employant les réseaux de lignes téléphoniques étatisées dans ces provinces, mais je ne suis pas prêt à dire ce qu'il en coûterait exactement pour établir un deuxième réseau commercial ou un deuxième réseau complet, ou la façon exacte d'y arriver. Nous avons fait des suggestions en ce sens en 1939. De façon générale, je crois savoir comment on procéderait au début. Si

les stations privées l'établissaient, nous ne penserions certainement pas à y placer une somme aussi élevée que \$10,000,000.

D. Je crois que M. Bannerman a aussi déclaré:

Il faudra mettre à contribution toutes les ressources, celles des particuliers et celles de l'Etat, pour atteindre la norme de qualité recherchée, même avec un régime de réseau unique.

R. C'était vrai en 1936. La recette était alors très faible. En 1943, cela n'est plus aussi vrai. Depuis 1936 bien des choses sont changées.

M. Durocher:

D. Pour ce qui est du coût des raccordements de postes ou des arrangements entre les postes, comme ceux dont vous venez de parler, au cas où, par exemple, CKAC commandite un programme et en vient à des arrangements avec Radio-Canada; obtient-il le même tarif que les autres postes, une réduction de 50 p. 100?—R. Non, je crois que si ce poste commandite un programme,—M. Lalonde qui en est le gérant est présent et il me reprendra si je fais erreur,—et le fait relayer par une autre station, bien qu'il doive louer des lignes téléphoniques de Radio-Canada et en obtenir l'autorisation pour cette émission, c'est naturellement l'unique partie de la transaction qui intéresse Radio-Canada. Je crois alors que CKAC et l'autre station à laquelle il relaie cette émission obtiennent tout l'argent versé par le commanditaire commercial. Est-ce vrai, monsieur Lalonde?

M. LALONDE: Oui.

M. Durocher:

D. Ces deux stations seraient désavantagées en comparaison de Radio-Canada? Elles assumeraient tous les frais alors que celles du réseau de Radio-Canada n'en acquittent que la moitié?—R. CKAC n'appartient pas à Radio-Canada.

D. Prenez toute autre station, une station indépendante ou une station privée.—R. En ce sens c'est vrai que le raccordement de deux ou trois stations privées est plus coûteux pour l'annonceur, la location des lignes téléphoniques lui étant bien plus coûteuse que s'il achète du temps sur le réseau national. La location de réseaux spéciaux coûte plus cher.

D. Autrement dit, ils doivent payer sans avoir le privilège de recevoir une partie des redevances?—R. Oui, monsieur, mais nous ne nous en plaignons pas, tant qu'on ne nous accuse pas d'en encaisser une partie.

D. Radio-Canada reçoit les redevances et puis elle demande tant à la station ou ne lui paie que la moitié de son tarif pour un raccordement de postes, alors que d'autre part, si une station privée veut utiliser les installations de Radio-Canada, elle doit en acquitter le plein prix?—R. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Cela est arrivé rarement, si jamais c'est arrivé. Mais si une station privée émettait un programme qu'elle ferait relayer par Radio-Canada, elle obtiendrait alors plein tarif. Je crois qu'il en est ainsi en théorie, bien que cela ne se produise pas; c'est tout ce qui en est. D'après ce que j'en sais, Radio-Canada ne relaie pas les émissions d'une station privée. C'est donc une hypothèse. A ma connaissance, Radio-Canada ne relaie pas de programmes des stations privées, de programmes commerciaux. Par exemple, si un annonceur de Toronto veut se servir du réseau de Radio-Canada, il lui faut louer CBL; il ne peut utiliser CFRB (station privée) et puis faire relayer cette émission par Radio-Canada.

D. Je ne pourrais pas m'adresser directement à CKAC et lui demander d'irradier par le réseau de Radio-Canada?—R. Non, pas d'après moi.

M. Isnor:

D. Les maisons de commerce sont-elles limitées quant à leurs dépenses pour les émissions, exactement comme pour la publicité?—R. Vous voulez savoir s'il y a un plafond à cet effet?

D. Oui.—R. Non, monsieur. C'est une longue histoire. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a étudié très attentivement la question et elle n'a pas imposé de restriction sur nos tarifs. Naturellement, nous sommes assujettis aux restrictions usuelles. Très peu de stations annoncent, sauf par intervalles. Ce que les stations émettrices consacrent annuellement à la publicité est insignifiant.

D. La totalité de la dépense relative à la publicité est-elle restreinte?—

R. Il y a, je crois, la règle générale que la dépense de ce chef ne doit pas être supérieure à celle d'une période de base. Je suppose que cela vaut autant pour les stations émettrices que pour les autres industries, mais cela ne les ennuie guère parce qu'elles n'ont jamais consacré grand'chose à la publicité par d'autres moyens. Naturellement ce sont leurs programmes qui constituent leur publicité. C'est leur principale publicité.

M. Coldwell:

D. Pour ce qui est des réseaux, cela est clairement prévu dans la loi, article 21.—R. Pour ce qui est de quoi?

D. L'organisation des réseaux.—R. Cet article en traite.

D. "Nulle station privée ne doit fonctionner au Canada comme partie d'un réseau de stations, sauf avec l'autorisation de la Société et conformément aux règlements qu'elle a établis".—R. Oui. Certaines stations fonctionnent de cette façon, mais naturellement, elles y sont autorisées. Je me propose d'en parler plus tard. Je crois que c'est tout pour l'instant, à moins qu'on n'ait d'autres questions sur les paiements faits par Radio-Canada aux stations.

J'ai probablement dit tout ce qu'il fallait dire de l'Association des radiodiffuseurs, sauf que dans tous les pays où existe la radiodiffusion commerciale on a découvert que les propriétaires de stations émettrices devaient s'associer. Il y a une telle association en Australie; elle est très forte et très utile. Il y en a une aux Etats-Unis, la National Association of Broadcasters, qui, incidemment, a un revenu annuel de quelque \$350,000, et cela dans un pays où les stations émettrices n'acquittent pas de droit de licence. Quant au rôle de la Canadian Association of Broadcasters, elle accomplit pour les stations ce qui leur serait probablement difficile et impossible d'accomplir isolément. Elle les tient au courant de la loi, des règlements, des arrêtés en conseil, etc., ce qui est présentement une lourde tâche, messieurs. Elle est utile aussi, et tous les ministères du Gouvernement l'utilisent largement, dans leurs rapports avec les stations privées. Elle est la mandataire de toutes les stations auprès du Bureau des gouverneurs dans tout ce qui a trait à l'ensemble de la radiodiffusion. Elle la représente relativement aux droits d'exécution, ce qui est très important pour nous. Nous déboursions près de \$100,000 de ce chef, et les négociations avec la Société des droits d'exécution s'exécutent par notre association.

M. Isnor:

D. Est-ce que vous négociez avec la succursale canadienne ou avec la succursale américaine?—R. C'est une question compliquée. Je suppose que l'A.S.C.A.P. aux Etats-Unis contrôle la Société canadienne des droits d'exécution, mais nos négociations se font avec cette dernière. Son répertoire provient surtout de l'A.S.C.A.P. qui est contrôlée aux Etats-Unis. Je crois que c'est tout ce que j'en puis dire, à moins qu'on veuille d'autres renseignements sur les droits de licence et les cotisations versées à l'association. J'ai ici une liste—tous les intéressés peuvent la consulter—indiquant ce que paient les stations en droits de licence, cotisations à l'A.C.R. et pour les droits d'exécution. Je ne la déposerai pas à moins qu'on ne me le demande.

Le PRÉSIDENT: Pardonnez-moi; le Comité veut-il qu'elle soit produite? Y est-il intéressé?

Le président:

D. Qu'est-elle?—R. Elle est volumineuse et sa reproduction serait très coûteuse.

M. COLDWELL: Pourquoi ne pas la déposer? Si les membres du Comité veulent la consulter, ils pourront le faire.

M. ISNOR: Je ne crois pas qu'il faudrait l'imprimer.

Le TÉMOIN: Je croyais réellement qu'elle ne devrait pas être imprimée. Je n'ai pas d'objection à ce que les membres du Comité la voient.

Le PRÉSIDENT: Nous allons la déposer.

Le TÉMOIN: Pour qu'on la consulte au besoin. Si l'on a des questions à poser à ce sujet, je serai heureux d'y répondre. Sinon, je vais passer au sujet suivant. Le prochain sujet que je voulais traiter brièvement est celui des bénéfiques et des recettes des stations privées. L'on a dit que les stations émettrices privées font des bénéfiques énormes. L'expression employée est celle-ci: "hors de toute proportion avec les services qu'elles rendent". On a dit aussi—et je crois qu'en toute justice pour M. Bannerman je devrais élucider ce point—que l'an dernier celui-ci avait promis d'apporter des états financiers. M. Coldwell l'avait dit.

M. COLDWELL: Oui.

Le TÉMOIN: Il y a méprise, je crois. J'étais présent lorsque M. Bannerman a témoigné. Tout ce qu'on lui a demandé de produire était la décomposition du temps donné par les stations pour fins d'ordre patriotique et charitable, en heures plutôt qu'en dollars. Il a donné ce chiffre en dollars et puis vous lui avez demandé des renseignements sur les recettes des stations. Il a répondu qu'il ne les avait pas et ne pourrait les donner même s'il les avait. J'ai lu les témoignages attentivement, monsieur Coldwell, et la seule question que j'ai pu trouver est à la page 984. Vous avez dit à M. Bannerman:

D. Pourrez-vous nous fournir, au cours de votre témoignage, les recettes brutes que ces postes privés reçoivent de la publicité, j'entends les postes que vous représentez ici.—R. Monsieur Coldwell, vous pouvez apprécier ma situation comme président et directeur général d'une association qui ne représente pas une unité complète comme une corporation. Ses membres sont bénévoles. Je n'ai pas accès aux chiffres détaillés du revenu et aux chiffres des profits et pertes.

D. Comme président et directeur général de l'association, vous connaissez sûrement les recettes brutes et les profits qui proviennent des postes divers dont vous êtes le président et le directeur général.—R. Je suis le président et le directeur général de l'association canadienne des radiodiffuseurs, non pas des postes privés. Je n'ai pas les renseignements que vous désirez.

Je crois que c'est là l'unique mention de ce sujet. J'allais vous parler du récent arrêté en conseil sur lequel le président a eu la bonté d'attirer mon attention, mais avant l'adoption de cet arrêté, j'avais pris quelque peine afin de me renseigner sur les recettes brutes des stations d'émissions. Je leur avais envoyé un questionnaire assez fouillé dont j'ai ici des exemplaires; je serai heureux de le déposer si quelqu'un veut le voir. Ce questionnaire demandait des relevés des recettes et des profits des stations pour une période de cinq ans. Nous n'avons pas demandé ces chiffres pour notre association, bien des stations ne voulant pas, pour des raisons évidentes, que ceux-ci fussent soumis en détails aux officiers de l'association ou à qui que ce fût, à cause du nombre de stations qui se concurrençaient âprement les unes les autres dans la même ville. Nous avons demandé de transmettre les réponses à nos vérificateurs, MM. Clarkson, Gordon, Dilworth &

Nash. Cette firme a préparé un tableau d'ensemble d'après les relevés reçus. Après l'adoption de l'arrêté en conseil, je n'ai pas exigé d'autres réponses, mais trente-neuf stations ont transmis les leurs. Le rapport que je déposerai et qui est accompagné d'un certificat de la firme Clarkson, Gordon, renferme une liste des stations. Je puis dire que malgré que celle-ci ne comprenne pas l'ensemble des plus importantes, elle renferme deux des plus importantes, CFRB et CKLW. Je crois qu'elles représentent assez bien l'ensemble des stations. Quant au rapport, l'on remarquera que vingt-neuf compagnies ont pu fournir des statistiques remontant à cinq ans. Je ne traiterai que de quelques-uns et je déposerai le rapport. Celui-ci démontre qu'en 1938 le chiffre d'affaires global de ces vingt-neuf stations fut de \$1,746,000 et qu'il y eut hausse continue jusqu'en 1942, alors que ce chiffre s'éleva à \$2,708,000 pour ces vingt-neuf stations. En 1938 ces vingt-neuf stations réalisèrent un profit global de \$213,000 ou de 12.22 p. 100 sur leur chiffre d'affaires global. En 1942 ce profit atteignit 19.58 p. 100 sur leur chiffre d'affaires. Toutefois, elles n'ont pas touché ce profit. Elles ont payé en 1938 \$41,000 d'impôt sur le revenu, \$263,000 en 1942. De sorte qu'en 1938 le profit conservé par ces stations s'est élevé à 9.84 p. 100 de leur chiffre d'affaires et en 1942, à 9.85 p. 100. Ainsi donc, de 1938 à 1942 leur situation pour ce qui est de leurs bénéfices n'a guère varié.

M. Isnor:

D. La différence serait très peu marquée entre 1938 et 1942, leurs recettes demeurant plus ou moins uniformes, alors que leur impôt sur le revenu et la taxe sur les surplus de bénéfices pouvaient augmenter?—R. Non, leurs recettes ne sont pas normales pour cette raison. L'assiette des impôts est restée la même, mais les recettes basées sur celles-ci sont assimilables à celles d'un journal. Elles s'accroissent à mesure que plus d'annonceurs utilisent la T.S.F. La radiodiffusion, à cause de son succès, a constamment intéressé un plus grand nombre d'annonceurs, de sorte que malgré que le tarif soit resté uniforme, les stations ont vendu plus de temps, de sorte que leur chiffre d'affaires brut,—c'est le premier chiffre que j'ai donné,—s'est élevé chaque année. Mais je vous signale que pour ce qui est de ces vingt-neuf stations qui ont pu faire rapport pour la période de cinq ans, leur profit s'élève à moins de 10 p. 100 de leur chiffre d'affaires. Voici un échantillon: leur chiffre d'affaires total est de quelque \$2,708,000. Leur profit après défalcation des impôts est de \$266,862.20, ce qui est faible pour cette industrie. Il est à peu près le même qu'en 1938. Il s'agit du chiffre après le paiement des impôts. La guerre n'enrichit pas les propriétaires de postes émetteurs.

D. Vous avez employé une période de base pour votre comparaison?—R. Oui.

D. Il en existe une pour toutes les maisons de commerce, laquelle, si je me souviens bien, fut fixée en 1936, 1937, 1938 et 1939?—R. Vers cette époque.

D. De sorte que les rapports des stations varieraient fort au point de vue du pourcentage?—R. Cela pourrait arriver, monsieur, parce que malgré que ces années servent de base, on ne saurait en déduire que leurs profits n'ont pas varié pendant toute cette période. Il n'en est rien. Il faut comprendre qu'en sus des recettes de cette période de base les stations ont versé 100 p. 100 en impôts, mais je ne crois pas que cela signifie que les recettes de base n'aient pas varié. En fait, il n'en est rien, elles varient. En réalité, certaines stations subissent encore des pertes.

Le président:

D. Votre relevé n'a pas une grande valeur, si vous ne nous dites pas le chiffre de votre dépréciation. Quel a été le chiffre de la dépréciation sur votre outillage?

R. Celui qu'approuve la division de l'impôt sur le revenu. Il n'est pas fixe; il dépend du genre d'outillage. Dans certaines firmes où il perd vite de la valeur...

D. Sans les déductions le relevé des profits et pertes ne signifie pas grand-chose.—R. Voilà une assertion étrange, permettez-moi de vous le dire. Je possède une certaine expérience en comptabilité et je pense que les déductions ne représentent que l'outillage usé au cours de l'année. Par exemple, si nous achetons des lampes très coûteuses, d'environ \$100 chacune, dont la durée est de deux ans, et que nous en amortissons 50 p. 100 chaque année, il ne s'ensuit pas que nos recettes se sont élevées d'autant, mais que nous déprécions à bon droit notre outillage afin que lorsqu'il vieillit ou qu'il est usé, nous puissions le remplacer.

D. Je pense en outre à vos réserves.—R. Elles sont, bien entendu, comprises. L'on ne nous permet pas d'en accumuler à l'heure actuelle.

M. Coldwell:

D. Les postes émetteurs peuvent être agrandis?—R. Cela intéresse le capital; l'on ne nous permet pas d'abaisser nos impôts par la déduction des frais d'agrandissement.

D. Non?—R. Ces frais n'apparaissent pas. Il faudrait les indiquer comme une mise de fonds supplémentaire. Nous ne pouvons déprécier notre revenu afin d'augmenter nos installations, on ne nous le permet pas. La division de l'impôt sur le revenu ne nous le permet pas. Je crois donc que les relevés sont exacts et reflètent exactement notre situation. J'ai encore un autre chiffre à vous soumettre. Je répète que 29 compagnies ont pu soumettre des chiffres pour les cinq ans au complet. J'ai encore ceux de deux autres pour quatre ans, ceux de trois autres pour trois ans, ceux d'une autre pour deux ans et ceux de deux autres pour un an. Nous avons un total de 37 compagnies qui représentent 39 stations qui ont produit des relevés seulement pour 1942. Cette année-là, les 39 stations ayant un chiffre d'affaires global de \$3,208,379.46 ont réalisé des bénéfices bruts de \$508,166.92, ou de 15.83 p. 100 en regard de leur chiffre d'affaires. L'impôt sur le revenu s'est élevé à \$264,781.87, laissant des bénéfices nets de \$243,385.25, et un pourcentage net des bénéfices au chiffre d'affaires de 7.59 p. 100. C'est le chiffre le plus élevé que j'ai pu obtenir. Quant au rapport du profit au capital, le capital employé était de \$2,485,852.41 pour cette année (1942), et le pourcentage du profit au capital s'est monté à 9.79 p. 100. Je dois avouer, messieurs, que ce n'est pas là un relevé complet, pour des raisons très évidentes. C'est surtout le récent arrêté en conseil qui m'a empêché de le terminer. Il en est résulté que je n'ai pas poussé cette affaire plus avant. Ce relevé démontre au moins une chose: que les bénéfices des stations privées ne sont pas exagérés. J'aurais cru que pour ce qui est d'une entreprise de divertissement telle que la radiodiffusion, un profit de 10 p. 100 ou moins du chiffre d'affaires ou 10 p. 100 ou moins de la mise de fonds n'est pas seulement raisonnable, il est très faible. On m'informe que le profit global de l'industrie de la radiodiffusion est de probablement le cinquième du profit de l'un des journaux très importants au Canada. Je ne veux pas le nommer, mais des recherches confirmeraient sans conteste mon assertion. Vu ce qui a été dit très souvent à la Chambre ainsi que dans divers rapports publiés de temps en temps concernant les bénéfices des postes émetteurs, je veux traiter généralement de cette question. D'abord, la T.S.F. se caractérise par l'incertitude de ses recettes. Les propriétaires de postes émetteurs ont réussi à obtenir la clientèle des annonceurs. Ils sont loin d'être sûrs de pouvoir continuer à les intéresser. Les moyens de publicité changent, les habitudes des annonceurs se modifient, les habitudes de la population varient. Les divertissements revêtent d'autres formes et la radiodiffusion a sa part de ces divertissements. Elle devrait se constituer des réserves au cas où elle tomberait entièrement en désuétude, parce que, comme M. Frigon l'a dit l'autre jour, c'est un art en voie d'évolution. Je me

souviens que Radio-Canada a été félicitée et s'est félicitée, et ce à bon droit, du fonds qu'elle s'est constitué en vue d'améliorer son réseau pour faire face aux conditions techniques qui évoluent. Les stations privées devraient pouvoir le faire autant que Radio-Canada. Si leurs bénéfices sont raisonnablement élevés, le Comité peut être assuré que dans la mesure où on le leur permettra, elles les emploieront à l'avenir comme elles n'ont fait dans le passé à l'amélioration de leur outillage de leurs programmes, etc. En parcourant les rapports et les déclarations qu'on a faites, j'ai cru constater que les stations ont été critiquées des deux façons. J'ai constaté que celles qui ont réduit leurs dépenses au minimum, qui ont fonctionné avec un outillage ancien et qui ont généralement économisé, ont été l'objet de critiques. Le rapport de l'année dernière disait que la situation financière des stations privées s'était améliorée sensiblement ces quelques dernières années et que Radio-Canada devrait étudier si les stations d'émissions privées rendent des services proportionnellement accrus au public, ce qui, à mon sens, est un conseil aux stations d'étendre leurs aménagements et leurs services, et malgré tout, par ailleurs, le rapport contenait des critiques voilées à l'égard de quelques stations qui avait édifié de beaux studios et des transmetteurs efficaces. J'ai remarqué que M. Claxton, au cours de son interrogatoire de M. Bushnell l'an dernier, lui avait demandé si la situation financière des stations privées s'était améliorée et M. Bushnell lui a répondu: "Je crois qu'on peut raisonnablement dire cela" et M. Coldwell a dit: "Beaucoup?" et M. Bushnell a répondu: "Je ne vois pas leur bilan; mais d'après le volume des affaires qu'elles font, j'en conclus que leur situation s'est améliorée." M. Coldwell a dit: "Et par le genre de studios qu'elles construisent et les installations qu'elles entreprennent?" Comme je l'ai signalé, je ne crois pas qu'on doive nous critiquer, d'un côté, de ne pas donner le meilleur service, et de l'autre, d'améliorer nos aménagements. Je prétends que la situation des stations privées est la suivante: à mesure que leurs recettes s'accroissent, elles devraient améliorer leur service, construire de meilleurs studios et ériger de meilleures antennes. Par ailleurs, si leurs recettes s'accroissent, c'est probablement parce qu'elles donnent un meilleur service et peut-être ont-elles plus d'auditeurs. Le simple fait qu'elles fonctionnent avec profit constitue la preuve de leur utilité croissante.

M. Tripp:

D. La radiodiffusion est-elle d'une nature telle que son coût reste assez stationnaire?—R. Non, ce coût varie énormément. En fait, elle est remarquable à cet égard, vue que plus les heures d'émissions sont longues, plus les frais peuvent en être abaissés. Supposons des émissions de 16 heures. Un gérant de station avisé qui peut vendre 50 p. 100 de ces heures a encore 50 p. 100 à remplir au moyen de programmes de continuité, mais à mesure que les programmes commerciaux diminuent, ce pourcentage fléchit de 50 à 40 p. 100, à 30 p. 100, à 20 p. 100 des heures qu'il lui faut remplir par ses propres ressources et ses propres initiatives. Les frais s'en élèvent d'autant. Ainsi donc, si une station commence à perdre de la publicité, son coût d'exploitation va augmenter au lieu de diminuer, et cela vaut particulièrement pour une station dans un grand centre qui est soumise à de grandes restrictions dans l'emploi des transcriptions électriques. Dans les grands centres les stations doivent donner des programmes où se produisent les artistes en personne; elles y sont forcées. Peu importe que ces derniers programmes soient de continuité; si les stations ne peuvent les faire commander par des annonceurs, elles doivent les fournir elles-mêmes. Notre commerce est particulier en ce qu'il peut entraîner parfois de plus fortes dépenses et produire une plus faible recette. Cela est arrivé. Je connais une station qui a dû faire face à des pertes énormes pendant une période parce qu'elle avait perdu des annonceurs et des auditeurs pour des raisons qui lui échappaient; ces pertes ont été très lourdes pendant une courte période.

D. Dans ce cas, plus une station indépendante fait de la publicité sur son réseau, plus ses profits seront élevés, parce que ses frais seront moindres?—R. C'est bien vrai, et de façon correspondante, si ses recettes augmentent, plus on devrait lui permettre d'améliorer ses studios, ses aménagements et les programmes qui lui sont propres. Il n'y a pas de station qui vende toutes ses émissions à des maisons de commerce. La majorité de celles que je connais ne peuvent donner plus qu'environ 50 p. 100 d'émissions commerciales. Elles doivent remplir tout le temps qui reste avec leurs programmes propres, bien que l'annonceur paie tous les programmes. Il paie ceux qu'il commande et collectivement ceux de continuité, ses fonds les défrayant aussi, et il n'est que juste qu'à mesure que la station tire plus de recettes de la publicité, elle consacre plus d'argent aux artistes et donne de meilleurs programmes.

D. Vous venez de dire que vous êtes forcés d'employer des artistes à l'heure actuelle?—R. Les règlements de Radio-Canada nous obligent d'employer un certain nombre d'artistes en personne. Je n'ai pas les règlements sous les yeux, mais je crois qu'une station importante dans un grand centre est restreinte entre 7 et 11 heures, à une demi-heure de programmes de transmissions, si je me souviens bien. Je crois que c'est une demi-heure; j'ai discuté ce point. A Toronto, est-ce bien une demi-heure, docteur Thomson?

M. THOMSON: Je ne suis pas membre du Comité.

Le TÉMOIN: Je devrais le savoir, mais je ne me le rappelle plus. En tout cas, je puis affirmer que le soir toutes les stations sont soumises à une restriction. Les grandes stations dans les grands centres sont soumises à des restrictions plutôt sévères. Les règlements les forcent à employer beaucoup d'artistes en personne.

M. Tripp:

D. Pourquoi?—R. Je me le suis parfois demandé, monsieur. C'était d'abord, je crois, pour amener les stations à produire les artistes en personne. Je ne saurais dire si ces résultats furent obtenus ou non.

M. Coldwell:

D. Était-ce afin de développer des talents?—R. Ma foi, monsieur, ce résultat n'est pas atteint. Une station ne saurait produire des exécutants quelconques le soir sans risquer de perdre ses auditeurs. Supposons une fillette qui chante bien dans un chœur. Un propriétaire de station peut vouloir l'encourager à chanter à la T.S.F. mais il ne pourrait la produire le soir par opposition à un programme comme celui de Jack Benny, cela ne la favorisant pas. C'est le jour qu'on doit la produire.

D. Mais les stations produisent les exécutants canadiens?—R. Oui.

D. La fillette dont vous avez parlé attend l'occasion qui lui permettra de gagner sa vie avec le talent qu'elle possède.—R. Oui, et bien entendu, je pourrais vous citer des chiffres concernant les exécutants dont les talents ont été développés. Ils sont très nombreux, mais je vous ai simplement signalé qu'une station qui emploie un grand nombre d'artistes en personne devrait leur faire exécuter surtout leurs propres programmes.

M. Tripp:

D. Serait-ce à cause de difficultés avec les syndicats et de raisons analogues?—R. Il en était peut-être ainsi au début, mais ce temps est passé. Nous n'avons pas eu de difficultés avec des syndicats depuis longtemps et aucune ici même. M. Petrillo nous a causé beaucoup d'ennuis et les stations ne peuvent maintenant se procurer d'enregistrements. Cette situation remonte au mois d'août dernier. Les stations ne peuvent avoir de nouveaux enregistrements à cause de l'interdiction Petrillo sur eux. C'est ce qui rend la radiodiffusion un peu difficile présentement.

M. Coldwell:

D. Cela ne s'applique pas aux exécutants eux-mêmes?—R. Non, les stations peuvent encore les produire, mais cette interdiction rend la radiodiffusion difficile dans les petites localités. Les stations d'émissions cherchent à se trouver des auditeurs et elles ne peuvent y arriver sans de bonne musique enregistrée; il ne s'agit pas de donner des émissions quelconques. Je pourrais donner une émission pour occuper le temps, mais je ne serais pas écouté.

Le PRÉSIDENT: Finissez la lecture de votre mémoire, parce qu'il nous faut en finir à 6 heures.

Le TÉMOIN: Très bien, monsieur. Quant aux profits, je veux simplement dire que je ne les estime pas exagérés dans l'ensemble. Je ne crois pas qu'il soit juste de parler de profits dans l'entreprise de la radio comme si c'était péché pour une station de réaliser un profit. Je penserais plutôt qu'une mauvaise exploitation d'une station serait celle qui ne rapporterait aucun bénéfice, parce que son propriétaire abandonnerait bientôt les affaires. Voilà ce qui en est. Si on a des questions à poser concernant les bénéfices, je serai heureux d'y répondre dans la mesure de mes modestes moyens. Si non, je passerai au sujet suivant.

M. Ross:

D. Est-ce que les stations privées ne font pas des recherches et des expériences?—R. Assurément, monsieur, dans une forte mesure. En fait, une station que je connais, dont l'exploitation m'est assez familière, CFRB, a fait beaucoup de travaux de recherches qu'elle poursuivrait encore aujourd'hui si on la lui permettait. Je crois qu'elle a demandé une licence pour l'établissement d'une station d'essai pour la modulation des fréquences.

Je crois qu'on lui en a accordé une. Elle en a exploité une pendant quelque temps et il se peut qu'elle l'exploite encore. On y a expérimenté en vue de découvrir ce qui allait et n'allait pas dans la modulation des fréquences. Je crois qu'au moins deux stations au Canada ont demandé une licence il y a quelques années pour les émissions de fac-similés et de télévision. Elles n'ont pas obtenu de licence, mais ce n'était pas de leur faute. Elles voulaient une licence de station d'expérimentation non pas une licence commerciale. Certaines de ces stations ont déjà fait beaucoup de travail technique d'expérimentation—par exemple la station Marconi, qui est affiliée à la Marconi Manufacturing Company et qui était bien placée pour faire ces travaux d'essai. La station émettrice de la Rogers à Toronto était voisine de la fabrique Rogers et elle pouvait profiter de ses aménagements. Elle avait des ingénieurs très spécialisés, qui n'étaient pas constamment à sa disposition, mais qu'elle pouvait consulter.

M. Coldwell:

D. Les stations Marconi et Rogers s'intéressaient-elles en sus à ces travaux de recherches parce que leurs propriétaires sont de grands fabricants de radio-récepteur?—R. Cela n'importait pas beaucoup. En fait, la compagnie Rogers a vendu sa fabrique pour fins de guerre; je puis vous assurer qu'elle perdait habituellement de l'argent sur la vente de ces appareils.

D. Cela ne signifie pas qu'elle faisait de mauvaises affaires.—R. Je sais qu'elle en perdait. Cependant, les stations précitées s'intéressaient à ces travaux de recherches, à leurs résultats. M. Rogers, particulièrement, était un technicien; il s'intéressait d'abord aux recherches en T.S.F. Pendant sa direction de CFRB on y a probablement poursuivi plus de ces travaux que ne le permettaient ses finances. Il s'intéressait particulièrement à l'aspect technique de la radiodiffusion. Ces stations ont beaucoup accompli. Je n'ai pris comme exemple que ces deux stations, les connaissant mieux. Naturellement, les petites stations ne peuvent faire beaucoup de travaux d'expérimentation, mais je pense que les stations importantes ont beaucoup accompli dans le passé dans ce domaine et qu'elles accompliront beaucoup à l'avenir.

M. Ross: On doit leur reconnaître ce mérite.

Le TÉMOIN: Je le crois. Si on leur permet de participer au développement de la radiodiffusion elles en seront heureuses et leur concours sera précieux.

M. Hansell:

D. Une question concernant les profits. Quelle réduction devrait subir vos tarifs avant d'éliminer tous profits? Je sais que ma question est d'ordre général.—R. Il ne m'est pas possible de vous répondre pour une raison que vous apprécierez. J'ignore quelle devrait être cette réduction. J'ai entendu parler d'une estimation de 15 p. 100, mais je n'aime pas à généraliser, monsieur, dans ce domaine.

D. Encore une autre question. L'on assume généralement que lorsque des bénéfices sont réalisés, c'est au détriment du peuple?—R. Oui, monsieur.

D. Il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il en soit ainsi dans le domaine de la radio?—R. Ah! non, monsieur.

D. J'entends que les bénéfices que vous réalisez, disons, à même les émissions commerciales vous le devez aux annonceurs?—R. C'est cela.

D. Ils proviendraient indirectement du peuple en faisant entrer le coût de cette publicité dans les prix de revient des articles des annonceurs?—R. Très indirectement, en vérité. En fait—je n'ai pas les chiffres sous les yeux—mais il a été démontré à la satisfaction de certaines personnes et à la mienne, que la publicité ne coûte rien en définitive. Je crois pouvoir avancer que le savon ne coûte pas plus cher maintenant que jadis, malgré la publicité qui lui est faite.

Le PRÉSIDENT: La glycérine coûte moins cher.

Le TÉMOIN: Oui. Mais il y a une plus grande distribution...

M. Coldwell:

D. Cela ne doit-il pas retomber sur quelqu'un?—R. Sur qui? Sur l'ensemble de la population. Nul doute là-dessus. Mais si on ne procédait pas ainsi il en résulterait une perte économique égale à ce que la publicité coûte.

D. Vous croyez que le chiffre d'affaires s'est accru pour faire face au coût de la publicité pour le public?—R. Oui, je crois qu'étant donnée la distribution plus efficace rendue possible par la publicité, que la publicité elle-même ne constitue pas une perte économique—c'est du moins la théorie qui a été heureusement mise de l'avant par des personnes mieux renseignées que moi.

D. J'en ai entendu parler.—R. Oui.

M. Hansell:

D. Vous avez fait une déclaration il y a quelques instants au sujet des profits des journaux. Sans égard aux journaux, nous devons supposer que les stations privées font de gros profits, mais si les journaux en réalisaient d'aussi élevés, ce serait probablement grâce à la publicité, comme les stations?—R. Précisément, monsieur; aucun journal ne réalise de profit important de son tirage. J'ai entendu dire que celui-ci lui en fait perdre.

D. Quand on entend dire que des stations privées réalisent des bénéfices, on les choisit à dessein?—R. Oui. C'est au sujet de cela que je proteste, monsieur Hansell, et pas inutilement, je l'espère. D'autres gens réalisent des bénéfices et en sont félicités; je suis d'avis que si nous en réalisons l'on devrait au moins ne pas nous les imputer à mal.

D. Si je constatais que ces profits atteignaient mon portefeuille je protesterais avec véhémence, mais, pour ma part, je ne l'ai pas constaté, bien que naturellement je n'aime pas qu'on en réalise d'élevés.—R. Ces profits n'atteignent pas votre portefeuille, monsieur. Pour ce qui est des profits élevés, l'assiette des impôts est telle qu'ils sont impossibles—sans contester; l'impôt sur le revenu et la taxe sur les surpluses de bénéfices les font disparaître. Quel que soit le chiffre

de ceux réalisés par une station, elle ne peut en conserver grand'chose. Je crois qu'il lui est impossible de conserver plus de 9 ou 10 p. 100 de ses recettes brutes.

Monsieur le président, j'aurai bientôt terminé.

Je voudrais aborder un autre point qui a été soulevé: j'entends la relation qui existe entre les cinq réseaux radiophoniques directs américains affiliés au réseau radiophonique canadien. Puis-je dire—je crois l'avoir déjà dit—que j'essaie d'extraire du rapport, et des témoignages soumis au Comité, les questions qui intéressent les membres du Comité. J'ai essayé de traiter de ces questions sous des rubriques générales.

Quant aux réseaux américains affiliés directement au nôtre, voici ce que je trouve dans le rapport de 1942:

La Société a reçu le contrôle exclusif des réseaux. Malgré cela, des chaînes de stations aux Etats-Unis ont encore des débouchés au Canada par l'entremise des stations CKLW, CFCF, CKAC, CFRB. Votre Comité recommande à la Société d'étudier si la continuation de ces débouchés est dans son intérêt et celui de la radiodiffusion.

Je crois que la même question fut soulevée au Comité à sa dernière séance. Je dirais qu'il y a non pas quatre, mais cinq postes au Canada directement affiliés aux réseaux américains. Les quatre susmentionnés et qui ont été cités l'année dernière et CKCL, Toronto, qui est affilié à la Mutual Broadcasting System. Je crois que CKCL a été autorisé à s'affilier avec la Mutual, ou de donner ses programmes, en août 1942. Je dois vous dire aussi que le Bureau des gouverneurs, avant d'accorder cette autorisation, a étudié attentivement tous les facteurs en jeu de même que les recommandations du Comité l'an dernier. On a interrogé M. Thomson sur ces débouchés et je crois qu'il a répondu au Comité qu'ils donnaient les programmes des réseaux américains, mais sans leur être le moins indirectement assujettis. Dans chaque cas le contrat de ces stations avec ces réseaux est sous réserve que Radio-Canada—il lui est soumis et il est sujet à son approbation, en conformité du règlement n° 19 de Radio-Canada que M. Coldwell a lu il y a quelques instants:

A moins d'avoir obtenu au préalable une permission écrite de la Société, aucune station ne formera partie ou ne continuera de faire partie d'un réseau dont le point de départ est en dehors du Canada.

Je veux aussi faire comprendre au Comité que le contrôle réel des reccorde-ments de réseaux relève dans chaque cas de Radio-Canada et le relais à la station intéressée s'opère grâce aux aménagements de la Société. Ces raccorde-ments ne lui coûtent rien du tout—pas un sou. Il peut en résulter certains avantages. En outre, toutes les stations canadiennes citées sont établies de longue date et elles irradiaient longtemps avant l'institution de Radio-Canada ou de sa devancière, la Commission canadienne de la radiodiffusion. Toutes ces stations sont dans des centres populeux et furent des pionnières dans le domaine de la radiodiffusion. Voici, en peu de mots, les arrangements qu'elles ont conclus avec les réseaux. Elles ont le droit d'irradier gratuitement tout programme de continuité qui passe sur le réseau, avec lequel elles sont reliées; c'est presque exactement conforme à l'arrangement entre Radio-Canada et les stations qui se joignent à elle pour former le réseau national. Puis, ces stations peuvent donner les programmes commerciaux qu'on leur offre, mais sans y être obligées; j'entends les programmes que l'annonceur tient à leur offrir. Par exemple, CKCL, de Toronto, qui est un débouché de la Mutual, donne effectivement les programmes de continuité de la Mutual, si elle le veut, ceux qu'elle veut choisir. Mais tout annonceur qui utilise le réseau de la Mutual, qui veut avoir un rayonnement à Toronto parce qu'il vend son produit dans la région de Toronto peut demander à CKCL si elle acceptera son programme. Si cette station juge à propos de l'accepter, cet annonceur lui paie son tarif, arrangement, en vérité,

qui ressemble fort à celui qui existe au point de vue commercial entre Radio-Canada et ses postes affiliés, avec cette différence importante que Radio-Canada peut, et de fait, elle oblige les stations qui lui sont affiliées à donner des programmes commerciaux. C'est-à-dire, que sans demander de permission, Radio-Canada peut, et en fait, elle oblige ses stations affiliées à donner un certain nombre de ses programmes de continuité. Entre ces stations affiliées et les réseaux américains cette obligation n'existe pas. Ces stations ne sont nullement obligées d'accepter des programmes, de continuité ou commerciaux. Bien entendu, elles en donnent un grand nombre. Elles essaient d'obtenir des programmes commerciaux parce que leur recette en provient. Ce sont aussi ces programmes qui leur assurent des auditeurs. Je veux simplement faire bien comprendre au Comité qu'il n'y a aucun élément de contrôle par l'étranger pour ce qui est de ces débouchés, non plus que d'obligation. Tous les contrats entre les stations affiliées et les réseaux sont soumis aux règlements de la F.C.C. pour ce qui est des Etats-Unis, et de Radio-Canada pour les questions qui intéressent le Canada. En dehors de CKCL, tous ces contrats ont été appliqués pendant bien des années. Je crois qu'ils ont donné toute satisfaction, non seulement à Radio-Canada et aux stations intéressées, mais aussi au grand public, qui profite ainsi d'un choix de programmes bien plus étendu. Vraiment, ce doit être significatif que le rapport du Comité l'an dernier, après avoir mentionné l'existence de ces stations affiliées, contenait la recommandation suivante :

Votre Comité recommande encore que tous les efforts soient accomplis pour éviter la duplication des émissions dans les mêmes régions, et pour offrir un choix de programmes aux auditeurs.

Dans les centres où il y a trois ou quatre stations émettrices, le meilleur moyen de donner aux auditeurs le plus grand choix des meilleurs programmes c'est de permettre autant de raccordements aux réseaux qu'il y a de réseaux. Quatre réseaux sont disponibles, à savoir, la N.B.C., le réseau rouge; le réseau bleu, la Columbia et la Mutual. Radio-Canada donne sur son réseau les programmes commerciaux et de continuité de tous ces réseaux; c'est-à-dire qu'elle les choisit d'un océan à l'autre. Elle les choisit dans l'un ou l'autre des quatre principaux réseaux. Elle ne peut évidemment donner plus d'un programme à la fois. Elle a donc toujours à résoudre le problème du choix, ou du moins ce soin retombe sur quelqu'un. Elle doit donc choisir au moment où sont irradiés les programmes des quatre réseaux celui qu'elle donnera. Cependant, il est possible, dans les centres peuplés comme Montréal et Toronto, de donner au public un choix de programmes de réseau. C'est exactement ce que le Bureau des gouverneurs a fait, et à bon droit à mon sens et dans les intérêts des auditeurs, en permettant ces raccordements. Par exemple, à Montréal, la station CBM de Radio-Canada pour les auditeurs anglophones transmet les programmes du réseau rouge; CFCF, la station Marconi transmet ceux du réseau bleu et CKAC est affilié au réseau Columbia. La Mutual n'a pas actuellement de débouché à Montréal, bien qu'il soit probablement à désirer qu'elle en ait un. A Toronto, CBL, la station de Radio-Canada de 50,000 watts, transmet les programmes de la N.B.C. (le réseau rouge); CKY, l'autre poste de Radio-Canada, transmet ceux du réseau bleu; CKCL transmet ceux de la Mutual et CFRB, ceux de la Columbia. Ainsi donc, dans ces centres peuplés, dans les limites de la région où ces stations rayonnent, les auditeurs ont le choix de quatre réseaux de temps à autre, et ils ont toujours le choix de quatre programmes.

La seule autre station affiliée à un réseau au Canada est CKLW, située à Windsor. Je suppose que je devrais dire un mot de Windsor parce qu'on en a déjà parlé. Radio-Canada ne peut transmettre ou relayer ses programmes importants dans la région de Windsor, cette ville étant vis-à-vis de Détroit. C'est-à-dire que Radio-Canada occupe une situation unique parmi les réseaux—ce n'est

pas là une critique à son adresse; cela a trait à ce que je pourrais appeler notre situation géographique—et n'est pas absolument maîtresse de ses programmes, j'entends de ses programmes importants, ceux qui sont écoutés de la majorité des auditeurs et qui n'émanent pas d'elle. Elle ne peut en contrôler la provenance non plus que le rayonnement. Il en résulte que, bien que je sois sûr que Radio-Canada aimerait le faire, elle ne peut aucunement relayer les programmes de la N.B.C., du réseau rouge, du réseau bleu ou de la Columbia dans la région de Windsor. Les auditeurs de cette région qui veulent les entendre doivent syntoniser leurs appareils sur les stations de Détroit. C'est à cause des relations contractuelles entre les chaînes et les postes de Détroit. Ainsi, parce que CKLW devait se trouver des auditeurs de quelque façon, et qu'elle ne pouvait y arriver sans se raccorder à un réseau dans cette région métropolitaine, elle transmet les programmes de la Mutual, et crois qu'elle remplit un rôle très utile. Il faut se souvenir qu'elle ne reçoit pas les programmes de Jack Benny, de Charlie McCarthy ou de la compagnie Lux,—les stations de Détroit les donnent tous.—mais elle transmet les programmes de la Mutual et dans une très grande mesure ceux de continuité de Radio-Canada. Je crois qu'elle ne néglige rien afin de donner à ses auditeurs canadiens de la frontière une proportion importante de programmes d'origine canadienne. Mais je répète qu'il faut qu'une station se raccorde à un réseau pour soutenir la concurrence dans une région métropolitaine telle que celle-là, parce qu'elle ne peut se raccorder au réseau ordinaire de Radio-Canada; une station dispute ses auditeurs à une autre station. Elle ne fait pas la lutte aux autres stations pour des questions de temps ou d'argent, mais toujours pour s'assurer des auditeurs.

Le président:

D. Vous ne vous opposeriez pas fortement à la raison fondamentale pour cette recommandation qui était le désir du Comité de donner une note canadienne à la radiodiffusion. C'était la raison principale de cette recommandation.—R. Ce désir me paraît louable, monsieur, mais il y a des limites. Je ne crois pas que la radiodiffusion sera complètement indépendante des chaînes américaines dans un avenir rapproché. J'ai déjà dit que la radiodiffusion s'appuie sur le nombre des auditeurs. Radio-Canada fait d'excellent travail et il en est de même de bon nombre de stations privées qui transmettent des programmes locaux. Mais si vous leur enlevez les programmes des grands réseaux grâce auxquels les auditeurs syntonisent leurs appareils sur ces stations, elles ne joueraient pas un rôle aussi utile. Par exemple, à Toronto, Montréal, Windsor et dans une très grande partie du Canada qui est la plus peuplée, les auditeurs peuvent entendre facilement les stations américaines. Si on enlevait les programmes commerciaux importants aux stations canadiennes et que l'on forçait les auditeurs à ne les écouter que par l'entremise des stations américaines, on enlèverait à nos postes leurs auditeurs et l'on diminuerait la valeur de tous les programmes donnés par les autres stations. Une fois qu'une station a perdu ses auditeurs en faveur d'une autre, celle-ci les garde. La question se résume à cela. Personne ne s'oppose, certainement pas moi, aux programmes d'origine canadienne.

D. J'ai voulu vous poser la question. Vous ne vous y opposez pas pour la raison qui a poussé le Comité à faire cette recommandation?—R. Non, monsieur. Je ne m'oppose pas à la recommandation. J'indique simplement que celle-ci soulève une question.

D. Quant à sa praticabilité?—R. Elle fait surgir la question: "est-il dans l'intérêt de la population canadienne de permettre ces débouchés?" J'y réponds affirmativement. Je dis simplement qu'à mon sens il y va de l'intérêt de la radiodiffusion et de la population canadienne de les permettre. En réponse à votre question, monsieur, je ne voudrais pas laisser le Comité avec l'impression

que le poste qui se raccorde à un réseau n'irradie que ce qui lui est transmis, parce qu'il n'en est rien. Ce poste se trouve passablement dans la situation de Radio-Canada. Il choisit le réseau auquel se raccorder. Il irradie beaucoup de ses propres programmes. Par exemple, CKAC, le débouché de la Columbia à Montréal. Au cours d'une semaine, celle du 22 mars, ce poste a irradié pendant 52 heures 35, ou 44 p. 100 de son temps, des programmes qui lui étaient propres, auxquels ont pris part les exécutants eux-mêmes. Ces chiffres ont été vérifiés avec soin. Ce poste irradie aussi en transcription d'un genre ou de l'autre pendant 42 heures 22 ou 35.7 p. 100 de son temps total. Et il irradie pendant les 19.9 p. 100 du temps qui lui reste, ou moins d'un cinquième de son temps total, les programmes de la Columbia. Il est vrai que le chiffre dans ce cas est un peu plus faible qu'à Toronto, parce que CKAC à Montréal dessert les Canadiens anglais et les Canadiens français et les émissions de la Columbia sont entièrement anglaises. Voici les chiffres pour CFRB à Toronto: 34.6 p. 100 de son temps global est consacré à des émissions de réseaux. Elle irradie pendant 65.4 p. 100 de son temps des programmes locaux, avec les exécutants eux-mêmes ou par transcriptions; 37.7 p. 100 de son temps total pour les émissions est consacré à des programmes locaux avec les artistes eux-mêmes. Ces chiffres indiqueraient qu'au maximum les postes qui se raccordent à des réseaux irradient environ le tiers de leur temps total en programmes de réseaux, ce qui ne diffère pas beaucoup de Radio-Canada. J'ai les chiffres globaux des émissions commerciales de la Société pour la semaine du 14 ou 20 mars, semaine avant la précédente. Des programmes commerciaux de la Société, 43.7 p. 100 lui étaient propres et 56.37 p. 100 venaient des Etats-Unis. Comme il n'y a pas à craindre que Radio-Canada soit dominée par les Etats-Unis, il n'y a pas à redouter non plus que les stations privées soient dominées par des réseaux américains, mais il reste probable que les stations privées et Radio-Canada continueront à irradier ces excellents programmes commerciaux et de continuité.

M. Coldwell:

D. Pourquoi avez-vous pris deux semaines différentes, non pas la même?—

R. Je n'en ai pas pris deux. J'ai pris mes chiffres dans le questionnaire envoyé aux stations. J'ai pris une semaine pour toutes les stations afin d'avoir une base. J'ai obtenu le chiffre de Radio-Canada plus tard après avoir préparé mon mémoire et il est arrivé que celui qui me l'a donné m'a donné une autre semaine. Je puis vous assurer que ce n'était pas de propos délibéré. Il n'y a pas de différence importante entre les semaines que nous avons choisies, non plus qu'entre les deux semaines choisies, la radio n'étant pas vendue comptant, mais par séries de 13, 23 ou 39 semaines. C'est tout ce que j'ai à dire concernant les raccordements directs aux réseaux. Si quelqu'un a des questions auxquelles je puis répondre...

D. En avez-vous fini avec les artistes?—R. Non, j'ai encore quelque chose à en dire.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. COLDWELL: Nous voulons poser quelques questions à M. Sedgewick.

Le TÉMOIN: Je veux y répondre de mon mieux.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité veulent-ils l'interroger sur le sujet qu'il vient d'épuiser?

M. COLDWELL: Ce sujet comporte plusieurs aspects.

Le PRÉSIDENT: Ne croyez-vous pas possible de le laisser d'abord terminer son exposé?

M. COLDWELL: Je le crois.

Le TÉMOIN: Je serai bref. J'ai presque terminé et je suis sûr que vous êtes fatigué.

On a demandé de temps à autre ce que faisaient les stations privées concernant le développement de talents et je puis vous assurer, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, qu'à cette occasion au moins les fonctionnaires de l'A.C.R. et moi-même avons sérieusement essayé de vous obtenir des renseignements. Nous ne nous sommes pas ménagés dans ce but. Je crois que M. Coldwell a dit très justement que les stations locales devraient rendre un service spécial par la découverte et le développement des talents locaux. L'année dernière M. Bannerman avait apporté une documentation énorme là-dessus—je présume qu'à sa vue le Comité a perdu courage—et il ne s'en est guère occupé. Cependant, lorsque je me suis préparé à me présenter devant le Comité, j'avais fait préparer et envoyer aux stations membres de l'Association canadienne des radiodiffuseurs un questionnaire—j'ai apporté un nombre suffisant de copies, monsieur le président—si elles pouvaient être distribuées aux membres du Comité elles leur seraient utiles. Je ne vous lirai pas ce questionnaire, bien qu'il ne soit pas très long; mais j'aimerais signaler à votre attention la 17e question, qui se lit comme suit:

Au cours de la semaine commençant le 22 mars, les heures totales d'émissions se sont réparties:

- (a) Programmes locaux auxquels participent des exécutants...he.
- (b) Programmes de réseaux donnés.....he.
- (c) Programmes de transcriptions ou de musique enregistrée...he.

J'ai reçu des réponses à ce questionnaire de 42 stations, je crois. J'ai apporté toutes les réponses ici. Je ne puis que généraliser, mais je puis affirmer au Comité—le Comité peut consulter le questionnaire s'il le désire—que généralement parlant les réponses que j'ai reçues concernant les programmes locaux auxquels participent des exécutants—soit des programmes locaux donnés par des exécutants démontrent que leur proportion a varié de 20 à 40 p. 100 de tous les programmes; le reste se composant naturellement de programmes de réseaux et de transcriptions. Leur nombre varie généralement selon l'importance du centre d'émission. Les stations ne donnent pas beaucoup de programmes locaux par des exécutants à Moose-Jaw, Trail et Grande-Prairie, mais leur nombre en est très considérable à Vancouver, Winnipeg ou Montréal.

Et puis en ce qui concerne les émissions publicitaires, la 16e question était ainsi rédigée:

Pendant la semaine commençant le 22 mars, dites le pourcentage de votre temps consacré aux programmes commerciaux (soit ceux qui renferment de la publicité payée) par opposition au temps pris par les programmes de continuité.

Là aussi les réponses ont beaucoup varié, mais elles n'indiquent pas que le maximum atteint environ 50 p. 100. Il semble qu'aucune station ne puisse vendre au delà de 50 p. 100 de son temps pour des programmes commerciaux. Naturellement, l'autre 50 p. 100 est consacré à des programmes de continuité. Ces chiffres s'abaissent jusqu'à 20 p. 100 environ pour les émissions commerciales. Dans le cas, la station doit remplir elle-même 80 p. 100 du temps. Je cite ces chiffres parce qu'un règlement de Radio-Canada stipule que la publicité ne doit pas excéder 10 p. 100 du temps consacré à tout programme commercial. Voici ce à quoi se résument les chiffres généraux: pour une station qui irradie seize heures par jour, dont la moitié du temps est vouée à des émissions commerciales, il ne lui resterait pas plus de 48 minutes de publicité proprement dite pendant les seize heures de la journée d'émissions; c'est là le maximum. Je vous signale ce point parce que l'impression s'est répandue que les programmes sont encombrés de publicité. Bien entendu, l'homme d'affaires a pour habitude d'écouter une station alors qu'elle donne des programmes commerciaux et il en déduit qu'elle ne donne pas de programme de continuité.

D. C'est alors que le plus grand nombre d'auditeurs sont à l'écoute et c'est le temps où l'annonceur veut que sa publicité soit irradiée.—R. C'est la pure vérité, c'est le temps que les stations peuvent vendre. Il faut aussi se rappeler que les programmes publicitaires, les programmes commerciaux sont de meilleurs programmes—plus coûteux, mieux préparés et auxquels on a certainement consacré plus d'argent—certains des programmes principaux entraînent des frais de près de \$20,000 pour le cachet des exécutants seulement. Nul organisme au pays ne peut assumer ces frais.

M. Boucher:

D. N'est-ce pas un fait cependant que 10 p. 100 consacré à la publicité au cours d'une heure devient onéreux?—R. Peut-être. Je crois pouvoir affirmer que les annonceurs les plus avisés y consacrent bien moins de 10 p. 100. Faites appel à votre expérience pour le vérifier. J'espère que dans un avenir pas trop éloigné la publicité sera bien mieux faite.

D. Même s'il y avait à crandre de perdre une certaine partie de la publicité, ne croyez-vous pas que ce serait avantageux de diminuer ce 10 p. 100?—R. Je n'aimerais pas fixer de limite arbitraire parce que vous n'ignorez pas qu'il est très difficile de dire ce qui constitue exactement la publicité. Certains programmes sont entremêlés si habilement de publicité qu'il est difficile de dire où elle commence et où elle finit.

M. COLDWELL: La publicité est agréable dans le programme Fibber McGee and Molly.

Le TÉMOIN: Je suis sincère et je dis donc que je ne voudrais pas de limite arbitraire. En fait, il ne s'agit pas tant de la longueur du texte publicitaire, mais de la façon dont il est présenté. C'est là le point essentiel. S'il est présenté habilement personne ne s'y oppose. Si ce texte survient brutalement et qu'il déplaît aux auditeurs ou s'y oppose, même s'il ne constitue que 2 p. 100 de l'émission. Ce n'est donc pas simplement la question de sa longueur.

En soumettant son rapport sur les programmes de Radio-Canada le docteur Thomson les a divisés utilement. Il a parlé des bulletins de nouvelles, des commentaires sur les nouvelles, des renseignements au public, etc. Je voudrais dire un mot des programmes des stations privées, mais sous certaines des mêmes rubriques générales. Cependant, j'ai à faire face à une difficulté à laquelle il n'a pas été soumis. Il traitait d'un organisme ayant un service de programmes et qui en préparait surtout pour la distribution sur un réseau national. Pour ma part, je dois étudier les initiatives distinctes de cinquante et quelque stations et ainsi lorsqu'il pouvait couvrir tout le terrain, je puis simplement prendre des échantillons dans la masse des matériaux à ma disposition, ce qui naturellement, complique ma tâche. Les émissions nationales de Radio-Canada sont des programmes importants, tant commerciaux que de continuité, les frais des programmes pouvant se diviser entre les stations qui donnent chaque programme. Une station qui irradie isolément et dont la recette se borne à la publicité ne peut consacrer à un programme l'argent qu'y dépense Radio-Canada, tout comme cette dernière ne peut y consacrer ce que les grands réseaux américains dépensent par programme. Cela vaut même pour les stations privées les plus considérables. A mesure qu'on parcourt la liste et qu'on arrive à celles situées dans les petites localités, on découvre que malgré que leurs efforts soient louables, ils font piètre figure en comparaison de ceux des réseaux. Ainsi donc, en présentant cette partie de mon exposé je ferai quelques observations générales sous chacune de ces rubriques et si on me le permet je donnerai un ou deux exemples marquants à l'appui. Il y a d'abord les nouvelles. Je crois que chaque station au Canada, et certainement chaque station d'importance, s'abonne à un service de nouvelles. Les plus importantes souscrivent aux deux services disponibles, la "Press News" et la

"British United Press". Cela constitue un item assez important. Pour ce qui est des stations de première classe, leur service télégraphique des nouvelles leur coûte environ \$300 par semaine. C'est un montant considérable en regard des dépenses et de l'équipement. Certes, les stations de moindre importance obtiennent un service de nouvelles pour à peu près \$30 par semaine. De plus, certaines stations possèdent leurs propres moyens de recueillir les nouvelles locales. Naturellement les grandes stations ont un service des nouvelles tout comme les quotidiens. Quant à l'usage des nouvelles, les stations du réseau de Radio-Canada ne se contentent pas du résumé national des nouvelles; elles émettent leurs propres bulletins. Les stations qui ne font pas partie du réseau, et il y en a un bon nombre, établissent leurs propres services de nouvelles en utilisant le télégraphe et autres moyens, un peu à la manière de Radio-Canada. Les plus grandes stations fournissent sûrement un service comparable à celui de Radio-Canada. Elles ne sont pas abonnées au service de nouvelles de Radio-Canada. Elles possèdent leur propre service télégraphique, utilisent leurs propres moyens de recueillir les nouvelles et organisent leurs émissions particulières de nouvelles. Il va de soi que la tâche de réunir et de diffuser les nouvelles offre un entraînement très précieux aux gens de talent de la région, sans compter que les programmes de nouvelles sont ce qu'il y a de plus apprécié de nos jours du public à l'écoute. Les gens peuvent se fatiguer des autres programmes, ils ne se fatiguent jamais de celui-là.

Quant aux commentateurs de nouvelles, le docteur Thomson a souligné la tâche extrêmement difficile qui incombe à ceux qui entreprennent de résumer et d'analyser les nouvelles, et il fit ressortir l'importance de ces commentateurs dans le domaine de la radio à l'heure actuelle. Je crois pouvoir dire que plusieurs des meilleurs commentateurs de la radio au Canada de nos jours ont fait leur début dans des stations privées. Plusieurs d'entre eux y sont encore et ils sont écoutés dans tous les foyers de leur localité. Voici quelques exemples: le docteur Stewart, dont le programme s'intitule "Dr. Stewart Reviews the News", fut d'abord employé à la station CHNS, à Halifax; Leonard Bereuson, de l'Université de l'Alberta, à CJCA, Edmonton; Elmore Philpott, commentateur de réputation nationale, débuta à CKWX, Vancouver, et il est encore à l'emploi de cette station, bien qu'employé sur le réseau de l'ouest de Radio-Canada. Il y avait feu Louis Francœur, commentateur de réputation internationale dont l'auditoire dans la province de Québec était formidable. Il avait débuté dans une station privée. Il y a John Collingwood Reade, qui sert pendant plusieurs années la station CFRB, à Toronto, et qui attire un auditoire formidable. Il y a le docteur Salmon, de l'Université McMaster, à CKOC, Hamilton; Val Claire, à CKLW, Windsor; Robertson Davies, à CHEX, Peterborough; Jean-Louis Gagnon, présentement à Radio-Canada, jadis à CHVC, Québec. Et je crois que Gerry Wilmott, le commentateur en chef de Radio-Canada en Angleterre, fit ses débuts à CJOR, Vancouver. Je pourrais citer ici une demi-douzaine d'autres noms, mais ceux dont j'ai fait mention servent à mettre en lumière la contribution des stations privées dans ce domaine, en formant des commentateurs de nouvelles dont plusieurs sont ensuite passés à un plus vaste champ d'activité.

Le docteur Thomson parla également du service de l'information et mentionna les noms des personnages importants qui ont adressé la parole sur le réseau de Radio-Canada. Certes, les stations privées ne peuvent en faire autant. Elles n'ont pas le privilège d'inviter M. Churchill ou Mme Chiang Kai-Chek à venir à leurs studios pour y adresser la parole, mais on peut dire que dans le domaine de l'information leur contribution a été remarquable. Chaque station au Canada s'est mise à la disposition de presque toutes les sociétés de bienfaisance de leur région, et elles continuent de le faire. Chaque dignitaire d'importance internationale, nationale ou locale a accès aux postes radiophoniques locaux. Certaines

stations ont inauguré des programmes destinés à renseigner le public. Je vais vous citer un exemple, bien que je n'aie jamais entendu le programme. Il y avait un programme intitulé: "Your Government Speaks", à CJRM, Regina, au cours duquel, une fois la semaine, quelque membre de la législature provinciale donnait un aperçu des actes et des projets du gouvernement. La station maintenait ce service pas esprit civique. Elle fournit des exemplaires de l'émission aux personnes qui en faisaient la demande et je crois que sa liste d'adresses contenait 15,000 noms. Je dois ajouter ceci—et c'est tout à la gloire des stations privées—que la revue *Variety*, le porte-parole du monde théâtral, offre chaque année un écusson aux stations de radio et aux théâtres qui ont rendu le plus grand service au public. L'an dernier, le trophée *Variety* fut décerné à l'exclusion de tous les autres postes canadiens à une station de moindre importance, la station CKOC, à Hamilton, pour service de guerre signalé. En décernant la récompense, les directeurs de *Variety* firent remarquer que les stations américaines pourraient bien imiter leurs méthodes visant à encourager les campagnes de finance de guerre.

Je ne sais s'il est bien nécessaire de continuer; j'ai une liste assez considérable des programmes éducatifs organisés par les diverses stations. Un programme en particulier mérite une mention spéciale et c'est la série d'émissions organisée par le major Borrett, directeur à CHNS, Halifax. J'ai lu avec beaucoup de plaisir un livre qui m'a été donné en cadeau à Noël et qui s'intitule: "Tales Told Under The Old Town Clock". C'est une série de causeries données à CHNS sur l'histoire présente et passée d'Halifax. Voilà un exemple excellent et fort intéressant des services que les stations ont rendus dans le passé et rendent encore dans leur région respective. J'ai donc quarante-deux rapports provenant de diverses stations; quelques-uns d'entre eux sont fort encourageants avec leur nomenclature de tous les programmes qui présentent plus qu'un intérêt local, plusieurs autres ont été acceptés sur le réseau national. En réalité, la plupart des grands programmes du réseau national ont pris naissance dans les stations privées (je dirais même presque tous), mais, je le répète, je suis dans une situation difficile—j'ai affaire à cinquante stations, et je dois choisir les perles ici et là. Je ne vois plus rien à dire qui soit utile. J'aimerais mieux qu'on me posât des questions, que quelqu'un me dît ce qui aurait dû être fait et qui ne l'a pas été. J'aimerais répondre à de telles questions.

M. Coldwell:

D. Pourriez-vous nous dire, en général, quelle proportion de temps a été réservée à des programmes purement éducatifs?—R. Non, monsieur, je ne pourrais pas vous donner de chiffre proportionnel. Cela serait peut-être possible dans le cas de quelques rares stations, en examinant leurs rapports, mais je ne puis vous donner le pourcentage moyen des cinquante stations; d'ailleurs, cela ne vous donnerait pas une idée exacte, car le pourcentage d'une semaine s'élèverait peut-être à 15 et celui de la semaine suivante serait moins de un. Ce serait très difficile d'en arriver à une moyenne.

D. Je vois ici la question 22 qui se lit comme suit:

22. Détails relatifs aux programmes éducatifs entrepris par la station, tels que causeries sur l'hygiène, sur l'appréciation de la musique, etc.

Je me demandais si l'on avait développé ce sujet dans les rapports et si l'on vous a donné des chiffres proportionnels.—R. Non, ce sujet n'a pas été développé.

D. Même cela ne nous aiderait pas beaucoup puisqu'il faut prendre en considération la question de temps.—R. La tâche serait formidable, monsieur, et la semaine que je choisirais ne donnerait pas une idée exacte. Le résultat serait peut-être très satisfaisant dans le cas d'une station et très médiocre dans un autre cas. Prenez le rapport de CJRC. Dans leur réponse, ces gens nous parlent du

programme agricole du Manitoba, dont ils sont très fiers et du programme "College to Community", une série présentée sous les auspices des United Colleges, une succursale de l'Université du Manitoba. Ils ont aussi la série de la "Manitoba Horticultural Society", et chaque station mentionne un certain nombre de programmes semblables dans son rapport. Il ne conviendrait pas d'importuner le Comité par la lecture des titres de ces programmes, parce qu'ils ne lui diraient rien, n'étant pas familier avec ces programmes locaux. J'ajouterai, monsieur, que certaines stations y ont consacré beaucoup de temps et d'argent. Une des plus grandes stations de l'Ontario organisa l'an dernier une unité mobile appelée "Ontario Caravan". Cette unité parcourue tout l'Ontario avec un orchestre composé de quinze musiciens et d'un maître des cérémonies. Dans chaque ville de l'Ontario, elle accorda une audition aux personnes de talent et plaça les meilleurs à la radio. Je crois que cette unité a donné 600 auditions. Ce n'était là qu'un programme d'enrouagement et la station n'en retira aucun bénéfice. Si je ne m'abuse, l'entreprise lui a coûté plus de \$11,000, ce qui est un item considérable pour une...

Le président:

D. S'agit-il du programme alkaseltzer?—R. Non, c'était un programme complémentaire, à la charge de la station et il n'est pas soutenu le moins par la publicité. Le programme de CKCK, à Regina, intitulé "Stars of Tomorrow" a été organisé en vue de découvrir les talents, et c'est là une tentative aussi désintéressée que dispendieuse. Certes, les talents sont difficiles à obtenir, encore plus à découvrir. Pour les conserver, il faut que les gens de talent soient âgés de moins de 16 ans ou de plus de 65 ans, à cause de l'ordonnance concernant le transfert obligatoire de la main-d'œuvre, et toutes les stations ont perdu un grand nombre de musiciens ou autres qui sont allés dans l'armée ou dans d'autres occupations, de sorte que nous en sommes venus à accepter ce qui reste. Tout ce que je puis dire est que les stations ont fait de leur mieux pour trouver des talents et elles feront encore de leur mieux lorsque les conditions seront meilleures.

M. Isnor:

D. Vous dites qu'il n'y a aucune valeur publicitaire dans un programme de ce genre?—R. Non, monsieur, je n'ai pas voulu dire cela; je crois qu'il a une grande valeur publicitaire; j'ai dit toutefois qu'il n'avait été payé par aucun annonceur; il a été organisé dans l'unique but de plaire au public.

D. Vous payez les artistes à même vos propres revenus; en d'autres termes, c'est cela de moins à verser au gouvernement comme excédent de profit.—R. De toutes façons, nous serions dans le tort. Il ne faudrait pas nous critiquer de ne pas engager des artistes et en même temps nous dire que nous ne devons pas engager afin que notre argent aille au gouvernement. Notre premier devoir, je crois, est de mener à bien notre entreprise radiophonique. A présent, monsieur, j'aurais beaucoup d'autres choses à dire, mais je préfère répondre aux questions, mon temps étant limité.

M. Coldwell:

D. Permettez que je fasse une remarque: l'an dernier, et encore une fois cette année, j'ai eu connaissance des opinions que M. Priestly a exprimées au sujet de la B.B.C. Je me demande si vous êtes au courant d'un discours prononcé par le docteur James R. Angell, conseiller des services publics de la *National Broadcasting Company*, à la convention de la *National Association of Broadcasters*, à Chicago, en avril de cette année.—R. Je l'ai lu, monsieur. Je l'ai écouté et lu. Il a été prononcé devant les membres de la *National Association of Broadcasters*, qui correspond à l'association que je représente, et cette association a pris la peine

de faire imprimer le discours et de l'adresser à toutes les stations de radiodiffusion par suite de son excellente teneur.

D. Il résout bien des questions soulevées aujourd'hui et au cours d'autres discussions. L'exposé de M. Priestley a été imprimé dans notre compte rendu l'an dernier et je crois qu'il devrait être imprimé dans celui de cette année, car il présente la contre-partie de l'objet de notre discussion de cet après-midi portant sur l'utilité des programmes américains transmis au Canada et sur la régie de ces programmes.

(Adopté.) (M. Coldwell en cite des extraits.) (Voir l'appendice n° 1—Discours du docteur Angell.)

Il ne mâche pas ses mots.—R. En effet.

D. Venant d'un agent des relations extérieures...—R. Je suis d'avis que c'est une bien belle et fort encourageante chose venant des propriétaires des stations privées de retenir les services du docteur Angell, car, si je comprends bien, il reçoit son salaire des personnes mêmes qu'il fustige. Quand des propriétaires de stations privées versent un salaire à un homme pour ce genre de travail, c'est, je crois, un signe encourageant. Ce discours a été prononcé à une assemblée des propriétaires de stations privées et c'est épatant que des stations commerciales privées veuillent entendre le docteur Angell et lui paient un salaire pour se faire dire de telles choses et l'encouragent à poursuivre l'étude de la radiodiffusion telle qu'il l'a entreprise. Je souhaite que la radiodiffusion s'améliore. Je ne veux pas que le Comité ait l'impression que j'en suis satisfait. Mais je ne crois pas qu'on l'améliore en y ajoutant des règlements; elle s'améliorera si on l'étudie à la manière du docteur Angell, manière qui plaît aux propriétaires de postes privés. Le rapport a été publié par les mêmes gens qui ont publié l'article de M. Priestley.

M. ISNOR: Au sujet de la causerie du docteur Angell, pourriez-vous remplacer le mot "émission radiophonique" par le mot "journal"?

Le TÉMOIN: Certainement, monsieur. Nul ne peut prétendre à la perfection.

M. Coldwell:

D. Je crois que nous pourrions ajouter ceci à nos dossiers. C'est une critique fort intéressante des entreprises radiophoniques privées. N'allez pas croire que je sois opposé à ces entreprises. Je suis convaincu, comme je l'ai dit ce matin, que les stations locales rendent de véritables services dans leur région, mais je m'oppose à ce que la radiodiffusion soit plus ou moins dominée en ce pays par les intérêts particuliers et les annonceurs, et c'est pourquoi je suis d'avis que l'organisation de Radio-Canada telle qu'elle existe fonctionne très bien.—R. C'est aussi mon opinion, monsieur.

D. Je crois que c'est un système qui mérite encouragement dans ce pays où nous avons des stations privées en plus de Radio-Canada, le principal facteur dans le domaine de la radiodiffusion; et bien que j'appartienne à l'opposition à la Chambre des communes, je ne crains ni la domination, ni la propagande du gouvernement, car je trouve préférable que la Société Radio-Canada rende compte de ses actes à un comité parlementaire et soit soumise à l'enquête d'un comité représentant les diverses opinions de la Chambre des communes, que de laisser la radiodiffusion sous le contrôle d'un organisme commercial.—R. Bien entendu, cela est à craindre—et je ne parle pas par esprit de critique—mais je crois que le Bureau des gouverneurs est assez disposé à considérer les constatations de votre Comité comme règles de conduite, alors que vous ne les considérez pas nécessairement comme telles.

D. Je crois que nous les considérons comme telles.—R. Alors, croyez-vous que ce soit bien? Ils ont été mis en charge de la radiodiffusion et vous devez leur accorder une certaine liberté d'action.

D. Non. Ce n'est pas à nous d'entrer dans les détails de leurs programmes; nous devons nous limiter à l'établissement de principes généraux. C'est ce que nous avons tenté de faire depuis tant d'années que nous sommes ici.

Le PRÉSIDENT: Des principes généraux et des recommandations, jamais de règles de conduite.

M. COLDWELL: Oui, c'est bien cela.

Le TÉMOIN: La Loi établit le plan général.

M. ISNOT: Naturellement, nous ne partageons pas les mêmes vues. Je crois fermement à l'entreprise privée; M. Coldwell peut penser autrement. Il faut la compétition pour obtenir les meilleurs résultats. Notre présente ligne de conduite est tout à fait saine. Radio-Canada fait un excellent travail et les deux systèmes devraient donner satisfaction.

Le PRÉSIDENT: Les entreprises privées n'ont pas eu à se plandre des recommandations des comités parlementaires; au contraire, ces recommandations les ont stimulées.

Le TÉMOIN: Je l'espère, monsieur.

M. COLDWELL: Tâchez donc de les stimuler davantage.

M. Hansell:

D. J'ai eu l'impression ce matin, au début de son témoignage—que je n'ai pas eu le temps de lire—que M. Sedgewick craint qu'un jour ou l'autre une société d'Etat s'emparera de toute la radiodiffusion. Si je ne fais erreur, puis-je savoir sur quoi se fonde cette crainte?—R. Cette crainte se fonde, monsieur, comme je l'ai fait remarquer au début de mon exposé, sur les critiques des grandes stations. Il est vrai, et on l'a souvent répété, que la petite station locale est fort utile; mais si vous dites qu'elle doit rester petite et que la station privée ne doit pas avoir de débouchés dans des villes comme Montréal, Vancouver, Winnipeg et Toronto, alors cette entreprise deviendra si petite qu'elle n'aura plus sa raison d'être. Elle ne pourrait plus rien faire par elle-même et ne serait presque qu'un relais de Radio-Canada. Je serais d'avis que la station privée, tout en n'offrant pas en tout et partout compétition à Radio-Canada et en ne devenant pas si puissante qu'elle menace l'existence de Radio-Canada, ait plus de liberté d'action dans les milieux où elle peut exercer, et où elle exerce, une compétition, et je crois qu'elle a le droit de vivre et de prospérer.

En ce qui a trait à l'augmentation de la puissance, il n'est pas convenable que seules les stations de Radio-Canada aient une haute puissance et un grand rayonnement. Les programmes irradiés par les stations privées méritent un rayonnement aussi grand, et non seulement ces stations, mais le public en général bénéficieraient d'une augmentation de puissance. Celle-ci ne devrait pas être restreinte sans raison par un règlement. A la longue, une entreprise prospère davantage si elle est restreinte le moins possible. Et je songe souvent à la maxime de M. Burke sur ce qui fait un bon gouvernement: "Peu de lois et de faibles impôts." Je crois que cela rend bien l'idée.

Le PRÉSIDENT: Mais ça n'a pas marché.

Le TÉMOIN: Peut-être que non, mais ça viendra sans doute un jour. J'aimerais que toutes les stations puissent vivre et prospérer.

M. Hansell:

D. Je désire poser une autre question qui paraîtra un peu philosophique peut-être. J'essaie d'établir la concordance entre deux déclarations figurant au rapport présenté il y a quelques jours, le 2 juillet, pages 124 et 125. Je ne vous lirai qu'un extrait du compte rendu:

Il n'existe pas entre la Société Radio-Canada et les postes privés de relations comme celles que l'on allègue souvent et qui se ramènent à l'état de concurrence. Il n'y a pas de concurrence entre la Société Radio-Canada et les stations privées. Il y a plutôt collaboration.

D'autre part, dans cette brochure de votre plume et imprimée dans l'un des principaux hebdomadaires canadiens, le *Saturday Night*, vous en arrivez à la conclusion suivante:

Mais ici au Canada, nous avons imaginé un système qui peut bien servir de modèle au monde entier. D'une part, nous avons un système sous régie gouvernementale, ou plutôt de propriété publique, ne dépendant pas principalement de revenus commerciaux, mais capable de fournir un plus grand nombre de programmes culturels non commandités et, d'autre part, un système purement commercial qui complète l'autre sans lui nuire et qui répond parfaitement au goût du public.

R. Oui. Sauf le respect que je dois au docteur Thomson, permettez-moi de dire que les deux systèmes sont en concurrence, mais qu'ils ne le sont pas toujours; j'espère qu'ils collaborent ensemble parce que la collaboration est toujours possible entre concurrents; mais ils concourent à obtenir une chose essentielle: l'auditoire. Certes, Radio-Canada n'est pas en concurrence avec les postes de Trail ou de Kelowna, mais la station de Radio-Canada à Montréal est en concurrence avec la station privée de cette ville; il en est de même à Toronto et en d'autres centres où il y a une station de Radio-Canada et une station indépendante. Ils se font compétition pour de l'annonce et des auditeurs. Si la station de Radio-Canada à Montréal a un certain genre de programme, le poste indépendant, tel que CKAC, se doit d'offrir un aussi bon programme afin de conserver un nombre assez considérable d'auditeurs pour obtenir de l'annonce. A cet égard, il y a concurrence. Je n'irais pas jusqu'à dire que ce soit une concurrence malicieuse, mais c'est tout de même de la concurrence. En plusieurs endroits cette concurrence n'existe pas. Vous n'en trouverez pas plus qu'entre les journaux des petites localités; mais dans les grands centres, il y a véritablement compétition entre les grandes stations et Radio-Canada et cette concurrence est, à mon avis, profitable au public. Ai-je bien répondu à votre question?

D. Je le crois. Cela aide à rapprocher quelque peu les deux déclarations.

M. Tripp:

D. Il y a alors collaboration quant aux tarifs et à la concurrence?—R. La concurrence quant aux tarifs n'existe pas. Chaque station fixe ses propres prix. Mais le tarif d'une station radiophonique, tout comme celui d'un journal, dépend de ce que les annonceurs veulent bien payer. Ainsi il importe peu que vous fixiez vos propres prix. Ils se réduiront à ce que l'annonceur voudra payer.

M. Hansell:

D. Au sujet des règlements établis par Radio-Canada à l'adresse des entreprises privées de radiodiffusion, nous lisons ce qui suit à la page 125 du témoignage déposé il y a quelques jours:

La *Canadian Association of Broadcasters* adresse souvent des représentations au Bureau des gouverneurs; elle le fait chaque fois qu'une question lui paraît d'intérêt commun pour le Bureau et ses propres membres. Cette association a ses entrées au Bureau des gouverneurs. De fait, les membres de l'association font de fréquentes apparitions au bureau. Sur leurs représentations examinées à la lumière intégrale des faits, le Bureau des gouverneurs rend ses décisions.

Et un peu plus loin, page 126,

Il s'agit d'un accord pratique en vertu duquel l'*Association of Broadcasters* peut faire, et fait à l'occasion, des représentations au Bureau des gouverneurs.

Diriez-vous que ce soit là un accord satisfaisant et conforme au règlement?—R. Je puis dire, monsieur, que cette déclaration est exacte. J'ai assisté à presque toutes les réunions du Bureau des gouverneurs depuis quelques années, et j'ai été reçu avec courtoisie. Certes, le Bureau n'acquiesce pas toujours à nos désirs, mais il a peut-être raison. Les gouverneurs ont parfois raison. L'accord est-il satisfaisant? me demanderez-vous. A première vue, il est en quelque sorte illogique; à l'exemple de tant de projets anglo-saxons, il ne paraît pas très logique. Voici une société qui nous livre une dure concurrence dans plusieurs villes et qui, en même temps, nous impose des règlements. Je dois dire que les stations trouvent parfois ces règlements très onéreux et quelques-unes de nos stations ont exprimé l'opinion qu'il serait plus avantageux d'avoir un organisme impartial dictant les règlements aux stations privées et à Radio-Canada. Je n'ai pas l'autorisation d'avancer cette opinion parce que je ne puis certifier qu'elle est partagée par l'association que je représente. L'association comme telle n'a pas étudié la question. Certains membres de l'association partagent cette opinion. Je puis dire toutefois que le présent système peut fonctionner. Il paraît illogique à première vue, mais il peut fonctionner. Les gouverneurs sont des gens consciencieux qui, je crois, essaient de comprendre notre situation et, nonobstant les demandes que nous leur adressons et la résistance qu'ils nous opposent parfois, nous nous entendons assez bien.

M. Boucher:

D. Croyez-vous que le public serait mieux servi si Radio-Canada donnait plus souvent de ses programmes aux stations privées?—R. Je crois qu'il leur donne tous les programmes qu'elles désirent. Mais je puis me tromper. Les stations affiliées, celles qui appartiennent au réseau, reçoivent tous les programmes; d'ailleurs Radio-Canada ne cherche pas à doubler son programme dans une région où elle a déjà une station. S'il y a des stations locales, il désire que ces stations aient leurs propres programmes. Il peut y avoir quelques endroits—je crois que Kenora en est un—où il existe une situation fautive. Je n'ai pas visité Kenora depuis plusieurs années et je ne sais rien de l'affaire. En tout cas, les stations sont en général assez bien servies en matière de programmes. Dans quelque domaine que ce soit, il y aura toujours des cas isolés de mécontentement.

M. Hansell:

D. Monsieur le président, après avoir lu quelques passages du témoignage on peut dire qu'il constitue une reconnaissance—accusée d'ailleurs dans le témoignage—du fait qu'en dernière analyse la Société Radio-Canada devait faire rapport au Parlement, que ses actes ont été chaque année examinés par un comité parlementaire et qu'ils le seront, souhaitons-le, pendant les années à venir.—R. Monsieur le président, s'il n'y a pas d'autres questions, j'aimerais ajouter quelque chose avant de finir.

M. Coldwell:

D. J'aimerais vous poser une question, monsieur Sedgewick.—R. Oui?

D. De quelle manière la modulation de fréquence, une fois développée, affectera-t-elle ce dont vous nous avez entretenus aujourd'hui? Croyez-vous qu'elle aidera à résoudre les multiples problèmes de la radio?—R. Cela dépend tellement des découvertes techniques, monsieur Coldwell. On prétend que la modulation des fréquences est liée à l'horizon. Elle ne l'est pas nécessairement. Bien entendu,

lorsque la modulation des fréquences utilise la bande étalon d'irradiation, elle n'est pas liée à l'horizon. Je ne sais pas où en sont les progrès techniques sur cette question.

D. On dit qu'il y a eu plusieurs découvertes techniques depuis le début de la guerre?—R. Oui, je crois qu'il y en a eu. C'est le professeur Bailey, je crois, qui m'a dit avoir entendu très clairement des émissions de Mount Washington sur la modulation des fréquences, alors qu'il se trouvait à New-York, à 130 milles de distance. Si la modulation des fréquences peut obtenir un rayonnement pareil, elle n'est sûrement pas liée à l'horizon. J'ignore ce que les découvertes futures nous apporteront. Nous aurons peut-être une station centrale à un point donné et d'autres stations autour de son périmètre. Je ne saurais dire, personne ne peut prédire ce que la modulation de fréquence nous apportera dans l'avenir; mais je me souviens très bien des progrès survenus dans l'industrie cinématographique. Lorsque les films sonores firent leur apparition, les cinémas qui ne s'équipèrent pas en conséquence firent faillite. Il peut en être de même des stations radiophoniques; avant longtemps, celles qui s'en tiendront à la bande étalon d'irradiation pourraient bien faire faillite.

Excusez-moi, monsieur le président, mais j'oubliais de vous soumettre ma dernière demande. Les directeur de la *Canadian Association of Broadcasters* m'on demandé de vous adresser les représentations suivantes; je les laisse à votre réflexion, car il n'est que juste que vous en preniez connaissance et que vous sachiez ce que désire l'Association. Il y en a trois seulement:

1. Que les détenteurs de permis de stations indépendantes soient assurés de conserver leurs permis aussi longtemps qu'ils fonctionneront dans l'intérêt du public, qu'ils le serviront et lui seront nécessaires.
2. Que les stations indépendantes soient soutenues dans leur effort pour améliorer leur équipement, augmenter leur puissance et conjuguer plusieurs stations; qu'elles soient encouragées dans leurs efforts en vue d'améliorer la radiodiffusion au profit du public.
3. Que les stations indépendantes soient admises à participer au développement et à l'utilisation des découvertes en radiodiffusion, dès que celles-ci peuvent être mises en pratique.

D. Votre première requête est très vaste et ne peut être soumise par le Comité au Parlement, je veux dire celle d'accorder un droit acquis.—R. Ce n'est pas un droit acquis.

D. C'est la même chose.—R. Non, monsieur. Je sais que vous avez approfondi la question de la radiodiffusion; vous savez sans doute que notre requête est une citation directe des termes selon lesquels les permis sont accordés aux Etats-Unis, c'est-à-dire que nous avons l'assurance de la continuité et que nous ne serons pas inquiétés "aussi longtemps que nous fonctionnerons dans l'intérêt du public, que nous servirons celui-ci et lui serons nécessaires". Je ne crois pas qu'un permis doive être annulé sans raison grave.

M. COLDWELL: Je suis de votre avis là-dessus.

M. Isnor:

D. Votre seconde question me paraît être d'une grande portée.—R. Peut-être, monsieur. Je ne demande pas de changer la loi, mais seulement que cette loi soit interprétée différemment; c'est-à-dire que nous ayons droit de participer... Je crois qu'il est d'intérêt public que les stations privées soient admises à prendre part au développement de la radiodiffusion, parce que la bande étalon servira de base aux progrès de la radiodiffusion.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le témoignage de M. Sedgewick est suffisant.

Le TÉMOIN: Merci.

Le PRÉSIDENT: Un moment. Nous avons ici un exposé soumis par M. J.-A. Bradette, se rapportant à la station privée CKGB, à Timmins. Je propose que nous publiions l'exposé de M. Bradette dans le compte rendu. Cela convient-il au Comité?

(Adopté.) (Voir l'appendice n° 2 du compte rendu d'aujourd'hui.)

M. COLDWELL: Allez-vous publier également le discours du docteur Angell dans le procès-verbal?

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous faire publier le discours en entier?

M. COLDWELL: Oui, il n'est pas très long.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord sur cette question?

(Adopté.) (Voir l'appendice n° 1.)

Le PRÉSIDENT: Cette séance publique du Comité sera probablement la dernière. Je propose que le Comité se réunisse encore demain afin d'étudier l'opportunité de nommer un comité moins nombreux qui sera chargé de rédiger un rapport.

M. ISNOR: Nous avons déjà un petit comité.

Le PRÉSIDENT: C'est le Comité de l'ordre du jour. Je propose donc que nous nous réunissions demain à 11 h. 30 dans le but d'étudier de façon générale les témoignages rendus. Dans ce cas, je propose l'ajournement de la séance et nous nous réunirons demain matin à 11 h. 30, en séance privée.

A 6 h. 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 14 juillet 1943, à 11 h. 30 du matin.

APPENDICE N° 1

“LES PROGRAMMES SUSCEPTIBLES D'INTÉRESSER LE PUBLIC”,
DISCOURS PRONONCÉ PAR LE DOCTEUR JAMES R. ANGELL,
CONSEILLER DES SERVICES PUBLICS DE LA NATIONAL
BROADCASTING COMPANY À LA CONVENTION DE LA N.A.B.,
À CHICAGO, LE 28 AVRIL 1943.

Je ne crois pas commettre d'indiscrétion en vous avouant que j'ai été un peu étonné lorsque votre président, m'invitant à cette convention, me dit, sauf erreur, que l'Association désirait étudier un peu la question des programmes, vu qu'à ses réunions précédentes d'autres questions avaient retenu son attention. Nul n'ignore que l'industrie de la radio a bien des problèmes à résoudre, mais, les programmes étant en définitive le produit fini de la radiodiffusion et, dans l'opinion du public, son unique raison d'être, il semble un peu étrange qu'après vingt années d'existence cet organisme n'ait pas songé avant aujourd'hui à étudier ce problème, si tel est bien le cas. Et il n'est pas moins étonnant qu'on ait choisi une personne aussi peu qualifiée que moi pour prendre part au débat. Toutefois, il semble bien que tout le monde veuille exprimer son opinion sur la radio, gens du métier ou autres; alors, pourquoi n'aurais-je pas mon mot à dire?

Néanmoins, je dois vous confesser que je ne suis pas particulièrement qualifié pour vous adresser la parole, non seulement parce que je n'ai eu affaire qu'à une subdivision d'une section des programmes complémentaires de la radio, ne connaissant presque rien des programmes commerciaux et de l'activité du service des ventes, mais parce que j'appartiens presque sans espoir d'amélioration à l'ère victorienne. La grande reine et votre dévoué serviteur naquirent tous deux au mois de mai, bien que la dame en question ait commencé un peu plus de bonne heure à diriger les destinées de son empire que moi à m'initier aux questions de la radiodiffusion; cependant, mes préjugés sont passablement vieux jeu. De plus, je n'ai pu m'initier de bonne heure à l'industrie de la radio par suite de mon étrange formation—j'ai été pendant 26 ans spécialiste dans un laboratoire et près de 20 ans administrateur de deux grands établissements et ensuite, d'une grande université. Y a-t-il rien de plus idiot pour un radiodiffuseur? Mes antécédents suffisent à me faire qualifier de “pédant ou de vieux fossile” et expliqueraient l'attitude soupçonneuse, justement dédaigneuse et froide des jeunes artisans de la radiodiffusion qui n'auraient pas tort de me regarder du haut de leur dédain.

Je dois vous dire que je ne parle qu'en mon nom et, bien que je sois à l'emploi de la *National Broadcasting Company*, je ne viens pas ici en représentant officiel de la direction. Peut-être même serai-je congédié lorsque la présente causerie leur viendra à l'oreille.

Les programmes radiophoniques sont tellement variés qu'on ne peut les condamner en bloc ou les louer sans réserve. Il est facile de trouver des programmes qui manquent totalement de goût et qui sont d'une platitude inénarrable et inimaginable. D'autre part, nous avons des programmes de haute valeur dramatique et musicale, d'autres d'un charme poignant et inoubliable, soit en prose, soit en vers, et d'autres encore où la grande information est simplement présentée et analysée avec conviction. On peut déplorer le caractère soi-disant morbide et dépravé des feuilletons de jour, communément appelés “soap operas”, ou bien les considérer comme un baume providentiel qui rafraîchit le cœur solitaire de la ménagère qui, à défaut de ces programmes, serait réduite à lire les magazines à bon marché et les images comiques, tâche assez difficile quand elle lave la

vaisselle ou fait son ordinaire. Les blagues surannées et parfois les mots à double sens que l'on entend au cours des programmes soi-disant humoristiques sont souvent bêtes à mourir, mais l'esprit et l'humour des véritables comédiens de la radio peuvent vous faire crever de rire. On est porté à se lamenter et à frémir quand on constate l'ignorance crasse manifestée dans les réponses faites au cours des programmes questionnaires, mais on se réjouit si l'on réussit à répondre à une question qui embarrasse les maîtres du genre. Les uns ridiculiseront les annonces commerciales qu'ils jugent insupportables, tandis que les autres les considèrent comme le pilier d'une grande industrie. Certains ne pourront pas supporter le ton larmoyant de l'annonceur qui a l'air de s'adresser à des enfants mentalement peu développés, d'autres y verront une bonne aubaine. Plusieurs s'objecteront avec force contre les annonces-éclairés entre les programmes, mais d'autres diront qu'elles attestent la perfection de l'entreprise individuelle aux Etats-Unis. Il y en a qui protesteront si l'on présente, à l'occasion, un programme grivois qu'ils considèrent comme une insulte au foyer américain, tandis que d'autres s'insurgeront lorsque, au cours d'un repas, ils entendront une voix à la radio leur expliquer le fonctionnement du système digestif. Il serait pourtant bien facile, si l'on n'aime pas ce qui sort de l'appareil récepteur, d'étendre tout simplement la main vers l'interrupteur. Mais le droit sacré de tout Américain à la critique ne sera pas sacrifié pour si peu.

Toutefois, je ne me propose pas d'essayer de suggérer un remède aux lacunes de nos programmes, encore moins de préciser les moyens à prendre pour les améliorer. Beaucoup d'entre eux sont excellents. Je le répète, je n'ai pas la compétence voulue et je laisse ce soin aux spécialistes en la matière, les directeurs de programmes. De plus, je suis personnellement convaincu que ce n'est plus le temps de rechercher de nouvelles techniques—du moins jusqu'à ce que nous obtenions carte blanche de procéder avec la télévision, qui présente un tout autre problème. Je préférerais consacrer le peu de temps qui m'est donné à formuler certaines remarques auxquelles l'industrie ferait bien d'accorder une plus grande attention qu'elle ne l'a fait dans le passé pour son propre bien et celui de la nation. Permettez-moi tout d'abord de retracer l'histoire de notre entreprise de la radiodiffusion.

Chacun sait que la radiodiffusion a commencé bien humblement aux Etats-Unis et ses fondateurs ont cru que sa valeur commerciale résidait presque entièrement dans la vente des radiorécepteurs—idée tout à fait naturelle chez ces hommes qui étaient des fabricants. Soudain, presque du soir au lendemain, le génie publicitaire de notre peuple vit dans la radio une mine d'or inespérée dans le fait qu'on pouvait fort bien vendre aux manufacturiers et aux commerçants des espaces de temps pour annoncer leurs produits. On tenta l'expérience et les résultats furent si satisfaisants qu'ils parurent fantastiques. Il s'agissait de vendre des radiorécepteurs au plus grand nombre de gens possible et il n'y aurait plus de bornes à ce qu'on pourrait vendre. C'est ce que nos prédécesseurs ont cru. Depuis les débuts jusqu'à nos jours, la boule de neige continua de rouler et de grossir et c'est ce qui a produit la grande industrie radiophonique des Etats-Unis, qui a à peine atteint sa maturité.

Or, aussi longtemps que la radiodiffusion américaine demeurera une affaire commerciale de concurrence, le principal souci des radiodiffuseurs sera de faire de l'argent, d'en faire le plus possible et même d'en faire plus que leurs concurrents. Il va de soi que s'ils n'en font pas suffisamment pour maintenir leur équipement et payer leurs employés, ils ne resteront pas longtemps en affaires.

Ce sera un désir bien humain et bien normal de vouloir continuer d'exploiter ce mobile d'argent, d'avoir des hommes compétents à son emploi et de mener une affaire qui répond si bien à l'intérêt et aux besoins du public. Ce sentiment peut être mû par un souci sincère et désintéressé de servir le bien public, ou être tout

simplement une manifestation d'un sens profond des affaires, sachant qu'en définitive la radio présente un excellent moyen de réaliser de bonnes affaires; ou bien ce sentiment peut naître à la fois des deux raisons précitées.

C'est un peu par cynisme, en considérant ces circonstances, que certaines personnes, indoctrinées de défiance envers tout mobile d'argent, particulièrement en ce qui concerne la radio, ont une si vilaine opinion de notre système de radiodiffusion et le comparent tout à son désavantage à la radiodiffusion qui, dans d'autres pays, est la propriété du gouvernement et sous sa régie.

Les critiques du système se demandent à qui appartient réellement la radiodiffusion. Il serait logique de répondre que ce sont les actionnaires ou les propriétaires individuels et, au point de vue juridique, la réponse est exacte. Mais quand on jette un regard dans la coulisse et qu'on découvre le rôle que jouent les commanditaires et les agences qui agissent en qualité d'intermédiaires entre les commanditaires et la compagnie de radiodiffusion, ce n'est plus alors tout à fait la même chose. Si une agence ou un commanditaire, par la location des facilités d'une compagnie de radiodiffusion pour une période déterminée, est par le fait même en mesure de déterminer ce que le public devra entendre, l'effet pratique sera le même que si le commanditaire ou l'agence étaient les propriétaires de ces moyens de communication. Certes, la direction d'une compagnie a le dernier mot sur ce qui peut être irradié, mais il n'en est pas moins vrai que qui paie les violons choisit la musique. Si je soulève cette question ici, ce n'est pas par excès d'imagination, mais seulement parce que je désire attirer votre attention sur un aspect du problème qui a inspiré une bonne part des attaques les plus violentes contre la radiodiffusion américaine dont l'intensité n'a été surpassée peut-être que par le souci du département fédéral de la Justice et d'autres services gouvernementaux de se débarrasser de ce qu'ils regardent comme un monopole.

Par suite de sa capacité de transmettre fidèlement les sons intelligibles, la radio s'est trouvée à servir l'Eglise, l'école, le théâtre sous toutes ses formes, y compris l'opéra, le journal et la télégraphie—pour ne mentionner que ceux-ci—et, du moins en Amérique, elle est peut-être le plus puissant instrument de publicité. Nulle agence n'a jamais été appelée à composer en même temps avec des compagnons de lit si étrangement différents et si mal assortis. Mais on ne peut les ignorer; il faut reconnaître leurs besoins et tâcher le plus possible de satisfaire leurs exigences. Ces besoins et ces exigences sont totalement différents et la publicité est le veau d'or dont l'entretien est nécessaire au succès de toute entreprise de radiodiffusion. Que le radiodiffuseur sacrifie ou non à l'autel de Baal, il ne doit jamais oublier l'annonceur et son très actif petit compagnon de l'agence entremetteuse.

Qui trouvera étrange alors que le radiodiffuseur prête une oreille si complaisante au commanditaire et à l'agence et soit si distrait aux appels de l'Eglise et de l'école, pour ne mentionner que ces deux-là? Jusqu'au début des hostilités, plusieurs propositions de sources gouvernementales ou philanthropiques ont reçu le même accueil distant. Et puis, comme le commanditaire doit vendre ses produits à un grand nombre d'acheteurs, il donnera sa préférence aux programmes les plus aptes à plaire aux foules, et c'est pourquoi il lancera son industrie sur l'air des amusements et il sera fortement tenté d'adopter le genre du plus commun dénominateur, là où se complaisent les masses.

Tout le monde est au courant de ces faits, et je devrais m'excuser de les rappeler, mais leurs conséquences touchent de trop près l'industrie de la radiodiffusion, et à moins de régler le problème de façon intelligente et dans l'intérêt du public, l'industrie elle-même et tous ceux qui s'y rattachent en souffriront. Ce qui me ramène à la question que j'aimerais traiter de façon toute particulière.

Les radiodiffuseurs américains essaient de servir deux maîtres, mais l'Écriture Sainte nous dit ce qui se produit en pareil cas. Qu'on le veuille ou non, la radio est saturée d'intérêt public. En effet, son permis d'opérer l'oblige à fonc-

tionner dans l'intérêt et pour le bien-être du public, et parce qu'elle est nécessaire au public. Il lui faut aussi payer des dividendes aux actionnaires. Ces deux obligations ne sont pas nécessairement incompatibles, mais quand elles viennent en conflit il n'est pas bien difficile d'imaginer laquelle l'emporte sur l'autre. Du reste, on comprendra facilement la satisfaction que les intéressés éprouvent du fait qu'un programme est largement écouté, quelle que soit la qualité de l'auditoire, et ce fait peut être interprété par le radiodiffuseur comme une preuve que ses programmes servent l'intérêt public. Quelques-uns de nos programmes les plus acceptables annonçant un laxatif ou un savon à l'épreuve de la transpiration ont prétendu servir l'intérêt du public, et peut-être même avec de meilleures raisons que certains programmes complémentaires.

Or il y en a plusieurs qui trouvent déplorable qu'une industrie où tant d'intérêt public entre en jeu, qui peut faire tant de bien en vue de cultiver le bon goût, d'augmenter la saine compréhension des choses, de raffermir les bases de notre vie nationale, doive céder à l'appât du gain et, par conséquent, s'adonne si fréquemment aux formes puérides de divertissement qui plaisent aux intelligences inférieures, sous prétexte que seuls ces programmes faciliteront la vente des produits dont la publicité est le principal soutien de la radio.

Quoi qu'il en soit, j'ai rencontré au cours de ma carrière un grand nombre de propriétaires et de gérants de stations radiophoniques américaines, et je les considère comme d'excellents et honnêtes hommes d'affaires, mais j'en connais peu qui aient autant à cœur de servir le public que de faire de l'argent. Quelques-uns, affirmant qu'ils ne sont pas en affaires pour leur santé, ont fait le moins possible pour servir le public. Des personnes sarcastiques ont affirmé, bien à tort cependant, que tous ces hommes d'affaires se ressemblent et qu'ils sont prêts à vendre n'importe quelle période de temps à tout venant, et même tout le temps voulu sans s'arrêter à songer si l'intérêt public est respecté. D'autre part, il y a ceux qui envisagent leur problème dans un bel esprit civique et ils méritent notre appréciation.

La guerre n'a pas été sans corriger quelque peu cet état d'esprit égoïste, car, en dépit des remarques désobligeantes à l'adresse de la radiodiffusion, je ne crois pas que les personnes bien informées doutent des services incalculables qu'elle a rendus sur les théâtres de la guerre tout comme au pays et, en tant qu'industrie, elle peut s'enorgueillir d'avoir honnêtement et sérieusement contribué à gagner la guerre. Elle doit maintenant s'appliquer à étudier le schéma du monde d'après-guerre, encore tout enveloppé d'incertitude. Je ne saurais dire si cette disposition à servir généreusement un bien public qui s'impose survivra en temps de paix. Mais je suis tout à fait persuadé que si le système américain désire continuer à organiser ses propres programmes sans encourir les restrictions du gouvernement, il devra se conformer à un idéal grand, généreux et riche d'idées, propre à *toutes les parties* de notre population. Si je parle de la sorte, c'est que ce genre d'affaires est, au fond, comme je l'ai décrit, et le public ne tolérera pas indéfiniment son exploitation *exclusivement* au profit des intérêts d'individus ou de sociétés, dès qu'il se rendra compte que telle est la situation. Je ne parle pas en idéaliste, mais en homme rudement réaliste.

Cette politique se traduira par une acceptation franche et cordiale de certains programmes destinés à des groupements relativement peu nombreux, mais très importants. Elle signifiera le choix d'un nombre équitable de *bonnes* périodes pour les programmes qui nécessiteront une haute qualité d'intelligence, d'art, d'esprit et d'humour. Que ces programmes soient commandités ou non importe peu pourvu que la qualité s'y trouve. Il faudra faire appel aux écrivains, aux artistes et aux réalisateurs de premier ordre pour mettre de tels programmes sur les ondes, au lieu des apprentis et des insignifiants qui, trop souvent, à l'heure actuelle, sont chargés de ces programmes complémentaires d'intérêt public. En d'autres termes, il faudra y mettre beaucoup d'argent, mais non pas à la manière de ces belles

production musicales qui n'attirent pas un auditoire très nombreux et il ne sera plus possible de qualifier ces programmes d'expériences publicitaires et de les inscrire à la page des profits et pertes. La tâche exige de l'honnêteté, de l'habileté et des connaissances et le coût de l'entreprise doit être accepté au même titre que les autres frais généraux d'une industrie qui prend la résolution d'accomplir sa besogne avec la dignité et le respect qui lui conviennent. Voilà une vérité difficile à dire, mais la radio devra en être pénétrée si elle veut conserver son rang parmi les entreprises libres.

Si la radiodiffusion, en raison de la concurrence, trouve la tâche impossible, elle ne pourra éviter beaucoup d'ennuis, sans mentionner les interventions et la coercition. Mais je ne crois pas que la tâche soit impossible. La génération qui nous suit exigera que nous nous servions de notre intelligence et de notre imagination, et quiconque s'oppose à ses exigences sur ce rapport sera renversé, écarté, sinon ruiné. J'attire respectueusement l'attention de M. Petrillo sur ce fait.

Il y a plusieurs moyens, j'en suis persuadé, d'obtenir ces résultats sans détruire nos présentes méthodes, mais je suis tout aussi confiant qu'il se présente à nous une belle occasion d'améliorer notre conception d'un excellent programme et de mériter davantage la confiance et l'appui du public; ce faisant, nous contribuerons à rendre plus stable une industrie qui ne l'est pas trop présentement. Je crois devoir ajouter que certains agences, des commanditaires et quelques radiodiffuseurs ont déjà commencé à agir dans ce sens. Espérons que leur exemple sera rapidement suivi par beaucoup d'intéressés.

Pour terminer, je dois dire que, sous ce rapport, je reconnais les problèmes très complexes qu'ont à résoudre les réseaux, les grandes stations régionales et les petites stations à faible puissance situées dans les districts populeux. Il est inévitable que la manière dont chacun s'acquitte des obligations et prend avantage des opportunités que j'ai bien imparfaitement décrites sera très variée. Tout ce que je demande instamment aux radiodiffuseurs, quand bien même ce ne serait qu'au nom de leur intérêt personnel, c'est qu'ils conduisent leur barque de façon à ce que personne ne puisse les accuser de se payer la tête du public ou de l'ignorer en ce qui regarde les programmes. La guerre nous a montré ce que NOUS pouvons faire quand nous sommes résolus. Battons-nous courageusement, avec toutes nos forces et gagnons la guerre le plus tôt possible; et alors, lorsque la paix bénie sera revenue, et elle viendra, soyons-en persuadés, nous pourrions crier bien haut, pour que tous l'entendent, que la radiodiffusion est un modèle de l'entreprise américaine libre, qui accepte de tout cœur comme un devoir essentiel de protéger les intérêts fondamentaux de la nation, et qu'elle peut en même temps conduire son affaire sur une base commerciale profitable.

Croyez-moi, tout ceci n'est ni de l'idéalisme, ni du romantisme; c'est du bon sens pur et simple; c'est la plus belle forme de patriotisme que puisse pratiquer notre industrie.

APPENDICE N° 2

CKGB—TIMMINS, ONT.

En décembre dernier, j'ai eu l'occasion d'amener des amis d'outre-frontière visiter le nouveau local de la station radiophonique CKGB, à Timmins. Bien que je fusse personnellement convaincu que CKGB est une station exceptionnellement bien montée, rendant des services remarquables à sa localité, j'en ai conçu une plus haute idée encore quand j'ai vu mes amis américains témoigner une admiration si sincère et un si heureux étonnement—d'abord lorsqu'ils virent de l'extérieur la splendide architecture et l'apparence imposante de l'immeuble Thomson, et plus tard lorsque nous fûmes poliment guidés par les nombreux studios modernes et complètement équipés, les bureaux, les studios de mis en ondes, les cabines du contrôle et que sais-je, par un annonceur bienveillant qui ne semblait que trop heureux de pouvoir nous expliquer en détail les méthodes de la production radiophonique. Je cite cette anecdote en guise d'introduction à mes remarques parce qu'elle m'a fait comprendre que si ces gens, habitués qu'ils sont aux stations des grandes villes, pouvaient apprécier si chaleureusement non seulement le local, mais aussi la haute qualité des programmes et des méthodes de mise en ondes, c'est que la région du nord pouvait considérer sa station CKGB à Timmins comme un poste sans rival dans tout le Canada.

J'ai toujours aimé écouter les programmes de CKGB, mais depuis ce jour-là j'ai prêté une oreille plus attentive à ce que nous transmettait ses micros, et à présent je suis prêt à plaider la cause de la station de Timmins n'importe où. Je n'ai pas l'intention d'aller dans les détails et de citer des exemples—ce serait très facile—démontrant que CKGB a mérité la reconnaissance publique. Mon récit serait trop long. Je désire seulement souligner brièvement ses caractéristiques les plus hautement louables qui ne saurait passer inaperçues au radiophile le plus distrait.

En premier lieu, dans son rôle de porte-parole des services publics, CKGB a fait et continue de faire un travail qui, à mon sens, n'est égalé par aucune autre station où qu'elle se trouve. Je ne puis vous fournir des chiffres, mais je puis avancer des faits. En effet, depuis que j'écoute les émissions de CKGB—et cela date du jour de son inauguration en 1933, alors que la station occupait son modeste local—j'ai entendu des appels au profit de toutes les causes méritoires et bienfaisantes entreprises par des particuliers, des sociétés et même par le gouvernement. La Croix-Rouge, le *Canadian National Institute for the Blind*, le *Victoria Order of Nurses*, l'I.O.D.E., pour ne mentionner que ces organismes, ont toujours obtenu la collaboration de CKGB. Leurs jours de vente d'insignes—leurs nombreuses activités destinées à prélever les fonds nécessaires à l'accomplissement de leur œuvre—les faits et les statistiques s'y rapportant—ont toujours été l'objet d'une grande publicité à la station CKGB qui désirait maintenir le public constamment au courant des bonnes œuvres de la localité et lui faire comprendre la nécessité de collaborer à ces entreprises si indispensables. Depuis le début de la guerre, l'apport de CKGB aux services publics s'est grandement multiplié. Tous les services armés—l'armée, la marine et l'aviation—chaque campagne entreprise par le gouvernement, chaque entreprise individuelle ou collective, ont été servis de façon remarquable par la station de Timmins. Je suis convaincu que s'il nous était donné d'étudier les dossiers de la station, nous constaterions que des milliers et des milliers de dollars ont été fournis gratuitement à l'effort de guerre en publicité radiophonique. Et quand je dis que CKGB a encouragé ces mouvements, c'est que j'en ai la preuve. Cette station a préparé

et présenté des programmes et des annonces qui attirent l'attention et plaisent à l'oreille des radiophiles les mieux avertis. Ces gens n'ont pas diminué d'efforts parce que certains programmes n'avaient aucune valeur commerciale. Certaines productions exceptionnellement bien réussies ont dû exiger des heures de soigneuse préparation et de dur labeur. Ils se dévouèrent à de bonnes causes telles que les campagnes de l'Emprunt, les campagnes de recrutement de l'armée et de l'aviation, la Caisse canadienne d'aide à la Russie, la Caisse du Père Noël, la Caisse des victimes de bombardements et bien d'autres du même genre. Je sais qu'ils n'ont pas été rémunérés pour ces programmes puisqu'il a été annoncé à la radio que la station les présentait à titre de service public. Je sais également que CKGB s'est efforcé d'introduire dans ses programmes de nouveaux éléments susceptibles d'intéresser vivement les radiophiles, que le personnel n'a pas ménagé ses efforts pour donner à ces pièces ce qu'il faut pour les rendre intéressantes. Je me rappelle qu'en 1942, au cours de la Semaine de l'armée, les annonceurs ont parlé jusqu'à l'extinction de leur voix durant les émissions tardives afin de recueillir un million de cigarettes pour nos soldats outre-mer (ce montant fut obtenu, soit dit en passant). Je me souviens d'avoir écouté des émissions au profit des œuvres de charité au temps de Noël, alors que les engagements commerciaux furent mis de côté pour permettre à la station de continuer son programme de sollicitation jusqu'à ce que l'objectif soit atteint. J'ai bonne mémoire des interruptions infligées aux programmes complémentaires du réseau, alors que les annonceurs se remettaient à la tâche pendant de longues heures supplémentaires afin d'aider à localiser par l'entremise du micro un avion perdu. J'ai écouté, confortablement assis chez moi dans un fauteuil, les descriptions orales si vivantes de spectacles fameux auxquels certains ne pouvaient assister, telles que les manœuvres passionnantes organisées par une unité mécanisée de l'armée en visite dans le nord et les inaugurations officielles si encourageantes des campagnes de l'Emprunt de la victoire. Les citoyens de marque à qui j'ai parlé de la station CKGB reconnaissent tous son esprit de coopération auquel ils doivent le succès des entreprises locales. Je pourrais continuer indéfiniment de parler des nombreux témoignages non équivoques sur l'excellent esprit civique de la station CKGB—comme, par exemple, le cas d'un enfant perdu et retrouvé quelques instants après que la station eût interrompu son programme pour lancer un appel aux recherches—mais j'ai trop d'autres choses à mentionner tandis que l'occasion m'est offerte de rendre un hommage à notre station de Timmins.

Je ne puis abandonner cet aspect de l'activité de CKGB sans mentionner la magnifique collaboration que cette station a offerte à tous les groupements religieux reconnus. Aucun radiophile impartial ne peut affirmer que CKGB ait manifesté ses préférences envers une croyance en particulier. Protestants, catholiques et juifs, tous ont leur part égale et ont pu dans la même mesure irradier leurs messages par l'entremise de cette station du nord. Chaque matin de la semaine, depuis aussi longtemps que je me souviens, CKGB a consacré un quart d'heure de son temps aux diverses Eglises de la ville, de sorte que les radiophiles de toutes les croyances puissent jouir du privilège d'entendre leur propre pasteur et commencent la journée en accord avec les enseignements de leur Eglise respective. Chaque fois qu'un membre du clergé bien connu rendait visite à la ville, quelle que fût sa croyance, la population de Timmins a pu l'entendre parler à la radio locale. Voilà encore un autre exemple remarquable de l'esprit civique de CKGB—de son désir évident de plaire à chaque radiophile et d'éviter le favoritisme. Ces dévotions matutinales, comme on les appelle, ne rapportent aucun bénéfice pécuniaire à la station radiophonique. La période d'un quart d'heure, six jours par semaine et 52 semaines par année est entièrement une contribution gratuite de la part de la radiodiffusion du nord. Je pourrais ajouter ici que le dimanche, CKGB diffuse plusieurs programmes religieux de sources diverses et des offices religieux, au très grand plaisir de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, sont incapables de se rendre à l'église.

La station CKGB rend un autre service public qui mérite une mention spéciale. Je peux parler de l'utilisation de ses studios et de ses services par divers organismes locaux tels que la *Film Society*, la *Schubert Choral Society*, la *Porcupine Music Teachers Association* et d'autres de ce genre. Ces groupements ont l'autorisation de se rencontrer, de s'exercer et d'exécuter leurs programmes dans les studios spacieux de CKGB sans le moindre déboursé de leur part. J'ai eu l'occasion de causer avec un membre d'une de ces organisations il y a quelque temps et, au cours de la conversation, il fit remarquer combien il était avantageux d'avoir une station aussi moderne que CKGB, si bien équipée et si avenante, où l'on peut se réunir et tenir des répétitions. Cet homme fait partie de la *Schubert Choral Society* dont les concerts et les opéras sont si goûtés de la population de Timmins et des environs. J'ai aussi entendu dire que la Fédération des Femmes canadiennes-françaises, dont les membres sont constamment occupées à confectionner du linge pour nos soldats outre-mer, ont eu la permission de tenir leurs séances de tricotage dans un des studios de CKGB . . . que la fanfare et la chorale du "high school" avaient accès aux studios durant les périodes de pratique et de répétition . . . que des troupes dramatiques étaient formées et préparées par des membres du personnel de production de la station . . . et je pourrais continuer d'énumérer les exemples de l'esprit vraiment civique de CKGB qui ouvre ses portes à toute entreprise de quelque importance.

Simplement au point de vue divertissement et plaisir de l'ouïe, je n'hésite pas à féliciter chaleureusement la station CKGB pour les progrès qu'elle a accomplis durant les dix années de son existence. Je me rappelle combien restreint était son horaire d'émission au début et comme les programmes et la production étaient simplement genre amateur. Mais chaque année apporta une amélioration et un développement marqués, si bien qu'aujourd'hui CKGB peut faire concurrence à toute autre station au pays. De 7 h. 30 du matin jusqu'à minuit, CKGB maintient un service continu, un horaire de programmes bien équilibré qui répond très bien au goût des radiophiles. Depuis si longtemps que j'écoute les émissions de cette station, je n'ai pas été sans me rendre compte que les hommes qui s'occupent de la mise en ondes à CKGB s'efforcent honnêtement et consciencieusement de donner le meilleur service possible sept jours par semaine, toute l'année durant. En une journée, mon radiorécepteur, syntonisé à CKGB, m'a fait entendre de tout, l'opéra métropolitain suivi d'une musique de danse endiablée, puis une représentation de variétés populaires et comiques qui provoquaient le rire à tout instant, et enfin un drame profond et poignant. J'ai été tenu au courant des nouvelles, j'ai entendu une description de deux fameuses joutes de hockey et j'ai été diverti par une danse rustique très amusante. Je dois avouer en toute franchise que je n'ai pas joui également de tout ce que j'ai entendu, mais vous trouverez dans une seule famille toute une diversité de goûts, et je puis affirmer que l'un ou l'autre des programmes de la journée a su plaire à l'un ou l'autre membre de la famille.

Je sais que CKGB reçoit continuellement des appels téléphoniques et des lettres de personnes qui s'objectent à certains programmes ou à certaines formes de publicité. Il est bien regrettable que ces gens ne se rendent pas compte que la station CKGB cherche à plaire non pas à quelques centaines de radiophiles, mais à 61,000 auditeurs qui dépendent entièrement sur elle pour recevoir un peu de divertissement, des nouvelles, des productions dramatiques, éducatives, culturelles, etc., durant le jour, alors qu'ils ne peuvent pas capter Ottawa. Il est pourtant bien facile d'interrompre un programme que l'on n'aime pas . . . il faut songer que d'autres l'aimeront et qu'après tout nous obtenons bien notre part des programmes qui nous plaisent et qui déplaisent peut-être à beaucoup d'autres et je me souviens d'avoir déjà protesté maintes fois contre certains programmes.

Je profite de l'occasion pour dire quelques mots sur la question des émissions de nouvelles. Les auditeurs de CKGB n'ont qu'à se féliciter du service de nouvelles qui leur est servi en bonne et due forme, nouvelles non dénaturées par le

préjugé ou par une présentation dramatique. Si cette affirmation a de la valeur en temps de paix, elle vaut son pesant d'or en temps de guerre. Depuis le déclenchement de la seconde guerre mondiale, des milliers de personnes n'ont eu que la station CKGB pour leur donner les faits véritables et authentiques de ce qui se passe de par le monde. Aucun commentaire éditorial, aucune expression d'opinion personnelle ne sont venus dénaturer les faits. Nul désir de produire un effet sensationnel ou dramatique n'a été satisfait qui aurait pu donner un autre sens aux nouvelles et créer de fausses impressions. A six ou sept reprises chaque jour, les annonceurs de CKGB présentent à leurs auditeurs des nouvelles fraîches de toutes les parties du monde, nouvelles recueillies par des agences sûres et présentée sous une forme claire et intelligible que tous peuvent comprendre. En temps de crises, CKGB a fourni un service merveilleux avec ses bulletins spéciaux et ses nouvelles-éclairés contenant les plus récents développements. Suivre les nouvelles présentée par CKGB, c'est se tenir au courant des actualités mondiales et c'est posséder l'assurance que leur source est entièrement digne de confiance.

Si j'en avais le temps, je pourrais continuer à discourir sur les mérites de cette station du nord. Je pourrais m'étendre à décrire les programmes remarquables qu'elle a produits, comme, par exemple, le concours de lecture pour étudiants des "high schools" avec prix en espèces; les programmes d'appréciation de la musique dirigés par les membres de la *Porcupine Music Teachers' Association* et leurs élèves; les forums d'élocution permettant aux auditeurs d'attirer l'attention des annonceurs sur les mots mal prononcés et recevoir en retour des prix en espèces en remerciement de leur contribution; les causeries d'actualité fort intéressantes offertes par des femmes de la localité sur des sujets se rapportant au foyer, aux services de guerre, sujets culturels, éducatifs, horticoles; les concerts vocaux présentés par les élèves de l'école publique; la lecture de lettres reçues des soldats outre-mer; l'enregistrement de disques contenant les messages des parents et des amis pour être retransmis à la radio outre-mer, et nombre d'autres services de ce genre. Chaque programme présente un intérêt particulier, et ceux qui écoutent les émissions de la station jour après jour pourraient témoigner de leur reconnaissance.

Talents locaux

J'aimerais souligner un point en particulier: ceux qui écoutent régulièrement les émissions de cette station n'ont pu manquer de constater le merveilleux esprit civique qui soutient l'entreprise. Si le public n'est pas au courant des statistiques de la station, il n'en connaît pas moins les faits, et il ne se passe pas une journée sans que CKGB ne prouve, d'une manière ou d'une autre, son très sincère désir d'encourager et de servir les entreprises collectives de quelque importance et de toutes espèces et de contribuer dans la pleine mesure à l'activité régionale. Je ne crois pas me tromper lorsque j'affirme que la station CKGB n'a jamais opposé son refus aux bonnes causes et aux demandes équitables, mais qu'au contraire elle a aidé à éveiller l'intérêt du public dans le sens qui pouvait le mieux servir la population.

Dans une localité où la réception de l'extérieur est à peu près nulle durant le jour, CKGB fournit à sa région un service qu'on ne saurait trop apprécier. Aujourd'hui, cette station a acquis le respect de tous, si bien qu'actuellement, dans les quelque 16,000 foyers de Timmins et du territoire qui reçoit ses émissions, CKGB représente une source de divertissement, de culture et d'éducation pour chaque membre de la famille, du plus jeune au plus vieux.

En terminant, je dois dire que j'aimerais voir la station radiophonique de Timmins devenir assez puissante pour servir les régions de Moose Factory, Kapuskasing et Hearst, lesquelles, à l'heure actuelle, ne reçoivent par un rayonnement suffisant. Sur ce, je sou mets respectueusement mes remarques à l'attention de votre Comité.

JOSEPH-A. BRADETTE.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 9

SÉANCES DES MERCREDI 14 JUILLET 1943

ET MERCREDI 21 JUILLET 1943

CONTENANT :

1. Le deuxième et dernier rapport.
2. Des appendices aux témoignages.
3. Les documents déposés et distribués aux membres du Comité.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

ERRATUM

Appendice N° 1, page 54

Omis—M. René Morin a été nommé de nouveau membre du Bureau des gouverneurs le 2 novembre 1942, et son terme d'office prend fin le 2 novembre 1945.

PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 14 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à huis clos à 11 h. 30, sous la présidence de M. J. J. McCann.

Présents: Mme Casselman (*Edmonton-Est*), MM. Bertrand (*Prescott*), Boucher, Coldwell, Douglas (*Queens*), Hansell, Isnor, LaFlèche, Laflamme, Matthews, McCann, Rennie, Ross (*St. Paul's*), Telford et Tripp.—15.

Tel que convenu à la dernière séance, le Comité se met à l'examen des témoignages.

Après discussion, le président invite les membres à lui faire parvenir toutes les propositions ou recommandations qu'ils désirent faire discuter et incorporer dans le rapport du Comité à la Chambre.

Il est convenu que MM. Bertrand (*Prescott*), Coldwell, Hansell, Isnor, Mme Casselman et M. Ross collaborent avec le président dans la préparation du rapport.

A une heure, le Comité s'ajourne pour se réunir sur convocation du président.

Le MERCREDI 21 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 3 h. 30, sous la présidence de M. James J. McCann.

Présents: Mme Casselman (*Edmonton-Est*), MM. Boucher, Douglas (*Queens*), Durocher, Hansell, Hanson (*Skeena*), Isnor, LaFlèche, Matthews, McCann, Rennie, Ross (*St. Paul's*) et Telford—13.

Le Comité étudie le projet du rapport.

Sur proposition de M. Isnor, appuyé par M. Durocher, il est

Résolu: Que le rapport soit adopté avec les modifications apportées.

Sur proposition de M. Isnor, il est

Résolu: Que ledit rapport modifié soit présenté à la Chambre comme deuxième et dernier rapport du Comité.

De la part de M. Bertrand (*Prescott*), le président dépose un tableau indiquant la place faite au deux langues par les postes québécois de Radio-Canada et les programmes français à CBK compilé par la Société Radio-Canada.

Sur proposition de M. Durocher, il est.

Résolu: Que le tableau précité soit imprimé en appendice au compte rendu de ce jour.

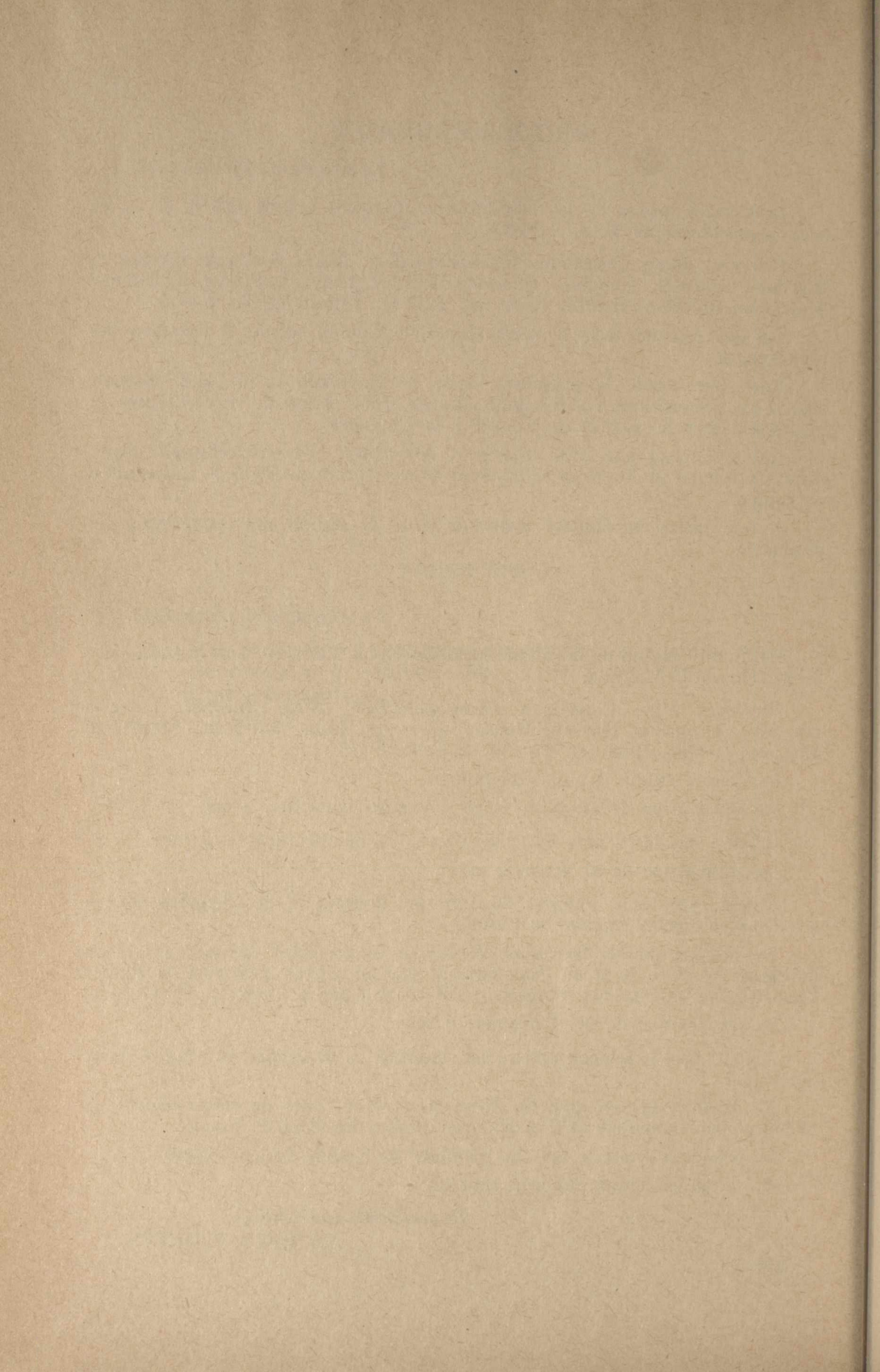
M. Rennie, appuyé par M. Ross, propose un vote de remerciement au président pour l'habileté qu'il a déployée comme président du Comité.

Le président remercie tous les membres du Comité de leur coopération.

A 5 h. 55 le Comité s'ajourne *sine die*.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.



RAPPORT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

JEUDI le 22 juillet 1943.

Le Comité spécial de la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME ET DERNIER RAPPORT

Votre Comité a été institué par une résolution de la Chambre, adoptée le 7 mai 1943. Il a tenu douze séances, au cours desquelles il a recueilli les témoignages du ministre des Services nationaux de guerre, du président du Bureau des gouverneurs, du directeur général et de divers fonctionnaires de la Société Radio-Canada, de même que des représentants de l'Association canadienne de radiodiffusion.

Le rapport de 1942 du Comité renfermait un bref aperçu historique sur la radiodiffusion au Canada. Il semble inutile de le reproduire, mais la citation de certains de ses passages fera bien saisir cette situation historique.

Votre Comité désire faire précéder ses recommandations d'un témoignage de confiance dans le système établi par la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936.

Dans les rapports, ainsi que dans les débats parlementaires, un certain nombre de principes gouvernant la radiodiffusion nationale au Canada ont été énoncés et soulignés. Votre Comité désire souscrire à ces principes, tels qu'ils ont été énoncés dans les rapports des comités des années indiquées entre parenthèses:

- (a) L'importance considérable d'un contrôle de toute la radiodiffusion par une seule autorité nationale, dans l'intérêt public (1932);
- (b) La propriété d'Etat de toutes les stations à haute puissance, réunies dans un réseau national de radiodiffusion, tandis que les stations à faible puissance resteraient exploitées individuellement, ou seraient coordonnées par rapport au réseau dominant (1932);
- (c) La coordination de toute la radiodiffusion au Canada, en attribuant au réseau national le contrôle exclusif:
 - (i) du caractère de tous les programmes, politiques et autres, diffusés par des postes privés, et de la publicité qu'ils comportent; et
 - (ii) de tous les réseaux de fils utilisés pour la transmission de programmes radiodiffusés (1936);
- (d) La constitution de l'autorité chargée de la radiodiffusion nationale en corporation publique assurera l'indépendance et la souplesse de son administration. En vertu de cette constitution, les décisions de principe seront prises par le Bureau des gouverneurs, tandis que l'administration sera unifiée sous un directeur général et un directeur général adjoint, responsables devant le Bureau de la conduite de toutes les affaires de la société (1934, 1936, 1938);
- (e) Les membres du Bureau des gouverneurs doivent être des hommes aux vues larges, bien au fait des goûts et des préférences du public écoutant, et qui sachent contribuer de façon tangible à la solution du problème que doit résoudre la Société (1936);
- (f) La constitution de la Société assurera son indépendance de tout contrôle partisan. Mandataire du peuple du Canada et des titulaires de permis, le Bureau des gouverneurs doit rendre compte de sa gestion au Parlement, régulièrement, et être soumis au contrôle final du Parlement (1938);

- (g) L'importance de l'établissement, aussi prochain que possible, d'une station d'émission sur ondes courtes, à haute puissance, financée comme une entreprise nationale, mais exploitée et contrôlée par la Société, comme une partie intégrante de son réseau (1938, 1939, 1942);
- (h) Les émissions politiques de réseau, pendant les élections fédérales et provinciales, se feront sur une base de continuité, et le temps sera réparti équitablement entre les partis politiques (1939, 1942);
- (i) La radiodiffusion publique est un instrument puissant pour le service de l'éducation et de l'unité nationale, aussi bien que pour les fins récréatives. En temps de guerre, la radiodiffusion peut jouer un rôle majeur dans la mobilisation des ressources de la nation, et de la volonté du peuple, pour la défense du pays et la défaite de l'ennemi (1942).

L'attention du Comité a été appelée sur les opérations de la Société Radio-Canada depuis que le dernier comité parlementaire a siégé en 1942 et a examiné les principes et les buts de la Société, ainsi que ses règlements, revenus, dépenses et expansion.

La position de la Société Radio-Canada a donné lieu à quelque controverse. Nous croyons que sa position a été élucidée par la déclaration du ministre des Services nationaux de guerre et aussi celle du premier ministre. Voici un extrait du témoignage du ministre des Services nationaux de guerre devant le Comité à sa séance du 9 juin 1943:

Radio-Canada, je le répète, existe en vertu d'une Loi du Parlement, dont le titre abrégé est le suivant: Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936.

Le premier ministre et mon prédécesseur l'ont dit, la Société n'est pas un département de l'administration. Le 8 février 1943, le premier ministre faisait, en effet, la déclaration suivante: "Ce qui est certain, c'est que le Gouvernement ne considère pas la Société Radio-Canada comme un département de l'administration. C'est une société autonome. Toutefois, c'est une société dont la gestion doit, à notre avis, être examinée par un comité. Voilà la distinction qu'il faut faire. Du fait qu'un comité a pour mission de faire enquête sur les affaires de la Société Radio-Canada, il devient évident que la situation de cette dernière vis-à-vis de la Chambre diffère de celle dans laquelle se trouvent les autres corporations."

M. Thorson a fait l'an dernier, devant ce Comité, une déclaration analogue. Sans contradiction, je pense que l'on pourrait dire en d'autres termes, et que, peut-être, le public comprendrait mieux si l'on disait que la Société Radio-Canada, corporation de si grande valeur actuelle et de si grande valeur virtuelle, appartient au public canadien, qu'elle est placée sous la direction d'un Bureau des gouverneurs qui répond de ses actes au ministre, et par lui est responsable envers le gouvernement, le Parlement, et ses vrais propriétaires, les citoyens du Canada.

Votre Comité constate avec plaisir que nombre des recommandations faites par le comité de 1942 ont été suivies, et nous croyons que les changements ainsi effectués ont été avantageux à la Société Radio-Canada ainsi qu'aux auditeurs. Nous prenons note de la nomination du docteur James T. Thomson comme directeur général et aussi de l'abrogation, par le Bureau des gouverneurs, des statuts qui divisaient l'autorité et le contrôle. La situation actuelle est celle-ci: "Il y aura un directeur général, qui sera le fonctionnaire exécutif en chef de la Société, et il y aura un directeur général adjoint." Nous remarquons que des statuts, définissant clairement les attributions de ces hauts fonctionnaires, ont été adoptés.

Votre Comité constate que les réunions du Bureau des gouverneurs ont été plus fréquentes, et que les vacances, dans le Bureau, ont été plus rapidement

complées. Nous sommes d'avis que, pour remplir ces vacances, le Gouvernement doit choisir des hommes et des femmes remarquablement doués, capables d'inspirer confiance au peuple canadien et disposés à consacrer une grande partie de leur temps à ce service national. Ces personnes doivent être en mesure d'apporter une contribution précise à l'œuvre de Radio-Canada comme entreprise nationale, en temps de paix et en temps de guerre. Elles doivent, si possible, comprendre des représentants des divers points de vue. Votre Comité recommande que le gouvernement fortifie progressivement le Bureau en nommant des personnes choisies pour leurs aptitudes exceptionnelles et pour l'intérêt qu'elles portent à leur tâche. C'est le Bureau des gouverneurs qui est responsable du succès de Radio-Canada.

Votre Comité constate avec plaisir que la Société a sérieusement envisagé le problème de la sécurité financière de ses employés et a préparé un plan de pension. Les employés de Radio-Canada ne sont pas englobés dans l'application de la Loi de la pension du service civil, mais la Société remplira leurs besoins à l'aide de rentes sur l'Etat et de rentes viagères acquises auprès des compagnies d'assurance titulaires d'une charte. La contribution de la Société, équivalente à celle de l'employé, constitue un geste de bonne volonté, et nous recommandons que tous les employés actuels soient encouragés à participer au plan et que les nouveaux employés soient obligés d'y participer.

D'une manière générale, l'un des aspects les plus satisfaisants des opérations de la Société, au cours de l'année, est la besogne accomplie vers l'application des vœux du comité de l'année dernière.

Les principes exposés dans le Livre blanc de 1939 sur les émissions politiques et sur les sujets prêtant à controverse ont été étendus aux élections provinciales.

La radiodiffusion est un service public, comme le journalisme. C'est aussi un service d'utilité publique comme le téléphone, le télégraphe, ou les lignes aériennes, et l'aspect le plus important de la radiodiffusion est ce qui parvient aux appareils récepteurs, ce qui atteint le public canadien, dans ses foyers. Tout cela est compris sous la rubrique "Programmes". Cela peut comprendre des nouvelles, des commentaires, des renseignements publics, des débats, des émissions éducatives, religieuses, musicales, dramatiques, récréatives, des programmes destinés aux enfants, etc. Les goûts sont très variés; tous ne s'intéressent pas aux mêmes choses, et les personnes qui dirigent les affaires de Radio-Canada devront toujours accomplir des prodiges d'habileté pour atteindre les divers niveaux du public et tenter de réaliser un heureux équilibre.

En pratique, la T.S.F. est née et s'est développée dans l'espace de la dernière génération. La radio, telle que nous la connaissons, est postérieure à la première Grande Guerre. La guerre actuelle a modifié les perspectives de lente évolution de Radio-Canada. Elle constitue également une charge pour Radio-Canada, du fait qu'il n'existe pas de précédent véritable, pour guider la Société. La radio est le plus nouveau de tous les instruments de la guerre moderne, et son influence s'accroît tous les jours. Dans la guerre actuelle, la radio n'est pas seulement un instrument de récréation et d'éducation générale, c'est le plus ferme soutien du moral dont une nation puisse disposer. En outre, elle est devenue l'un des plus subtils agents de renseignements de la guerre moderne. En résumé, la radio est devenue un des grands instruments de l'Etat, et celui qui commettrait la faute de ne prendre qu'une vue partielle de son importance assumerait une grave responsabilité.

Le directeur général a présenté une revue complète de la situation, au point de vue des programmes. Son exposé figure au compte rendu des témoignages. Le radio-journal est peut-être d'une importance primordiale, parce qu'il constitue de l'information publique, et qu'il est impérieux de tenir le public au courant des diverses phases de la guerre. Votre Comité approuve l'arrangement financier en vertu duquel Radio-Canada utilise, pour se procurer des nouvelles, les services de

la Presse canadienne et de la *British United Press*. Nous croyons que, tout en évitant tout ce qui revêt un caractère scandaleux ou sensationnel, les émissions de nouvelles et les commentaires pourraient être plus colorés et plus récréatifs.

Il faudrait surtout informer le public aux écoutes du grand rôle que l'armée et le peuple canadien en général jouent dans la guerre. Car nous ne devons pas cesser d'avoir conscience de notre identité nationale.

En somme, les programmes offrent maintenant plus de variété et aussi une meilleure qualité qu'autrefois. La multitude des auditeurs qui y prennent intérêt est mise au courant de l'activité si diverse que déploie actuellement notre pays. Les plus éminents de nos orateurs devraient continuer de se faire entendre. Les renseignements donnés par le gouvernement et les appels lancés au public devraient l'être sans détour. Les discussions et les tribunes publiques devraient pouvoir compter, à l'avenir, sur l'encouragement et l'appui de tous comme aussi les programmes éducatifs, auxquels il faudrait rendre la tâche plus facile, même s'il s'agit de programmes d'école primaire. Quant à l'enseignement secondaire, des subventions pourraient être accordées aux stations d'université. Les émissions religieuses, musicales, dramatiques et récréatives continueront d'être écoutées par une multitude d'auditeurs, et devraient toujours être d'une haute tenue culturelle et morale. En temps de guerre plus que jamais, la sécurité et les intérêts du Canada et des Nations unies devraient entrer en ligne de compte partout et avant tout.

Votre Comité est heureux de constater que du haut des tribunes radiophoniques continuent de se faire jour des opinions variées sur les questions d'intérêt public. Nous croyons que les avis et les critiques des radiophiles devraient être encouragés, afin que les programmes concourent le mieux possible au développement de la vie et de la pensée au Canada.

Votre Comité a appris avec plaisir que la Société avait fait preuve de beaucoup d'obligeance lorsqu'il s'est agi de desservir, sur le réseau français, la minorité de la province de Québec, et qu'elle a l'intention de manifester la même considération à l'égard de la minorité des autres provinces canadiennes.

L'état financier présenté par le directeur général montre que la Société est en excellente situation financière. Toutes les dettes d'immobilisation ont été acquittées, les emprunts du gouvernement liquidés, et les recettes provenant des droits de licence et des irradiations commerciales accusent une augmentation constante d'année en année. Les propriétés immobilières et l'outillage ont été parfaitement conservés, des encaisses suffisantes constituées et placées conformément à la loi, et le bilan accuse un profit net d'exploitation de \$230,251.50. Le nombre total des radiophiles, si l'on en juge d'après les droits de licence, atteint 1,728,880; les recettes totales se chiffrent à \$5,000,000 environ, et 726 personnes sont employées régulièrement. Les derniers rapports statistiques montrent que le réseau principal de la Société Radio-Canada dessert 92.4 p. 100 de la population, ou 96.13 p. 100 des foyers qui ont un appareil au Canada.

Votre Comité est heureux de témoigner son approbation de l'attitude du gouvernement qui, par l'arrêté en conseil C.P. 8168, du mois de septembre 1942, autorise l'établissement d'une nouvelle "station à ondes courtes" de grande puissance; il approuve aussi que des mesures immédiates aient été prises par la Société pour faire honneur à ses responsabilités, et qu'une commande soit déjà placée pour l'outillage d'un émetteur. Le Canada est peut-être appelé à jouer un rôle important dans la guerre radiophonique. De toute façon, nous pouvons apporter une collaboration des plus précieuses à la solution des problèmes d'après-guerre. Etant donné les rapides progrès du génie radiophonique et le perfectionnement de l'outillage technique, nous croyons que les avis des techniciens les plus expérimentés devraient être sollicités. A la lumière de l'expansion moderne, les plans, au point de vue de la construction mécanique et autre, auront peut-être besoin d'être modifiés, ce qui pourra occasionner des frais additionnels. En ce cas,

le Comité recommande au gouvernement d'envisager les moyens d'augmenter ses crédits, afin que le Canada puisse être doté d'une station à ondes courtes aussi moderne et aussi bien outillée que possible.

La *Canadian Association of Broadcasters* a déposé de copieux témoignages sur la situation des stations d'irradiation privées par rapport à l'armature générale de la radiodiffusion au Canada. Ses représentations sont résumées dans les citations ci-après, extraites du mémoire qu'elle a présenté au Comité pour recommander :

1. Que les titulaires actuels d'une licence pour opérer une station indépendante soient assurés de conserver cette licence tant que leur activité ne nuira en rien à l'intérêt, à l'utilité et aux besoins du public ;
2. Que les stations indépendantes soient invitées à améliorer leurs services, qu'elles aient la permission d'augmenter leur puissance, d'établir le plus grand nombre possible de postes conjugués, et, d'une manière générale, d'accomplir tout ce qui est de nature à perfectionner la radiodiffusion dans l'intérêt public ;
3. Que les stations indépendantes devraient avoir l'occasion de participer au développement et à l'utilisation de toutes les nouvelles ressources de radiodiffusion, à mesure que ces ressources deviendront praticables.

Votre Comité constate avec satisfaction les bonnes relations qui existent entre Radio-Canada et les stations d'irradiation privées, et il reconnaît que les stations privées jouent un rôle utile.

Nous recommandons que la régie de la Société Radio-Canada sur les stations privées s'exerce en toute impartialité, et nous ne doutons pas que c'est dans cet esprit que les nouveaux règlements concernant la régie des stations privées, publiés dans la *Gazette du Canada* du 3 juillet 1943, seront appliqués.

L'an dernier, votre Comité recommandait que "toute augmentation de puissance considérée nécessaire et avantageuse pour occuper les canaux attribués par l'accord de la Havane devrait être effectuée dans les stations que la Société possède ou dont elle s'empare". On a représenté qu'il pourrait y avoir danger de perdre le libre usage des canaux actuellement attribués au Canada par l'accord de la Havane. Nous croyons que la Société devrait conserver ces canaux et, au besoin, permettre à toutes les stations de porter leur puissance au maximum autorisé par l'accord.

Nous recommandons l'exercice du droit parlementaire d'examiner, de régir et de passer annuellement en revue les objets, les méthodes et l'activité de la Société.

Il a été rendu témoignage à la fidélité et au dévouement du personnel de Radio-Canada. De l'avis de votre Comité, le personnel de la Société doit être chaleureusement remercié et loué du travail accompli par ses membres dans des circonstances difficiles.

Ci-annexée copie des témoignages recueillis par votre Comité.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

JAMES F. McCANN, M.D.

APPENDICES AUX TÉMOIGNAGES

| | PAGE |
|---|------|
| Postes émetteurs du Canada, au 1er avril 1942..... | 51 |
| Personnel du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada..... | 54 |
| Rapports financiers comparatifs du gérant général, signés par le trésorier.. | 87 |
| Versements de Radio-Canada et des postes privés pour des programmes commerciaux de réseau et des conjugaisons de postes, du 1er avril 1942 au 31 mars 1943..... | |

APPENDICES AUX TÉMOIGNAGES—*Fin*

PAGE

| | |
|--|--|
| Statistiques sur le personnel, au 31 mars 1942 et au 30 juin 1943..... | |
| Modification du règlement n° 31 concernant les permis des postes commerciaux | |
| Discours du docteur James R. Angell à la <i>National Broadcasting</i> | |
| Exposé de M. J. A. Bradette, sous-orateur de la Chambre des communes, sur le poste CKGB, de Timmins, Ontario..... | |
| Détail de la place faite aux deux langues par les postes québécois de Radio-Canada, et programmes français à CBK, à trois dates..... | |

DOCUMENTS DÉPOSÉS ET DISTRIBUÉS

NOTA.—Les lettres A.F. indiquent les documents déposés et distribués dans les deux langues. A: Anglais; F: Français.

1. Rapport annuel de Radio-Canada, année se terminant au 31 mars 1942. A.F.
2. Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936) et statuts modifiés. A.F.
3. Règlements concernant les stations de radiodiffusion (Chap. 24, 1 Ed. VIII, art. 22), modifiés. A.F.
4. Attitude de Radio-Canada sur les émissions controversables. A.
5. Extrait du compte rendu d'une réunion du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, du 8 février 1943, concernant le fonds de pension du personnel. A.
6. C.P. 2102, concernant M. H. B. Chase. A.
7. C.P. 2235, concernant Mme T. W. (Mary) Sutherland. A.
8. C.P. 7833, concernant M. W. E. G. Murray. A.
9. C.P. 7934, concernant le docteur James S. Thomson. A.
10. C.P. 9152, modification des statuts. A.F.
11. C.P. 8168, émissions sur ondes courtes. A.
12. Rapport financier du gérant général de Radio-Canada au Bureau des gouverneurs. A.
13. Cartes des régions desservies par Radio-Canada. A.
14. Emission, par provinces, de permis aux postes récepteurs privés, avec chiffres des revenus bruts et des frais. A.
15. Données comparatives sur l'émission de permis aux postes récepteurs (1941-1942 et 1942-1943) dans chaque province et dans les principales villes des provinces.
16. Rapport statistique annuel de Radio-Canada sur les programmes commerciaux et complémentaires, au 31 mars 1943. A.
17. Mémoire de G. C. W. Browne, contrôleur adjoint de la radio, ministère des Transports. A.
18. Modification du statut n° 31. A.
19. Questionnaire adressé aux postes émetteurs par l'Association canadienne des Radiodiffuseurs. A.

APPENDICE

DÉTAIL DE LA PLACE FAITE AUX DEUX LANGUES PAR LES POSTES
QUÉBÉCOIS DE RADIO-CANADA, ET PROGRAMMES
FRANÇAIS À CBK, À TROIS DATES*Relevé par*LA DIVISION DES RELATIONS ENTRE POSTES DE LA
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PLACE FAITE AUX DEUX LANGUES PAR LES POSTES QUÉBÉCOIS DE RADIO-CANADA

(Semaine-type: 6 au 12 juin 1943)

| | Nombre d'heures | Pourcentage des heures |
|------------------------|--------------------|---------------------------|
| Poste CBV, Québec | | |
| Français | 87:01 | 80.6 |
| Anglais | 20:54 | 19.4 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 107:55 | 100.0 |
| Poste CBF, Montréal | | |
| Français | 93:40 | 83.8 |
| Anglais | 18:10 | 16.2 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 111:50 | 100.0 |
| Poste CBJ, Chicoutimi* | | |
| Français | 90:13 | 83.4 |
| Anglais | 18:01 | 16.6 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 108:14 | 100.0 |
| Poste CBM, Montréal | | |
| Français | | |
| Anglais | 112:06 | 100.0 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 112:06 | 100.0 |

*Semaine du 13 au 19 juin; on n'a pas les chiffres de la semaine précédente.

PROGRAMMES FRANÇAIS À CBK
L'AN DERNIER*Heure normale des Rocheuses*

| Le dimanche | Du lundi au vendredi | Le samedi |
|------------------|----------------------|------------------|
| 9.15- 9.22 A.M. | 9.15-9.23 A.M. | 9.15- 9.24 A.M. |
| 10.00-10.30 A.M. | 4.30-4.45 P.M. | 4.30- 4.45 P.M. |
| | 5.00-5.15 P.M.* | 10.00-10.30 P.M. |
| | 5.38-5.45 P.M. | |

*Mardi et vendredi seulement.

Nombre d'heures par semaine, au total: 4.31.

Soit: En anglais: 114.29 heures. En français: 4.31 heures.

IL Y A SIX MOIS

(Semaine du 10 au 16 janvier 1943)

| Le dimanche | Du lundi au vendredi | Le samedi |
|-----------------|----------------------|------------------|
| 9.15- 9.23 A.M. | 9.15-9.21 A.M.* | 9.15- 9.21 A.M. |
| 4.30- 4.45 P.M. | 4.30-4.45 P.M. | 9.30-10.00 A.M. |
| 9.30-10.00 P.M. | 5.15-5.30 P.M. | 4.30- 4.45 P.M. |
| | 5.39-5.45 P.M. | 5.15- 5.30 P.M. |
| | | 10.00-10.30 P.M. |

*Le lundi, de 9.15 à 9.23 A.M.

Nombre d'heures par semaine, au total: 6.01.

Soit: En anglais: 107.29 heures. En français: 6.01 heures.

ACTUELLEMENT

(Semaine du 6 au 12 juin 1943)

| Le dimanche | Du lundi au vendredi | Le samedi |
|------------------|----------------------|------------------|
| 9.15- 9.30 A.M. | 9.15-3.30 P.M. | 9.15- 9.30 A.M. |
| 10.00-10.30 P.M. | 3.15-3.30 P.M. | 9.30-10.00 A.M. |
| | 4.30-4.45 P.M. | 4.30- 4.45 P.M. |
| | 5.39-5.45 P.M. | 5.15- 5.30 P.M. |
| | | 10.00-10.30 P.M. |

Nombre d'heures par semaine, au total: 6.45.

Soit: En anglais: 106.45 heures. En français: 6.45 heures.

NOTA.—La désignation "en anglais" s'applique aussi aux programmes annoncés dans les deux langues, qui ont occupé $2\frac{1}{4}$ heures dans la semaine du 11 au 17 juillet 1943.

